



Demain s'invente ici !

DIAGNOSTIC DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Pour enrichir le
renouvellement de la
Charte



LES CAUSSES
DU QUERCY



Table des matières

DIAGNOSTIC DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY	1
POUR ENRICHIR LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE	1
INTRODUCTION	6
I. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE	6
1. <i>Le contexte</i>	6
2. <i>La Charte 2027 – 2042, le calendrier de révision</i>	8
3. <i>Une nouvelle étape opérationnelle dans une démarche déjà engagée</i>	8
4. <i>L'engagement de la révision de la Charte : un temps fort de mobilisation locale avant tout,</i>	9
5. <i>Le défi d'une nouvelle Charte dans un contexte territorial renouvelé qui interpelle le positionnement du Parc dans le paysage institutionnel local</i>	9
6. <i>Le défi de l'innovation et de la vision prospective à l'heure du changement climatique</i>	10
II. LE NOUVEAU PERIMETRE DE REVISION DE LA CHARTE	10
III. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LES COMPETENCES	15
1. <i>Compétences et missions des EPCI sur le territoire</i>	15
2. <i>Les compétences des EPCI</i>	16
3. <i>Les actions menées par les EPCI sur le territoire</i>	19
4. <i>Région et départements</i>	28
5. <i>L'apparition des PETR dans le paysage institutionnel</i>	32
6. <i>La superposition avec d'autres territoires et acteurs compétents</i>	33
CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PAYSAGER.....	34
PARTIE 1 : GÉOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE	35
I. <i>Contexte géologique</i>	35
II. <i>Les traces visibles sur le territoire</i>	38
7. <i>Sites géologiques d'exception</i>	38
8. <i>Les géosites : une reconnaissance du patrimoine géologique</i>	39
9. <i>L'utilisation par l'Homme</i>	44
III. <i>Karst et milieux souterrains</i>	45
1. <i>Le Karst et les formes spécifiques liées à l'érosion calcaire</i>	45
IV. <i>Les dispositifs de protection et de valorisation</i>	46
2. <i>La Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique</i>	46
3. <i>Le Géoparc mondial UNESCO</i>	49
4. <i>La pédagogie autour des géosites</i>	49
<i>Une vigilance vis-à-vis de plusieurs menaces</i>	51
V. <i>Synthèse et analyse AFOM</i>	52
PARTIE 2 : PAYSAGES	53
VI. <i>Occupation du sol</i>	53
VII. <i>Les grands ensembles paysagers</i>	56
5. <i>La Bouriane</i>	56
6. <i>Les Causse du Quercy</i>	56
7. <i>Quercy Blanc et Pays de serres</i>	58
8. <i>Limargue et terrefort</i>	59
VIII. <i>Les paysages remarquables</i>	61
9. <i>Le paysage vécu du quotidien : représentation sociale et marqueur traditionnel</i>	61
10. <i>Outils de protection et de reconnaissance du paysage</i>	61
IX. <i>Dynamiques et évolutions</i>	65
11. <i>Évolution des pratiques et fermeture du paysage</i>	65
12. <i>Érosion des marqueurs paysagers traditionnels</i>	67
13. <i>Banalisation paysagère</i>	68
<i>Vigilances associées à la fermeture paysagère</i>	71
X. <i>Synthèse et analyse AFOM</i>	72

AMÉNAGEMENT	73
PARTIE 1 : PATRIMOINE BÂTI ET ARCHITECTURAL REMARQUABLE	74
I. Patrimoine bâti et architectural remarquable	74
1. Historique urbain.....	74
2. Le patrimoine protégé.....	76
3. Le patrimoine vernaculaire du quotidien	83
4. Les formes villageoises.....	87
Fragilité face aux dynamiques territoriales et au changement climatique.....	90
II. Synthèse et analyse AFOM.....	90
PARTIE 2 : LOGEMENT ET DYNAMIQUE URBAINE	92
I. Parc de logement et dynamique résidentielle	92
1. Granulométrie urbaine.....	92
2. Caractéristique du parc de logement	94
3. État du parc de logement.....	96
II. Stratégie et projets urbains sur le territoire	97
1. Les PLUi et les SCoT	98
2. Dispositifs centres-bourgs et petite ville de demain.....	98
3. Expérimentations urbaines.....	99
III. Synthèse et analyse AFOM.....	101
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	103
IV. PARTIE 1 : MILIEUX NATURELS.....	104
IV. Outils d'inventaires et de protection de la biodiversité	104
1. LES ZONAGES DE PROTECTION.....	104
Les arrêtés de protection de biotope	105
Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et régionale (RNR).....	105
14. Les réserves biosphère.....	107
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	110
Les liens entre espaces protégés.....	110
Et le changement climatique ?.....	117
15. Synthèse et analyse AFOM	117
I. MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES EMBLEMATIQUES	118
1. Pelouses sèches et landes calcicoles (Livret Pelouses sèches des Causses du Quercy, Vincent Heaulmé, PNR des Causses du Quercy, 2008).....	118
Les pelouses sèches.....	118
En plus des pelouses sèches, des landes sont présentes : il s'agit souvent de formations végétales transitoires évoluant vers des formations arbustives, composées d'espèces buissonnantes (genêt, bruyères,...), elles aussi associée aux sols pauvres et secs	120
2. Milieux forestiers.....	120
Un patrimoine diversifié composé de forêts anciennes :	120
3. Milieux humides	125
4. Les milieux rocheux et souterrains :	127
Et le changement climatique ?.....	130
7. Synthèse et analyse AFOM.....	130
II. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE	132
1. Des continuités écologiques fonctionnelles remarquables.....	132
2. Trames vertes, bleue et noire	132
3. Fragilités et facteurs de pression.....	133
16. Synthèse des enjeux.....	134
Et le changement climatique ?.....	135
17. Synthèse et analyse AFOM	136
III. RESSOURCES DU TERRITOIRE	137
1. Ressource en eau.....	137
2. Ressources extractives	144
V. Et le changement climatique ?.....	146
18. Synthèse et analyse AFOM	146

<i>PARTIE 2 : MAITRE DE L'ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	148
<i>Table des matières</i>	148
I. MAITRISE DE L'ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	148
1. <i>Consommation énergétique et émissions</i>	148
2. <i>Energies renouvelables (EnR)</i>	152
19. <i>Emissions de gaz à effet de serre</i>	156
20. <i>Séquestration carbone sur le territoire</i>	157
21. <i>Enjeux liés à la pollution atmosphérique</i>	159
<i>Et le changement climatique ?</i>	162
22. <i>Synthèse et analyse AFOM</i>	162
II. VULNERABILITE DU TERRITOIRE	163
1. <i>Changement climatique</i>	163
2. <i>Risques naturels et technologiques</i>	171
III. LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX ALEAS CLIMATIQUES	173
<i>Et le changement climatique ?</i>	180
I. SYNTHÈSE ET ANALYSE AFOM	181
3. <i>Adaptation et anticipation déjà engagée</i>	181
4. <i>Transition écologique et agriculture</i>	185
5. <i>Synthèse :</i>	186
<i>PARTIE 3 : LA NUIT</i>	187
I. <i>La qualité du ciel nocturne</i>	187
1. <i>Le triangle noir</i>	187
II. <i>La reconnaissance et la valorisation du ciel nocturne</i>	190
1. <i>Villes et villages étoilés</i>	190
2. <i>Sentier de découverte et observatoire</i>	190
III. <i>Synthèse et analyse AFOM</i>	191
PATRIMOINE CULTUREL ET IMMATERIEL	192
.....	192
I. <i>Patrimoine immatériel</i>	193
1. <i>Traditions locales</i>	193
2. <i>Sentier d'interprétation</i>	196
II. <i>Patrimoine archéologique</i>	196
III. <i>Équipements et lieux de diffusion de la culture</i>	197
IV. <i>Synthèse et analyse AFOM</i>	199
VIE DU TERRITOIRE	200
.....	200
<i>PARTIE 1 : LES HABITANTS</i>	201
I. <i>Les habitants</i>	201
2. <i>Population</i>	201
<i>PARTIE 2 : SERVICES ET ÉQUIPEMENTS</i>	209
3. <i>Organisation de l'offre locale d'équipements et de services</i>	209
4. <i>Des équipements suffisants mais distants</i>	211
II. <i>Les services aux particuliers</i>	215
5. <i>Le déploiement de structures pour un meilleur accès des services publics à la population</i>	216
II. LES EQUIPEMENTS LIES A L'ENSEIGNEMENT.....	216
III. LES EQUIPEMENTS DE SANTE PAR GAMME	219
6. <i>L'éloignement aux services supérieurs de santé</i>	219
7. <i>L'accès aux soins de services de proximité : le cas des médecins généralistes</i>	220
8. <i>Une large gamme d'équipements sportifs et de loisirs de proximité</i>	222
III. <i>Synthèse et analyse AFOM</i>	223
<i>PARTIE 3 : MOBILITÉ</i>	224
I. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	224
1. <i>Le réseau routier</i>	224
2. <i>Bornes de recharge pour véhicules électriques</i>	225

3.	<i>Le train</i>	225
4.	<i>Les lignes d'autocar de la région Occitanie</i>	226
5.	<i>Les déplacements pendulaires</i>	227
6.	<i>Ligne de chemin de fer entre Cahors et Capdenac</i>	228
DYNAMIQUES ECONOMIQUES ET		231
RESSOURCES LOCALES		231
<i>PARTIE 1 : LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUE</i>		233
<i>I. Caractéristiques de l'appareil économique local</i>		233
1.	<i>Emplois : une progression de la population active mais des créations d'emplois insuffisantes sur le territoire du Parc</i>	233
2.	<i>Un tissu d'entreprises commerciales et artisanales dense, concentré autour des pôles urbains</i>	238
3.	<i>25 ans de partenariat entre la chambre de Commerce de Métiers et d'Artisanat du Lot et le Parc</i>	241
<i>PARTIE 2 : ACTIVITÉ AGRICOLE</i>		244
<i>I. Évolution de l'agriculture</i>		244
<i>II. L'élevage sur le territoire</i>		253
<i>Quel lien avec les effets du changement climatique ?</i>		260
<i>II. PRATIQUES ANCIENNES</i>		262
<i>III. Les démarches de valorisation de l'agriculture</i>		262
1.	<i>La reconnaissance agricole</i>	263
<i>Les variations de températures, un facteur important pour la pérennité des cultures patrimoniales</i>		268
<i>III. FILIERES AGRICOLES</i>		269
1.	<i>La filière laine</i>	269
2.	<i>Les autres filières présentes (issues de la Chambre d'agriculture de l'Occitanie)</i>	271
3.	<i>Circuits courts et ventes directes</i>	273
<i>PARTIE 3 : ACTIVITÉ D'EXTRACTION</i>		276
<i>I. L'ACTIVITE D'EXTRACTION</i>		276
1.	<i>Carrières de pierres à bâtir</i>	276
2.	<i>Extraction de Lauzes Calcaires en micro-carrières</i>	276
<i>Les micro-carrières : une piste pour une filière durable</i>		279
<i>PARTIE 4 : ACTIVITÉ SYLVICOLE</i>		280
<i>I. Occupation et répartition de la forêt</i>		280
1.	<i>Un territoire couvert à 47% par la forêt</i>	280
<i>II. Les chartes forestières du territoire</i>		286
2.	<i>Les Chartes forestières</i>	287
<i>III. Caractéristiques de la forêt (issues de la Charte forestière du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne)</i>		289
1.	<i>Activités liées à la forêt</i>	289
2.	<i>Caractéristiques du socle végétal</i>	289
<i>PARTIE 5 : ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCOTOURISME</i>		294
<i>I. Activités touristiques et écotourisme</i>		294
1.	<i>Les activités et principaux sites remarquables</i>	294
3.	<i>Différents types de tourisms</i>	294
<i>II. Écotourisme et tourisme durable : le socle de la politique touristique des Causses du Quercy ?</i>		295
<i>III. Les infrastructures et structures touristiques existantes</i>		296
2.	<i>L'atout Valeurs Parc décliné localement dans les Causses du Quercy</i>	296
<i>IV. Synthèse et analyse AFOM des activités économiques</i>		298
SYNTHESES ET ENJEUX		300
<i>I. Principaux constats et enjeux du territoire</i>		301
1.	<i>Synthèse patrimoine naturel et monde souterrain</i>	301
2.	<i>Synthèse paysage, urbanisme et habitat</i>	302
3.	<i>Synthèse activités économiques</i>	304
4.	<i>Synthèse vie du territoire</i>	305
5.	<i>Un séminaire pour définir les enjeux et premières pistes d'actions</i>	307
<i>II. Conclusion</i>		308

INTRODUCTION

I. Historique de la démarche

1. Le contexte

a) Un Parc, qu'est ce que c'est ?

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire. Les cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-1 du Code de l'Environnement)

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation

Le classement en Parc naturel régional se justifie au regard de plusieurs critères pour démontrer la qualité et le caractère d'exception du Parc, la qualité

du projet engagé et la capacité de l'organisme de gestion à conduire le projet. Il concerne un ensemble de patrimoine qui intègre et prends en compte le patrimoine naturel (espèces, habitats, milieux, sites d'intérêt naturel), de patrimoine paysager (grands sites et ensembles paysagers), de patrimoine humain (ensemble des forces vives et des savoir-faire disponibles), de patrimoine bâti (religieux, militaire, vernaculaire, ...), de patrimoine culturel ou religieux (traditions, fêtes, parlers locaux, ...).



en œuvre. Elle a une validité de 15 ans, depuis la loi Biodiversité adoptée en 2016. Une procédure de révision de la charte permet, au vu de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et de reconduire son classement.

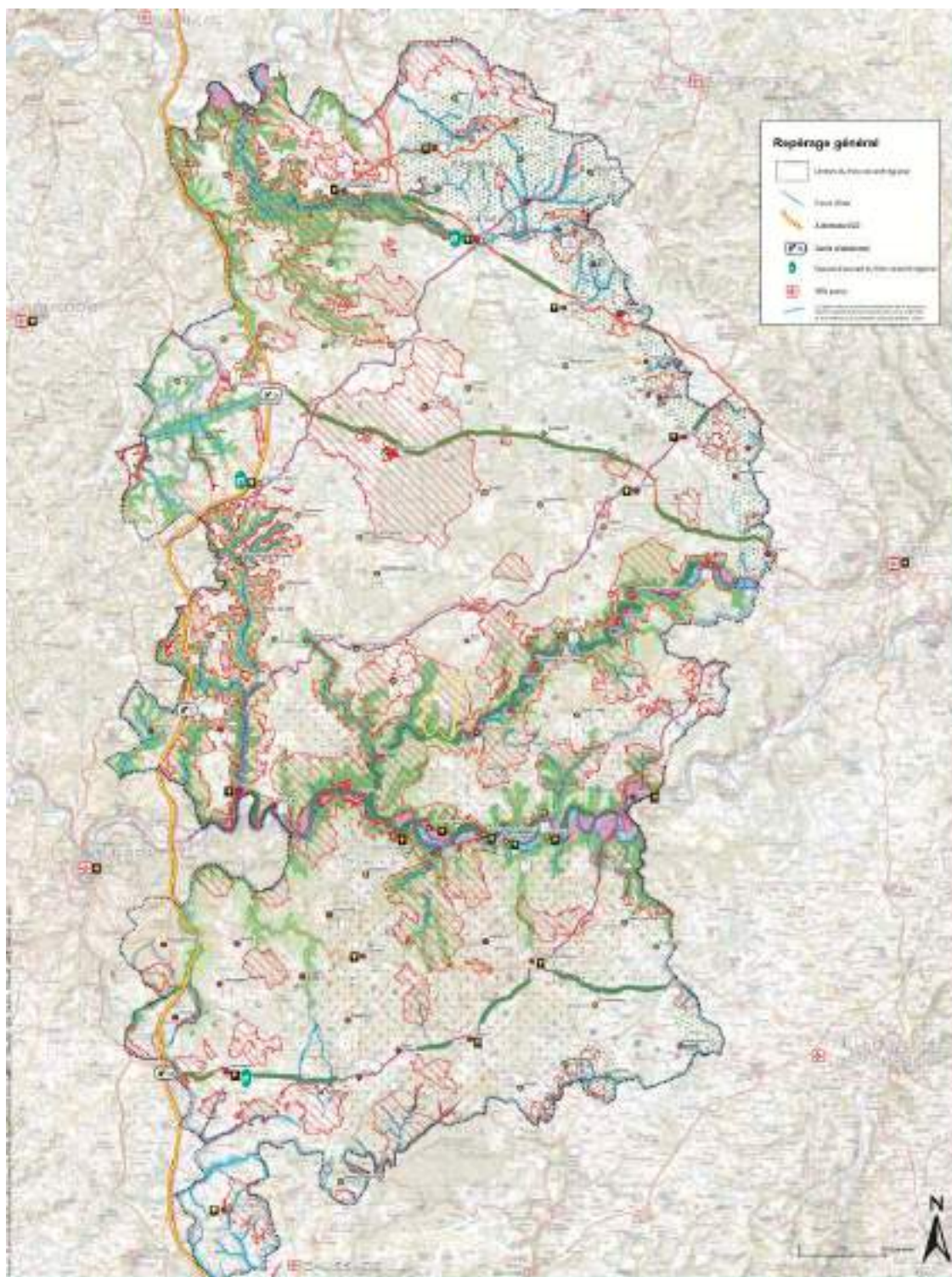
En date du 1^{er} avril 2022, la région Occitanie identifiait 8 Parcs Naturels Régionaux classés sur son territoire, dont celui des Causses du Quercy, s'inscrivant sur le département du Lot. Un Parc était émergent et deux parcs étaient en création.

b) Le projet du Parc Naturel des Causses du Quercy

Le projet du Parc naturel régional des Causses du Quercy a été initié il y a plus de 20 ans, le 1^{er} octobre 1999, à travers un objectif majeur de préservation et de valorisation du caractère remarquable du patrimoine géologique paysager et patrimonial de son territoire. Dans ce contexte, le territoire a mené son projet jusqu'à la rédaction de sa Charte sur la période 2012-2014. Le Plan du Parc, cartographie stratégique accompagnant le rapport de la Charte et faisant état des engagements des signataires et des stratégies d'aménagement portées par les collectivités, permettait d'identifier et

de spatialiser les mesures du projet de Charte et de faciliter sa compréhension. En ce qui concerne le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, ces mesures concernaient entre autre :

- La protection et la valorisation des ressources naturelles
- La maîtrise de l'urbanisation et de la signalétique
- L'organisation paysagère du territoire à préserver.



Extrait du Plan de Parc 2012-2024

Si la révision de la Charte s'inscrit dans la consolidation des missions fondamentales du PNR et dans la continuité des actions structurantes engagées, la réécriture de ce document socle devra tenir compte des défis nouveaux notamment liés au contexte environnemental et climatique, aux nouvelles politiques publiques, à l'extension du périmètre et aux nouvelles attentes de la part des habitants et des acteurs locaux.

Ce contexte implique une méthode de travail adaptée qui s'appuie sur la capitalisation des travaux et savoirs récents (nourrie par l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Charte actuelle et de l'évaluation réalisée parallèlement au diagnostic du territoire pour la révision), la collaboration étroite avec les acteurs du territoire (les élus du Parc, l'équipe et les partenaires), et la mise en perspective des besoins du territoire selon un regard prospectif.

2. La nouvelle Charte, le calendrier de révision

La procédure de la révision se réalise au préalable de la date d'application de la nouvelle Charte, soit environ 4 ans avant. Cette période contient les différentes étapes de la révision, à commencer par les études préalables et la liste des nouvelles communes adhérentes au projet, la réalisation du projet de Charte, les validations intermédiaires avec le recueil des différents avis avant les validations finales. Le calendrier de la révision de présente de la manière suivante :

- Le 14 avril 2023, une réunion de lancement de la procédure a enclenché le début de la révision pour la réalisation de l'évaluation finale et du diagnostic de territoire
- En 2024 se poursuivra une grande étape de concertation suivie de la rédaction de l'avant-projet de Charte
- En 2025 les avis intermédiaires CNPN-Fédé des Parcs, Région, Etat et de l'Autorité environnementale seront récoltés
- 2026 verra le vote du projet par le Comité syndical, enquête publique, consultations interministérielles
- Puis en 2027, se tiendra le vote des communes et EPCI, celui des Départements et de la Région avant d'obtenir en finalité le décret de classement signé par le premier ministre qui validera la fin de la procédure (soit une période estimative d'octobre 2027).



Extrait du calendrier de la procédure de révision (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)

3. Une nouvelle étape opérationnelle dans une démarche déjà engagée

a) L'évaluation à mi-parcours

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte actuelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy, construite sur 12 ans (2012- 2024) puis portée à 15 ans (2012-2027) avec la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, s'inscrit dans la continuité d'une démarche engagée depuis plusieurs années.

Cette démarche a été marquée en 2019 par la réalisation d'une évaluation à mi-parcours qui a interrogé la pertinence du projet de territoire ainsi que l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre de la Charte.

L'évaluation à mi-parcours a ainsi été l'occasion de faire un bilan sur les actions effectivement mises en place par rapport aux 8 enjeux à relever identifiés dans la Charte 2012-2027, assortis d'objectifs-cibles propres à chacun, auxquels se sont ajoutés un neuvième enjeu relatif à la culture et un dixième sur la question spécifique du patrimoine bâti :

- Enjeu 1 : Préserver la qualité de l'eau et des milieux souterrains
- Enjeu 2 : Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt
- Enjeu 3 : Préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité
- Enjeu 4 : Créer et maintenir des activités économiques et des emplois sur le Parc
- Enjeu 5 : Préserver la spécificité et la qualité des paysages des Causses du Quercy
- Enjeu 6 : Maîtriser la consommation de l'espace
- Enjeu 7 : Prendre en compte le changement climatique et les nouveaux enjeux énergétiques
- Enjeu 8 : Faire de la culture un élément fort de la cohésion sociale et d'appropriation du projet de territoire
- Enjeu 9 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti quercynois
- Enjeu 10 : Une démarche participative et partenariale pour mettre en œuvre la Charte

Ce rapport à mi-parcours s'est appuyé sur une évaluation quantitative accompagnée de questions évaluatives et d'indicateurs chiffrés, et sur une évaluation qualitative, sur la base des 10 enjeux majeurs de la Charte.

Cette confrontation de données qualitatives et quantitatives résultant de l'analyse croisée entre plusieurs données (notamment la concordance de certains témoignages, la récurrence de certaines remarques ou la démonstration apportée par les chiffres) a permis d'émettre un constat évaluatif pour identifier les pistes d'action prioritaires pour les années restantes.

b) L'évaluation générale et finale de la Charte

4. L'engagement de la révision de la Charte : un temps fort de mobilisation locale avant tout,

S'appuyant sur un socle de connaissances déjà bien constitué, en lien avec le diagnostic de l'actuelle Charte (2012-2027), l'évaluation à mi-parcours de 2019, l'évaluation finale de la Charte et le diagnostic d'évolution du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy doivent permettre :

- d'actualiser l'ensemble des éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel, culturel et aux paysages du territoire, ainsi qu'à ses caractéristiques socioéconomiques ;
- De faire part de la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place de la Charte ;
- de démontrer la plus-value de l'outil PNR.

Depuis 2012, les évolutions du contexte territorial, institutionnel et politique nécessitent d'actualiser le document. Bien que la forte mobilisation des signataires, partenaires et habitants du territoire a pu être exprimée à travers l'évaluation à mi-parcours, le travail de conviction doit se poursuivre dans le cadre de la démarche du renouvellement de la Charte actuellement engagée notamment au regard de l'extension du périmètre.

5. Le défi d'une nouvelle Charte dans un contexte territorial renouvelé qui interpelle le positionnement du Parc dans le paysage institutionnel local

La rédaction de la nouvelle Charte s'inscrit dans un contexte montée en puissance des intercommunalités. Si le Parc se nourrit de la coopération territoriale et de l'ouverture sur les territoires limitrophes, les évolutions réglementaires et les recompositions locales positionnent désormais les intercommunalités comme des partenaires opérationnels voire stratégiques toujours plus présents auprès du Parc.

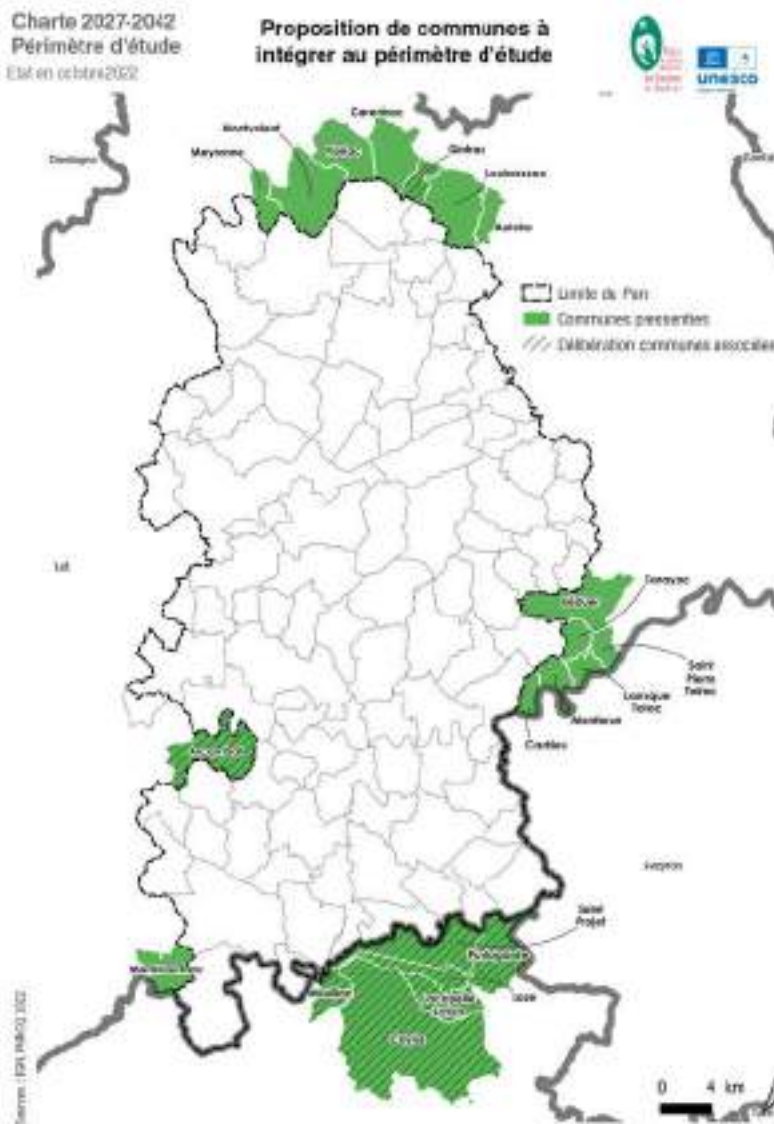
L'évolution du paysage institutionnel local implique de porter une attention accrue aux modalités de la gouvernance locale et à l'organisation (voire répartition) des fonctions entre les acteurs locaux.

L'écriture de la nouvelle Charte devra prendre en compte ces logiques de fonctionnement partenariales et chercher à conforter l'articulation entre les acteurs dans le respect des principes de subsidiarité et de simplification.

Dans le même ordre d'idée, la montée en puissance des outils de planification et de gestion durable des espaces tel que le SRADET d'Occitanie, approuvé le 30 juin 2022, qui incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040, ou bien encore les trois SCoT qui couvrent en partie le périmètre du Parc (SCoT du Pays de la Vallée de la Dordogne, SCOT du Pays de Figeac, SCOT de Cahors et du Sud du Lot) interpellent également la future Charte. La recherche d'articulation de la future Charte avec ces documents de planification et de gestion durable des espaces nourrira les réflexions locales et les modalités de l'écriture de la Charte.

6. Le défi de l'innovation et de la vision prospective à l'heure du changement climatique

Qu'il s'agisse de l'évolution des milieux naturels, de la biodiversité, des activités liées à ces milieux telles l'agriculture, la sylviculture ou le tourisme,



particulièrement dépendantes du climat, ou des économies locales particulièrement sensibles à la hausse des coûts de l'énergie (bâti, plasturgie, transports), le Parc des Causses du Quercy devra trouver les voies de l'adaptation dans un contexte très incertain. Aujourd'hui, les défis sociaux, environnementaux, énergétiques et climatiques sont toujours plus importants et interroge sur le devenir de certains de nos paysages, de notre patrimoine naturel, géologique et historique du territoire. Le Parc Naturel Régional est un outil important pour accompagner et questionner ces enjeux qui menacent la pérennité de nos patrimoines.

Et les démarches de projets de territoire prospectifs et stratégiques doivent impulser les réponses à ces enjeux au regard des contextes spécifiques de leurs territoires. L'écriture du nouveau diagnostic de la Charte du PNR des Causses du Quercy prend en compte le prisme de du changement climatique et de la transition énergétique sur la plupart des thématiques traitées pour mettre en lumière les grands constats et problématiques associés.

II. Le nouveau périmètre de révision de la Charte

En 2020 et 2021, 8 communes hors Parc ont demandé à devenir partenaires du Parc en tant que « commune associée ». Le Parc a ouvert cette possibilité en modifiant ses statuts lors de sa séance du 12 juillet 2022. Puis il a approuvé la demande de chacun des 8 communes de devenir « commune associée » le 2 novembre 2022, dans la mesure où elles étaient caussenardes, c'est-à-dire relevant de la zone biogéographique des causses, limitrophes du Parc et dotées d'un patrimoine naturel, paysager et bâti remarquable mais fragile.

En mars 2022, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy engage la procédure de révision de sa Charte 2017-2042 en réalisant préalablement une note stratégique portant sur un périmètre à l'étude pour engager une réflexion sur l'intégration de nouvelles communes au sein de son périmètre.

Cette note questionnait la pertinence de l'extension du périmètre, entre autres au regard de la cohérence avec les continuités écologiques identifiées par les périmètres de gestion contractuelle tels que Natura 2000 et les zonages ZNIEFF1 et 2 (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique).

Aussi, cette note argumente et justifie la pertinence de ces nouvelles communes au sein du périmètre Parc Naturel Régional sur la frange Nord vers la vallée de la Dordogne, au Nord sur les Causses de Caylus inscrites sur le département du Tarn-et-Garonne, à l'Est le long du Lot et à l'Ouest vers Cahors.

Enfin, il a validé les 8 conventions de partenariat quinquennales 2023-2027 établies avec ces communes le 13 décembre 2022. Ces conventions prévoient explicitement l'intégration des « communes associées » au périmètre d'étude la Charte. Ces communes sont :

- Dans le Lot : Gintrac, au Nord, Arcambal à l'Ouest.
- Dans le Tarn-et-Garonne, au Sud : Puylagarde, St-Projet, Loze, Lacapelle-Livron, Mouillac et Caylus

En 2022, le Parc s'est posé la question d'une extension plus importante en cohérence :

- Avec la zone biogéographique fondant sont classement, à savoir le faciès caussenard et le sous-sol karstique
- Avec ses capacités d'intervention technique liées aux moyens humains dont il dispose ou qu'il peut escompter.

Au final, il est proposé un périmètre d'étude de 116 communes sur 229 294 ha regroupant 40 190 habitants, renforçant l'identité caussenarde du Parc, dépassant le seul département du Lot pour aller vers le département du Tarn-et-Garonne, sur la base des 95 communes actuelles reconduites (dont Bellefont-la-Rauze en totalité) et de 21 communes nouvelles, dont :

- Au Nord : 7 communes
- A l'Est : 6 communes
- A l'Ouest : 2 communes
- Au Sud : 6 communes

	PNR	Extension	Total	Evolution (%)
Surface	183 037 Ha	46 257 Ha	229 294 Ha	+ 25 %
Nb communes	95	21	116	+ 22 %
Nb habitants	32 332 Hab.	7 808 Hab.	40 190 Hab.	+ 24 %

L'agrandissement du Parc naturel régional des Causses du Quercy est en cohérence avec les continuités écologiques identifiées par les périmètres de gestion contractuelle tels que Natura 2000 et les zonages ZNIEFF1 et 2 (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique), qui identifient des entités d'enjeux environnementaux cohérents d'un point de vue des biotopes.



Charte 2027-2042 / Périmètre d'étude

Lot

COMMUNE	CODE INSEE	EPCI	SIREN EPCI
ALBIAC	46002	CC Grand-Figeac	200067361
ALVIGNAC	46003	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
ARCAMBAL	46007	CA du Grand Cahors	200023737
ASSIER	46009	CC Grand-Figeac	200067361
AUJOLS	46010	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
AUTOIRE	46011	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
BACH	46013	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BEAUREGARD	46020	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BEDUER	46021	CC Grand-Figeac	200067361
BELFORT-DU-QUERCY	46023	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BELLEFONT-LA RAUZE*	46156	CA du Grand Cahors	200023737
BELMONT-SAINTE-FOI	46026	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BERGANTY	46027	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BIO	46030	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
BLARS	46031	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
BOUSSAC	46035	CC Grand-Figeac	200067361
BOUZIES	46037	CA du Grand Cahors	200023737
BRENGUES	46039	CC Grand-Figeac	200067361
CABRERETS	46040	CA du Grand Cahors	200023737
CADRIEU	46041	CC Grand-Figeac	200067361
CAJARC	46045	CC Grand-Figeac	200067361
CALES	46047	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CALVIGNAC	46049	CC Grand-Figeac	200067361
CAMBES	46051	CC Grand-Figeac	200067361
CANIAC-DU-CAUSSE	46054	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CARAYAC	46056	CC Grand-Figeac	200067361
CARENAC	46058	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CARLUCET	46059	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CENEVIERES	46068	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CIEURAC	46070	CA du Grand Cahors	200023737
CŒUR DE CAUSSE	46138	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CONCOTS	46073	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CORN	46075	CC Grand-Figeac	200067361
COUZOU	46078	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CRAS	46079	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CREGOLS	46081	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CREMPS	46082	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
DURBANS	46090	CC Grand-Figeac	200067361
ESCAMPS	46091	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
ESCLAUZELS	46092	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE	46093	CC Grand-Figeac	200067361
ESPEDAILLAC	46094	CC Grand-Figeac	200067361
FLAUJAC-GARE	46104	CC Grand-Figeac	200067361
FLAUJAC-POUJOLS	46105	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
FLOIRAC	46106	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371

FRAYSSINET	46113	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
GINOUILAC	46121	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
GINTRAC	46122	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
GRAMAT	46128	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
GREALOU	46129	CC Grand-Figeac	200067361
GREZES	46131	CC Grand-Figeac	200067361
ISSENDOLUS	46132	CC Grand-Figeac	200067361
ISSEPTS	46133	CC Grand-Figeac	200067361
LABURGADE	46140	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LACAVE	46144	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LALBENQUE	46148	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LARAMIERE	46154	CC Ouest Aveyron Communauté	200069383
LARNAGOL	46155	CC Grand-Figeac	200067361
LARROQUE-TOIRAC	46157	CC Grand-Figeac	200067361
LAUZES	46162	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LAVERGNE	46165	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LE BASTIT	46018	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LENTILLAC-DU-CAUSSE	46167	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LES PECHS DU VERS	46252	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LIMOGNE-EN-QUERCY	46173	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LIVERNON	46176	CC Grand-Figeac	200067361
LOUBRESSAC	46177	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LUGAGNIAC	46179	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LUNEGARDE	46181	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
MARCILHAC-SUR-CELE	46183	CC Grand-Figeac	200067361
MAYRINHAC-LENTOUR	46189	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
MEYRONNE	46192	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
MIERS	46193	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
MONTBRUN	46198	CC Grand-Figeac	200067361
MONTDOUMERC	46202	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
MONTFAUCON	46204	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
MONTVALENT	46208	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
NADILLAC	46210	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
ORNIAC	46212	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
PADIRAC	46213	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
PROMILHANES	46227	CC Ouest Aveyron Communauté	200069383
PUYJOURDES	46230	CC Grand-Figeac	200067361
QUISSAC	46233	CC Grand-Figeac	200067361
REILHAC	46235	CC Grand-Figeac	200067361
REYREVIGNES	46237	CC Grand-Figeac	200067361
RIGNAC	46238	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
ROCAMADOUR	46240	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
SABADEL-LAUZES	46245	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SAILLAC	46247	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
SAINT GERY-VERS	46268	CA du Grand Cahors	200023737
SAINT-CHELS	46254	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-CIRQ-LAPOPIE	46256	CA du Grand Cahors	200023737
SAINT-JEAN-DE-LAUR	46270	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-MARTIN-LABOUVAL	46276	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
SAINT-PIERRE-TOIRAC	46289	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-SIMON	46292	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-SULPICE	46294	CC Grand-Figeac	200067361

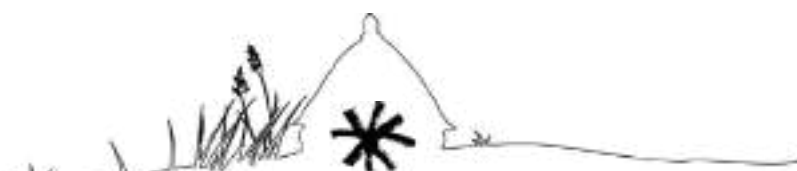
SAULIAC-SUR-CELE	46299	CC Grand-Figeac	200067361
SENAILLAC-LAUZES	46303	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SENIERGUES	46304	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SONAC	46306	CC Grand-Figeac	200067361
SOUCIRAC	46308	CC Quercy - Bourlanc	244600482
SOULOMES	46310	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
THEGRA	46317	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
THEMINES	46318	CC Grand-Figeac	200067361
THEMINETTES	46319	CC Grand-Figeac	200067361
TOUR-DE-FAURE	46320	CA du Grand Cahors	200023737
VARAIRE	46328	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
VAYLATS	46329	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
VIDAILLAC	46333	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532

Tarn et Garonne

COMMUNE	CODE INSEE	EPCI	SIREN EPCI
CAYLUS	82038	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
LACAPELLE-LIVRON	82082	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
LOZE	82100	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
MOUILLAC	82133	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
PUYLAGARDE	82147	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
SAINT-PROJET	82172	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107

En gras : nouvelle commune

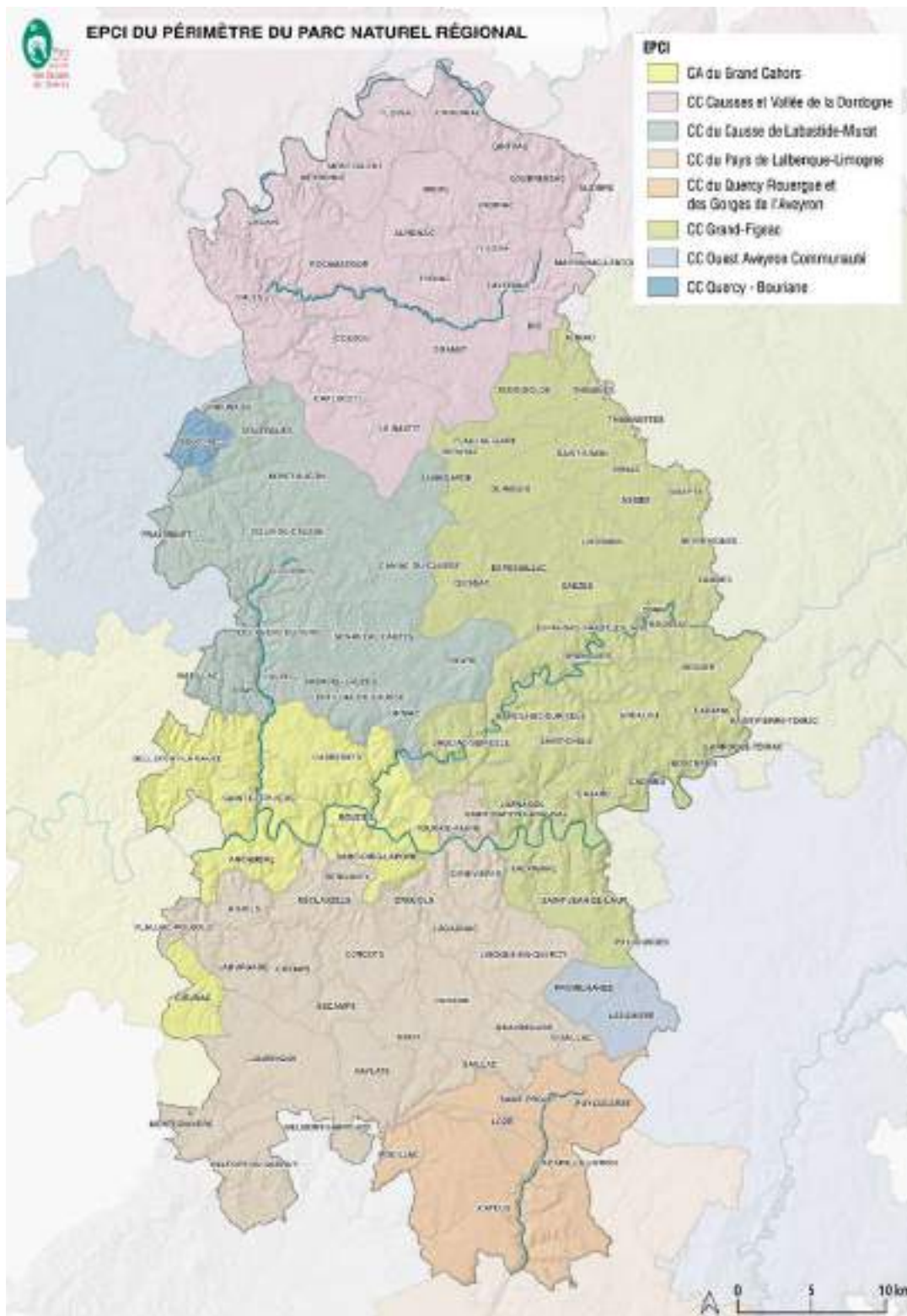
* nouvelle commune (déjà partiellement classée)



III. Le contexte institutionnel et les compétences

1. Compétences et missions des EPCI sur le territoire

Le territoire du Parc naturel régional s'inscrit à cheval entre deux départements en comprenant les nouvelles communes : le département du Lot qui couvre une très grande partie du territoire et le département du Tarn-et-Garonne au Sud (essentiellement des nouvelles communes). Il se structure en plusieurs EPCI :



2. Les compétences des EPCI

c) Compétences obligatoire communes

- Développement économique (tourisme, économie, immobilier d'entreprise)

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme (OT)

- Urbanisme, aménagement et documents d'urbanismes : planification, gestion du droit des sols, urbanisme opérationnel, organisation de la mobilité,
- Équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat, Politique du logement d'intérêt communautaire, Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat (PLH), etc.
- Politique de la ville : - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, Programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- - Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :

d) Compétences optionnelles et facultatives

CC Grand Figeac	ure et patrimoine e enfance et jeunesse al : Centre Intercommunal d'Action Sociale rt : Offices Intercommunal d'Action Sociale é : 1 centre Intercommunal de Santé sport : transport à la demande (TAD), mobilités douces et partagées, transport scolaire ronnement et développement durable : Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ncement des services d'incendie et de secours tat : PIG/OPAH, Programme Local Habitat e,é éclairage public érique, très haut débit, nil NC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
-----------------	--

<p>Causses de la vallée de la Dordogne (valdor)</p>	<p>ction et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de mise de la demande d'énergie</p> <p>ique du logement et du cadre de vie notamment en lien avec la culture et le patrimoine</p> <p>tion, aménagement et entretien de la voirie dont opération « cœur de village », sentier de randonnées, places et espaces publics</p> <p>struction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, y compris à vocation artistique et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire</p> <p>on sociale d'intérêt communautaire</p> <p>solidarité</p> <p>sante</p> <p>petite enfance</p> <p>enfance, jeunesse</p> <p>ction et gestion de Maisons France Services Création et gestion de Bus France Services</p>
<p>Causses de la de-Murat</p>	<p>ction et mise en valeur de l'environnement</p> <p>ique du logement et du cadre de vie</p> <p>tion, aménagement et entretien de la voirie</p> <p>struction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs</p> <p>on sociale</p> <p>ce Services</p> <p>isation d'ateliers-relais en vue de favoriser l'installation ou le maintien d'entreprises</p> <p>agement numérique</p> <p>agement contractuel</p> <p>ésion à un syndicat mixte</p>
<p>du Grand Cahors</p>	<p>ction ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de onnement d'intérêt communautaire dont la création, aménagement, gestion et entretien des voies vertes de la vallée du Lot médiane (de Douelle à Cahors) et de la vallée du Lot amont (de Cahors à Tour-de-Faure), reconnues d'intérêt communautaire :</p> <p>inissement, eau</p> <p>ction et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, en aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</p> <p>struction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et notamment des ns en faveur du patrimoine culturel (en plus : musique, sport..)</p> <p>on sociale d'intérêt communautaire</p> <p>ction et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service au public y afférentes</p> <p>contre les risques incendie</p> <p>ten et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire</p> <p>ction animale</p> <p>agement numérique du territoire communautaire</p>

	<p>tribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)</p> <p>en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</p>
<p>Quercy Rouergue et des de l'Aveyron</p>	<p>tection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien actions de maîtrise de la demande d'énergie.</p> <p>itique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire.</p> <p>on sociale d'intérêt communautaire</p> <p>inissement et Eau</p> <p>ction et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en lication de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations les administrations</p> <p>sport : transport à la demande (T.A.D)</p> <p>s aux association et aux ecoles</p> <p>ure : Mise en réseau de la (ou des) bibliothèque(s)</p> <p>stance technique aux communes pour les travaux de voirie</p> <p>iques contractuelles du petr du pays midi-quercy</p> <p>oration d'un plan climat air energie territoriale (pcaet)</p> <p>ction, gestion et fonctionnement d'un tiers lieu situe sur la commune de caylus</p> <p>osition, aménagement et gestion du site touristique de la grotte du bosc</p>
<p>uest Aveyron</p>	<p>culture : Accompagnement du tissu économique rural et agricole à travers un Plan Alimentaire Territorial mment.</p> <p>sition énergétique : Planification à travers un Plan Climat Air Energie Territorial.</p>
<p>quercy Bouriane</p>	<p>ours (indisponibilité momentanée de la donnée)</p>
<p>albenque Limogne</p>	<p>ours (indisponibilité momentanée de la donnée)</p>

3. Les actions menées par les EPCI sur le territoire

Afin de bien comprendre le contexte local en matière d'actions déjà engagées sous le prisme de la valorisation, la protection des richesses du territoire, il est intéressant de mettre en évidence les interventions des EPCI sur le territoire du Parc Naturel Régional. Certaines EPCI se distinguent plus que d'autres en matière d'actions sur le territoire et sont parfois précurseurs de certains projets de valorisation, de sensibilisation et de protection du patrimoine culturel, agricole, ou encore bâti.

Pour rester cohérent avec les missions d'un Parc Naturel Régional, nous mettons en évidence ci-après les actions associées aux thématiques fortes du territoire : le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, la culture, le tourisme, l'urbanisme, le paysage et l'agriculture.

a) Tableau récapitulatif des actions portées sur les EPCI du territoire

Thématiques prioriales	CC Grand Figeac	CC Causses de la vallée de la Dordogne (Cauvaldor)	Causses de la Bastide-Murat	CA du Grand Cahors	CC pays de Senneque Limogne	Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	Ouest Aveyron	CC Quercy Bouriane
Patrimoine naturel	ET Compagnement propriétaire privé stier ite forestière API ompagnement et EnR PV	ET API	ET ion des ux aquatiques	ET itoire TEPOS à rafiltration de potable	ET	API	ET API te des gies uvelables	
Patrimoine bâti	lien technique et ancier aux munes pour la ection et vation du petit moine et patrimonial site morial du hameau abaudet situé sur Commune endolus.	mobiles	de paysage	ntaire du moine			ation Grand de France	
Culture et tourisme	nation et dination toriales rations ctives) pements culturels blabe d Site Occitanie ac, Vallées du Lot du Célé (incluant		pements rels + cinéma rant ons pour la notion du sme	pements rels s de Via voie verte en e du Lot	pements rels i ion sentiers de onnées	5 pement culture diathèqueset iques) ons pour la notion du sme de nature tiers)	ema de veloppement stique t Jacques	et culture de toire on du Piage

	UNESCO, ée...)					guidée phatière p d'Aural		
Urbanisme / habitat sage	H, H-RU Programme d'Intérêt G al « Habiter le Grand-Figeac », Politique « Cœurs de villages »	H	de paysage	et de territoire 2026 ction Cœur de »	Convention ORT (D)	H Communes en PVD te architecturale	Grands d'Occitanie stides et es de yron»	(en cours) ordon PVD
Culture		ien filières ceptions naires ucteurs				notion ouristique ne et truffe)	ché aux aux	

b) Communauté de Communes Grand Figeac

➤ Habitat / Urbanisme

Le Grand-Figeac conduit déjà des actions opérationnelles en faveur de l'habitat (Programme d'Intérêt Général Habitat, OPAH, Cœur de villages...) ainsi que des réflexions plus spécifiques sur les questions de revitalisation de centre bourg (mission DAUGE, PVD, bourg centre Occitanie...).



Depuis plus de 15 ans, la Communauté de Communes du Grand-Figeac est fortement engagée dans des dispositifs d'amélioration de l'Habitat privé. En 2016, avec le lancement du Programme d'Intérêt Général « Habiter le Grand-Figeac », un coup d'accélérateur est donné, ce qui a permis à plusieurs centaines de familles du territoire de

bénéficier d'aides techniques, administratives et financières et ainsi d'améliorer sensiblement leur cadre de vie.

La politique d'aménagement qualitatif des espaces publics des « Cœurs de villes et villages » est définie par un schéma communautaire d'aménagement ayant fait l'objet d'une adoption en Conseil Communautaire. A ce jour, le Grand-Figeac a réalisé 33 opérations sur 29 Communes du territoire.

La revitalisation s'appuie sur un certain nombre de démarches menées par le Grand-Figeac :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH avec un volet Renouvellement urbain (OPAH-RU) multi-sites
- Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat »

En 2021, les élus du Grand-Figeac ont souhaité reconduire ce Programme d'Intérêt Général (PIG), et le renforcer par deux opérations spécifiques :

- Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ciblant la requalification des centres bourgs d'Aynac, Bagnac-sur-Célé, Lacapelle-Marival et Latronquière,
- Une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain), qui inclut la revitalisation urbaine du centre-bourg de Cajarc, ainsi que des centres-villes de Figeac et Capdenac-Gare.

➤ **Mobilité**

Mise à disposition du Transport à la Demande (TAD) : un service de transport qui fonctionne uniquement sur réservation pour vous acheminer de votre lieu de résidence vers Figeac ou les polarités du territoire du Grand-Figeac.

➤ **Vie du territoire**

Le Grand-Figeac s'est engagé auprès du Département du Lot dans une démarche d'attractivité territoriale dans le cadre du programme Oh My Lot

➤ **Patrimoine bâti**

Depuis 2017, le label Villes et Pays d'art et d'histoire reconnaît la qualité patrimoniale du Grand-Figeac, la politique de valorisation conduite par le territoire et son rôle sur son développement culturel, économique et social.

Dans le cadre de sa compétence en matière de patrimoine et de son label Pays d'art et d'histoire, le Grand-Figeac accompagne les Communes dans la restauration de leur patrimoine vernaculaire (ou « petit patrimoine ») en apportant une expertise technique et un soutien financier. Depuis 2017, le Grand-Figeac a soutenu 55 opérations de restauration de petit patrimoine en attribuant 112 120 euros d'aides aux communes porteuses de projet.

L'ambition de la Communauté de Communes du Grand-Figeac et des partenaires du projet, est de faire du site mémoriel du hameau de Gabaudet, situé sur la Commune d'Issendolus, un lieu de rayonnement et de mise en valeur d'une histoire nationale et départementale, inscrit dans un parcours sur le territoire.

➤ **Tourisme**

En 2017, la Communauté de communes du Grand-Figeac a candidaté pour l'ensemble de son territoire auprès de la Région Occitanie pour intégrer le réseau « Grands Sites Occitanie » (Précédemment, la ville de Figeac avait obtenu le label Grand Site Midi Pyrénées). La candidature a été retenue créant ainsi la destination touristique Grand Site Occitanie Figeac, Vallées du Lot et du Célé. Le cœur emblématique, Figeac se compose :

- D'un site patrimonial remarquable.
- D'un monument inscrit par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France (Hôpital de Figeac) et sa zone tampon.
- D'un lieu de visite majeur à billetterie : le Musée Champollion, Les Écritures du monde.
- D'équipements touristiques comme la base de loisirs du Surgié, l'Hôtel du Château du Viguier du Roy.

Le Grand-Figeac propose 69 circuits de randonnée pédestre reconnus d'intérêts communautaires, soit près de 700 km dédiés aux balades familiales comme aux randonneurs sportifs. Engagé dans la démarche Qualirando'Lot, le Grand-Figeac est aujourd'hui le garant d'une itinérance de qualité en toute sécurité et le balisage en est le premier outil. La Communauté de Communes est compétente sur ce balisage, la pose de signalétique directionnelle et la promotion des circuits, l'entretien est à la charge des Communes.

➤ **Patrimoine naturel**

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, et leur a confié notamment la coordination de la Transition Énergétique sur leur territoire (adopté en décembre 2019 pour la période 2019-2025).

Le Grand-Figeac propose un dispositif d'aides financières pour accompagner les propriétaires privés de petites parcelles à entreprendre une gestion durable de leurs boisements.

Depuis le 1er janvier 2018, le Grand-Figeac est compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Par délibération, cette compétence a été confiée aux deux Syndicats agissant sur les deux bassins versants du territoire : le Syndicat Mixte Célé Lot Médián (SmCLM) et le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA)

➤ **Développement économique, emploi, formation**

La Pépinière d'entreprises Calfatech accompagne les porteurs de projets et les entreprises en création en leur proposant divers services et espaces d'hébergement. Implantée au cœur du Parc d'Activités Quercypôle et à proximité de l'Hôtel d'entreprises, Calfatech est une structure du Grand-Figeac contribuant à consolider le tissu économique local.

L'Hôtel d'entreprises de la Communauté de Communes du Grand-Figeac accompagne les jeunes entreprises en développement en leur proposant une solution locative intermédiaire. Implanté au cœur du Parc d'Activités Quercypôle et complémentaire de la Pépinière d'entreprises Calfatech, l'Hôtel d'entreprises est un équipement moderne qui contribue à favoriser l'implantation durable des entreprises.

Maison de la Formation du Grand-Figeac : met à disposition des salles et locaux adaptés pour vos formations, vos réunions, assemblées générales et séminaires



➤ **Agriculture**

Le Grand Figeac s'est engagé dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui constitue une opportunité de concevoir de nouvelles interactions entre les acteurs économiques du monde agricole, du monde de l'alimentation, les collectivités territoriales et les consommateurs.

➤ **Culture**

Le Grand-Figeac assure l'animation, la coordination et la mise en œuvre des interventions culturelles qui relèvent de ses compétences :

- Animation et coordination territoriales, suivi des projets et opérations d'investissement, mise en œuvre des opérations collectives (Groupe Acteurs du Livre, Quinzaine culturelle jeune public et familles « Graines de Moutards », Collectif Culture & Petite enfance, Programmations thématiques ; ...).
- Lecture publique : animation et gestion d'un réseau de médiathèques à Assier, Bagnac-sur-Célé, Capdenac-Gare, Cajarc, Figeac, Lacapelle-Marival, Latronquière, Leyme, et d'une bibliothèque ambulante : l'Astromobile.
- Cinéma : exploitation des cinémas Charles-Boyer de Figeac et Atmosphère de Capdenac-Gare, projections hors les murs.
- Spectacle vivant : programmation de spectacles en saison, en été et résidences d'artistes dans les salles de Leyme et Théminettes et Latronquière.
- Action culturelle : programme de l'Astrolabe Grand-Figeac et du Pays d'art & d'histoire Grand-Figeac, Vallées du Lot et du Célé.
- Patrimoine : animation d'un Pays d'art & d'histoire, soutien à la restauration et valorisation du patrimoine.

Avec le soutien apporté par le Grand-Figeac aux acteurs culturels et à l'Astrolabe, c'est un territoire vivant qui est rythmé toute l'année par des événements culturels d'exception : la Quinzaine culturelle jeune public Graines de Moutards ; les festivals Africajarc, la BD Prend l'air, des Rencontres musicales; les expositions de la Maison des arts Georges et Claude Pompidou de Cajarc; les événements et programmations de spectacles de l'Astrolabe, de Derrière le Hublot, des Nuits et Jours de Querbes, de l'Asso des Clous ou encore de Lire à Figeac

➤ **Association**

Le Grand-Figeac apporte son soutien à des associations et opérateurs culturels du territoire :

- Derrière le Hublot, Africajarc, les Rencontres musicales de Figeac, La BD Prend l'air, Les Nuits et Les Jours de Querbes, les Foyers ruraux, De Pure Fiction, Lire à Figeac, l'Orange Fluo, Déclam, Des clous, Visages de Ségala.
- Les écoles de musique du Causse (Assier), Ségala-Limargue (Lacapelle-Marival), de Figeac, de Cajarc, Cap-Musique (Capdenac-Gare)

c) Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor)

➤ **Habitat / Urbanisme**

Cauvaldor est doté de plusieurs documents de planification : PLUi-H et SCoT

➤ **Culture**

Le territoire bénéficie de plusieurs équipements structurants en matière de diffusion et d'enseignement de la culture et des arts :

- o Ecole de musique et cinéma
- o Centre culturel Robert Doisneau
- o Généralisation de l'Education artistique et culturelle, résidence-mission (GEAC) : La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie, l'Education Nationale, le Conseil Départemental, l'Association des Maires de France 46 et Cauvaldor signent en 2019 une convention territoriale pour la généralisation de l'Education Artistique et Culturelle.

La communauté de commune bénéficie également d'un Contrat local d'éducation artistique 2019-2020 (CLEA) : A la suite du lancement de l'appel à projet CLEA subventionné par le Ministère de la Culture, Cauvaldor s'est associée à la démarche depuis 2015 avec les deux opérateurs théâtre de l'Usine et Festival de Rocamadour. Le théâtre de l'Usine est également partie prenante dans la coordination du projet et la logistique.

Enfin, Cauvaldor bénéficie du dispositif « Ciné Belle Étoile » depuis 7 ans. Il s'agit d'une série de projections de films tous publics en plein air, dans plus de 40 communes, associée à des évènements festifs (marché, concert, etc) en première partie de soirée.

➤ **Patrimoine bâti**

Fonds de soutien à la restauration du patrimoine : Cauvaldor met en place, à destination des communes, un fonds de soutien à la restauration et à la sauvegarde du patrimoine public non protégé. la communauté de communes peut intervenir jusqu'à 50% du montant total des travaux, plafonné à 5000€ ht, sous réserve que la commune participe à même hauteur que Cauvaldor (taux variable en fonction de l'intérêt du projet).

Cauvaldor bénéficie d'une labellisation Pays d'Art et d'Histoire :

- Expositions itinérantes avec l'opération « Expomobiles »
- Projet de sensibilisation du patrimoine auprès des plus jeunes. Ce projet financé par la communauté de communes Cauvaldor avec le soutien de la CAF du Lot.
- Les rendez-vous de l'automne : des visites guidées, expositions, balades et ateliers artistiques



➤ **Agriculture**

Cauvaldor valorise et soutien des « filières d'exceptions », notamment :

La truffe et les trufficulteurs : Le Lot est historiquement une région de production de truffe de qualité. Pourtant, la truffe du Quercy Causses et Vallée de la Dordogne est relativement méconnue et souffre de la concurrence. Cauvaldor a lancé une action de promotion pour rendre ses lettres de noblesse





à cette fameuse Tuber melanosporum. En effet depuis 2021, la collectivité s'attache à développer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine culinaire du nord du Lot, dont la truffe. La stratégie élaborée s'articule autour de 3 axes :

- Faire de la truffe un outil d'attractivité du territoire de Cauvaldor.
- Renforcer la filière : produire et bien produire.
- Fédérer tous les acteurs.

Cauvaldor a ainsi accompagné les associations dans l'élaboration d'une identité commune et dans la production d'outils de communication. Aujourd'hui, les producteurs peuvent se rassembler autour d'un même nom : « La truffe du Quercy Causse et Vallée de la Dordogne ».

L'asperge causse & vallée de la dordogne

La communauté de communes Cauvaldor soutient la culture de l'asperge en proposant des outils de communication : reportage photo, identité commune, étiquette à glisser dans les bottes, fiches recettes et 30 panneaux de bords de route pour signaler les producteurs.

d) Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat

➤ **Habitat / Urbanisme**

Plan de paysage : Depuis 2016, des actions concrètes sont réalisées avec pour objectif de permettre à chacun à son niveau d'agir sur l'évolution des paysages. Nous pouvons notamment citer :

- projet autour de la construction d'abri en petit bois du causse
- mise en place d'un partenariat avec le CAUE pour des actions de conseil aux particuliers renforcées
- développement d'un programme éducatif vers les jeunes fréquentant l'ALSH
- chantiers participatifs d'entretien de sentier et de restauration de murets
- participation aux Journées européennes du patrimoine
- travail de repérage du petit patrimoine.

Concernant les voiries, chaque année, un **programme d'investissement et de fonctionnement** est mis en place afin de maintenir et entretenir une partie des voies intercommunales. Le programme est constitué dans un esprit communautaire. Ainsi la priorité est donnée aux voies communautaires les plus fréquentées et les plus dégradées. Un programme annuel d'entretien est également mis en œuvre

➤ **Tourisme**

La Communauté de communes met en place différents projets ou actions pour renforcer l'attraction touristique du territoire :

- mise en place d'une signalétique touristique communautaire : panneaux Relais Information Service (RIS) ;
- aménagement et entretien de sentiers de randonnées, de circuits de bourg, avec la réalisation d'éditions touristiques associées (16 sentiers de randonnées et 22 circuits de bourg).
- aménagement de l'aire d'Orniac achevée en 2019 (débarquement canoë, aire de pique-nique, panneau d'information)
- participation à la création du Pôle de Pleine Nature Vallée du Célé, projet piloté par le Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- entretien de la parcelle de l'oppidum de Murcens où se trouve la table de pique-nique et le panneau d'information.
- Instauration de la Taxe de Séjour



- soutien aux communes pour l'organisation des villages éclairés.

➤ **Culture, sport et loisirs**

Plusieurs équipements culturels sont présents sur le territoire :

- La bibliothèque intercommunale Pajatoutage
- En partenariat avec Cinélot, la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat propose régulièrement à ses habitants des séances de cinéma dans les communes homologuées.
- L'école de musique a pour objectif de faire découvrir, d'enseigner et de développer des techniques musicales et vocales par des cours de musique théorique, instrumentale et chorale au travers de cours individuels et collectifs.
- La Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat s'est engagée depuis plusieurs années à développer la pratique du sport à travers la mise en place d'équipements sportifs, d'animations, d'événements ou encore de subventions aux associations du territoire.

e) Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

De nombreuses actions et projets multithématiques existent sur le territoire mais sont essentiellement centralisés sur la ville de Cahors.

➤ **Habitat / Urbanisme**



Projet de territoire : Ce projet a fait l'objet d'une nouvelle mise à jour en 2020, coconstruite par les élus arrivés en fonction en mars 2020 et les services, dans le contexte particulier de la pandémie de Covid-19. Comme la précédente mise à jour, il s'agissait de confronter et d'actualiser le projet de territoire au regard des mutations à l'œuvre et des ambitions du nouveau mandat.

Le territoire est également doté d'un PLUi

La Ville de Cahors et le Grand Cahors font partie des 222 villes retenues au titre du dispositif « Action Cœur de Ville » instauré par l'Etat.

➤ **Patrimoine naturel et eau**

Le Grand Cahors s'inscrit en faveur de la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES), de la sobriété énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air et du développement des énergies renouvelables... La labellisation Territoire à Energie positive pour la croissance verte (TEPCV), le projet de territoire du Grand Cahors, le Programme Local de l'Habitat (PLH), les Agendas 21 du Grand Cahors et des villes de Cahors et de Pradines, le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration, le schéma de Développement économique et touristique (SDET), le dispositif régional en faveur des bourgs centres etc... participent des multiples engagements du territoire en faveur de la transition énergétique.

Unité d'ultrafiltration de l'eau potable : L'unité sera implantée à Cahors sur le plateau du Pech d'Angély sur les parcelles situées à proximité du réservoir du Syndicat eau potable – assainissement du Quercy Blanc, qui distribue aux communes de son territoire de l'eau potable produite par la Fontaine des Chartreux.

Enfin, le site de la plage aux ptérosaures situé sur la commune de Crayssac à 10 minutes de Cahors constitue un site emblématique pour la valorisation et la sensibilisation au patrimoine géologique et paléontologique du territoire.

➤ **Culture et tourisme**

La voie verte en vallée du Lot : Le Grand Cahors s'inscrit dans la démarche de projet engagée par le Département du Lot. La Communauté d'Agglomération a intégré en 2020 le Syndicat mixte ouvert composé de plusieurs intercommunalités pour assurer, en commun, l'aménagement de deux voies vertes, cohérent à l'échelle des vallées du Lot et de la Dordogne. En vallée du Lot, pour ce qui intéresse directement le Grand Cahors, une liaison douce empruntera le tracé de l'ancienne voie ferrée entre Soturac à l'ouest du Lot et Capdenac-Gare dans l'Aveyron.

Palais de Via, reconquête d'un phare médiéval du centre historique : La réhabilitation de l'ancienne prison et des bâtiments dits des mutuelles sur les quais constitue un enjeu majeur pour Cahors. Le site de l'ancienne prison, un palais médiéval situé entre la rue du Château du Roi et le Lot, va se transformer dans les années à venir.

La majorité des équipements culturels sont présents à Cahors, soit en dehors du territoire. Deux musées sont présents sur le territoire : le Amédée Lemozi, le musée Rignault et le Mémorail. Le territoire est également doté de plusieurs bibliothèques un conservatoire, etc.

➤ **Patrimoine bâti**

Le territoire dispose d'un inventaire du patrimoine et des dispositifs spécifiques de Cahors.

f) CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

➤ **Urbanisme / Habitat / Paysage**

A Caylus, le Tiers Lieu est conçu comme un couteau Suisse qui regroupe un ensemble de services qui viennent compléter le FabLab et les bureaux de France Services. Un volet culturel a été rajouté avec de nouveaux services : salle des associations intercommunales, espace de réunion, espace scénique pouvant servir pour des conférences, des projections, des spectacles, ou encore des logements pour des artistes.

Les communes de Caylus et de Saint-Antonin-Noble-Val sont lauréates du programme petites villes de demain

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été mise en place à l'échelle du Pays Midi-Quercy, et vise plusieurs objectifs parmi lesquels :

- Améliorer les conditions de logement des populations modestes
- Favoriser les économies d'énergies
- Lutter contre l'habitat insalubre...

Un Tiers-lieux est présent sur la commune de Caylus et regroupe un ensemble de services qui viennent compléter le FabLab et les bureaux de France Services. Un volet culturel à par ailleurs été ajouté avec de nouveaux services : salle des associations intercommunales, espace de réunion, espace scénique pouvant servir pour des conférences, des projections, des spectacles, ou encore des logements pour des artistes.

➤ **Tourisme**

La Communauté de communes est dotée d'un maillage important de sentiers de randonnée (environ 440 km). La volonté de mener des actions sur un territoire existe depuis longtemps. L'entretien, la remise en état et l'aménagement de notre espace font partie des priorités.

Mise à disposition d'une Charte des Randonneurs

Office de tourisme : L'office de tourisme intercommunal, service public à caractère administratif, doté de la seule autonomie financière, est destiné à assurer le développement touristique de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Le CPIE Quercy Garonne (association), dont le siège est à Caylus, est-il mentionné dans le diag ?

1. CC Pays de Lalbenque-Limogne

➤ **Urbanisme / Habitat / Paysage**

Le territoire dispose d'un SCoT ainsi que d'un PLUi.

Une convention ORT a également été signée dans le cadre du projet Petite Ville de Demain.

➤ **Tourisme**

Le territoire valorise les randonnées patrimoniales communales de son territoire ainsi que le GR65 du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. L'office de tourisme de Lalbenque ainsi que Cahors Vallée du Lot met en avant ce type de pratiques touristiques. Aussi, certains produits locaux sont valorisés et font l'objet de pratiques agritouristiques, notamment la truffe et la vigne. La CC donne également de la visibilité aux producteurs locaux.

Enfin, l'intercommunalité dispose d'un réseau de médiathèques intercommunales. Elle anime également une saison culturelle pour son édition 2023-2024 avec tout un tas de rencontres et d'évènement autour de la culture.

g) CC Ouest Aveyron

➤ Urbanisme / Habitat / Paysage

Plusieurs actions sont en cours sur le territoire :

- Contrats Grands Sites d'Occitanie « Bastides et Gorges de l'Aveyron »
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Contrats Bourgs Centres, Action Coeur de Ville Villefranche

Rénovation énergétique : Depuis le 1er janvier 2021, Ouest Aveyron Communauté s'est engagée dans la démarche Rénov'Occitanie, initiée par la Région, en déclinaison de France Rénov'.

➤ Patrimoine naturel

Charte énergie renouvelables : Le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial adopté en mai 2021 a permis de faire un premier état des lieux des potentiels de développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire. La première action identifiée a été l'écriture d'une charte qui posera les jalons du développement des énergies renouvelables voulues sur le territoire.

Trame noire : Réduire l'éclairage public sur le territoire, une démarche engagée = Une collaboration a été engagée avec les 29 communes dont la quasi-totalité a souhaité faire évoluer ses pratiques.

➤ Patrimoine bâti

Ouest Aveyron Communauté s'est associée à l'intercommunalité Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron autour d'une labellisation Grand Site d'Occitanie. Le projet « Bastides & Gorges de l'Aveyron » compte parmi les 40 Grands Sites d'Occitanie.

➤ Tourisme

Dans le cadre de sa compétence, Ouest Aveyron Communauté a réalisé un diagnostic territorial afin de poser un cadre stratégique en matière de promotion et de développement touristique.

L'itinéraire pédestre et culturel, de Conques à Toulouse, est balisé comme sentier de Grande randonnée GR62b, 36 et 46. Il est long de près de 200 kilomètres et praticable en 10 jours.

➤ Agriculture

Dans le cadre de son action économique, la Communauté de communes est en charge de la gestion du marché aux bestiaux de Villeneuve d'Aveyron qui a lieu tous les 1er, 3ème et 5ème lundi du mois.

h) CC Quercy Bouriane

➤ Urbanisme

Le programme Petite Ville de Demain a pour objectif de renforcer les moyens en ingénierie des communes exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026. A ce titre, la ville de Gourdon bénéficie de ce programme.

La CCQB s'est inscrit dans un projet de requalification de l'entrée de ville au sud-ouest de Gourdon, le projet initial déposé en 2020, a été revu en début d'année 2021 en y intégrant un projet paysager.

Actuellement, les projets en cours concernent la rénovation de la piscine intercommunale à Gourdon ainsi que des aménagements routiers. Et ce, dans les communes de Gourdon, Le Vigan, Millhac et Saint-Cirq-Soullaguet.

➤ Culture et tourisme

Projet culturel de territoire : C'est un outil de développement culturel responsable et durable, qui a vocation à fédérer les communes du territoire à travers des actions culturelles communes, et qui favorise les partenariats afin de soutenir la création. C'est aussi une démarche dynamique et évolutive qui s'ajuste et se renouvelle régulièrement afin de faciliter l'accès à la culture pour tous.

La Maison du Piage : propose des ateliers thématiques et des visites adaptées aux enfants pendant les vacances scolaires. Elle est, située dans le village de Fajoles, à 4 km du site archéologique, propose un voyage dans le temps de la Préhistoire entre 40 000 et 30 000 ans avant notre ère, sur les traces des derniers Hommes de Néandertal et des premiers Hommes modernes.

Le réseau de la BIG – Bibliothèque Intercommunale de Gourdon – se déploie sur 3 sites : Gourdon, Concorès et Saint Germain du Bel Air. La lecture publique est une préoccupation importante qui favorise le développement culturel sur le territoire.

Un déséquilibre entre les EPCI

Au regard de l'analyse des thématiques associées à un PNR et des actions et stratégies traitées par les 8 EPCI, on constate une hétérogénéité des projets et interventions sur les territoires en fonction des EPCI. Les communautés de communes les plus enclines à déployer des projets sont celles du Grand Figeac et de Cauvaldor, se distinguant par des stratégies pour la protection du patrimoine paysager, bâti, culturel et agricole.

Le département du Lot, en lien avec son historique et son projet de Parc, se distingue également de celui du Tarn-et-Garonne par des ambitions et des projets associés aux enjeux du territoire.

4. Région et départements

a) La Région Occitanie

➤ Culture et tourisme

Depuis 2007, le territoire régional prône une stratégie qui repose sur la prise en compte de la globalité de la chaîne opératoire du patrimoine (connaissance, conservation/restauration, valorisation). Elle est organisée autour de trois axes :

- Le développement des partenariats.
- La volonté de partager les données de la connaissance.
- L'observation et l'évaluation sur l'ensemble du champ patrimonial.

Cela se traduit par des conventions avec les partenaires publics (en priorité les départements), la numérisation des données du patrimoine et la création d'un portail patrimonial régional et la création de l'Observatoire Régionale du Patrimoine

La Région met à disposition un Plan d'action et de mobilisation pour l'avenir des langues occitane et catalane : Le 15 décembre 2022, la Région a adopté le plan « Parlem una cultura viva / Parlons une culture vivante », afin d'accroître l'usage du catalan et de l'occitan, les deux langues régionales d'Occitanie. Un plan coconstruit avec les acteurs locaux et les habitants de la région.

Une stratégie de développement du tourisme et des loisirs : qui s'appuie autour d'aides, d'appels à projets, d'événements et de structures innovantes afin d'accompagner les professionnels du tourisme et de concilier qualité de vie, bien-être des habitants et prospérité des territoires. Son action est volontariste pour mettre en œuvre un plan de tourisme durable et responsable afin d'accompagner la relance et la transformation de la filière touristique avec des axes forts.

Un soutien des acteurs régionaux qui déploient des projets en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable : l'objectif est de renforcer les actions éducatives dans tous les territoires et auprès de tous les publics, dont en particulier les publics jeunes, et d'accroître la participation citoyenne, au service de la Transition Écologique et Énergétique.

Suite à l'élaboration d'une nouvelle stratégie culturelle 2022-2028, de nouveaux dispositifs sont en cours d'élaboration dans la continuité des démarches ci-avant réalisées.

➤ Patrimoine naturel et Eau

Le Plan régional Eau : il a été réalisé pour faire face aux risques croissants de pénuries d'eau en collaboration avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'eau. Il vise à apporter des solutions concrètes de gestion durable de la ressource et concilier l'ensemble des besoins (activités économiques, milieux, ...).

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et Contrats de Plan interrégionaux (CPIER) 2021-2027 constituent, avec les fonds européens, le principal cadre contractuel au service du développement régional de l'Occitanie.

Le Pacte Vert pour l'Occitanie : il porte la volonté d'accélérer la transition écologique tout en construisant un modèle plus juste et plus solidaire. C'est un guide d'actions concrètes qui porte la conviction que l'écologie est une opportunité économique pour les territoires.

➤ **Agriculture**

Le Plan Contrat Etat Région : Ces actions sont conduites dans le cadre d'un partenariat avec les laboratoires du département avec en particulier la mise en œuvre et l'animation de formations spécifiques qui permettent aux éleveurs, transformateurs, de parfaire leur technique, et la qualité de leur produit dans le souci des obligations réglementaires.



Le GIE assure la mise en place des orientations décidées par le Comité d'Orientation Régional de l'Elevage (COREL) de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie. Le personnel du GIE intervient dans l'animation des filières, tant pour les chambres départementales d'agriculture que pour les organismes économiques.



Démarche volontaire, la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage est avant tout une démarche de progrès qui permet à chacun de prendre de progresser et répondre aux attentes de leurs partenaires et/ou citoyens sur les thèmes suivants : identification, santé, alimentation, qualité du lait, bien-être animal, sécurité et

environnement.

Le Plan Bi'O 2023-2027 : Avec plus de 13 000 exploitations en agriculture biologique (AB) sur plus de 600 000ha, l'Occitanie est la 1ère région bio de France. Elle représente 20% des surfaces françaises en AB et a été élue meilleure Région Bio d'Europe (récompense décernée au titre des organics award 2022).

En plus des actions régionales en faveur de l'élevage, la Chambre d'Agriculture d'Occitanie assure également le suivi des différents élevages sur le territoire, en accompagnant l'installations des jeunes agriculteurs et en pérennisant les exploitations existantes. Le maintien et la valorisation du pastoralisme est notamment assuré par différents outils et projets : Projet AEOLE, Opération DEVESE, Programme ALBERA, PASTUR, AP3C...

➤ **Mobilité**

La Région Occitanie définit sa politique de TAD comme visant à répondre aux besoins des populations des territoires de faible densité, peu ou pas desservis par des lignes régulières de transport. Le transport à la demande permet à tous de se déplacer pour rejoindre un pôle d'activité dans les zones à faible densité de population.

Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) : Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs qui a fait l'objectif d'une large concertation ayant réuni près de 1300 participantes et participants, constitue l'un des piliers de la SRESTE.

➤ **Transition énergétique**

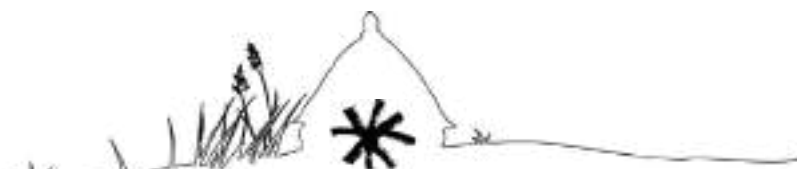
L'Occitanie est la deuxième région française pour la puissance photovoltaïque installée avec ses 2 500 heures de soleil par an. Guide référentiel pour un projet photovoltaïque flottant : Grâce à un ensoleillement important, ses nombreuses étendues d'eau et sa façade littorale, la région Occitanie représente une terre d'accueil stratégique en France pour le développement du photovoltaïque flottant.

SRADDET - Occitanie 2040 : Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire a été adopté le 30 juin 2022.

Plan pour le pouvoir de vivre et la souveraineté énergétique : Le contexte international et l'urgence climatique toujours plus prégnante nous imposent d'accélérer vers plus de souveraineté énergétique et de modifier profondément nos modes de vie.

b) Le Département du Lot

➤ **Patrimoine bâti**



Depuis 40 ans, le Département du Lot apporte son soutien financier à la restauration du patrimoine architectural qui nous entoure :

- Dès 1973, un fonds de sauvegarde du petit patrimoine rural (fonds Denieul) a été mis en place dans le Département du Lot (petits patrimoine rural)
- Inventaires, expositions, site Internet... Au-delà de sa politique de restauration et de mise en valeur, le Département du Lot développe des actions fortes sur le plan scientifique et culturel pour connaître et faire connaître le patrimoine lotois.
- Le Département du Lot dispose d'une cellule d'archéologie préventive. Objectif : préserver la richesse patrimoniale du Lot, être réactif et réaliser des économies lors des chantiers d'aménagement dans le Lot.

➤ **Culture**

Le Département du Lot gère les fonds destinés à la sauvegarde des bâtiments et des objets classés et inscrits monuments historiques. Cependant, le ministère de la Culture est toujours garant des monuments historiques. De plus, une convention est signée entre le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Lot en 2008 dans le domaine du patrimoine.

Le Département mène des travaux d'inventaire. Il soutient également la restauration du patrimoine rural non protégé et du petit patrimoine (fonds Denieul). Il est aussi propriétaire et gestionnaire d'équipements culturels (Musée de Cuzals, Musée Murat).

La diffusion et la promotion des livres sont assurées par la Bibliothèque départementale, service de lecture publique du Département; l'objectif étant de faciliter l'accès de tous les Lotois à la lecture.

Avec cinq musées départementaux consacrés aux beaux-arts, à l'ethnologie ou à l'histoire, le Département possède un riche patrimoine. Ces lieux de culture sont également de beaux sites, typiques du Lot, ouverts à la visite.

Le Département du Lot a mis en place des fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST). Ces derniers permettent notamment de subventionner les travaux de création, extension ou modernisation des salles des fêtes ou polyvalentes. Les médiathèques, musées, salles de spectacles, écoles de musique et les aménagements et espaces d'interprétation de lieux historiques (sites remarquables ou lieux mémoriels), sont également concernés par cette aide.

➤ **Tourisme**

Le Département mène plusieurs actions pour développer l'offre touristique, faire partager des coups de cœur et améliorer la qualité de l'accueil. La réouverture de la navigation sur la rivière Lot a conforté l'attractivité du département. Ce projet économique de grande ampleur a aujourd'hui des retombées très importantes en termes de notoriété et d'image. Par ailleurs à Rocamadour, un vaste programme est engagé par le Département, avec la Région et la commune, pour redonner toute sa splendeur à ce site exceptionnel.

Plan de relance de Rocamadour : Pour mener à bien ce projet, le syndicat mixte du Grand Site de Rocamadour regroupant la commune de Rocamadour, le Département du Lot et le Conseil régional a été créé.

Une partie importante du patrimoine nécessitait une restauration soignée et urgente : le grand escalier qui s'affaissait, la toiture de la chapelle Notre Dame qui présentait des entrées d'eaux importantes, le chemin de croix dont le revêtement s'avérait dangereux par endroit, les trois portes fortifiées qui nécessitaient une stabilisation des ruines....

Et Lot Tourisme ?

➤ **Urbanisme / Habitat / Paysage**

Le Département du Lot intervient pour favoriser l'accès au logement des personnes les plus défavorisées. Le Fonds de solidarité logement (FSL) permet de faciliter l'accès et le maintien dans le logement. Par ailleurs, le Département, délégataire des aides à la pierre, encourage la création de logements sociaux et participe à l'amélioration du parc privé.

Ajouter ici le CAUE, le SDAIL Evoquer Villages A Venir ?

➤ **Mobilité**

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, le Département du Lot a choisi d'inciter les particuliers à rouler autrement en attribuant des aides directes pour l'achat d'un véhicule électrique, d'un véhicule hybride rechargeable ou d'un vélo à assistance électrique.

Lot à vélo : Un syndicat mixte a été créé pour l'aménagement, l'entretien et la promotion des voies vertes dans le Lot. Il regroupe sept membres fondateurs : le Département du Lot, Grand Figeac, Grand Cahors, Cauvaldor, la communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble, les communes de Cénevières

et de Saint-Martin-Labouval. Avec ce syndicat mixte, il s'agit de mener dans le Lot de façon concertée plusieurs voies vertes, à l'image de ce qui a été réalisé avec Lot Numérique pour le déploiement de la fibre optique.

➤ **Agriculture**

Le Département a mis en place une politique de reconquête du paysage pour lutter contre les incendies et préserver la biodiversité. Chaque année, la transhumance Rocamadour-Luzech est l'occasion d'accompagner le troupeau de brebis parties à la reconquête des espaces embroussaillés.

Réalisation d'un guide « manger bio dans le lot »

Bio et local : Le Département du Lot prend un engagement fort aux côtés de l'Etat, de la Région Occitanie et des territoires pour la promotion des circuits courts et d'une alimentation locale et de qualité.

Expérimentations : A travers le Laboratoire départemental d'analyses et les exonérations et réductions du coût des analyses en santé animale prises en charge par le Département, la collectivité agit pour le maintien de l'état sanitaire du cheptel et pour la réduction des charges sur l'élevage lotois.

➤ **Patrimoine naturel / Eau**

Le Département agit dans les Espaces naturels sensibles en partenariat et en accord avec les communes, les communautés de communes, les propriétaires, les agriculteurs, les randonneurs, les chasseurs...

Pour répondre aux besoins quotidiens des Lotois, les équipes du Département suivent l'état des eaux, souterraines ou de surface, afin de garantir leur qualité et leur quantité.

Du fait de son positionnement hydrographique, la Région Occitanie a un rôle majeur à assumer dans la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée de l'eau. L'eau constitue une ressource précieuse et l'élément de base de milieux aquatiques riches et diversifiés. Ces écosystèmes sont indispensables au développement et à l'attractivité des territoires et ils influent directement sur notre qualité de vie.

➤ **Transition énergétique**

Depuis plusieurs années, le Département du Lot prend une part active dans le domaine de la transition énergétique. Il souhaite inciter :

- LOT SOLAIRE permet d'aider les particuliers à installer des équipements solaires ;
- Le guichet Rénov Occitanie Lot permet de conseiller les ménages lotois qui souhaitent s'engager dans un projet de rénovation énergétique de leur habitat ;
- le fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST) permet d'accompagner les communes et intercommunalités à intégrer la transition énergétique dans leurs projets ;
- une Charte départementale donne un cadre au développement des énergies renouvelables.

Le projet de mandat Lot A Venir vise à réduire de 40 % les consommations d'énergie sur le territoire, et dans le même temps à multiplier par deux la production d'énergie renouvelable. Enfin, le Département met à disposition un Guichet Renov Occitanie Lot qui s'adresse à tous les ménages lotois qui souhaitent s'engager dans un projet de rénovation énergétique de leur habitat.

c) Le Département du Tarn-et-Garonne

➤ **Culture**

Dans le département du Tarn-et-Garonne, Arts & Culture réalise un travail d'information, d'expertise, d'analyse, d'évaluation, de proposition et d'interventions artistiques dans les secteurs des arts visuels et du spectacle vivant, dans une perspective d'aménagement du territoire, d'élargissement des publics et des pratiques, de formation et d'emploi.

➤ **Patrimoine naturel et eau**



Le Département du Tarn-et-Garonne mène depuis plusieurs années une politique des ENS ambitieuse. Le Département a la volonté de rendre accessible, gratuitement, au plus grand nombre, des espaces de qualité aménagés et gérés à des fins environnementales. Pour ses concitoyens, cette politique permet de préserver, voire d'améliorer la qualité de vie. Pour les scolaires, ce sont des supports d'éducation à l'Environnement privilégiés.

Le conseil départemental a fait le choix d'aider financièrement et techniquement les structures gestionnaires des cours d'eau (et milieux associés). Ces derniers accueillent une biodiversité d'intérêt et permettent de concilier plusieurs usages (eau potable, irrigation, pêche...)

➤ Agriculture

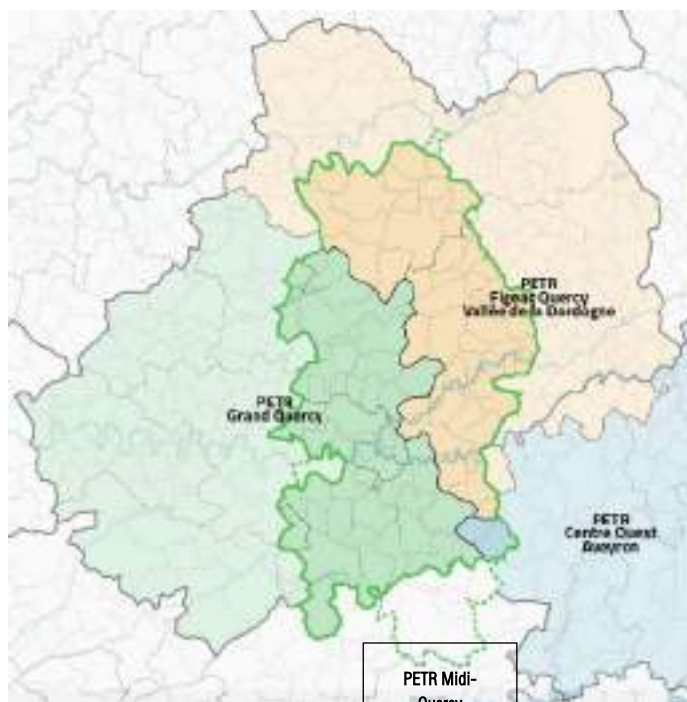
Actions associées avec la chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne

➤ Transition énergétique

Pour accompagner les Tarn et Garonnais dans leurs projets de construction, ou de rénovation, le Département a mis en place depuis 2006 un Espace Info Énergie basé au CAUE et soutenu par la Région et l'ADEME.

Soutien à la filière bois : départemental a financé une plateforme et stockage et de broyage des déchets de bois dont il a confié la gestion au Syndicat Départemental des Déchets. L'objectif est de développer une filière locale de production de bois, de récupérer les déchets de bois des déchetteries, ainsi que les déchets verts de bords de route.

5. L'apparition des PETR dans le paysage institutionnel



La période de mise en œuvre de la Charte a également vu l'émergence d'une nouvelle strate institutionnelle avec l'apparition des Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux (PETR) (à la suite de l'application de la loi MAPTAM) et la disparition des anciens périmètres de Pays. Trois PETR, créés en 2015, composent aujourd'hui le territoire du Lot :

- le PETR du Grand Quercy (fusion du Pays de Cahors et du Sud du Lot et du Pays Bourrian, rejoints par les Communautés de communes du Pays de Lalbenque-Limogne et du Causse de de Labastide-Murat) qui compte 47 communes (sur 148) sur le territoire du Parc
- le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (fusion des Pays de Figeac et Pays de de la Vallée de la Dordogne lotoise) qui compte 46 (sur 148) communes sur le territoire du Parc
- le PETR Centre Ouest Aveyron qui compte 2 communes (sur 123) sur le territoire du Parc
- le PETR Midi-Quercy

Le développement des PETR s'est fait sous l'impulsion du Conseil régional de Midi-Pyrénées, devenu autorité de gestion des fonds européens en 2014, qui souhaitait contractualiser avec ses territoires à cette échelle. Leur création a notamment engendré le passage de la gestion du programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) du Parc aux deux PETR. Si une convention d'animation partagée Parc-PETR du programme LEADER avec le PETR du Grand Quercy a été mise en place dès son lancement, une telle convention ne sera mise en place avec le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne que pour la prochaine programmation.

L'apparition des PETR a également entraîné la suppression du Contrat Territorial qui liait le Parc à la Région et à l'Etat par l'attribution de financements (20M€ d'aides publiques ont été investies sur le territoire entre 2008 et 2014). Les PETR portent désormais les contractualisations avec la Région (Contrat Territorial Occitanie (CTO)) ou avec l'Etat (Contrat de Ruralité, Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte), ainsi que des politiques territoriales (Charte forestière de Territoire (CFT), Contrat Local de Santé (CLS) (uniquement pour le PETR du Grand Quercy), politiques culturelles, etc.).

Quelques actions en lien avec les PÉTR sur le territoire :

Portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (PÉTR) (une Charte Forestière de Territoire est mise en œuvre depuis 2020 sur le territoire de Grand-Figeac et Cauvaldor. La charte forestière Figeac Quercy Vallée de la Dordogne constitue un projet stratégique de filière pour dynamiser la ressource forestière et s'inscrire dans une gestion durable et multifonctionnelle du patrimoine forestier de ce territoire.

La Charte Forestière Figeac Quercy Vallée de la Dordogne : document d'orientation, qui a pour objectif principal de redynamiser la filière « Bois » et de s'inscrire dans une gestion durable du patrimoine forestier du territoire.

Les actions proposées doivent aussi permettre de maintenir l'emploi et les savoir-faire et développer l'usage du bois comme moteur de l'économie locale. Elles doivent également aider l'utilisation du bois énergie, pour répondre aux objectifs de la transition énergétique.

6. La superposition avec d'autres territoires et acteurs compétents

En dehors des PÉTR et des intercommunalités et de leurs politiques respectives, d'autres périmètres maillent le territoire et soulèvent des enjeux d'articulation des échelles et d'articulation avec les missions du Parc :

- 4 périmètres de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- 5 Offices de tourisme intercommunaux, Lot Tourisme
- Syndicat départemental de déchets (SYDED),
- Syndicats de bassin versant, etc.



F



LES CAUSSES

DU QUERCY

Contexte géologique et paysager



Conseil
régional
occitan
des Causse
du Quercy



unesco

PARTIE 1 : GÉOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE

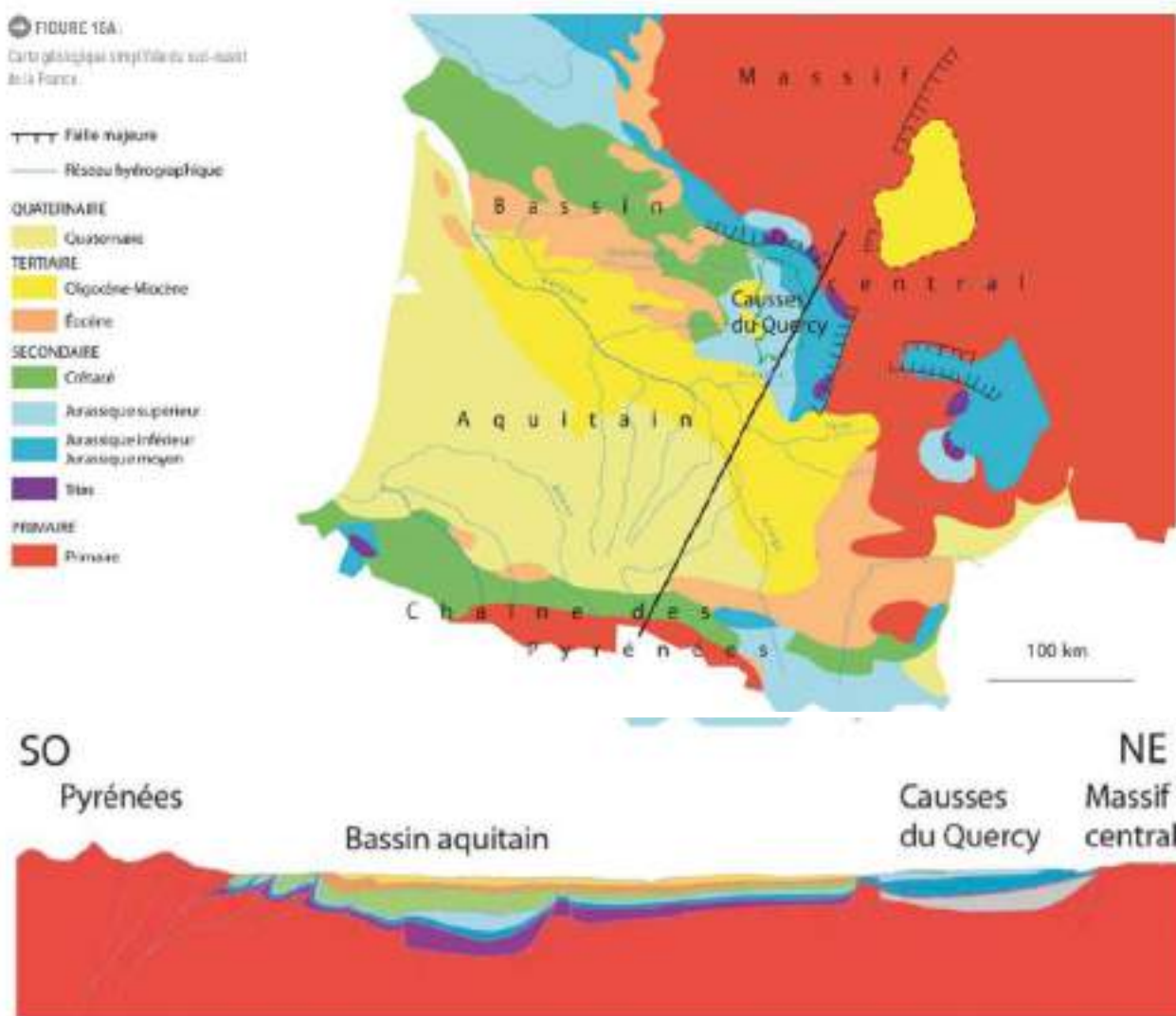
I. Contexte géologique

a) L'histoire géologique de ces roches

La géologie du Quercy est caractérisée par une épaisse série sédimentaire de roches carbonatées calcaires typiques du bassin sédimentaire aquitain au Jurassique (de 200 à 150 Millions d'années avant notre ère), tout le Bassin aquitain fut recouvert d'une mer dans le fond de laquelle se sont accumulés des dépôts sédimentaires en couches régulières successives. Le Quercy a la spécificité de se situer en bordure de cette mer, jouxtant la chaîne varisque, une chaîne de montagne désormais érodée dont les roches cristallines du Ségala restent le témoin. Les argiles carbonatées du Limargue se déposent alors au fond de cette mer au début du jurassique recouvrant les dépôts antérieurs (permien et du trias) puis au jurassique moyen, le niveau marin diminue et le Quercy devient littoral, avec des environnements de plages, mangroves et lagon. C'est dans ce contexte que vont se déposer plusieurs centaines de mètres de sédiments carbonatés qui vont former les calcaires massifs qui caractérisent les Causses du Quercy.

A la fin du Jurassique, la mer va se retirée du Quercy, interrompant les dépôts. Après une longue période d'émergence et d'érosion au crétacé inférieur, la mer se réinstalle dans la région au début du Crétacé supérieur pour finalement se retirer définitivement à la fin du Crétacé il y a environ 70Ma. Cette émergence définitive entraîne une phase d'érosion intense entraînant la quasi-disparition de ces dépôts crétacés sur le territoire du parc. Après le retrait de la mer, l'eau de pluie va lentement sculpter la roche jusqu'à former nos paysages actuels.

Ce n'est qu'au tertiaire il y a environ 50 millions d'année que le Quercy Blanc fut recouvert d'un lac dont les dépôts forment les calcaires blancs typiques du sud-ouest du territoire du Parc.



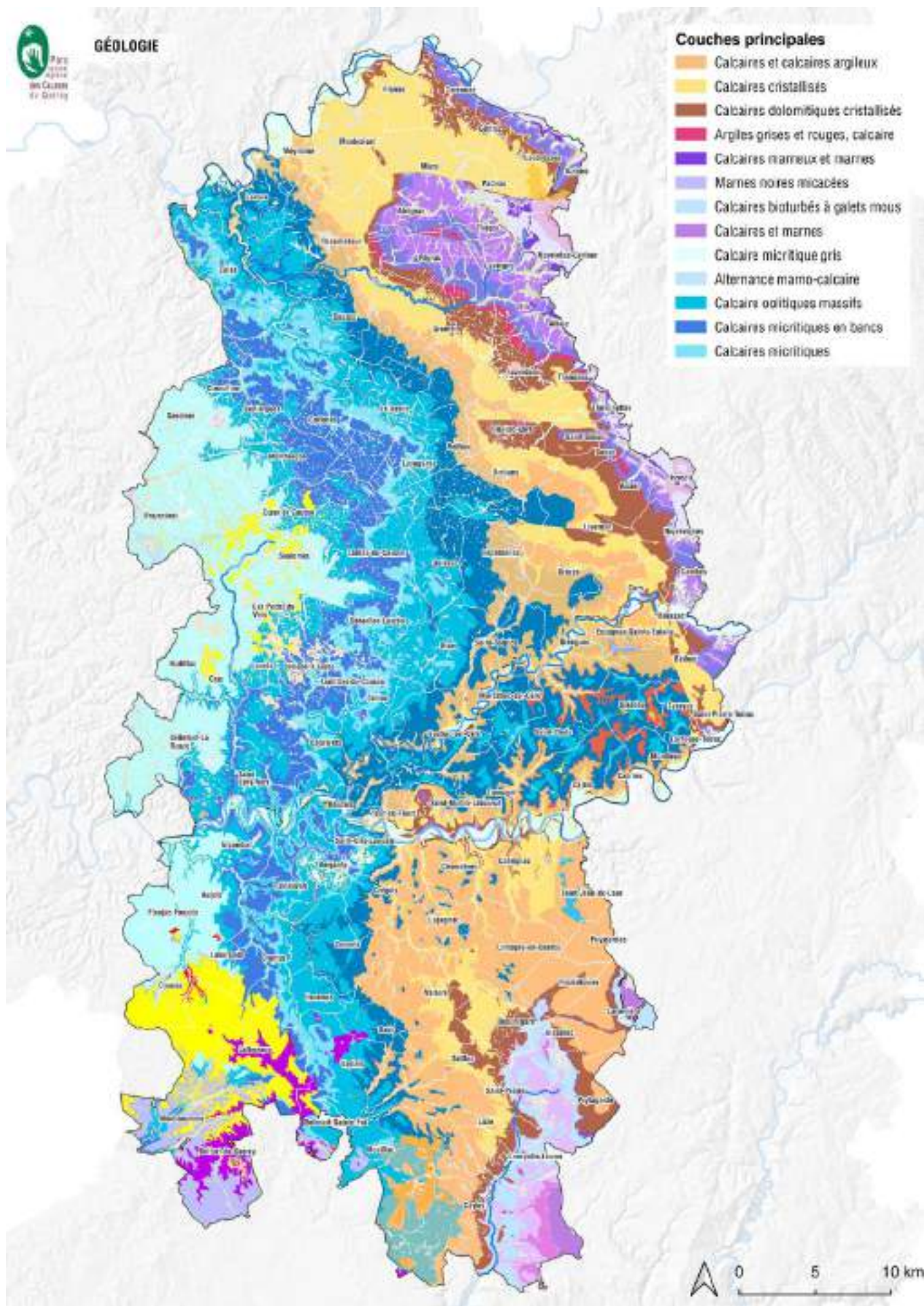
Extrait de la candidature du Géoparc de 2015 p°17



GÉOLOGIE

Couches principales

- Calcaires et calcaires argileux
- Calcaires cristallisés
- Calcaires dolomitiques cristallisés
- Argiles grises et rouges, calcaire
- Calcaires marneux et marnes
- Marnes noires micacées
- Calcaires bioturbés à galets mous
- Calcaires et marnes
- Calcaire micritique gris
- Alternance marno-calcaire
- Calcaire oolitiques massifs
- Calcaires micritiques en bancs
- Calcaires micritiques

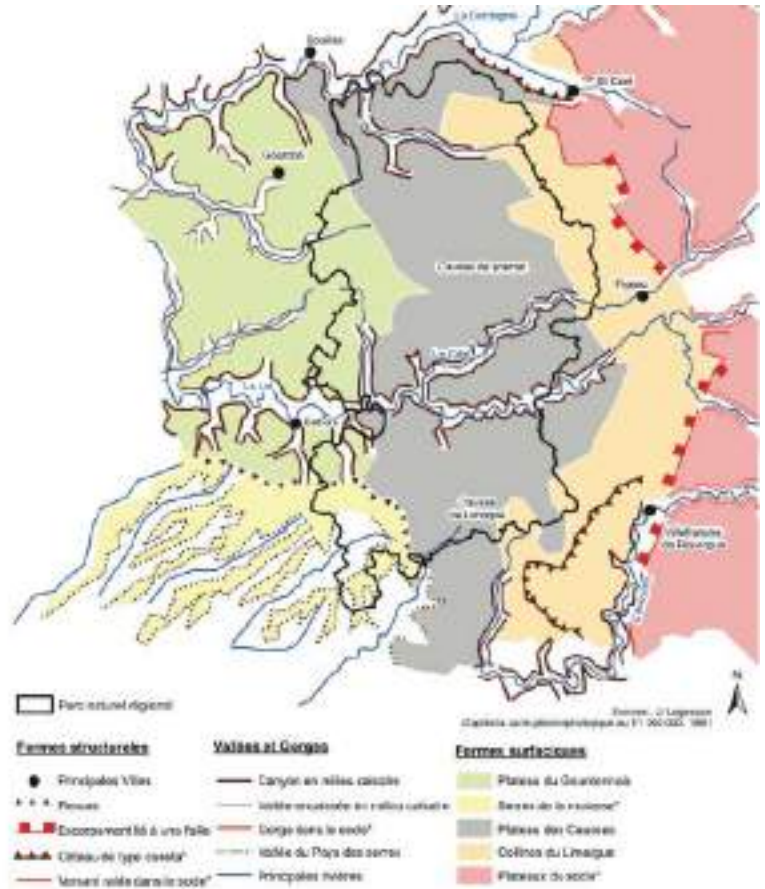


b) Une première lecture par la géomorphologie

Le PNR des Causses du Quercy s'inscrit sur un territoire de transition, entre le Massif central et le Bassin aquitain, détaillant des successions de plateaux d'Ouest en Est : la Bouriane à l'Ouest, le plateau des causses au centre, le Quercy blanc au sud-ouest les serres de la molasse au sud-ouest et les collines du Limargue puis du Ségala à l'Est. Ces ensembles paysagés et les roches associées sont les témoins d'une histoire géologique complexe. Cette lecture horizontale est complétée par une seconde approche, celle de l'hydrographie, qui maille et structure le territoire par la présence de profondes vallées karstiques, notamment celle de la Dordogne, du Célé, du Lot et de l'Aveyron et des vallées non karstiques, moins monumentales dans le paysage, notamment au sud du territoire, dans le Quercy Blanc et en Limargue.

Le réseau hydrographique du département correspond en intégralité au bassin de la Garonne dont le Lot et la Dordogne constituent deux des principaux affluents prenant leur source dans le Massif central, respectivement au pied du Mont Lozère et du Puy de Sancy. Les eaux vives du Ségala forment un réseau dense de ruisseaux qui alimentent les rivières principales du Limargue. Les sols imperméables de ce terroir portent (autre verbe ?) des cours d'eau qui, dès qu'ils rencontrent les calcaires des Causses, se perdent dans les profondeurs du sous-sol avant de resurgir dans les vallées principales. Les ruisseaux du Quercy Blanc sont des affluents directs de la Garonne ou du Tarn. , vallées, travers, collines, dolines... sont des événements topographiques qui organisent les paysages et en structurent les perceptions. Le relief constitue la charpente des paysages.

A droite, extrait de la candidature pour le Geoparc mondial UNESCO



GRANDES ÉTAPES DE CRÉATION DE LA TOPOGRAPHIE	PRINCIPALES FORMES DE LA TOPOGRAPHIE	PAYSAGES REMARQUABLES EN ILLUSTRATION
LA NAISSANCE ET L'ÉVOLUTION DU PLATEAU QUERCYNOIS	Les formes de bordure du plateau	11 Contact Causses et Massif central à l'ouest de Saint-Céré 20 Contact Causses et Aquitaine à l'est de Pay Lagarde 26 Contact Causses et Aquitaine les collines rouspines près de Bessé et Vaylès 31 Contact Causses et Limagne la grande dépression karstique de Ménéville
	Les formes karstiques du plateau	4 Les dolines de Flagnac à Catus-la-Causse et du Roc d'Arène à Saint 5 La grande Merisioie karstique de Gréville 6 La falaise de Bérignan
	Les rivières des tranchées karstiques	11 La zone-puits de Mages à Rocamadour 16 Les Mémoires du plateau Lot à Grèzeux
LA BROSSEUSE DU PLATEAU	Les rivières dans les vallées sèches	16 Le Lot des plateaux entre Saint-Rome-Téran et Catus
	Les corniches et vallées sèches	18 La combe d'Albiac à Bérignan
	Les terrasses du Lot et du Célé	14 La terrasse du Lot à Catus
L'HOMME ET SON INFLUENCE SUR LES FORMES TOPOGRAPHIQUES	Les corniches et falaises	12 La corniche de Maréchal 14 La corniche de Saint-Jean-Monine à Ambrayac
	L'homme et la pierre	14 Les halles et murs de Maréchal-sur-Célé
	L'embourgeoisement des vallées	16 Les restes de l'Ogouze et de l'Alceve 18 Les écluses du Lot de Cajarc à Cahors 17 Les murs de pierre des bords de Maréchal-sur-Célé 19 Le moulin de l'abbaye de Maréchal-sur-Célé
	L'embourgeoisement des vallées	18 La zone-puits de Rocamadour

A gauche, extrait de la candidature pour le Geoparc mondial UNESCO

c) Les formes topographiques

La succession de plateaux génère des formes géologiques et marque des transitions forte et nette, notamment des coteaux, des escarpements liés à des failles, des flexures et des versants raides. Le paysage s'inscrit sur un socle au relief dit « karstique », dégagant des formes principales : les bordures du plateau, les formes karstiques du plateau, les marques des froids quaternaires, les restes d'une très ancienne vallée du Lot, les combes et vallées sèches, les terrasses du Lot et du Célé, les corniches et les falaises, les aménagements liés au cours d'eau et ceux liés aux falaises. Ce relief caractéristique traduit des paysages remarquables.

Dix-huit sites paysagers ont été sélectionnés pour illustrer les principales formes topographiques qui peuvent être observées sur le Parc naturel régional des Causses du Quercy ou à proximité. Ils permettent de comprendre les grandes étapes de la géomorphologie des paysages. Les paysages du plateau quercynois s'expliquent beaucoup par la dynamique des écoulements. Un complément hydrogéologique est spécifiquement consacré à ces phénomènes. A la périphérie du Parc, en Limargue (à l'Est), en Quercy blanc (au Sud), et dans le Gourdonnais (à l'Ouest), les roches, peu perméables permettent des réseaux au chevelu dense. La puissante dalle des calcaires jurassiques, au cœur du Parc, n'est, elle, parcourue que par cinq rivières. Les deux plus importantes, le Lot et le Célé, sont allogènes (elles prennent leur source dans les terrains imperméables du Massif central).

II. Les traces visibles sur le territoire

1. Sites géologiques d'exception

De multiples affleurements rocheux sont présents sur le territoire (bords de route, carrières, falaises ..) et permettent de decrypter la géologie du territoire et constituent de véritables laboratoires à ciel ouvert. Ces affleurements permettent de décrire dans le détail des événements de l'histoire géologique du Quercy. Donner un ou deux exemples avec illustration en photo:

Exemple 1: Un retrait ponctuel de la mer favorise parfois le dépôt de lignites comme ceux visibles sur la falaise du Pech affant. Ces dépôts noirs sont des traces laissées par la végétation lors de l'émersion. On y retrouve parfois des restes de vertébrés terrestres.

Exemple 2: Les failles normales de la balme sont des témoins de l'activité tectonique lors de l'ouverture de l'océan Atlantique.



Le paléokarst de Calvignac*

Les drainages souterrains actuels sont à l'origine des innombrables grottes du causse et des grands systèmes karstiques évoqués dans la partie hydrogéologie. Parfois se développent des formes particulières et spectaculaires souvent baptisées gouffres d'effondrement et localement « igues ». Il s'agit plus exactement de dolines-puits. Fréquente le long de la vallée du Lot, les plus imposants se trouvent vers Gramat, avec le gouffre de Bèdes et celui des Vitarelles. Certains sites géologiques hors périmètre du territoire entretiennent un partenariat privilégié avec le Parc, notamment la plage des Ptérosaures. À 20 minutes de Cahors, sur les hauteurs de la vallée du Lot, le village de Crayssac a la particularité de posséder une plage un peu particulière : sans sable et sans mer, la Plage aux Ptérosaures est un site paléontologique unique. Devenu référence scientifique mondiale pour les pistes de ptérosaures et autres reptiles, ce site permet d'appréhender la paléontologie d'une manière originale et dynamique tout en apportant aux scientifiques du monde entier des informations sur l'ichnologie.

Dans le Tarn-et-Garonne, environ 31 sites ont été découverts à ce jour et se situent sur le territoire du pays Midi-Quercy. Ils sont répartis dans les Communes de Caylus, Mouillac, St Antonin Noble-Val et Montricoux. Les collines du Rouergue se caractérisent par la présence de calcaires et d'argiles du lias (Terreforts du lias). Ils se présentent sous différentes formes : terres très lourdes laissées en prairie naturelle (par exemple, de Puylagarde à Saint-Antonin-Noble-Val) ou terres légères et cultivées (par exemple, paysages de chaque côté de la RD 926 de Caylus à Villefranche-de-Rouergue)

2. Les géosites : une reconnaissance du patrimoine géologique

a) Une richesse géologique protégée

L'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG) de la région Midi-Pyrénées réalisé entre 2007 et 2012 suivant les critères nationaux français [De Wever et al., 2006] a mis en exergue la richesse du patrimoine géologique du département du Lot et sa portée internationale avec 25 géosites obtenant trois étoiles.

Le choix des géosites faisant partie de la stratégie de développement de l'offre géologique (à vocation scientifique et / ou éducative et / ou géotouristique) menée par le Géoparc est basé sur l'Inventaire national du patrimoine géologique. Chacun des 48 géosites couvre une surface de quelques kilomètres carrés à quelques dizaines de kilomètres carrés. À travers un élément majeur du patrimoine géologique et des éléments associés, ils racontent une partie de l'histoire géologique locale et de la relation que l'Homme a entretenue avec la géologie de son territoire. Quatre rubriques décrivent l'intérêt de chaque géosite intégré : paléokarst, utilisation du karst par l'Homme, karst naturel, histoire géologique du territoire.

D'autre part, les 110 autres géosites à vocation purement scientifique répertoriés sur le territoire du Géoparc dans l'inventaire du Lot (CRPG, 2015) viennent en complément des géosites intégrés ; parmi eux plus de 60% sont des phosphatières

b) Les phosphatières, des géosites exceptionnels

Les phosphatières sont d'anciennes rivières et grottes souterraines creusées dans le plateau calcaire, que l'érosion a mis à jour entre -50 et -20 millions d'années. Ces gouffres ont agi comme de véritables pièges pour les animaux. Comblées par des argiles riches en phosphate, les phosphatières se sont bouchées rapidement, en quelques dizaines de milliers d'années tout au plus.

Découvertes à la fin du 19^e siècle, les phosphatières furent excavées dès les années 1870. Les mineurs en ont extrait les fossiles et phosphates, qui étaient ensuite broyés et transformés en engrais. Seuls les fossiles les plus remarquables furent conservés. La découverte de nouveaux gisements de phosphate bien plus conséquents à l'étranger mis à mal l'exploitation quercynoise, qui s'arrêta définitivement au début du 20^e siècle. Aujourd'hui, les phosphatières sont régulièrement fouillées par les paléontologues, à la recherche des fossiles qu'elles contiennent.

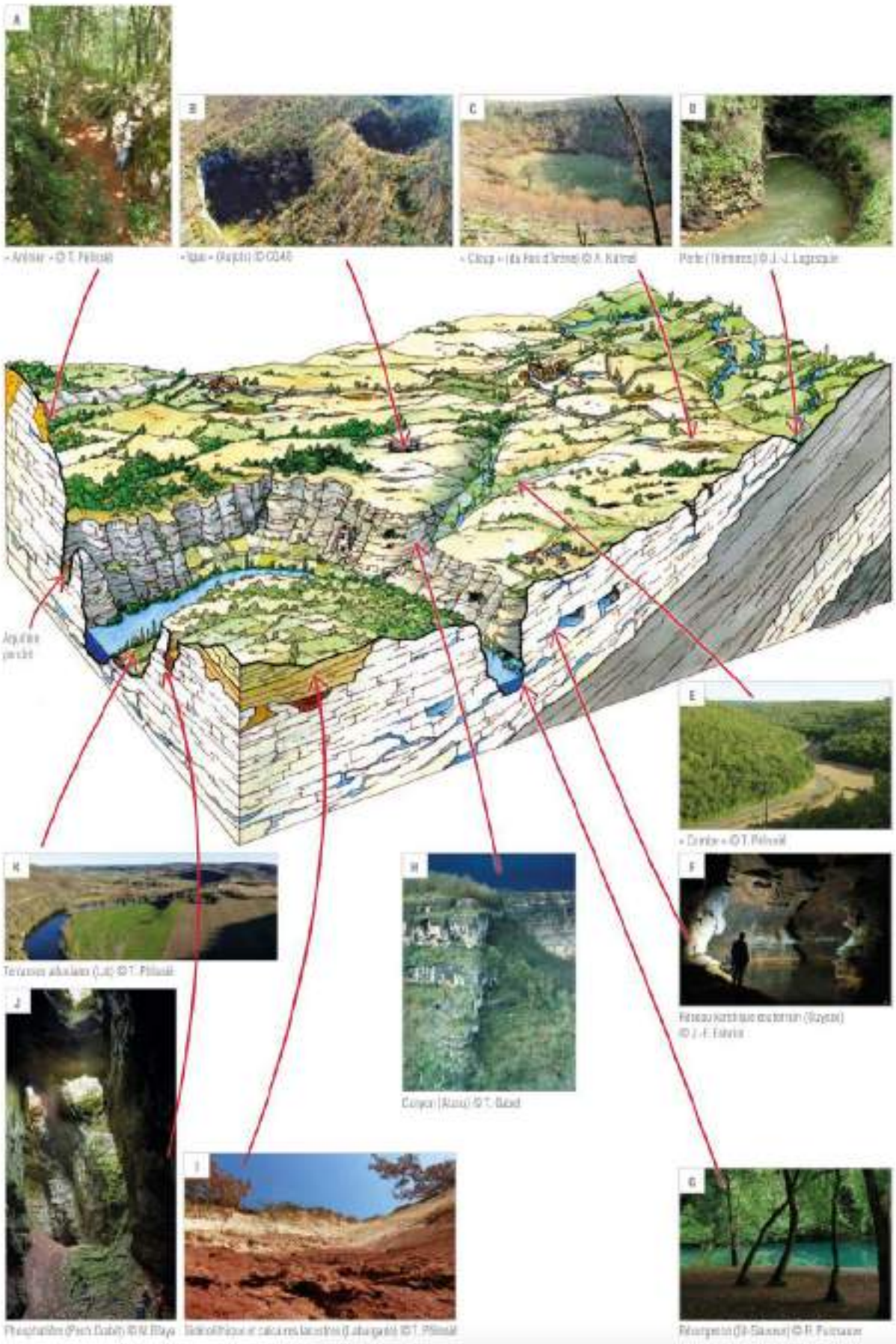
Plus de 700 espèces fossiles ont été identifiées dans les phosphatières du Quercy, allant du rhinocéros à la petite guêpe, en passant par le primate et le serpent géant. Certains fossiles présentent une qualité de conservation exceptionnelle, comme des momies de grenouilles ou de salamandres. La singularité des phosphatières tient aussi à leur temporalité. Les 300 phosphatières du Quercy ont enregistré 30 millions d'années d'histoire de la vie ! Cette grande richesse paléontologique est aujourd'hui saluée par le label Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy, et protégée par la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot. Le site aménagé des phosphatières des Tempories à Escamps et le Cloup d'Aural à Bach permettent de visiter ces anciens gouffres béant au cœur du causse.

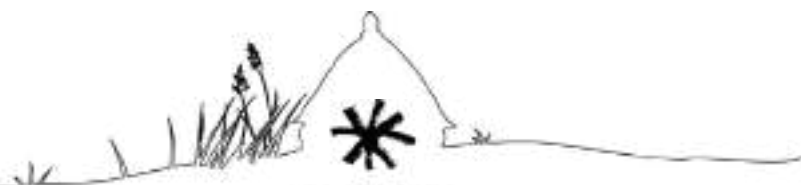
La portée des géosites inventoriés sur le territoire du Géoparc candidat est définie selon les méthodes de l'inventaire national INPG. Les sites obtenant une note au-dessus de 30 sont classés 3 étoiles, en d'autres termes de portée internationale à nationale sans distinction. Les géosites concernés sont d'une part des sites paléontologiques dont l'intérêt international est indéniable, et d'autre part des coupes géologiques de référence ou objets géomorphologiques d'intérêt national

TABLEAU 7 : Nombre de géosites selon leur valeur sur le territoire du Géoparc candidat.

	INT.	NAT.	REG.	DEPT.	LOC.	TOTAL
Géosites intégrés	7	5	9	11	16	48
Géosites scientifiques	11	2	18	30	49	110
TOTAL	18	7	27	41	65	158

FIGURE 27 The landscape (left) and a geological cross-section (right) of Caenac © C. Verrier





**LES CAUSSES
DU QUERCY**



BL
évolution



TABLEAU 6 Liste des 48 sites inscrits au Répertoire national des Causes du Quercy

	Géo Site	INPN 2015	Valeur (INPN)	Nom du GeoSite	Commune	N° INPN	Valeur(s)	Paléont.	Sites karstiques utilisés par l'homme
Préhistorie (3)	GS-01	47	INP	Préhistoire de Temples	Espeyrou	MPY0206	Vulnérabilité élevée. Établissements universitaires en paléontologie.	Préhistoire d'Écausse - Gisement de réf. MP19. Localité type de l'espèce - Paléontologie européenne. Recherches spatiales. Particularités etus. Remplissages en creux d'effond.	Traces d'exploitation : boules.
	GS-02	40	INP	Préhistoire de Grand Gaurin	Saich	MPY0208	Vulnérabilité élevée 2015 - site viticole et préhistorique. Mémoires scolaires - universitaires. Accès payant.	Préhistoire MP28. Les trousses, jaccote karstiques et us. Biodiversité végétale accrue investie.	Site inscrit MHM au titre de patrimoine naturel XIXe siècle. Traces d'exploitation : boules, marteau, pièces métalliques, noyau de flèche, réutilisation pour à l'antique vertical.
	GS-03	40	INP	Préhistoire de Marnat-Picard	Lanquais / Cauc	MPY0209 MPY0210 MPY0211	Vulnérabilité élevée au titre de biodiversité. Mémoires scolaires et universitaires.	Préhistoire MP13, MP14, MP16. Ensemble d'activités paléontologiques portant sur un ensemble réseau karstique qui avec des zones isolées. Localité type de l'espèce - Paléontologie française. Paléontologie paysanne. Mémoires scolaires au titre de biodiversité en place.	Traces d'exploitation multiples : marteau, boules, ascelle, galets bruts, galets polis et lustrés. Site inscrit MHM au titre de patrimoine naturel, puis inscrit au titre de la géologie, etc.
	GS-05	37	INP	Préhistoire de Mail de Gouffier	Saich	MPY0204 MPY0205	Établissements universitaires en paléontologie. Accès payant. Mémoires scolaires, universitaires et universitaires.	Préhistoire MP23. Localité type Paléontologie paysanne. Mémoires scolaires encore en place et au point d'étude. Indes de technique dans l'Écausse inférieure.	Traces d'exploitation : boules, marteau, galets, sondages prospectifs en amont de remplissage, etc.
	GS-13	35	INP	Préhistoire de Vaduz	Saich	MPY0208	Vulnérabilité paléontologique et sciences paléontologiques (vidéoprojet) localité et lieu patrimonial (église et école).	Préhistoire MP22. Gisement le plus diversifié de l'Écausse inférieure européenne. Faune remarquable de corallaires. Opérateur de science participative - Graines de paléontologie.	Traces d'exploitation : boules, coques, marteau, etc.
	GS-04	31	INP	Préhistoire de Bouvies 1 à 5	Espeyrou	MPY0201 MPY0202 MPY0203 MPY0204 MPY0205 MPY0206	Mémoires scolaires en sciences naturelles. Activités plein air - possibilité de travaux scolaires.	Préhistoire MP15/MP17. Lieu de découverte d'une mine de Préalpe. Mémoires scolaires remarquables. Remplissages remarquables - chenal complet, galets diachroniques de quartz et zones latérales de l'Écausse.	Traces d'exploitation : galets travaillés au titre de la fille du poste, galets en place, marteau, boules, etc.
	GS-08	31	INP	Préhistoire de Gaurin	Lanquais	MPY0207	Accès en bus et en train par un chemin - utilisation possible.	Préhistoire MP14. Localité type de l'espèce - Paléontologie française. Mémoires scolaires. Mémoires scolaires avec site d'exploitation étage sur tout le versant de la colline.	Traces d'exploitation : marteau.
GS-07	22	REG	Préhistoire de Petit Grand	Verden	MPY0208 MPY0209		Préhistoire MP21. Important remplissage en place, d'activités scolaires (partie) (Site inscrit 2004).	Traces d'exploitation : boules, boules.	
Histoire préhistorique (5)	GS-19	30	REG	Paléontologie de Bouvies	Bouvies	MPY0206	Site de recherche scientifique - utilisation possible.	Remplissages Écausse MP15 et MP17. Site de découverte d'une mine de Préalpe. Mémoires scolaires remarquables. Remplissages remarquables - chenal complet, galets diachroniques de quartz et zones latérales de l'Écausse.	Traces d'exploitation : marteau, boules, etc.
	GS-20	24	REG	Paléontologie de Castel Géraud	Bouvies	MPY0206		Activités scolaires remarquables par l'école. Remplissage sableux de l'Écausse.	Site inscrit pour la construction (+ 2000 -).
	GS-22	20	DEP	Château de Bouvies de Petit Merle	Verden	MPY0206	Site de recherche scientifique / Mémoires scolaires.	Remplissage sableux de l'Écausse. Présence de galets diachroniques. Associé à la grotte ornée de Petit Merle.	Site inscrit pour la construction (+ 2000 -).
	GS-27	20	DEP	Paléontologie de Gaurin	Gaurin	MPY0207		Remplissages de la base du Placis sup. - site inscrit de l'Écausse inférieure.	
	GS-28	8	COO	Paléontologie de Bouvies de Gaurin	St-Castor / Gaurin	MPY0207	Mémoires scolaires en sciences naturelles.	Diversité karstique à remplissage sableux et des dépôts de l'Écausse sup. - site inscrit de l'Écausse inférieure.	Zone favorable à l'agriculture (mode maraîcher) au calcium.
Sites karstiques utilisés (12)	GS-30	NA*	Porte de Cauc	Cauc		Circuit de randonnée. Circuit de boules.			Site préhistorique au passage Néolithique - Age du Bronze (Gaurin). Parc archéologique, musée in situ.
	GS-14	26	REG	Préhistoire de Coust-Écausse - lieu de culture	Saich	MPY0205	Vulnérabilité paléontologique élevée. Mémoires scolaires.	Préhistoire MP25.	Gisement et exploitation de l'Écausse inférieure - site de l'Écausse inférieure. Site inscrit MHM au titre de patrimoine naturel. Mémoires scolaires. Mémoires scolaires. Mémoires scolaires.
	GS-17	24	REG	Coupe de l'Écausse de l'Écausse - Opération de l'Écausse	Verden / Cauc	MPY0207			Agencement gaurin-romain de l'Écausse inférieure (Gaurin) - site inscrit MHM au titre de patrimoine naturel. Mémoires scolaires. Mémoires scolaires. Mémoires scolaires.
	GS-26	14	DEP	Porte de Laroche - Haute	Lanquais	MPY0207	Vulnérabilité élevée au titre de biodiversité. Mémoires scolaires.		Aménagement de la porte pour un musée. Site inscrit MHM au titre de patrimoine naturel.
	GS-32	COO	Source de l'Écausse	Verden		Restauré et valorisation des sites.			Source sulfatée sodique issue d'un ophiolite cauc de l'Écausse inférieure. Ophiolite cauc de l'Écausse inférieure. Ophiolite cauc de l'Écausse inférieure.
	GS-33	COO	Chemin de l'Écausse	Saint-Germain / Bouvies		Site de l'Écausse inférieure - randonnée, nouvelles, etc.			Rive consacrée à l'Écausse inférieure. Mémoires scolaires. Mémoires scolaires. Mémoires scolaires.
	GS-40	COO	Chemin de la Pierre Verte	Verden		Vulnérabilité élevée. Site inscrit MHM au titre de patrimoine naturel.			Extraction de dolles. Gaurin.
GS-45	COO	Château de l'Écausse	Verden		Chemin de randonnée.			Site inscrit MHM au titre de patrimoine naturel.	

Legend:

En savoir plus: [www.causses-quercy.fr](#)

3. L'utilisation par l'Homme

Cette roche a été exploitée par l'Homme depuis la préhistoire, laissant des traces dans le paysage : tables de dolmen, lauzes pour les toitures ou les « tendos », blocs pour les jambages ou les linteaux et les murets le long des routes et des chemins. Aujourd'hui l'utilisation de la roche se traduit par la présence de plusieurs carrières qui fournissent des matériaux concassés et des pierres de dallage.

Le Quercy Blanc du Sud-Ouest laisse apparaître des affleurements de calcaires blancs, plus facilement taillable que les calcaires du Causse, ils ont longtemps été utilisés pour la construction, donnant fière allure à l'habitat.

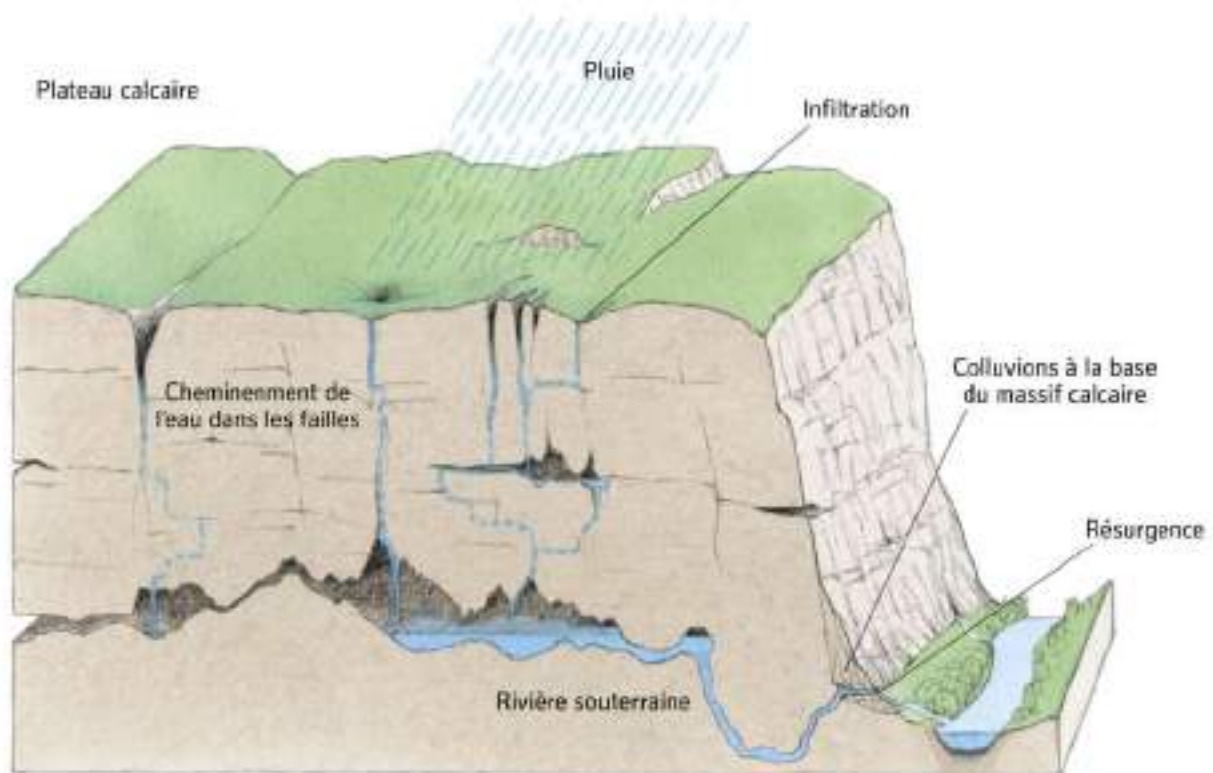
Sites karstiques nationaux	Géologie	Chemin (r) Piste(s) (p) Brochant(s)	Sciences	Educatif	Rit Tourisme	Protection	Type de protection	Pression
		P	✓	✓	✓	✓	RNMS	P
		C, P, R	✗	✓	✓	✓	RNMS MI	
	QUATERNAIRE: Présence de graviers attribués à des environnements superficiels et aperturés de la Loir. Lieu de découverte du « lion de Caumont » - Faonnes apennines.	✗ (r)	✓		✓	✓	RNMS	C, P
Un hydrogéologue avait avec la source captée de Gégou.			✓	✓	✗	✓	RNMS	P
			✓	✓		✓	RNMS	P
Village sèche	QUATERNAIRE: Présence de grès péglés à la surface et érosion des gisements.		✓	✗	✗	✓	RNMS	P
Village sèche ou temporairement active.		✗ (r)	✓		✗	✓	RNMS	P, F
			✓		✗	✓	RNMS	P, F
Causse de Loir.	QUATERNAIRE: Cavité avec un important remplissage de galets péglés - variabilité climatique. Vue sur les terrasses à la base de Loir.	✗ (r)	✓	✗	✗	✓	RNMS, RN Nature 2000	C
	CRÉTACE: Terrain de la couverture érosive.	✗ (r)	✓		✗	✓	Nature 2000 Loir	
	CRÉTACE: Terrain de la couverture érosive.		✓	✗	✗	✓	RNMS, MI Loir	P
			✓			✓	RNMS	C
	CRÉTACE: Terrain de la couverture érosive. PALÉOGENE: Terrain d'insubmersions profondes (terrasses karstiques).		✓	✗	✗			



III. Karst et milieux souterrains

1. Le Karst et les formes spécifiques liées à l'érosion calcaire

Le calcaire est une roche dure, qui se fracture sous l'action des forces tectoniques. Les formations calcaires des causses du Quercy ont notamment été sous la contrainte de la collision entre le bloc ibérique et l'Eurasie, formant les Pyrénées il y a 70/50 Ma. La présence de failles et autres fissures dans la roche permet l'infiltration de l'eau tandis que sa circulation est facilitée par la différence d'altitude. Le calcaire est une roche sensible à l'érosion et se dissout sous l'action de l'eau acidifiée par le dioxyde de carbone présent dans le sol. Les failles et fissures s'élargissent et un réseau complexe de grottes et galeries souterraines se creusent où l'eau circule aisément pour rejoindre les axes majeurs de drainage de l'eau : les rivières. Le karst est alors considéré comme « mature ».



Le terme de karst est utilisé pour désigner le terrain issu de cette érosion. Il se caractérise notamment par des formes de relief spécifiques :

- Le réseau souterrain formé par le karst présente des conduits de formes très diverses, allant d'une simple fissure élargie de quelques centimètres à des grottes explorables de plusieurs dizaines de mètres. Le réseau dit actif est parcouru par les eaux, avec parfois de véritables « rivières souterraines ». Certains réseaux de grottes sont émergés, l'eau ne s'y écoule plus, et sont appelés paléokarst.
- Les dolines* ou « cloups* » en Quercy sont des points d'infiltrations préférentiels des eaux de pluie dans le karst. Ce sont les « entonnoirs » du karst. Les dolines sont de grandes dépressions circulaires qui peuvent varier en taille, allant d'un à plusieurs centaines de mètres de diamètre. Les dolines se forment à des points d'infiltration où les parois se dissolvent, généralement au-dessus de fissures, ou par effondrement au-dessus d'un conduit. Certaines peuvent se colmater avec les résidus insolubles de la roche qui s'accumulent dans le fond de ces dépressions, et fournissent à l'Homme de bonnes terres arables.
- Les puits, les gouffres, ou les igues dans le Quercy, sont des entrées de cavités ou conduits karstiques de plusieurs dizaines de centimètres à plusieurs centaines de mètres débouchant verticalement à la surface comme un puits naturel.
- Lapiaz : Le lapiaz est un phénomène karstique où l'érosion est si intense qu'aucun sol ne se forme. Au lieu de cela, on observe le calcaire à nu directement exposé à la surface, entaillé par des ciselures résultant de la dissolution de la roche.

- La surface en « plateau » du Causse n'est que grossièrement plane. Elle est, localement, dominée par de lourds dos de terrain, les « pechs* », dont le plus bel exemple en Quercy est la Braunhie entre Caniac et Espédaillac. Cette surface recoupe des structures ondulées et faillées ; c'est donc une surface d'érosion* dont l'histoire est longue et complexe.
- Les quelques rivières (Lot, Dordogne, Célé, Vers) incisent les causses et forment des vallées aux versants très raides, en canyons, souvent couronnés d'abrupts rocheux. Elles drainent les écoulements souterrains.
- Les « combes » sont des vallées sèches.
- Les pertes permettent aux eaux rassemblées dans les dépressions de se perdre dans la masse calcaire en alimentant les réseaux souterrains.
- Les résurgences correspondent aux points de sortie des rivières souterraines, ligne d'émergence de la zone saturée dans les points les plus bas de la topographie.

IV. Les dispositifs de protection et de valorisation

2. La Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique

La Réserve naturelle nationale (RNN) d'intérêt géologique du Lot a été classée en juin 2015. Cette RNN « éclatée » en 59 zones protégées couvre une surface totale d'environ 750ha dans la moitié sud du Parc et environ 50ha hors territoire. Elle comprend des sites à dominante paléontologique, stratigraphique, sédimentologique, minéralogique, tectonique et géomorphologique, soit 298 objets géologiques recensés en 2013.

L'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG) de la région Midi-Pyrénées réalisé entre 2007 et 2012 suivant les critères nationaux français [De Wever et al., 2006] a mis en exergue la richesse du patrimoine géologique du département du Lot et sa portée internationale avec 25 géosites obtenant trois étoiles

La mission première de la Réserve naturelle est d'assurer au mieux la préservation, voire la restauration du patrimoine classé. Ses actions sont réparties dans différentes missions :

- Surveillance des sites et police de l'environnement
- Fouilles, études et recherches scientifiques
- Éducation à l'environnement
- Gestion des collections de fossiles et minéraux
- Nettoyage et dépollution de sites
- Aménagement pour la valorisation touristique et pédagogique de certains sites ...

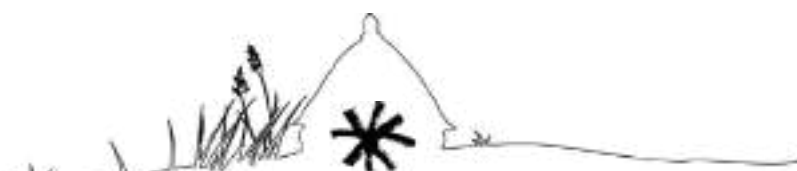


TABLEAU 5 Inventaire du patrimoine géologique de la région Midi-Pyrénées (INPG, 2012 ; mis à jour CRPG 2015 pour le Lot et le Géoparc candidat). La valeur patrimoniale de chaque géosite est mesurée selon un barème tenant compte : de l'intérêt géologique principal et secondaire, pédagogique, de la rareté, vulnérabilité et menaces et, éventuellement de l'intérêt touristique et économique.

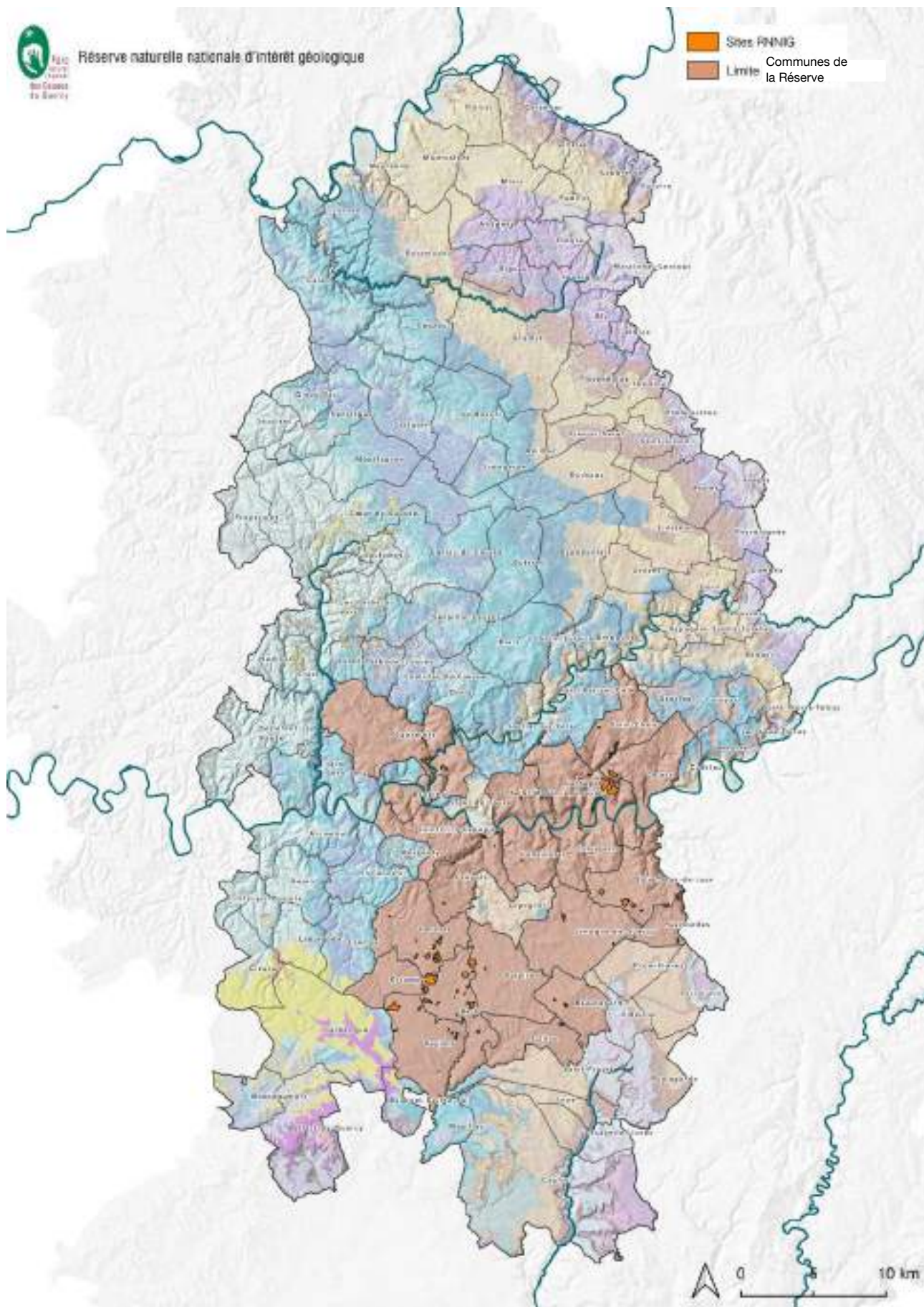
Départements	3* = INT./NAT.	2* = REG.	1* = DEPT.	0* = LOCAL	Nombre total de géosites
Ariège	8	20	39	173	240
Aveyron	4	17	44	195	260
Haute-Garonne	4	8	17	85	114
Gers	4	14	24	75	117
Lot (2012)	25	38	76	124	263
Lot (2015)	35	43	61	137	276
Géoparc candidat (2015)	26	31	43	50	150
Hautes-Pyrénées	4	8	17	85	114
Tarn	1	24	79	150	254
Tarn-et-Garonne	7	7	32	57	103
TOTAUX	57	136	328	944	1465

Extrait de la candidature du Géoparc p°16



Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique

- Sites FNNIG
- Limite Communes de la Réserve



0 10 km



Des outils de protection supplémentaires

Les sites géologiques bénéficient également d'autres outils pour la protection des sites naturels sensibles : Natura 2000 (politique européenne) ; Espaces naturels sensibles ou ENS (politique départementale). Ou encore des Outils de protection des patrimoines culturel et historique : Monuments historiques ou MH (politique nationale, loi 1913 ; patrimoine national classé aux MH et patrimoine régional inscrit aux MH) ; et monuments et sites protégés par la « loi de 30 » (politique nationale, loi 1930).

Cette multiplication des dispositifs amène une très bonne protection de ce patrimoine sur le territoire.

3. Le Géoparc mondial UNESCO

Un Géoparc est un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable et reconnu à l'échelle internationale. Il raconte une histoire sur notre passé et notre présent, mais il dessine aussi notre futur.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a obtenu le label Géoparc mondial UNESCO en 2017. Il raconte une histoire vieille de plus 200 millions d'années, où l'être humain est arrivé il y a près de 350 000 ans. Ce label est attribué par l'UNESCO, pour 4 ans renouvelables.

L'objectif d'un Géoparc mondial UNESCO est d'explorer, de développer et de partager les liens entre le patrimoine géologique et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel de son territoire.

Le Géoparc peut ainsi mener différentes actions :

- Sensibilisation, préservation et valorisation du patrimoine géologique
- Education et pédagogie auprès des scolaires et du grand public
- Développement du géotourisme, afin de porter un autre regard sur les Causses du Quercy

La richesse du patrimoine géologique, et son interaction avec l'homme, confère au Géoparc cette reconnaissance internationale. Si les phosphatières en sont le fleuron de par leur valeur paléontologique exceptionnelle, le karst, le patrimoine bâti et l'occupation humaine du Paléolithique moyen au Néolithique forment un ensemble patrimonial rare au monde sur un même territoire.

En 2023, on dénombre 195 Géoparcs mondiaux UNESCO dans 48 pays. Ils sont regroupés au sein du réseau mondial des Géoparcs (Global Geoparks Network-GGN). En France, il existe, en 2023, 9 Géoparcs réunis au sein du Comité national des Géoparcs français.

4. La pédagogie autour des géosites

De nombreux sentiers d'interprétation permettent de découvrir des géosites (sentier karstique, guides géologiques, sentiers équipés de panneaux, sentier numérique Baludik)

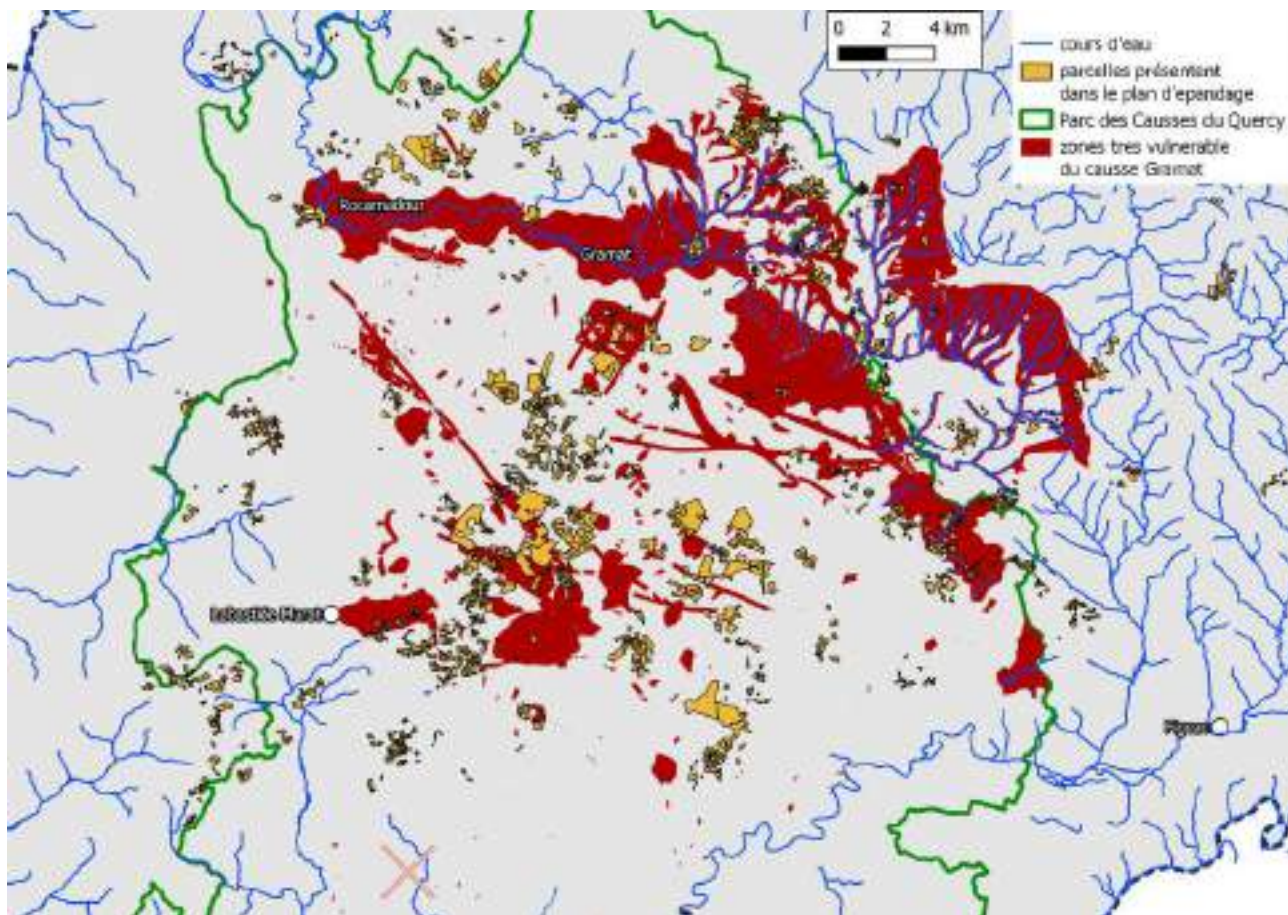
Dans les zones concernées par des ENS, des actions de restauration, d'entretien des sentiers d'accès, de mise en place d'espaces d'accueil, d'outils d'interprétation et d'animations (visites guidées, programme annuel d'animations) sont menées et dans les zones Natura 2000 la maintenance ou la restauration des habitats naturels (notamment points d'eau et grottes), la réouverture des milieux, la favorisation du pastoralisme, les animations et la formation des élus concernés par un site Natura 2000 sur le périmètre de leur commune sont assurés.

Certains géosites d'intérêt mondial sont intégrés avec des aménagements spécifiques pour le tourisme et les pratiques sportives, notamment les sites spéléologiques (Phosphatière du Cloup d'Aural, de Rosière, le canyon de l'Alzou...) = étude requalification des Phosphatières du Cloup d'Aural.

Il existe sur le territoire du Parc Naturel Régional des structures de médiation de la préhistoire ouvertes au public.

- les sites aménagés : la grotte ornée du Pech-Merle (Cabrerets), la grotte ornée des Merveilles (Rocamadour) et l'archéosite des Fieux (Miers).
- les lieux de diffusion de la préhistoire : le musée de préhistoire Amédée Lemozi, Pech-Merle (Cabrerets) et l'archéosite des Fieux (Miers).
- Des sites paléontologiques : les Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach
- Des sites ethnologiques : La Borie d'Imbert à Rocamadour, est un centre d'interprétation des patrimoines ruraux et traditions populaires. Le Musée départemental de Cuzals à Sauliac sur Célé traite du patrimoine rural et des traditions populaires (site appartenant au Département du Lot).

Il existe deux grottes sur les communes nouvelles de Caylus et Loze, respectivement la grotte de la salamandre et la grotte de Saint-Géry, mais il s'agit de grotte « sauvage » difficilement accessibles. Plusieurs sites archéologiques et paléontologiques inscrits sur les territoires du Parc naturel régional et du Pays Bourian (Maison du patrimoine de Fajoles et site du Piage, Grottes de Cougnac, Plage aux Ptérosaures, Archéosite des Fieux, Centre de préhistoire du Pech-Merle, Phosphatières du Cloup d'Aural) participent à une dynamique de réseau «Les paléonautes» Ils s'engagent dans une démarche de conservation, d'accueil du public, en particulier du jeune public et mettent en œuvre différentes actions : publication, création d'outils pédagogiques, évènementiels communs.



Plan d'épandage fragilisant les sous-sols sur le territoire (Parc Naturel Régional)



Une vigilance vis-à-vis de plusieurs menaces

Ces sites sont fragilisés par plusieurs menaces :

- Des sites historiquement impactés par des fragilités diverses : Pillage, destruction, érosion naturelle et fermeture des milieux
- Des sites géologiques fragilisés par le réchauffement climatique qui commence à faire l'objet de surveillance
- Une micro-faune souterraine remarquable révélée mais encore trop peu reconnue et protégée
- Une vulnérabilité vis-à-vis des sites à l'épandage : vigilance vis-à-vis des élevages intensifs et des craintes associées à la méthanisation

L'ensemble des géosites intégrés au géoparc ne sont pas protégés sur le territoire. Plusieurs d'entre eux sont concernées par des risques et des pressions anthropiques importantes. Différentes actions sont menées ou programmées pour pallier l'absence de protection légale (par exemple le gouffre du Reveillon, la cascade de Lacaunhe, le site Roger Rousseau, la perte du Cros ou encore le secteur Laburgade.)

Le territoire est marqué par une intensification des pratiques agricoles et d'élevage, conduit à des pratiques d'épandage sur des surfaces importantes. Le besoin de déploiement des EnR associé à la loi d'accélération et l'implantation de méthaniseurs peut également entraîner une intensification de ces pratiques. La cartographie ci avant spatialisant les épandages au nitrate permet de mettre en évidence des secteurs de vulnérabilité au nitrate : ce sont notamment les zones autour de l'Alzou qui sont particulièrement fragilisées, ainsi que certaines zones de causses entre Gramat et Labastide-Murat .

EVOLUTION

ENTRE 2012 À 2023 PROPRE À LA GÉOLOGIE

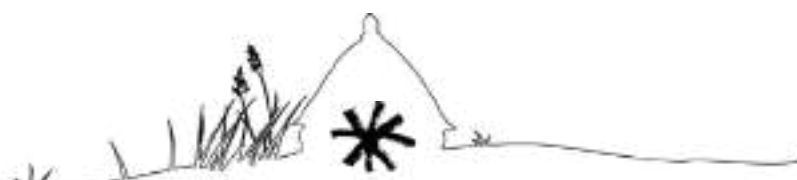


**S MARQUEURS ET
UN PATRIMOINE
GÉOLOGIQUE
RECONNU**

- Une augmentation du nombre de géosites sur le territoire
- La création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique en 2015 et le déploiement d'un plan de gestion 2020-2024
- Le classement officiel du territoire en Géoparc UNESCO depuis mai 2017
- Une fragilité des sites géologiques remarquables face aux effets du changement climatique qui ont un impact sur l'équilibre des espaces souterrains : sécheresse, hausse des températures, etc.
- Une augmentation de la fréquentation des sites géologiques du territoire entraînant une vigilance accrue de l'équilibre de certains milieux et espèces souterraines

V. Synthèse et analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un patrimoine géologique reconnu et protégé ▪ Une Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique qui détermine un programme de gestion et de protection des secteurs emblématiques géologiques du territoire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le label Géoparc mondial UNESCO ▪ La présence de géosites (intérêt scientifique, touristique, pédagogique) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des formes géologiques karstiques reconnus et identitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des pressions et des fragilités liées aux géosites : pilages, décharges, pollution souterraine au nitrate... ▪ Une méconnaissance de certaines espèces animales et végétales souterraines
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une opportunité de reconnaissance des espèces souterraines : des organismes remarquables et d'exceptions qui pourraient faire l'objet de mesures de protection supplémentaire sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des effets du changement climatique qui ont un impact sur l'équilibre des espaces souterrains : sécheresse, hausse des températures, etc.



PARTIE 2 : PAYSAGES

I. Occupation du sol

Les pratiques agricoles sur le territoire sont structurantes et ont contribuées à des paysages spécifiques de bocages, de prairies, de prés-bois et de forêts d'une grande qualité, conférant au territoire une mosaïque de milieux et de motifs. Cette occupation principale de forêts et de prairies donne lieu à une alternance de milieux ouverts et fermés. Les lieux ouverts notamment sont associés traditionnellement aux pratiques d'élevages sur le territoire.

Cette richesse des milieux prairiaux et de pelouses est en effet entretenue par les activités pastorales. Cette alternance entre ouverture et fermeture crée des écotones spécifiques situées dans la zone de contacts forêt/prairies, permettant une transition entre les différents types de milieux.

Des paysages plus spécifiques sont également présents sur des certains secteurs du territoire, notamment des vignes et des noyers, ancrés dans un paysage de grandes vallées.





Exemple de motifs paysagers entretenus par l'agriculture (atopia)



OCCUPATION DU SOL

(Source : Bottopo Occitanie)

- Zones d'occupation de sol
- Broussailles
 - Forêt
 - Prairie
 - Vigne, verger
 - Zones bocagères



II. Les grands ensembles paysagers

Décrire les paysages amènent à dessiner le territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy en plusieurs sous-ensembles cohérents. Chacun d'eux, appelé entité paysagère, possède des caractères géomorphologiques propres associés à des modes d'occupation humaine relativement homogènes.

La lecture géomorphologique permet de lire pas moins de cinq entités paysagères différentes qui se côtoient sur une centaine de kilomètres. Sur le territoire d'étude, quatre entités paysagères sont présentes, celle des Causses du Quercy dominant largement.

1. La Bouriane

• **Caractéristiques**

La Bouriane occupe une infime partie du territoire à l'ouest du territoire et marque la transition avec le Périgord. C'est un territoire qui associe à la fois des boisements constitués de feuillus, principalement des châtaigneraies et des sites de causses. La nature contrastée du sous-sol et des sols a favorisé des végétations variées (pelouses sèches, Pins Maritimes...). Les bois sont parsemés de clairières agricoles où sont ponctués mas, hameaux et villages.

Un réseau de cours d'eau parcourt ce territoire et se caractérise par des fonds plats agricoles ourlés de versants boisés. Les anciennes traces industrielles liées aux moulins à fer se situent le long des beerges. L'architecture vernaculaire se caractérise par des teintes ocres dures par l'emploi de calcaires et de grès jaunes ainsi que de l'argile des mortiers.

• **Evolution, dynamique et tendance selon le CAUE Lotois**

- Des paysages qui se ferment : par progression forestière et les peupleraies qui coupent les horizons
- Un développement des carrières : des sites qui posent problèmes de compatibilité écologique et de tolérance locale
- Une croissance urbaine modérée : à l'exception du sud par l'influence de Cahors et à proximité de Gourdon

2. Les Causses du Quercy

• **Caractéristiques**

Couvrant plus du tiers du département, les Causses du Quercy constituent les paysages dont l'image est l'une de plus diffusée au-delà de ses frontières. Se prolongeant en Corrèze et dans le Tarn-et-Garonne, les paysages des Causses du Lot témoignent de l'occupation humaine d'un âpre terroir de pierre entaillé par l'eau, abondante dans les grandes vallées mais absente à la surface des plateaux.

Cette entité est structurée par trois vallées principales et quatre plateaux emblématiques : le Causse de Martel, le Causse de Gramat, le Causse de Saint-Chels et le Causse de Limogne.. Ils offrent des singularités mais présentent également une identité partagée. L'eau, par son lent labeur d'érosion et de dissolution du calcaire, « secrète » de fascinants paysages souterrains de grottes et de gouffres. Ainsi, ces plateaux sont marqués par des motifs liés à la géographie karstique et offrent tout un vocabulaire très spécifique dans le paysage (voir partie I sur la Géologie du territoire).

Sur la partie Tarn-et-Garonne, le territoire se caractérise par les Causses de Caylus. Ces sols pauvres ont engendré une économie agricole et un mode de vie spécifique. Ils sont limités à l'Est par la vallée de la Bonnette, installée dans une faille géologique Nord-Sud. La présence de phosphorites sur le Causse de Caylus est à souligner. Une architecture civile médiévale exceptionnellement bien conservée caractérise Caylus. Les bourgs de Caylus, Saint-Antonin-Noble-Val, Bruniquel et Puylaroque conservent un grand nombre de maisons en pierre calcaire.

Des dispositifs structurants sont en cours d'élaboration favorisant une vision partagée et réfléchie de l'aménagement du territoire, tout en préservant et en mettant en valeur les paysages naturel et urbain:





Les pelouses sèches résultant dans leur très grande majorité du pacage ovin extensif forment pourtant les milieux naturels les plus précieux des Causses. Leur biodiversité est exceptionnelle et les pelouses abritent des espaces fourragés et de productions herbagères qui s'opposent à des étendues de maïs, peu favorables à la biodiversité, souvent réparties sous la forme de monoculture sans motifs végétaux. Le minéral -le calcaire- est également une composante emblématique des Causses. Partout l'édifice géologique est lisible : falaises monumentales des vallées, corniches rocheuses, cailloutis des versants brûlés par le soleil, roche affleurant en lapiaz hérissant les champs ou les sous-bois...

Enfin, ce paysage est caractérisé aussi par une agriculture patrimoniale et traditionnelle notamment le vignoble dans la basse vallée du Lot, les maillages de murets ponctués de cayrous (amas de pierres) dont la paysannerie caussenarde a couvert la quasi-intégralité du territoire. Le pastoralisme ovin et les cultures de céréales constituent les bases d'une agriculture traditionnelle de subsistance, auxquels s'ajoute d'autres motifs agricoles caractéristiques, notamment la culture du lin ou la production de la truffe.





Série de photographies des causses sur le territoire (atopia)

- **Evolution, dynamique et tendance selon le CAUE Lotois**

- La déprise agricole ou l'avènement de la friche : le développement des landes hirsutes de genévrier et des chênaies pubescentes homogènes ferment le paysage
- Des grandes vallées convoitées : les terrains plats sont convoités par l'urbanisation pour les activités économiques

3. Quercy Blanc et Pays de serres

- **Caractéristiques**

Aux confins des Causses du Quercy et du Bassin aquitain, le Quercy Blanc est délimité au nord par la ligne invisible séparant les eaux du Lot de celles de la Garonne et se perd doucement vers le sud dans les paysages fertiles du Tarn-et-Garonne. Le Quercy blanc doit son nom à la clarté des calcaires cayeux révélés par le travail de l'érosion ou celui des hommes. Les terres agricoles retournées et certains affleurements font apparaître le substrat calcaire.



Sur les plateaux, les grandes cultures de céréales, d'oléagineux et de protéagineux contribuent à uniformiser les horizons. A la saison, les aplats colorés des colzas et des tournesols en fleur constituent des événements marquants. La culture de la lavande bien qu'emblématique fait aujourd'hui figure de relique.

Le Quercy Blanc est une région où le dynamisme agricole participe traditionnellement à l'équilibre et à la variété des paysages. Les rebords abrupts des plateaux de calcaire lacustre dominant les pentes marneuses descendant progressivement vers les ruisseaux. Récurrente d'une vallée à l'autre, l'organisation étagée traditionnelle de ces pentes et coteaux est encore très lisible. Enfin, sur les rives sont implantés les moulins ponctuant le cordon continu d'arbres de la ripisylve d'où émergent les silhouettes élancées des peupliers d'Italie.

- **Evolution, dynamique et tendance selon le CAUE Lotois**

- Des organisations traditionnelles encore lisibles dans les vallées : la composition étagée des vallées est localement perturbée par le boisement de vallons secondaires et des constructions isolées près des routes

- La « résidentielisation » des campagnes : les franges des villages subissent et sont fragilisés par des développements urbains individuels désorganisés et banal soutenu par la proximité de Cahors mais aussi Montauban et depuis l'ouverture de l'A20.
- Une agriculture dynamique : on observe une uniformisation des horizons et un appauvrissement des plateaux. Les sols s'érodent localement et la biodiversité est fragilisée.

4. Limargue et terrefort

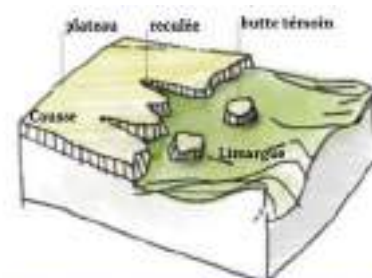
• Caractéristiques

Le Limargue est une bande discontinue s'étirant depuis Turenne jusqu'au Figeacois. Entre Causses et Ségala, ce territoire très habité passe parfois inaperçu au regard du voyageur. Au nord, cette bande se dilate amplement au passage de la Dordogne et deux de ses affluents, la Cère et la Bave. La dilatation des vallées et les occupations monumentales dominantes engendrent des points de vue remarquables. En contrepoint, les haies et les rideaux d'arbres du bocage limitent l'horizon à un emboîtement d'écrans boisés.

Cette unité se caractérise par des paysages herbagers et bocagers. Les terres ont été valorisées postérieurement à celle des Causses et fixées par un bocage qui structure ce paysage herbager. Les haies basses taillées, les grands rideaux au milieu des prés donnent des allures de parc-jardiné entretenu au paysage, rapprochant ce bocage à celui du Limousin. Faisant traditionnellement l'objet d'émondage et de tailles régulières, le bocage jouait un rôle de clôture et de source de bois de chauffage, de litière et de fourrage d'appoint. Aux abords des mas et des villages, les haies bocagères sont relayées par des alignements fruitiers de noyers ou de pruniers notamment la variété locale de Saint-Antonin.

Le Limargue a la particularité d'être composé d'une multitude de petites unités : les grandes étendues de prairies, le bocage avec de grands rideaux de chênes ou de haies taillées, la mosaïque de champs et de prairies semés de noyers. Il s'agit donc d'un paysage de zones bocagères ouvertes, formées de prairies naturelles de fauche ou pacagées, délimitées par des haies vives.

Composantes essentielles du Limargue, les haies sont composées d'essences végétales variées, qu'elles soient libres, taillées ou ponctuées de fruitiers. Les paysages présentent également de fortes pentes boisées dominées par le chêne pédonculé. L'altitude et les travers de châtaigniers annoncent la transition avec le Ségala. La netteté de la délimitation entre Limargue et Causses tient du contraste géologique et paysager, s'articulant entre un paysage ouvert réglé du bocage propre au Limargue et le paysage fermé par des landes boisées ou maillées de murets des Causses. De vieux chênes forment un premier alignement incomplet séculaire, auxquels s'ajoutent les noisetiers, châtaigniers, bouleaux, érables champêtres, sureaux, houx, fougères et ronces.



Principe d'organisation géomorphologique de Limargue dans le nord du Lot : les haies témoins font face au plateau caennais dont la marge est ornée de rideaux.



Photographies issues du dossier de candidature PAH Grand Figeac

• Evolution, dynamique et tendance selon le CAUE Lotois

- Le bocage, un motif structurant en sursis : La déprise agricole amène un relâchement de la maille bocagère, en plus d'un manque d'entretien et d'un renouvellement de essences et des plantations.
- Une croissance urbaine « sans ordre » : au regard des développements pavillonnaires et des zones commerciales et d'activités qui se greffent aux villages.
- Des perceptions altérées : fermeture des zones de respiration dans les secteurs urbains et altération des perceptions sur les aménités paysagères, naturelles et géographiques.



ENTITÉS PAYSAGÈRES

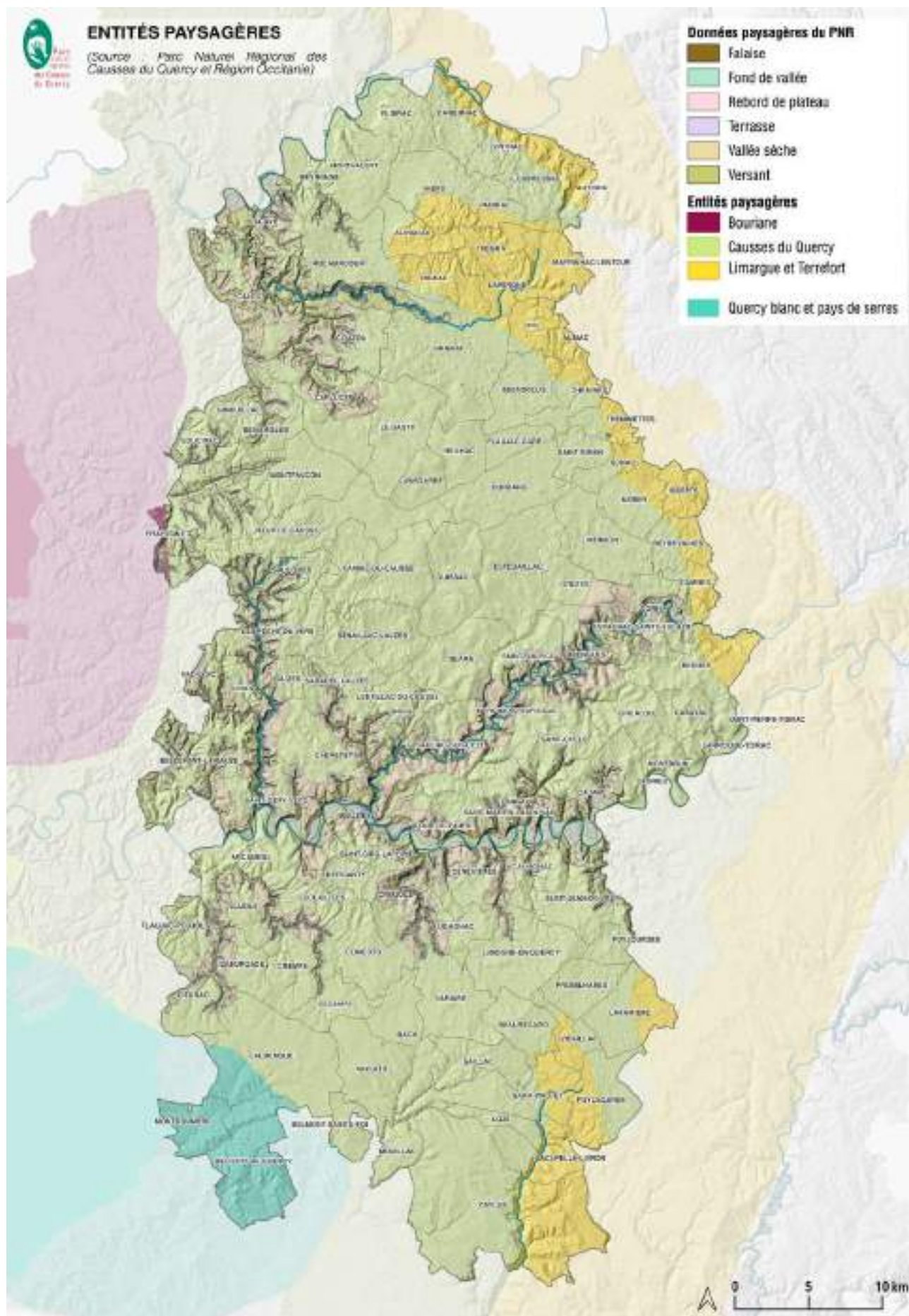
(Source : Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et Région Occitanie)

Données paysagères du PNR

- Falaise
- Fond de vallée
- Rebord de plateau
- Terrasse
- Vallée sèche
- Versant

Entités paysagères

- Bouriane
- Causses du Quercy
- Limargue et Terrefort
- Quercy blanc et pays de serres



III. Les paysages remarquables

5. Le paysage vécu du quotidien : représentation sociale et marqueur traditionnel

Le paysage se caractérise par des savoirs-faires issus des pratiques rurales anciennes et traditionnelles. De nombreux motifs sont rattachés à la topographie et à la nature du sol : les parcelles de noyers dans le fond de de vallée de la Dordogne et en Limargue, le vignoble des coteaux du Quercy et de Cahors, les élevages ovins, etc.

Sur le territoire, l'eau constitue un élément primordial de la vie quotidienne. Dans l'usage journalier, un puits familial ou communal servait à l'alimentation des habitants : il est fréquent de trouver des puits ayant la forme de caselles en pierres sèches ou couverts de blocs monolithes. Au centre des contacts de la vie quotidienne, les lavoirs sont présents dans de nombreuses communes. Si la vie quotidienne est rythmée par l'usage de l'eau, elle l'est également par les usages liés aux activités économiques.

Il n'est pas rare de trouver dans chaque village un « couderc » ou « caussanel ». Ce terrain public généralement situé dans le village servait de site pour les marchés et les foirails. Ces espaces publics accueillent pour certains une halle, en particulier dans les bastides. Supportées par des piliers en pierre, les charpentes étaient constituées d'immenses poutres en chêne et couvertes de lauzes de schiste (Thémines)

Autre lieu d'échange, le métier du travail à ferrer rappelle la présence dans les communes d'un homme faisant office de maréchal ferrant. L'ouvrage est généralement situé sur une place du village. Il est constitué d'un solide cadre de contention en chêne, conforté et fixé de pièces forgées et garnis de renforts. Deux guides à l'arrière permettaient d'engager la bête et de prendre appui.

La vie religieuse a également laissé des traces dans le paysage par l'implantation de croix en bordure d'anciens itinéraires paroissiaux. Si certaines servent de bornes d'autres sont des croix dressées dans le cadre de processions. Les traditionnelles croix en pierre monolithiques laissent place à partir du XIXe siècle aux croix artisanales en fer et aux croix de catalogue en fonte.

6. Outils de protection et de reconnaissance du paysage

c) Les sites inscrits et classés

Le territoire du Parc Naturel Régional est en parti couvert par un certain nombre de chartes et de plans de paysage qui garantissent une gestion et une protection des paysages sur le territoire. Plusieurs sites inscrits et classés sur le territoire sont également présents garantissant la préservation d'une entité naturelle / paysagères protégées et reconnues. On distingue un certain nombre de sites classés et inscrits sur le territoire :

- Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général du point de vue paysager et patrimonial.
- Les sites inscrits sont des monuments naturels ou des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme. En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Les sites aux surfaces les plus étendues sur le territoire sont principalement situés le long des vallées monumentales du territoire, notamment la vallée du Célé, Rocamadour et la vallée de l'Alzou.

En Pays Midi-Quercy, sur les communes du Tarn-et-Garonne, on distingue plusieurs sites paysagers remarquables, dont des sites naturels inscrits et classés, en particulier sur la commune de Caylus.

d) Les plans de paysages

• La Plan paysage de la communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

Le plan de paysage de la communauté de communes du Causse de Labastide-Murat expose un programme d'actions qui vise à « Agir pour valoriser les paysages » avec des actions prioritaires ciblées autour des thèmes de l'agriculture, l'urbanisme le patrimoine et la sensibilisation, notamment : restaurer le maillage de murets, accompagner les « néobocages » - réseau de haies, arbres isolés, de prairies, valoriser et préserver les dolines et engager une gestion de la ressource bois.

Ce programme d'actions expose aussi des objectifs pour les sites bâtis, notamment pour préserver le caractère identitaire patrimonial des villages :

- Réinvestir les centres villageois : densification adaptée, protéger les « façades patrimoniales », les mas et hameaux remarquables, les écobarris
- Encadrer l'intégration des nouvelles implantations avec la définition de critères d'insertion paysagère et architecturale des équipements solaires, des nouvelles constructions, etc.



Extrait du programme d'actions du Plan de paysage

• Plan de Paysage du terroir Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron

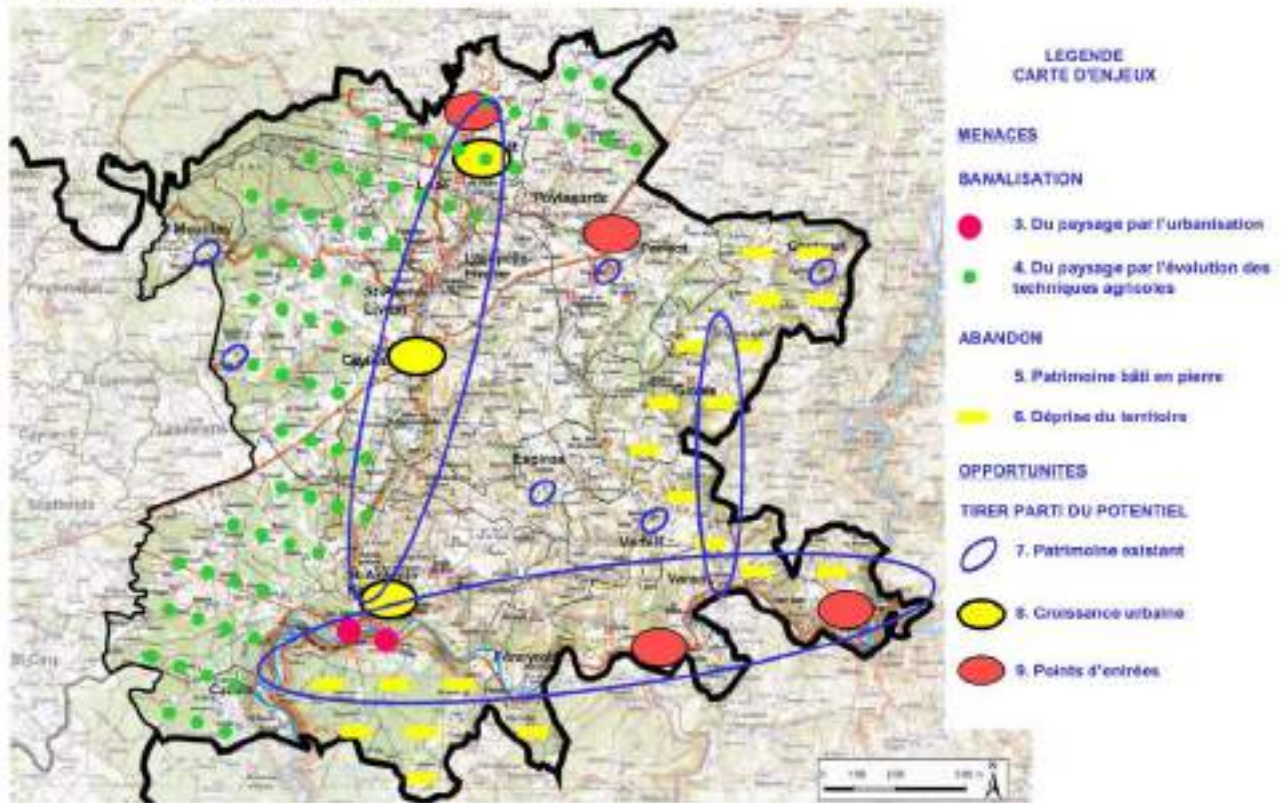
Ce plan de paysage met en avant un certain nombre d'enjeux en lien avec le paysage et le patrimoine, notamment :

- Risque de banalisation du paysage agricole périurbain et de paysage rural par l'évolution des activités agricoles ;
- Abandon territorial. Ce risque inclut et aggrave celui de banalisation du paysage rural. Il porte aussi sur la population, sur la structure urbaine, sur les activités
- D'un potentiel patrimonial existant. Ce potentiel s'exerce dans les espaces qui cumulent des éléments de richesse patrimoniale ;
- Etc.

« Chaque partie du territoire porte le témoignage de ce dialogue entre activités et milieux. Ce dialogue adapté aux contraintes locales a produit une diversité qui fait partie du patrimoine paysager, comme les savoir-faire. Or, ce patrimoine est aujourd'hui en question du fait des évolutions rapides qui transforment les paysages et ses savoir-faire, qu'ils soient liés aux techniques de production agricoles ou aux techniques de construction ou de réhabilitation du bâti. »

Ainsi, le Quercy-Rouergue sectorise plusieurs sites à enjeux sur son territoire en articulant à la fois certaines thématiques et problématiques (par exemple la valorisation d'un site à la fois historique, spirituel, naturel...) et le besoin de préserver la diversité et l'identité des sites, des thématiques simples mais importantes (par exemple l'agriculture durable...).

• Carte de synthèse des enjeux

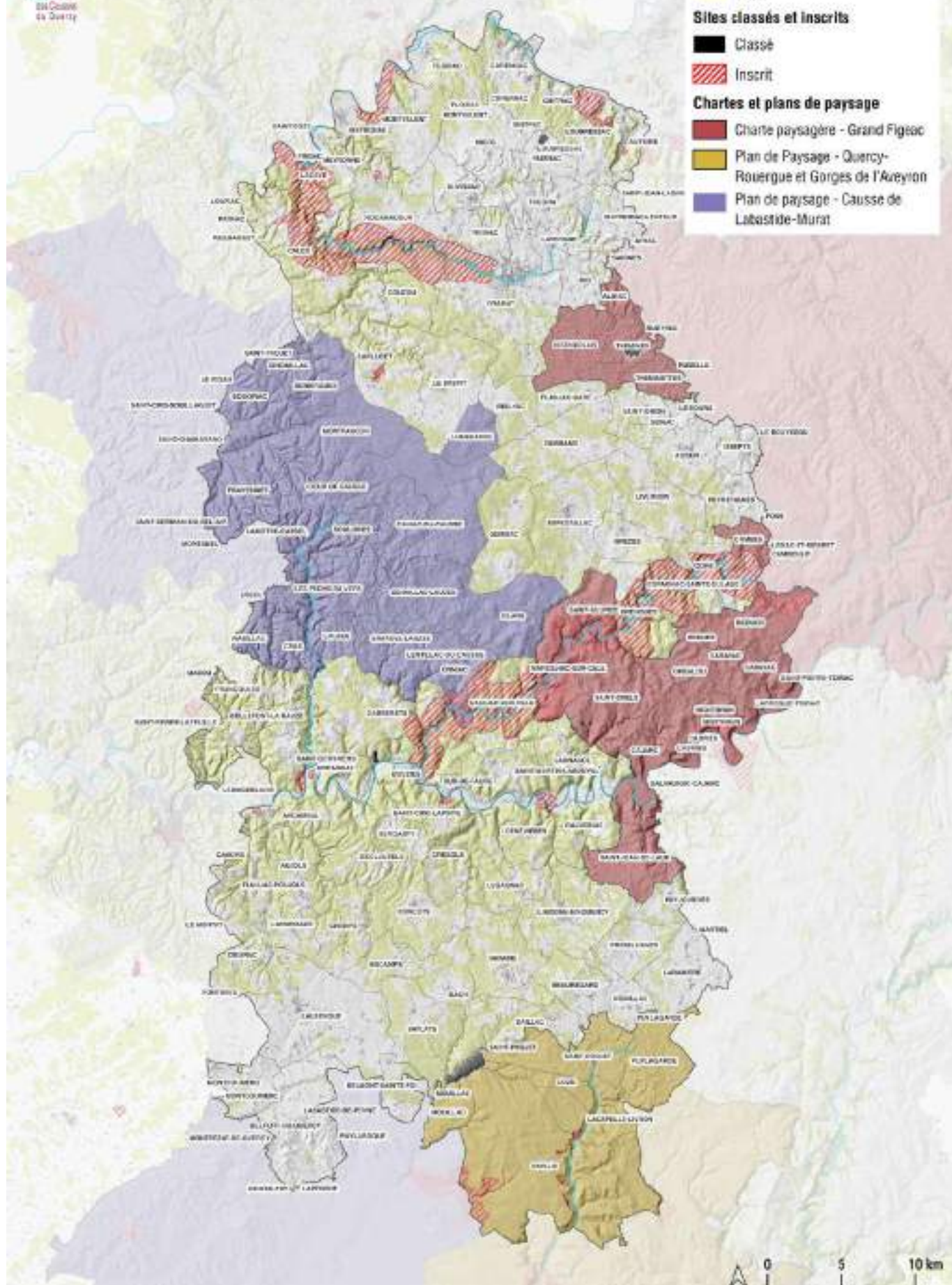


Extrait du Plan de paysage de 2004, synthèse des enjeux de territoire



DISPOSITIFS DE PROTECTION ET DE GESTION DU PAYSAGE

- Cours d'eau
- Forêt
- Sites classés et inscrits**
 - Classé
 - Inscrit
- Chartes et plans de paysage**
 - Charte paysagère - Grand Figeac
 - Plan de Paysage - Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron
 - Plan de paysage - Causse de Labastide-Murat



IV. Dynamiques et évolutions

1. Évolution des pratiques et fermeture du paysage

Le territoire a été marqué par de profondes mutations au cours de ces dernières décennies par de nombreux épisodes historiques, notamment les guerres et l'exode rural, qui ont fortement modifié les pratiques rurales traditionnelles. La mécanisation et le remembrement parcellaire qui se sont déroulés après la seconde guerre mondiale ont modifié le paysage dans sa composition et ses motifs historiques. Le Lot s'est tenu à l'écart de ces pressions et ces changements s'exerçant dans d'autres départements plus peuplés, industrialisés et fertiles. Même si l'on observe aujourd'hui une différence sur la forme de de certaines parcelles et certaines occupations, le territoire reste cependant très préservé.



Exemple d'évolution sur la commune de Durbans (Géoportail)



Exemple d'évolution sur la commune de Sabadel-Lauzès (Géoportail)

La plus grande évolution du territoire réside dans la progression de son socle boisé spontané, traduisant notamment la déprise agricole de ces cinquantes dernières années et qui a conduit les terres, faute d'entretien par le pastoralisme, à s'enfricher. En effet, on constate une diminution de 6507 ha des parcelles pâturées ? entre 2010 et 2020 selon les registres de la PAC (Politique Agricole Commune) et une perte d'usage agricole de certaines parcelles principalement aux marges du territoire (voir les parcelles en rouge sur la carte portant sur la fermeture paysagère) avec principalement une diminution de prairie temporaire, de vergers et de céréales, entraînant une fermeture des paysages soit par l'artificialisation soit par l'enfrichement spontané des parcelles.

L'observatoire photographique des paysages du Lot souligne cette enfrichement des paysages, notamment au travers de photographies comparatives entre les années 70 et les années 2000 (voir photos pages suivante).



Evolution Cajarc, Crégols, Loubressac entre 1972 et 1998



Evolution Marcihac sur Célé, Saint Cirq Lapopie, Ventailac entre 1972 et 1998

Les Causses et la Bouriane sont les secteurs les plus affectés par ce que l'on a coutume de désigner comme la « fermeture des paysages ». Bien que toujours ancrées dans l'imaginaire collectif, les secteurs patrimoniaux délaissés ne sont plus aujourd'hui perceptibles que localement ou par bribes. Cette fermeture laisse apparaître dans le paysage un nouveau motif très présent : celui du délaissé agricole. Il s'agit d'un motif omniprésent des paysages où la déprise agricole est massive. Il offre néanmoins des qualités liées à de nouveaux usages et devient un lieu propice aux loisirs, où s'adonner aux plaisirs de la randonnée ou de la chasse. La friche représente aussi un habitat naturel d'intérêt écologique.

La dominance des paysages forestiers est perçue comme un facteur de risque par les élus, les institutions et les habitants. La mémoire de l'incendie de la forêt de Montclard en 1989 et des successions d'étés secs ne font qu'attiser les craintes ainsi que l'incendie de Cajarc-Gréalou-Cadrieu en 2018.

2. Érosion des marqueurs paysagers traditionnels

Bien que l'agriculture traditionnelle à taille humaine est encore présente, la plupart des attributs agricoles hérités s'érodent lentement. Sur les Causses, plusieurs motifs caractéristiques de l'héritage agricole semblent disparaître dans l'enfrichement ou se dégrader profondément, en particulier les constructions traditionnelles, et les réseaux de murets.



Exemples de murets dégradés dans le paysage (atopia)

Les actions de sensibilisation, les restaurations ou les restitutions ponctuelles portées par des associations, des collectivités ou des initiatives individuelles contribuent à une préservation localisée qui n'égalera pas l'ampleur initiale du motif. Dans le Limargue, la perte des savoir-faire d'entretien du bocage, l'absence de gestion régulière des haies et le non renouvellement des sujets morts ou arrachés mettent à mal un motif paysager structurant majeur. A cela s'ajoute un dépérissement progressif des arbres âgés consécutivement à la sécheresse de 2003.

La diversification agricole était l'un des motifs identitaires du paysage agricoles sur le territoire. Aujourd'hui, on observe une simplification des paysages, avec disparition de certains types de culture, motifs de haies, arbres isolés, laissant dans le paysage des aplats uniformes de cultures d'un seul tenant.



Exemples monocultures étendues (atopia)

Des alignements de noyers ou de fruitiers disparaissent des bords de routes les plus fréquentées. Les noyeraies des vallées et du Limargue se maintiennent mais des changements de modes de production modifient le paysage : des formes sur demi-tige ont remplacé les formes tiges qui autrefois donnaient des allures de jardins aux vieux vergers. Facteur de stabilité, le vignoble de la vallée du Lot traverse aujourd'hui une crise. Les perspectives d'arrachage et la pression pour l'ouverture de parcelles à l'urbanisation pourraient dans les années qui viennent modifier quelque peu ce paysage emblématique.



3. Banalisation paysagère ...

e) ... issue des pratiques agricoles

Les pratiques agricoles apparues depuis l'après-guerre ont produit des nouveaux motifs et un nouveau paysage agricole, celui de la monoculture, du remembrement, de la disparition de la haie, etc. Ces paysages s'apparentent parfois à ceux de la Champagne, du Bassin parisien et du Haut Poitou. Les haies, les murets et les arbres s'effacent devant la mécanisation et l'intensification. Très présents en Ségala où l'agriculture est dynamique, ces espaces agricoles simplifiés touchent aussi ponctuellement le Limargue et par filot les plateaux des Causses et du Quercy Blanc.

Ces nouveaux paysages ondulants à la plasticité attrayante,

soulèvent pourtant des interrogations en matière de diversité biologique, de variété des paysages ou encore d'érosion des sols. Sur les Causses, le broyage mécanique des sols caillouteux a remplacé l'épierrage manuel.

Les très grands bâtiments agricoles ponctuent les paysages ruraux et traduisent un accroissement et une concentration des troupeaux sur quelques exploitations. Il s'agit pour l'essentiel de constructions en charpentes métalliques industrialisées aux volumes simples nécessitant des terrassements conséquents souvent réalisés sans ménagement. L'absence de végétation et les bardages métalliques renforcent la perception de ces imposants volumes.

f) ... issue des développements urbains

Une impression de désordre urbain affecte et dégrade les marges des villes et de certains villages, notamment sur les franges ouest et est du territoire et autour de Gramat. Dans les années 1960 et 1970 l'habitat se développe pour l'essentiel en continuité des bourgs par la réalisation de lotissement aux abords de ces franges. On remarque l'effet inverse sur le centre du territoire. C'est à partir des années 1980 et 1990 que s'amorce l'urbanisation sans ordre dans l'espace rural avec un développement désorganisé de maisons individuelles dans les espaces ruraux, le long des voies de communication et avec une répartition éparse et diffuse dans le paysage. Certaines implantations sur les hauteurs déqualifient certaines compositions paysagères traditionnelles, privatisent et ferment les vues remarquables. De plus, le mode standardisé de production des maisons individuelles choisies sur catalogue conduit à une adaptation du terrain au bâtiment. Le terrain subit une « mise à plat » avant d'accueillir la nouvelle construction qui se trouve déconnectée de la topographie locale. Les pentes raides des remblais compliquent l'accès aux jardins que les propriétaires aménagent sur leurs terrains.

La tendance actuelle de l'habitat trop centré sur la maison individuelle et des modèles d'extensions urbaines qui étirent et dénotent avec les formes villageoises traditionnelles montre ses limites. Dans des territoires peu peuplés où les services sont dispersés et éloignés des lieux d'habitat, la consommation excessive d'espaces agricoles, les coûts élevés d'extension des réseaux et ceux liés aux déplacements sont les principaux effets de cette forme d'occupation de l'espace rural. En s'implantant sur ces secteurs visibles de loin dans le paysage, les constructions récentes entrent en confrontation avec motifs et lignes fortes du paysage (le relief, les points de vues, les grandes composantes agricoles et forestières, etc.). N'échappant pas au phénomène national dit des « entrées de villes », les périphéries des villes lotoises et du Tarn-et-Garonne connaissent depuis les années 1960-1970 l'entassement des activités commerciales et artisanales et la production de nouveaux logements en périphérie des villes. Ce phénomène des « entrées de ville » déqualifiées aux abords de certains espaces urbanisés assez faiblement sur le territoire. On observe ces effets sur les franges Ouest et Est du territoire., bien que cela reste très ponctuel.

Quid des bâtiments agricoles

Autrefois, les mas et les bâtiments agricoles traditionnels se situaient sur les hauteurs du relief pour bénéficier des points de vue afin de favoriser la surveillance des troupeaux. Aujourd'hui, ce modèle d'implantation est repris par des bâtiments d'activités récents, qui pour des raisons de gabarit et de également d'architecture, viennent « perturber » les hauteurs des paysages, avec des hangars aux dimensions impressionnantes, parfois couverts par des panneaux photovoltaïques.



Exemples illustrant des constructions récentes dans le paysage (atopia)



Quid des projets d'EnR ?

Bien que les projets d'énergie renouvelable se limitent essentiellement aujourd'hui à des projets ayant peu d'impact dans le paysage, à savoir chaufferie bois, centrales hydroélectriques, panneaux photovoltaïques et méthaniseurs, la loi d'accélération du 10 mai 2023 pourrait amener de nouveaux projets plus conséquents et ambitieux pour répondre aux besoins en matière d'énergie sur le territoire. En termes d'impact paysager, ce sont les projets de panneaux photovoltaïques sur toiture, au sol ainsi que les éoliennes et les méthaniseurs qui ont le plus d'effet et qui, sans encadrement et méthodologie spécifique, peut conduire à des implantations constituant des points noirs. Les impacts dépendent des logiques d'implantation, des matériaux sélectionnés, des aménagements paysagers associés, etc.



RÉPARTITION DES ENR

Source : Bdcarto, Région Occitanie

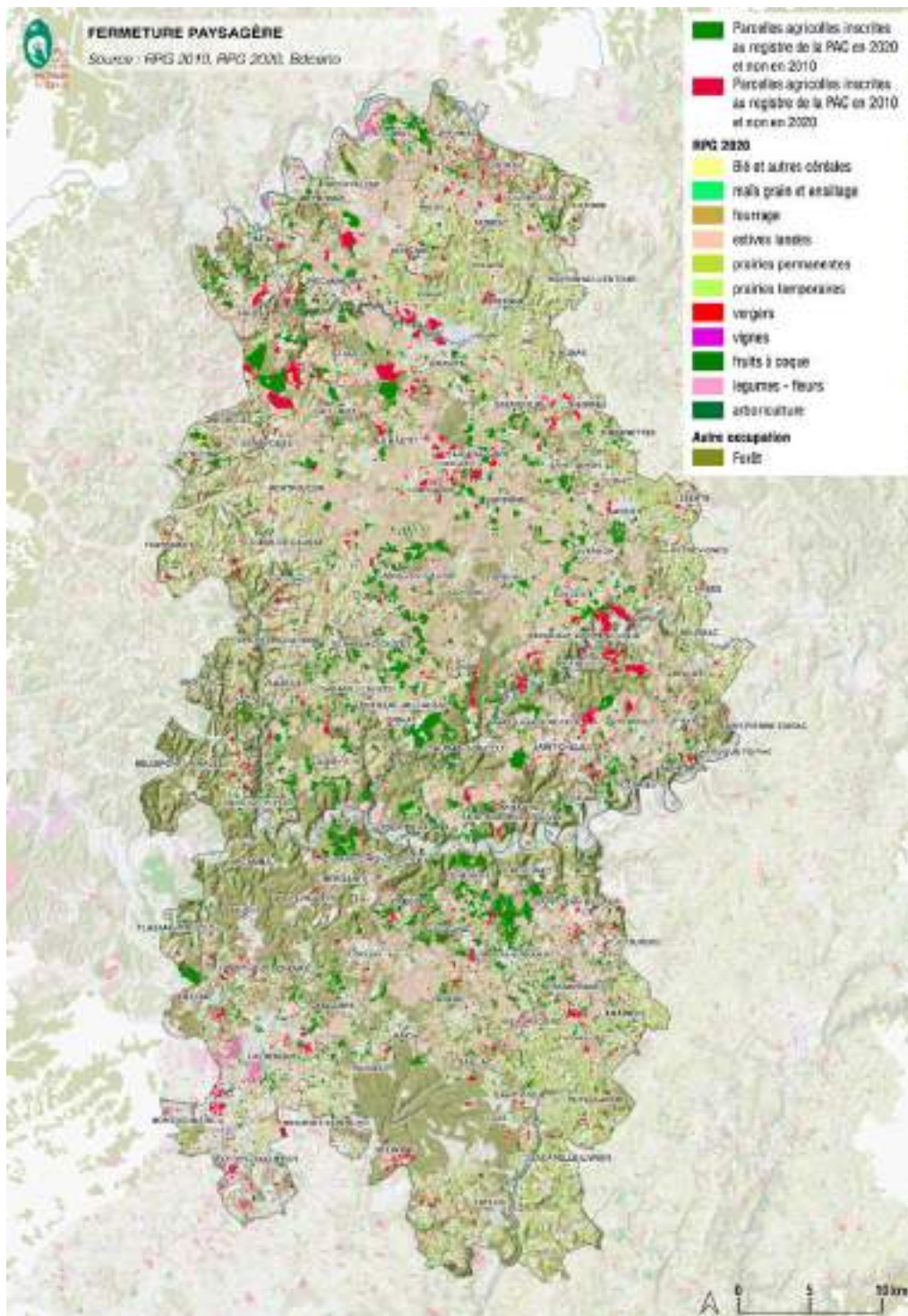
- Panneaux photovoltaïques
- Mâts éoliens
- Parcs éoliens
- Autre occupation**
- Forêt







Vigilances associées à la fermeture paysagère

Le paysage est principalement fragilisé par les espaces de déprise agricole qui ferment les milieux ouverts et par l'artificialisation et les développements urbains récents. La dominance des paysages forestiers et l'apparition de friches agricoles est vécue comme un facteur de risque. Les effets du changement climatique, à savoir les étés secs, le manque de pluie... génèrent un risque accru lié aux risques d'incendies qui pèsent, spécifiquement sur les terrains enrichis et fermés. Pour y faire face, des Associations Foncières Pastorales lotoise et du Tarn-et-Garonne interviennent sur plusieurs communes pour réaliser des projets de gestion durable de l'espace rural par le pastoralisme. L'augmentation de la température va également modifier les compositions paysagères, la forme et la structure de la végétation en place en faisant évoluer les essences, notamment les feuillus, et va générer d'éventuelles maladies et parasites. Ces modifications vont, de fait, faire évoluer la perception paysagère actuelle et le sentiment d'appartenance au territoire des Causses du Quercy.



EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE AUX PAYSAGES
 <p>DES PAYSAGES D'EXCEPTIONS QUI ÉVOLUENT ET SE FERMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> évolution du socle forestier spontané sur les terres agricoles en déprise, entraînant une neture des paysages et une érosion des marqueurs paysagers traditionnels banalisation de pratiques agricoles et des nouvelles constructions qui entraine une alisation des motifs paysagers associés
 <p>NE INTÉGRATION DES PAYSAGES DANS LES DOCUMENTS CADRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> réation de Plans et de Chartes de paysages intégration des notions paysages et de patrimoine dans les documents de planification PLUi et T

V. Synthèse et analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des paysages d'exception résultant de la géomorphologie unique du territoire : vallées karstiques du Célé et du Lot, motifs karstiques du plateau des causses, des villages perchés remarquables, des points de vue panoramiques, etc Un paysage d'exception associés à l'héritage agricole qui fonde l'identité paysagère du territoire et dont certains motifs traditionnels renaissent : la lavande, le chanvre, vergers, prairies pâturées, truffe, safran, noyer, haies, bocage Des dispositifs de protection du patrimoine paysager qui assurent une reconnaissance locale, nationale voire internationale : Géoparc UNESCO, sites classés et sites inscrit, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Une méconnaissance de certains types de paysages, notamment la Limargue et le Terrefort ainsi que la frange Nord-Ouest du territoire (en dehors du travail du CAUE de 2011 sur les paysages, il n'existe pas d'Atlas départemental) Un Atlas des paysages du Tarn-et-Garonne réalisé en 1999 ne permet pas de mettre à jour certains informations et données Un paysage « hérité », marqué historiquement par des usages économiques identitaires mais en disparition aujourd'hui : affaiblissement agricole, réduction de l'élevage, fragilité des constructions traditionnelles, etc. Une banalisation paysagère engendrée par des constructions nouvelles et contemporaines, par une simplification agricole
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Préserver la qualité du cadre de vie en place, la faible densité urbaine et les paysages des nouveaux enjeux de développement sur le territoire Un patrimoine paysager qui constitue une opportunité de développer un tourisme durable et une identité pour les locaux (porter un récit) <ul style="list-style-type: none"> Des Chartes paysagères qui contribuent à une meilleure caractérisation et protection des paysages Des documents de planification stratégiques qui assurent une protection 	<ul style="list-style-type: none"> La diminution de l'activité pastorale entraine l'accélération de la fermeture des milieux (risque incendie accru), et contribue à la perte des marqueurs agricoles des paysages du Quercy Avec la loi d'accélération, les projets d'EnR vont se multiplier sans accompagnement ou réglementation en faveur de la préservation des paysages : potentiels points noirs La hausse des effets du changement climatique va indéniablement impacter la lecture paysagère traditionnelle : évolution des boisements, modification de l'agriculture...



LES CAUSSES

DU QUERCY

AMÉNAGEMENT



PARTIE 1 : PATRIMOINE BÂTI ET ARCHITECTURAL REMARQUABLE

I. Patrimoine bâti et architectural remarquable

1. Historique urbain

Véritable témoignage de la société rurale traditionnelle, le bâti qui s'égraine sur tout le territoire constitue un atout à mettre en valeur. De la zone fortifiée, au moulin jusqu'à la simple caselle de pierre sèche, l'architecture du Lot et du Tarn-et-Garonne illustre la présence ancienne de l'homme sur le territoire. L'essor démographique du XIX^e siècle et la mise en culture intense des espaces encore libres, permirent la construction des murets de pierre sèche sur l'ensemble du territoire des causses. Cette maille construite, homogène dans sa structure mais adaptée aux différents substrats calcaires, marque l'étendue des causses, relie symboliquement entre eux, villages, maisons rurales, granges, caselles, lavoirs, lacs de Saint Namphaise, etc. Le Quercy s'est trouvé, au cours des siècles, à la croisée de diverses influences, source d'un héritage culturel retranscrit en partie dans les références architecturales :

a) L'Antiquité : peu d'empreintes de l'architecture antique en Quercy

La période gallo-romaine, longue de plus de quatre siècles, a laissé fort peu de monuments en Quercy ; citons néanmoins l'aqueduc de Vers qui alimentait en eau de source la ville de Cahors (Divona Cadurcorum). Quelques Oppidum gaulois perchés au-dessus de la confluence de vallées et naturellement protégés par les falaises, ont été reconnus de longue date (Murcens sur la commune de Cras, Coronzac à Vers).

b) Du Moyen Age à la Renaissance : une longue transformation des territoires

Le haut Moyen Age ne semble guère avoir imprimé sa marque sur le Quercy, et il faut attendre l'époque romane avec ses chapelles et ses châteaux pour renouer avec les pratiques architecturales. Le monde rural s'organise, après les vagues barbaresques, en un réseau complexe de micro-pouvoirs. Les abbayes défrichent et organisent la ruralité générale du Quercy. Souvent modifiées au cours des siècles suivant, nombre d'églises romanes des vallées et des causses (vingt-neuf sur le territoire du Parc), sont édifiées et conservent aujourd'hui leur abside romane, plus rarement quelques chapiteaux historiés (St Pierre Toirac, Marcilhac sur Célé).

A la même époque, le Quercy voit s'implanter les "moines blancs" de l'ordre cistercien. L'abbaye d'Aubazine près de Tulle en Limousin, fait construire ses premières granges, vouées à l'exploitation agricole et à l'élevage. Au XII^e siècle, six granges investissent le causse de Gramat autour de la grange-mère des Alix : La Dame, Couzou, Bonnecoste, Calès, La Pannonie, Carluçet. Leur implantation permettait vraisemblablement de conforter la position de leurs frères limousins " les moines noirs", qui avaient en charge les sanctuaires de Rocamadour. Ces constructions s'accompagnent de l'apparition de moulins et hospices. Sur les chemins de Saint Jacques, s'installent également des commanderies templières, notamment sur le causse de Gramat, passage obligé de l'Est vers Rocamadour. Pendant les guerres de religion, les bâtiments sont renforcés et sont vendus comme biens nationaux lors de la révolution.

La guerre de Cent Ans transforma le Quercy en une zone frontalière entre les belligérants qui créèrent chacun un réseau de bastides au maillage rectangulaire caractéristique. Dans les vallées du Lot et du Célé notamment, l'érection de fortifications, les "roques", à l'entrée de vastes grottes, attribuées aux anglais et parfois au diable, regroupent les populations autour d'une église et d'un cimetière. De nombreux exemples s'égrainent dans les vallées : Bouzies, Larroque Toirac, Cabrerets, Sauliac sur Célé, St Sulpice... Sur le causse et surtout dans les limargues, les reliefs affirmés accueillent des enceintes castrales stratégiquement placées pour surveiller le territoire. Ainsi se met en place le tissu de « bourgs ». Les mas et les borries tendent à se disséminer sur le territoire et investissent les terres pour la culture et l'élevage. La cité de Rocamadour est à l'apogée de son rayonnement universel et le Quercy est traversé par d'innombrables influences. Le XV^e siècle, laisse un pays totalement ruiné et désertifié, retourné à la friche et à l'insécurité. Le recommencement, lié à la Renaissance, est encore une fois poussé par un flux de population issue des provinces voisines et particulièrement de la montagne de l'Est, du Rouergue, de l'Auvergne, des Ségalas et du Limousin. L'influence maritime et méditerranéenne romaine de la période précédente reçoit ce nouvel apport culturel, retranscrit dans la palette architecturale du Lot.

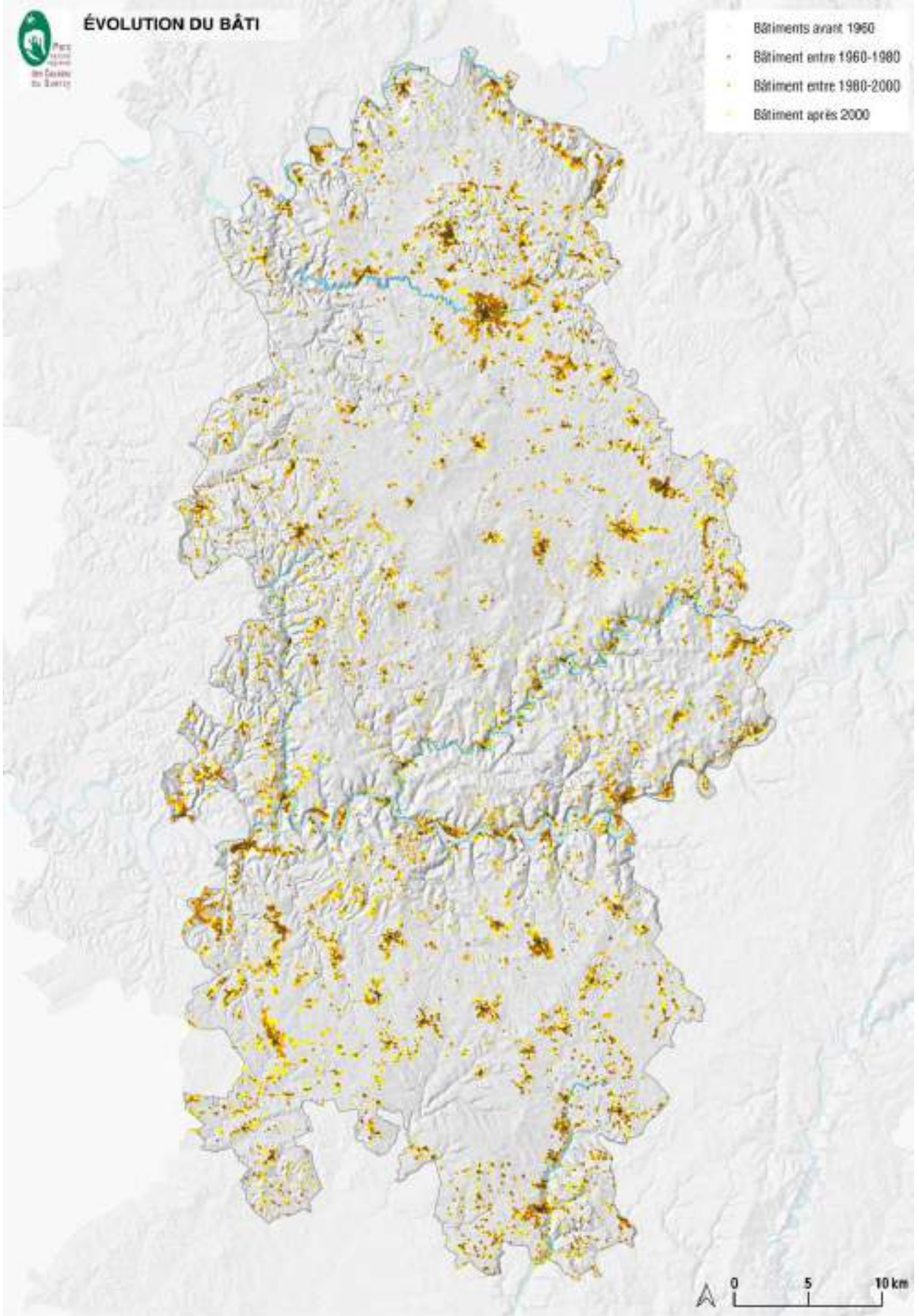
c) Le XIX^e siècle : les fondements de l'identité du Quercy

Le tissu bâti qui constitue le paysage actuel tire ses sources d'une période faste pour le Quercy : le XIX^e siècle caractérisé par l'essor démographique et agricole. Les réorganisations politiques jointes aux innovations techniques de l'après Révolution française, vont très vite déterminer une forte croissance pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. C'est le siècle de l'architecture vernaculaire, qui multiplie les kilomètres de murets de pierre sèche, issus de l'épierrement des champs. A ce maillage sont associés dans les champs, les "cayrous", simples tas de pierres stockées pour permettre le labour des champs, la caselle et la gariotte (causse de Gramat) ou la Cabane (Causse de Limogne), toutes deux révélatrices d'un savoir-faire local. Ces petits édifices de pierre sèche se disséminent sur l'ensemble du territoire et servaient à abriter les outils ou les provisions, ainsi que les bêtes et les bergers.



ÉVOLUTION DU BÂTI

- Bâtiments avant 1960
- Bâtiment entre 1960-1980
- Bâtiment entre 1980-2000
- Bâtiment après 2000



La maison quercinoise : les murs de la maison lotoise sont également étroitement déterminés par l'exploitation de la roche proche. Le modèle type est la maison vigneronne à étage et bolet. Comme sur le causse de Limogne, il est fréquent que le bolet soit enrichi par diverses dispositions architecturales : pigeonniers en surplomb sur le bolet, bolet évoluant vers la galerie avec piliers de pierre, escalier perpendiculaire à cette dernière. La cheminée joue un rôle important dans la silhouette de la toiture avec une souche très haute et massive. La maison vigneronne sur deux étages présente un bolet, galerie couverte, donnant accès à l'étage d'habitation. Le rez-de-chaussée est réservé aux bêtes et aux caves. A cette maison peut être accolé un pigeonnier-garde-pile (grain au premier, pigeonnier au second).

La maison principale est accompagnée de différents bâtiments annexes qui forment un ensemble lâche, organisé en fonction du relief : la grange étable souvent de type auvergnat, le fournil-four à pain, la loge à cochon, le pigeonnier isolé si celui-ci n'est pas intégré à la maison. Ces pigeonniers qui permettaient à leur propriétaire de recueillir de la colombine, un fertilisant puissant, présentent des structures fort variées : simples trous dans la partie supérieure de la maison ou de la grange, tour circulaire ou quadrangulaire, coffrage en bois ou briques sur colonnes de pierres parfaitement taillées

2. Le patrimoine protégé

Le territoire du Parc se caractérise par des dispositifs de protection du patrimoine bâti remarquable qui assurent une reconnaissance des constructions humaines. Ces dispositifs patrimoniaux sont principalement implantés le long des vallées (du Lot, de la Dordogne, l'Ouysses, le Célé...). On constate des discontinuités et une hétérogénéité des dispositifs de protection sur le territoire laissant place à des zones de « vides », notamment dans les plaines et les plateaux des causses.

a) Monuments historiques et Périmètres délimités des abords

Certaines communes présentent un patrimoine monumental, imposant et remarquable, qu'il soit religieux (église, abbatale, prieuré, chapelle, hopital), seigneurial (château, tour seigneuriales, castrum, pigeonnier, grange seigneuriale), civil (habitat, halle, pont gare), préhistorique (dolmen, grotte) ou vernaculaire (croix, fontaine, cazelle, gariotte, puits).

Certaines communes concentrent parfois plusieurs sites protégés. Bien qu'une partie de ces monuments soient privées, une grande partie de ces monuments est publique. Par les Monuments communaux, les communes assurent leur sauvegarde et leur restauration en tant que maître d'ouvrage, en relation avec le conservatoire régional des Monuments Historiques, l'architecte des Bâtiments de France et le Département, etc.

b) Sites patrimoniaux remarquables

Le territoire répertorie quatre Sites Patrimoniaux Remarquables :

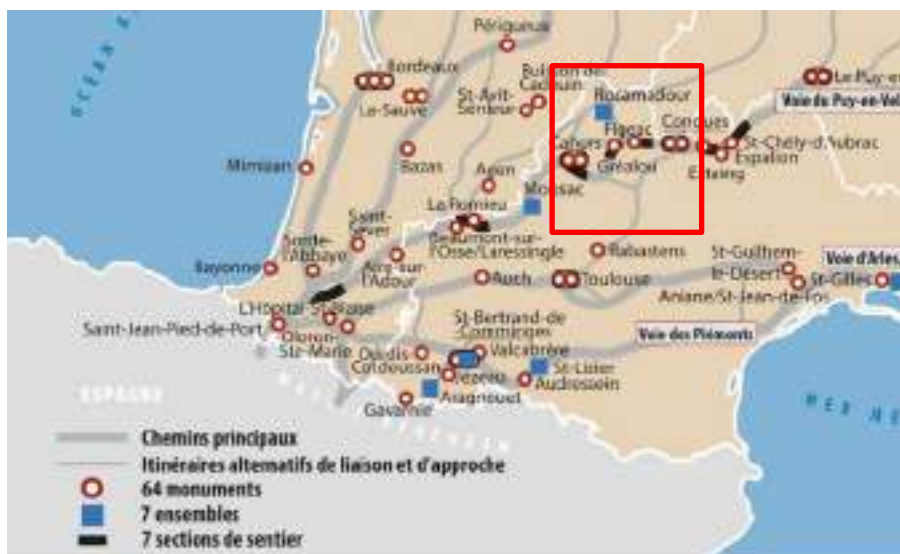
- Le SPR d'Autoire
- Le SPR d'Aujols
- Le SPR de Cajarc
- Le SPR de Caylus

c) ZPPA

La plupart des Zones de présomption de prescription archéologique sont principalement réparties le long de la vallée du Lot. Elles sont de plusieurs natures :

- Des occupations antiques et médiévales (sites ou villes)
- Des occupations du néolithiques et médiévales
- Des occupations protohistoriques
- Des occupations du paléolithique au Moyen Âge
- Des phosphatières

d) Bien UNESCO : le chemin de Saint Jacques de Compostelle



Les "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France", inscrits en 1998 sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, constituent un bien culturel en série.

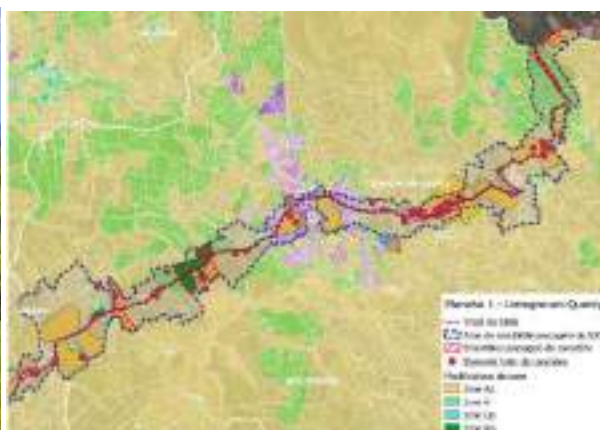
À la différence d'un monument isolé ou d'un centre urbain, les "Chemins" sont inscrits sous la forme d'une collection d'éléments discontinus, considérés par l'Unesco comme un bien unique, et répartis dans 10 régions.

Chacune des 78 composantes contribue à la valeur de l'ensemble

du bien en lui apportant une part de signification. Seul cet ensemble, en tant que tel, justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les composantes solidaires des "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France" sont :

- réparties par thème : la dévotion (cathédrales, églises, basiliques, dolmen), l'accueil et les soins (anciens hôpitaux, abbayes) et les accès et franchissements (ponts, porte d'entrée de ville et sections de sentier),
- dispersées sur 10 régions, 31 départements et 95 communes,
- constituées de 64 monuments, 7 ensembles et 7 sections de sentier

Le GR à fait l'objet d'une réflexion et d'une intégration stratégique aux PLUi pour protéger ses abords directs.



Sur le chemin de Saint-Jacques classé UNESCO - Vue vers les monts du cantal sur le tronçon du chemin de Saint Jacques – GR65 classé UNESCO) ©GillesTordjeman (à gauche) et Extrait du zonage PLUi (OAP thématique GR65 CCPLL)

e) Grand Site Occitanie

La politique Grands Sites Occitanie vise à promouvoir et accompagner les sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété à l'international qui concourent de façon majeure à la qualité et à l'identité des territoires et de la destination. En 2018, 39 sites ont reçu le label « Grands Sites Occitanie » à l'échelle régionale. Il en existe 4 sur le territoire :

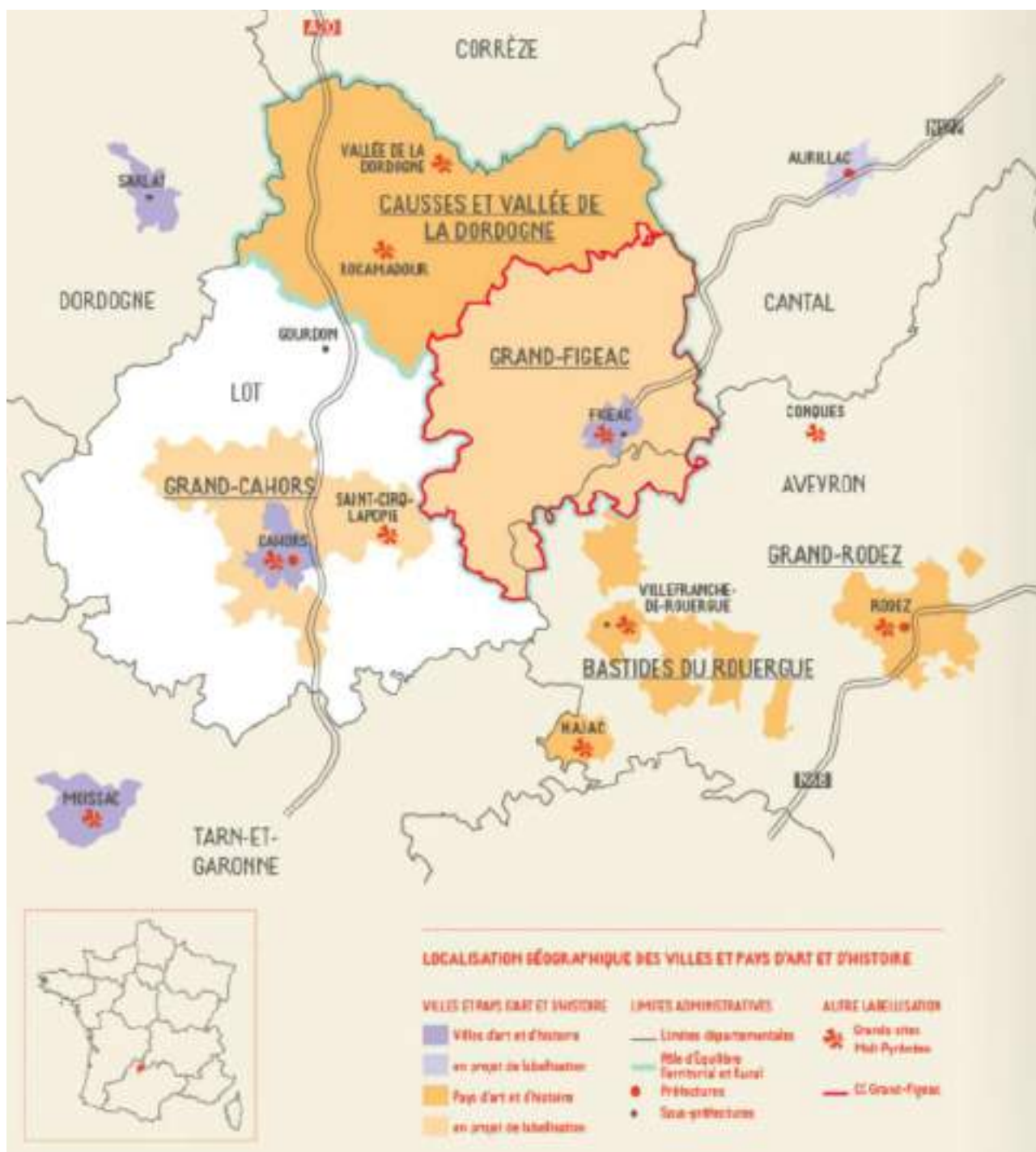
- Vallée du Lot et du Célé,
- Rocamadour, vallée de la Dordogne,
- Vallée du Lot, Cahors, Saint-Cirq-Lapopie, Puy l'Evêque
- Grand Figeac.



L'exemple de Rocamadour, vallée de la Dordogne,

La commune de Rocamadour a fait l'objet d'une Opération Grand Site dans les années 80. Un schéma directeur a ensuite été établi pour requalifier le site et la qualité de sa découverte par le public ; Il a reçu un avis favorable à la commission supérieure des sites perspectives et paysages le 26 janvier 2012. Il prévoit d'engager près de 35 M€ de travaux d'ici 15 ans répartis en 4 axes :

- Préservation et mise en valeur du patrimoine : restauration et entretien du grand patrimoine protégé dans l'esprit des grandes restaurations du 19ème, mise en valeur du paysage urbain et du patrimoine bâti vernaculaire, et résorption des points noirs paysagers.
- Réorganisation des flux et des mobilités : nouveau schéma de circulation et de gestion des grands flux d'arrivée sur le site en accueillant les visiteurs sur 3 parkings d'entrée de site, permettant de libérer le cœur des flux routiers, et création d'une offre globale de transports collectifs doux (connexion entre les différents étages du site).
- Requalification de l'expérience de visite : mise en place d'une boucle de découverte piétonne jalonnée d'équipements d'interprétation permettant une compréhension du site et une progression continue du très grand paysage des causses jusqu'au tombeau de St Amadour et à la chapelle Notre Dame.
- Gestion et animation du Grand Site : mise en place des conditions (partenariats, équipe de gestion, programmation financière...) nécessaires à l'exécution et à l'appropriation du programme par l'ensemble des acteurs du site.



Extrait du dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire et extension du label Ville d'art et d'histoire du Grand-Figeac.

Le Pays d'art et d'histoire de la Vallée de la Dordogne lotoise



Labellisé Pays d'art et d'histoire en 2001, le Pays de la vallée de la Dordogne lotoise s'étend d'est en ouest, le long de la Dordogne, de Sousceyrac à Souillac. Il se compose de 63 communes, regroupées au sein de la communauté de communes.

Ses missions :

- Valoriser et animer le patrimoine et l'architecture ...
- Proposer des activités de découverte (visites guidées, expositions, services éducatifs...) chaque année ...
- Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et installer un tourisme culturel de qualité ...
- Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme ...

Son action concerne une partie du territoire du Parc naturel régional.



Le Pays d'art et d'histoire du Grand Figeac

Depuis 2017, le label Villes et Pays d'art et d'histoire reconnaît la qualité patrimoniale du Grand-Figeac, la politique de valorisation conduite par le territoire et son rôle sur son développement culturel, économique et social.

Le périmètre du projet Pays d'art et d'histoire du Grand-Figeac dispose d'un double fondement : l'institution porteuse du projet, la communauté de communes du Grand-Figeac, possède déjà des missions structurantes en matière de culture, d'urbanisme-aménagement et de tourisme, mais, surtout, son territoire est riche de son histoire commune partagée. Le territoire du Grand-Figeac s'est structuré au cours de ces dernières décennies autour du bassin de vie de la ville de Figeac. Si cette intercommunalité est récente, elle se nourrit de sa position stratégique de carrefour entre les territoires, de son histoire commune partagée, mais aussi de son dynamisme économique et social.



Extrait du dossier de candidature du Pays d'Art et d'Histoire du Grand Figeac en 2017



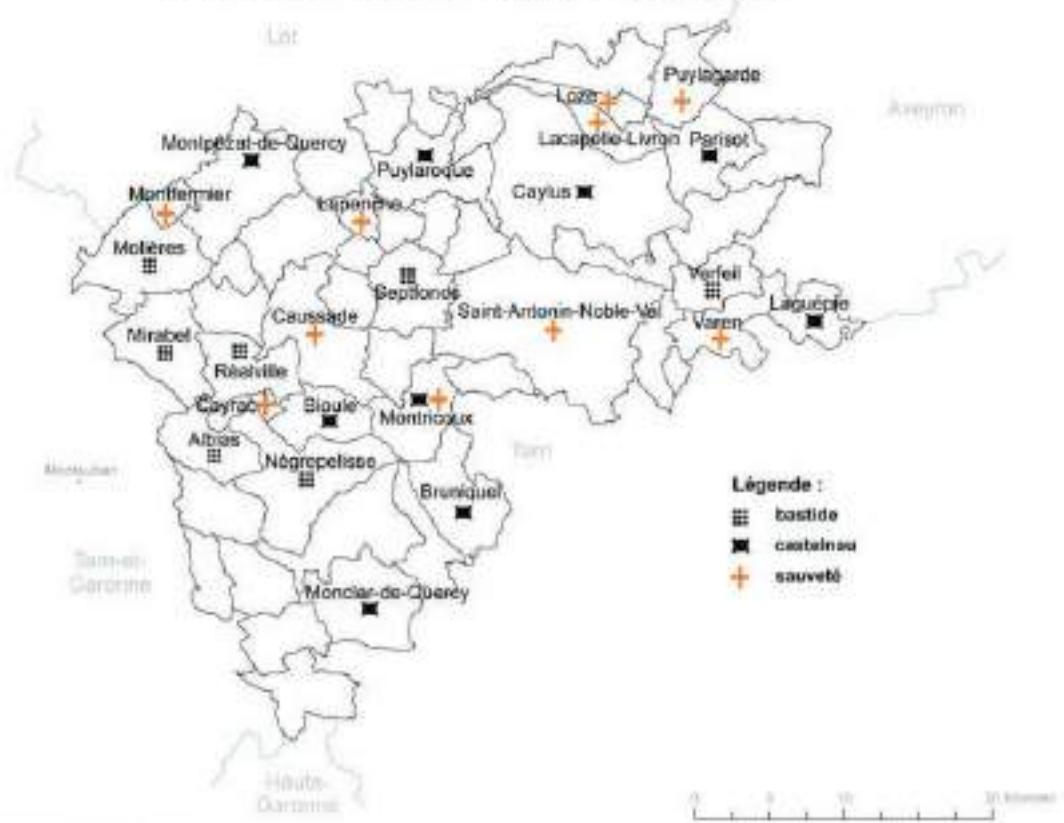
Le Pays d'art et d'histoire Midi-Quercy

Depuis 2022, le label Villes et Pays d'art et d'histoire a été attribué au territoire Midi-Quercy, se caractérise par un important dynamisme culturel en faveur de la découverte et de la valorisation des patrimoines.

Conscient de la richesse patrimoniale de son territoire et de la nécessité de la préserver, le PETR du Pays Midi-Quercy s'est engagé dans une démarche active de connaissance, de mise en valeur et d'animation des patrimoines dès les années 2000. Cette volonté constitue l'un des piliers du projet de développement durable du territoire avec pour objectif de préserver la qualité du cadre de vie et de renforcer l'attractivité du territoire. De plus, le PETR du Pays Midi-Quercy a réalisé une mission Inventaire du patrimoine bâti, depuis 15 ans, en partenariat étroit avec la Région Occitanie et le Département de Tarn-et-Garonne.

Consciente de la qualité et de la fragilité de leur patrimoine bâti et paysager, la commune de Caylus s'est engagée en 2019 dans une démarche de site patrimonial.

Principaux castelnaux, sauvetés et bastides du Pays-Midi-Quercy

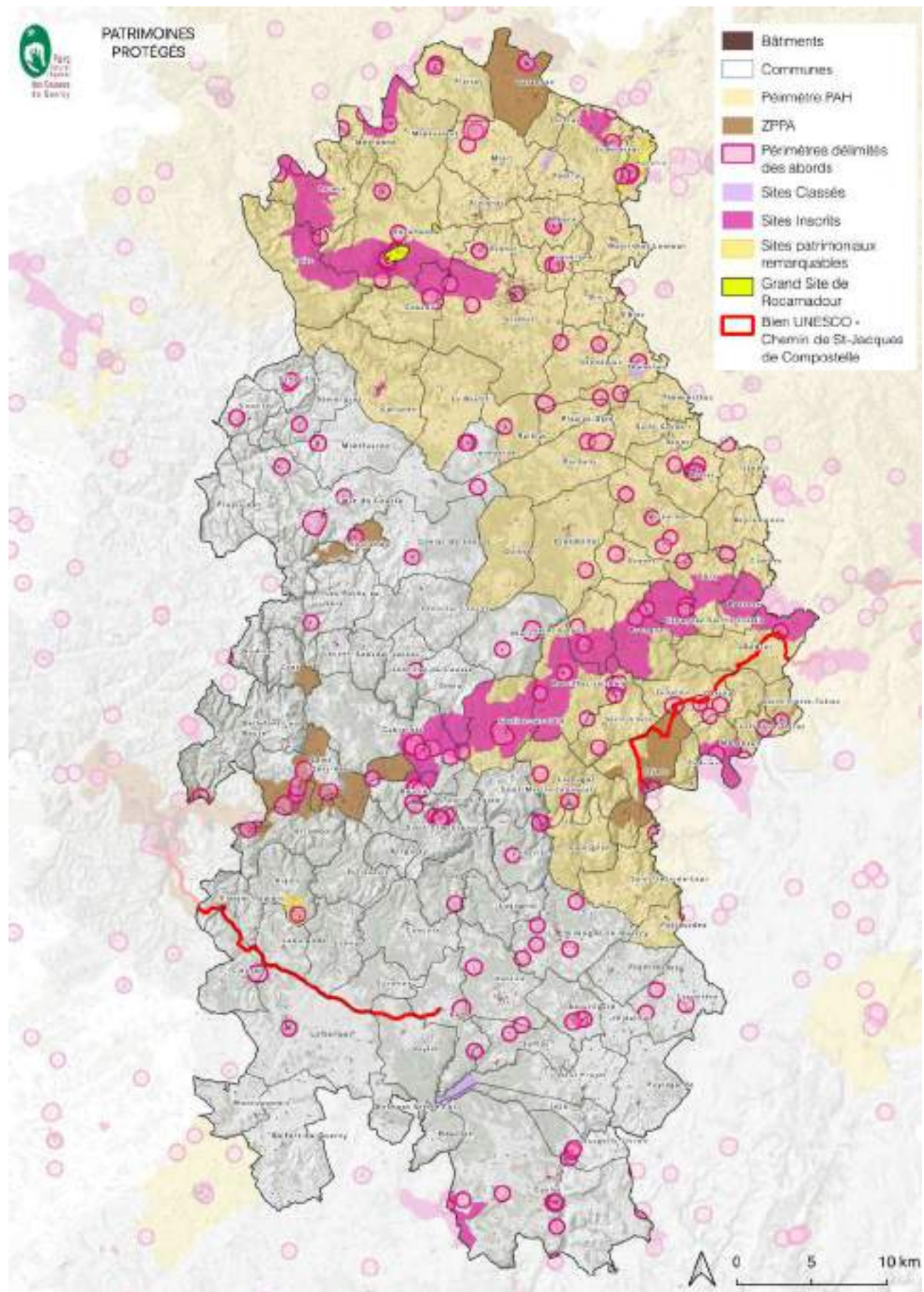


Villages médiévaux du pays Midi-Quercy



PATRIMONES PROTÉGÉS

- Bâtiments
- Communes
- Périmètre PAH
- ZPPA
- Périmètres délimités des abords
- Sites Classés
- Sites Inscrits
- Sites patrimoniaux remarquables
- Grand Site de Rocamadour
- Bien UNESCO - Chemin de St-Jacques de Compostelle



3. Le patrimoine vernaculaire du quotidien

a) Les inventaires patrimoniaux

• Sur la partie Lotoise du Parc Naturel Régional

Plusieurs inventaires patrimoniaux ont été réalisés sur le territoire du PNR dans le cadre du Conservatoire du patrimoine bâti quercynois. Afin de lutter contre les risques d'altération ou de disparition définitive des richesses constructives et spatiales que recèle ce patrimoine, le Parc met en place un conservatoire du patrimoine bâti quercynois. Son rôle est de préserver ne l'état des bâtiments uniques et rares sur le territoire et de faciliter la transmission des savoir-faire qui leurs sont associés.

Les objectifs du conservatoire sont les suivants :

- Identifier et protéger des éléments du patrimoine bâti témoins de savoir-faire anciens
- Maintenir en état des édifices pour éviter leur disparition
- Éviter des restauration et réhabilitation néfaste
- Transmettre des savoir-faire
- Faire connaître les édifices tenues grâce à un programme de valorisation spécifique.

D'autres acteurs du patrimoine interviennent dans l'inventaire, la restauration et la sensibilisation de ces entités, notamment le service inventaire du département, l'UDAP et également les associations locales de sauvegarde du patrimoine.

• Sur la partie Tarn-et-Garonne du Parc Naturel Régional

En Pays Midi-Quercy, un important travail de recensement et d'étude est mené depuis quinze ans, réalisé dans le cadre de l'Inventaire général du patrimoine culturel sous conventionnement avec la Région Occitanie, compétente en matière d'Inventaire. Depuis fin 2004, l'inventaire du patrimoine bâti est effectué par un service du PETER du Pays Midi-Quercy à l'échelle des quarante-neuf communes qui le constituent, compétence confiée par la Région. En 2023, un site spécifique de recensement des données patrimoniales existe sur le territoire par le portail pop du site du ministère de la culture (lien ci-joint) :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/search/map?geolocalisation=%5B%22oui%22%5D>.

L'inventaire constitue une analyse architecturale et historique de l'ensemble des constructions. Tous les éléments bâtis, publics ou privés sont identifiés (fermes, pigeonniers, lavoirs, fours à pain, églises, demeures, châteaux, maisons, etc.). Sur les communes nouvelles du territoire du Parc, on observe des églises, d'autres monuments emblématiques religieux (chapelle, prieuré...), des halles ou encore des dolmens.

b) Le patrimoine lié à l'eau

Pendant des siècles, les habitants du causse se sont ingénies à retenir et conserver l'eau si prompte à disparaître dans la moindre fissure de la dalle calcaire. Dans les zones les plus arides, loin des points d'eau naturels, les populations ont creusé à même la roche des bassins alimentés par les eaux de ruissellement. La légende attribue ces "lacs de Saint Namphaise" à un officier de Charlemagne devenu ermite dans la forêt de la Braunhie et enterré à Caniac du Causse. Dans les villages, un point d'eau sert d'abreuvoir pour le bétail et constitue le centre du "couderc" ou "caussanel", vaste pelouse entourée de murs et des maisons. Ce lieu public, caractéristique des villages de Couzou, Espedailac, Assier, Fontanes du Causse et Labastide Murat..., constitue une composante très forte des villages caussenards. Il est nécessaire de mieux les connaître et de les conserver.

Dans les villages du causse de Limogne, les lavoirs, souvent encaissés pour utiliser une poche d'eau ou une source, présentent des dalles de lavage placées parallèlement à l'eau et disposées en V, ou plus poétiquement en aile de papillon. On se tenait à genoux ou debout face à une dalle, l'autre servait à entasser le linge. Lieu de vie villageoise, ces lavoirs en plein vent ou couverts, étaient particulièrement animés lors de la grande lessive de printemps. Dans les petites vallées irriguées, les moulins à farine ponctuent le linéaire des cours d'eau, comme le Célé, le Vers ou l'Alzou. Les chaussées entretenues régulaient autrefois le débit des rivières, mais l'abandon des moulins, associés à la production locale de céréales a détruit un équilibre fragile. Les murs de consolidation des rives, les éperons construits pour limiter l'effet des crues sur les terres de fond de vallée constituent un patrimoine à redécouvrir.

c) Le patrimoine lié à l'activité humaine

Patrimoine pastoral

Dans les Causses, les pierres affleurent rapidement sous un sol peu épais. Lorsque surviennent des gelées, la pierre calcaire se dilate et se détache en fines plaquettes. Issus de travaux d'épierrement, les pierres sont généralement rassemblées en tas formant ainsi des « cayrous » ou en murets de pierres sèches

pour séparer les parcelles parquant les brebis. Sur les Causse du Lot et de Tarn-et-Garonne, les entrées de ces murs ont la particularité de présenter de grandes dalles verticales (Espédaillac, Livernon...). Ces murets en pierre sèche connaissent parfois des aménagements dans le cadre de l'activité pastorale, à l'exemple du « countadou » (compte-moutons), ouverture basse dans le muret permettant de compter les brebis à leur passage.

De petites constructions de la forme de cabanes en pierres viennent également ponctuer le paysage caussenard. Ces cabanes sont nommées « caselles » si elles forment un bâti isolé ou « gariotes » si elles se logent dans un ensemble bâti (muret, bâti - ment...). Omniprésentes sur les Causse, les caselles présentent des caractéristiques architecturales variées :

- à étage / de plein pied ;
- chambre simple / double ;
- en pierres sèches / en pierre maçonnées ;
- plan rond / pyramidales ;
- couvertures en encorbellement/ en lauzes sur voûte...



Caselle de Nouel à Lalbenque à gauche et caselle à Espédaillac à droite (site du PNRCQ)

Ces caselles et gariotes offrent un abri temporaire aux bergers parfois éloignés de leur habitation, mais peuvent aussi servir de remise, de petite étable...

Indispensable à l'élevage, l'eau est un élément primordial dans le milieu aride des Causse. De petites mares alimentées par une source ou les eaux de ruissellement viennent répondre à ce besoin. Elles peuvent être d'origine naturelle grâce à la présence locale d'argiles ou d'origine artificielle par le creusement et le colmatage de la dalle calcaire. Quatre associations œuvrent dans le domaine de la collecte du patrimoine mémoriel populaire en lien avec le quotidien et les traditions.

L'Institut d'Etudes Occitanes du Lot a également mené une opération de collectage et de sauvegarde sur les cantons du Parc naturel régional en 2008. Depuis cette analyse approfondie. En l'état actuel, nous n'avons pas beaucoup d'éléments quant à l'état de conservation des différents patrimoines. Des dégradations de sites et monuments ont été constatées ainsi que des vols d'objets archéologiques. Ce volet supposerait un travail de repérage plus rigoureux, en lien avec les services de l'Etat et des collectivités locales.



Quid des pigeonniers ?

Figure emblématique du Quercy, le pigeonnier ou colombier est omniprésent sur le territoire, même s'il se fait plus rare dans le Ségala. Le privilège nobiliaire ou ecclésiastique de posséder un pigeonnier tombe en désuétude dans le sud de la France bien avant la Révolution. Rapidement, les paysans se dotent de ces constructions jusque-là seigneuriales. Ces pigeonniers permettaient avant tout l'amendement des sols, grâce à l'engrais naturel des fientes de pigeon. Si le pigeonnier est régulièrement intégré à l'habitat, il existe également un grand nombre d'édifices isolés sur les terres agricoles.

d) L'architecture traditionnelle

L'architecture rurale caussenarde est souvent montrée comme l'archétype du modèle dit « quercynois ». Cependant, la très grande variété d'organisation et de formes traduit des influences multiples.

L'architecture sur le territoire évolue du Nord au Sud, avec une déclinaison de formes de charpente et des matériaux de couverture, on note l'utilisation de l'ardoise sur les toitures à forte pente du Causse de Martel, la tuile plate sur le Causse de Gramat et enfin la tuile canal sur les toitures méditerranéennes des Causse du sud où la génoise dessine parfois un pignon à fronton classique aux ouvertures ordonnancées. Expression directe de la géologie des plateaux centraux, un remarquable vocabulaire de monolithes singularise les ouvrages même les plus simples : puits à quatre margelles ou garde-corps en pierres

debout, dalle de bolet d'un seul tenant, jambages, entrées de champs... Enfin, la maison vernaculaire s'inscrit dans des formes traditionnelles quercynoise, avec des volumes simples construit en moellons calcaires et couvert d'un toit à deux pans en tuiles canal.

e) Patrimoine vernaculaire et construction traditionnelle

Plusieurs constructions traditionnelles sont associées à l'identité du territoire, rattachées à une histoire, une pratique spécifique, notamment :

- Liés aux rituels et la religion avec les croix en pierre, les calcaires, les vierges et les oratoires.
Les petits édifices religieux témoignent d'une dévotion populaire qui a imprégné le quotidien durant des siècles.
- Liés à l'exploitation des sols, notamment l'agriculture avec les murets, les cabanes, les pigeonniers, les fournils, les moulins

L'allure pittoresque des murets fait oublier qu'ils sont le résultat d'un labeur incessant visant à extraire les pierres des champs et à les entretenir. Leur fonction première était d'enclorre et de protéger les cultures en plein champ, les potagers, tout en servant de barrière pour retenir quelques animaux domestiques dans les prairies, les cours de fermes ou les courettes des cabanes. Malheureusement, ces murets font face à une menace croissante de disparition, faute d'entretien, en raison de la progression des friches qui réduisent la visibilité des pierres et de la dégradation naturelle des murs. Malgré leur état de ruine généralisé, on constate depuis une décennie une résurgence des murets dans les zones habitées, le long des chemins fréquents et dans des endroits notables tels que les enclos de caselles ou les cloups entretenus. Certaines intercommunales s'investissent particulièrement dans la restauration et la préservation de ces réseaux de murets.



Patrimoine pastorale répartie dans le paysage (atopia)

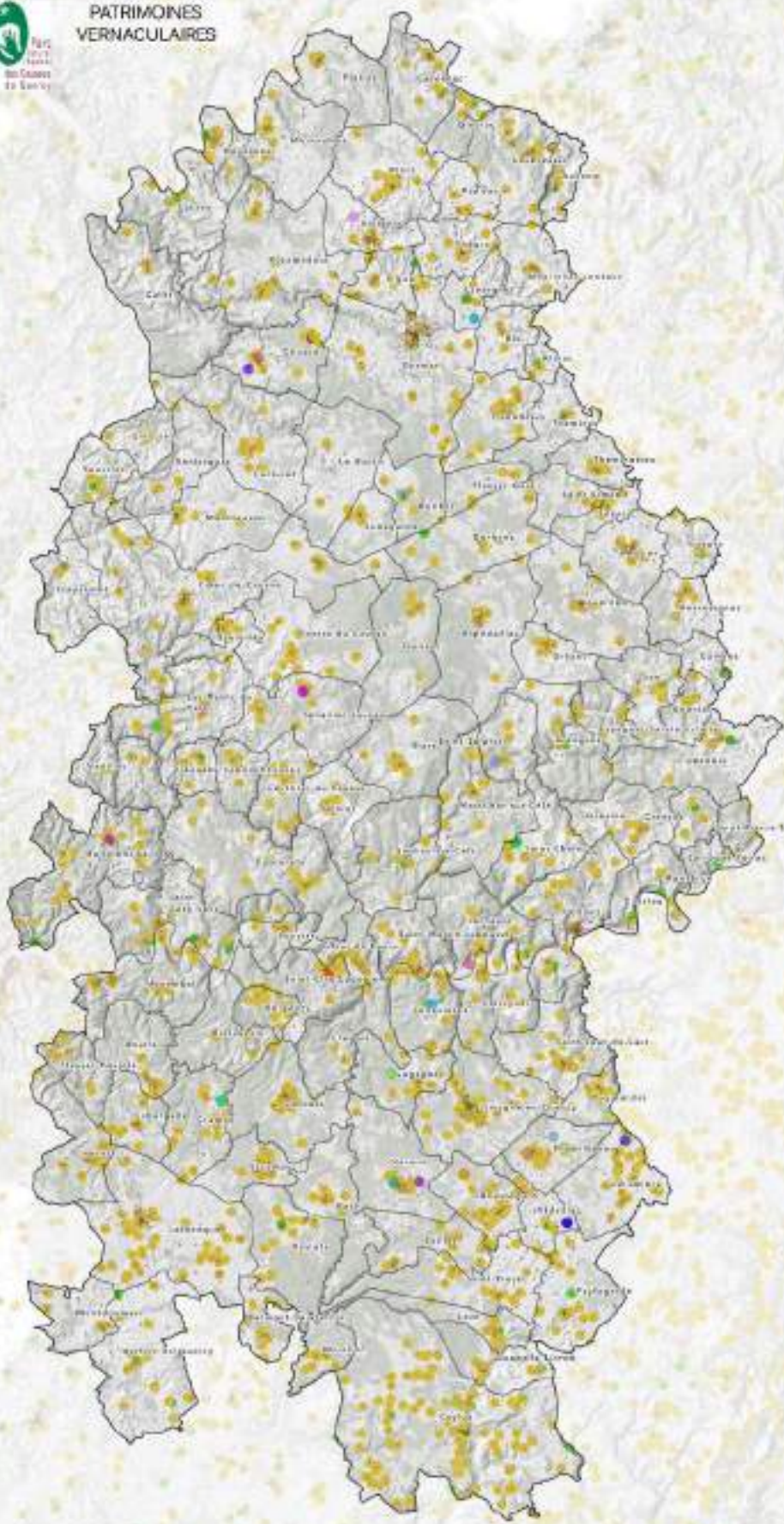


La valorisation de ce patrimoine

Quant à la conservation et à la valorisation du patrimoine vernaculaire (murets, caselles, dolmens, points d'eau, etc.), de nombreux programmes ont été conduits par le Parc depuis sa création. Ces initiatives renforcent l'engagement croissant d'associations dans la restauration du patrimoine vernaculaire et la mise en œuvre d'actions participatives, comme le projet « Mille mains à la pâte », entre autres.



PATRIMONES VERNACULAIRES



- Bâtiments
 - Communes
- ### Inventaire du conservatoire du patrimoine 2022
- Caselle atypique et grangeite
 - Caselle avec avil d'ornée
 - Caselle fortifié
 - Caselle habitatori
 - Caselle dalmée
 - Casemat
 - Ensemble agricole
 - Four double
 - Grange à cruck
 - Grange avec charpente
 - Mansard-trila laue
 - Grange avec charpente
 - Pratiac Dalmée
 - Grange avec pignon à redente
 - Grangeite avec couverture en laue sur charpente
 - Grangeite avec couverture végétale
 - Grangeite avec laue sur charpente
 - Logis double à étage
 - Logis en rez de chaussée
 - Maison
 - Maison à pans de bois
 - Maison avec ardale ancien
 - Maison élémentaire
 - Maison rucher
 - Pigeonnier
 - Pigeonnier à accolés
 - Pigeonnier-fournil
 - Sèche à sibac
- ### Autres éléments de patrimoine vernaculaire
- Calvère
 - Clocher
 - Croix



4. Les formes villageoises

Sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, l'architecture urbaine des villes, bourgs, villages L'implantation du bâti est étroitement liée à l'histoire de l'implantation des populations sur le territoire. Selon la période de création de la communauté urbaine, elle prend une forme différente en lien avec l'activité économique dominante, ainsi que la présence initiale ou non d'un plan d'urbanisation. Selon ces critères, il existerait sur le territoire une variété de quatre typologies urbaines :

a) Les formes urbaines

Les implantations perchées expriment un savoir-faire remarquables qui témoignent d'une époque où l'association entre architecture et reliefs dominants majeurs du paysage découle à la fois d'une nécessité défensive et d'une volonté de mise en scène du pouvoir. On distingue des villages perchés spécifiques :

- Les villages flanqués, adossés aux falaises de la vallée du Célé entre autres, ils s'organisent le long d'un chemin principal et occupent des replats du versant grâce à des terrasses successives.
- Les villages de pech, dominant les plateaux, où le clocher des bourgs est visible de loin.
- Les villages d'éperon et promontoire constituaient des villes fortifiées (ou oppidum) dès l'Âge de fer.
- Les villages d'échines se situent le long des vallons inhabités, sur les crêtes pour s'adapter à la géographie particulière des plateaux des Causses.



Village d'échines à gauche et village d'éperon à droite



Village flanqué de Saint-Cirq-Lapopie à gauche et village de pech à droite

- Les villages de doline et de dépression

Situés sur les plateaux caussenards, ces villages sont implantés en bordure des dépressions aux terres fertiles.

- Les villages de pente

Comme son nom l'indique, ces villages sont situés sur les versants des vallées ou les pentes de pech. Cette organisation se caractérise par un bâti étagé et les dessertes sont assurées par des rampes, des escaliers ou des chemins en lacet.

- Les villages de ruisseau

Ces villages sont situés dans le fond des petites vallées, traversés par les cours d'eau canalisés, agrémentés de lavoirs, de chaussées, de chutes, de moulins ou de grangettes.

b) Les empreintes historiques

- Le bourg castral et le bourg ecclésial

Cette forme de bourg se caractérise par un noyau ancien constitué de maisons ramassées autour d'un château, d'un logis ou encore d'une église. Le castrum est une forme défensive apparue dans l'Europe féodale et regroupait idéalement dans un « fort » logis seigneurial parfois accompagné d'une tour, de maisons fortes de chevaliers et d'une chapelle. Autour de ce fort se développait l'habitat du bourg qui désignait de castral.

Des faubourgs développés le long des voies d'accès venaient grossir le village contenu dans ses murs. Des quartiers périphériques plus compacts dessinés par la trame des voies et des espaces publics pouvaient aussi se constituer.

- La bastide

Ce sont des villes neuves construites au XII^e ou au XIII^e siècle. L'organisation est précise, géométrique et dense. Elle obéit à un parcellaire et à un schéma de rues basé sur le principe de grilles. Celle-ci se caractérise par une trame régulière de rues se croisant à angle droit, créées à partir du XIII^e siècle dans le sud-ouest de la France. Plusieurs bastides existent sur le territoire : Beauregard ou encore Labastide-Murat et Montfaucon.



Halle située sur la place d'un village en bastide (à gauche) et village bastide (à droite)

- Les villes et les villages médiévaux

Ces communautés urbaines médiévales sont organisées autour du siège du pouvoir féodal laïc ou religieux. Généralement limitées dans leur étalement par la présence d'anciens fossés ou de murs défensifs, elles sont denses et peuvent développer des faubourgs hors des remparts. Le centre-bourg ou ville est marqué par une trame médiévale composée de rues étroites et courbes dessinées depuis le XIII^e siècle. Ensermée dans les remparts, la ville médiévale évolue peu à l'exception des faubourgs. Au XVIII^e siècle, de grands aménagements urbains sont engagés afin d'aérer le centre, entraînant la disparition des remparts. À Cajarc et Figeac, la vision hygiéniste des XIX^e et XX^e siècles se concrétise par la réalisation de nombreux percements et destructions afin d'accueillir de nouvelles places.

Sur le territoire du Tarn-et-Garonne, on identifie plusieurs villages et villages patrimoniales : des sauvetés sur les communes de Lacapelle-Livron, Loze, Puylagarde et un castelnau à Caylus.

- Les villes et les villages clochers

Ces villages sont organisés sans plan directeur précis autour d'une église, d'une place ou d'une croisée de routes. Les habitats et les fermes s'implantent de manière organique autour de cet élément central. Le bâti suit également la topographie existante. Le tissu urbain et le parcellaire sont généralement peu denses et irréguliers. Des espaces ouverts se dégagent à la rencontre des routes ou autour de l'église et font office de places et placettes

- Les villes et les villages industriels

La population s'installe autour des voies de communication nouvellement créées dans le contexte du développement industriel des XIX^e et XX^e siècles. Le parcellaire est organisé autour d'un plan directeur orthonormé, avec un alignement du bâti.

- Les hameaux

Les hameaux regroupent souvent moins de « 10 feux ». Ils sont repérables à leur taille et à leur absence d'église (à l'exception d'anciens villages ayant été rattachés à une commune plus importante). Les constructions sont généralement assez groupées alternant maisons d'habitations et bâtis agricoles. Ces hameaux peuvent prendre différentes formes :

- « ramassée » présentant une morphologie massive et compacte, séparée par quelques espaces vides entre les constructions ;
- « allongée » à flanc de colline, présentant une seule route et très peu de dessertes secondaires ;
- « groupée » autour d'une cour, desservant l'ensemble des constructions.

Le nombre de hameaux oscille en moyenne d'une dizaine à une vingtaine par commune

Un ou plusieurs bâtiments sont isolés du reste des communautés urbaines. Ces bâtiments présentent généralement des usages agricoles et d'habitation. La ferme « bloc » laisse place à partir du XVII^e siècle aux figures emblématiques de l'architecture rurale : les granges-étables et les anciens bâtiments d'exploitation.

- Les moulins à eau et à vent

Ces bâtiments isolés ont la particularité de posséder un mécanisme utilisant les deux sources d'énergie naturelle, l'eau ou le vent, à des fins alimentaires, puis électriques. En fonction de l'énergie utilisée, ces moulins sont localisés sur des sites différents :

- en fonds de vallée à proximité d'un cours d'eau pour les moulins à eau ;
- sur les crêtes ou les plateaux exposés au vent pour les moulins à vent.

c) Les empreintes rurales

Suite à la guerre de Cent Ans, les campagnes du Quercy se repeuplent progressivement. Au XIX^e siècle, le territoire connaît une explosion démographique qui amène un développement des structures urbaines héritées du Moyen Âge. Puis de nouvelles formes apparaissent avec la modernisation des territoires au milieu du XX^{ème} siècle (agriculture, réseau routier, réseau ferroviaire...).

Les typologies de villages- hameaux listées ci-après présentent et regroupent majoritairement des ensembles ruraux et, dans une moindre mesure, des locaux commerciaux et artisanaux. Le caractère bâti des villages et des hameaux est majoritairement composé de bâtiments agricoles et d'annexes. Leur emprise peut représenter trois à quatre fois celle des maisons. Dans le paysage villageois, contrairement aux habitations qui se démarquent par une plus grande finesse des détails de leurs façades, les granges se distinguent par des maçonneries non enduites et souvent particulièrement bien appareillées.

Dans les villages traditionnels, la densité bâtie est importante du fait de la forte représentation des annexes agricoles. Leur volumétrie souvent imposante renforce cette impression. La densité de logements est, quant à elle, plus faible que la perception visuelle ne le suggère.

- Les hameaux en essaim

Des maisons et des fermes s'organisent autour des mas traditionnels. Sa forme résulte de nombreux facteurs liés à la géographie et au relief et donne à cette organisation un mode de groupement rattaché à un hameau.

Quelques exemples de communes : 'Combescuré' (Fontanes-du-Causse), 'Gi- bert' (Gramat), 'Le Barry' (Laburgade), 'Mas de Benech' (Limogne), 'Miquial' (Lavergne), 'Roques' (Gramat)...

- Les villages et hameaux rue

Cette forme se traduit par une organisation du bâti autour d'une voie de communication, apportant ainsi une implantation des bâtiments à l'alignement. Les façades s'ouvrent sur l'espace public, ainsi que les activités économiques du village : auberge, épicerie, café...

Quelques exemples de communes : Carluçet, Le Bastit, Lavergne, 'St-Michel-de-Cours' (Cours), St-Géry ...

- Les villages et hameaux « en boucle »

Le bâti est disposé autour de « vides cultivés », occupés de jardins et d'espaces agricoles privés. Les espaces cultivés sont desservis par des chemins indépendants ou bien directement depuis l'oustal installé en bordure. Les bâtiments sont desservis depuis l'espace public périphérique (chemin couderc...) articulés parfois par l'intermédiaire d'une cour autour de laquelle se répartissent le logis et ses annexes.

Quelques exemples de communes : Aujols, Espédaillac, Fontanes-du-Causse, 'Mas de Couderc' (Limogne), Varaire...

- Les villages et hameaux à couderc

Certains villages s'organisent autour d'une vaste étendue herbeuse du nom de couderc. Cet espace public central est dessiné par le motif continu de clôtures des mas qui se répartissent sur son pourtour. Le bâti est implanté en retrait de la clôture que viennent rythmer les pignons des annexes agricoles. Quelques points d'eau et croix ponctuent le couderc.

d) L'organisation interne des villages

Les villages se composent et se structurent par tout un vocabulaire urbain associé à l'espace public : Les rues, ruelles, venelles, places, placettes et coudercs constituent le maillage d'espaces publics complémentaires, hiérarchisés et structurants, autour desquels s'organise le bâti. Une structure primaire constitue

la liaison principale du village tandis qu'un réseau de voies secondaires irrigue l'épaisseur du tissu villageois. Éléments de liaison à l'échelle du village, ces voies desservent le cadre bâti, les parcelles agricoles et les points d'eau.

Les places et les espaces de rencontres constituent les cœurs de ces villages et se structurent différemment en fonction des caractéristiques d'implantation bâtie, elles se rencontrent par exemple dans les bastides où l'organisation urbaine est rationnelle et systématique. Dans les villages, le traitement des limites et les dispositifs de clôtures sont riches et diversifiés par leur nature, leur opacité et leurs dimensions : murs, murets, arbres, haies vives... D'autres modèles de maisons plus contemporaines : celle du XXe (néo-quercynoise), celle de l'après guerre (modèle pavillonnaire), celle des années 80 et les maisons dites « contemporaines » après les années 2000 mêlant des styles très divers..

a) Villages reconnus par des labels




La qualité urbaine de certains villages et le cadre paysager remarquable au sein desquels ils s'inscrivent sont protégés et reconnus par des labels d'exceptions, entre autre le label « Plus Beau Village de France ».



Fragilité face aux dynamiques territoriales et au changement climatique

Le patrimoine bâti est d'une grande richesse sur le territoire du Parc et présente un intérêt pour le développement local. Des édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques et des éléments plus modestes ont fait l'objet de politiques de sauvegarde au titre du « petit patrimoine ». Toutefois, de nombreux éléments bâtis ne disposent pas de mesure de protection, en particulier l'habitat paysan, les bâtiments et annexes agricoles traditionnelles, et menacent de disparaître : besoin de restauration de réhabilitation. Certaines formes de villages traditionnels ainsi que les centralités historiques sont menacées par les nouvelles constructions récentes, entraînant des risques d'altération et de dégradation.

De plus, la hausse des températures entraîne également un besoin d'adaptation énergétique des bâtiments.

EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A L'URBANISME ET AU PATRIMOINE
 <p>DES REPÉRAGES PATRIMONIAUX POUR CONSOLIDER LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des recensements du patrimoine bâti pas des associations spécifiques, les départements ou encore les CAUE permettant d'identifier le type de patrimoine, l'état de détérioration
 <p>LA CRÉATION D'OUTILS DE CONNAISSANCE ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE</p>	<ul style="list-style-type: none"> La création de Pays d'Art et d'Histoire sur le territoire permettant l'amélioration de la connaissance du patrimoine (Grand Figeac + Pays Midi Quercy) La mise en place d'une OAP thématique Saint-Jacques de Compostelle (GR65) dans le PLUi Lalbenque-Limogne
 <p>DES RISQUES D'EFFACEMENT DU PATRIMOINE BÂTI</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des nouvelles constructions qui dénotent du bâti traditionnel (en matière de forme urbaine et d'architecture) <ul style="list-style-type: none"> Un patrimoine rural qui s'efface en corrélation avec la fermeture paysagère Une détérioration du bâti patrimonial dans les centralités en parallèle avec l'augmentation du phénomène de vacances

II. Synthèse et analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des dispositifs de protection témoins d'une reconnaissance patrimoniale bâtie nationale voir internationale : PAH, MH, PDA, SPR, AVAP, Géoparc, UNESCO, , Sites classés et inscrits ▪ Une politique patrimoniale du Grand Figeac et de Cauvaldor très orientée autour de la protection et de la gestion du patrimoine : PAH, plan de paysage, charte paysagère, etc. ▪ Une découverte des paysages favorisée par une itinérance de qualité structurée par le projet de la voie verte en vallée du Lot, le GR65, etc. ▪ Un patrimoine rural offrant un vocabulaire vernaculaire spécifique : granges, maisons de villages, caselles, etc. ▪ Une déclinaison architecturale et urbaine du nord au sud du territoire, avec des codes constructifs différents ▪ Un patrimoine de murets en pierres sèches anciens fragilisés par un manque d'entretien mais qui vie à travers des interventions locales d'association (+ formation au métier de murailler depuis 5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La méconnaissance des systèmes constructifs et des spécificités architecturales ▪ La vacance dans le Parc de logements : dans les bourgs éloignés des pôles, dans des grands corps de fermes dans les écarts isolés proche de bâtiments agricoles ▪ La banalisation de l'habitat / la détérioration du patrimoine bâti du fait de la perte de savoir-faire artisanaux (exemple : rénovation des granges) : risque de perte d'identité / qualités paysagères. ▪ Des modèles d'aménagements et d'urbanismes énergivores et peu adaptés aux effets du changement climatique est à prendre en compte
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver la qualité du cadre de vie en place, la faible densité urbaine et les paysages des nouveaux enjeux de développement sur le territoire ▪ Maintenir la qualité et l'héritage agricole traditionnel local associé aux élevages extensifs, à la polyculture (patrimoine vernaculaire agricole) ▪ Des patrimoines bâtis, immatériels et paysagers qui constituent des opportunités de développer un tourisme durable et une identité pour les locaux (porter un récit) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une banalisation de l'habitat et une détérioration du patrimoine bâti du fait de la perte de savoir-faire artisanaux (exemple : rénovation des granges) : risque de perte d'identité / qualités paysagères ▪ Sans réglementation, l'implantation de certaines ENR (agrivoltaïsme, et pv sur toiture) constitue aujourd'hui une crainte sans encadrement et accompagnement d'un point de vue de l'intégration architecturale.

PARTIE 2 : LOGEMENT ET DYNAMIQUE URBAINE

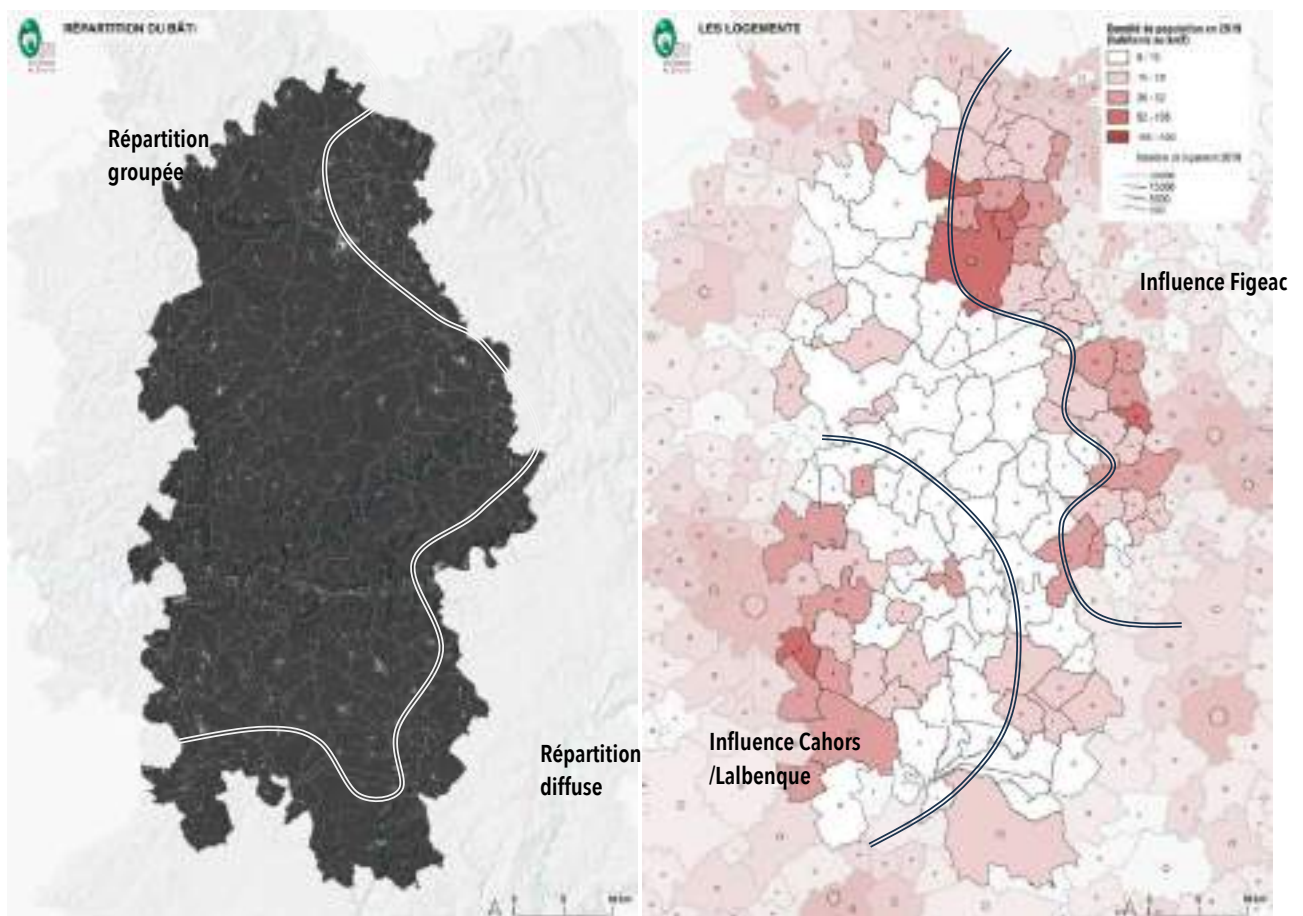
I. Parc de logement et dynamique résidentielle

1. Granulométrie urbaine

a) La répartition du bâti sur le territoire

Le territoire se caractérise par une granulométrie urbaine assez diffuse avec un secteur central nettement moins urbanisé. Le nombre de logement et la densité de logements en 2019 sont directement proportionnels et permettent de constater plusieurs logiques de répartition différentes sur le territoire du Parc Naturel Régional. On constate des secteurs davantage urbanisés autour des vallées, aux marges du territoire et à proximité directe de Gramat qui concentre une densité urbaine importante.

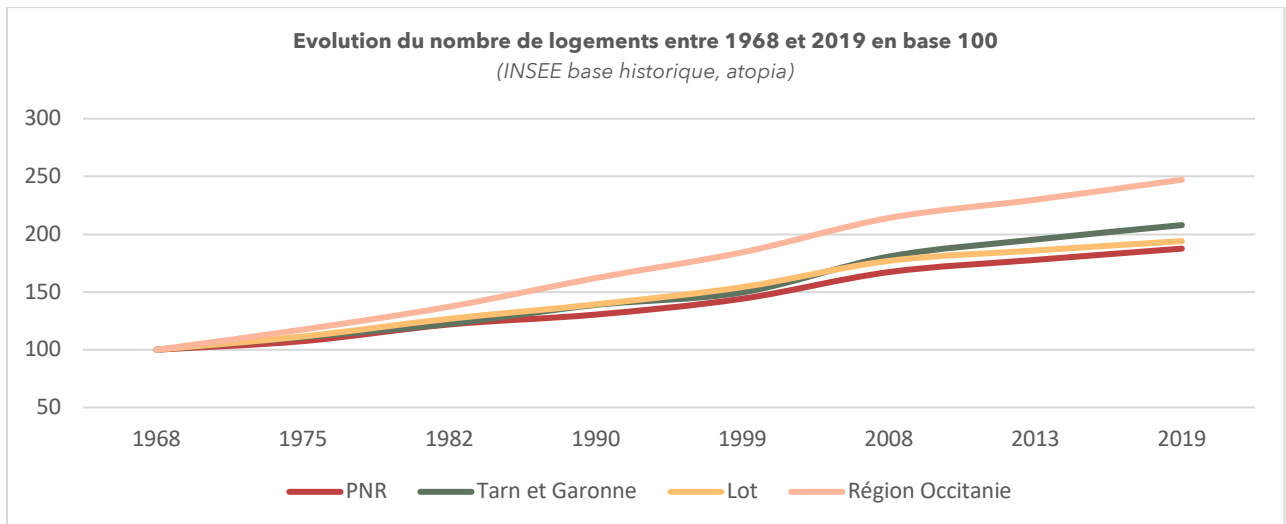
La répartition urbaine varie notamment en fonction de l'occupation du sol, de l'hydrographie, du relief et du type d'activité agricole. Les implantations les plus diffuses sur le territoire sont sur la frange Est, là où se situent les paysages de bocage, tandis que les implantations groupées sont situées sur les plateaux des causses.



Le territoire du Parc présente une évolution positive du nombre de logements entre 1968 et 2019 tout en restant relativement plus faible en comparaison à la région et aux départements du Tarn-et-Garonne et du Lot.

Les évolutions les plus importantes apparaissent après les années 2000, un développement urbain tardif en comparaison des dynamiques urbaines constatée en France, davantage importantes dans les années 1960 et 1970. Ces évolutions tardives s'expliquent notamment par l'accès et les déplacements difficiles sur le territoire.

Ainsi, les développements observés après les années 2000 sont bien plus importants sur les franges Est et Ouest, aux abords de Cahors, Lalbenque et Figeac, tandis que le centre du territoire est relativement épargné.



b) Impact des nouvelles constructions dans le paysage

La plus forte concentration de nouveaux logements (entre 2020 et 2021) se situe aux abords de Gramat au Nord, en périphérie des bourgs des plateaux et sur la frange Sud-ouest. Sur ces espaces où le développement urbain est important, les nouvelles constructions s'implantent le long des axes de circulation et entrent en confrontation avec des signes forts du paysage et du patrimoine : vues sur les clochers, entrées de villes et de villages, organisations urbaines traditionnelles, codes architecturaux locaux, etc. Enfin les périphéries des villes du territoire présentent un fort regroupement des activités commerciales et artisanales pouvant donner au paysage un aspect chaotique.

Certains paysages sont particulièrement fragilisés par ces développements, notamment les hauteurs des reliefs et les lignes de crêtes, ou encore les vallées. C'est également le cas des abords du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui ont par endroits été menacés par des logements récents.

Enfin, autrefois, des mas agricoles traditionnels étaient installés sur les hauteurs du relief pour surveiller les troupeaux, aujourd'hui, ces hauteurs sont convoitées par de l'habitat récent qui dénotent avec le paysage agricole ancien.



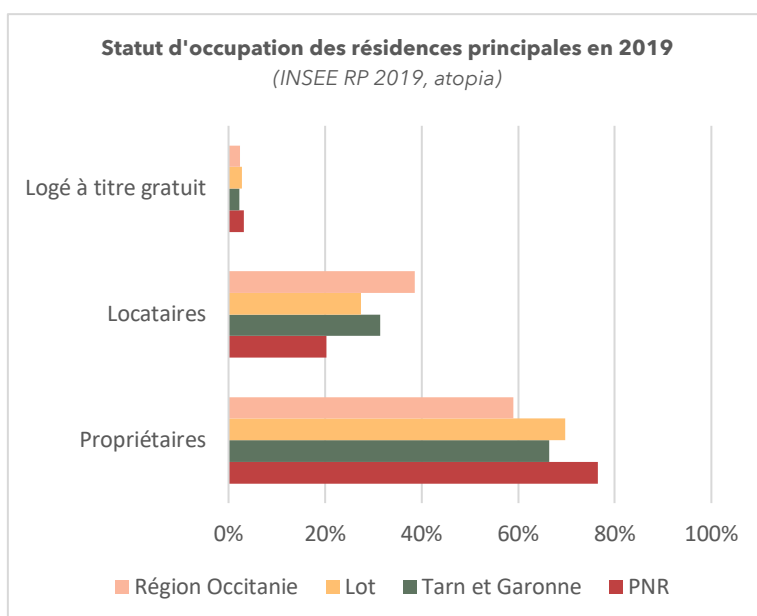
Exemples de constructions agricoles contemporaines ayant un impact fort dans le paysage (atopia)



Exemples de constructions nouvelles contemporaines ayant un impact fort dans le paysage (atopia)

2. Caractéristique du parc de logement

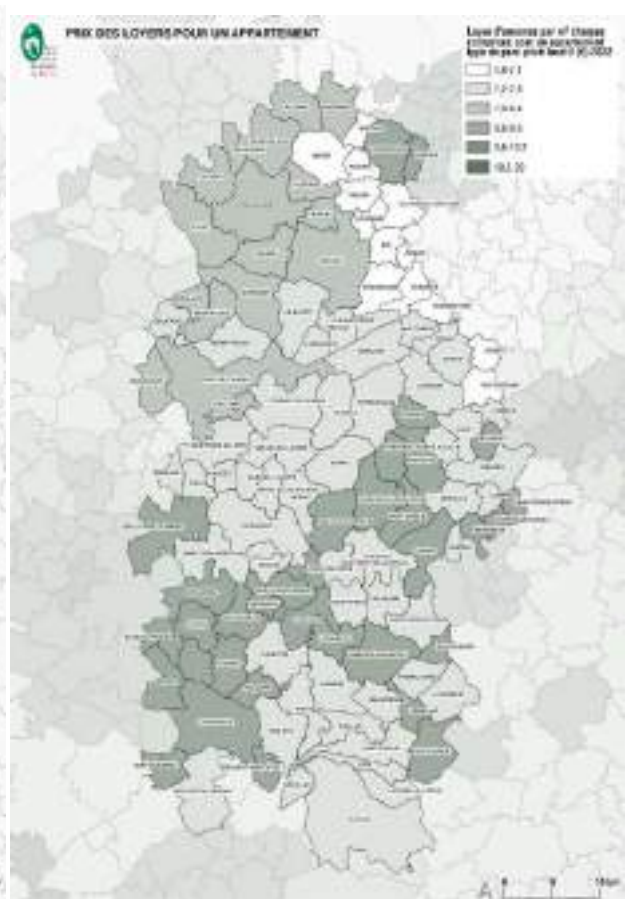
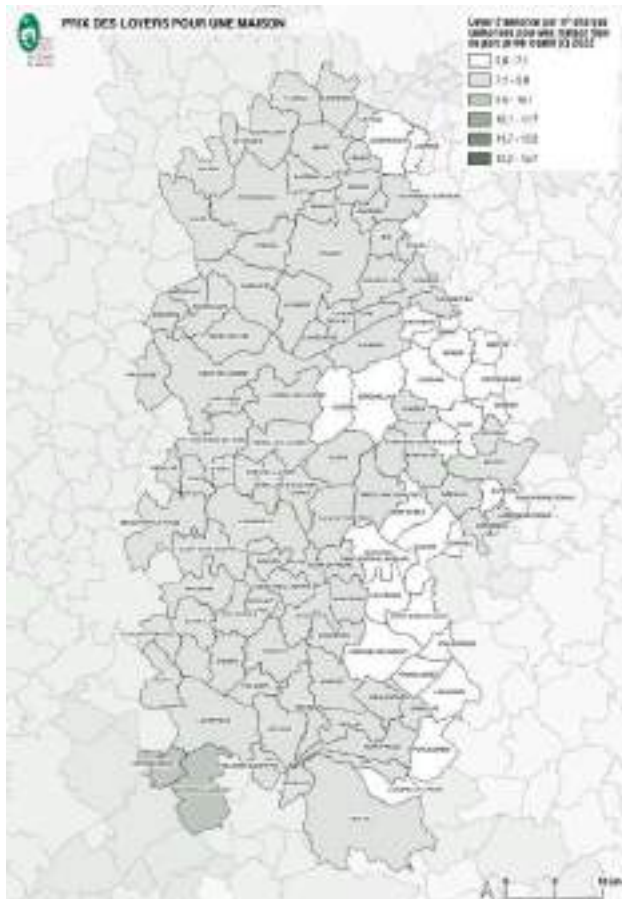
a) Statut d'occupation des résidences principales



Le parc locatif est très faible sur le territoire en comparaison à la part des propriétaires. De plus, on constate que l'offre en locatif est nettement en deçà des chiffres de la région et des départements (20% pour le territoire du PNR contre 30% pour le Tarn-et-Garonne et presque 40% pour la région Occitanie). Cette faible proportion des locations ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins de logements sur le territoire, notamment pour les nouveaux arrivants pour qui cette faible part peut être un facteur bloquant pour venir s'installer.

De plus, les prix des loyers pour un appartement peuvent être assez élevés sur certaines communes par rapport aux prix du m² régional. C'est notamment le cas autour de la vallée du Lot et du Célé, ainsi que sur la frange Ouest.

Concernant les maisons, les prix des loyers sont en revanche assez attractifs, avec des prix du m² très concurrentiels sur la quasi-totalité du territoire. Le nombre de logements associé au parc privé est très élevé sur le territoire en comparaison au parc locatif. Sur le graphique ci-après, le nombre de propriétaires est nettement plus élevé sur le territoire du Parc en comparaison aux départements et à la région (75% sur le territoire du Parc, 65% pour le Tarn-et-Garonne, 58% pour la région, 70% pour le Lot). Cette offre déséquilibrée entre le locatif et le privé crée des irrégularités.

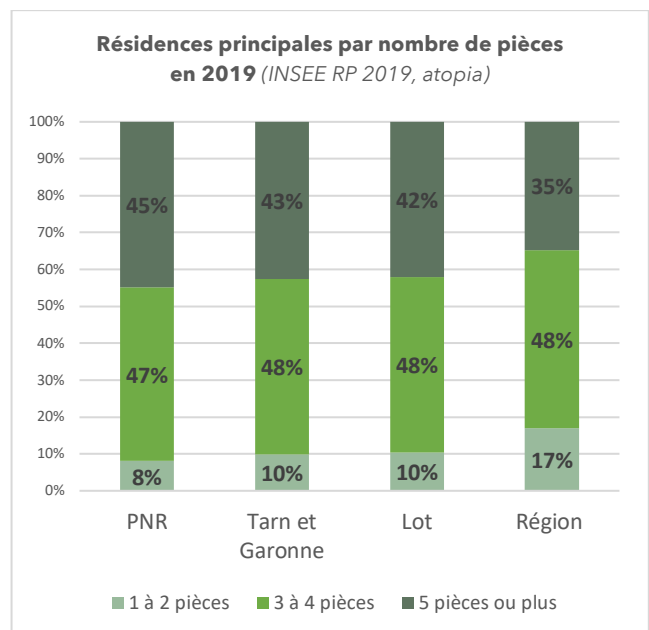
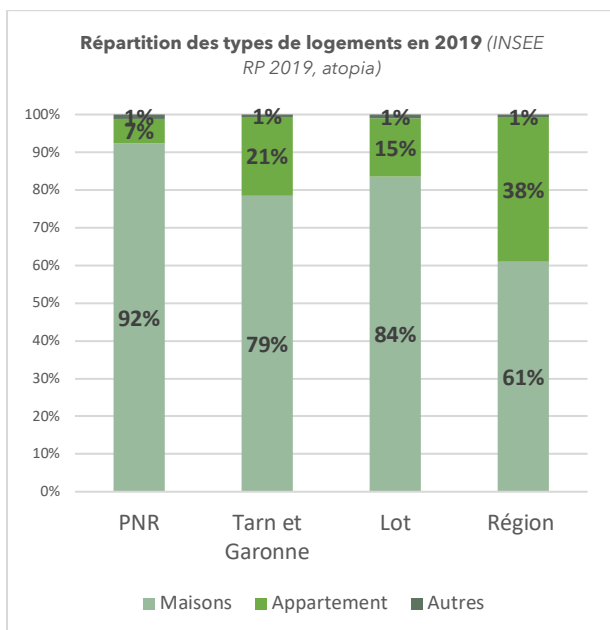


Comparaison des prix des loyers pour une maison et pour un appartement (Données INSEE 2022, atopia)

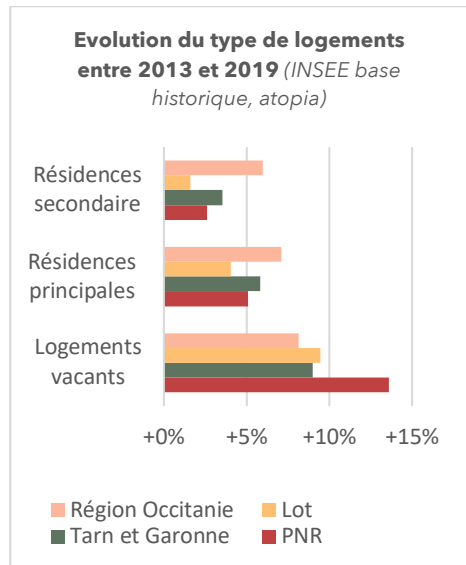
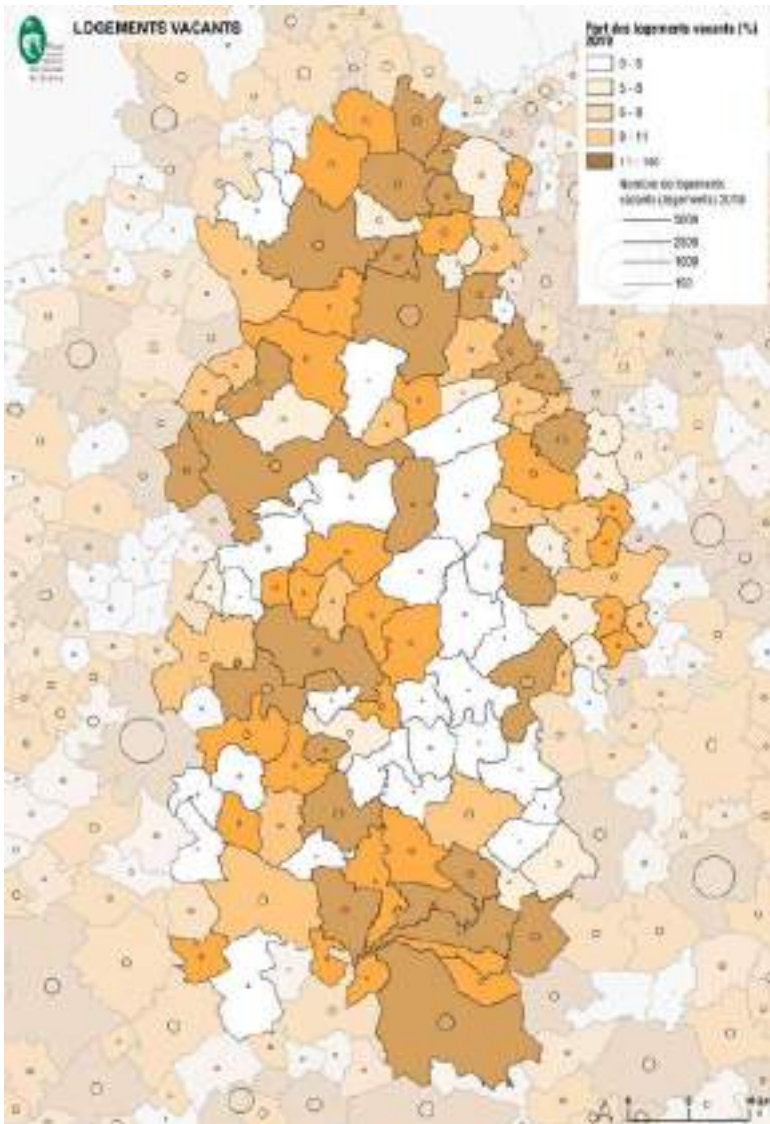
La majorité des logements sur le territoire correspond à des maisons avec environ 92% en 2019 sur le parc de logement total (ce chiffre est nettement plus important que sur les territoires du Lot et du Tarn-et-Garonne).

De plus, la part des appartements est assez faible sur le territoire du PNR en comparaison avec les départements et la région (7% contre 21% pour le Tarn et Garonne, 15% pour le Lot et 38% pour la région). On constate également un nombre de logements de type T1 et T2 assez faibles (8% contre 10% pour le Tarn-et-Garonne et le Lot) tandis que les logements de 5 pièces ou plus représente une part assez importante sur le territoire (45% contre 43% pour le Tarn-et-Garonne et 42% pour le Lot).

Cette part assez faible des appartements et des petits logements est en dissonance avec l'augmentation des personnes seules et des familles monoparentales sur le territoire, impliquant de fait un besoin ciblé pour les nouveaux logements.



3. État du parc de logement

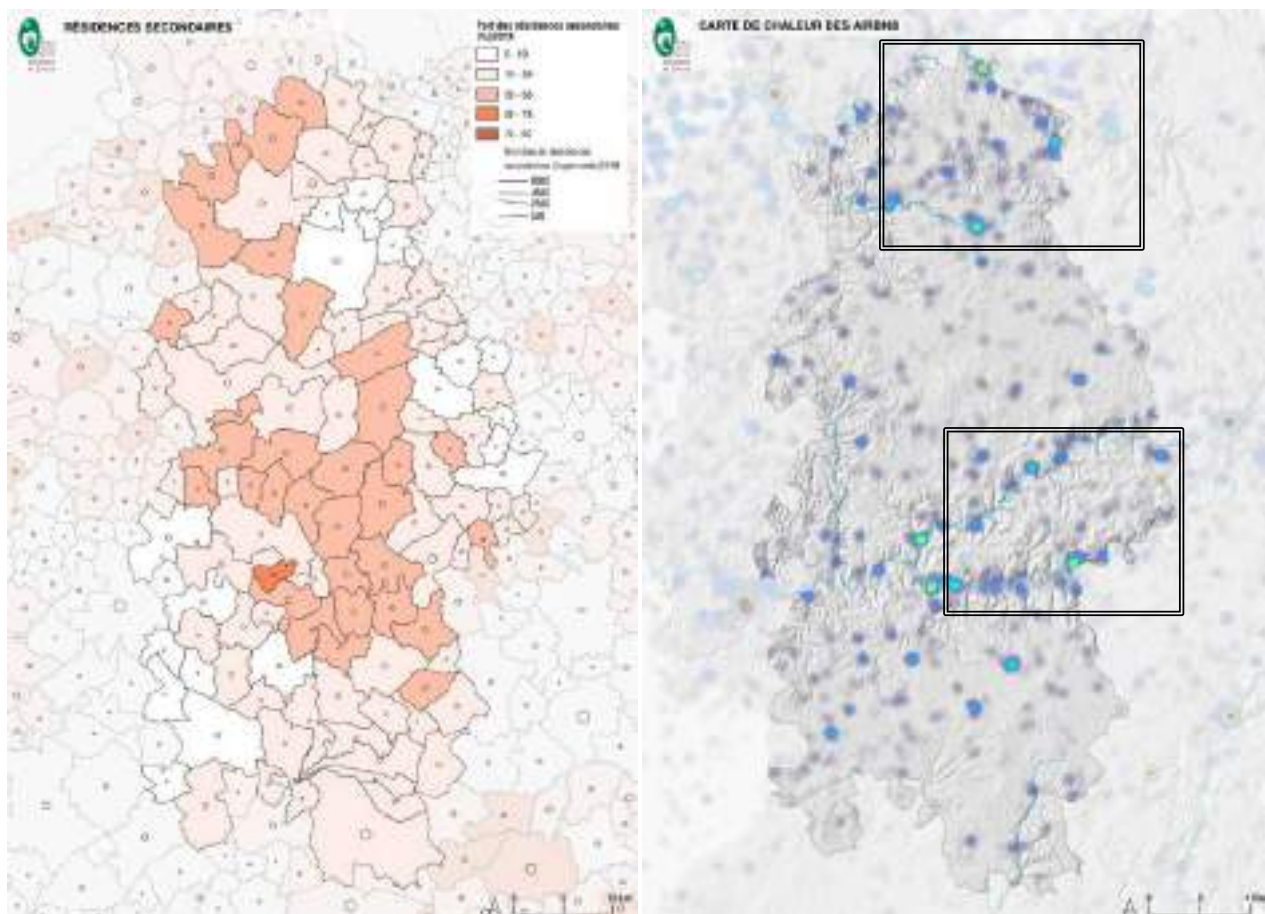


La part des résidences principales sur le territoire a évolué positivement entre 2013 et 2019, plus faiblement en comparaison avec la région Occitanie et le département du Tarn-et-Garonne mais plus fortement que le département du Lot. Concernant la part de logements vacants, le territoire du Parc atteint des chiffres bien plus élevés que le reste des territoires de comparaison (14% pour le PNR contre 8% pour le Tarn-et-Garonne, 9% pour le Lot et 7% pour la région Occitanie).

Ainsi, de nouvelles constructions se développent tandis que le bâti traditionnel, dans les tissus diffus et groupés, sont fragilisés par la vacance de logement, la déprise agricole, etc. Cette vacance se traduit par la présence de maisons ou de fermes en ruines dans le paysage, sur des terrains en friche, densément végétalisés. Cet effet d'abandon des constructions traditionnelles se fait particulièrement ressentir dans les centralités villageoises.



La vacance de logement touche particulièrement certaines villes nord et sud du territoire sur la base des données INSEE issues de 2019 (voir les communes en marron sur la carte ci-dessus). On constate que les communes dont les développements urbains sont les plus importants correspondent aux communes où le taux de vacance et le nombre de logements vacants est le plus élevé.



Concernant les résidences secondaires, on constate une augmentation de 2,5% sur le territoire, une part qui a particulièrement augmenté depuis 2013 mais qui reste malgré tout inférieure à la tendance régionale et celle du département du Tarn-et-Garonne.

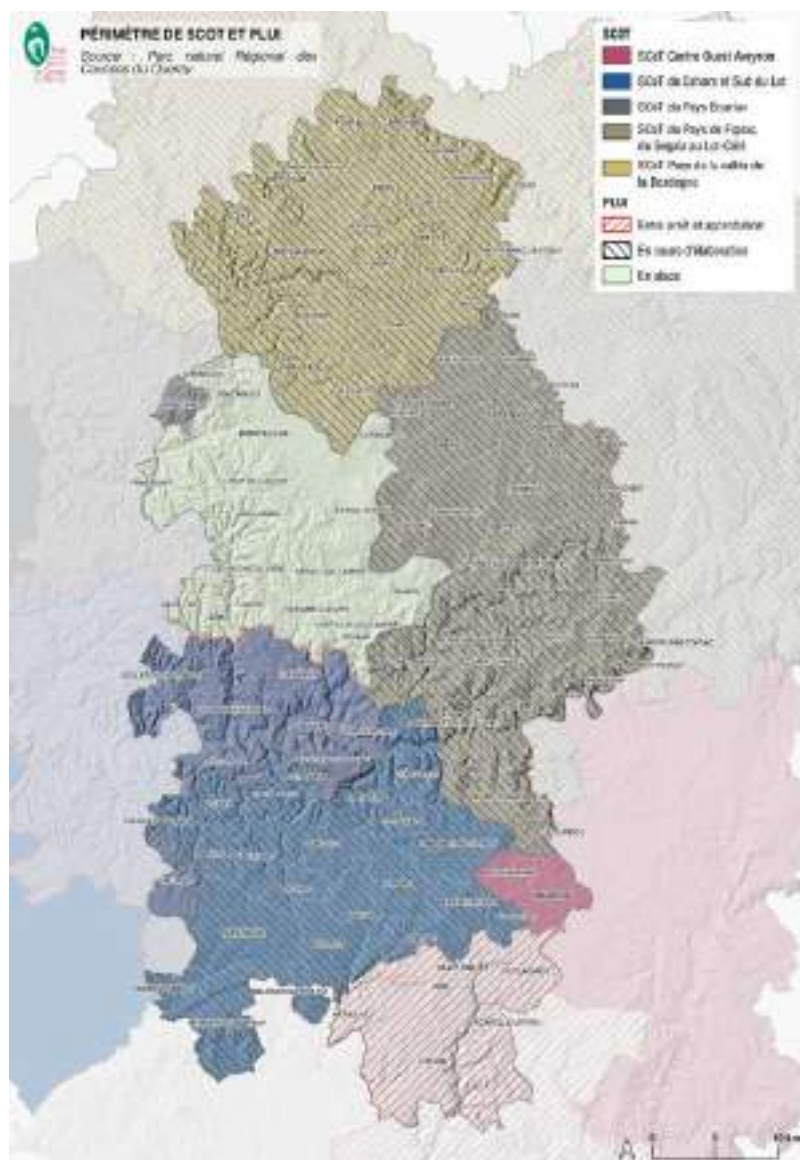
Les résidences secondaires constituent des facteurs de fragilité du territoire, créant un effet de saisonnalité assez important, notamment sur des communes très touristiques, principalement le long de la Dordogne et au sein des communes « centrales » du territoire (selon les données INSEE de 2019, voir les communes en orange ci-dessus), là où la part des vacances de logements et la dynamique constructive sont les plus faibles. On constate un effet « inverse » entre la vacance et les résidences secondaires : les communes qui ont une part de vacance de logement élevé ont une part de résidence secondaire faible et inversement.

La problématique des airbnb

La concentration importante de résidence secondaire et particulièrement de airbnb sur certains sites emblématiques du territoire amplifie ce phénomène de saisonnalité. Les sites les plus fragilisés se situent le long des vallées du Lot, du Célé et de la Dordogne, où se concentrent les sites les plus emblématiques du territoire (40-50 airbnb au moins) : Rocamadour, Carennac, Gramat, Saint-Cirq-Lapopie, Cabreret, etc.

II. Stratégie et projets urbains sur le territoire

1. Les PLUi et les SCoT



L'ensemble du territoire est couvert par des PLUi dont :

- un est actuellement en place : CC Causses de Labastide-Murat
- deux sont entre l'arrêt et l'approbation : CC Quercy Rouergue et gorges de l'Aveyron et CC du Grand Cahors
- trois sont en cours de réalisation : CC du Grand Figeac, CC du Pays de Lalbenque-Limogne et CC Causses et vallée de la Dordogne et

Le territoire est également couvert par 3 SCoT et un quatrième exclusivement sur la commune de Soucirac. Il y a deux intercommunalités dépourvues de SCoT : la CC Causses de Labastide-Murat et la CC Quercy Rouergue et gorges de l'Aveyron.

2. Dispositifs centres-bourgs et petite ville de demain

En février 2023 est signée une nouvelle convention PVD ORT (Opération de revitalisation de territoire) avec les communes de **Gramat** et de **Souillac**. D'autres communes du nord du Lot doivent également finaliser des conventions PVD/ORT d'ici le dernier trimestre 2023 : il s'agit de Biars, Bretenoux, Martel, Saint-Céré et Vayrac. Pour chaque commune, les projets de revitalisation sont conduits à l'intérieur d'un périmètre ou secteur ORT et se rapportent aux thématiques suivantes : habitat, économie, équipements et services publics, mobilité et connexions et espaces publics et patrimoine.

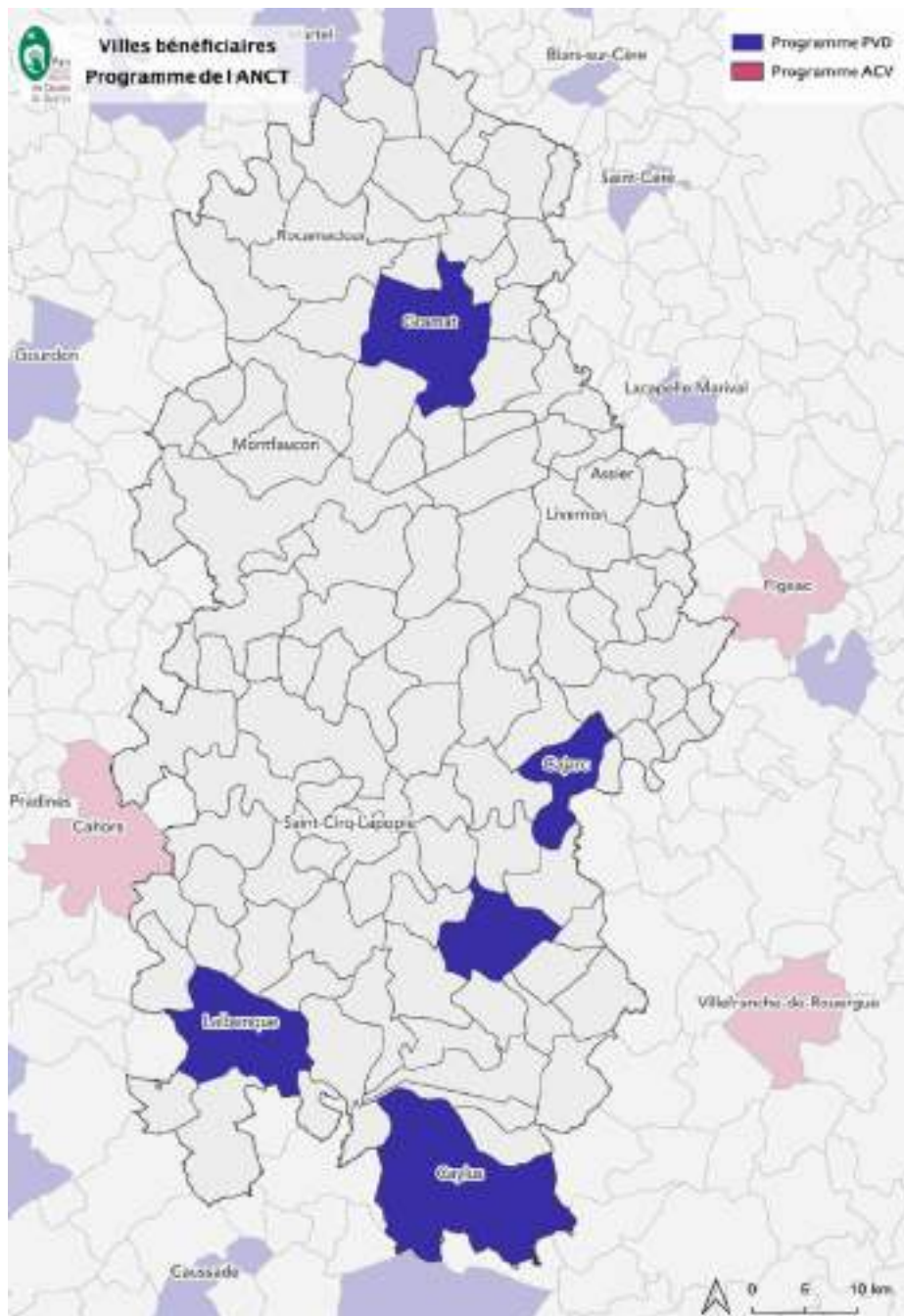
Début 2018, ce sont les communes voisines de **Cahors**, **Figeac** et **Villefranche-de-Rouergue** qui avaient été sélectionnées pour intégrer le **programme Action Cœur de Ville (ACV)**. Ce

dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et à conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. **L'un des axes du programme est notamment de fournir un meilleur accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.**

Dans le cadre de ces dispositifs, l'identification des centres d'équipements et de services permet d'éclairer les problématiques autour de **l'accessibilité des services**, et d'**accompagner une optimisation des implantations** de commerces et de services publics, dans les lieux déjà fréquentés par les habitants de leur aire d'influence.

Ces programmes ont permis d'obtenir des fonds pour **la concrétisation de projets** dans les communes concernées **au profit des habitants de leur bassin de vie**. Par exemple, sur la commune de Gramat, le programme PVD a déjà permis de :

- remettre à neuf le parvis du cinéma et aménager le jardin sec ;
- mettre en place **la Microfolie** et la 2e édition du festival du cinéma ;
- réaliser **l'étude préalable de la réhabilitation** du foirail et du parking de La Poste ;
- lancer **la réhabilitation** des tribunes rugby, du dojo le gymnase de Gramat ;
- lancer **la rénovation** de la place du Foirail
- mettre en place **un parcours « Géorandonnée »** piloté par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour l'automne 2023 ;
- mettre en place **un audit énergétique** sur 4 bâtiments communaux et le remplacement du chauffage de la mairie dans le cadre dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et énergétique ;
- initier une réflexion sur **l'offre commerciale en centre-ville** avec l'établissement public foncier d'Occitanie.



3. Expérimentations urbaines

b) Les écobarris



Bien que certaines évolutions peuvent influencer les compositions urbaines et architecturales locales, de nombreuses nouvelles constructions puisent leur inspiration dans les modèles urbains du Quercy. Elles adoptent un style « néo-quercynois » et des conceptions contemporaines qui démontrent un respect accru envers leur environnement. En outre, plusieurs zones du territoire demeurent préservées des développements récents, préservant ainsi une esthétique urbaine traditionnelle et cohérente.

Les projets d'écobarris, des petits quartiers regroupés, de petite taille, à l'échelle du bourg contribuent à assurer un développement urbain respectueux des paysages et des formes architecturales villageoises traditionnelles (matériaux locaux, mutualisation des espaces, préservation de l'environnement et du vivre ensemble). Sur le territoire, 6 communes ont mis en place ce genre de projet depuis 2012.

Pour aider à la réalisation d'écobarri, le Parc met à disposition un cahier d'exercices à destination des élus ou d'animateurs d'ateliers d'urbanisme. Ces exercices sont pensés pour aider à la projection d'un projet et acquérir un socle de connaissances qui vous permettront de mieux encadrer les prestataires avec lesquels vous travaillerez.

c) Des modèles architecturaux et urbains qui intègre

L'évolution de l'architecture et de l'urbanisme dans les nouvelles constructions révèle un engagement croissant envers des pratiques

exemplaires, alliant esthétique, fonctionnalité et durabilité. Pour contrer les modèles récurrents des pavillons, certains architectes dépassent le cadre de la standardisation en élaborant des projets qui tiennent compte des caractéristiques des constructions locales.

Dans ces nouvelles constructions, l'exemplarité architecturale se manifeste par une recherche d'harmonie avec l'environnement. Les choix de matériaux durables, les conceptions écoénergétiques et les efforts en faveur de l'intégration paysagère témoignent d'un engagement envers la durabilité environnementale. Ces approches réfléchies visent à minimiser l'empreinte écologique des bâtiments et à favoriser une cohabitation respectueuse avec la nature environnante.




Ces initiatives exemplaires, souvent guidées par des considérations patrimoniales, écologiques et sociales, contribuent à redéfinir les normes de l'architecture et de l'urbanisme contemporains. En créant des espaces qui inspirent, respectent l'environnement et répondent aux besoins diversifiés des habitants, de nouvelles constructions deviennent des témoins concrets de l'évolution vers des modèles architecturaux et urbains exemplaires.



Exemple de rénovation et constructions récentes (atopia)

EVOLUTION

ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A L'URBANISME ET AU PATRIMOINE

 DYNAMIQUE CONSTRUCTIVE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le territoire du parc présente une évolution positive du nombre de logements entre 1968 et 2019 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un parc de logement inadapté : décalage avec l'évolution des types de ménages
 UNE VULNÉRABILITÉ LIÉE À L'ÉVOLUTION DES LOGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la vacance de logement et des résidences secondaires depuis 2013 <p>Une offre d'hébergement touristique et des résidences secondaires en augmentation depuis 2013 qui fait concurrence avec les résidences principales et en particulier les airbnb</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apparition d'habitats légers / alternatifs depuis ses dernières années
 DES EXPÉRIMENTATIONS URBAINES DE QUALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2021, 6 communes disposent d'un écobarris

III. Synthèse et analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une densité urbaine faible qui permet un paysage urbain traditionnel préservé ▪ Un maillage villageois de qualité témoignant d'une logique d'implantation liée à l'historique du territoire ▪ Une volonté politique de préserver les centres-bourgs des villages traditionnels, en particulier sur certains EPCI, notamment Grand Figeac et Caulvaldor 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La vacance dans le Parc de logements : dans les bourgs éloignés des pôles, dans des grands corps de fermes dans les écarts isolés proche de bâtiments agricoles ▪ La dépendance des habitants du Parc aux pôles urbains limitrophes au Parc ▪ Une méconnaissance de l'état du patrimoine bâti vernaculaire du territoire ▪ Insuffisance d'expérimentation et de prospective architecturale dans les nouvelles constructions ▪ Le développement d'une architecture « exotique » provençale ▪ Les extensions urbaines récentes (ZAE, résidentiel, etc.) sont mal intégrées ▪ Les modèles d'aménagement et d'urbanisme énergivores sont à réinventer et l'adaptation aux effets du changement climatique est à prendre en compte ▪ La faiblesse de l'offre en logements pour les saisonniers (concurrencé par les logements touristiques) ▪ L'insuffisance des dispositifs incitatifs pour les bailleurs privés pour louer à l'année ▪ Le manque de logement pour les résidents permanents ▪ La mauvaise qualité des logements locatifs publics et privés

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte l'opportunité du Zéro Artificialisation net (ZAN) qui permettra de maintenir la faible densité, limiter l'étalement, « réanimer les centralités des bourgs ▪ Encourager la mise en place des politiques de revitalisation de centres-bourgs : villages d'avenir, Petite Ville de Demain, ... ▪ Une opportunité de développer les rénovations énergétiques si les aménagements sont adaptés aux matériaux et aux codes architecturaux traditionnels et locaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les documents de planification type PLUi sur le territoire pour proposer un regard global et cohérent ▪ Développer les énergies renouvelables si le processus d'aménagement est participatif et intègre les remarques des locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte de vitalité de certains bourgs / villages du territoire en période hivernale : effet de la saisonnalité de l'activité touristique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Crainte d'une concurrence sur le logement du fait du développement de l'hébergement touristique (airBnB, résidences secondaires, etc.) ▪ Une offre de logement inadaptée du fait du décalage entre l'évolution des types de ménages (démographie), la faiblesse du parc locatif et de la composition du parc de logement (besoin de petits logements pour les personnes seules.) . Crainte que les populations se reportent sur les territoires limitrophes (report sur Cahors pour l'habitat collectif / de petite taille). ▪ Apparition d'habitats légers / alternatifs dans certains secteurs du territoire = perturbe la qualité des paysages et soulève des enjeux de sécurité (normes incendie) du fait de la non-règlementation de ces nouvelles formes d'habitat dans les documents de planification (PLU/PLUi/SCOT).



LES CAUSSES

DU QUERCY

Préservation de l'environnement

PARTIE 1 : MILIEUX NATURELS

Le Parc représente une entité composée de paysages remarquables, encore préservés. Structuré autour des causses et des massifs kastiques, il dispose d'espaces naturels dont l'intérêt est reconnu, tant au niveau régional qu'au niveau national tels que les pelouses sèches, les phosphatières, les falaises... Il joue également un rôle de conservation pour certaines espèces en déclin, présentant des enjeux au niveau national.

Les dynamiques en cours sur son territoire (évolution des productions agricoles, usages de l'espace influence des), contribuent à la modification et la dégradation de ce patrimoine. Ainsi, la précédente charte avait notamment pour objectif de mobiliser des actions pour en faveur de la biodiversité du territoire pour assurer sa préservation (protection des sites naturels majeurs, développement d'observation des écosystèmes, implication des acteurs locaux, préservation des ensembles de pelouses sèches...).

Cette partie du diagnostic établit un bilan global des connaissances actuelles sur la biodiversité et des milieux naturels du Parc ainsi que des principales actions mises en œuvre depuis la mise en place de la charte. Il présente un état des lieux des différents milieux naturels, des espèces patrimoniales du Parc et des enjeux associés. L'objectif est d'identifier les facteurs de pression actuels, les connaissances à acquérir et lacunes à combler. Ainsi, il permettra d'adapter et d'orienter les actions futures charte.

Il s'appuie sur différentes sources de données issues directement des récentes études et inventaires réalisés par le Parc ainsi que des bases de données régionales.

I. Outils d'inventaires et de protection de la biodiversité

1. Les zonages de protection

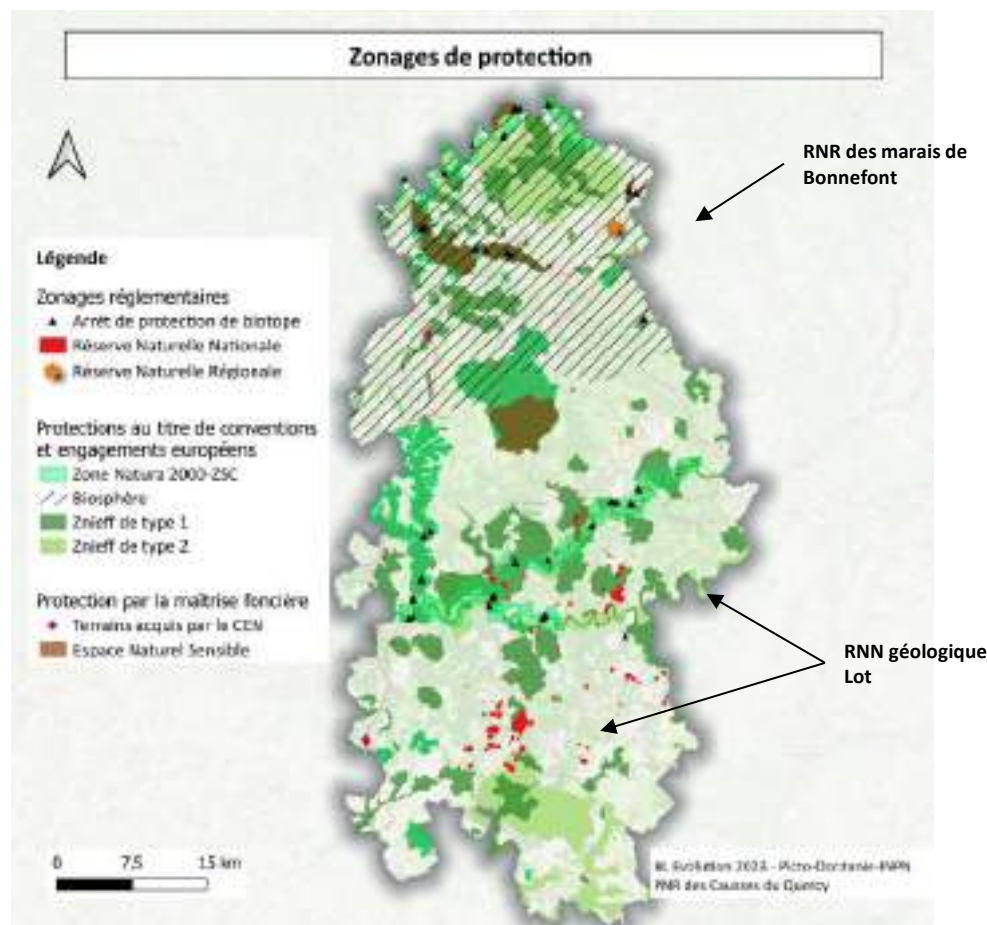
Les zonages en faveur de la biodiversité sont des dispositifs visant à délimiter, connaître et protéger les espaces naturels, éléments de la trame verte et bleue, sur lesquels des enjeux écologiques, biologiques, faunistiques ou floristiques ont été identifiés.

Les différents types de zone partagent un même objectif, qui est de prendre en compte la biodiversité et les différents éléments d'intérêt écologique au sein des politiques d'aménagement du territoire. Ces zones permettent d'individualiser des sites à fort enjeu patrimonial et participent à la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc.

Cependant, elles ne disposent pas toutes de la même origine juridique et donc de la même portée réglementaire. Il existe des zonages réglementaires (arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, ...), des zonages en lien avec des engagements européens (ZNIEFF, Natura 2000, biosphères...) ou des protections par la maîtrise foncière (ENS, terrains acquis par le CEN, ...) (INPN, 2023).

Selon les données de l'INPN en 2023, on retrouve sur le périmètre du Parc :

- 2 Arrêtés de Protection de Biotope ;
- 1 Réserve Naturelle Nationale ;



- 1 Réserve Naturelle Régionale ;
- 14 sites Natura 2000 :
- 1 réserve biosphère ;
- 91 ZNIEFF de type 1 ;
- 7 ZNIEFF de type 2 ;
- 18 ENS ;
- 3 terrains acquis par le CEN.

Les arrêtés de protection de biotope

Ce sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées. Ces biotopes sont nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdictions d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes. L'arrêté de protection de biotope comporte des objectifs de gestion et définit des mesures d'interdiction ou d'encadrement d'activités, susceptibles d'être contrôlées par l'ensemble des services de police de l'Etat (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 2023). En revanche, il ne dispose pas de financement pour la gestion, le suivi et la surveillance.

Selon les données de l'INPN, le territoire est concerné par 2 arrêtés de protection de biotope :

- FR3801009 - Falaises lotoises (Rapaces) : Cet arrêté publié le 23 janvier 2018, a pour objectif de maintenir la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction de deux rapaces : le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-Duc. Il interdit l'installation de nouveaux équipements (belvédères, aire d'envol, équipements via ferrata, éclairage des parois) et limite l'accès et la fréquentation des parois rocheuses entre janvier et juin, sur 37 zones de protection.
- FR3800240 - Cours Lotois De La Dordogne : L'arrêté publié le 8 avril 1987, assure la protection des fonds de la rivière étant une zone de nourrissage du saumon. Il interdit toute activité entraînant la modification du site (travaux hydraulique, rejets d'effluents...). Le périmètre s'applique sur l'ensemble du cours lotois de la rivière Dordogne.

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et régionale (RNR)

Les réserves naturelles nationales et régionales sont des outils de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les réserves naturelles régionales présentent certaines caractéristiques identiques aux réserves naturelles nationales, elles sont classées par le Conseil régional pour une durée limitée (renouvelable) et que certaines activités ne peuvent pas être réglementées (la chasse, la pêche, l'extraction de matériaux). Elles ne bénéficient pas des mêmes financements pour la gestion, le suivi et la surveillance. Les sites sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader et ont trois rôles majeurs (Réserves Naturelles de France, 2023) :

- Participer à la préservation de la biodiversité ;
- Conduire des études et recherches sur la faune, ses habitats ;
- Valoriser les travaux auprès des professionnels et du grand public.

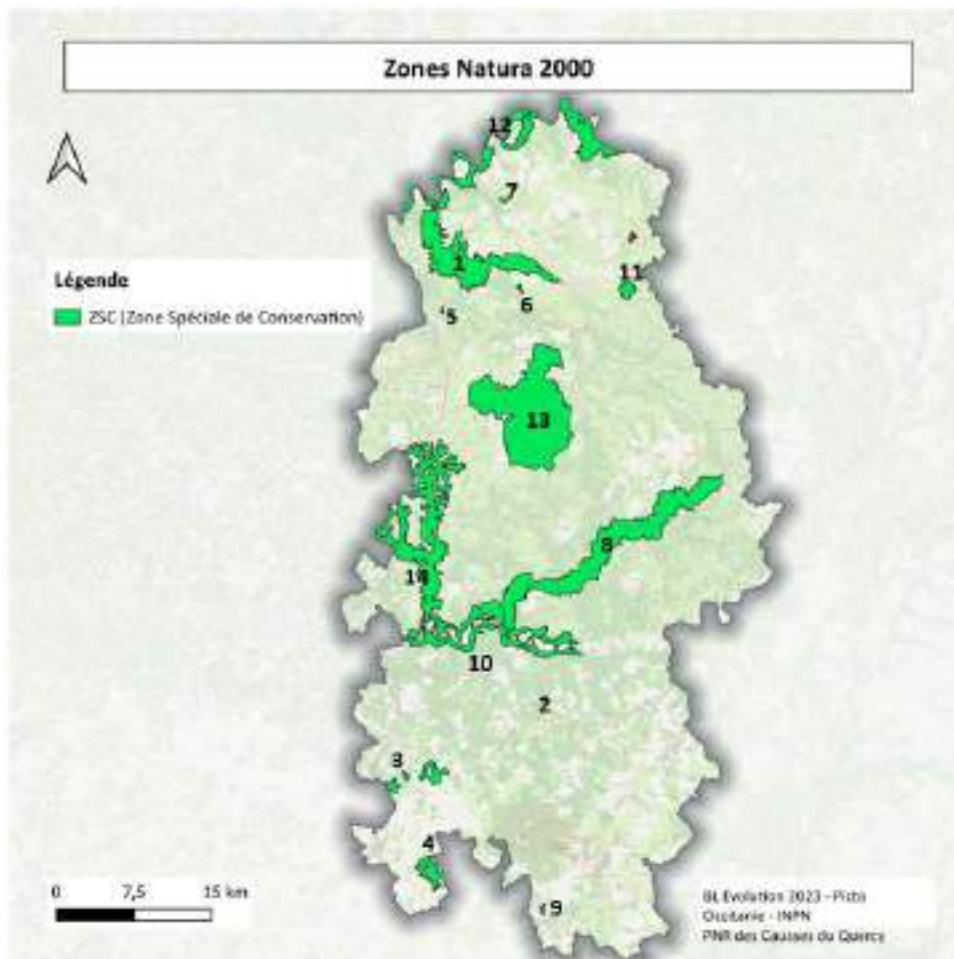
Selon les données de l'INPN, le territoire du Parc dispose d'une RNN répartie en plusieurs sites et d'une RNR.

- FR3600180 - Lot : La Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du département du Lot a été créée le 2 juin 2015. Elle se situe dans le sud-est de ce département, entre le camp militaire de Caylus et le bord nord de la vallée du Lot. Son intérêt réside dans la présence de nombreuses phosphatières, documentant la Grande Coupure (Eocène/Oligocène) et de l'emblématique site de la plage aux Ptérosaures d'une très grande richesse paléontologique. Le site est exceptionnel car le calcaire est d'une extrême finesse, imprimant tous les détails de la vie sur la piste des dinosaures et de leur environnement. Actuellement plus de trente espèces animales fossiles différentes ont été identifiées sur cette « plage » vieille de 140 millions d'années. D'un point de vue floristique, les phosphatières présentent des conditions très particulières ayant permis la mise en place de biotopes localisés très riches avec de nombreuses fougères, des mousses et des lichens. La faune et la flore actuelle de des phosphatières ne bénéficient pas d'une protection et d'une gestion spécifique actuellement (Livret Découvrir la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot, PNR des Causses du Quercy). Le plan de gestion est renouvelé.
- FR9300095 - Marais De Bonnefont : La réserve naturelle régionale du marais de Bonnefont a été créée le 10 février 2011. Le site d'une superficie de 42 hectares abrite la plus vaste roselière du département du Lot ainsi que des zones inondées, des pelouses sèches ou des landes à genévriers qui s'étendent à flanc de coteau au-dessus du marais. Le site comprend un basmarais alcalin à caractère tourbeux très rare dans le département. Les eaux jaillissant des

résurgences, circulent dans le marais et forment, avec celles de la fontaine de Bonnefont et du petit marais de Lentour, le ruisseau de l'Alzou qui rejoint la Dordogne. La réserve naturelle, sur laquelle plus de 348 espèces ont été recensées, renferme l'une des rares stations à fougère des marais ainsi que l'Agrion de Mercure et le Damier de la succise, deux espèces d'intérêt communautaire (RNR des Marais De Bonnefont, 2023).

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un programme européen qui identifie les sites naturels, terrestres et marins et qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il existe deux classements de zonage Natura 2000 (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 2023).



- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), sont instituées en application de la directive « Oiseaux » (adoptée en 1992) et visent la protection d'espaces naturels reconnus pour leur grande utilité au regard de l'avifaune, notamment pour des espèces menacées d'extinction à plus ou moins long terme ;

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), sont instituées en application de la directive « Habitats-Faune-Flore » (adoptée en 1992) dont l'objectif est de repérer et préserver un ensemble d'espaces reconnus pour leur biodiversité exceptionnelle (nombre d'espèces, rareté et/ou fragilité). Elles visent la protection des habitats naturels, la faune et la flore sauvage.

On retrouve sur le territoire du parc, 14 ZSC dont les principales menaces identifiées sont les suivantes :

- Pollution des eaux de surfaces et modification des abords des berges ;

- Abandon de systèmes pastoraux ;
- Pratiques agricoles (fertilisation, retournement de prairie, fauche précoce, destruction des haies...) ;
- Pratiques sylvicole (coupe rase, plantation en milieu ouvert, élimination des arbres morts...) ;
- Tourisme et activités de loisirs (surfréquentation, piétinement, dérangement...) ;
- Urbanisation discontinue ;

902	Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou
914	Grotte de Fond d'Erbies
915	Pelouses de Lalbenque
919	Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy

905	Vieux chênes de Cantegrel
907	Vieux chênes des Imbards
913	Basse vallée du Célé
953	Causse de Gaussou et sites proches
912	Moyenne vallée du Lot inférieure
908	Secteur de Lacéréde
898	Vallée de la Dordogne quercynoise (pas animée par le Parc)
909	Zone centrale du causse de Gramat
910	Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires

4. Les réserves biosphère

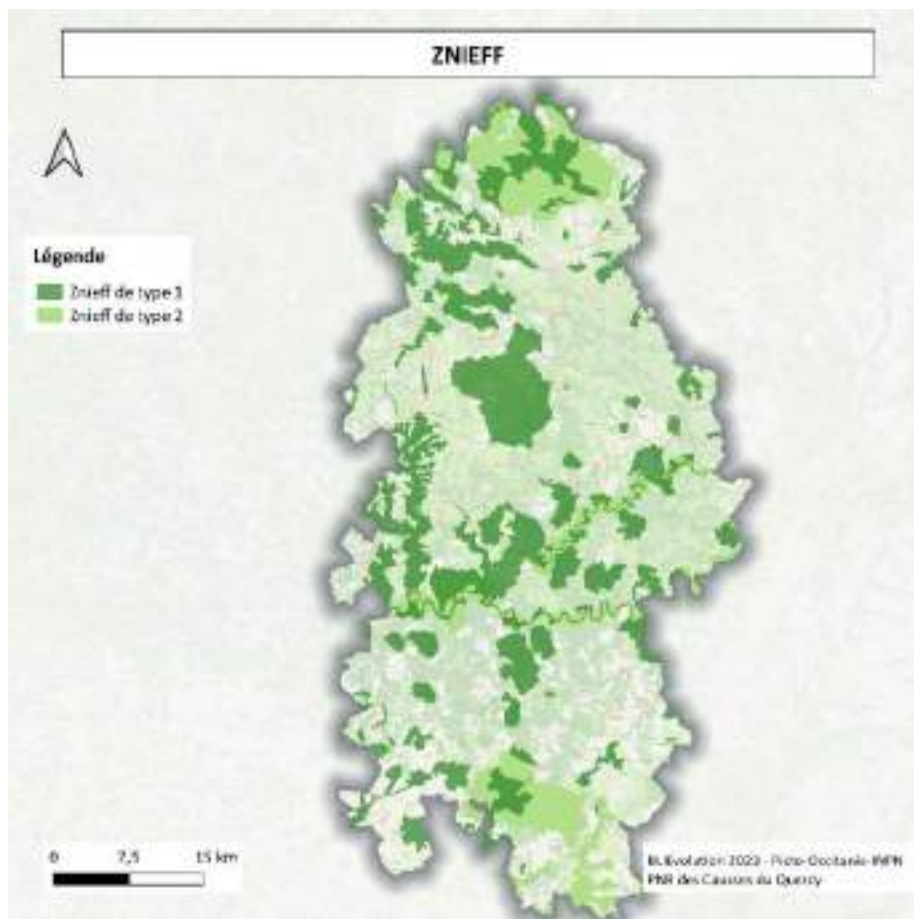
Une réserve de biosphère est un espace terrestre ou marin désigné internationalement dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Ce réseau mondial tend à promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature, et à faciliter la coopération dans le domaine de la recherche, notamment à travers les réserves transfrontalières (INPN,2023). Les réserves de biosphère se composent de trois zones interdépendantes : l'aire centrale (strictement protégée), la zone tampon utilisée pour des activités compatibles avec la préservation des écosystèmes et l'aire de transition où les communautés encouragent des activités économiques et humaines durables (INPN,2023).

L'ensemble du bassin de la Dordogne a été classé Réserve de Biosphère par l'UNESCO, le 11 juillet 2012 avec le fleuve Dordogne désigné comme aire centrale. Cette protection concerne la partie nord du territoire du Parc. Le bassin de la Dordogne accueille près de 56 habitats naturels d'intérêt communautaire (Directive européenne habitat) dont 11 habitats classés prioritaires. Une partie de ces habitats est emblématique au regard de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La réserve a surtout la particularité d'être le dernier refuge pour certaines espèces migratrices tels que les poissons amphihalins d'Europe de l'Ouest (Biosphère du Bassin de la Dordogne, 2023).

Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique sont des espaces naturels qui font l'objet d'un inventaire régional permanent. Elles ne constituent pas une mesure de protection juridique directe mais vont servir d'aide à la décision pour tout projet d'aménagement. Il en existe 2 types (INPN, 2023) :

- Les ZNIEFF type 1 : accueillent des habitats et/ou espèces remarquables caractéristiques du territoire local qui sont qualifiés de déterminants. Ce sont des foyers de biodiversité remarquables,
- Les ZNIEFF type 2 : regroupent des grands ensembles naturels et peu modifiés qui présentent de fortes potentialités écologiques ou biologiques.



D'après les données de l'INPN, on retrouve sur le territoire du Parc, 91 ZNIEFF de type 1 et 7 ZNIEFF de type 2.

Elles visent des milieux variés :

- Des forêts et des bois ;
- Certaines vallées, gorges et ruisseaux ;
- Des étangs, des marais et des lacs ;
- Grottes ;
- Corniches et falaises rocheuses ;
- Pelouses et landes.

ZNIEFF de type 1

80288	ystème du Moulin de Rouby
80208	l'Escalalous
10542	l'Aubrelong, vallée de la Lère morte et vallons annexes
11017	des Dames et des Pechs de Mouret et de Guidon
11008	et ancienne carrière de Puy blanc
80218	et pelouse de La Grèze, Pech Ginibre et Combe Cave, cours du Céou à Pont-de-Rhodes
11005	et pelouses des Pech de Ligoussou et des Mayrignacs
80300	et prairies du vallon du Verboul et des combes tributaires
80262	de Racanières et Pech Cagnac - Caylus
10317	de et Gorges d'Autoire
80207	de et lande du Pech de Bar, du Pech Pointu et de Bois Grand
10996	de de Vènes, Pech Arnal et Bournac du Garrigou
11010	de Mayou et pelouses sèches des Boissières
11007	de de Bazos, Bois de Mars, Camp du Verdier et Pech de Fourès
10346	de de l'Angle, combels tributaires et pechs attenants
10348	de de Pecholié
11016	des de la Damette et de Gouny et combels tributaires
80269	ches et landes de Place Grande
10991	ux de Hauteserre et du Pech Arras
11023	ux et Pech de Lacave à Rocamadour
10998	oyen du Lot
80318	ul de Frayssinet
80319	en de la Pierre Martine
80280	s et bocage d'Issepts et d'Assier
80206	de la Fineau
10539	s de Saint-Géry et vallée encaissée de la Bonnette
10295	l'Aujols, Pech de la Barre et de Frayruc
14505	rdogne quercynoise
10326	du Monde, Puczats, Pique Merle et Roc de Conte

80325	de Bannac
80270	des et corniches rocheuses de Vers
80305	des et Forêt de Montclar
80271	des et pelouses sèches de La Terre
80311	des, pelouses sèches et bois des Escloupars et des Pechs de Cuzals et de Gorse
80318	des de Bonnefont
80293	Saint-Cyr et environs, pechs et combes calcaires au sud de Cahors entre Saint-Georges et Le Montat
80990	du plateau de Gaiffié et combes des ruisseaux de l'Oule et de Soubeyre
80327	des rocheuses et versants rocailleux de Montbrun
80306	de Fumades et Forêt de Monclar
80312	de Lavayssière et bord de l'Ouyse à Thémines
80209	Piélat et Combe de la Coulière et de la Faurie
81018	Roudé et Bois Grand
80314	des et coteaux secs de Bouziès-Bas et de Cabrerets
80993	des des Bories et de Cournesse et prairies des Terriers
80292	des et landes des Serres, bois de Peyrefie et Pech de Naudy
80323	des landes et bois de la Combe Bédis, du Pech Ladret et du Bois Commun
80591	des marno-calcaires du plateau de Belfort-de-Quercy et Labastide-de-Penne
80193	des sèches de Camp Ramon
80291	des sèches de la Pissarate et des Saques
80499	des sèches des Bouyguettes, cultures du Pesquié et ruisseau du Tréboulou
80342	des sèches des Bouyssols et de Conquefaunes
80192	des sèches du Champ de Dual et combes boisés de Couanac
804501	des sèches du Pouillou, des Alix et de la Bouriane
80337	des sèches et bois de la partie Nord du Causse de Gramat et rivière souterraine de Padirac
80293	des sèches et prairies naturelles de Traverses et Pech Lugol
80328	des sèches sur calcaire de Fons
80294	des, landes et bois du Midi des Raxols, des Cotes et du Travers de l'Igue
80202	des forestières d'Ourjac et Mézels
81006	des forestières des Bouygues
80341	du de Marcenac et de Saint-Hilaire
80316	des du Mas de Cousis
80301	des et pelouses sèches de la Combe de Nougayrouse
80204	des naturelles de Beaumat
80319	des naturelles de Prairie Grande et ses environs
80309	des naturelles des ruisseaux de Rignac et du Paillé
80311	des naturelles et boisements de la Combe Molière et du Bos del Moussur
80329	du boisé de Pierre Grosse
80322	de Célé
81024	du de Sainte-Marie, Puech d'Aussel, vallon du Limon et combes tributaires
80321	du de la vallée et bois marécageux de Lentour
80289	du de la vallée du Lemboulas et ruisseaux affluents
80308	du de la vallée bocager de Bois de Valon, Font Reboude et Pech Mezo
80292	du de la vallée de Lalbenque
80333	du de la vallée de Saint-Paul de Loubressac
80205	du de la vallée, prairies et bois humides de la Devèze
80303	du de la vallée de la Rauze et vallons tributaires
80302	du de la vallée de la Sagne
80545	du de la vallée de Saint Symphorien
80307	du de la vallée du ruisseau de Nouaillac
80297	du de la vallée du Vers
80544	du de la vallée Sèche de Mouillagol et plateau de Ganiole
81015	du de la vallée de l'Ouyse et de l'Alzou
80349	du de la vallée des ruisseaux du Bournac et de Font d'Erbies et combes tributaires
80282	du de la vallée du Ruisseau de Cieurac
80317	du de la vallée des bocagers du ruisseau de Boulat et des cours d'eau tributaires
80312	du de la vallée de la vallée du Lot et pechs attenants entre Laumet et Mondies
80060	des arbres de Nougayrol
80222	des chênes de Cantegrel
80210	des chênes de la Pannonie
80330	du de la vallée centrale du Causse de Gramat
80992	des Volcans, des Ségalas et de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque

FF de type 2

1020	de la Dordogne quercynoise
0537	de la Bonnette et vallée de la Seye
0131	inférieur de la Bave
0541	se de Caylus, vallée de Sietges et haute vallée de la Lère
0127	u et bassin d'alimentation du système karstique de Padirac
03004	ne vallée du Lot
03005	vallée du Célé

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. La protection est acquise par la maîtrise foncière (souvent les départements) et permettent d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels (CEREMA, 2023). Selon les données de l'INPN, le territoire du Parc dispose de 18 ENS. Tous les ENS ne disposent pas d'un statut de protection forte, il s'agit avant tout d'un outil de sensibilisation et d'ouverture au public, avec une maîtrise foncière ou d'usage.

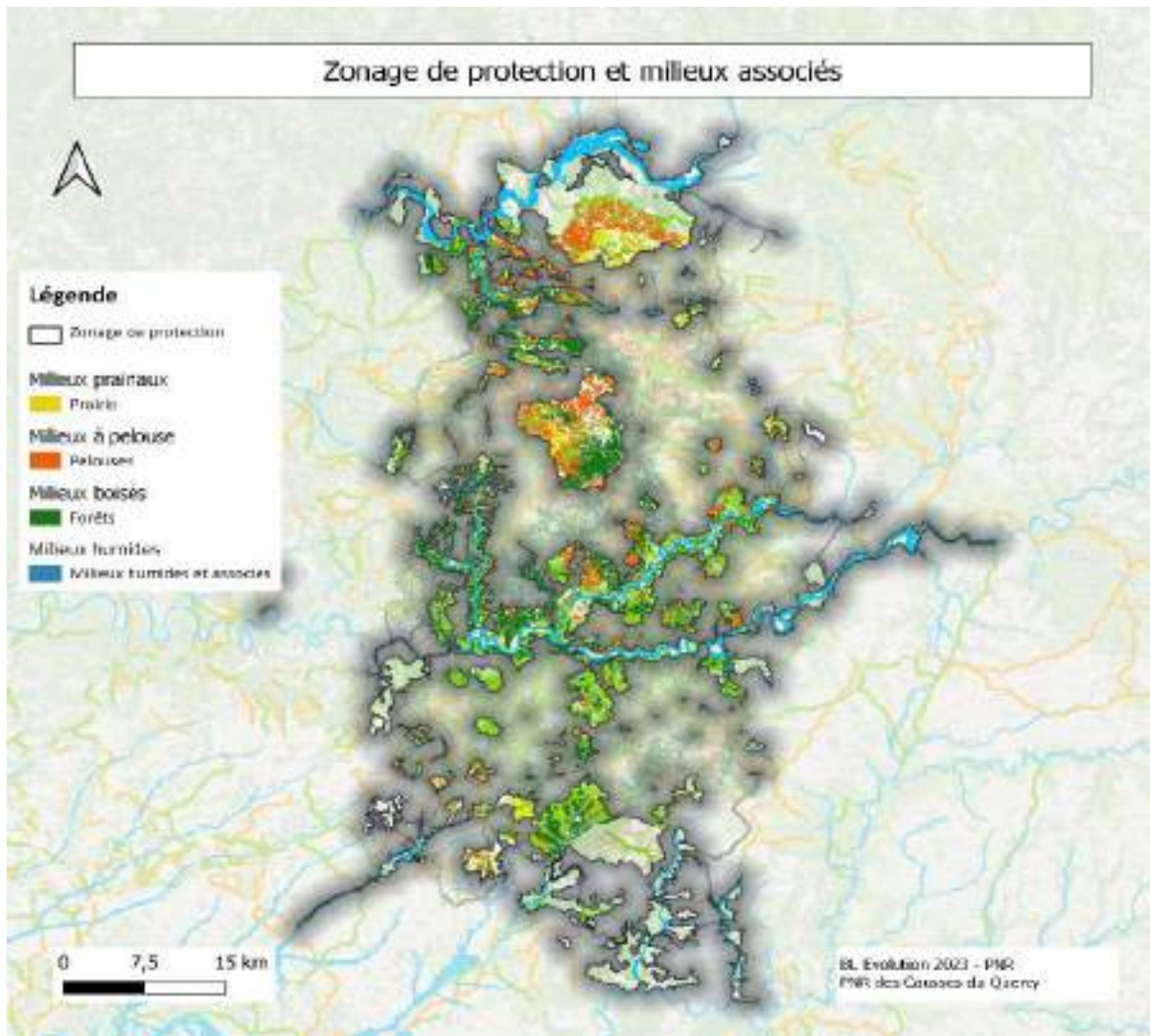
ance de Landenouze	le Pech Merle	e de la Dordogne - Toupy
nt préhistorique de Coudoulous	de Labarthe	e de Floirac
e de la Dordogne - Cabrette	le Linars	
s de Marcilhac sur Cele	e de la Dordogne - Roc Del Nau	
de la Braunhie	du Bial	
de l'Ouyse et de l'Alzou	le Fond d'Erbies	
Aujols	la pucelle	
	ence de St Georges	

Les liens entre espaces protégés

Le territoire comporte une surface majoritaire en zone de protection réglementaire ou zone d'inventaire : 63% du territoire est couvert par au moins un zonage de protection (réglementaire, en lien avec un engagement européens ou protection par maîtrise foncière).

La carte suivante met en évidence les différentes zones protégées et les milieux associés. Ces zonages concernent en majorité les milieux emblématiques : pelouses et prairies, les milieux humides, falaises et des zones boisées. Par ailleurs, on remarque que ces espaces sont plus ou moins connectés entre eux au niveau des flèches, manifestant le besoin de renforcer le lien de continuité.

D'autre part, la gestion actuelle ne permet pas de renforcer le lien entre ces zones protégées. Les actions sont notamment centrées sur les espaces Natura 2000.



2. Les Plans Nationaux d'Action (PNA)

Le territoire du Parc comprend une partie des périmètres déterminés par les Plans Nationaux d'Actions (Lézard ocellé, papillons de jour, Sonneur à ventre jaune, chiroptères, Milan royal).

Ces derniers sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Il intervient lorsque l'état de conservation de ces espèces est considéré comme mauvais ou défavorable à un niveau tel que la viabilité de leurs populations sur le long terme est remise en cause. Il est constitué d'un diagnostic puis il établit une liste d'actions à mettre en œuvre dans les domaines de la conservation, du rétablissement, de l'amélioration des connaissances (scientifiques ou techniques par exemple) et de la communication (Ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023).

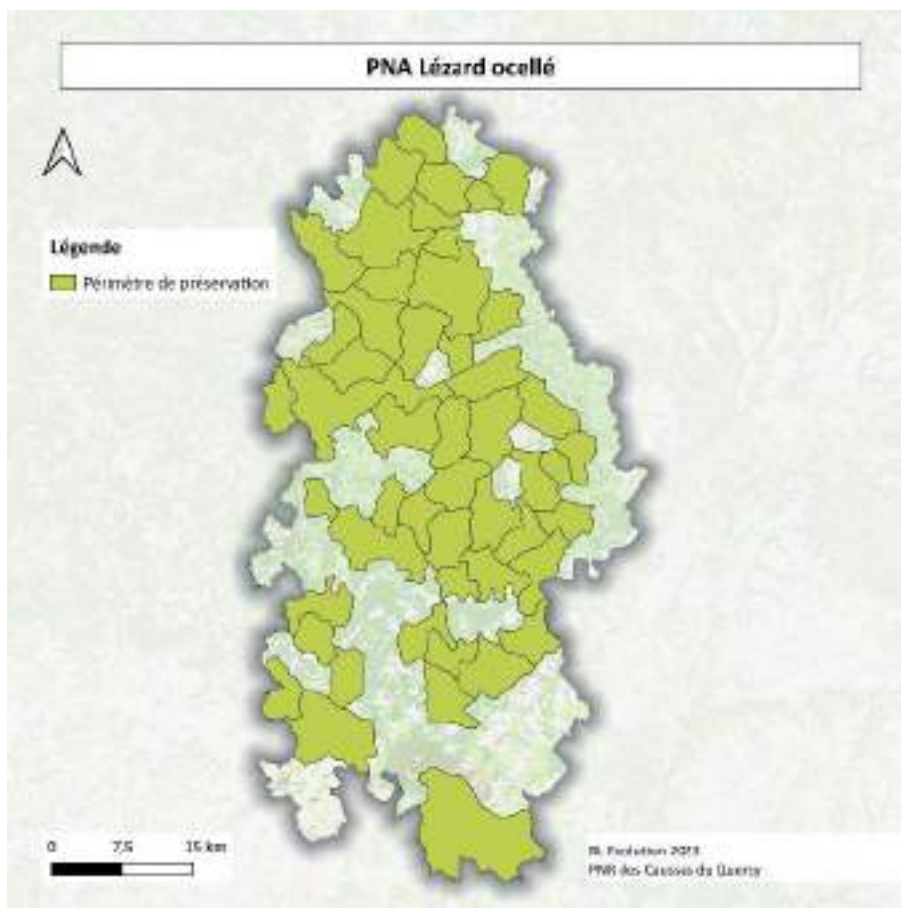
Le Parc est également concerné par la mise en œuvre de PNA sans zonages particuliers (loup, messicoles, pollinisateurs).

Le Lézard Ocellé (PNA 2020 – 2029)



En France, les populations de Lézard Ocellé se répartissent essentiellement selon trois grands ensembles, dont une population atlantique continentale, centrée sur le département du Lot. Les périmètres délimités par le PNA couvrent une part importante du territoire du Parc.

Il s'agit du Lézard le plus grand de France avec une longueur totale à l'âge adulte pouvant atteindre 50 cm chez les femelles et 60 cm chez les mâles. Il est caractérisé par son dessus densément réticulé de jaune, de vert et de noir et aux ocellés (taches arrondies) de couleur bleue qui ornent ses flancs.



Le lézard ocellé occupe les milieux secs et ouverts, bien ensoleillés en particulier dans les pelouses sèches calcaires offrant des refuges contre les prédateurs : rochers affleurants, murets, buissons de genévriers.

D'après les données naturalistes, un processus de déclin est observé à l'échelle nationale par la disparition de populations historiques et par la forte réduction des populations contemporaines qui ne sont pas toujours expliquées. Les populations « lotoises » et « atlantiques » constitueraient des reliquats d'une distribution jadis continue entre la Méditerranée et l'Atlantique. Ces populations déjà réduites et isolées, sont menacées à court terme par l'évolution de leurs habitats vers des conditions défavorables (fermeture des milieux).

Les menaces pour l'espèce :

- La modification des pratiques agricoles (déprise agricole et fermeture des milieux, reforestation, arrachage des haies, ...);
- La diminution de la ressource en gîtes

(disparition du patrimoine en pierre sèche) ;

- L'urbanisation créant des obstacles infranchissables, les changements climatiques (stress hydrique) ;
- La prédation par les animaux domestiques (prédation sortant des dynamiques naturelles) ;
- Les activités de loisirs (sports motorisés type moto cross, quad...).

Les objectifs du PNA : Le deuxième PNA pour la période 2020 - 2029 fixe 3 objectifs déclinés en 14 actions

- Acquérir des connaissances visant à optimiser les mesures en faveur de la conservation de l'espèce ;
- Mettre en œuvre des actions de conservation sur les milieux abritant le Lézard ocellé ;
- Favoriser la diffusion des connaissances sur l'espèce.

Le Parc a engagé des actions pour la préservation de l'espèce avec une campagne d'inventaires, la formation des acteurs locaux et la sensibilisation du public, le lancement d'un observatoire participatif, la prise en compte de l'espèce dans les plans de gestion pluriannuels (Evaluation mi-parcours de la Charte 2012-2027).

Les papillons de jour (PNA 2018 – 2028, 2022)

La déclinaison régionale d'Occitanie du PNA papillons de jour concerne 20 espèces sur les 38 ciblées en priorité au niveau national. Deux milieux sont particulièrement à enjeux pour la biodiversité des milieux ouverts, dont les papillons de jour : les milieux agro-pastoraux et connexes ouverts et semi-ouverts (notamment pelouses sèches, landes et prairies) et les zones humides.

Parmi les espèces de papillons ciblées dans le PNA se trouvent certaines espèces de papillons du genre *Phengaris*. Deux *Phengaris* (Azurés) sont ciblées dans le PNA Occitanie dont un seul est présent dans le Lot, c'est l'Azuré du serpolet *Phengaris arion*.



Il s'agit d'un petit papillon (30-34 mm) au bleu vif bordé d'une bande gris-noir et des taches noires allongées. On peut l'observer de mai à août, dans les milieux bien ensoleillés comme les pelouses sèches et les prairies. Ces petits papillons bleus en voie d'ourli-fication ont un cycle biologique particulier : les chenilles ont besoin d'une plante hôte (plant de Serpolet) comme toutes les autres espèces de papillon, mais leur développement nécessite également la présence d'une fourmi hôte du genre *Myrmecca*, les chenilles terminant leur phase larvaire dans des fourmilères (INPN, 2023).

Azuré du Serpolet (INPN, 2023)

Les menaces pour les espèces ciblées :

- Déprise et fermeture des milieux pastoraux (pelouses sèches et landes) ;
- Intensification de l'agriculture (utilisation de produits de synthèse, notamment fertilisants, antiparasitaires, désherbants sur surfaces pastorales) ;
- Changement climatique.

Les objectifs du PNA : le PNA 2018 – 2028 se décline en 4 axes

- Amélioration des connaissances (inventaire, évolution des populations, ...) ;
- Gestion et conservation (amélioration de la prise en compte des espèces dans les espaces naturels gérés, dans les aires protégées, dans les séquences ERC...);
- Information et sensibilisation ;
- Animer et coordonner la déclinaison ;

Ces axes sont déclinés en 12 fiches actions.

En 2014, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a réalisé une étude visant à connaître les populations de papillons sur les serres et pelouses du Quercy blanc : 77 espèces de Rhopalocères ont été inventoriées malgré des pressions anthropiques relativement fortes (urbanisation, aménagement, intensification de l'agriculture). Cette diversité s'explique notamment une mosaïque d'habitats au sein des pelouses sèches. Au total, 16 espèces patrimoniales pour le Parc ont été recensées, la plupart se reproduisant au sein des parcelles inventoriées (PAPILLONS DE JOUR DU QUERCY BLANC, Romain Deschamps, 2014).

Les odonates (PNA 2020 – 2030)

Les Odonates constituent des insectes emblématiques et caractéristiques de la fonctionnalité écologique des zones humides et sont considérés comme des sentinelles qui alertent sur l'érosion de la biodiversité.

La déclinaison Occitanie du PNA odonates a été établie en 2022. Au total, 80 % des espèces de libellules de France métropolitaine sont observées sur la région. D'après la Liste rouge régionale publiée en 2018, 17 espèces d'Occitanie sont considérées comme menacées (catégories CR, EN et VU) soit 23 % des espèces, et 11 espèces sont quasi-menacées d'extinction, soit 15 % des espèces.

En complément des 19 espèces présentes en Occitanie de priorité nationale, 5 espèces menacées dans la région ont été ajoutées à la liste des espèces ciblées par la déclinaison.

Les menaces pour les espèces ciblées :

Les pressions identifiées concernant les Odonates sont très diverses, mais toutes liées aux atteintes portées à l'intégrité des zones humides (destruction, altération, assèchement, pollution, mauvaise gestion...).

- Modification et disparition des habitats de zone humide (aménagement et utilisation des cours d'eau, drainage des prairies humides, élimination des ripisylves, déviation du lit des rivières, etc.) ;
- Fragmentation des habitats via la réalisation de grands ouvrages (infrastructures routières, transport d'énergie...) et l'artificialisation des sols ;
- Pollution et dégradation de la qualité des eaux (d'origine agricole, domestique et industrielle) ;
- Empoisonnement des pièces et cours d'eau et introduction d'espèces exotiques envahissantes ;

- Changement climatique.

Les objectifs du PNA : la déclinaison régionale fixe 12 actions

- Poursuivre l'inventaire des espèces ;
- Améliorer les connaissances sur les espèces ;
- Suivre les espèces d'Odonates pour évaluer la gestion conservatoire et l'état de conservation ;
- Valoriser les connaissances acquises ;
- Améliorer la prise en compte des espèces dans les espaces naturels gérés ;
- Entreprendre et poursuivre des opérations de gestion conservatoire en faveur des Odonates ;
- Améliorer la prise en compte des espèces dans la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- Améliorer la prise en compte des Odonates dans la stratégie des aires protégées et protéger les principales stations régionales ;
- Mettre à jour la liste rouge régionale ;
- Former les professionnels au suivi des Odonates et à la gestion de leurs habitats ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux Odonates et à leur conservation ;
- Animer et coordonner la déclinaison.

Le Milan Royal (PNA 2018 – 2027)



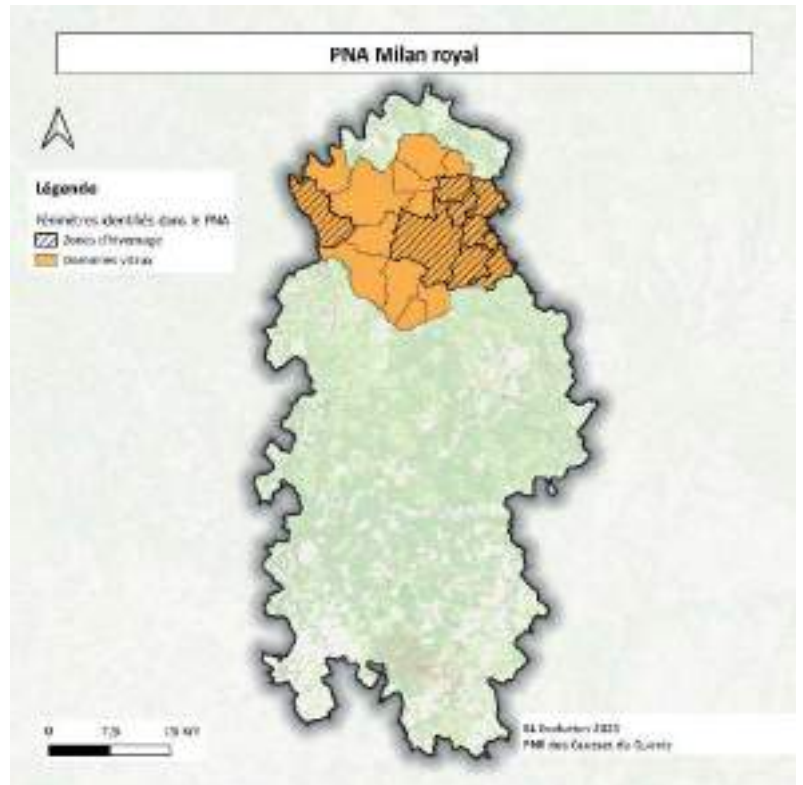
Milan royal (INPN, 2023)

Espèce endémique de l'Europe de l'Ouest, le Milan royal est un rapace migrateur de grande taille, inféodé aux zones agricoles de polyculture-élevage. Le Milan royal est une espèce de zone rurale qui fréquente des milieux composés à la fois de zones ouvertes (vastes espaces ouverts entrecoupés de zones de bocage, de bosquets) où il trouve sa nourriture et de zones boisées utilisées pour l'installation des nids et comme perchoirs. La France héberge la deuxième population nicheuse après l'Allemagne et la deuxième population hivernante après l'Espagne.

C'est un migrateur partiel avec une population nordique qui traverse l'Europe pour aller hiverner en Espagne et en France. Le territoire français constitue ainsi le principal couloir de migration de l'espèce.

Le PNA recense parmi les besoins de l'espèce, la présence d'habitats offrant les ressources alimentaires ainsi que des sites de nidification potentiels favorables. Même si son régime alimentaire est diversifié, le Milan royal doit disposer d'un habitat offrant une source de nourriture charnière suffisante.

Sur le territoire du Parc, le PNA identifie deux types de zone utilisée par l'espèce, situées sur la partie nord du territoire : des zones d'hivernage (zone dortoirs) et les domaines vitaux (zones notamment utilisées pour la reproduction).



Les menaces pour l'espèce :

- La dégradation et la diminution des prairies (terrain de chasse favorable à l'espèce) ;
- La diminution des ressources alimentaires en lien avec les pratiques agricoles intensives ;
- L'empoisonnement par des substances chimiques par l'ingestion de proies contaminées (bromadiolone, zinc...) ;
- Les collisions avec les éoliennes, les lignes électriques et avec les véhicules routiers ;
- Le dérangement lors des périodes de nidification et la fermeture des décharges à ciel ouverts constituant des terrains de chasse.

Les objectifs du PNA : le PNA 2018- 2027 comprend 6 objectifs spécifiques déclinés en 19 actions

- Favoriser la prise en compte du plan d'actions dans les politiques publiques ;
- Améliorer les connaissances ;
- Maintenir, améliorer et restaurer l'habitat – Étendre l'aire de répartition ;
- Réduire la mortalité ;
- Favoriser l'acceptation locale ;
- Coordonner le plan et diffuser les connaissances et les pratiques ;

Le Sonneur à ventre Jaune (PNA 2012-2015 dont les actions sont prolongées dans l'attente de la parution du nouveau PNA en cours de rédaction).

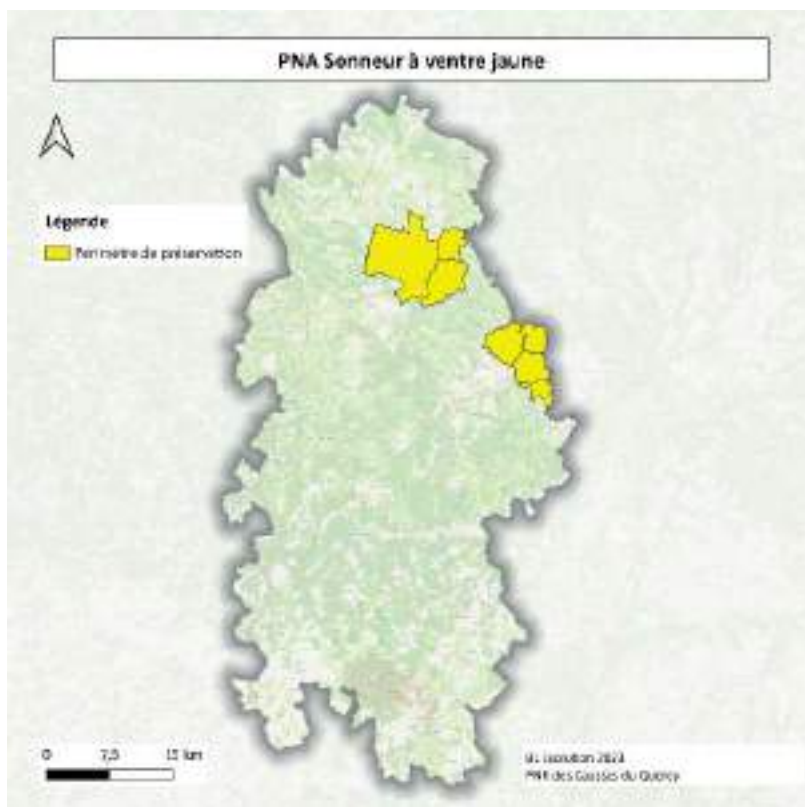


Sonneur à ventre jaune (INPN, 2023)

Le sonneur à ventre jaune est une espèce d'amphibien aisément reconnaissable par ses taches ventrales noires sur fond jaune. Il fréquente des pièces d'eau de petite taille et peu profondes, peu ou non végétalisées, en eau entre avril/mai et juillet.

En Occitanie, sa présence autochtone n'est, en 2022, avérée que de la partie est du département du Lot. 3 noyaux de populations sont identifiés, dont deux localisés en partie sur le territoire du Parc (communes de Cambes et Mayrinac-Lentour) (Rapport de stage NEO, Simon Combet). Le Parc a donc une responsabilité forte dans la préservation de l'espèce.

La connaissance de cette espèce est encore partielle. La régression de l'espèce est notable en France et en Europe. Le territoire français, compte des populations localement fortes et d'autres très isolées de quelques individus. Il a donc une responsabilité pour le maintien de l'espèce.



Les menaces pour l'espèce :

- Les modifications des pratiques agricoles et sylvicoles (mécanisation) ;
- L'artificialisation des cours d'eau ;
- La perte de zones humides, l'urbanisation ;
- La destruction volontaire de l'espèce ;
- La prédation par des espèces introduites, les pratiques de loisirs ;
- Les pollutions (pesticides et fertilisants).

Les objectifs du PNA : Le PNA 2011-2015 fixe 5 objectifs opérationnels déclinés en 19 actions

- Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en œuvre du PNA ;
- Développer les connaissances scientifiques indispensables à l'établissement de mesures conservatoires efficaces ;
- Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce ;
- Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles ;
- Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des territoires ;
- Développer la prise en conscience des enjeux liés à l'espèce et multiplier les vecteurs favorables.

Les chiroptères (PNA 2016-2025)

L'ensemble du territoire du Parc est concerné par le périmètre du troisième PNA en faveur des chiroptères et par sa déclinaison au niveau régional (PRAC Occitanie 2018-2027). La France abrite 34 espèces de chauves-souris dont 19 étant identifiées comme prioritaire par le PNA et 17 sur le territoire régional. Les chiroptères se caractérisent par une organisation complexe des étapes de leur cycle de vie (hibernation, la mise bas et les périodes de transit printanier et automnal) auxquelles sont associés des besoins spécifiques (habitat et terrains de chasse) et qui varient selon les espèces.

Selon le PNA 2016-2025, les chiroptères subissent des pressions liées aux activités humaines (diminution des gîtes et des milieux favorables à la chasse, mortalité directe...) entraînant une baisse alarmante des effectifs par rapport à la période 1950-1960. La conservation et la protection des chiroptères est d'autant plus importante qu'elles jouent un rôle de maintien de l'équilibre des milieux naturels (régulation des insectes et des ravageurs forestiers) et contribue à protéger d'autres cortèges d'espèces (espèce parapluie).

Les menaces pour l'espèce :

- Les épisodes d'épizootie (maladie entraînant une mortalité importante) ;
- L'aménagement du territoire (destruction d'arbres, éclairage, modifications des gîtes et terrains de chasse) ;
- Perturbation dans les gîtes souterrains et rupestre ;
- Infrastructures de transport ;
- Parc éolien ;
- Gestion forestière inadaptée (traitement phytosanitaire, homogénéisation de boisements) ;
- Pratiques agricoles (retournement de prairies, destruction de haies, abandon du pâturage...).

Objectifs du PNA : la déclinaison régionale du PNA établi un plan comportant 10 actions

- Acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces ;
- Organiser une veille sanitaire ;
- Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques ;
- Protéger les gîtes souterrains et rupestres ;
- Protéger les gîtes dans les bâtiments ;
- Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art ;
- Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens ;
- Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée ;
- Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles ;
- Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser.



Et le changement climatique ?

L'impact du changement climatique aura des conséquences fortes sur la biodiversité et les milieux en général. Concernant les zonages protégés, ils pourront perdre des éléments qui en font leur richesse, malgré les mesures de gestion et de préservation, déjà mises en oeuvre. Un enjeu réside donc dans l'adaptation des plans de gestion en prenant en compte les évolutions climatiques futures pour amener ces espaces à être les plus résilients possible. De plus, les impacts du changement climatique vont aussi mener à des modifications des dynamiques territoriales (production d'énergie renouvelables, implantation de nouvelles activités, ...) et une modification des pratiques (agricoles, forestières,...) qui pourront induire de nouvelles pressions sur ces zones naturelles.

5. Synthèse et analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De nombreux outils de protection et de gestion qui couvrent une grande surface sur le territoire. ▪ Une faible pression d'aménagement qui a épargné beaucoup de surface comparativement à d'autres territoires en France. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des liens limités entre les zones protégées, ce qui peut être limitant dans une cohérence globale. ▪ Des actions de gestion et de préservation des espèces mises en oeuvre surtout sur les zones Natura 2000. ▪ Un millefeuille d'outils de protection difficiles à comprendre par le grand public.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des zones protégées étant des atouts pour pouvoir expérimenter des solutions pour suivre contre le changement climatique. ▪ Une stratégie nationale des aires protégées représentant une opportunité pour renforcer les espaces protégés sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un changement climatique qui pourra limiter la richesse de ces espaces. ▪ Des modifications des dynamiques territoriales et des pratiques pouvant engendrer de nouvelles pressions (implantation d'énergies

	<p>renouvelables, accroissement du tourisme, développement des aménagements agricoles ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De nombreux biotopes non protégés réglementairement (milieux souterrains, réseaux de mares, biodiversité liée aux bâtiments ...) et pouvant être menacés par des transformations irréversibles des milieux (cf. Lien avec les trames vertes et bleues) : eutrophisation des milieux, étalement urbain etc. ▪ Les milieux pourront être sensibles à d'autres causes externes : pollution de l'air et de l'eau, eutrophisation des milieux, etc.)
--	--

I. Milieux naturels et espèces emblématiques

Le Parc est caractérisé par une diversité d'espaces naturels préservés (milieux humides, forestiers, pelouses sèches, écotones, milieux rocheux, souterrains) abritant une biodiversité riche, tant remarquable (espèces animales et végétales bénéficiant de statuts de protection internationale, nationale et/ou, locale, espèces inscrites sur des listes rouges et bénéficiant de Plan d'action nationaux et régionaux) qu'ordinaire (espèces communes). On la retrouve aussi bien au sein des milieux naturels qu'en milieu urbain dans les haies des jardins, les cavités des bâtis. Les livrets « essentiels du Parc », mis en place par la structure présentent ces milieux naturels, les espèces et les enjeux associés.

Cette partie a pour objectif de présenter les milieux emblématiques du Parc et leurs enjeux de conservation. Elle met en évidence les récentes études menées sur des espèces à enjeux (focus espèce) ou étant des bio-indicateurs de la qualité de milieux du Parc. A noter que les nouvelles communes étudiées dans le périmètre ne disposent pas de données précises.

1. Pelouses sèches et landes calcicoles (Livret Pelouses sèches des Causses du Quercy, Vincent Heaulmé, PNR des Causses du Quercy, 2008)

Les pelouses sèches

Les Causses du Quercy sont constitués d'un substrat calcaire rigide et profondément fissuré ; bien qu'imperméable, il retient très mal les eaux de pluie, qui s'infiltrent rapidement dans ces fissures.

En surface, les sols des causses sont minces et pauvres, particulièrement adaptés aux pelouses sèches. Il s'agit d'étendues de plantes herbacées rases avec un développement naturel de petites graminées (bromes, fétuques...), parsemées de petits arbustes. Si la végétation des pelouses est naturelle et spontanée, elle est favorisée et entretenue par le pâturage.

Avant la sédentarisation des Hommes, les Causses du Quercy étaient couverts par une forêt claire. Vers 5000 ans avant Jésus-Christ, les premiers agriculteurs commencent à défricher la forêt. L'élevage s'étend et les espèces végétales et animales des pelouses s'installent progressivement dans ces espaces ouverts. Pendant des siècles, la pratique d'un pâturage soutenu des troupeaux et le prélèvement régulier des arbres et arbustes pour les besoins domestiques (chauffage, cuisine) vont contribuer à la création et au maintien de ces vastes surfaces d'herbage naturel.

La végétation est influencée et maintenue par le pâturage extensif, majoritairement ovin. Cela correspond à un pâturage sur de grandes surfaces aux rendements fourragers faibles, mettant à profit la productivité naturelle des sols.

Les pelouses sèches abritent une richesse biologique très diversifiée, tant au niveau floristique que faunistique. La flore est majoritairement herbacée et vivace avec notamment de nombreuses orchidées telles que l'Orchis élevé ou l'Ophrys brun. La faune y est également très riche avec des espèces de reptiles (notamment le lézard ocellé), de nombreux rapaces et des petits échassiers, une entomofaune constituée de rhopalocères (papillons) et d'orthoptères (sauterelles, grillons...).



Pelouse sèche calcicole

Sur le territoire, différents types de pelouses sèches sont présents :

- Les pelouses sur calcaires durs répandues sur les Causses de Martel et Gramat. Elles sont caractérisées par l'alternance d'affleurements calcaires et de tonsures où poussent des espèces de lichens, d'orchidées...
- Les pelouses sur marnes cantonnées au Quercy blanc et à quelques versants de la vallée du Vers. Les sols marneux ont la particularité de bien retenir l'eau des pluies abondantes au printemps, même s'ils s'assèchent fortement en surface pendant l'été. Ainsi, cette humidité temporaire est parfois suffisante pour permettre le développement d'espèces habituellement liées aux zones humides.
- Les pelouses sur éboulis et corniches occupant des replats de falaises et caractérisée par une flore adaptée à l'instabilité du sol et à la sécheresse.

Ces pelouses sèches sont cependant en déclin généralisé sur l'ensemble du territoire français et sont des habitats prioritaires de la Directive Habitat au niveau européen. En 2019, elles occupaient environ 15 % de la surface totale du territoire du Parc (Evaluation mi-parcours de la Charte 2012-2027, 2019).

Le PNR des Causses du Quercy fait partie des rares espaces naturels en comportant encore de grands ensembles de pelouses sèches.

Néanmoins, elles sont soumises aux menaces suivantes :

- Le déclin du nombre d'éleveurs ovin sur le territoire participe à la disparition de ces milieux qui sont peu à peu colonisés par les ligneux ;
- Les pratiques agricoles (mécanisation, concassage, retournement, intensification ...) ;
- L'urbanisation, le développement de nouvelles infrastructures, le développement des énergies renouvelables au sol.

Le PNR a engagé des programmes d'actions pour limiter le renfermement de ces milieux :

- Débroussaillage et réouverture des milieux ;
- Maintien des pratiques de pâturage sur des parcelles qui auraient pu être abandonnées ou transformées en prairies semées ;
- Débroussaillage et mise en place d'équipements pastoraux : clôtures, passages canadiens, murets ;
- Création d'associations foncières pastorales regroupant plusieurs propriétés pour en favoriser le réinvestissement et l'exploitation par un ou plusieurs éleveurs.

De plus, le Parc déploie des contrats agricoles à travers la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), majoritairement sur les sites Natura 2000, définissant des pratiques de gestion adaptées à la préservation des milieux naturels. Parmi ces mesures, l'interdiction d'utilisation de produit phytosanitaires, la mise en œuvre d'un plan de gestion éco-pastoral pour maintenir les milieux ouverts...

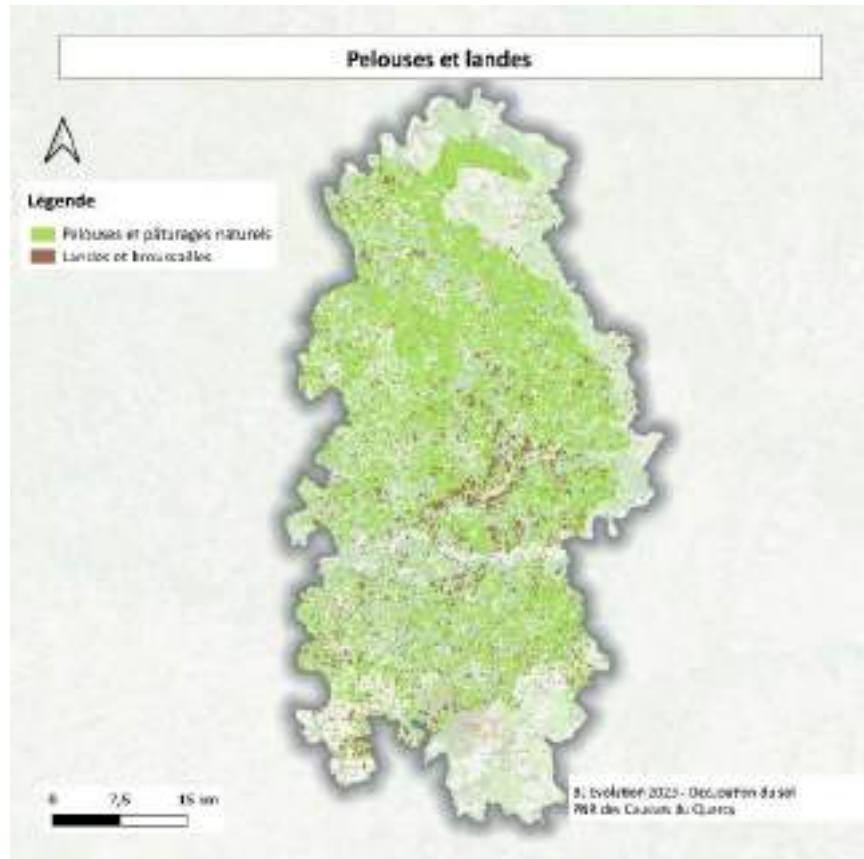
Néanmoins, ces mesures concernent des zones délimitées, ce qui en réduit l'efficacité. Il est notamment difficile d'évaluer si les surfaces de pelouses sèches ont été maintenues mais l'embroussaillage naturel et les pressions anthropiques sur ces milieux ne diminuent pas (Evaluation mi-parcours de la charte 2012-2027, 2019).

Focus sur les orchidées : des espèces emblématiques des pelouses sèches

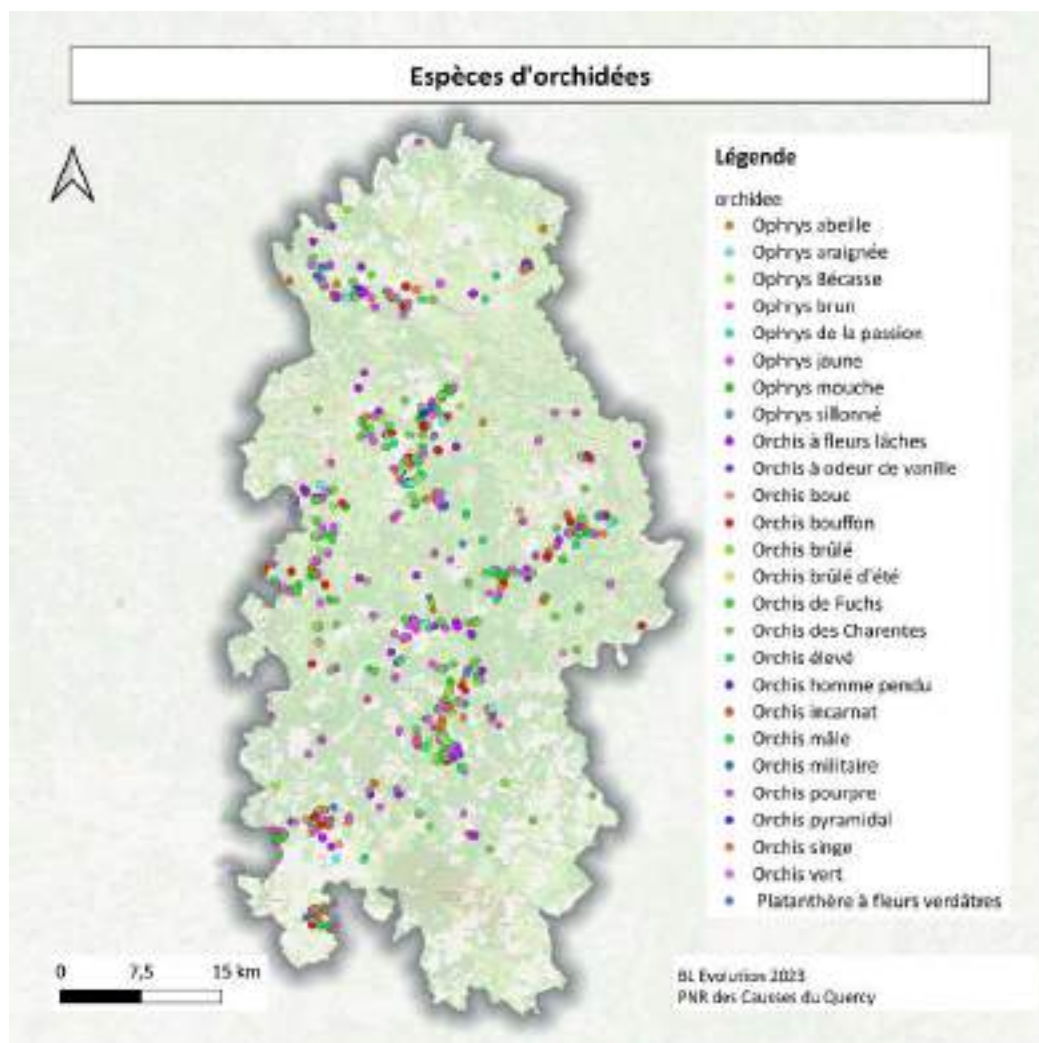
Ces pelouses sèches abritent une flore remarquable notamment composée d'orchidées dont la plupart sont protégées, même si leur rareté varie selon les espèces. Selon les lieux, les populations d'orchidées sont plus ou moins diversifiées et abondantes : 48 espèces sont recensées sur le département du Lot selon l'Atlas des orchidées du Lot publié en 2020 par le Parc.

Ces espèces étant liées aux pelouses sèches et aux zones humides, elles sont soumises à des menaces similaires :

- Les activités humaines :



- Aménagements routiers ;
- Intensification de l'agriculture (conversion de prairies et pelouses en culture, drainage, plantation de peupliers ou de conifères sur prairies, fertilisation, surpâturage...);
- L'embroussaillage progressif des milieux ouverts par l'abandon des pratiques pastorales ;
- La disparition des zones humides (assèchement, eutrophisation...);
- La cueillette ;



En plus des pelouses sèches, des landes sont présentes : il s'agit souvent de formations végétales transitoires évoluant vers des formations arbustives, composées d'espèces buissonnantes (genêt, bruyères,...), elles aussi associée aux sols pauvres et secs .

2. Milieux forestiers

Un patrimoine diversifié composé de forêts anciennes :

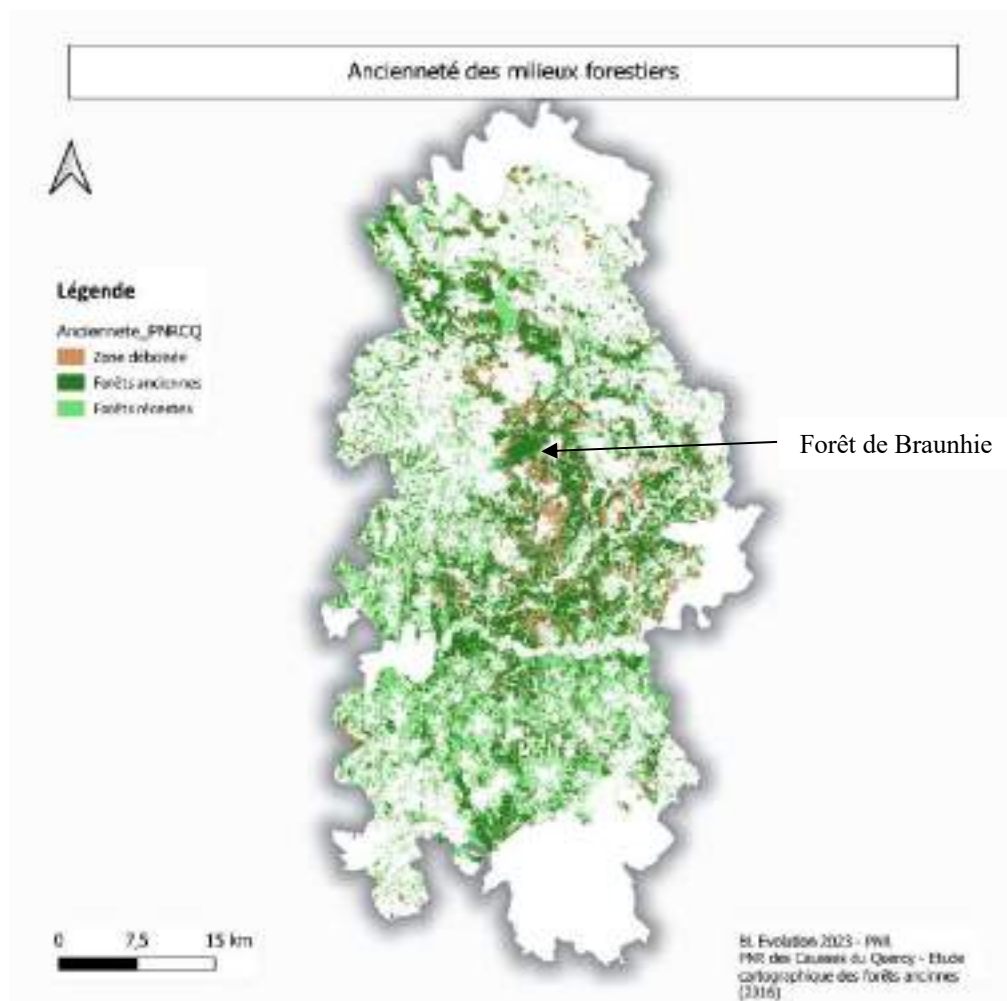
Le Parc dispose d'un patrimoine forestier riche et diversifié couvrant plus de 60% de son territoire selon les données de la BD forêt de l'IGN en 2018. Il est composé majoritairement de feuillus (75 %), à base d'essence autochtones telles que Chêne pubescent, le Charme et l'Aulne. Les forêts de taillis sur sol rocailloux et arides sont un élément patrimonial caractéristique du paysage du Parc. Elles sont les témoins des conditions de sol et de climat et des usages

passés des sociétés humaines. Ainsi, les forêts de taillis qui dominent les causses, ont été favorisées par nos aïeux qui exploitaient régulièrement la ressource en bois pour le chauffage et faisaient pâturer les brebis en sous-bois (Etude les forêts anciennes du Parc naturel régional des Causses du Quercy, 2016)

Les types de boisement varient en fonction des conditions pédoclimatiques locales :

- Les châtaigneraies sont présentes sur les sols acides et profonds en Bouriane, Limargue ou Terrefort ;
- Les forêts dominées par les chênes pubescents colonisent les causses et le Quercy blanc ;
- La chênaie charmaie prend le relais lorsque les conditions climatiques deviennent plus fraîches (versant exposé nord, fonds de vallons humides) ; Les résineux sont peu présents et correspondent à des plantations (Pins noir, Cèdre, ...).

La majorité de ces boisements sont considérés comme des forêts jeunes, avec peu de gros arbres et des hauteurs relativement faibles. Les boisements à forte valeur de biodiversité restent rares. En effet, une forêt ancienne dont la gestion a toujours été en taillis ne permet pas au boisement de « mûrir ». Or, les forêts dites matures » (présence de gros bois, arbres à cavités, arbre mort au sol, différentes strates en mélange, espèces à faible capacité de dispersion...) sont celles qui offrent la plus grande biodiversité.



Une étude réalisée en 2016 par le Parc, a recensé la part de ces forêts présumées anciennes (48% en 2016 du territoire en prenant en compte l'ancien périmètre). Elles sont particulièrement intéressantes du point de vue de la biodiversité. Ce sont des espaces boisés qui ont conservé leur vocation forestière depuis le début du XIXe siècle.

Ils se caractérisent par des peuplements matures, riches en vieux arbres et en bois mort, représentant des niches écologiques indispensables à de nombreuses espèces forestières.

La forêt de Braunhie constitue un des réservoirs intéressants en termes de biodiversité. Elle accueille notamment avec une population importante de chiroptères : 18 espèces de chauves-souris forestières ont pu être identifiées, dont 5 strictement forestières (gîtes arboricoles et terrains de chasse en forêt).

On constate un continuum de forêts anciennes selon un axe nord-sud au centre du territoire favorable en termes de cohérence écologique. En revanche sur les versants est et ouest la forêt ancienne est moins présente et fragmentée.

De plus, le Parc comporte des ripisylves sur les abords des cours d'eau. Ces espaces boisés sont indispensables au bon fonctionnement des rivières (protection des berges, limitation de l'érosion, habitats pour la biodiversité, épuration de l'eau, régulation de la température ...) et sont de véritables écosystèmes participant à la diversité spécifique des cours d'eau. Par ailleurs, leur état est dégradé sur certains secteurs notamment celui du Lot.

Focus sur le Rhinolophe euryale : une espèce prioritaire du Plan National de Restauration des Chiroptères (PNA chiroptères 2016-2025)

Le Parc abrite un peuplement de chiroptères exceptionnel au niveau national et international en lien avec les milieux souterrains, forestiers matures, falaises, bâtis anciens... La diversité des milieux et la qualité des biotopes de chasse (prairies, prés bois, pelouses sèches, cours d'eau, zones humides, bocages...) favorisent la présence des espèces les plus fragiles très exigeantes en termes de caractéristiques environnementales.

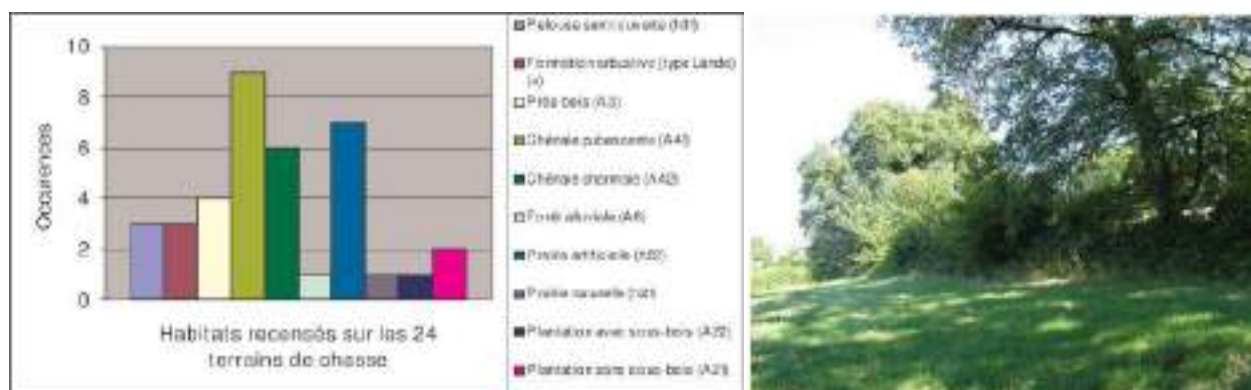
La récente étude menée en 2016 sur les forêts anciennes par le Parc, a recensé la présence du Rhinolophe euryale. Cette espèce est considérée comme vulnérable au niveau européen et fait partie des espèces prioritaires du Plan National de Restauration des Chiroptères et du Plan régional d'action en faveur des chiroptères 2018-2027. Elle est considérée comme une espèce « parapluie », la préservation de ses besoins écologiques est favorable à d'autres espèces de chiroptères. Elle est également inscrite dans l'annexe de la Directive Habitats à l'échelle européenne.

Les grottes de Magnagues sur la commune de Carennac en abritent également des effectifs conséquents, avec 7 espèces de chiroptères recensées et des effectifs de Rhinolophe Euryale estimés à 1400 adultes, ce qui en fait la seconde colonie la plus importante de mise bas connue en France. Au moins une dizaine de gîtes de reproduction sont suivis pour cette espèce sur le Parc.

Une étude de 2007 avait été menée sur son activité et ses habitats de chasse sur le PNR des Causses du Quercy. Elle montre que le Rhinolophe euryale affectionne les espaces boisés de feuillus présentant un mélange d'espèces autochtones dont la richesse et la structure (3 strates de végétation présentes) jouent un rôle majeur dans ses pratiques de chasse. Les espaces à l'interface entre habitat fermé et ouvert sont les terrains les plus favorables, avec une préférence de l'espèce pour les chênaies pubescentes.

Les exigences strictes de l'espèce en termes d'habitats la rendent vulnérable aux menaces suivantes :

- Les plantations de résineux exotiques qui sont beaucoup moins riches en insectes ;
- La disparition des zones de pré-bois entre prairies et forêts ;
- La fermeture des prairies en lien avec l'abandon des pratiques pastorales ;
- L'éclaircissement des terrains de chasse par l'éclairage public.



Etude de l'activité et des habitats de chasse des Rhinolophes euryales de la colonie de Magnagues en vue de leur conservation, (Mélanie NEMOZ, 2007) à gauche et Terrain de chasse type du Rhinolophe Euryale (Mélanie NEMOZ, 2007) à droite

Le Parc rassemble des milieux naturels répondant aux exigences écologiques de cette espèce et a donc un rôle à jouer dans sa conservation. Des travaux d'inventaire et des actions pour la protection des habitats ont déjà été menés et permettent au Parc d'avoir une connaissance des colonies présentes et de leurs exigences écologiques. De plus, il est concerné par le PNA en faveur de la préservation des chiroptères (Cf partie 1).

Une forêt naturelle qui réinvestit l'espace

Les forêts de taillis dominent en lien avec les anciennes activités d'agriculture vivrière exploitant les forêts pour le chauffage et le pastoralisme. L'immense majorité des parcelles forestières est privée, avec moins de 1% des forêts relevant du domaine public. Ces parcelles forestières sont morcelées, avec un nombre important de propriétaires possédant de petites parcelles. D'après l'observatoire foncier forestier, dans le département du Lot en 2022 :

- 84 % des propriétaires possèdent des propriétés de 0 à 4ha ;
- 11 % des propriétaires possèdent des propriétés de 4 à 10ha ;

- 4% des propriétaires possèdent des propriétés de 10 à 25 ha ;

- 1% des propriétaires possèdent des propriétés de 25 à 100 ha ;

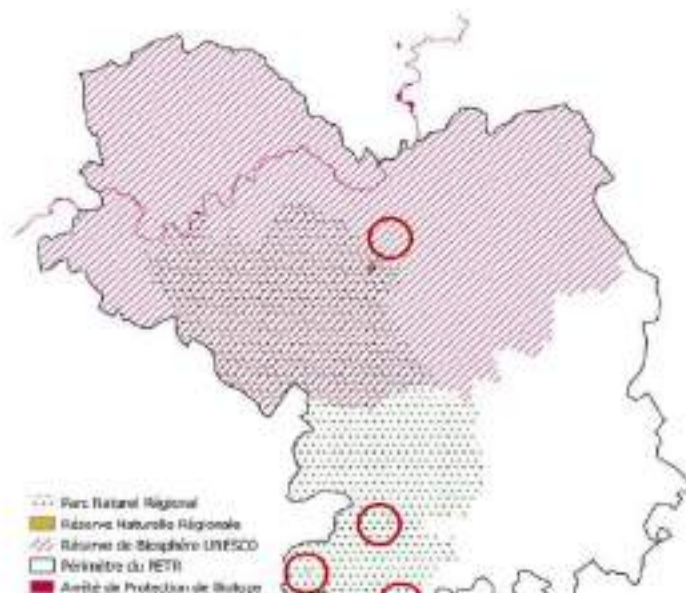
La forêt est aujourd'hui très peu exploitée. D'après, l'observatoire de la biomasse forestière et les données de 2019, le département du Lot a une disponibilité supplémentaire en bois énergie de 29 974 m³/ an ce qui en fait l'un des départements de la région Occitanie avec le plus d'excédent de ressources avec la Dordogne.

Cette progression des milieux forestiers est un atout en termes de ressource forestière et de séquestration carbone mais induit la diminution des milieux ouverts et la disparition des espèces associées au profit des ligneux.

La charte forestière du PETER Figeac Quercy Vallée de la Dordogne de 2019, relève que le manque de gestion forestière entraîne une baisse de la qualité générale des forêts, principalement en feuillus et une fragilisation des peuplements. En effet, les boisements ont tendance à se densifier, diminuant la diversité spécifique et les strates végétales (compétition trop forte entre les espèces) présentes. Ceci peut représenter un enjeu pour les déplacements et l'alimentation de la faune au sein des massifs, notamment certains mammifères.

De plus, les forêts ont tendance à se densifier, augmentant ainsi le risque d'incendie. La forêt domaniale de Monclar est située dans le massif « Moyenne Vallée du Lot » présentant un risque fort et ayant déjà été touché par un incendie important (Aménagement forestier de la forêt domaniale de de Monclar 2010-2029).

Les politiques de gestion



Périmètre du Parc concerné par la charte forestière du PETER Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (Charte forestière FQVD, 2019)

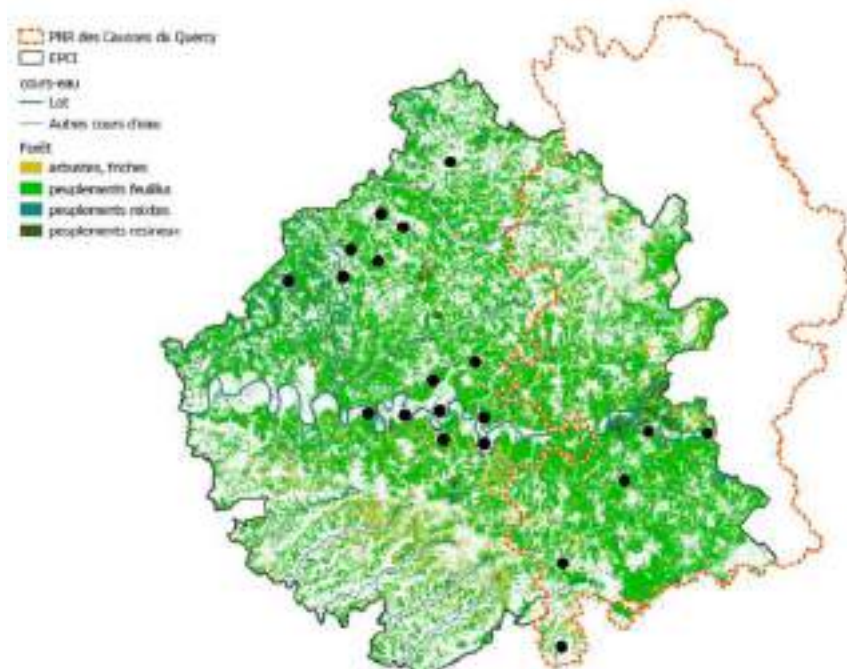
Des politiques de gestion peuvent être mises en œuvre, telles que des chartes forestières mettant en place des politiques de gestion durables et multifonctionnelle de la forêt par un plan d'action défini tous les 3 ans. Le Parc est couvert par deux chartes forestières.

La partie nord-est territoire du Parc est concernée par la charte forestière du PETER Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (FQVD) de 2019.

Le diagnostic identifie les enjeux suivants à partir desquels sont définis des objectifs opérationnels :

- Soutenir une gestion dynamique, pérenne et durable de la ressource ;
- Structurer la filière localement pour maintenir l'emploi et les savoir-faire sur le territoire ;
- La consommation / l'usage du bois, moteur d'une économie locale ;
- Valoriser, mettre en avant les acteurs de notre filière locale.

La partie ouest du territoire est couvert par la charte forestière du PNR du Grand Quercy.



Périmètre du Parc concerné par la charte forestière du PNR du Grand Quercy (Charte Forestières du Grand Quercy, 2023)

La Charte décline un plan d'action répondant aux 4 enjeux majeurs suivants :

- Créer les conditions favorables au regroupement foncier, momentané ou pérenne ;
- Améliorer la gestion durable de la forêt, la qualité de ses ressources et service ;
- Renforcer la contribution de la filière forêt – bois dans le développement économique du territoire ;
- Renforcer la contribution de la filière forêt – bois dans le développement économique du territoire.

De plus, des outils tels que le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour les petites surfaces et le Plan Simple de Gestion (PSG) indispensable pour toutes les forêts de plus de 25 ha sont réalisés sur de nombreuses parcelles par les structures compétentes (CRPF, Cœur de forêt...).

Le PNR a identifié les secteurs de forêts patrimoniaux et ceux nécessitant une gestion particulière. Il a ensuite engagé des actions en partenariat avec les acteurs forestiers :

- Expérience de sylvopastoralisme destiné à rouvrir et à entretenir les milieux forestiers ;
- Gestion concertée des boisements (ouverture des parcelles et des chemins) à travers le Plan de Développement de Massif pour assurer une meilleure valorisation du bois et éviter un enrichissement anarchique ;
- Expérimentation de nouvelles formes de valorisation du bois d'éclaircie : plaquettes, copeaux, bois déchiqueté destinés à l'alimentation des chaudières, des litières ou d'amendements des sols ;
- Création d'îlots de sénescence sur les sites Natura 2000 (sur les communes de Calès et Quissac, un projet en cours à Cours et à Carluçet). Ces îlots permettent la non-intervention sur la forêt ou les arbres remarquables pour une durée de 30 ans.

3. Milieux humides

Le périmètre d'étude dispose d'un nombre important de petites zones humides. Ces zones sont généralement gorgées d'eau, de manière temporaire ou permanente. Elles présentent des fonctions écologiques multiples (stockage et restitution de l'eau, champ d'expansion des crues, soutien des cours d'eau, épuration de l'eau, accueil d'espèces...).

Elles représentent d'importants réservoirs de biodiversité accueillant des espèces rares et une végétation hygrophile, de bois rivulaires, prairies inondées...

Sur le territoire du Parc, d'un point de vue faunistique, plus de 200 espèces d'invertébrés sont recensés, un large panel d'espèces piscicoles (Perche commune, Barbeau, Chabot, Lamproie) ainsi qu'une avifaune typique des zones humides : Rossignol Philomèle, Héron Cendré, Chardonneret élégant... Ces milieux sont également propices à la présence d'odonates et d'amphibiens (Livret la biodiversité du Célé au fil de l'eau, 2017).

Il abrite aussi des mares appelé « lacs de Saint-Namphaise » qui sont une spécificité du territoire du Lot. Il s'agit de lacs creusés dans des dalles calcaires, utilisés pour l'abreuvement des troupeaux. Le territoire du Parc, comporte des cours d'eau (le Célé, l'Ouyse et la Bonnette, le Lot, la Dordogne) ainsi qu'une diversité de zones humides, concentrés au centre du territoire selon un axe nord-sud. On retrouve aussi des marais, notamment le marais de Bonnefont classé en Site naturels majeur du Parc naturel régional des Causses du Quercy (Livret Les « lacs » et points d'eau des Causses du Quercy, PNR des Causses du Quercy, 2014).

Plus généralement, le Parc est constitué d'habitats naturels qui peuvent être extrêmement secs, notamment sur la période estivale. Les zones humides présentent donc un enjeu important comme refuge pour les espèces qui ont besoin d'eau en période estivale.

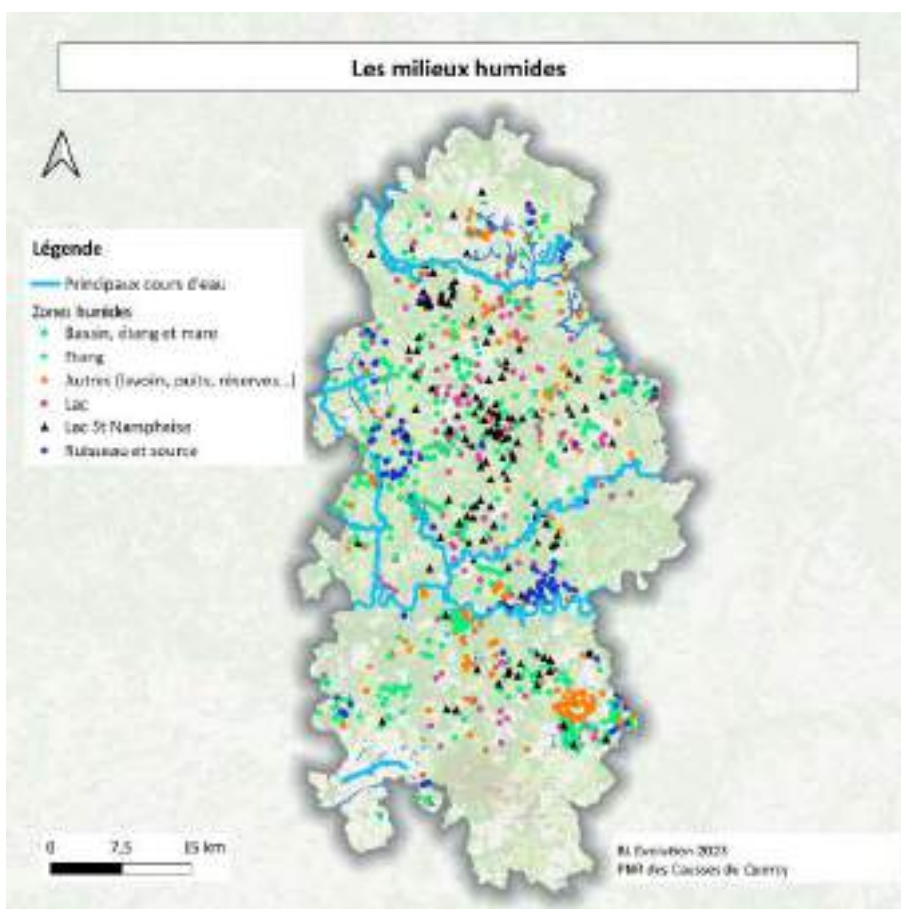
Ces milieux sont touchés par les menaces suivantes :

- Le développement de la végétation : en lien avec l'abandon des pratiques pastorales et l'absence d'entretien, ces zones sont peu à peu envahies par la végétation et se referment ;
- Les pollutions des eaux d'origine agricole, touristique et domestique ;
- La dégradation des berges ;
- L'intensification de l'agriculture (drainage, pesticides, ...) ;
- L'introduction d'espèces exotiques invasives (poissons, écrevisses, flore)

Le PNR a réalisé plusieurs actions sur ces milieux tels que des inventaires, la création d'un observatoire ornithologique, la publication d'un guide auprès des propriétaires, la réhabilitation de plusieurs lacs et mares et des actions pour améliorer la qualité de l'eau. De plus, certaines de ces zones font l'objet d'une protection Natura 2000 impliquant des actions de préservation.

Focus sur les bryophytes : des bioindicateurs de la qualité des milieux aquatiques

Le PNR des Causses du Quercy est constitué de vastes plateaux calcaires où l'eau s'infiltré dans les sous-sols karstiques. Les discontinuités de la roche (fissures, failles, etc.) et l'action chimique de l'eau sont à l'origine de nombreuses cavités (plus ou moins colmatées) dans le plateau calcaire, nommées phosphatières. Celles-ci présentent des conditions différentes de celles rencontrées à la surface (température, humidité, lumière, nature du substrat...) et sont favorables au développement d'un cortège spécifique de bryophytes. Ce type de végétation rassemble des espèces de Mousses, d'Hépatiques et d'Anthocérotes. On en retrouve aussi en grand nombre au niveau des cours d'eau associées à des formations de tuff.



Deux études ont déjà été menées sur le Parc : l'une sur le géosite des Phosphatières du Cloup d'Aural en 2017 et l'autre sur le bassin du Vers en 2014, mais les connaissances sur ces espèces sont encore faibles et un bilan des connaissances disponibles est nécessaires sur les différents groupes. L'étude menée au Cloup d'Aural, sur la commune de Bach a mis en évidence la présence de 28 espèces de bryophytes différentes (24 mousses et 4 hépatiques) dans les phosphatières, dont *Taxiphyllum wissgrilii*, *Plagiothecium denticulatum* ou encore *Homalothecium sericeum*... Le nombre d'étude réalisées étant faible, ces données ne sont pas exhaustives.



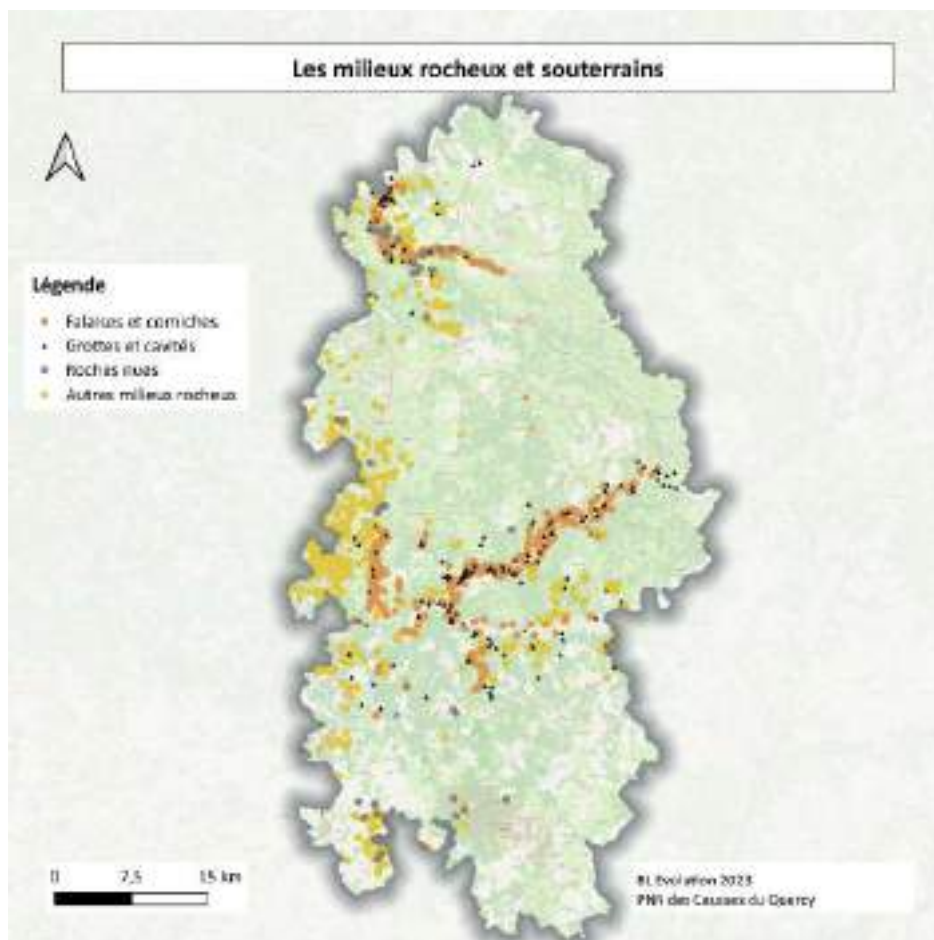
Taxiphyllum wissgrilii (INPN, 2023) à Gauche et *Homalothecium sericeum* (INPN, 2023)

Ces espèces sont considérées comme des bioindicateurs de la qualité des habitats naturels car elles exigent une alimentation en eaux de grande qualité, des habitats structurels et de composition floristique très stricte. Par conséquent, elles sont particulièrement sensibles aux menaces suivantes :

- L'altération de la qualité de l'eau (pollutions, régimes hydriques, espèces envahissantes...);
- La modification des variables climatiques (augmentation de la température, ensoleillement, ...);
- La dégradation et modification de leur écosystème (piétinement, déclin d'autres espèces...).

4. Les milieux rocheux et souterrains :

Le PNR des Causses du Quercy est également connu pour sa richesse géologique et ses milieux karstiques. Il dispose depuis 2017 du statut de Géoparc mondial Unesco. Il est gestionnaire d'une Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique, créée en 2015. Elle concerne 86 sites répartis sur 21 communes du Lot situées, à l'exception de Crayssac, dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Elle se caractérise aussi par la diversité de ses objets géologiques et son étalement géographique : 560 parcelles sont classées, appartenant en grande majorité à des propriétaires privés. Elle présente un réel intérêt scientifique notamment concernant les connaissances paléontologiques mais aussi un intérêt floristique et concernant la faune cavernicole (Livret La Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot, PNR des Causses du Quercy, 2013).



On constate la présence de milieux rocheux diversifiés (falaises, éboulis, murets, tas de cailloux...) qui abritent une biodiversité caractéristique de ces milieux contraint avec des reptiles, une flore de falaise avec des espèces rares comme me l'iberis des rochers ou l'Oseille ronde, de nombreux oiseaux.

Le Parc a notamment engagé des actions de mise en œuvre de charte d'escalade pour limiter l'impact sur les espèces liées aux falaises.

Le territoire du Parc dispose également de milieux souterrains importants pour la micro-faune souterraine, des colonies de chiroptères, ... La RNN du Lot en compte 68 sites de phosphatières mais d'autres sites sont identifiés sur le reste du Parc. On y retrouve une flore bryophyte particulière et de nombreux invertébrés (Livret La Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot, PNR des Causses du Quercy, 2013).

Ces milieux sont cependant soumis à deux types de menaces :

- Les menaces anthropiques : la fréquentation touristique et sportive entraînant la pollution et le dérangement des milieux de falaises et souterrains, les dépôts de déchets (décharges), le pillage, le dérangement des espèces, l'obstruction des accès, la mise en sécurité des parois ...
- Les menaces liées aux dynamiques naturelles : érosion, pluie, gel affectant le patrimoine paléontologique.

Les sites les plus emblématiques (Plage aux Ptérosaures, phosphatière du Cloup d'Aural...) font l'objet d'action de valorisation et de préservation. D'après le bilan à mi-parcours de la charte de 2019, des actions ont été mises en œuvre sur les sites du Géoparc (mise en valeur des sites karstiques, projet d'aménagement, actions pédagogiques) ainsi que pour améliorer la qualité de l'eau pouvant affecter les milieux souterrains.

Des études scientifiques sont également en cours sur la faune cavernicole et les phosphatières. Par ailleurs, la gestion est aujourd'hui principalement concentrée sur les sites de la Réserve et du Géoparc.

Focus sur la micro-faune souterraine : une biodiversité encore méconnue

Le Parc dispose d'une diversité géologique abritant une biodiversité souterraine particulière. Ces espèces sont soumises à des conditions de lumières et d'humidité extrêmes au sein des lacs souterrains, siphons, affleurements calcaires... Il s'agit de vers, de Gastéropodes (Bythinelles) et de micro-crustacés (copépodes et ostracodes en particulier). Un petit escargot aquatique de 3mm de long, la bythinelle de Padirac, est endémique du Gouffre de Padirac et est connue depuis 1903. Des espèces du même genre ont été trouvées en grand nombre dans la grotte de Font d'Erbies.

Comme les bryophytes, les espèces souterraines dépendent fortement des paramètres physico-chimiques de leurs habitats, elles sont donc sensibles aux menaces suivantes :

- Pollutions des eaux souterraines ;
- Dégradation des milieux souterrains par l'activité touristique ;
- Augmentation de la température au sein des cavités et de l'eau.

Ces espèces souvent nombreuses dans les eaux souterraines du Quercy, sont très peu étudiées, alors qu'elles représentent potentiellement la plus grande diversité de tous les organismes aquatiques. Le PNR a récemment engagé une étude concernant le monde souterrain. Celle-ci a permis d'identifier de nouvelles espèces et de révéler la présence d'espèces connues sur de nouvelles localisations.

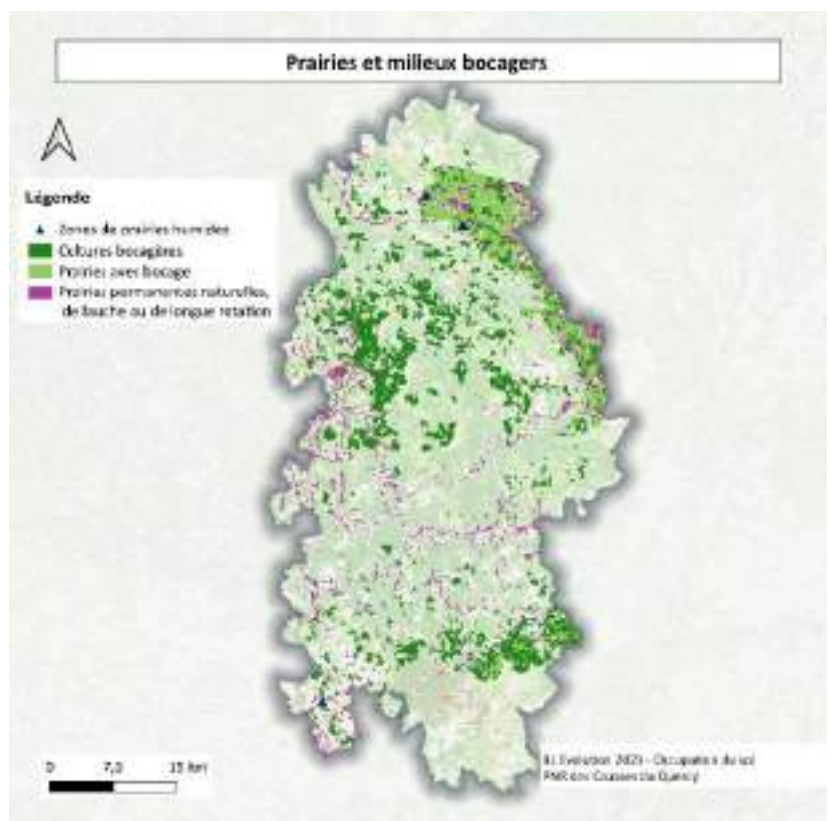
5. Les milieux agricoles dont les prairies et les milieux bocagers

Les milieux agricoles extensifs peuvent abriter une faune et une flore remarquable notamment grâce au bocage qui permet la conservation de milieux interstitiels : petites prairies, fossés, mares, haies, bosquets, vergers, clos-masures, bandes enherbées, talus... Pour se déplacer entre les réservoirs de biodiversité, les espèces ont besoin de ces milieux naturels « supports » diffus. Le bocage rend également de nombreux services écosystémiques (brise vent, amélioration de la qualité paysagère, support de biodiversité, infiltration des eaux ...), sa préservation est donc importante.

Le territoire du Parc, dispose d'un patrimoine bocager développé sur certains secteurs. Une étude, conduite en 2016 sur la base de photos aériennes, montrait que, dans le PNR, le secteur du Limargue possédait 1 580 km de haies et le causse de Labastide Murat, 1 559 km, soit une densité de 126,5 m de linéaires de haies par hectare (Les haies, un patrimoine à préserver, PNR des Causses du Quercy, 2016). Le Parc a notamment réalisé un diagnostic bocager du Limargue et éditer un guide sur les haies en 2017 pour apporter des éléments techniques adaptés essences locales et à leurs exigences.

Le territoire du Parc comprend également de zones de prairies semi naturelles pâturées ou non, notamment concentrée au nord-est du territoire. Les prairies sont des formations herbacées hautes, composée d'un sol profond et fertile, plus ou moins humide. Leur maintien dépend souvent des pratiques agricoles (fauche, pâturage, ...). Elles présentent un intérêt particulier pour l'entomofaune et l'avifaune.

Dans certains secteurs, elles revêtent un caractère bocager, ce qui augmente leur richesse écologique. Il existe une grande diversité de prairies avec des prairies naturelles pâturées, des prairies de fauche typiques du climat atlantique, des prairies humides sub-atlantiques, des prairies hygrophiles. Certains types de prairies de fonds de vallon sont inscrites comme des habitats prioritaires de la Directive Habitat au niveau européen.



Le Parc, également à travers des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) participe à la conservation de ces prairies ainsi que par des mesures pour accompagner le réinvestissement pastoral via le programme « espaces embroussaillés » du Département du Lot et le Contrat restauration biodiversité (CRB*) du Parc (Evaluation mi-parcours 2012-2027).

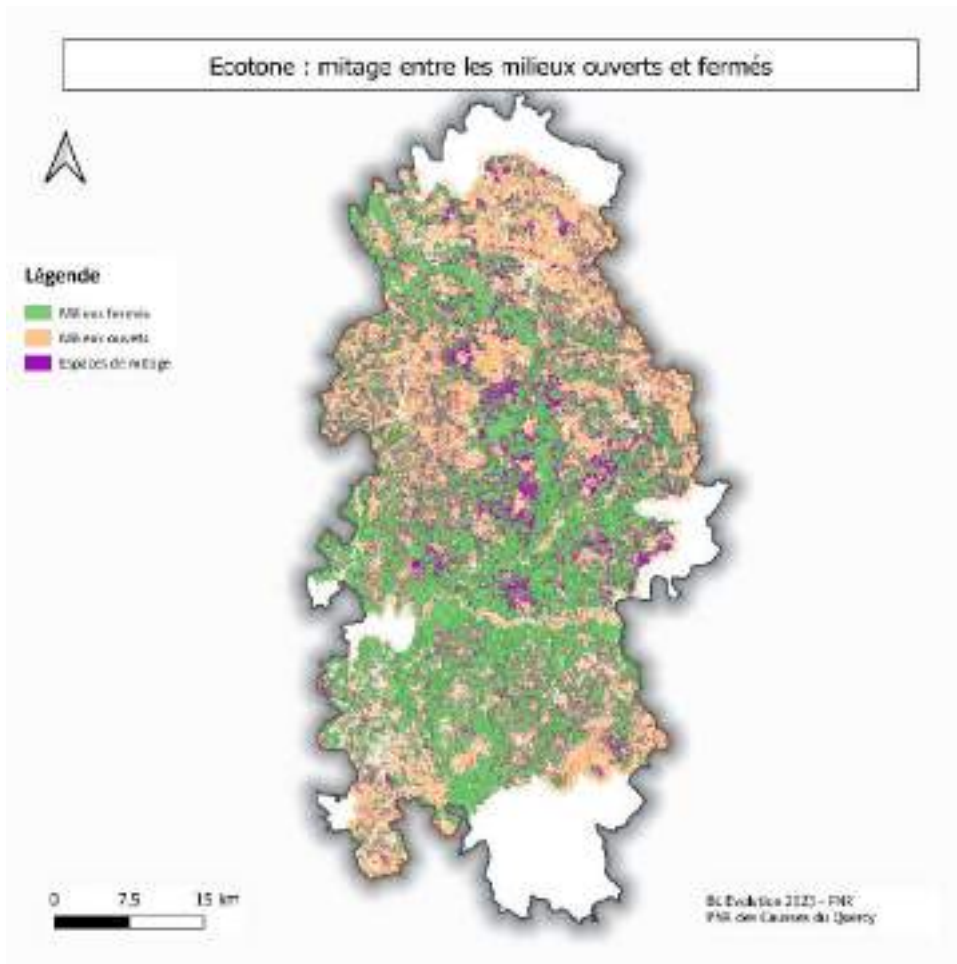
Il existe un enjeu fort de ne pas retourner les prairies pour protéger la biodiversité. D'autres techniques, comme le fauchage tardif sont particulièrement bénéfiques.

6. Les écotones : des zones de transition encore mal connues

Un écotone est une zone de transition écologique entre deux écosystèmes tel que le passage de la forêt à une prairie, correspondant ainsi à la lisière. Ils sont composés d'un mélange de strates herbacées et arbustives. Ces milieux correspondent aussi aux zones de pré-bois et partagent les mêmes enjeux.

Ce type d'habitat est particulièrement riche en biodiversité car il abrite des espèces propres à ces milieux ainsi que des espèces provenant des deux écosystèmes limitrophes. De plus, ils constituent des milieux permettant le déplacement des espèces. Ces espaces sont d'autant plus fragiles que leur surface est restreinte.

Sur le territoire Parc, l'alternance des paysages ouverts et fermés permet la présence de nombreux écotones sur des surfaces qui paraissent importantes. Plusieurs types sont identifiés : le bocage sur la partie nord et des surfaces semi-ouvertes (chênaie et clairières steppiques, pré bois, landes...) qui constituent des surfaces importantes sur l'ensemble du Parc.



Néanmoins, l'abandon du pastoralisme et le changement des pratiques agricoles vers des pratiques plus intensives suppriment ces milieux mixtes.

De plus, la transition du pâturage ovin vers le pâturage bovin a un impact changeant les caractéristiques de ces milieux (piétinement plus important, modification des espèces consommées, ...). Néanmoins, le pâturage bovin en milieu prairial, avec des pratiques adaptées peut être bénéfique pour maintenir les milieux ouverts.

A ce jour, très peu de connaissances sont disponibles sur ces espaces et notamment sur les espèces qui les composent.



Et le changement climatique ?

La répartition des espèces est induite par des paramètres physiques d'occupation du sol qui favorisent la présence d'habitats favorables (forêts, haies, bosquets, zones humides, milieux pâturés, etc.), mais aussi de paramètres climatiques, comme la température et l'humidité. Le changement climatique contribue à modifier les conditions de vie des espèces, impliquant une modification de leur mode de vie et de leur répartition. Les espèces les moins adaptées au futur climat migrent ou disparaissent, et de nouvelles espèces s'implantent. Mais, au vu de la rapidité des changements, ces évolutions de répartition engendreront des contraintes fortes pour maintenir une diversité biologique aussi riche que celle actuelle.

Les milieux pâtiront aussi de ces changements et seront donc fragilisés par des menaces importantes, comme l'apparition de pathogènes, l'installation d'espèces exotiques envahissantes ou des risques naturels (comme les incendies ou de tempêtes).

Les projections du diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du Lot de 2023, prévoient une augmentation des températures moyennes annuelles pouvant atteindre +4 °C dans la vallée du Célé et du Lot. On peut présager des difficultés pour la préservation des milieux humides déjà fragilisés ainsi qu'un accroissement de la pression anthropique sur les ressources quantitative en eau qui risque d'être un facteur limitant pour certaines espèces. De plus, l'augmentation des températures aura notamment un impact sur la concentration en polluant dans l'air et l'eau et la biodiversité souterraine très dépendante des caractéristiques physico-chimiques de leur milieu.

7. Synthèse et analyse AFOM

Le Parc dispose d'une grande diversité de milieux naturels et d'espèces associées dont certains en déclin au niveau national. Il abrite de nombreuses espèces à enjeux et joue un rôle de préservation de celles-ci.

Depuis 2012, le Parc a notamment amélioré ses connaissances sur certains milieux naturels et taxons, grâce aux récents travaux d'inventaires et étude menées. Cependant, les connaissances restent partielles concernant certains habitats (phosphatières, écotones, ripisylves...) et espèces (faune cavernicole, bryophytes, ...). L'intégration de nouvelles communes dans le périmètre du Parc implique également la récolte et l'harmonisation des données. Une réactualisation des espèces à forte valeur patrimoniale et leur hiérarchisation est nécessaire pour orienter les actions de la future charte.

De plus, les données sur l'occupation du sol des différents milieux naturels datent de 2013 et nécessitent d'être actualisées afin d'avoir une vision de leur évolution et vérifier l'efficacité des mesures de gestion, notamment pour la fermeture des milieux ouverts.

JTS	LESSES
<p>territoire peu urbanisé et des pressions plus facilement maîtrisables pour gérer la biodiversité. Sa taille importante et sa naturalité globale en fait un territoire remarquable pour une biodiversité de plaine.</p> <p>activités présentes favorables pour les milieux : le pastoralisme extensif, faible pollution lumineuse et donc le ciel nocturne de grande qualité accessibles aux espèces nocturnes, etc.</p> <p>milieux préservés et diversifiés qui permettent l'accueil de nombreuses espèces emblématiques et patrimoniales qui marquent la naturalité et valorisent le territoire.</p> <p>compétences du Parc qui ont permis de protéger et valoriser ses milieux et ses espèces.</p> <p>nombreuses labélisations qui permettent l'action. Et protéger l'existant.</p>	<p>manque de données scientifiques sur certains habitats et espèces limitant ainsi le passage à l'action. Ce qui implique un manque de compréhension des enjeux sur la biodiversité et les milieux par les acteurs du territoire.</p> <p>espèces emblématiques disposant de statuts à enjeux déjà importants. Certaines espèces plus communes sont méconnues et ne bénéficient pas de mesures.</p> <p>milieux plutôt sensibles et fragiles face aux pressions anthropiques.</p> <p>faible nombre d'offres de mobilité alternatives aux voitures qui sont coûteuses et contraignantes pour la faune.</p> <p>manque d'éléments sur l'analyse des conséquences du bruit sur la faune.</p>
OPPORTUNITÉS	POTENTIALITÉS
<p>développement d'un Fonds vert pour financer des actions de protection de la biodiversité.</p> <p>stratégie régionale de la biodiversité et une stratégie d'aires protégées qui permettraient de proposer des actions en faveur de la préservation des milieux.</p> <p>outils de gestion présents qui aident la protection et un ABC qui peut permettre l'amélioration des connaissances</p>	<p>évolution du climat qui impacte la répartition des espèces, la richesse des milieux et pourra engendrer des enjeux forts (pathologies, EEE, incendies).</p> <p>augmentation des pressions urbaines sur les habitats naturels : hausse de l'artificialisation des sols, projets EnR notamment solaire et augmentation des pressions liées au tourisme et la « consommation » de la nature</p>

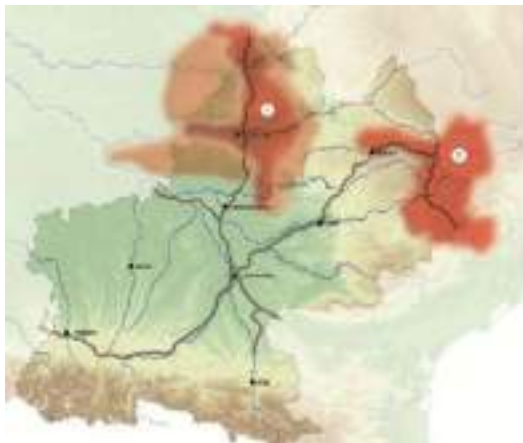
<p>appétence pour le tourisme vert en hausse qui est plus respectueux de la diversité à conforter</p> <p>stratégie ZAN qui pourra permettre de limiter l'artificialisation</p>	<p>disparition du pastoralisme ovin, suite à des difficultés de transmissions locales, entraîne des enjeux forts pour le maintien des milieux ouverts (maîtrise du rousaillement).</p>
--	--

II. Fonctionnement écologique

1. Des continuités écologiques fonctionnelles remarquables

Le PNR des Causses du Quercy constitue un réservoir de biodiversité national, il a donc une responsabilité dans l'articulation de la cohérence écologique à l'échelle du territoire français. Il comporte des réservoirs boisés et de plaine importante avec un réseau dense de corridors écologiques. Il se situe au nord de la région Occitanie et constitue ainsi un élément important de la cohérence écologique régionale pour le déplacement des espèces vers les régions limitrophes.

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) de Midi Pyrénées de 2014, fixe notamment parmi ses objectifs le maintien des continuités écologiques des Causses, qui permettent d'assurer le flux d'espèces entre le Massif central et les Pyrénées.



Secteurs concernés par l'enjeu « Le maintien des continuités écologiques au sein des Causses » (SRCE Midi-Pyrénées, 2014)



Secteurs concernés par l'enjeu « Besoin de flux entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations » (SRCE Midi-Pyrénées, 2014)

2. Trames vertes, bleue et noire

Si l'approche régionale donne une première approche d'analyse, le Parc a produit sa propre trame sur le précédent périmètre en 2017 en affinant le SRCE par une analyse locale. Elle identifie 6 enjeux prioritaires (Livret La Trame verte et bleue, un outil pour préserver les territoires, PNR des Causses du Quercy, 2017) :

- Préserver et restaurer les pelouses sèches ;
- Maintenir le bocage tout particulièrement sur la frange Nord-Est du Parc ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides (points d'eau, cours d'eau, prairies humides...) ;
- Maintenir ou créer les continuités écologiques entre ces milieux prioritaires ;
- Maîtriser l'urbanisation dans les secteurs sensibles ;
- Maintenir une activité agricole favorable à la préservation des milieux naturels (pelouses sèches, prairies, cours d'eau...).

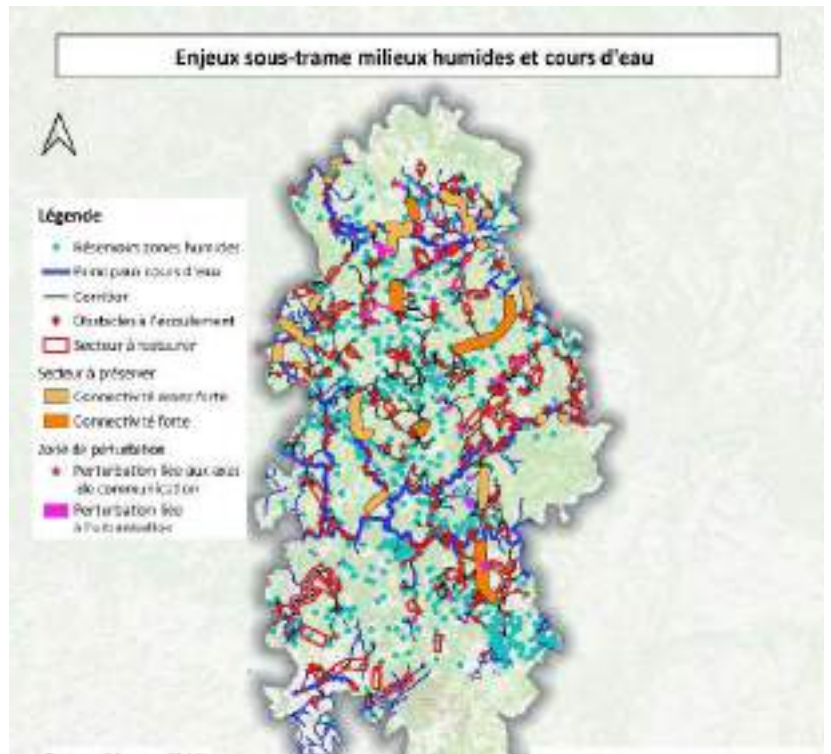
A noter que les données de la TVB du Parc n'intègre pas les nouvelles communes étudiées dans le périmètre.

3. Fragilités et facteurs de pression

a) Sous-trame milieux humides

Les cours d'eau traversent le territoire d'est en ouest et de nombreuses zones humides sont présentes à proximité de ceux-ci. Par ailleurs, de nombreux corridors sont à restaurer, surtout au sud et sur la partie nord-ouest.

De plus, le réseau est fortement perturbé. On peut noter la présence de nombreux obstacles à l'écoulement surtout le long de l'autoroute A20 et des perturbations liées aux axes de communication et à l'urbanisation au niveau des zones humides.



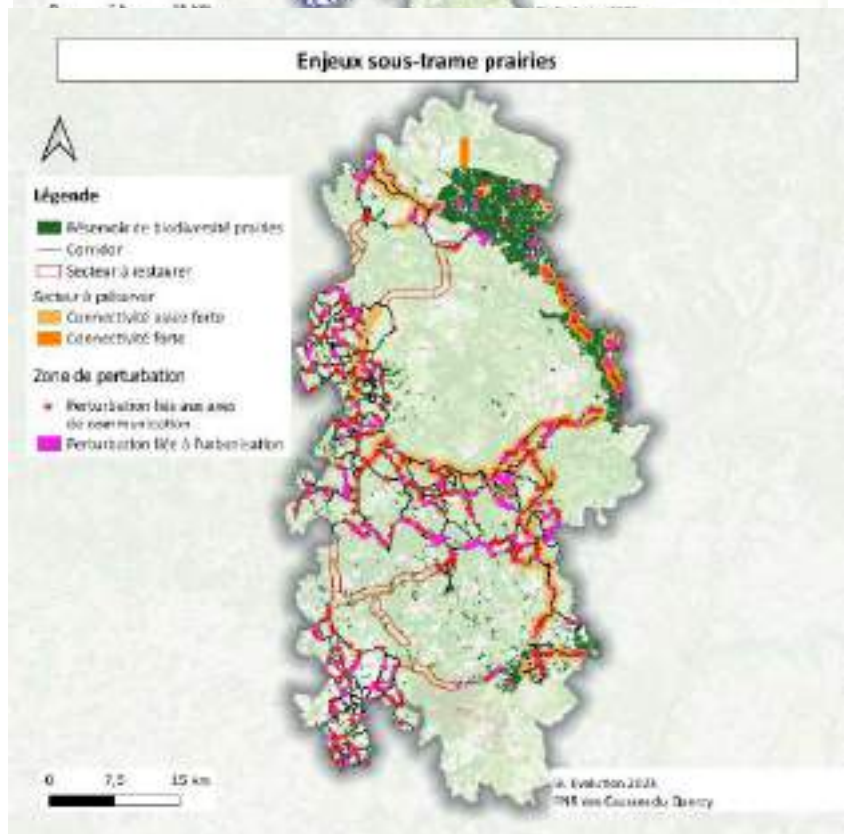
b) Sous-trame prairies

Les prairies sont présentes majoritairement à l'ouest et recouvrent une faible part du territoire.

La connectivité est forte au niveau des prairies du nord-ouest mais des discontinuités sont présentes avec les autres secteurs et constituent des secteurs à restaurer :

- Entre les prairies du nord-est et les prairies du nord-ouest
- Au sud-est les prairies sont très peu connectées entre-elles

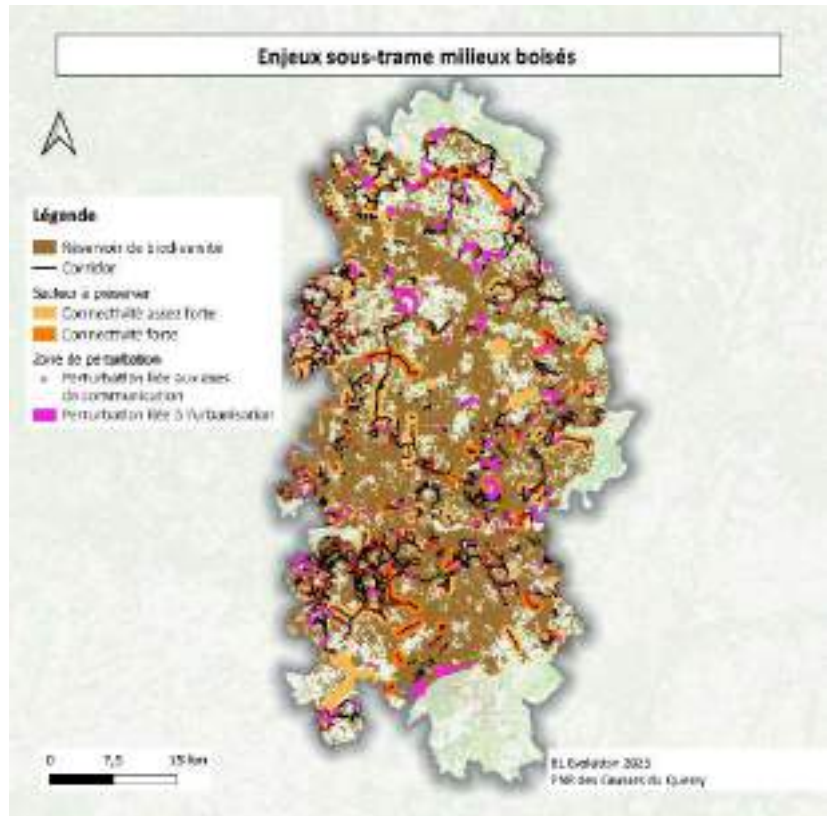
On constate également la présence de zone de perturbation liées aux zones urbanisées et aux axes de communication, notamment à l'ouest le long de l'A20 et sur les routes départementales au centre du territoire.



c) **Sous-trame boisée**

La trame boisée est très développée et répartie de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. Les réservoirs de biodiversité sont connectés par un réseau de corridors conséquent.

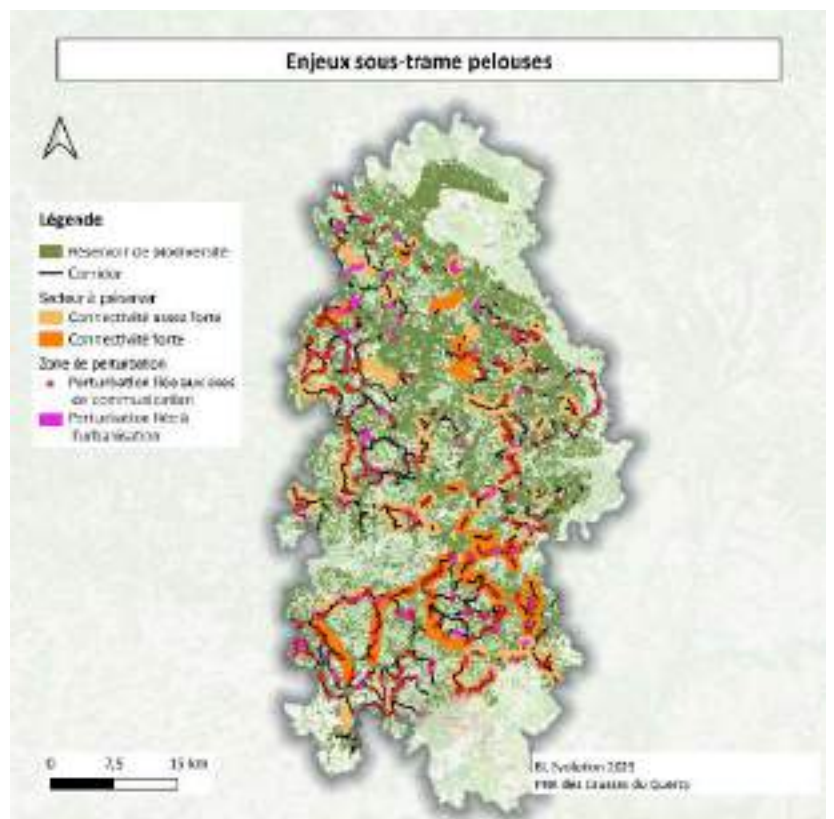
Cependant, on relève quelques zones de perturbations au niveau de certains corridors liées à l'urbanisation.



d) **Sous-trame pelouses**

Les pelouses sont très développées sur le territoire mais leur densité est plus forte sur la partie nord. Le réseau de corridors est également développé, avec des corridors au sud présentant un enjeu de conservation plus important (connectivité forte).

En revanche, les corridors subissent des perturbations liées aux axes de communication et à l'urbanisation au sud et à l'ouest du territoire.

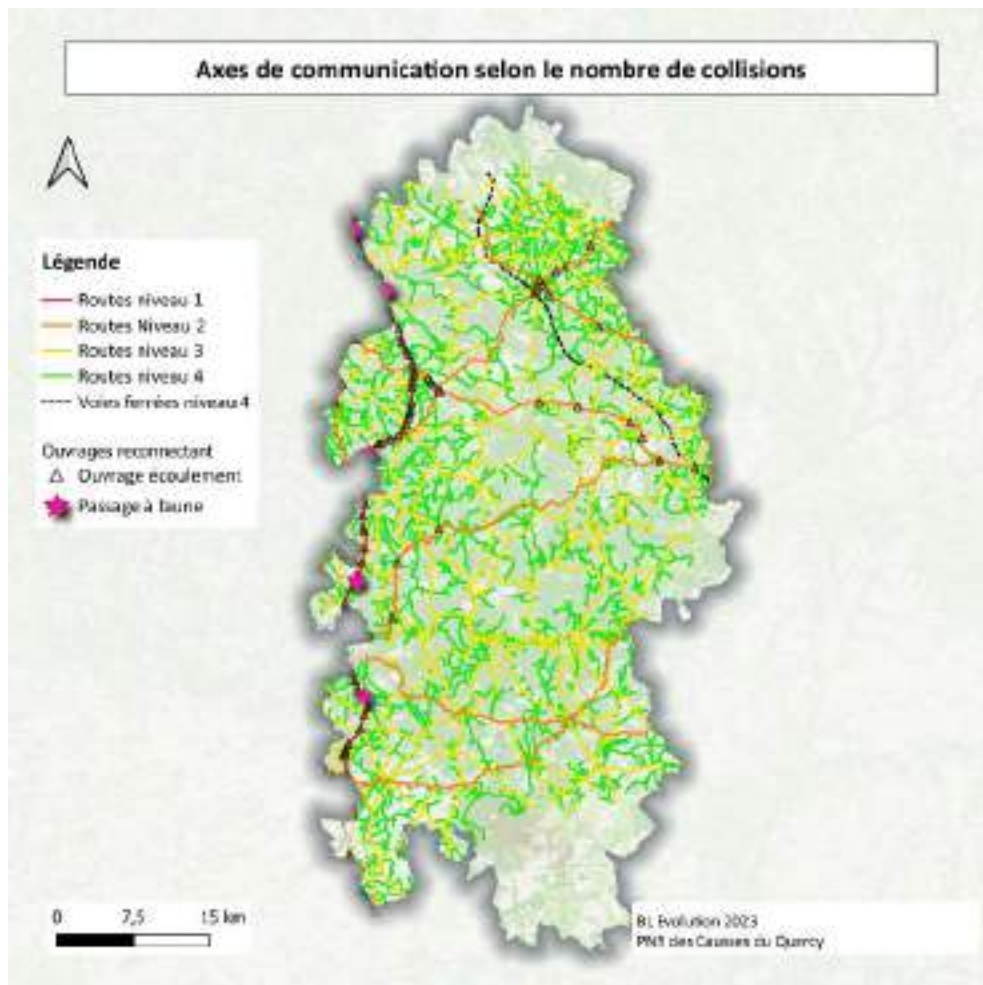


6. **Synthèse des enjeux**

La carte suivante met en évidence les axes de communication comptant le plus de collisions (frictions et tampon) avec la faune. Elles sont classées du niveau 1, pour les axes enregistrant le plus de collisions, au niveau 5 avec le nombre de collisions le plus faible.

Le territoire est notamment traversé par l'autoroute A20, classé en niveau 1, qui est un élément fragmentant majeur à l'est du territoire. En revanche 5 passages à faune sont présents ainsi que des ouvrages permettant l'écoulement.

De plus, des départementales de niveau 2 traversent le territoire : la D807, la D802, la D19 et la D911. En revanche aucun passage à faune n'est présent sur ces routes, seulement des ouvrages permettant l'écoulement.



Le PNR des Causses du Quercy constitue un réservoir de biodiversité majeur à l'échelle nationale et régionale permettant le transit de nombreuses espèces. Il a donc une responsabilité de maintien et de restauration des continuités écologiques sur son territoire ainsi que leur articulation avec les territoires voisins.

Il dispose d'un réseau écologique conséquent comportant des milieux diversifiés. La trame boisée est très développée et le territoire est peu touché par la pollution lumineuse. Le parc présente également des continuités à fort enjeux de conservation notamment concernant les prairies et les pelouses.

Par ailleurs, des perturbations sont identifiées majoritairement au niveau des axes de transport et des zones urbanisées ainsi qu'au niveau des cours d'eau (obstacles à l'écoulement). De plus, les sous-trames des prairies et des milieux humides sont les plus concernées par des secteurs à restaurer.



Et le changement climatique ?

En l'absence de corridors écologiques, les disparitions d'espèces ou d'individus ne seront pas compensées par des recolonisations d'autres espèces ou individus. Les corridors écologiques facilitent le déplacement des espèces vers des milieux plus favorables et réduisent la vulnérabilité des espèces et des habitats grâce au renforcement des échanges génétiques. Intimement lié à la présence de milieux naturels favorables, les impacts du changement climatique sur les espèces auront des répercussions fortes sur la cohérence écologique. Leur préservation est donc un enjeu majeur dans l'adaptation de la biodiversité au changement climatique.

7. Synthèse et analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire étant un atout pour la cohérence écologique globale à l'échelle nationale et régionale. ▪ Des sous-trames particulièrement bien développées sur le territoire, ce qui amène une cohérence écologique générale de grande qualité. ▪ Des sous-trames diverses et variées sur l'ensemble du territoire, un atout pour maintenir et protéger la cohérence ▪ Une pollution lumineuse faible et laissant place à une trame noire de bonne qualité. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une TVB récemment établie sur le territoire du Parc ▪ La présence d'une étude poussée est favorable pour agir sur la cohérence des espèces nocturnes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des axes de communication, principalement les axes routiers, étant des obstacles majeurs dans la cohérence des écosystèmes du territoire. ▪ Des collisions avec la faune nombreuse sur l'ensemble du territoire. ▪ Même si le territoire reste préservé, il existe néanmoins des secteurs impactés par des pressions urbaines comme la pollution lumineuse. ▪ Une connaissance qui est limitée sur certains enjeux, comme le bruit par exemple. Par exemple, il n'y a pas d'étude menée sur les effets du bruit sur la biodiversité au sein du périmètre.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une approche régionale qui identifie le PNR des Causses du Quercy comme un réservoir de biodiversité majeur. ▪ L'arrivée de nouveaux outils cartographiques (OCSGE) qui sera l'occasion de mettre à jour ce travail sur la trame verte et bleue. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une menace majeure du changement climatique qui pourrait devenir une perturbation forte de l'équilibre et de la diversité de la cohérence écologique ▪ Des pressions anthropiques qui pourront renforcer les enjeux actuels, sur l'apparition d'éléments toujours plus bloquants (axes routiers par exemple) et de perturbation et consommation d'espaces (comme le tourisme).

III. Ressources du territoire

1. Ressource en eau

a) Présentation du territoire



Sur le territoire se retrouve plusieurs cours d'eau. La Dordogne qui longe le nord du PNR, le Lot qui traverse le territoire en son centre selon un axe est-ouest, le Célé et le Vers, affluents du Lot. On retrouve également la Bonnette au sud du territoire du PNR.

b) Une gestion structurée de la ressource en eau

Sur le territoire du PNR des Causses du Quercy, la politique de gestion et de protection de la ressource en eau s'intègre dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027.

On retrouve sur le territoire deux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). Les EPTB sont des syndicats mixtes spécialisés qui ont la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique.

Leur action relève d'une mission d'intérêt général : agir pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques en mutualisant et en fédérant les capacités techniques et financières au regard des enjeux du grand cycle de l'eau.

- L'EPTB de la Dordogne (EPIDOR) : il a été reconnu par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne en novembre 2006 ;
- L'EPTB du Lot (Syndicat Mixte du Bassin du Lot) : il a été reconnu par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne en février 2011. L'Entente Lot, créée en 1980, exerçait déjà les missions qui incombent à un EPTB sur ce territoire.

Le territoire du parc est également couvert par deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Un SAGE est un outil de préservation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques ainsi qu'un outil de développement local. Il constitue un cadre de référence et fixe des objectifs qui doivent prendre en compte l'ensemble des politiques liées à l'eau sur le bassin versant.

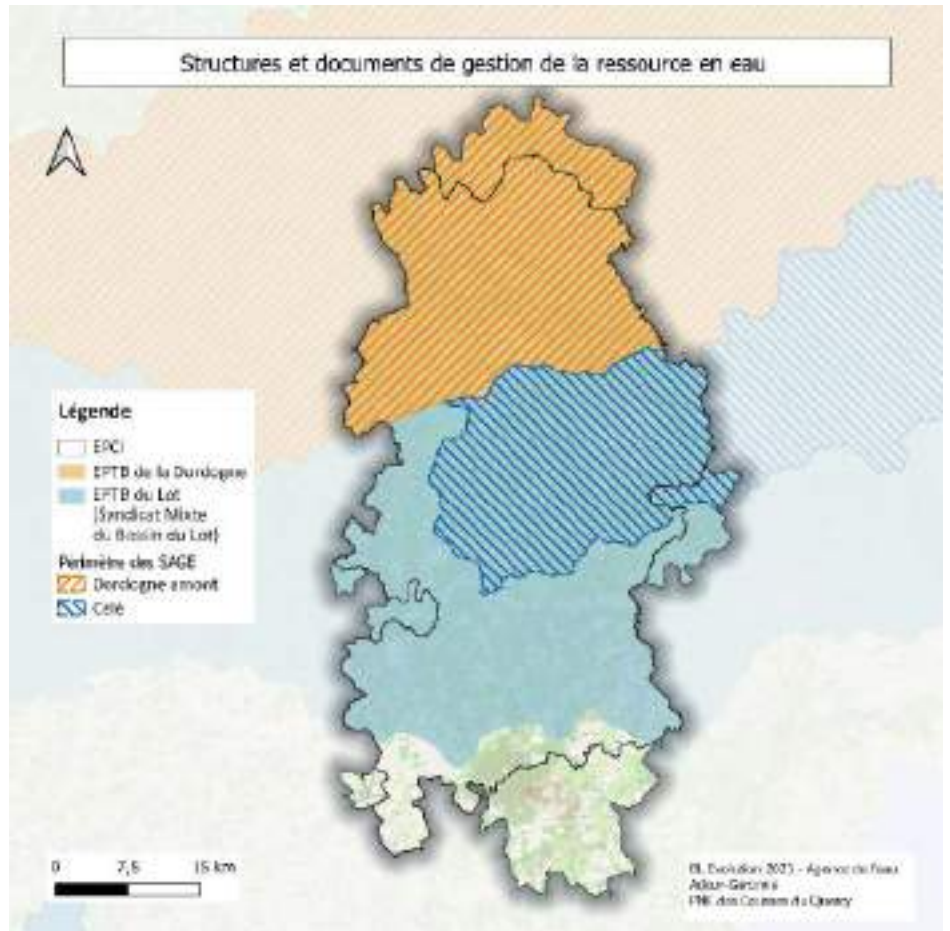
Il est élaboré de manière concertée par l'ensemble des acteurs et usagers des ressources et des milieux aquatiques. Pour cela, l'instance responsable de son élaboration est constituée de manière à représenter ces parties prenantes au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le Conseil d'Administration d'EPIDOR conduit la mise en place de 4 SAGE à l'échelle du bassin versant de la Dordogne, dont le SAGE de la Dordogne amont, en cours d'élaboration, qui couvre le nord du territoire du PNR. Les enjeux principaux de ce SAGE sont :

- Prévenir et lutter contre les pollutions diffuses et le risque d'eutrophisation des plans d'eau ;
- Restaurer des régimes hydrologiques plus naturels et adapter les usages ;
- Restaurer des milieux dynamiques et fonctionnels propices à la biodiversité ;
- Mieux comprendre et gérer les eaux souterraines.

Le deuxième SAGE présent sur le territoire, porté par le Syndicat mixte Célé – Lot médian et approuvé par arrêté préfectoral le 05 mars 2012, est le SAGE Célé. Les 6 années d'études, d'actions et de travaux engagés dans le cadre du Contrat de rivière ont mis en exergue la nécessité d'organiser une gestion collective des ressources en eau et des milieux aquatiques sur le bassin hydrographique du Célé. C'est dans cet objectif que le SAGE a été élaboré. Les enjeux principaux sur son territoire sont de :

- Rétablir ou sauvegarder une qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- Préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau ;
- Protéger ou réhabiliter les zones humides et les milieux lacustres ;
- Améliorer la qualité paysagère des vallées et cours d'eau ;
- Conserver ou reconquérir des régimes hydrologiques compatibles avec les potentialités biologiques des milieux aquatiques ;
- Mieux gérer les inondations ;
- Satisfaire les usages de l'eau, et en priorité l'alimentation en eau potable, sans remettre en cause les fonctions des milieux aquatiques ;
- Valoriser et promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale et concertée à l'échelle du bassin du Célé.



c) Des prélèvements en eau à maîtriser

Une majorité des communes du territoire du PNR font partie d'une Zone de répartition des eaux (ZRE). Une ZRE est une zone comprenant des bassins ou sous-bassins caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Les ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté pris par les préfets de département concernés traduit la ZRE en une liste de communes.

Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés.

Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau.

Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

D'après les données de la Banque Nationale des prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), sur le territoire du PNR des Causses du Quercy les prélèvements d'eau ont atteint en 2020 un volume total d'environ 9 millions de mètres cubes.

Les différents usages de cette eau prélevée se classent en deux catégories (définies par la nomenclature Sandre 481) :

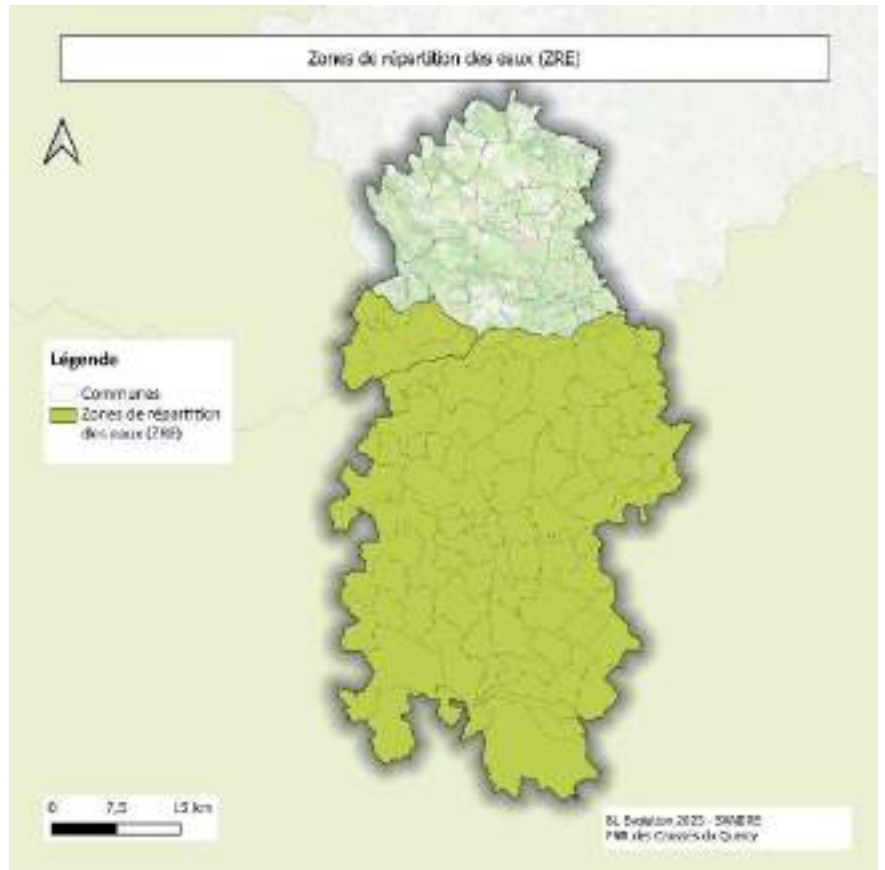
- Eau potable : Utilisation pour l'alimentation en eau potable ;
- Irrigation : Eau nécessaire aux cultures pour leur croissance, et/ou lutte antigel des cultures pérennes.

Sur le territoire du PNR, les prélèvements en eau se font à 59% dans les eaux souterraines contre 41% dans les eaux de surface. Ces prélèvements sont en majorité à destination de l'approvisionnement en eau potable (56%).

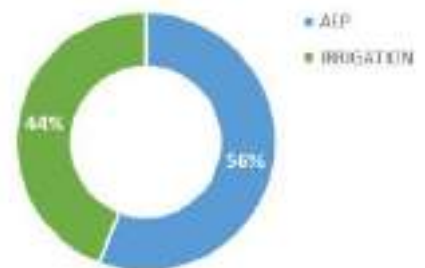
Sur la commune de Cales, presque 1 million de m³ ont été prélevés en 2020 pour l'eau potable, soit plus de 10% du total sur le territoire. Sur la commune de Carennac, ce sont 600 000 m³ qui ont été prélevés pour l'irrigation.

Lorsque l'on regarde l'évolution des volumes prélevés entre 2015 et 2020, on observe une stabilité des prélèvements pour l'eau potable situés autour de 5 millions de m³ par an.

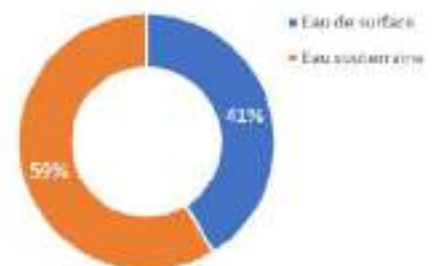
Les prélèvements pour l'irrigation oscillent entre 2,4 millions de m³ en 2017 et 3,9 millions de m³ en 2020. La multiplication des années sèches risque d'augmenter durablement les prélèvements à destination de l'irrigation si aucune adaptation des pratiques agricoles n'est mise en place.



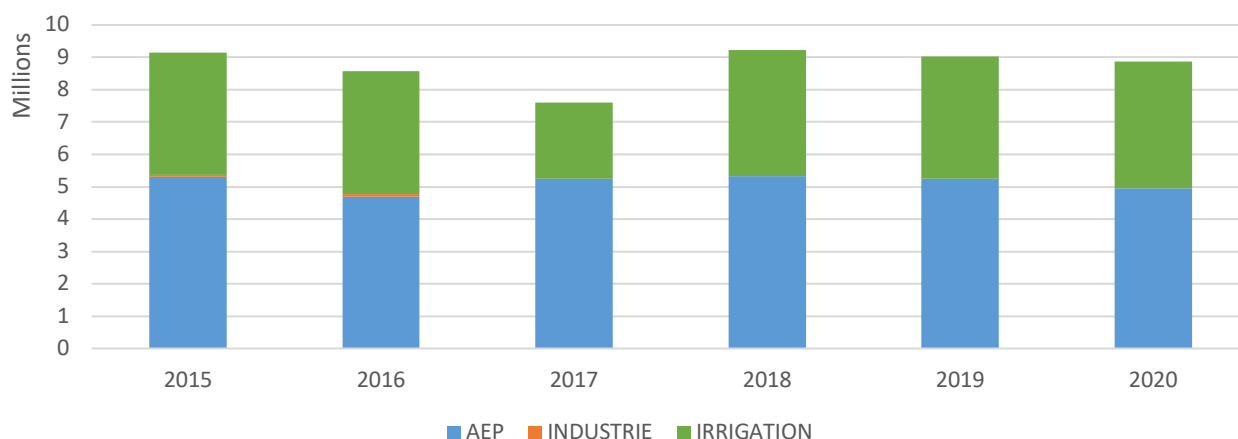
Usages des prélèvements (source : BNPE 2020)



Origine des prélèvements (source : BNPE 2020)



Evolution des volumes prélevés
(BNPE 2015-2020)



d) Des captages vulnérables à la pollution par les nitrates

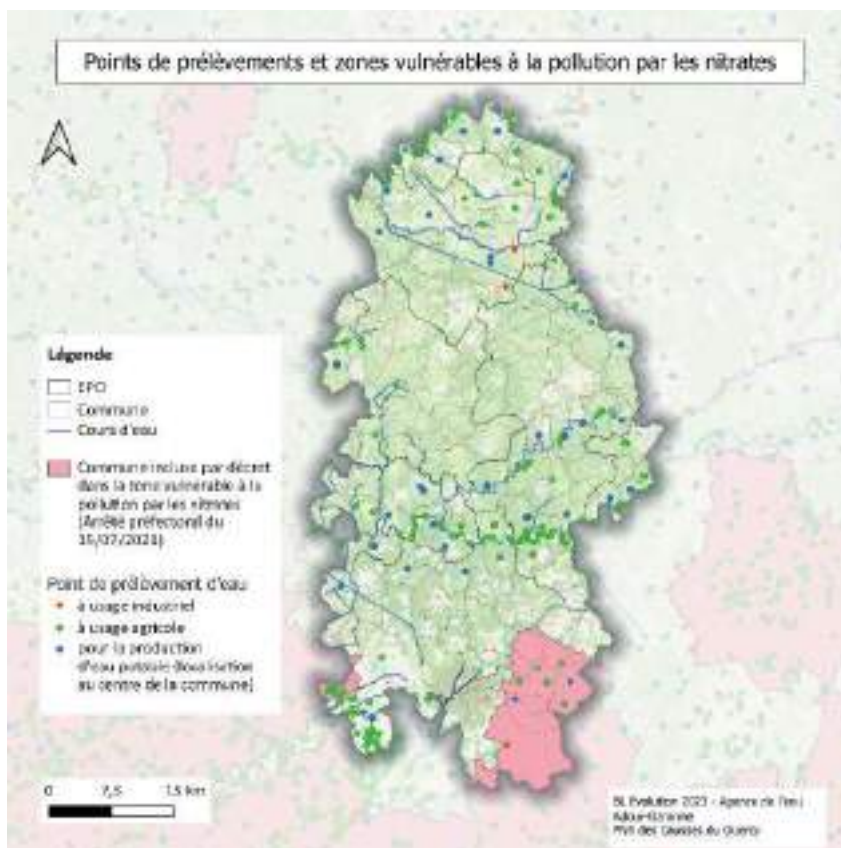
La directive européenne 91/676 CEE du 12 décembre 1991 dite Directive « nitrates », définit les modalités de lutte contre la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates d'origine agricole. Elle prévoit la délimitation de zones dites « vulnérables » dans les États membres. Ces zones sont définies comme toutes les zones qui alimentent des eaux atteintes par la pollution par les nitrates d'origine agricole (teneur en nitrate supérieure à 50 milligrammes par litre) et celles qui sont susceptibles de l'être.

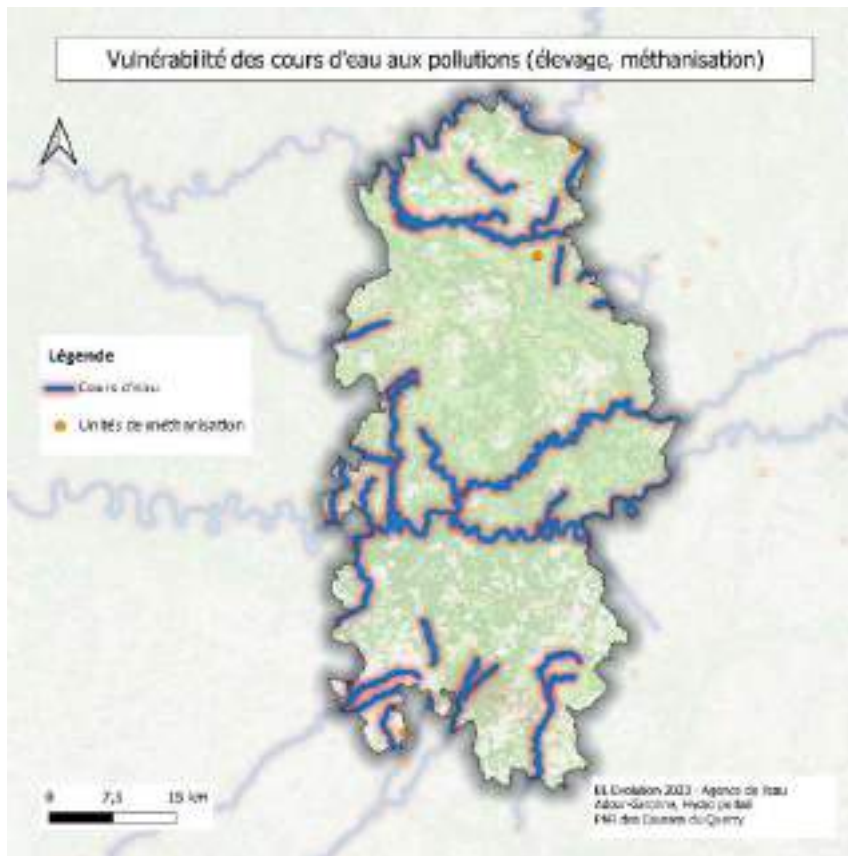
Par cette directive, un Plan d'Action National (PAN) et un Plan d'Action Régional (PAR) s'appliquent aux communes concernées. Sur le territoire du PNR, 11 communes sont localisées en zone vulnérable et doivent donc mettre en place le PAN et le PAR.

Sur la région Occitanie, l'examen effectué en 2021 des données de qualité des eaux superficielles et souterraines montre que 234 captages pour l'alimentation en eau potable utilisent une ressource d'eau brute dégradée par les pollutions diffuses (pesticides et/ou nitrates) et 75 captages fournissent une eau destinée à la consommation humaine (EDCH) non conforme aux normes sanitaires. S'agissant des pesticides, les métabolites (et notamment le métabolite du métolachlore ESA) sont dans la majorité des cas responsables des dépassements sur les eaux brutes et sur les eaux distribuées.

Sur le territoire du PNR, 3 captages dégradés, présentant une non-conformité sur eaux brutes sont recensés et font partie de la stratégie régionale de l'État pour la reconquête des captages dégradés par les pollutions diffuses en Occitanie. Des actions doivent donc être mise en place pour améliorer la situation.

Cette vulnérabilité de la ressource en eau face aux pollutions s'explique en partie par la nature du sol. En effet en Quercy zone karstique, les eaux peuvent aller parfois de 100 à 1000 fois plus vite que dans les alluvions. De plus, à l'inverse des alluvions, le karst n'a pas de rôle filtrateur. Les eaux souterraines peuvent donc rapidement être polluées à la suite d'une pollution des eaux superficielles.





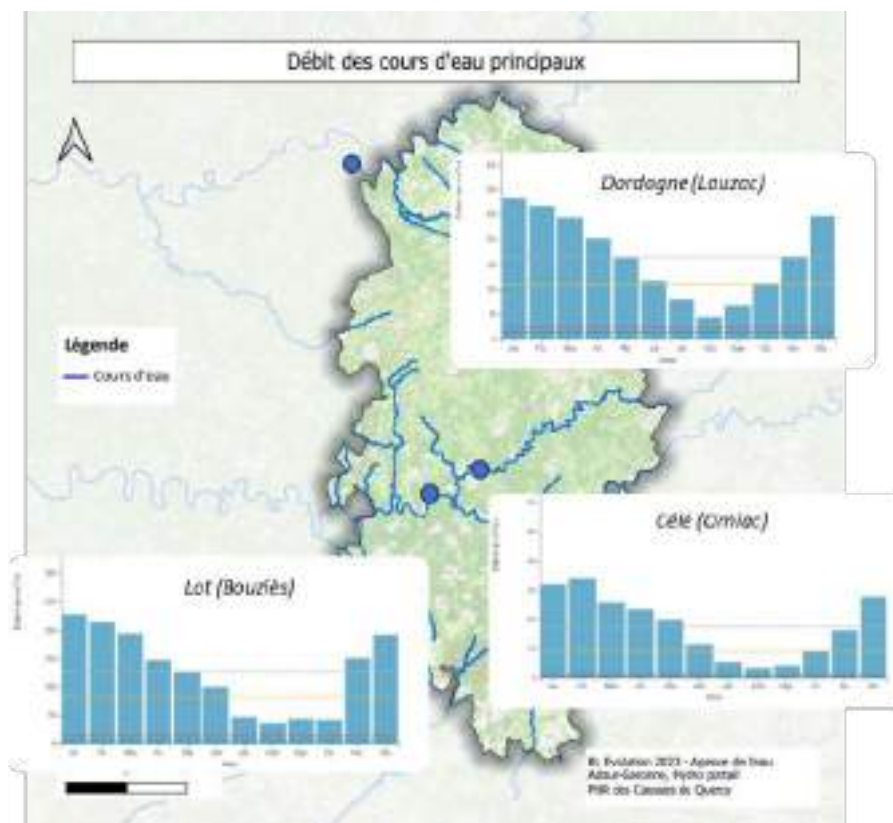
Cependant cette vulnérabilité présente de grandes variabilités. Les zones du Causse de Gramat au nord du territoire sont par exemple très vulnérables à la pollution de la ressource en eau par les nitrates. La présence de prairies utilisées pour le pâturage du bétail le long de l'ensemble des cours d'eau du territoire entraîne une vulnérabilité des cours d'eau à la pollution azotée.

e) Des masses d'eau préservées mais sous contraintes

Les trois principaux cours d'eau du territoire présentent les débits moyens annuels suivants :

- Dordogne 165 m³/s ;
- Lot 126 m³/s ;
- Célé 18 m³/s.

La Dordogne et le Lot ont des débits d'étiage maintenus grâce aux retenues de barrage, avec des débits minimums atteints en aout, respectivement 44 et 37 m³/s. En été, ces rivières sont donc relativement pérennes (débit + qualité).



Le Célé quant à lui est un cours d'eau fragilisé pendant la période estivale, avec un débit d'étiage faible, aux alentours de 3 m³/s et une activité touristique pouvant aggraver les pressions sur le milieu.

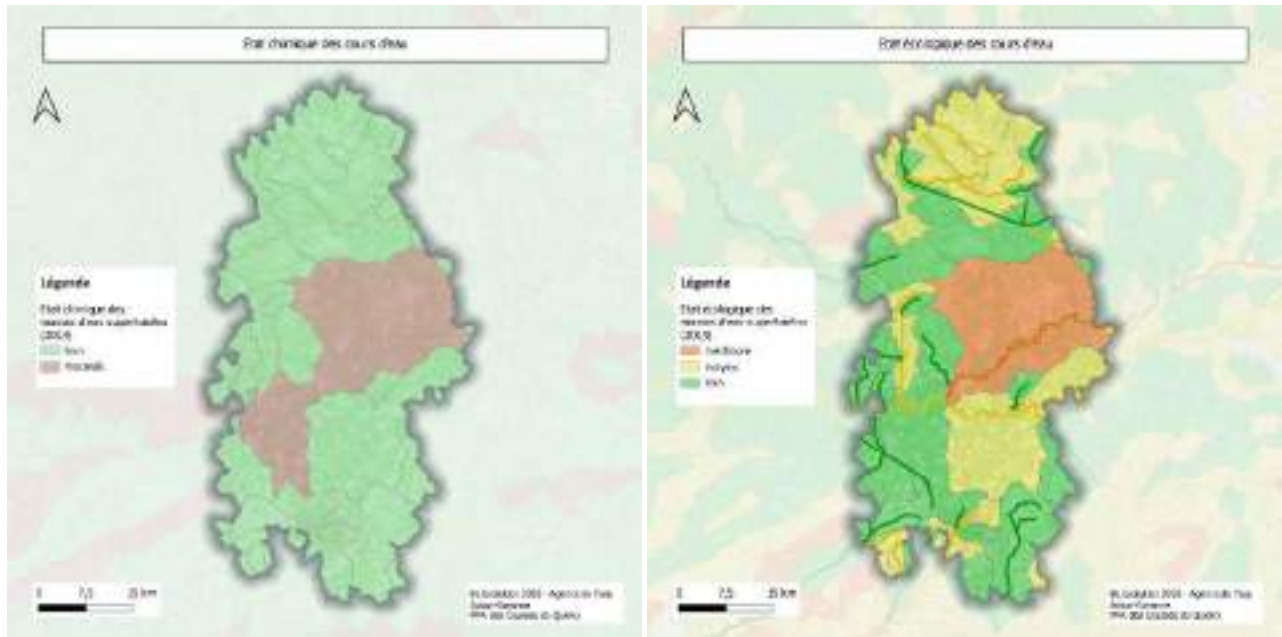
D'après les données de l'état des lieux 2019 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Célé est en état écologique médiocre. Il était déjà en état moyen en 2013 et il risque de ne pas atteindre le bon état écologique en 2027. Les paramètres déclassants sont la température et l'indice biologique diatomée. Le Célé est

également en mauvais état chimique, le paramètre déclassant est la présence de Sulfonate de perfluorooctane, particules chimiques utilisées par l'industrie pour doter des matières comme le textile ou le papier d'une résistance à l'eau, aux huiles et aux graisses.

Le Lot sur la partie ouest du territoire du PNR des Causse du Quercy est également en mauvais état chimique à cause de la présence de Mercure au sein des micro-organismes vivant dans le cours d'eau. La partie est du Lot est elle en état écologique moyen et risque de ne pas atteindre le bon état écologique, les indicateurs déclassants étant l'indice biologique diatomée et l'Indice Poisson Rivière (utilisation de l'ichtyofaune des rivières en tant qu'indicateur de la qualité de la rivière).

Le Vers, affluent du Lot est également en état écologique moyen, le paramètre déclassant étant la température, tout comme la Dordogne qui passe au nord du territoire.

Le paramètre déclassant expliquant l'état écologique moyen de l'Alzou est l'Indice invertébrés multi-métriques (I2M2) qui se base sur l'étude des macro-invertébrés pour évaluer la qualité biologique générale d'un cours d'eau.



On retrouve sur le territoire du PNR 12 masses d'eau souterraines, toutes en bon état chimique et quantitatif, d'après l'état des lieux de 2019 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

f) Assainissement : un territoire sensible à l'eutrophisation

La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, impose pour l'assainissement un traitement plus poussé dans des zones définies comme sensibles à l'eutrophisation. Il s'agit notamment des zones pour lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits.

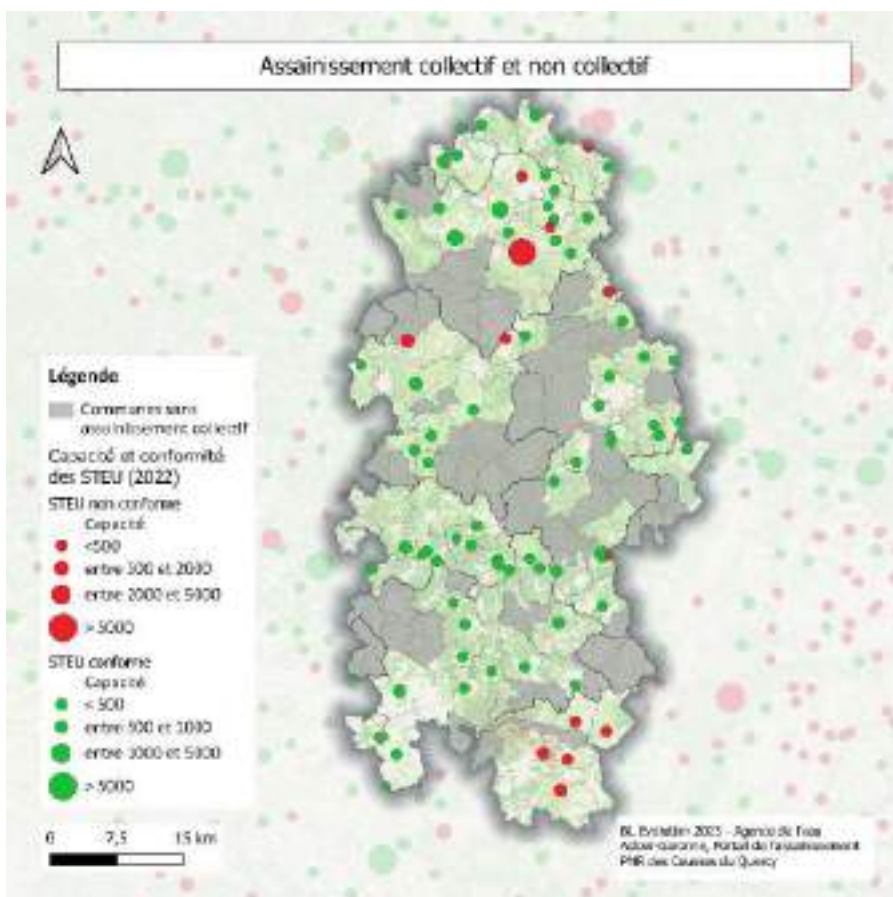
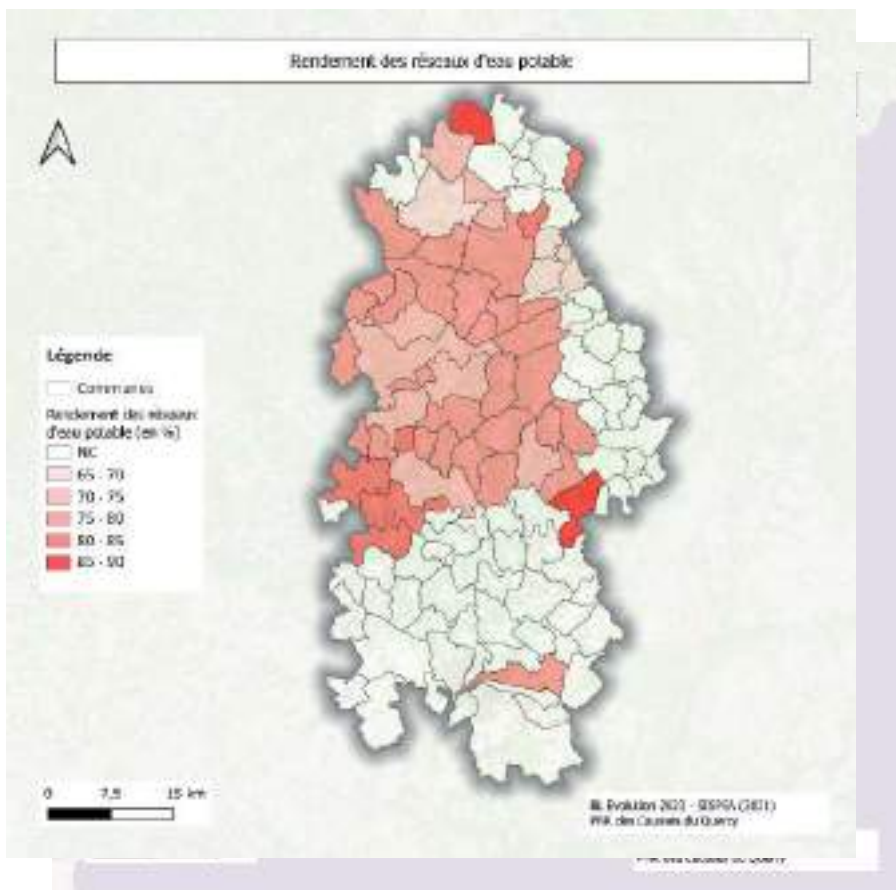
Les cartes des zones sensibles sont arrêtées par le Ministre chargé de l'environnement. Elles montrent qu'une grande partie sud du territoire est située en zone sensible (les bassins versants du Lot, du Célé et de l'Aveyron).

Sur le territoire du PNR sont recensées 77 stations d'épuration (STEU).

La directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines encadre l'assainissement en Europe afin de protéger l'environnement contre une détérioration due aux rejets de ces eaux. Ses obligations ont été transcrites en droit français. D'après la réglementation, une STEU est jugée conforme si elle répond aux conformités suivantes :

- Conformité en équipement la station est dotée d'équipements nécessaires pour traiter les effluents qu'elle reçoit ;
- Conformité en performance la station respecte sur l'année l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui sont imposées par la directive

En 2022, 11 des STEU du territoire étaient non conformes. De plus, trois d'entre elles présentes sur les communes d'Assier, de Saint-Cirq-Lapopie et de Gramat ont eu une charge maximale dépassant leur capacité en 2022 entraînant un débordement des rejets. Cette problématique est liée à l'activité touristique et à l'augmentation de la population en période estivale.



De nombreuses communes ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif demandant un besoin de surveillance des installations individuelles. Ce contrôle est bien organisé avec l'existence de 5 SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui couvrent l'intégralité du territoire.

g) Eau potable : un réseau de distribution à surveiller

Le Parc, du fait de sa faible densité de population est un secteur à fort ratio km de réseau/m³ distribué.

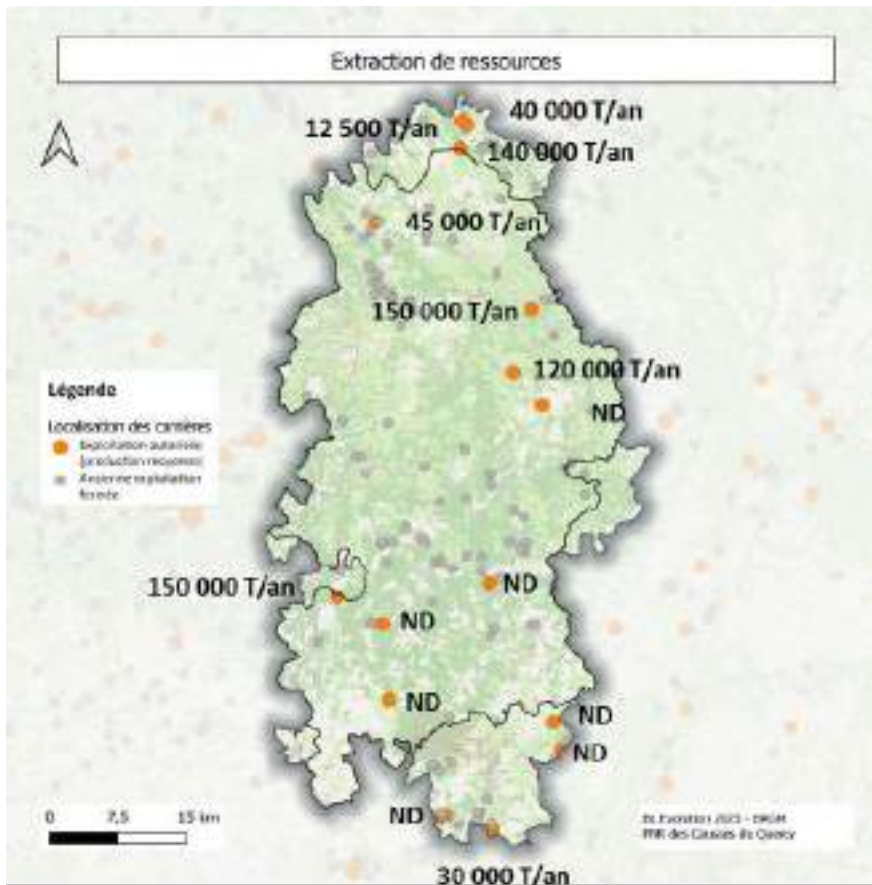
Sur le territoire du PNR, plusieurs communes ont un indicateur de performance des réseaux de distribution d'eau potable compris entre 65 et 70 %, soit environ 1,5 litres d'eau perdu tous les 5 litres d'eau prélevés.

L'indicateur de performance des réseaux de distribution d'eau potable est rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Plus le rendement est élevé, moins les pertes par fuites sont importantes. Un indicateur de 80% indique que pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur. Ces fuites sont souvent dues à la vétusté des canalisations ou à une pression trop élevée, mais aussi aux mouvements des sols. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement 85% pour les communes urbanisées et de 65% pour les communes rurales.

Cette eau potable est de bonne qualité malgré des problématiques de turbidité liés à la composition des sols qui amènent le besoin d'une surveillance et d'un filtrage supplémentaire de l'eau avant distribution.

2. Ressources extractives



Le Schéma Régional des Carrières (SRC) vise à définir les conditions générales d'implantation des carrières, les orientations relatives à la logistique nécessaire, à la gestion durable des différents types de matériaux ainsi que les mesures indispensables à sa compatibilité avec les autres plans/programmes et celles permettant d'éviter, réduire ou compenser ses impacts. Le SRC Occitanie vise à remplacer les 13 schémas départementaux des carrières.

D'après les données Carrières et matériaux de France, aucune nouvelle carrière n'a été créée sur le territoire durant les 15 dernières années.

Les 16 carrières de production de granulats pour le BTP encore en activité ont une production moyenne comprise entre 12 500 et 150 000 tonnes/an par exploitation.

Cette consommation répond à des besoins divers : constructions de logements et d'infrastructures, approvisionnement des industries (verre, papier, agriculture, métallurgie, etc.). Aujourd'hui on retrouve sur le territoire 121 anciennes carrières qui ne sont plus exploitées.

On observe depuis 2018 l'ouverture de quelques "micro-carrières" de pierres et lauzes calcaires (carrières soumises à déclaration sous la rubrique

n°2510 de la nomenclature des installations classées, arrêté du 26 décembre 2006), permettant de participer à la sauvegarde du petit patrimoine bâti grâce à l'utilisation de matériaux locaux.

On retrouve sur le territoire des gisements exploités pour la production de silice industrielle (les galets de quartz de Thédillac dans le Lot). L'ensemble de ces gisements a été classé en intérêt national compte tenu de leur rareté. On retrouve également quelques gisements d'intérêt régional pour la production de tuiles et de briques, de roches ornementales de construction et les kaolins et les argiles kaoliniques exploités pour la fabrication de produits réfractaires.

Le SRC donne la carte des gisements potentiellement exploitables (GPE). Ce sont les gisements techniquement exploitables (GTE) auquel sont ôtées les contraintes d'impossibilité d'exploiter d'ordre administratif et réglementaire. Des interdictions réglementaires (en noir sur les cartes) sont ainsi retenues. On observe de nombreuses interdictions réglementaires sur le territoire du PNR.

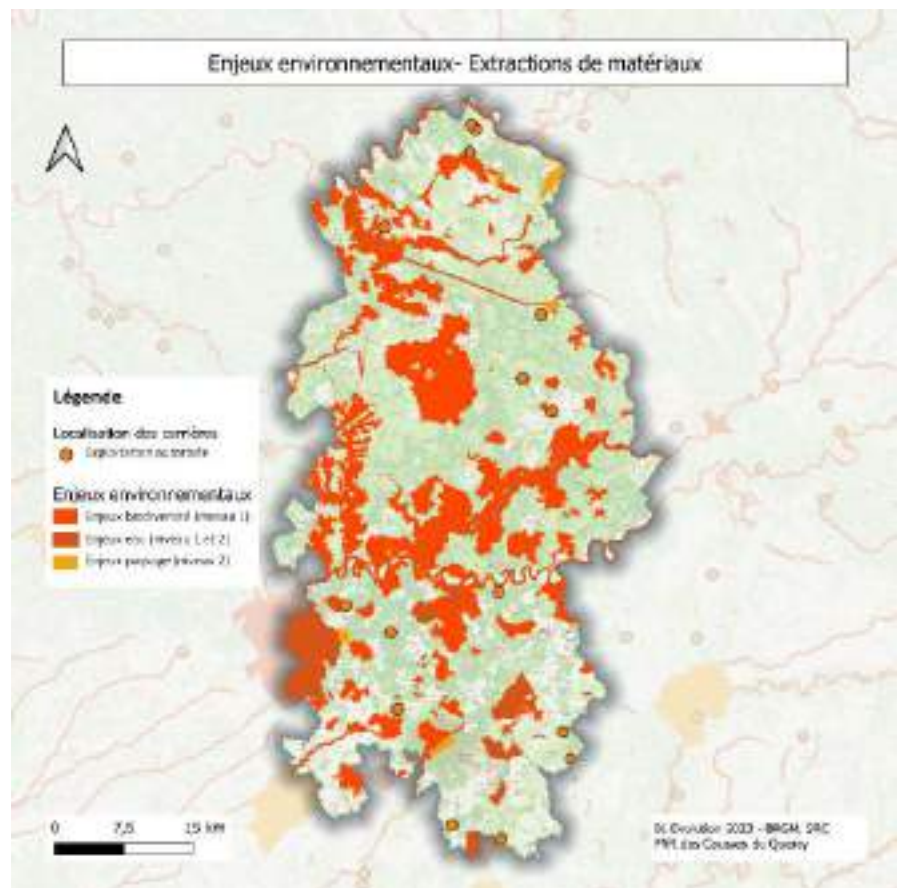


Le SRC doit prendre en compte la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace. Ces enjeux ont été localisés et analysés et les dispositifs de protection environnementale ont été classés selon le niveau de sensibilité des paysages, milieux et espèces qu'il s'agit de préserver.

Trois classes de sensibilité ont ainsi été déterminées :

- Niveau 1 : Espaces bénéficiant d'une protection juridique (législative ou réglementaire) interdisant l'exploitation des carrières ;
- Niveau 2 : Espaces présentant une sensibilité très forte, en principe incompatible avec les objectifs de protection. Les porteurs de projets devront se rapprocher des gestionnaires des protections ou espaces concernés ;
- Niveau 3 : Espaces présentant une sensibilité forte et concernés par des mesures de protection ou d'autres démarches visant à signaler leur valeur patrimoniale. Les projets nécessiteront des précautions particulières en lien avec les gestionnaires protections ou espaces concernés.

Une surface importante du territoire du PNR est classée en niveau 1 pour la biodiversité, interdisant l'exploitation des carrières. Quelques espaces sont classés en niveau eau et paysage démontrant une très forte sensibilité des milieux. L'intégralité du territoire est classée en niveau 3, les milieux présentant une sensibilité forte.





Et le changement climatique ?

Le diagnostic de vulnérabilité, élaboré par le Département du Lot en collaboration avec le CEREMA, prévoit d'ici à 2050 un cumul de pluie en hiver égale voire supérieur à aujourd'hui. Les recherches menées à l'échelle du bassin Adour-Garonne suggèrent également que les débits pourraient diminuer de 20% à 40% d'ici à 2050 sur les bassins du Lot et de la Dordogne.

A l'heure actuelle, les variations saisonnières des débits des rivières sont déjà marquées et l'extension des périodes de sécheresses ainsi que l'augmentation de l'évapotranspiration pourraient accentuer ce phénomène, entraînant des enjeux d'accès à l'eau pendant certaines périodes de l'année. La disponibilité annuelle de la ressource en eau pourrait devenir un défi majeur.

Les défis liés à la qualité de l'eau pourraient également s'intensifier en raison du changement climatique. Les indicateurs de qualité sont exprimés en densité de polluants par volume d'eau (par exemple, g/litre). Cependant, si le volume d'eau diminue, la qualité de l'eau aura tendance à diminuer, même avec une densité de polluants égale. De plus, l'augmentation prévue de la température de l'eau, estimée à +2°C, pourrait contribuer à une dégradation de la qualité de l'eau de surface.

La fragilisation qualitative et quantitative de la ressource en eau, va conduire à l'apparition de conflits d'usage autour de l'eau et leur aggravation là où ils sont déjà présents.

8. Synthèse et analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La qualité de l'eau actuelle est bonne et sa disponibilité qui est aujourd'hui au vert. Les enjeux sont limités par des outils de protection et de limitation (comme la présence de Zone de Répartition des Eaux) ▪ La présence de document de gestion et des outils de planification sur l'eau qui couvrent l'ensemble du territoire et qui sont identifiés comme des acteurs dans la démarche PNR. ▪ La stabilité constatée des prélèvements en eau potable au cours des 5 dernières années. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a peu de facteurs de pressions sur la qualité de l'eau actuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une répartition des débits entre les saisons qui est déjà fortement marquée aujourd'hui. ▪ Une fragilité du réseau d'assainissement en lien avec le tourisme qui impacte la ressource en eau. En plus, de nombreux réseaux non-collectifs qui complexifient la gestion et qui peuvent être à l'origine de possibles pollutions accidentelles ▪ Un sous-sol karstique qui rend vulnérable la ressource en eau aux polluants, notamment ceux d'origine agricole. ▪ Comme les voyants sont au vert il manque un certain engagement pour anticiper des situations de crises qui pourront venir. Les documents de gestion prennent peu en compte les menaces à venir. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tourisme autour de l'eau dans un contexte de changement climatique. <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'augmentation des surfaces agricoles irriguées.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des documents de gestions multiples sur le territoire qui pourront permettre de bien prendre en compte les enjeux à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le changement climatique impliquant une augmentation des périodes et de l'intensité des sécheresses qui augmenteront la sévérité des étiages renforçant les différences inter-saisonnières. ▪ La possible augmentation du tourisme qui impactera la capacité des stations d'épuration. Cela pourra renforcer l'eutrophisation en lien avec les faiblesses actuelles du réseau d'assainissement. ▪ La disponibilité en eau en lien avec les besoins des populations et de l'agriculture, notamment avec l'augmentation des surfaces irriguées. ▪ Le développement de méthaniseurs dans un contexte karstique qui pourrait augmenter la pression quant aux pollutions.

EVOLUTION

ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A LA BIODIVERSITÉ



L'EAU

- Les périodes d'étiages deviennent de plus en plus sévères. Déjà en 2010, le manque d'eau avait des répercussions sur l'activité touristique liée aux milieux aquatiques. Ces impacts sont susceptibles de se produire de manière de plus en plus fréquente et sur des durées de plus en plus étendues.
- La qualité de certains cours d'eau se détériore en raison d'une sensibilité accrue à l'eutrophisation et aux intrants chimiques. Selon les données de l'état des lieux 2019 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Célé présente actuellement un état écologique médiocre, tandis qu'en 2013, il affichait un meilleur état écologique.
- En 2010, les eaux souterraines du Parc naturel régional du Quercy ne présentaient pas de problématique d'ordre quantitatif. En 2019, d'après l'état des lieux de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, elles sont toutes en bon état chimique et quantitatif. Cependant, une majorité des communes du territoire du PNR font partie d'une Zone de répartition des eaux (ZRE), zone comprenant des bassins caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins et sur laquelle s'applique des limitations de prélèvements.
- Des structures d'assainissement qui ne sont plus calibrées face à l'attractivité du territoire (tourisme). En 2022, trois STEU présentes sur les communes d'Assier, de Saint-Cirq-Lapopie et de Gramat ont eu une charge maximale dépassant leur capacité entraînant un débordement des rejets dans les milieux aquatiques.
- La zone vulnérable aux nitrates a connu des changements au fil du temps. À l'origine, lors de la création du PNR, elle englobait pratiquement l'ensemble du territoire. En 2010, elle s'est concentrée principalement sur les vallées du Lot et de la Dordogne. À l'heure actuelle, sur le territoire du PNR, on recense 11 communes localisées au sud du territoire qui sont désormais classées en zone vulnérable.
- Des réseaux de distribution en eau potable qui présentent toujours une certaine vétusté entraînant des pertes d'eau potable. Aujourd'hui sur le territoire du PNR, plusieurs communes ont un indicateur de performance des réseaux de distribution d'eau potable compris entre 65 et 70 %, soit environ 1,5 litres d'eau perdu tous les 5 litres d'eau prélevés. Cet indicateur est inférieur à la moyenne nationale de 81%.
- En 2009, le territoire du PNR dénombre 11 carrières en activité. Suite à la modification des limites du Parc, on dénombre aujourd'hui 16 carrières actives. A noter qu'aucune création de carrière n'a eu lieu sur les 15 dernières années. On observe cependant l'ouverture de quelques "micro-carrières" de pierres et lauzes calcaires.)



PROTECTION ET CONSERVATION

- Le Parc a engagé plusieurs actions sur la période 2012-2027 pour la conservation des chiroptères : sensibilisation du public (programmes éducatifs pour les scolaires), installations d'équipement d'observation d'une colonie au château de Cénevières, étude des espèces forestières, fermeture d'une grotte et suivi des grottes fermées dans le cadre du programme Life Nature de 2003 (Evaluation mi-parcours de la Charte 2012-2027).
- Plus généralement, depuis 2012, les surfaces couvertes par un zonage de protection au sein du Parc ont augmenté, notamment avec le classement de la RNN du LOT en 2015. De nombreuses actions de gestion ont été mises en œuvre sur ces espaces protégés, même si celles-ci concernent surtout les zones Natura 2000. De plus, des actions et études ont été menées sur des espèces faisant l'objet d'un PNA (chiroptères, papillons de jour, lézard ocellé...), permettant d'améliorer les connaissances sur ces espèces et d'assurer leur préservation.



LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- La principale évolution depuis l'approbation de la charte, est la mise en œuvre d'une trame verte et bleue à l'échelle du Parc. De nombreuses actions ont été menées pour accompagner les acteurs locaux dans la prise en compte des continuités écologiques dans leur projet d'aménagement et pour les sensibiliser aux enjeux associés. Des actions de restaurations des continuités prioritaires ont été réalisées (plantation de haies, reconnexion de pelouses sèches, création de fenêtre de passage...). De plus, le Parc a engagé un travail de maintien et de restauration de la qualité de la trame nocturne avec une étude pollution lumineuse, la déduction d'une trame noire et des actions de sensibilisation du public.

PARTIE 2 : MAITRE DE L'ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Table des matières

<i>PARTIE 2 : MAITRE DE L'ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	148
<i>Table des matières</i>	148
I. MAITRISE DE L'ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	148
1. <i>Consommation énergétique et émissions</i>	148
2. <i>Energies renouvelables (EnR)</i>	152
1. <i>Emissions de gaz à effet de serre</i>	156
2. <i>Séquestration carbone sur le territoire</i>	157
3. <i>Enjeux liés à la pollution atmosphérique</i>	159
<i>Et le changement climatique ?</i>	162
4. <i>Synthèse et analyse AFOM</i>	162
II. VULNERABILITE DU TERRITOIRE.....	163
1. <i>Changement climatique</i>	163
2. <i>Risques naturels et technologiques</i>	171
III. LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX ALEAS CLIMATIQUES	173
<i>Et le changement climatique ?</i>	180
I. SYNTHESE ET ANALYSE AFOM	181
3. <i>Adaptation et anticipation déjà engagée</i>	181
4. <i>Transition écologique et agriculture</i>	185
5. <i>Synthèse :</i>	186

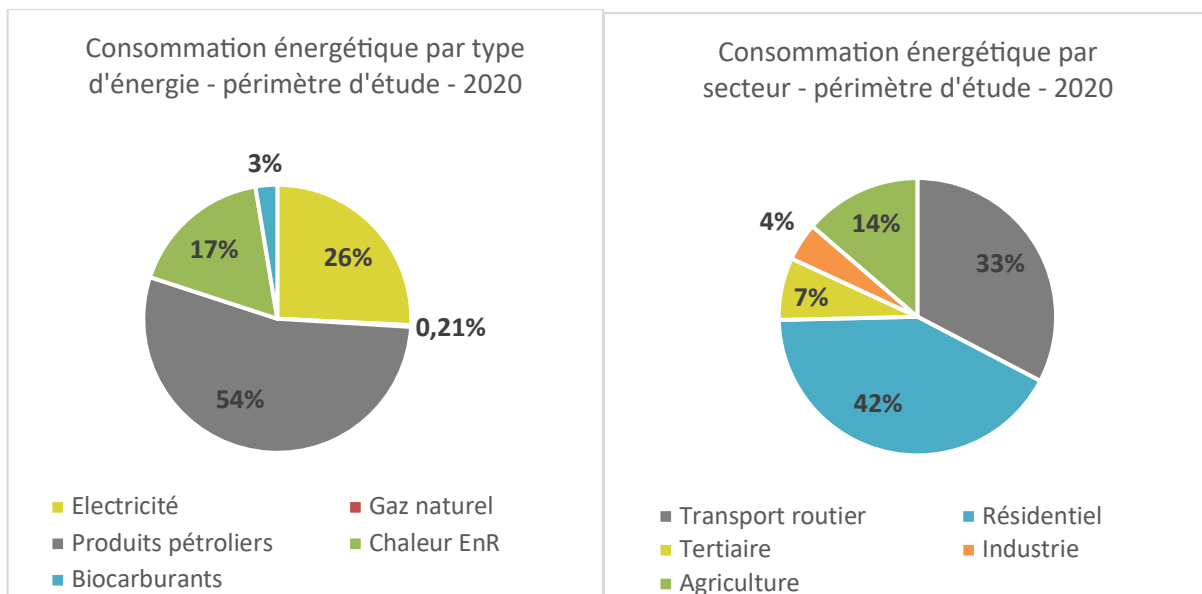
I. Maitrise de l'énergie et changement climatique

1. Consommation énergétique et émissions

Consommations énergétiques globales sur le territoire

La consommation énergétique totale sur le territoire du PNR était d'environ **880 GWh** en 2020, représentant **22 MWh/habitant** contre 26 MWh/habitant en moyenne en France. L'énergie consommée est en majorité issue **des produits pétroliers (carburants fossiles, fioul domestique etc. à 54%)**, tandis que les énergies renouvelables (17%) et les bio-carburants (3%) représentent une plus faible part. L'électricité, à 60% d'origine importée, occupe une place importante. Le gaz enfin n'est présent que sur la commune de Lalbenque, seule ville possédant un réseau dédié.

Le territoire est donc **dépendant d'énergies extérieures, dont la majorité sont des énergies fossiles** qui tendront à se tarir les prochaines décennies. Les consommations connaissent une baisse faible au cours des dernières années, mais la part d'électricité à tendance à augmenter dans le mix énergétique du territoire.



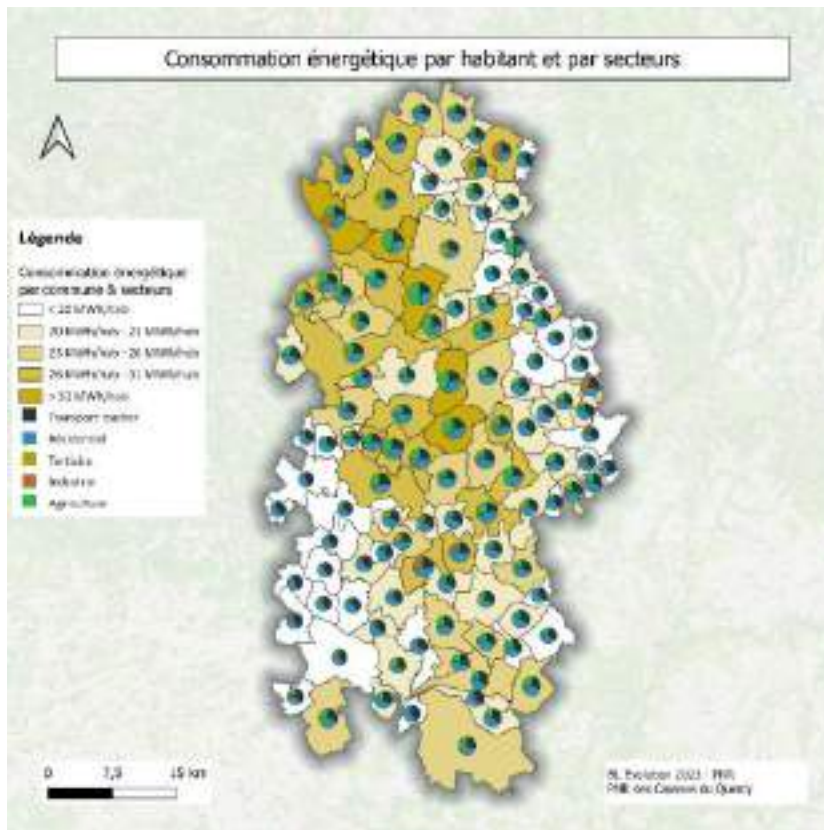
Source : observatoire régionale air-énergie-climat d'Occitanie (ORCEO)

La consommation d'énergie provient en grande partie, comme l'est montré ci-dessus, de cinq secteurs.

- **Le secteur résidentiel (42%)**, pour lequel le chauffage représente 63% des consommations. La production de chaleur renouvelable via chauffage urbain et surtout bois-énergie n'est pas en reste sur le territoire, comme décrit dans la section dédiée.
- **Le transport routier (33%)** consomme principalement du carburant pétrolier, auquel s'ajoute une légère part de biocarburant : bioéthanol, biodiésel, etc. (3%). Cette consommation provient majoritairement des voitures individuelles, dans ce territoire marqué par des déplacements importants liés à sa ruralité. Ainsi, un maillage de transports publics et covoiturages sur le territoire constitue la principale opportunité de réduction de consommation pour ce secteur¹.
- **L'agriculture représente 14% des consommations du territoire**, en raison principalement de l'utilisation de carburant pour alimenter les engins agricoles.
- Le secteur **tertiaire représente 7% des consommations d'énergie**. Relativement similaire au secteur résidentiel, les principales consommations proviennent du chauffage, de la climatisation et de l'eau chaude sanitaire. S'ajoute à cela une part plus importante de consommation d'électricité spécifiques (énergies dédiées aux usages de fonctionnement comme l'informatique, l'utilisation de réfrigérateurs et chambres-froides, les éclairages dans les commerces, ...)
- **Le dernier secteur est celui de l'industrie qui représente 4% des consommations**. Une énergie utilisée pour les procédés industriels et le fonctionnement des machines, en plus des besoins (chauffage, eau chaude, etc.).

La carte des consommations énergétiques du territoire par habitant avec la répartition des secteurs de consommation par commune (représentée ci-dessous) permet de mieux qualifier les similitudes et disparités du territoire en termes de profil énergétique.

¹ A noter que l'année disponible d'étude étant 2020, les consommations et les émissions de GES du secteur des transports sont sous-évaluées à cause du confinement.

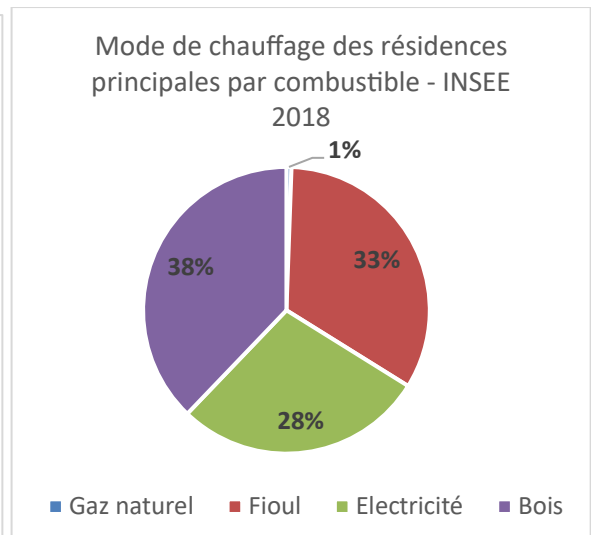
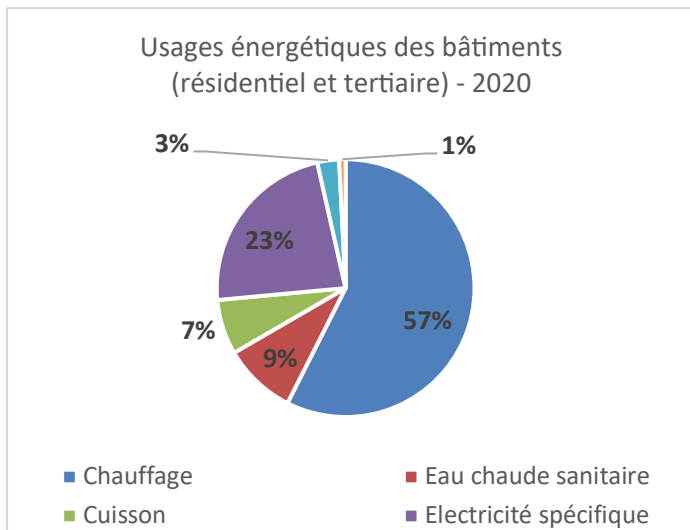


- Toutes les communes présentent des consommations importantes liées au résidentiel et au transport routier. Certaines communes de tailles modérées, qui sont proches de centres urbains attractifs, ont d'ailleurs une consommation énergétique quasi exclusive dédiée aux secteurs des transports et du résidentiel.
- Les communes présentant une **consommation par habitant plus importante** se répartissent en deux catégories : les **communes rurales avec une activité agricole** importante (Quissac, Le Bastit, Blars ...) ou les communes à activité économique plus importante notamment industrielle (Cambes, Crégols, Loubressac ...)
- Les communes **les plus peuplées** du territoire sont celles avec des **consommations tertiaires** les plus visibles (Gramat, Caylus ...)

La dynamique des consommations du territoire est à la faible diminution : -1,8% entre 2013 et 2019 (sur le périmètre actuel du PNR) **soit -0,3% an**. L'année 2020 étant particulière, celle-ci n'est pas intégrée dans le calcul de la dynamique. Cette diminution devra être renforcée par diverses actions de réduction des consommations basés sur la sobriété et l'efficacité énergétique.

Zoom sur les consommations des bâtiments

Les bâtiments représentent la moitié des consommations du territoire du périmètre d'étude (49%), dont 42% uniquement pour le secteur résidentiel. La majorité de ces consommations provient **du chauffage, à hauteur de 57%** des usages énergétiques, ce chiffre montant à **63% (soit 230 GWh environ) si on exclut le secteur tertiaire** (moyenne nationale issues des travaux du CEREN). Connaissant une progression constante depuis une vingtaine d'année, la part des usages énergétiques correspondant à **l'électricité spécifique est de 23%**, avec une part plus importante pour le tertiaire. La **climatisation**, bien qu'elle ne représente que 3%, est spécifiquement présente dans le secteur tertiaire et doit être surveillée et maîtrisée dans les années à venir, notamment en raison **des hausses de température futures** liées au réchauffement climatique, mais surtout à cause des **fuites de gaz fluorés** qu'elle génère.



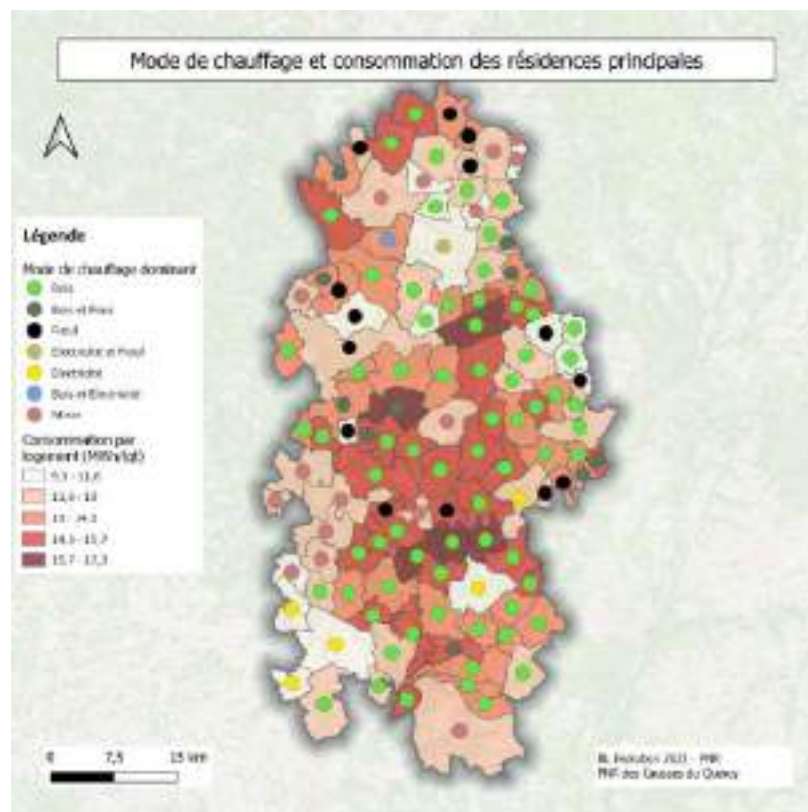
A l'échelle du périmètre d'étude, les modes de chauffage utilisés dans les résidences principales (source : INSEE) semblent répartis de manière plutôt équilibrée entre :

- **Le chauffage au bois** : 38% des résidences principales équipées ;
- **Le chauffage au fioul** : 33% des résidences principales équipées ;
- **Le chauffage électrique** : 28% des résidences principales équipées.

Si l'on regarde à l'échelle communale grâce à la carte des modes de chauffage et consommations (chauffage uniquement) des logements, des disparités territoriales peuvent cependant apparaître.

- **71 communes sur les 116 du PNR (soit 61%)** sont majoritairement chauffées au **bois énergie**, avec une proportion qualitativement plus faible de chauffage au fioul. Ces communes correspondent peu ou prou aux communes les plus rurales.
- **Le chauffage au fioul est dominant dans 14 communes, et codominant dans 11 autres communes.** Ces 25 communes doivent être ainsi traitées de manière prioritaire dans leur politique de décarbonation des modes de chauffage.
- **Le chauffage électrique est plus présent en périphérie du territoire**, notamment dans des villes proches de Cahors, ou dans **les communes les plus peuplées** : Cajarc, Gramat ...

Sur le périmètre d'étude et d'après le recensement de l'INSEE, **la tendance est à l'électrification des modes de chauffage**, passant de 22% à 28% des résidences alimentés via ce mode entre 2006 et 2019 (+57% de chauffages électriques). Par ailleurs le fioul en tant que mode de chauffage principal a diminué de 18% sur la période, montrant que l'électricité substitue les modes de chauffage fossiles.



La carte donne également une clé de répartition des communes au logement les plus consommateur en chauffage, correspondant ainsi aux communes où **des politiques de rénovation des logements** seraient à mettre en place. Un guichet unique de la rénovation local (Rénov'Occitanie Lot) a été mis en place à l'échelle départementale, avec des permanences physiques dans les communes pour répondre aux questions des particuliers. Un objectif 2030 de **200 logements de Bâtiments Basses Consommations (labellisation impliquant des bâtiments consommant moins de 50kWh d'énergie primaire par m² par an)** est à noter.

La demande d'actions est **importante sur le bâti public**, avec des Communautés de Communes visant l'exemplarité dans le cadre de leurs PCAET. **Un service de Conseil en Energie Partagée (CEP) pour aider à la rénovation du patrimoine des collectivités est mis en place sur le territoire.** A l'instar du guichet unique, qui s'adresse aux particuliers, un CEP à un rôle clé pour accompagner les collectivités.

Cependant, un entretien avec le PNR a mis en évidence manque important de moyens et de main d'œuvre pour accélérer la rénovation, ce qui limite les initiatives existantes et la réponse aux demandes.

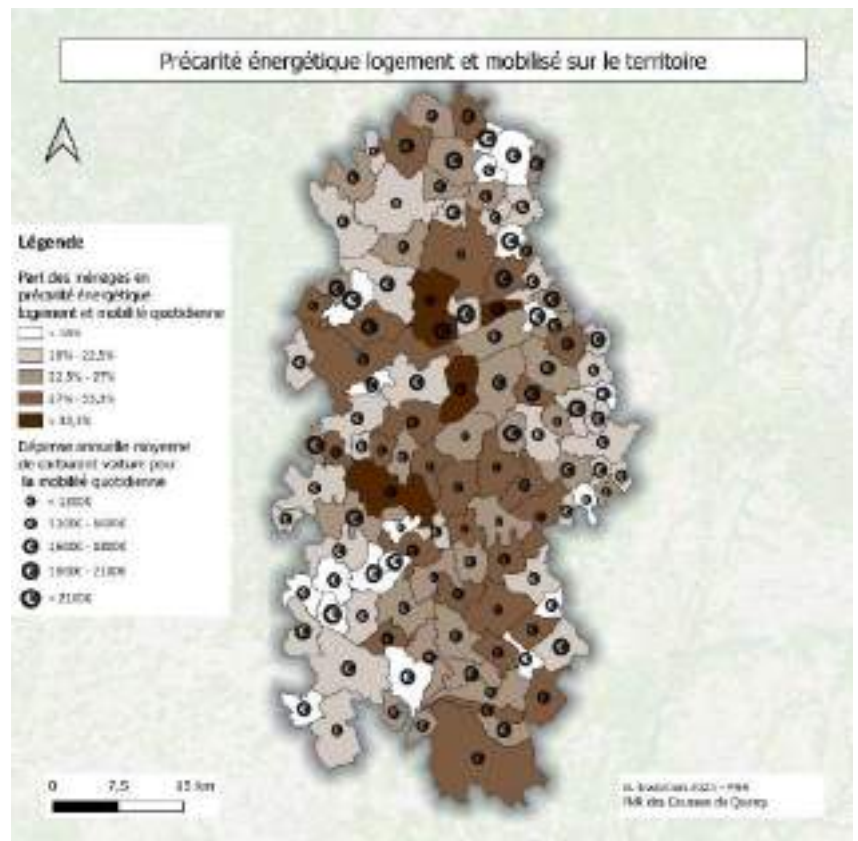
Précarité et facture énergétique

Selon le ministère la précarité énergétique se définit comme tel : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». La précarité énergétique n'inclut pas les besoins financiers liés aux modes de transports.

Les faibles performances énergétiques du bâtiment ne se retrouvent pas uniquement sur les aspects de consommation en kWh et sur les enjeux environnementaux, mais elles ont également une conséquence sur le **pouvoir d'achat des habitants** du PNR des Causses du Quercy. En effet, **la précarité énergétique du PNR uniquement sur le volet logement est d'environ 20% en moyenne**, et monte jusqu'à **33% (1/3 du budget annuel des ménages) sur certaines communes** si on intègre les coûts de la mobilité quotidienne.

Les entretiens menés avec le Parc font ressortir qu'il existe des demandes de rénovation. Néanmoins, le manque de main d'œuvre est un frein important pour la rénovation sur le territoire.

Au-delà des chauffages des logements, les déplacements importants sur le territoire induisent des dépenses conséquentes pour les habitants, notamment pour les communes périphériques comme celles proches de Cahors. A noter que l'indicateur de dépense en lien avec le carburant utilisé pour le calcul et la cartographie correspond à la part de ménages sous le 3^{ème} décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement ou pour la mobilité quotidienne sont supérieures à un seuil de 4,5% des revenus pour les dépenses de carburant, et de 8% des revenus pour les dépenses énergétiques du logement.



A l'échelle du territoire du PNR, l'utilisation d'énergies importées représente un coût global qualifié de facture énergétique du territoire. Selon l'ORCEO - DREAL, celle-ci s'élève en 2020 à **100 millions d'euros** pour l'ensemble du territoire, soit **2 500€/habitant/an**. Elle se répartit entre les principaux types d'énergie importés :

- 57 millions d'euros dépensés pour les produits pétroliers importés ;
- 38 millions d'euros pour l'électricité importée ;
- 5 millions d'euros pour le bois importé.

Les énergies renouvelables locales, bien que leur bénéfice n'ait pas été estimé, permettent de compenser cette perte économique en créant de la circulation monétaire sur le territoire.

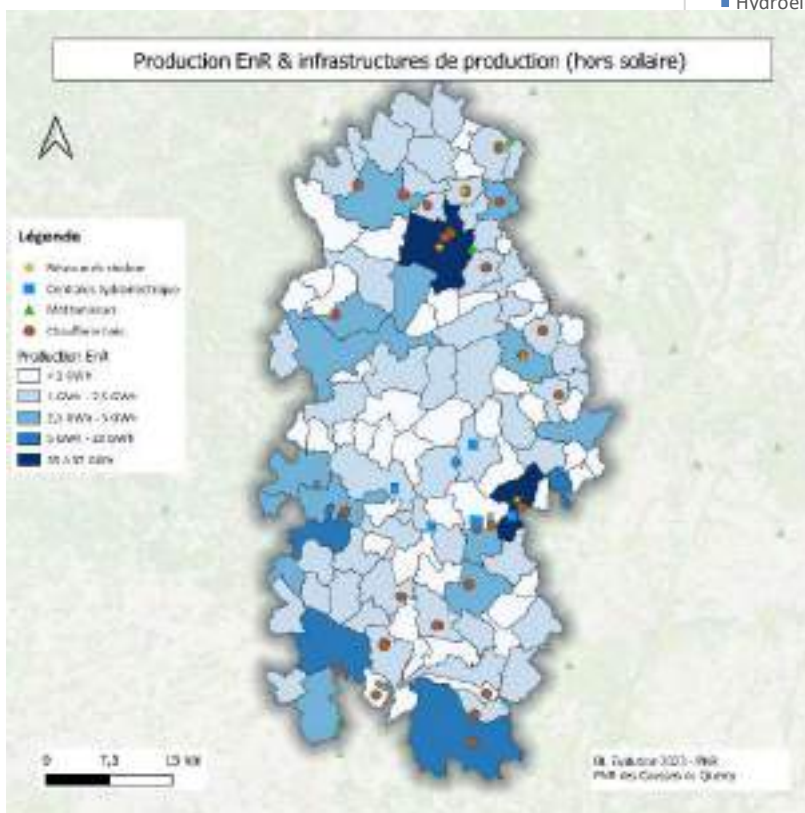
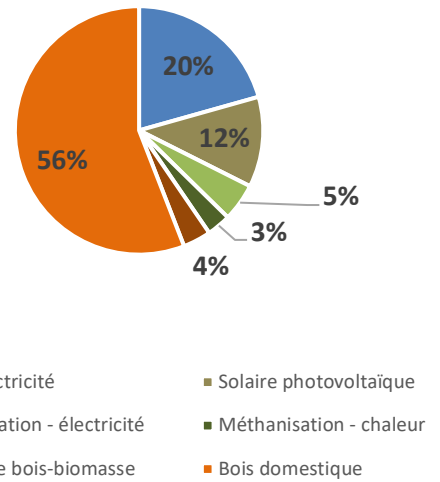
2. Energies renouvelables (EnR)

Aperçu global sur les filières présentes sur le périmètre d'étude

Selon l'ORCEO, la production renouvelable totale sur le territoire d'étude est de **258 GWh en 2020**. La répartition des productions EnR recensées par filière énergétique est la suivante :

- Le premier vecteur de production d'EnR est le **bois énergie**, qui représente 60% de la production totale d'EnR, avec environ **144 GWh de bois domestique** (consommé dans des poêles, cheminées du secteur résidentiel), et **9 GWh issu de chaufferie collective** biomasse ;
- L'**hydroélectricité** représente ensuite **20%** de la production EnR, avec **53 GWh produit** en 2020 ;
- Le **solaire photovoltaïque** est également bien implanté sur le territoire, avec **30 GWh** recensés en 2020, soit **12%** de la production totale ;
- Enfin, la **production de biogaz** par méthanisation représente 8% de la production d'EnR totale recensée, avec **13 GWh d'électricité** et **8 GWh de chaleur produites**.
- A noter que **d'autres filières se développent** comme le solaire thermique, la géothermie de surface ou encore les pompes à chaleur aérothermiques mais elles ne sont pas répertoriées par l'observatoire.

Répartition de la production EnR -
périmètre d'étude - 2020



Le développement de ces filières est visible sur le territoire grâce à la cartographie des installations d'énergie renouvelables sur le périmètre d'étude. A noter que les communes présentant les productions EnR les plus conséquentes (comme **Gramat avec 34 GWh** ou **Cajarc avec 37 GWh en 2020**) sont logiquement celles avec le plus grand nombre d'infrastructures de production.

Description par filière

➤ Bois collectif et réseaux de chaleur communaux

Le bois résidentiel constitue la principale part des EnR du territoire (56%), mais il ne faudrait pas négliger les **25 chaufferies collectives identifiées** du territoire, alimentant plus de 9 GWh en chaleur des bâtiments. Les communes de **Cajarc, de Livernon et de Gramat possèdent les**

productions les plus importantes en chaufferie bois. **Ces communes possèdent également 3 des 4 réseaux de chaleur communaux** alimentés en biomasse sur le Périmètre d'étude. Le quatrième réseau de chaleur est situé à Thégra, mais avec une installation plus modeste (350kW).

Le **développement de réseaux de chaleur communaux est à encourager lorsque les conditions le permettent** (organisation urbaine favorable, disponibilité des ressources, services et équipements proches, etc.), car il permet un pilotage de la décarbonation des modes de chauffage des bâtiments par les collectivités (communes, EPCI voire par le Parc).

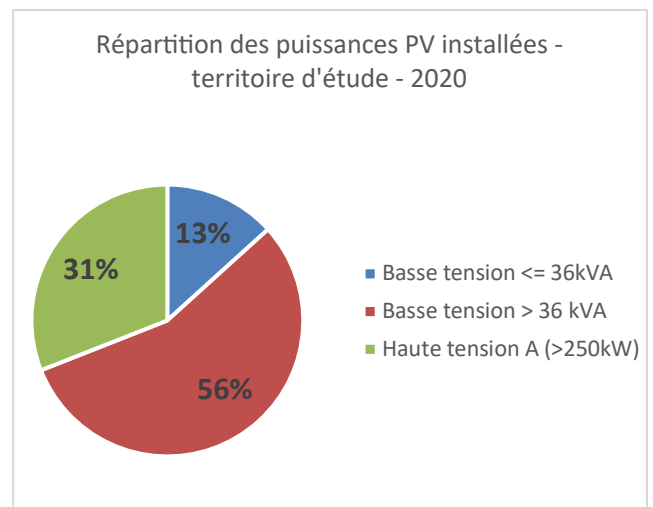
➤ Hydroélectricité

L'**hydroélectricité est la 1^{er} vecteur de production électrique du territoire**, avec une production de 53 GWh en 2020, permise par des installations pouvant atteindre jusqu'à 15 MW (installation de Cajarc). **Les installations principales se situent à Cajarc, Arcambal et Montbrun, où 90% de la capacité de production est installée.** De plus petites installations sont présentes à Calvignac et Cabrerets, ainsi que des hydroliennes basses tensions sont installées sur les communes Sauliac-sur-Célé, Marcilhac-sur-Célé et Loubressac.

Le Département a lancé une étude de potentiel pour de nouvelles infrastructures sur le Lot. Des enjeux environnementaux forts ont été inscrits dans le Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau pour le Célé avec l'interdiction de recréer des seuils pour préserver les continuités écologiques. Les entretiens avec les équipes du parc ont mentionné un attrait pour le développement de moulins (source : association des moulins du Quercy).

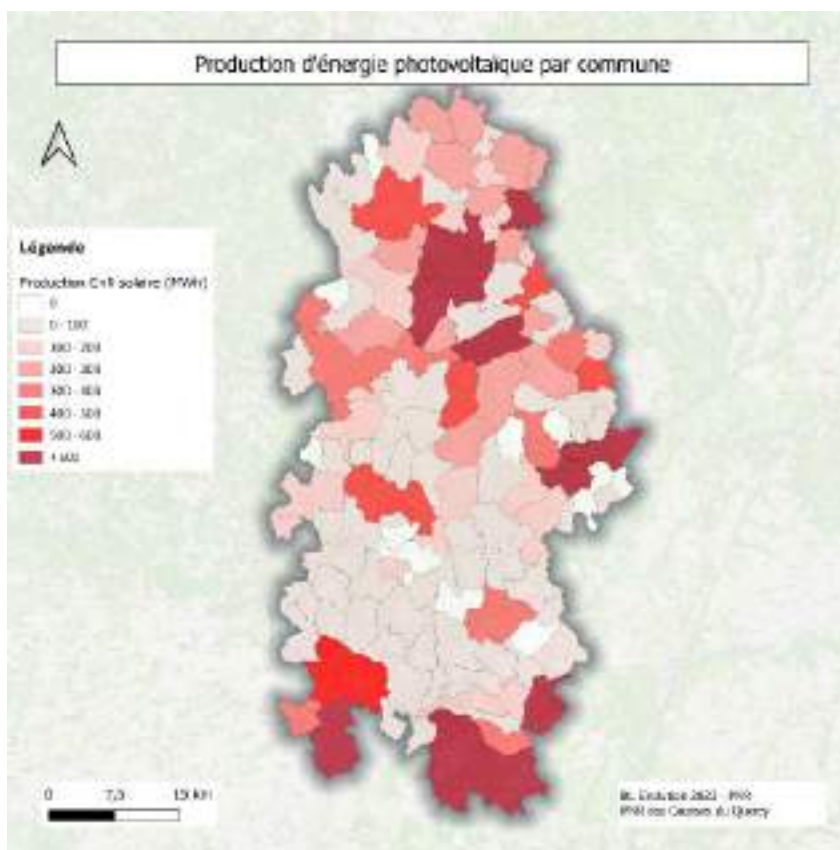
➤ Solaire photovoltaïque

L'énergie solaire photovoltaïque (PV) est une **énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire** grâce à des panneaux ou des centrales solaires photovoltaïques. Elle est dite renouvelable, car sa source (le Soleil) est considérée comme inépuisable à l'échelle du temps humain. **La production photovoltaïque a doublé entre 2018 et 2020**, notamment grâce à un développement pour les particuliers mais **surtout via des gros projets de porteurs privés**. Ainsi, la collectivité doit faire face à une **pression importance de la part des développeurs**, qui constituent une menace à la mise en place d'une planification concertée de développement des énergies renouvelables. Des structures de portages de projets permettant d'intégrer les collectivités et citoyens dans la gouvernance, ainsi que des montages juridiques permettant le contrôle économique permettent de remettre l'intérêt commun au centre des opportunités de développement.



La puissance installée en 2020 est répartie entre différentes tensions de raccordement, correspondant peu ou prou à différentes configurations. L'observatoire régional, l'ORCEO recense les puissances installées suivantes :

- **BT (Basse Tension) < 36kVA**, correspondant à des installations sur toitures résidentielles ou de bâtiments standards : **3,4 MW installés, soit 13% de la puissance photovoltaïque du PNR**
- **BT > 36 kVA**, correspondant à des toitures de tertiaire, industries et autres bâtiments plus importantes ou des parkings : **14 MW installés, soit 56% de la puissance photovoltaïque du PNR**
- **HT (Haute Tension)** : correspondant à des très grandes toitures ou installation au sol : **8 MW installés, soit 31% de la puissance photovoltaïque du PNR**



Ainsi, les communes qui présentent la production photovoltaïque la plus importante sont celles qui disposent des installations les plus importantes, comme Gramat où 4 MW sont installés en HTA, soit 50% des installations sur ce régime, ou Le Bastit avec 3 MW installés en HTA également. Cette dynamique doit être maîtrisée vis-à-vis des enjeux environnementaux et des contraintes urbanistiques, les installations solaires au sol ne devant pas être prévues sur des espaces sensibles pour la biodiversité, de production alimentaire, ou des zones tendues en termes d'artificialisation des sols. Des adaptations des documents d'urbanismes locaux (PLUi) peuvent aider les collectivités à faire prendre en compte ces aspects par les porteurs de projet

Le Département du Lot subventionne le photovoltaïque via le programme Lot Solaire, finançant les projets inférieurs à 3 kWc en autoconsommation avec cession du surplus généré sur le réseau ENEDIS. 30% à 50% du montant prévisionnel des dépenses

peut être financé, n'excédant pas 3 500 € TTC par kWc. Le Département du Tarn-et-Garonne ne dispose pas de programmes similaires.

Un potentiel de développement de cette filière existe sur les toitures des bâtiments, mais aussi en ombrières de parking.

Un cadastre solaire est également à disposition, ainsi qu'un atlas du foncier dégradé, des parkings et des grandes toitures agricoles sur le département du Lot (en cours de construction dans en Tarn-et-Garonne).

La loi d'accélération de production des énergies renouvelables (ou APER) du 10 mars 2023 prescrit ou impose la solarisation de surfaces de parkings ou de toitures, ouvrant la porte à de nouveaux projets pouvant être portés par les collectivités ou les particuliers.

- **Obligation de l'installation en ombrières (ou de végétalisation) sur au moins 50% de la surface des parkings extérieurs > 1 500 m² à terme.**
- **Obligation de l'installation de PV en toiture** (ou de végétalisation) des bâtiments non-résidentiels neufs ou lourdement rénovés > 500m², allant de 30% (à compter du 01/07/2023) à 50% (à compter du 01/07/2027) des surfaces.
- Des incitations fortes pour les bailleurs sociaux et des obligations les bâtiments non-résidentiels > 500m² déjà existants, contraints d'étudier la possibilité d'installer des EnR.

Enfin, certaines prairies servant aux cheptels pourraient être mobilisées pour des installations **agrivoltaïques**, pour lesquels les panneaux photovoltaïques pourraient apporter certains co-bénéfices agricoles (ombrages pour les ovins et caprins, rafraîchissement des pâtures en-dessous d'ombrières ...). Néanmoins, cela peut impliquer des enjeux qu'il sera nécessaire de bien encadrer. Le développement de la production d'énergie sur les prairies potentiel ne doit pas impacter l'écosystème agricole, notamment ne pas rentrer en concurrence avec la production et cela doit rester dans une logique de production agricole effective et à revenus durable. Un décret précisant les modalités de développement des installations agrivoltaïques est toujours en attente de la part du ministère.

L'ADEME a publié une étude en 2021 ([Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme – Etat de l'art bibliographique](#), Septembre 2021) recensant des installations agrivoltaïques et des exemples de bonnes pratiques, notamment pour les élevages et grandes cultures présentes sur le territoire.

D'autre part, bien que le sujet ne soit pas abordé ici car cette filière n'est pas recensée par l'observatoire, le solaire thermique constitue également un levier non-négligeable de transition énergétique. Cette technologie simple permet d'alimenter en eau chaude sanitaire les résidences du territoire, permettant d'assurer une autoconsommation jusqu'à 70% sur l'année.

➤ Méthanisation

Deux projets de méthanisation sont présents, il s'agit de la méthanisation industrielle Bioquercy sur le site de la Quercynoise à Gramat, ayant produit plus de 20 GWh d'énergie en 2020. Cette installation en cogénération produit ainsi 12 GWh d'électricité et 8 GWh de chaleur en 2020. Un second projet est présent (2022) sur la commune de Belfort-du-Quercy, Trotoco Metha d'une puissance de 250 kW (les données de production ne sont pas disponibles). Un dernier projet est en cours alimenter une chaudière de fromagerie à Loubressac.

Etant la quantité d'**élevages** (producteurs de déjections animales) du territoire du périmètre d'étude, **un potentiel non négligeable de méthanisation** pourrait être exploré, malgré l'absence de réseau gaz sur une grande partie du territoire. A noter que le nombre limité de surface arables, les productions de culture à vocation énergétique sont limitées.

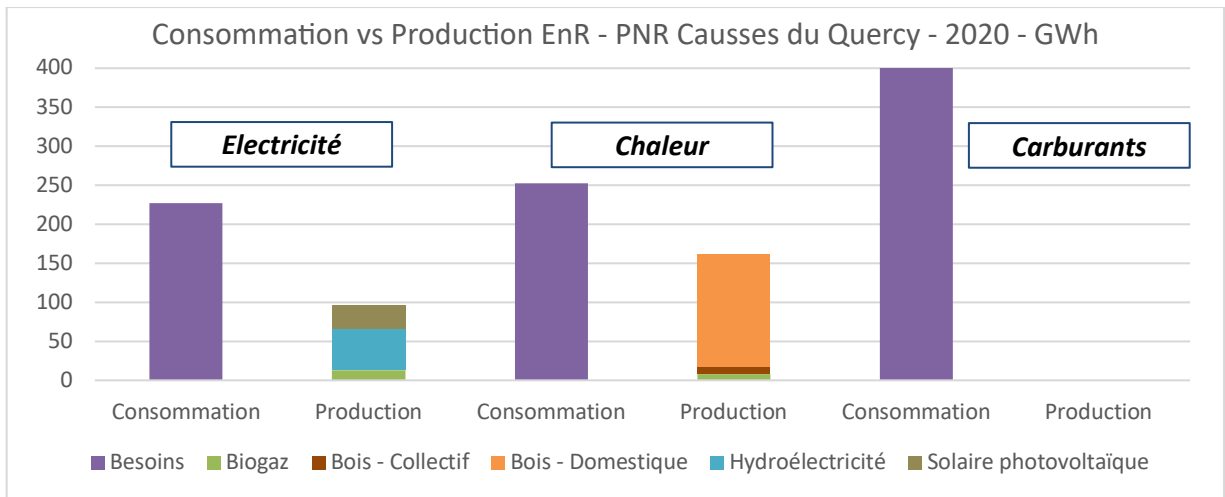
Le développement des projets de méthanisation reste un sujet complexe car il s'accompagne de plusieurs enjeux :

1. L'adhésion des publics : un premier projet porté sur le territoire a connu des difficultés vis-à-vis des populations. Ce premier projet « raté » a fait l'appui du Parc pour améliorer la concertation et son déploiement.
2. L'évaluation de l'impact des digestats et de leur épandage sur les sols : notamment en présence de sols maigres, les pollutions olfactives, etc.
3. La nécessité d'établir une étude complète de l'écosystème méthanisation : capacité d'intrants, gestion et rentabilité du méthaniseur par rapport à la production alimentaire (une concurrence entre production alimentaire et production énergétique qui n'est pas souhaitable), gestion des digestats et identification des surfaces et des agriculteurs volontaires pour épandre (zones vulnérables etc.)
4. Les enjeux avec l'eau : la question de l'eau et de la méthanisation peut être un enjeu sensible, notamment dans des conditions karstiques. A noter que la préfecture du Lot met en place des plans d'épandage qui peuvent être une réponse

Il est donc important de noter que si le potentiel de développement de la méthanisation n'est pas négligeable, il est nécessaire de porter une étude complète des possibilités de déploiement et de construire des projets viables et concertés.

Synthèse et comparaison avec la consommation sur le territoire

En 2020, la production EnR a permis de répondre à **29% de la consommation** du territoire du territoire. L'objectif du PCET implique d'atteindre 68% des consommations. Le graphique ci-dessous permet de mettre en évidence la répartition de la production par vecteur énergétique :

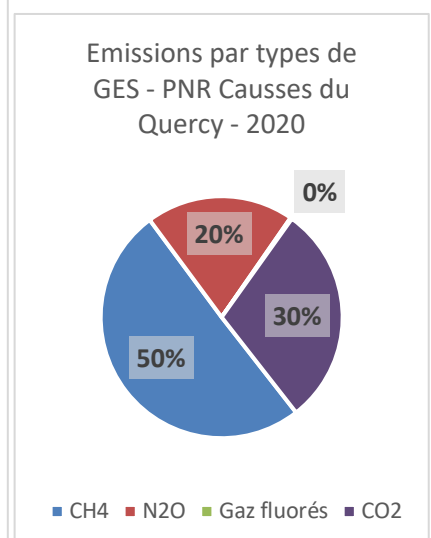
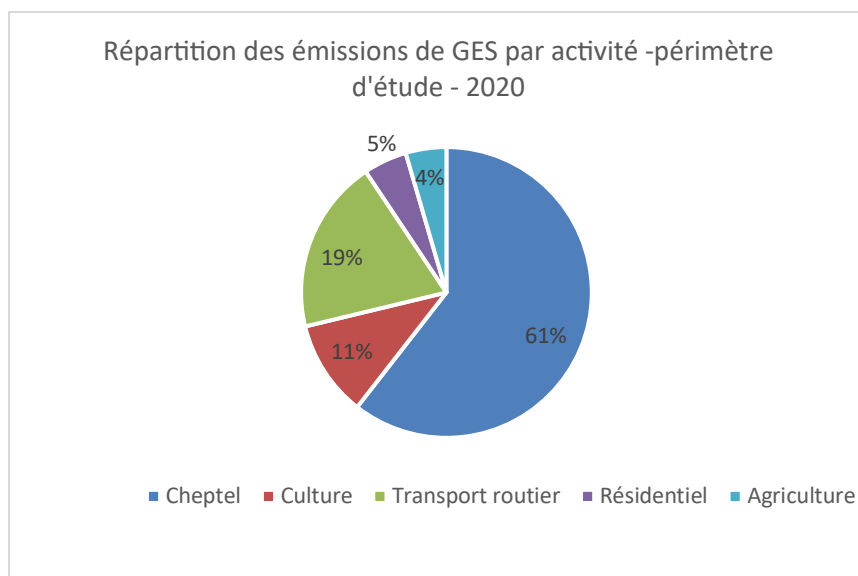


- **Electricité** : la production, représentée en majorité par l'hydroélectricité mais aussi par du photovoltaïque et l'installation de Bioquercy en cogénération, alimente **42% de la consommation du territoire**.
- **Chaleur** : le bois domestique est très majoritaire (89% de la production de chaleur du territoire), mais le développement des réseaux de chaleur biomasse et méthanisation pour alimenter des chaudières est à observer. **63% des besoins en chaleur sont approvisionnés par des énergies renouvelables**.
- **Carburants** : principalement fossiles (avec un complément de biocarburant) ; aucune production de carburant renouvelable n'est recensée sur le territoire pour le moment, mais selon les échanges un projet d'injection de biogaz à Belfort-du-Quercy pourrait alimenter en biométhane des bornes GNV par exemple, même si aucune donnée n'est recensée sur le territoire pour l'instant.

Ainsi, en alliant le développement des filières renouvelables avec une réelle trajectoire de réduction des consommations énergétiques, le territoire possède les ressources et potentiels énergétiques pour être TEPOS (Territoire à Energie Positive), mais des lacunes lourdes subsistent sur l'approvisionnement en carburants. La réduction de la voiture individuelle sur le territoire est donc non seulement un enjeu de décarbonation des mobilités mais également d'indépendance énergétique du territoire.

9. Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire étaient d'environ **490 ktCO2 équivalent** en 2020, soit **12,2 tCO2 équivalent/hbt** contre 4,7 tCO2e/hbts en Occitanie 6,6 tCO2e/hbts en moyenne en France la même année. Ces émissions importantes sont majoritairement imputables à **l'activité agricole importante du territoire**, générant des **émissions non-énergétiques (71%)**, tandis que les **29% des émissions restantes sont dites énergétiques**, puisqu'elles sont liées à **la combustion de produits pétroliers sur le territoire**. La tendance est néanmoins à la baisse depuis 2016, avec -2%/an d'émissions en moyenne.

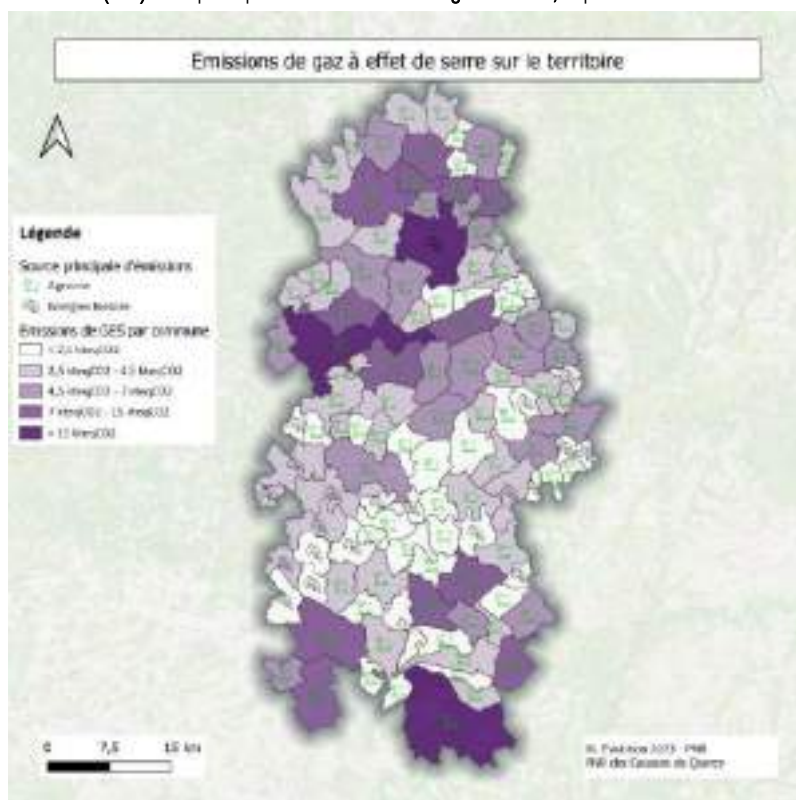


Les émissions de gaz à effet de serre dépendent de la répartition des secteurs d'activité du PNR :

- **L'agriculture représente 76% des émissions de GES du territoire, principalement non-énergétiques :**
- **Les cheptels ovins et caprins**, dominants sur le territoire, engendrent l'émission de protoxyde d'azote (N₂O) **mais surtout de méthane (CH₄)** provenant de la digestion d'herbe par les ruminants. Ce gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement global **28 fois plus important à 100 ans que le CO₂**, est responsable de **la moitié de la contribution à l'effet de serre des GES du territoire** ;
- **Les cultures**, par l'utilisation **d'engrais fortement azotés**, sont à l'origine d'émissions de **protoxyde d'azote (N₂O)**, au **PRG 265 fois** plus important que le CO₂ à 100ans.

Enfin, **5% des émissions du territoire sont dues aux carburants des engins agricoles.**

- **Le transport routier (19%)** est deuxième secteur d'émission de gaz à effet de serre. C'est notamment principalement dû aux fortes consommations d'énergie fossile du secteur, correspondant en grande majorité à la voiture individuelle. Ainsi, un maillage de transports publics et covoiturages sur le territoire constitue la principale opportunité de réduction d'émissions pour ce secteur.
- **Le résidentiel (5%)** émet principalement via **les chauffages au fioul**, et plus minoritairement les cuissons au gaz bouteille.



L'étude des émissions de gaz à effet de serre par communes met en évidence certaines disparités territoriales :

- La plupart des communes du territoire ont comme principale source d'émission l'agriculture,
- **Mais les communes les plus peuplées ainsi que celles proches des pôles urbains à proximité (Cahors et Figeac) ont comme principale source les énergies fossiles et plus particulièrement le carburant pétrolier du transport routier.**

Afin d'aider les habitantes et habitants à réduire leurs dépenses énergétiques et réduire l'empreinte carbone liée au déplacement sur le périmètre d'étude, **une alternative à la voiture individuelle doit être pensée**, que ce soit par la mobilité douce, les transports en commun, l'autopartage ou le covoiturage.

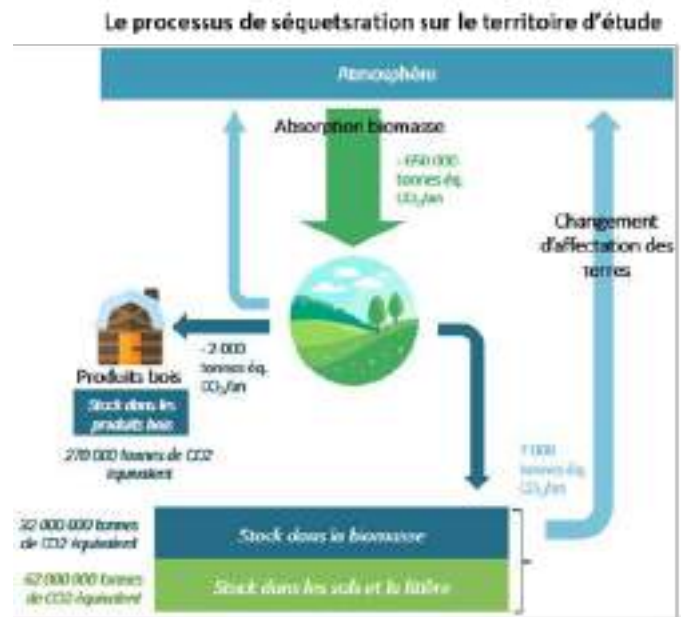
La dynamique des émissions de GES du territoire est à la faible diminution : -3,1% entre 2013 et 2019 (sur le périmètre actuel du PNR) soit -0,5% an. L'année 2020 étant particulière, celle-ci n'est pas intégrée dans le calcul de la dynamique.

10. Séquestration carbone sur le territoire

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du CO₂ dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. A l'état naturel, le carbone peut être stocké sous forme de gaz dans l'atmosphère ou sous forme de matière solide dans les combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz), dans les sols ou les végétaux. Les produits transformés à base de bois représentent également un stock de carbone.

Trois aspects sont distingués et estimés :

- **Les stocks de carbone** dans les sols des forêts, cultures, prairies, forêts, vignobles et vergers ;
- **Les flux annuels d'absorption** de carbone par les forêts, les produits forestiers (bois d'œuvre), etc. ;
- **Les flux annuels d'absorption ou d'émission de carbone par suite des changements d'usage des sols.**



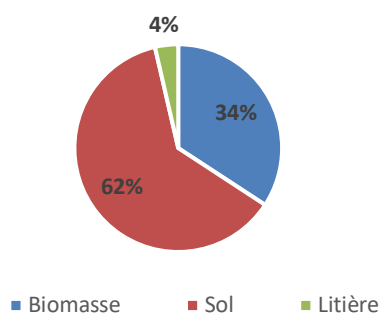
Source : outil ALDO de l'ADEME

Stocks de carbone

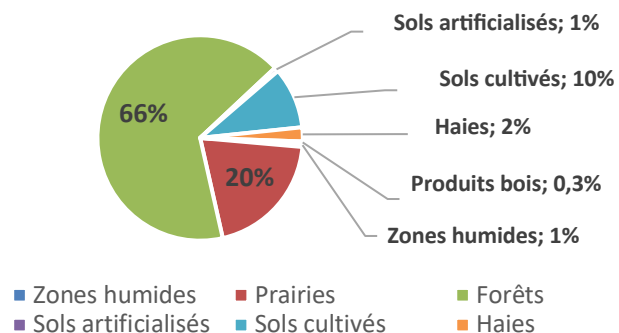
Selon l'outil ALDO de l'ADEME, l'occupation des sols sur le territoire permet de stocker plus de **94 millions de tonnes de carbone**. L'essentiel est stocké par la **forêt (63 MteqCO₂ soit 66% du total)** et par **les prairies et cultures**, qui recouvrent respectivement **20%** (19 MteqCO₂) et **10%** (9 MteqCO₂) du stock total. Les autres postes de stockage du carbone sont les haies avec 2 000 kteqCO₂ stockées (2%), les zones humides préservant 530 kteqCO₂ (1%), les sols artificiels, qui stockent environ 640 kteqCO₂ (1%) et les produits bois avec 270 kteqCO₂ de carbone stockées (1%).

Le carbone stocké est en majorité situé dans la **matière organique des sols (59 MteqCO₂, ie 62% des stocks)**, principalement dans les 30 premiers cm du sol et dans une moindre mesure dans **la litière (3 MteqCO₂ ie 4%)**. La **biomasse sur pieds stocke plus de 32 MteqCO₂, ie 34% du total**. Par ailleurs, le bois absorbe du carbone, c'est pourquoi on considère que les produits bois (finis) utilisés sur le territoire, et dont on estime qu'ils seront stockés durablement (dans la structure de bâtiments notamment), stockent du carbone. Ce stock est estimé à 270 ktonnes équivalent CO₂.

Répartition des stocks de carbone par réservoir - 2018



Répartition des stocks de carbone - 2018



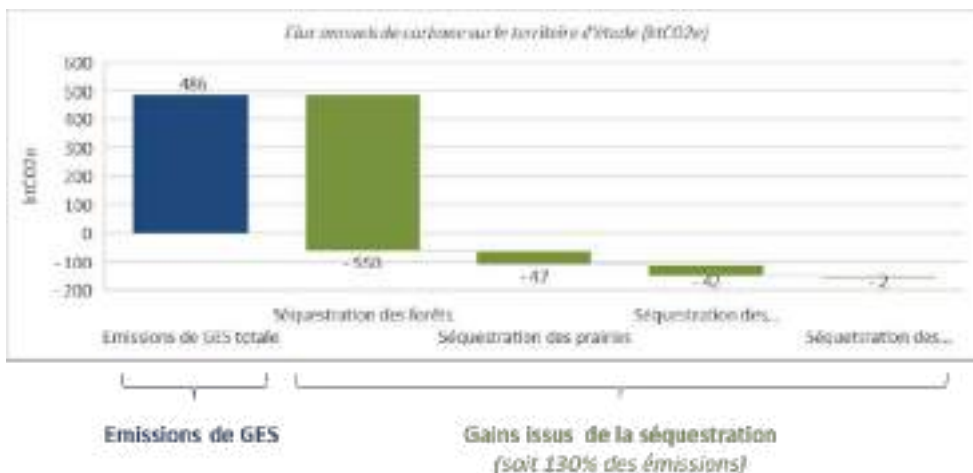
La préservation des sols et de la biomasse identifiée ici permet de ne pas rejeter ce carbone séquestré dans l'atmosphère.

Séquestration annuelle de carbone

L'outil ALDO indique que la biomasse, l'utilisation des terres et les produits bois séquestrent du carbone à un **flux de 640 000 tCO₂e/an**. L'essentiel de cette séquestration est dû à l'absorption dans la biomasse de la forêt, qui représente 550 000 tCO₂e par an. **Les prairies et cultures** séquestrent annuellement près de 47 000 tCO₂e/an et 42 000 tCO₂e/an.

L'outil mentionne aussi que le flux annuel de **produit bois** représente aussi une séquestration annuelle de CO₂, à hauteur de 2 000 tonnes équivalent CO₂. D'autres matériaux biosourcés que le bois (chanvre, lin pour isolation...) pourraient participer à augmenter cette séquestration de carbone. Enfin, les **changements d'usages des sols** sont responsables de flux de carbone : de la libération par l'artificialisation et l'imperméabilisation de surfaces naturelles et de la séquestration par la végétalisation d'espaces.

Les bonnes pratiques agricoles (allongement prairies temporaires, intensification modérée des prairies peu productives, agroforesterie en grandes cultures, couverts intermédiaires, haies, bandes enherbées, semis direct...), permettent d'augmenter la séquestration annuelle du carbone dans le sol.

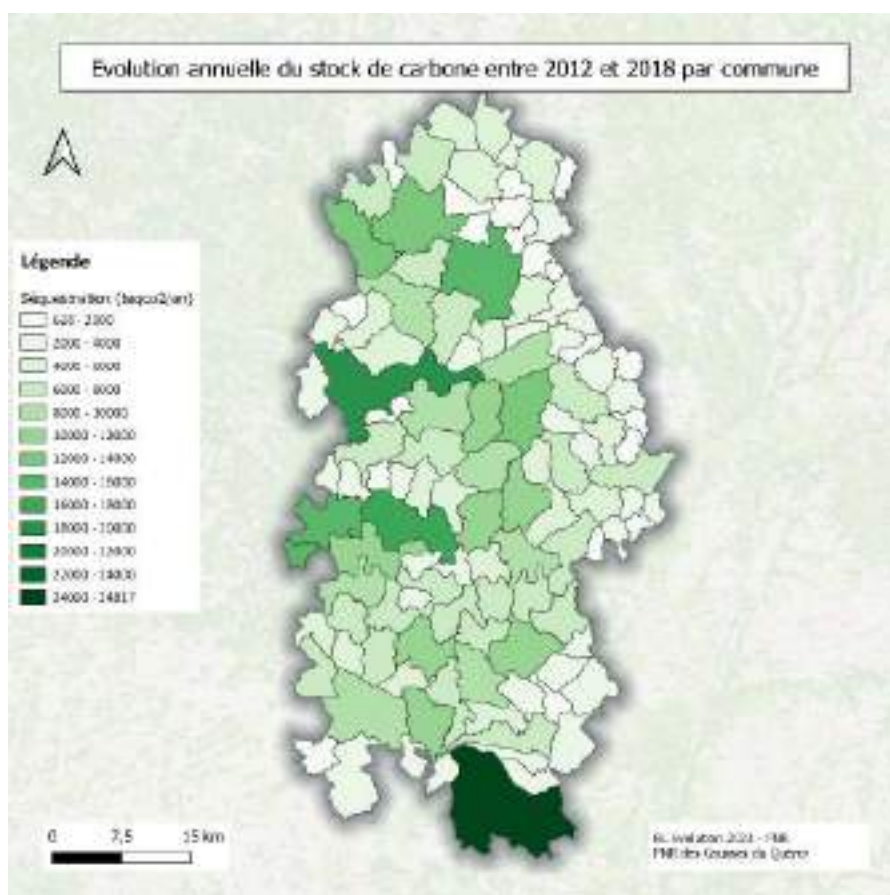


Au total, la séquestration annuelle de CO₂ sur le territoire représente **130% des émissions de gaz à effet de serre du territoire**, ce qui signifie

que le **territoire est, d'un point de vue comptable, séquestrateur net**. L'artificialisation des sols, le développement de la filière bois et l'installation d'infrastructures d'énergie renouvelable en milieux naturels peuvent constituer des **menaces à prendre en compte pour maintenir cet atout**. La plus grande menace reste les **feux de forêts**, dont l'augmentation en fréquence est conséquence directe du réchauffement climatique.

La répartition géographique de la séquestration carbone du territoire (c'est-à-dire du flux ou de l'évolution annuelle du stock de carbone) met en évidence que les communes les plus séquestratrices sont celles présentant la plus grande surface, et donc nécessairement les plus grandes surfaces de forêts ou agricoles.

Sources : ORCEO, PictoStat, ALDO, Entretien PNR



11. Enjeux liés à la pollution atmosphérique

L'agence nationale de la santé publique a estimé en 2016 que 48 000 décès prématurés étaient dus à la mauvaise qualité de l'air. Ce qui en fait la troisième cause de décès prématuré après l'alcool et le tabac. Jusque peu délaissé par les plans d'urbanisme, la pollution atmosphérique est aujourd'hui un enjeu majeur de la santé publique. Ainsi que le prévoit le Code de l'environnement, chacun a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé (article L.220-1).

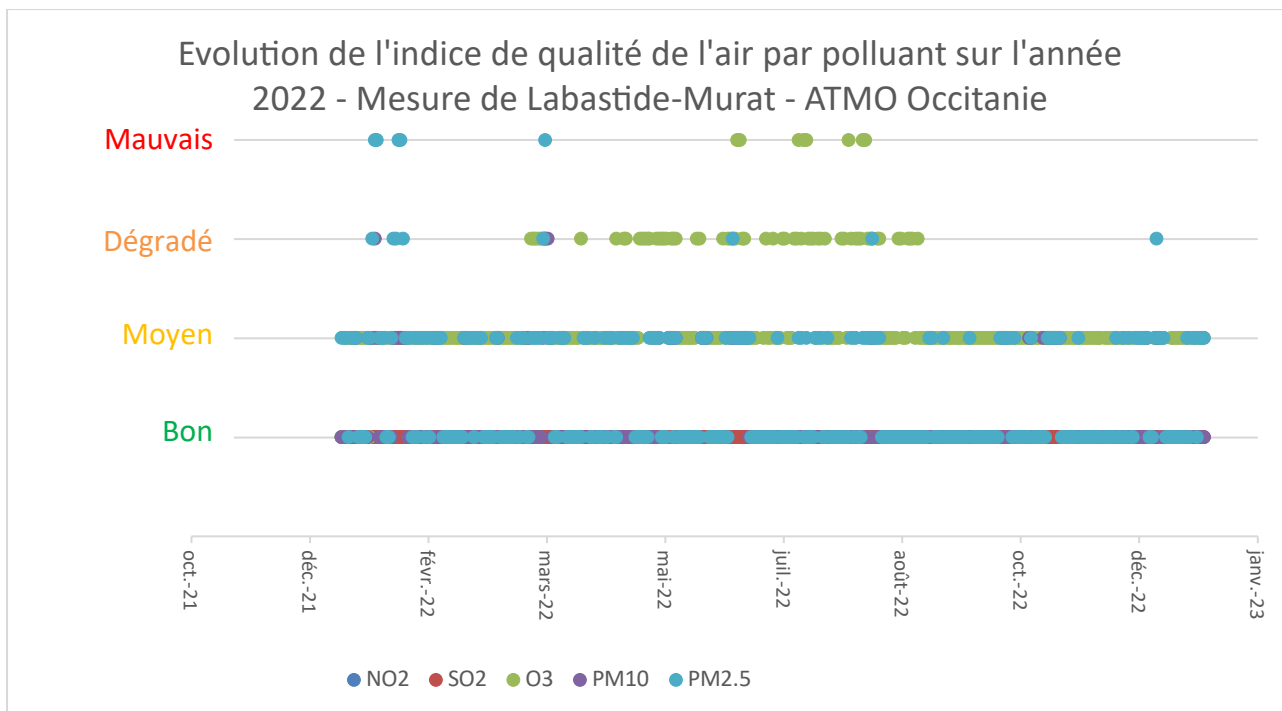
Les émissions de polluants atmosphériques sont directement liés aux secteurs d'activité du territoire, que ce soit par leurs procédés ou les combustions qu'ils nécessitent.

- **PM2.5 : les particules en suspension les plus fines (<2,5µm)** pénètrent facilement dans les voies respiratoires jusqu'aux alvéoles pulmonaires où elles se déposent et peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures. Les émissions **sont principalement dues à la combustion de bois-énergie** dans de mauvaises conditions (trop humide, foyers ouverts ...), mais aussi à l'usure **des pneus et freins** des voitures ou aux fumiers et lisiers des **cheptels bovins**.
- **PM10** : les plus grosses particules sont retenues par les voies aériennes supérieures. Par ailleurs, les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles. Le coût économique induit par leur remise en état est considérable : au niveau européen, le chiffrage des dégâts provoqués sur le bâti serait de l'ordre de 9 milliards d'euros par an. A l'instar **des PM2.5, le chauffage bois résidentiel, les transports routiers et les activités agricoles** (travail du sol, pratiques liées aux récoltes, lisier et fumier ...) émettent des PM10.
- **NOx : Les oxydes d'azotes (NOx)** (principalement le NO2) contribuent à la formation des pluies acides et à l'eutrophisation des sols. Ils favorisent également la formation d'ozone (O3) sous l'effet du rayonnement solaire. **Les émissions de NOx sont principalement issues du transport routier**. Les émissions des véhicules à essence ont quelque peu diminué à la suite de la mise en place des pots catalytiques depuis 1993, mais cette baisse a été compensée par la forte augmentation du trafic et peu favorisée par le faible renouvellement du parc automobile. Les véhicules diesel, en forte progression ces dernières années, rejettent davantage de NOx. Sur le territoire du PNR, la présence importante d'engins agricoles est également une source d'émissions de NOx à surveiller. Les procédés de combustion industrielle peuvent également rejeter des NOx.
- **NH3 : L'ammoniac (NH3)** inhalé est toxique au-delà d'un certain seuil. Les quantités d'ammoniac rejetées dans l'atmosphère en font l'un des principaux responsables de l'acidification de l'eau et des sols, ainsi qu'un facteur favorisant les pluies acides. Le principal émetteur de NH3 est le secteur de **l'agriculture**. Les émissions proviennent de l'hydrolyse de l'urée produite par les animaux d'élevage (urine, lisiers), au champ, dans les bâtiments d'élevage, lors de l'épandage ou du stockage du lisier, et de la fertilisation avec des engrais à base d'ammoniac qui conduit à des pertes de NH3 gazeux dans l'atmosphère.
- **COVNM : Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** sont des précurseurs, avec les oxydes d'azote, de l'ozone (O3). Les effets sur la santé des COVNM sont divers, ils peuvent provoquer une simple gêne olfactive, des irritations des voies respiratoires ou des troubles neuropsychiques. Ce sont des polluants de compositions chimiques variées avec des **sources d'émissions multiples**. Les sources anthropiques (liées aux activités humaines) sont principalement marquées par la **combustion** (chaudière biomasse du résidentiel, carburants) et **l'usage de solvants (procédés industriels ou usages domestiques)**.
- **O3** : La pollution de l'air photochimique est la pollution issue des transformations chimiques favorisées par le rayonnement solaire. L'indicateur de cette pollution mesuré par l'observatoire est **le polluant ozone (O3)**. Les précurseurs sont en particulier les oxydes d'azote (NOx, dont le NO2) et les composés organiques volatils (COV). L'ozone contribue à l'effet de serre, il est néfaste pour les écosystèmes et cultures agricoles (baisse des rendements allant jusqu'à 10%). Chez l'Humain, il provoque des irritations oculaires, des troubles respiratoires surtout chez les enfants et les asthmatiques. L'ozone étant un polluant secondaire (issu de polluants primaires), **on ne peut estimer ses émissions, mais on peut mesurer sa concentration**.



A partir des données de l'ATMO Occitanie, un tableau des valeurs annuelles de polluants atmosphériques comparées aux seuils de l'OMS et valeurs limites a pu être représentée. Ces informations sont à relativiser, car l'observatoire le plus proche, celui de Montauban, se situe en ville et à une trentaine de kilomètre des limites du périmètre d'étude.

valeurs annuelles (µg/m3)	Montauban	Biars-sur-Cère	seuil OMS	Valeur limite
PM2.5	10,5	/	5	25
PM10	16,5	13,3	15	40
NOx	21,4	/	10	40
O3	51,4	45,6	/	/

Pour l'ozone, le nombre de jours avec dépassement de 120 µg/m3 sur 8h est classiquement mesuré. On peut cependant observer les indices de qualité de l'air de Labastide-Murat issue des données ATMO, indiquant que **l'indice de l'ozone est principalement moyen sur l'année 2022, avec des périodes où la qualité est dégradée voire mauvaise en été**, signe d'une pollution à considérer provenant de ce polluant. L'indice de qualité de l'air pour les PM10 atteint également un seuil critique (mauvais) sur certains pics hivernaux. Globalement, la qualité de l'air est de moyenne à bonne avec toutefois des périodes de dépassements des seuils qui implique une qualité de l'air dégradée, voire ponctuellement mauvaise.



Sources : ATMO Occitanie

EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A L'ÉNERGIE
 PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> La principale évolution entre 2010 et aujourd'hui, est la production de document de planification de la transition énergétique et climatique, avec les plans climat des intercommunalité et celui du Parc. Des documents stratégiques qui ont permis de développer des plans d'action pour accélérer la transition. La production d'énergie renouvelable a fortement progressé depuis 2010, passant d'une production équivalent à 16% des consommations d'énergie à 29% actuellement. Ce déploiement concerne principalement le solaire photovoltaïque et des unités ponctuelles de méthanisation.
 CONSOMMATION	<ul style="list-style-type: none"> Concernant les consommations, celles-ci ont progressé, passant de 604 GWh à 880 GWh (en incluant le nouveau périmètre). On notera une baisse légère des consommations d'énergie au cours depuis 2017, mais qui n'est pas très significative. La répartition de consommation par secteur est sensiblement la même, mais ceci est à nuancer avec 2020, l'année d'étude. En effet, le confinement limite l'analyse des transports. Les émissions de GES sont difficilement comparables entre les deux années d'étude. En 2010, les émissions sont de l'ordre de 116 ktCO2e contre 490 ktCO2e actuellement (en incluant le nouveau périmètre). Si le nouveau chiffre prend en compte le nouveau périmètre, la difficulté de comparaison provient principalement des méthodes de comptage et du calcul des autres gaz à effet de serre (méthane notamment). Par exemple, le secteur de l'agriculture représentait que 19% des émissions totales contre 61% actuellement. A noter tout de même une légère baisse des émissions au cours des 2 dernières années. La qualité de l'air n'était pas traitée à l'époque de l'étude de 2010. En termes d'enjeux, on retrouve des thématiques similaires qui ressortent des conclusions de 2010 et celles d'aujourd'hui. On notera notamment des enjeux sur le développement des EnR mais aussi sur les secteurs du résidentiel et des transports.



Et le changement climatique ?

Si aujourd'hui le territoire est neutre en carbone par une forte séquestration, le changement climatique qui menace la forêt et l'équilibre des écosystèmes pourra remettre en cause la trajectoire carbone dans le long terme.

De plus, le changement climatique va favoriser la présence de polluants dans l'atmosphère, avec par exemple des conditions favorables à la formation d'ozone plus fréquentes, ou une augmentation des concentrations de particules fines associées à des incendies, ou à des brumes de sables du Sahara. L'étude de vulnérabilité du Département du Lot met aussi en avant des enjeux qui seront liés avec l'extension des saisons polliniques qui favoriseront le développement de plantes allergisantes, impactant la qualité de l'air.

12. Synthèse et analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">Le territoire dispose d'un ensoleillement qui représente un fort potentiel de développement pour production d'énergie solaireLes ressources naturelles et renouvelables faciles d'accès comme le boisUne forte séquestration qui permet d'atteindre dès aujourd'hui la neutralité carboneLa part d'électricité qui augmente dans les modes de chauffage résidentiels, s'opposant aux consommations d'énergie fossile.	<ul style="list-style-type: none">Le manque de partage et de concertation dans le déploiement des EnR représente un frein vers un déploiement nécessaire mais qui tient compte de la préservation d'un environnement et d'une biodiversité pour lesquels le Parc a été labellisé.Il existe très peu d'offre de mobilité douce, commune ou partagée pour pallier l'utilisation de la voiture individuelle qui est particulièrement présente.Il existe un manque important de moyens et de main d'œuvre pour accélérer la rénovation, ce qui limite les initiatives existantes et la réponse aux demandes.L'habitat se compose essentiellement de bâtiments anciens qui sont des passoires thermiquesDes consommations énergétiques et des émissions de GES globalement en baisse trop faible sur le territoire ...
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">Les différents objectifs nationaux et régionaux dont la loi d'accélération des EnR qui pourra renforcer l'autonomie énergétiqueDes possibilités de maillage des transports en commun et de services de covoiturage pour limiter les déplacements en voiture individuelle.L'accès à des fonds et aides nationales et régionales pour financer des actions de transitions énergétiques et climatiquesMobiliser et mettre en avant les retombées économiques du développement des EnR via le partage de la valeur générée et des structures de portages permettant une meilleure gouvernance locale (SEM, participation citoyenne ...)Des stratégies locales et nationales pour réduire les GES et l'énergie	<ul style="list-style-type: none">Une trajectoire de séquestration carbone qui est incertaine avec le changement climatique, et qui pourra limiter la neutralité carbone. Cela pourra aussi avoir un impact sur la qualité de l'air.La méthanisation dont le développement est difficile à évaluer, notamment à la suite d'expériences manquées. Une évaluation des impacts de la méthanisation sur le territoire est à mettre en œuvre, pour éclairer sur l'intérêt de poursuivre son déploiement.Maîtriser le développement des EnR dans le respect des paysages et ressources territoriales. Malgré la pression des développeurs, le foncier artificialisé pour PV au sol doit être limité sur des espaces naturels agricoles et forestiers, plus encore si des enjeux de biodiversité, de paysages et d'acceptabilité sont identifiés.

II. Vulnérabilité du territoire

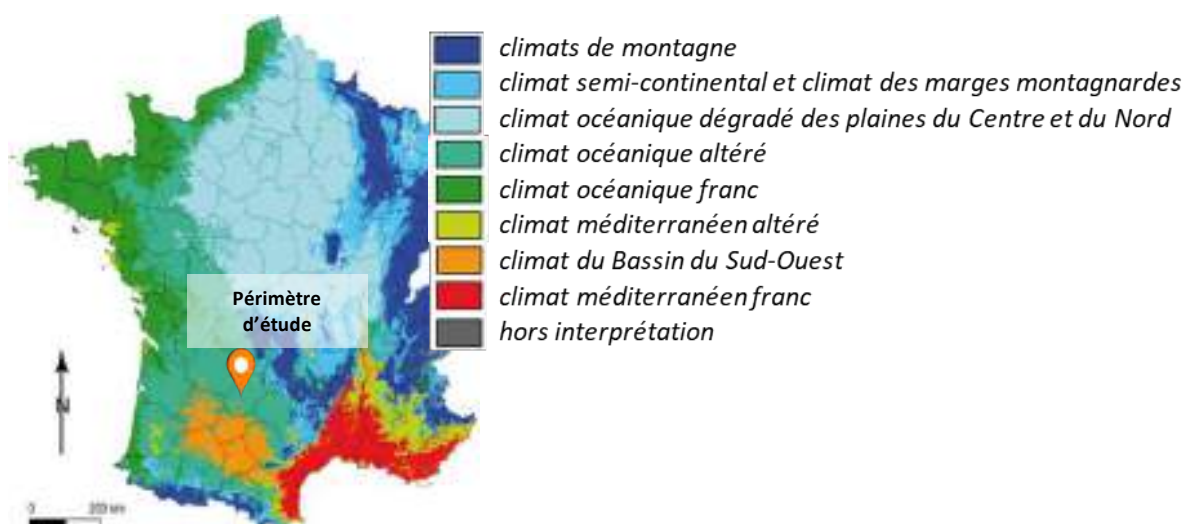
1. Changement climatique

Caractéristiques climatiques du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Le parc naturel régional des Causses du Quercy se situe dans une zone où le climat est de type océanique altéré, qui se caractérise par des écarts de températures entre hiver et été qui augmentent avec l'éloignement de la mer. En effet, il s'agit d'un climat de transition entre les zones climatiques océanique franc et océanique dégradé.

La température moyenne annuelle est assez élevée (environ 13,1°C à Gourdon, période 1991-2021) avec un nombre de jours froids faibles et chauds soutenu (82,9 jours chauds en moyenne annuel pour Gourdon, période 1991-2021). L'amplitude thermique annuelle (juillet-janvier) est proche du minimum et la variabilité interannuelle moyenne. Les précipitations moyennes sont plus importantes au printemps (avec respectivement 82,6 mm en avril et 82,2 en mai, période 1991-2021), l'été étant assez sec.

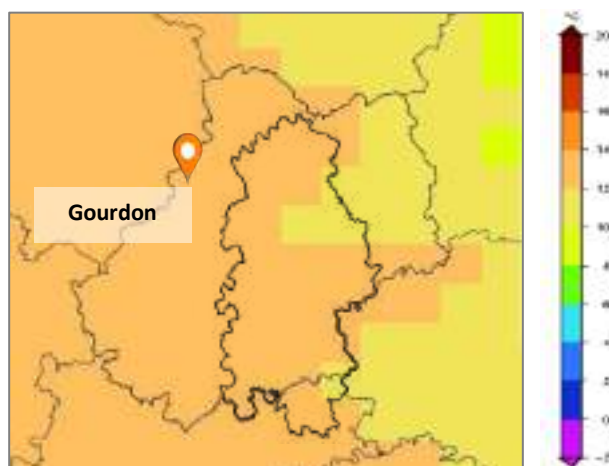
Les différents climats de la France métropolitaine



Station de référence

Le territoire ne dispose pas de station météorologique sélectionnée par Météo France pour ses critères de qualité et de représentativité et ne dispose pas, dans ce cadre, d'indicateurs locaux qui font office de référence pour suivre l'évolution du climat, bien que plusieurs stations se trouvent dans le périmètre du territoire.

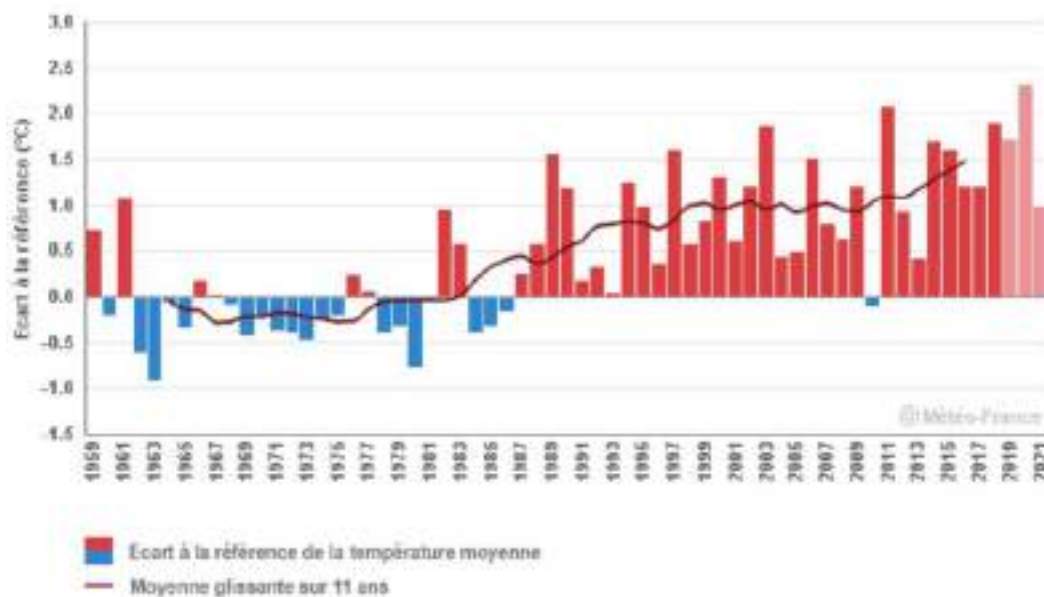
Station de référence du réseau Météo France la plus proche et température moyenne de référence sur la période 1976-2005, PNR Causses du Quercy



Afin d'observer l'évolution du climat avec des indicateurs fins, c'est la station Gourdon qui a été sélectionnée dans le cadre du diagnostic, station météorologique du réseau Météo France la plus proche disposant de données mensuelles homogénéisées pour les paramètres étudiés (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une correction permettant de gommer toute forme de distorsion d'origine non climatique (déplacement de station, rupture de série...)).

Les températures moyennes annuelles données par DRIAS pour la période de référence (1976-2015) se situent entre 11°C et 13°C.

Des températures en hausse



Températures moyennes annuelles : écart à la référence 1961-1990, station Gourdon

Source carte : « Les types de climats en France, une construction spatiale », Daniel Joly et al., 2015

L'évolution du climat sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre humaines a déjà entraîné à l'échelle de la région Occitanie une hausse des températures moyennes annuelles entre $+0,3^{\circ}\text{C}$ par décennie, sur la période 1959-2009, soit une augmentation de $+1,5^{\circ}\text{C}$ en 50 ans. Les deux années les plus chaudes observées depuis 1959 sont 2003 et 2020.

Cette augmentation des températures moyennes annuelles n'est toutefois pas homogène entre les saisons. En période estivale, les températures maximales se situent entre $+0,4^{\circ}\text{C}$ et $+0,5^{\circ}\text{C}$ par décennie et au printemps entre $+0,3^{\circ}\text{C}$ et $+0,4^{\circ}\text{C}$ par décennie, sur la période 1959-2009.

Des journées chaudes plus nombreuses et des gelées moins fréquentes

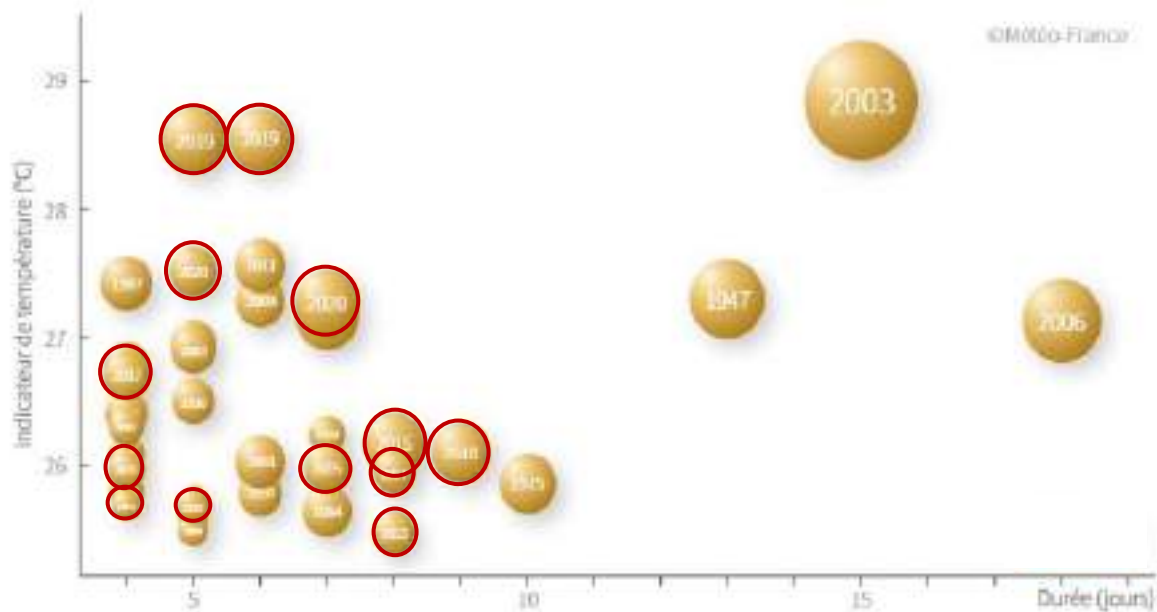
Bien que le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) et le nombre annuel de jours de gel (températures minimales inférieures à 0°C) soient très variables d'une année sur l'autre, on retrouve une cohérence avec l'augmentation des températures moyennes annuelles.

A l'échelle régionale, sur la période 1959-2009, on mesure en moyenne une augmentation de 3 à 6 journées chaudes par décennie, soit une augmentation entre 15 et 30 jours en 50 ans. Les années 2003 et 2018 sont celles ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.

A l'inverse, on compte une diminution de l'ordre de -1 à -3 jours de gel par décennie sur la période 1961-2010, soit une diminution moyenne de -15 jours en 50 ans. Sur la région, les années 2002 et 2020 sont les années les moins gélives depuis 1959.

Des vagues de chaleur plus nombreuses et des vagues de froid moins fréquentes

On observe une augmentation de la fréquence des événements de vagues de chaleur (caractérisée par un écart de température de $+5^{\circ}\text{C}$ par rapport à la moyenne pendant au moins 5 jours consécutifs) ces dernières années. On constate d'après le graphe ci-dessous, que 16 vagues de chaleur se sont produites dans les 10 dernières années (2011-2021), soit environ la moitié des vagues de chaleur totales sur la période 1947-2021. La canicule de 2003 reste de loin la plus sévère survenue sur la région.

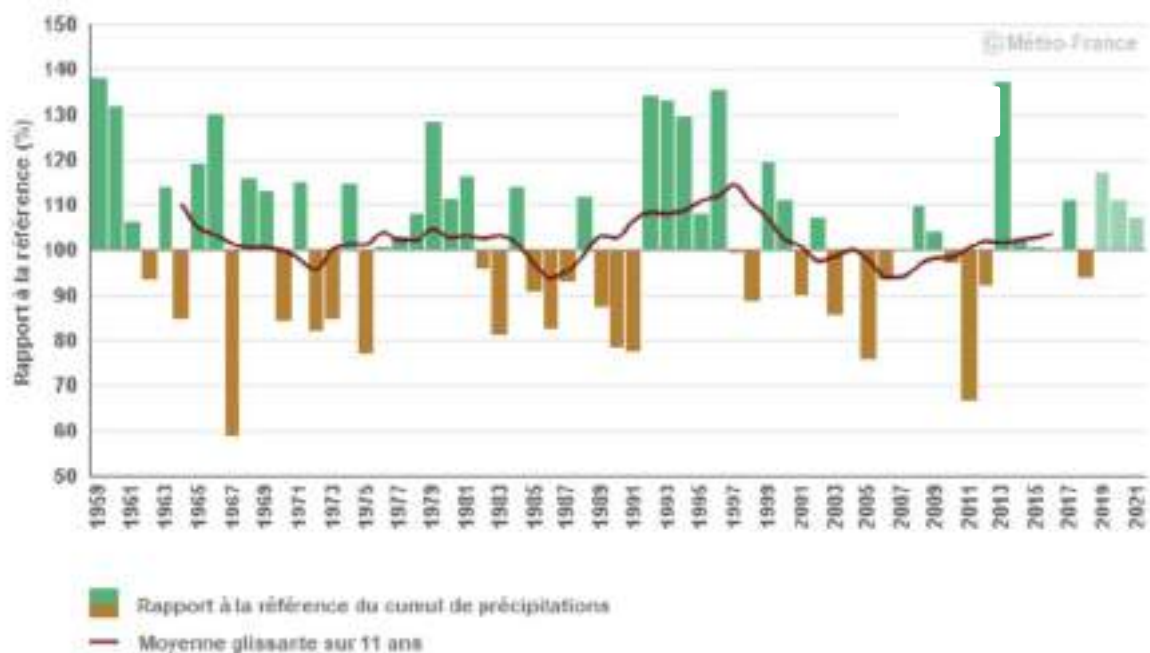


Evolution des vagues de chaleur, période 1947-2021, Midi-Pyrénées

En revanche, les vagues de froid recensées dans la région sont moins nombreuses ces dernières années et les plus longues, intenses et sévères se sont produites avant 2000. Sur ces 10 dernières années, deux vagues de froid ont été recensées sur la région en 2012 et en 2013.

Pas d'évolution marquée des précipitations annuelles

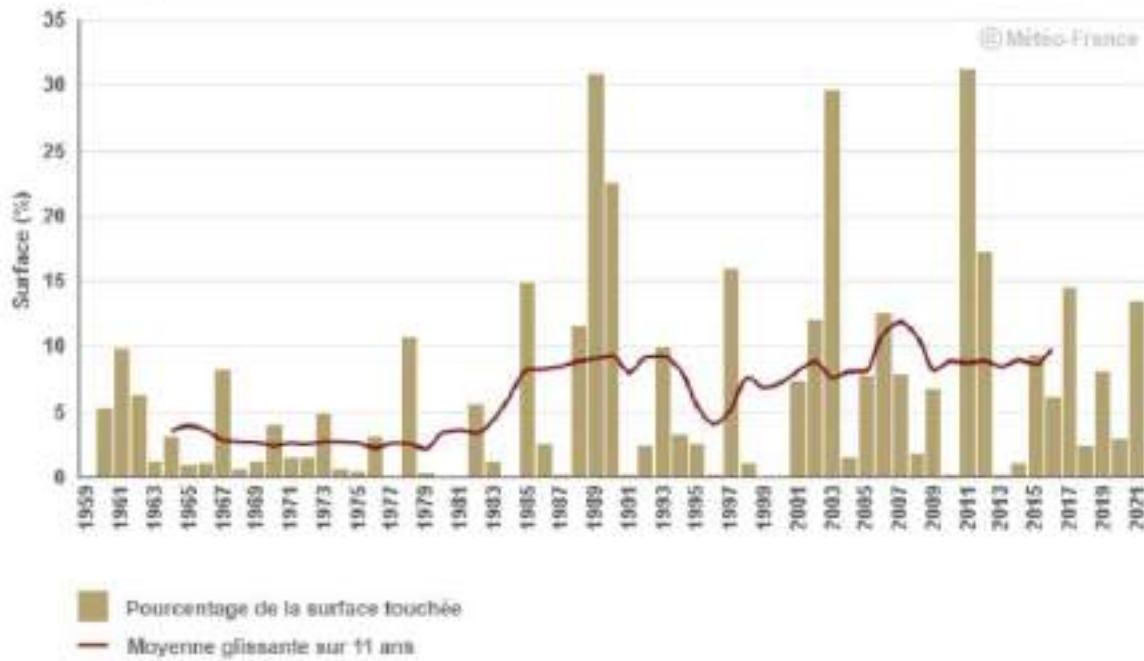
En ce qui concerne les précipitations, l'ampleur du changement climatique est plus difficile à apprécier, en raison de la forte variabilité d'une année sur l'autre. A l'échelle de l'Occitanie, les précipitations annuelles présentent une légère baisse des cumuls depuis 1961. L'analyse saisonnière montre en légère baisse des cumuls hivernaux depuis 1961. L'étude de vulnérabilité du Département du Lot démontre aussi cette difficulté de dégager une tendance stable.



Cumul annuel de précipitations : rapport à la référence 1961-1990, période 1959-2021, station la plus proche du périmètre (Montauban)

Des sécheresses des sols plus fréquentes et plus sévères

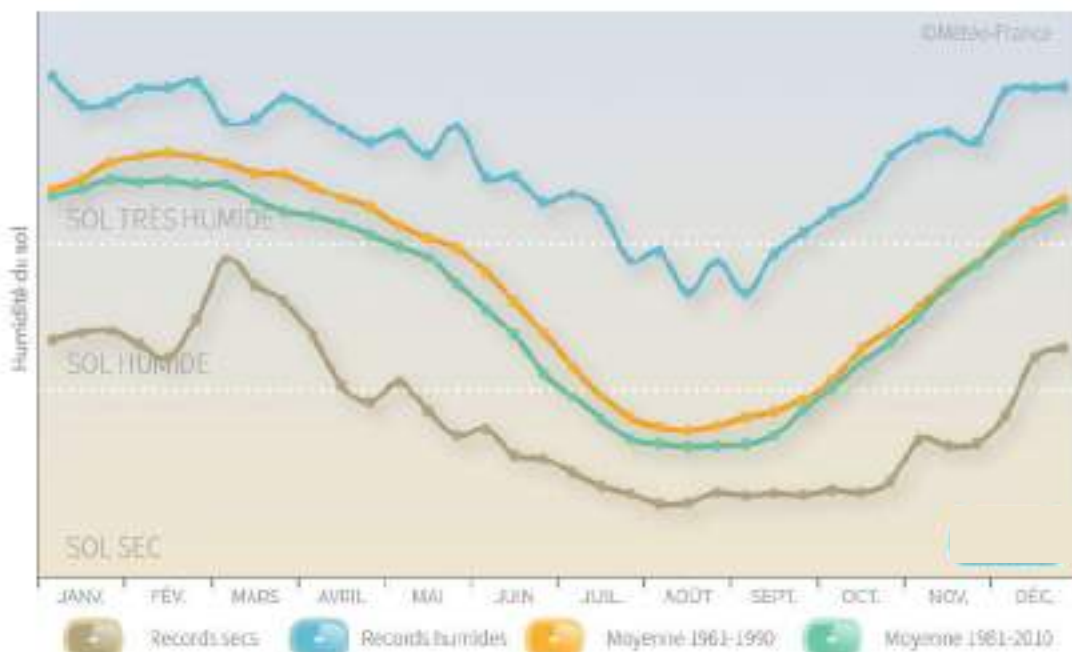
L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols, depuis 1959, permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères à l'échelle régionale comme 2003 ou 2011. L'évolution de la moyenne décennale montre l'augmentation de la surface des sécheresses passant de valeurs de l'ordre de 5 % dans les années 1960 à 10 % de nos jours.



Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse, période 1959-2021, étude menée à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées (uniques données disponibles sur le site de Météo France)

Un sol plus sec au printemps et en été

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur l'ancienne région Midi-Pyrénées montre un assèchement moyen de l'ordre de 7% par an, à l'exception de l'automne. Les événements de 2011 et 2012 de sécheresses correspondent aux records mensuels de sol sec des mois de mars et mai, depuis 1959.



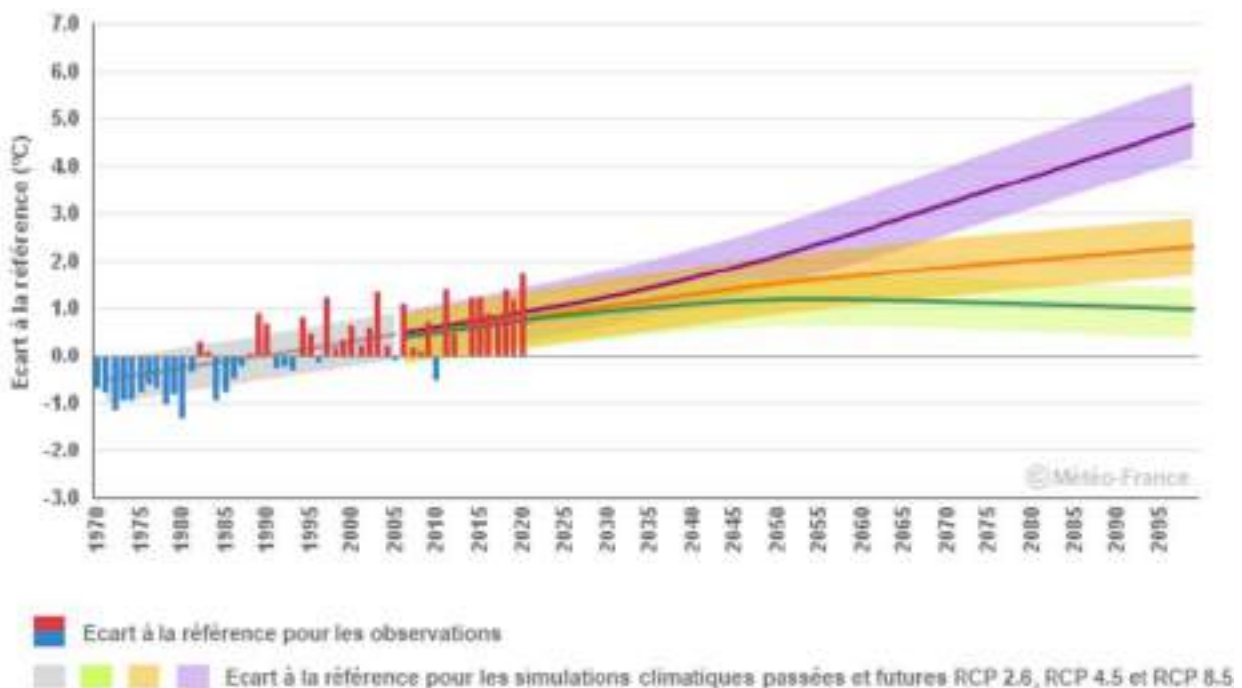
Cycle annuel de l'humidité du sol, moyenne et records, période 1960-2020, étude menée à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées (uniques données disponibles sur le site de Météo France)

Les tendances futures : Une hausse des températures au cours du siècle, quel que soit le scénario

Dans son 5ème rapport d'évaluation (2014), le GIEC présente ses projections climatiques pour le XXIe siècle décrivant l'évolution des concentrations en gaz à effet de serre (GES). Ces scénarios sont appelés RCP (*Representative Concentration Pathway*) et traduisent différents profils d'évolution des émissions de gaz à effet de serre qui conditionnent les évolutions climatiques, au niveau global :

- RCP 8.5 : scénario pessimiste sans politique climatique ; l'augmentation des températures en 2100 serait de 4 à 6,5 °C en moyenne globale.
- RCP 6.5 : scénario intermédiaire, envisageant une stabilisation des concentrations de GES dans l'atmosphère après 2100.
- RCP 4.5 : scénario intermédiaire avec stabilisation à l'horizon proche puis décroissance des émissions de GES ; l'augmentation des températures en 2100 serait de 2°C en moyenne globale.
- RCP 2.6 : scénario optimiste avec politique très volontariste et rapide de décroissance des émissions de GES ; l'augmentation des températures en 2100 serait de 1°C en moyenne globale.

En Midi-Pyrénées, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXIe siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP 2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂).



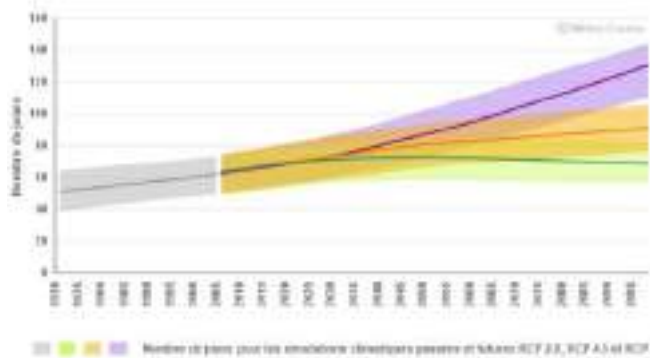
Température moyenne annuelle en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005. Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5, et 8.5

A l'échelle du Parc, cela se traduit par une augmentation des températures pour les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5. A l'horizon 2071-2100, les températures pourraient atteindre jusqu'à +4,3°C pour un scénario sans politique climatique (RCP 8.5).

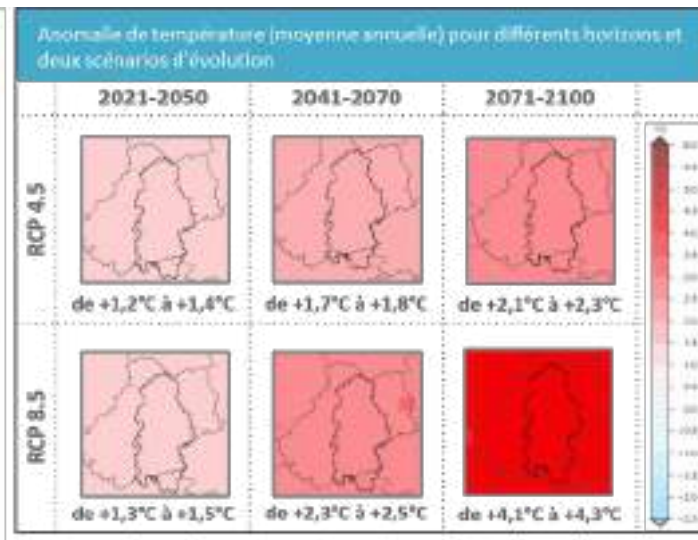
Cette augmentation de températures n'est pas sans conséquences : quelques dixièmes de degrés de variation peuvent conduire à la déstabilisation du système climatique et entraîner plusieurs événements climatiques : vagues de chaleur plus intenses, sécheresses plus longues, risque d'incendie renforcé etc.

Augmentation du nombre de journées chaudes et diminution du nombre de gelées

En lien avec la poursuite du réchauffement climatique, les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes sur tout le territoire. A partir de la seconde moitié du XXIème siècle, cette hausse diffère selon les scénarios d'émission. A l'horizon 2071-2100, la hausse serait de l'ordre de 31 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario d'émissions modérées (RCP4.5) et de 60 jours selon le scénario de fortes émissions (RCP8.5). Le seul qui stabilise l'augmentation est le scénario de faibles émissions (RCP2.6).

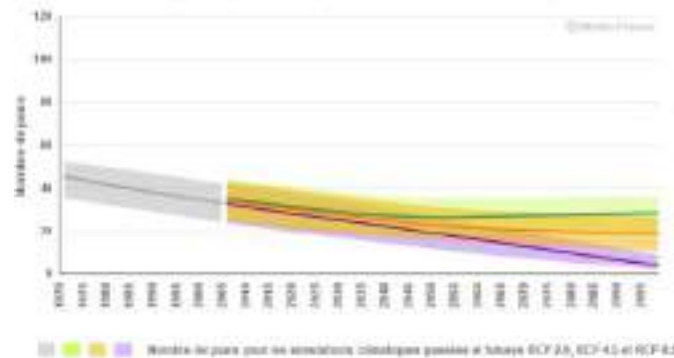


Nombre de journées chaudes en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005. Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5, et 8.5



A l'inverse, le nombre de jours de gel va diminuer, en lien avec la poursuite du réchauffement. À l'horizon 2071-2100, la baisse serait de l'ordre de 19 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 (RCP4.5) et de 30 jours selon le scénario de fortes émissions (RCP8.5). Le seul qui stabilise la baisse est le scénario de faibles émissions (RCP2.6).

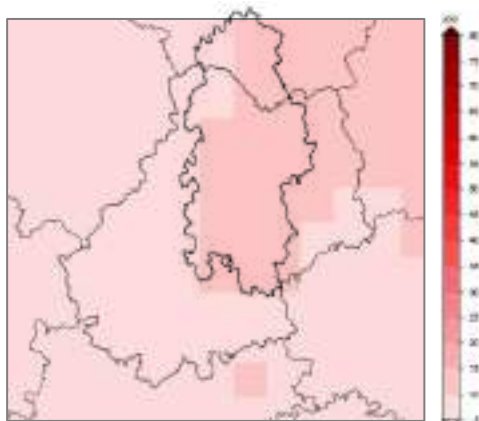
L'absence de gel entraînera des répercussions sur de multiples processus végétatifs entraînant des enjeux pour la biodiversité comme l'agriculture. Il est aussi important de souligner que si les jours de gel seront moins fréquents, leur survenance sera d'autant plus impactante en raison d'un écart plus grand avec les températures.



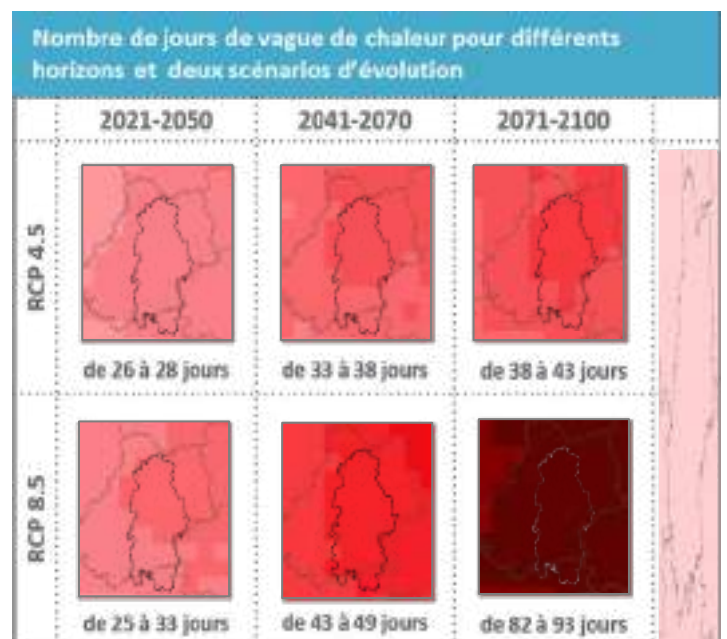
Nombre de jour de gel selon les scénarios en midi Pyrénées

De plus en plus de vagues de chaleur et moins de vagues de froid

L'élévation des températures sera accompagnée d'une augmentation de la fréquence des vagues de chaleur qui se caractérisent par des températures anormalement élevées pendant plusieurs jours consécutifs.



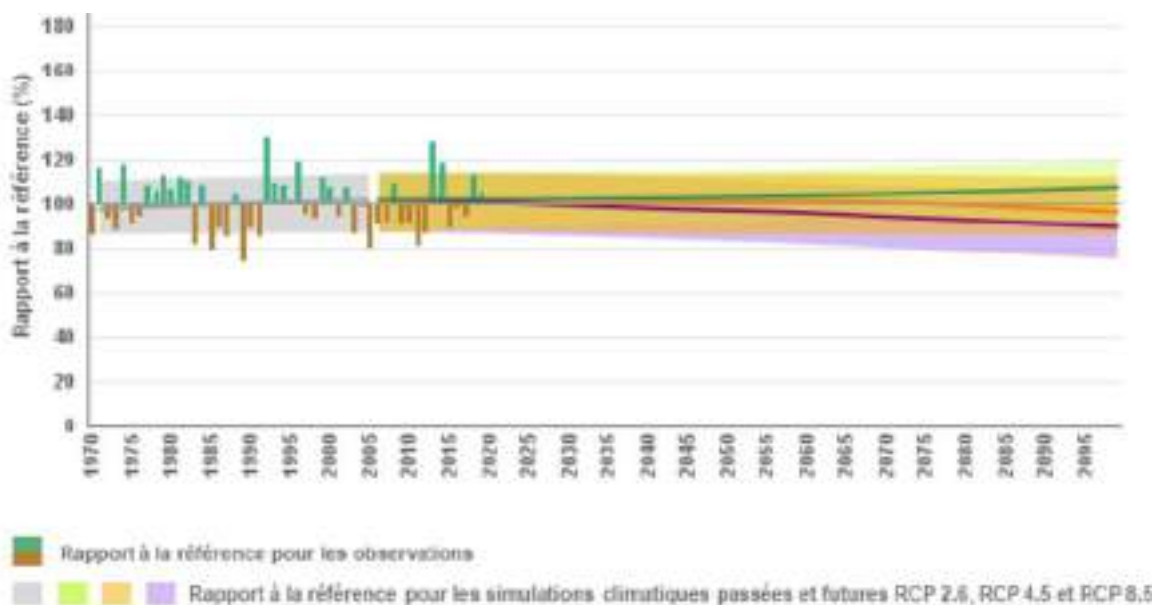
Nombre de jours de vagues de chaleur, moyenne annuelle, période de référence 1976-2005, PNR Causses du Quercy



Le Parc compte entre 8 et 12 jours de vague de chaleur par an pour la période de référence (1976-2005). Ce chiffre va fortement augmenter dans les années à venir, où il pourrait atteindre jusqu'à 93 jours dans le scénario RCP 8.5, à l'horizon 2071-2100. Ces phénomènes de vagues de chaleur auront lieu à toute saison, mais de manière plus importante en été.

Légère augmentation des précipitations annuelles

En ce qui concerne les précipitations, quel que soit le scénario considéré et indépendamment de la variabilité annuelle, les projections climatiques n'indiquent que peu d'évolution des cumuls annuels d'ici la fin du siècle. Indépendamment de cette variabilité, les projections climatiques indiquent une baisse des cumuls estivaux dans les scénarios de fortes émissions (RCP8.5) et d'émissions modérées (RCP4.5). En revanche, elles ne prévoient que peu d'évolution dans le scénario de faibles émissions (RCP2.6). Néanmoins, ce point peut masquer des différences notables quant à la distribution du régime pluvial sur l'année, sur le nombre de jours de pluies intenses, sur le déficit de pluie en certaines périodes. Ces différents éléments sont à ce stade difficiles à qualifier indépendamment des scénarios considérés.

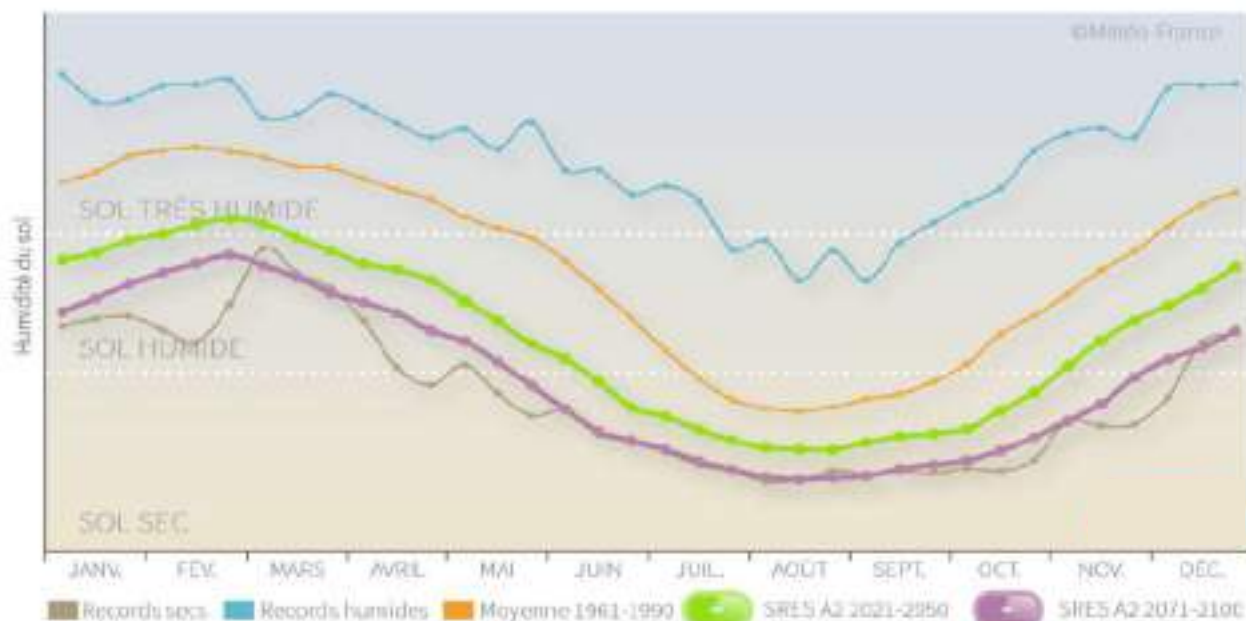


Cumul annuel de précipitations en Midi-Pyrénées : rapport à la référence 1976-2005. Observations et simulations pour trois scénarios d'évolutions RCP 2.6, 4.5 et 8.5

Un sol de plus en plus sec en toute saison

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol pour l'ancienne région Midi-Pyrénées, entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100), selon le scénario SRES A2 (*Special Report on Emission Scenarios issus du travail du GIEC*) montre un assèchement important principalement en toute saison.

L'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.



Cycle annuel d'humidité du sol (moyenne 1961-1990), records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRES A2), Midi-Pyrénées

En synthèse : les différents scénarios sont rattachés sur le fait qu'un réchauffement des températures est à attendre sur le territoire, peu importe le niveau d'ambition. Cette hausse de température pourra cependant être plus ou moins importante en fonction des décisions qui seront prises pour limiter les énergies fossiles.

Le territoire d'étude pourrait atteindre **une hausse des températures pouvant aller jusqu'à +4,3°C** dans les pires conditions. Cela entraînera des enjeux importants, notamment sur la nature mais aussi sur la société (santé, économie, alimentation, etc.). Ainsi des pics de chaleur sont à attendre sur le territoire d'étude. Dans le pire des scénarios, les **vagues de chaleur pourraient durer de 82 à 93 jours par an**.

Cela aura aussi un impact sur le gel, qui est important notamment pour le cycle de vie des végétaux. Annuellement, le territoire pourrait connaître **une baisse de gel de 30 jours par an**.

Concernant les précipitations, les scénarios sont moins convaincants si on regarde les cumuls annuels. Les scénarios ne montrent pas de tendances nettes. Néanmoins, c'est la répartition cette fois saisonnière qui pourra être très différente. Cela se mesure par la simulation de l'humidité des sols. Dans le pire des cas, **les sols connaîtront des périodes de sécheresses intenses durant la période estivale**. Le scénario montre que les records de sécheresse que nous connaissons actuellement seront la norme chaque année.

En conséquence, si les cumuls annuels des précipitations devaient rester sensiblement les mêmes, la répartition annuelle viendrait à changer. **Ce qui entraînera moins de pluies en période estivale, mais des précipitations plus intenses en hiver**.

2. Risques naturels et technologiques



Des risques bien encadrés mais des expositions qui risquent de se renforcer

Le Plan de prévention des risques (PPR) est un document prescrit et approuvé par l'Etat. Il a pour objectif d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque. Dans les zonages concernés par les PPR, ces plans réglementent l'urbanisation future, en limitant voire interdisant les constructions. Ils définissent les mesures applicables au bâti existant, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde incombant notamment aux particuliers et aux collectivités locales. Le PPR est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il a une valeur réglementaire et est opposable aux tiers.

Le territoire du périmètre d'étude est concerné par 2 types de PPR concernant les risques naturels : le PPR inondation, principalement le long du Lot et du Célé et le PPR mouvement de terrain, aux extrémités nord et sud du territoire.

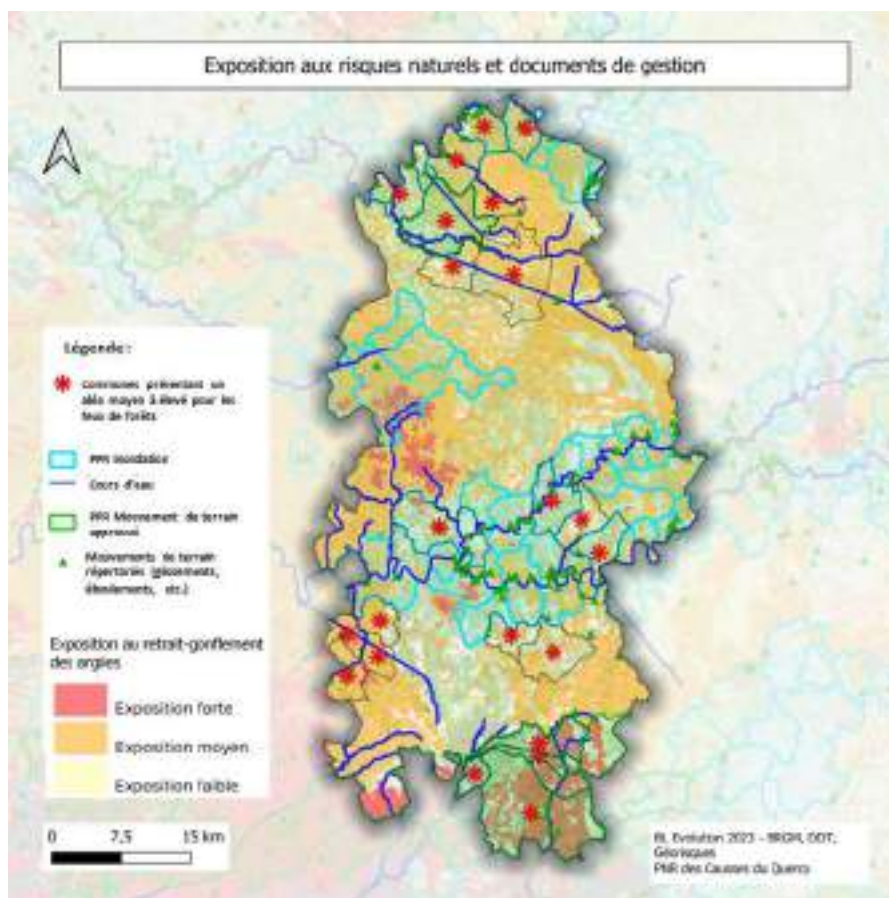
Le territoire est ainsi exposé à plusieurs types de risques naturels.

Les trois quarts des communes du territoire ont déjà enregistré une ou plusieurs inondations et d'intensité variable. Les communes les plus concernées, où l'aléa est le plus fort et les conséquences sont les plus importantes, ont mis en place un plan de prévention des risques inondations. On recense plusieurs crues historiques le long du Lot (1783 et 1927) et du Célé (1974, 1981 et 1994).

Une exposition au risque de retrait-gonflement des argiles et aux mouvements de terrain se retrouve sur une importante partie du territoire. Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Il est lié à l'alternance entre des périodes de pluies intenses et des périodes de sécheresse sur des sols argileux. On note également l'existence d'un risque important d'effondrement de cavités.

Le territoire dispose de nombreux espaces boisés et un aléa moyen à élevé pour les feux de forêts est établi sur 22 communes du territoire. Un aléa qui est renforcé par le facteur embroussaillage qui progresse sur le territoire d'étude. Cet embroussaillage renforce l'exposition des forêts mais aussi des populations à la progression des incendies. Le Département a par ailleurs mis en place un plan de massif sur 45 communes de la vallée du Lot qui est identifié comme un secteur particulièrement vulnérable.

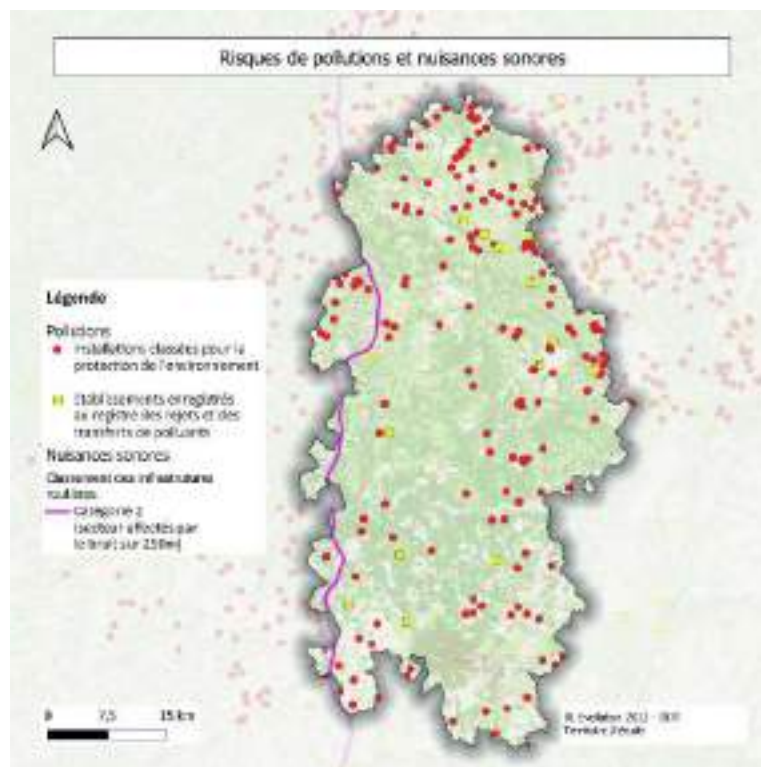
Le retrait et gonflement des argiles est aussi un phénomène qui va concerner le territoire d'étude. La grande majorité du périmètre est concerné par un aléa moyen et certaines zones (au sud du territoire et au nord-ouest du Lot) sont même exposées à un aléa fort. Un aléa qui est issu du caractère argileux des sols qui se rétractent fortement en période de sécheresse et gonflent au retour des pluies. Un phénomène qui engendre des dégâts importants sur les bâtiments. Le risque de retrait et gonflement des argiles sera particulièrement renforcé avec la modification des conditions qui sont à attendre avec le changement



climatique. Dans le contexte du territoire, où les bâtiments anciens sont très présents, le phénomène de retrait et gonflement des argiles est d'autant plus problématique car ces bâtiments nécessitent une technicité particulière qui a tendance à se perdre.

Le territoire est également exposé à des risques technologiques, tel que le risque lié à la présence d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces établissements sont inscrits dans le registre ICPE en fonction du seuil de risque et sont classés en différentes catégories selon ce seuil. Les installations dites « Seveso », présentant les niveaux de risques les plus élevés sont assujetties à une réglementation spécifique. 186 installations classées pour la protection de l'environnement sont recensées, aucune installation classée SEVESO n'est présente sur le territoire.

Les installations classées présentes sont essentiellement des carrières, des structures d'élevage et de l'agroalimentaire. S'ils sont nombreux, les enjeux environnementaux restent relatifs pour le cadre naturel du territoire.

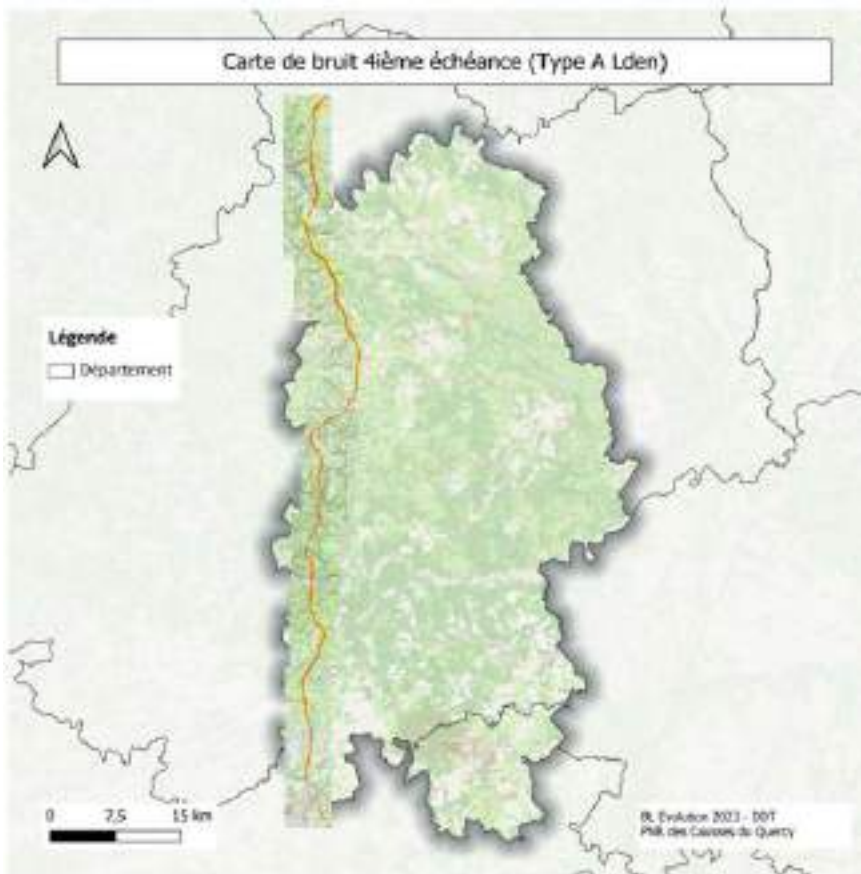


Des pollutions et des nuisances limitées

Les activités humaines peuvent être à l'origine de pollutions des sols et des milieux. Le registre des émissions polluantes présente les flux annuels de polluants émis et les déchets produits par les installations classées soumises à autorisation préfectorale. Il couvre cent polluants pour les émissions dans l'eau, cinquante pour les émissions dans l'air (notamment des substances toxiques et cancérigènes) et 400 catégories de déchets dangereux. Ce registre permet notamment aux populations riveraines des installations industrielles de disposer d'informations précises et très régulièrement mises à jour sur l'évolution de leur environnement.

Sur le territoire, 15 établissements référencés sous IREP sont présents et pourraient être la source de pollutions.

Les activités humaines peuvent également être à l'origine de nuisances sonores. Sur le territoire d'étude, l'A20 est classé en voies bruyantes de catégorie 2 (des plus bruyantes classées en catégorie 1 aux moins bruyantes en catégorie 5). Néanmoins, le reste du territoire n'est pas concerné par d'autres infrastructures classées.



III. La vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques

Les aléas climatiques passés

L'analyse de la vulnérabilité du territoire a abouti, dans un premier temps, à une compilation de données sur les aléas climatiques passés à partir des données Gaspar (arrêtés de catastrophe naturelle). Cette approche historique part du constat que pour définir le plus précisément possible les aléas climatiques futurs et leurs impacts sur le territoire, il faut disposer d'une bonne analyse du passé c'est-à-dire des aléas climatiques qui l'ont déjà impacté et de la résilience du territoire face aux aléas.

En effet, le recensement du nombre et du type d'arrêtés de catastrophe naturelle constitue un bon indicateur pour qualifier l'exposition d'un territoire aux aléas référencés (*retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain, inondations et phénomènes associés tels que les coulées de boue, inondations par submersion marine, tempêtes, etc.*).

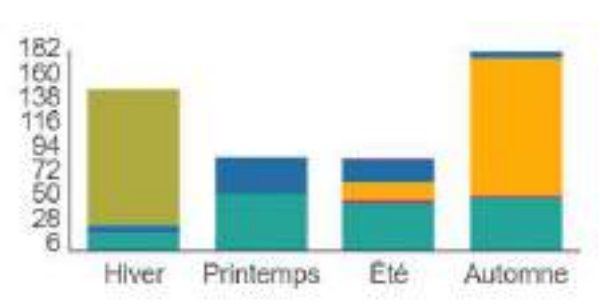
Au total, ce sont 497 arrêtés de catastrophes naturelles qui se sont été enregistrés sur le périmètre d'étude, entre 1982 et 2019 :

- 160 arrêtés de catastrophe inondations ;
- 124 arrêtés de catastrophe inondations et mouvements de terrain ;
- 140 arrêtés de catastrophe tempêtes ;
- 68 arrêtés de catastrophe retraits-gonflement des argiles ;
- 4 arrêtés de catastrophe de mouvements de terrain ;
- 1 arrêté de catastrophe de sécheresse.

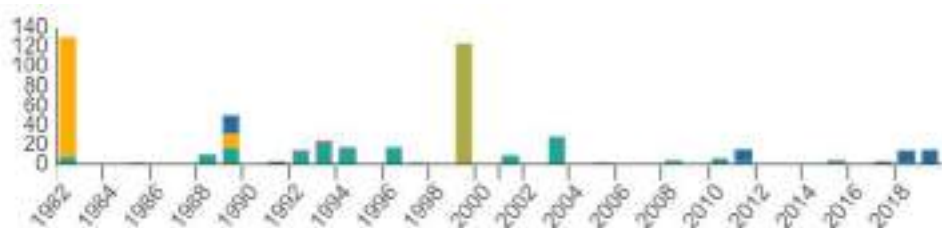
Types d'arrêtés de catastrophes naturelles entre 1982 et 2019, périmètre d'étude



Répartition saisonnière des arrêtés de catastrophes naturelles entre 1982 et 2019, périmètre d'étude



Arrêtés de catastrophes naturelles par année entre 1982 et 2019, périmètre d'étude



Le risque inondation

Les cours d'eau présents sur le territoire représentent à la fois une richesse mais aussi des facteurs de danger lorsque l'aléa inondation se transforme en risque pour les biens et les personnes, notamment pour les zones urbaines et densément peuplées. Le Parc est traversé par : le Lot, la Dordogne, le Vers, le Célé, le Francés, l'Alzou, le Vert, etc.

➤ Explication du phénomène inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables. Elle peut se traduire par :

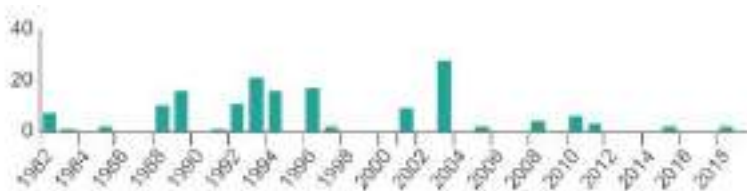
- Un débordement des cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- Des pluies torrentielles,
- Un ruissellement en secteur urbain.

Ces différents types d'inondation présentent des cinétiques de déroulement différentes, qui conditionneront la préparation des populations humaines et des dommages éventuels.

➤ Exposition observée à l'aléa inondation

L'analyse des arrêtés de catastrophes naturelles, répertoriées depuis 1983, a permis de mettre en évidence le péril le plus fréquent sur le territoire, que sont les inondations. Elles ont touché un nombre élevé de communes par le passé, notamment en 1993 (19 communes sinistrées), en 1996 (21 communes sinistrées) et en 2003 (26 communes sinistrées). En revanche ces deux dernières décennies leur fréquence et intensité ont diminué.

Les inondations sont parfois accompagnées de mouvements de terrain comme en 1999 où il y a eu au total 124 arrêtés de catastrophes.



Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles inondation par année entre 1982 et 2019, périmètre d'étude

➤ Quelles conséquences ?

En prenant en compte l'analyse du climat futur à l'échelle du périmètre du Parc, les inondations risquent de provoquer davantage de dommages dû à la possible plus grande fréquence de précipitations plus intenses qui pourront se produire durant la période hivernale.

Les conséquences économiques des inondations peuvent être significatives, puisque la durée de celles-ci peut dépasser plusieurs semaines, entraînant des dommages importants aux personnes, aux biens et aux activités. Des dommages indirects peuvent affecter les sinistrés tels que la perte d'activité, le chômage technique, etc.

➤ Mesures d'adaptation

Face à cette situation, des mesures concrètes de prévention des risques peuvent être mises en œuvre suivant plusieurs axes : information, aménagement du territoire, études et travaux, surveillance et alerte (démarches de type « PAPI » Programmes d'Actions de Prévention des Inondations, « PPR » plan de prévention des risques ou « GIRN » Gestion intégrée des risques naturels, pour éviter notamment l'occupation de nouveaux espaces exposés à des aléas et limiter l'imperméabilisation des sols par l'urbanisation...).

Il est possible également de développer des mesures de communication auprès des populations, et des systèmes d'assurance et d'indemnisation pour prendre en charge tout ou partie des dégâts matériels et des réparations nécessaires.

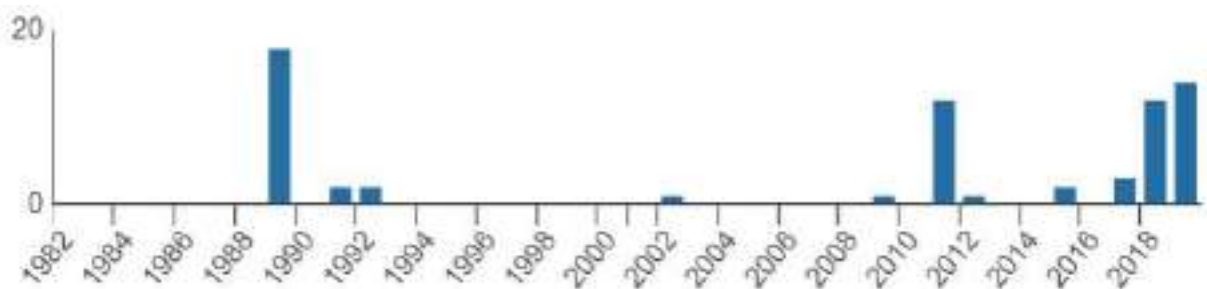
Le risque retrait-gonflement des argiles (RGA)

➤ Explication du phénomène RGA

Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène qui se manifeste à la suite d'épisodes pluvieux suivis de sécheresse. En effet, les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (lors de périodes humides) et des tassements (lors de périodes sèches). Ces variations de teneur en eau dans le sol créent des mouvements de terrain différentiels sous les constructions. Cet aléa survient surtout l'été.

➤ Exposition observée au risque RGA

L'exposition au retrait-gonflement des argiles est majoritairement moyen pour le territoire sauf sur quelques zones au sud et à l'ouest où l'exposition est forte (voir la carte sur la synthèse des risques). En ce qui concerne les arrêtés de catastrophe, si dans les années 1990 peu de phénomènes avaient lieu, leur fréquence a augmenté ces 10 dernières années. Le phénomène se passe principalement au printemps et à l'été.



Arrêtés de catastrophes naturelles RGA par année entre 1982 et 2019, périmètre d'étude

Avec les phénomènes de réchauffement climatique, de sécheresses, de fortes précipitations et d'inondations qui sont amenées à s'intensifier dans les prochaines années, le phénomène de retrait-gonflement des argiles risque d'augmenter.

➤ Quelles conséquences ?

Cet aléa, lent et de faible amplitude, ne représente pas de danger pour les personnes, en revanche, il peut entraîner des conséquences importantes sur les bâtiments construits sur des fondations peu profondes telles que les maisons individuelles, notamment la fissuration d'éléments porteurs. Les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles. Les facteurs de sensibilité qui accentuent le risque sont les zones où le sol est instable par absence de végétation, la présence de nombreuses maisons individuelles avec fondations relativement superficielles ou de bâti de mauvaise qualité (période 1960 à 1990).

➤ Mesures d'adaptation

La diminution de la vulnérabilité dépend de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme mais aussi dans les méthodes de construction. La sensibilité des particuliers et des professionnels est également nécessaire, ciblant la vulnérabilité des maisons individuelles et les normes de construction adaptées.

Le risque de mouvements de terrain

➤ Explication du phénomène

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol, déstabilisés pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'Homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc. Le territoire est soumis à un risque de mouvement de terrain rattaché aux phénomènes suivants :

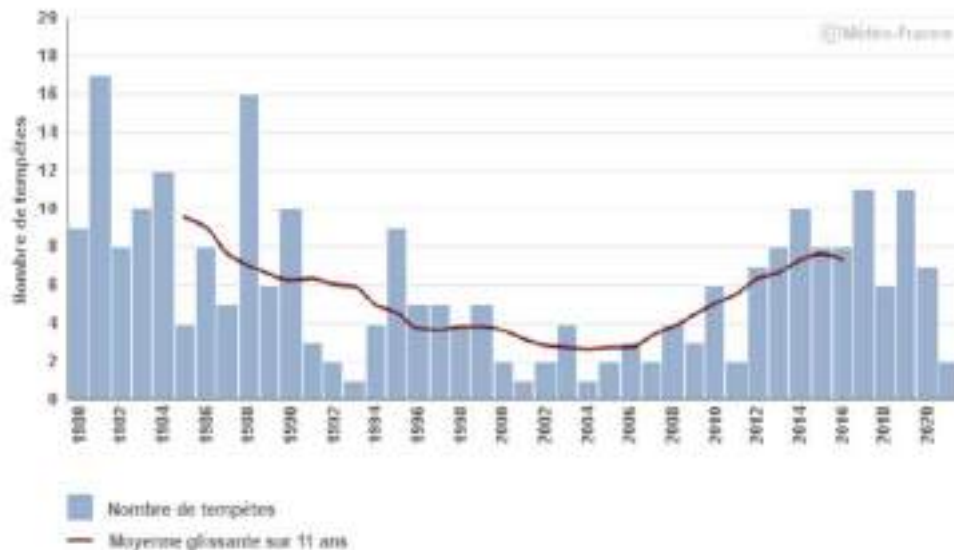
- Des glissements de terrain, dont les conditions d'apparition sont liées à la nature et à la structure des terrains, à la morphologie du site, à la pente topographique et à la présence d'eau. Ils sont situés dans le nord du territoire, à l'ouest et dans le sud. On retrouve également des glissements le long des cours d'eau le long du Lot.
- Des éboulements ou chutes de pierres et de blocs dus à l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux.
- Des coulées de boue qui sont en réalité des coulées d'eaux boueuses consécutives à des épisodes orageux localisés et qui peuvent être relativement destructrices. Ce phénomène est assez rare, mais se retrouve le long des cours d'eau.
- Des effondrements et des affaissements, qui sont assez localisés sur le territoire.
- Des érosions de berges

➤ Quelles conséquences ?

Les aléas mouvements de terrain deviendront plus fréquents à cause de l'intensification des précipitations hivernales, notamment les glissements de terrain qui surviennent pendant les périodes pluvieuses. L'aléa chute de pierres et de blocs pourrait aussi augmenter avec un risque accru pour les effondrements de cavités.

Le risque tempête

A noter, qu'une tempête en automne 1982 a touché plusieurs communes de la région Occitanie. Causée par une pluie importante et des vents violents qui fit de nombreux dégâts et plusieurs victimes. Ainsi, ce sont 108 communes faisant parties du périmètre qui furent en état de catastrophe. A l'échelle de la région, le nombre de tempêtes est très variable d'une année à l'autre, mais on constate une augmentation de leur fréquence ces 10 dernières années.



Evolution du nombre de tempêtes, période 1980-2021, ancienne région Midi-Pyrénées

Le risque sécheresse

L'été 2019, la commune de Carennac a connu un arrêté de catastrophe lié à une sécheresse, entraînant l'abaissement exceptionnel des débits des cours d'eau du Lot et de la Dordogne. En effet, d'un débit moyen journalier de 42,7 m³/s mesuré le 23 juin à la station de mesure de Carennac, celui-ci est descendu à 18 m³/s à la mi-août. Avec la diminution des cumuls de précipitations et l'augmentation de la température, ce phénomène est amené à s'intensifier et devenir plus fréquent dans les années à venir. Ce qui entrainera des enjeux importants sur l'accès à la ressource en eau, pouvant entrainer des conflits d'usages et des restrictions fortes. Des fortes périodes d'étiage représentent aussi un enjeu pour la biodiversité aquatique. Enfin, le manque d'eau peut aussi limiter la dilution des polluants présents, ce qui amène une plus forte concentration. Si les concentrations sont trop importantes, cela peut poser des problèmes pour sa consommations (ou les loisirs associés, comme la qualité des eaux de baignades).

Le risque de feux de forêts

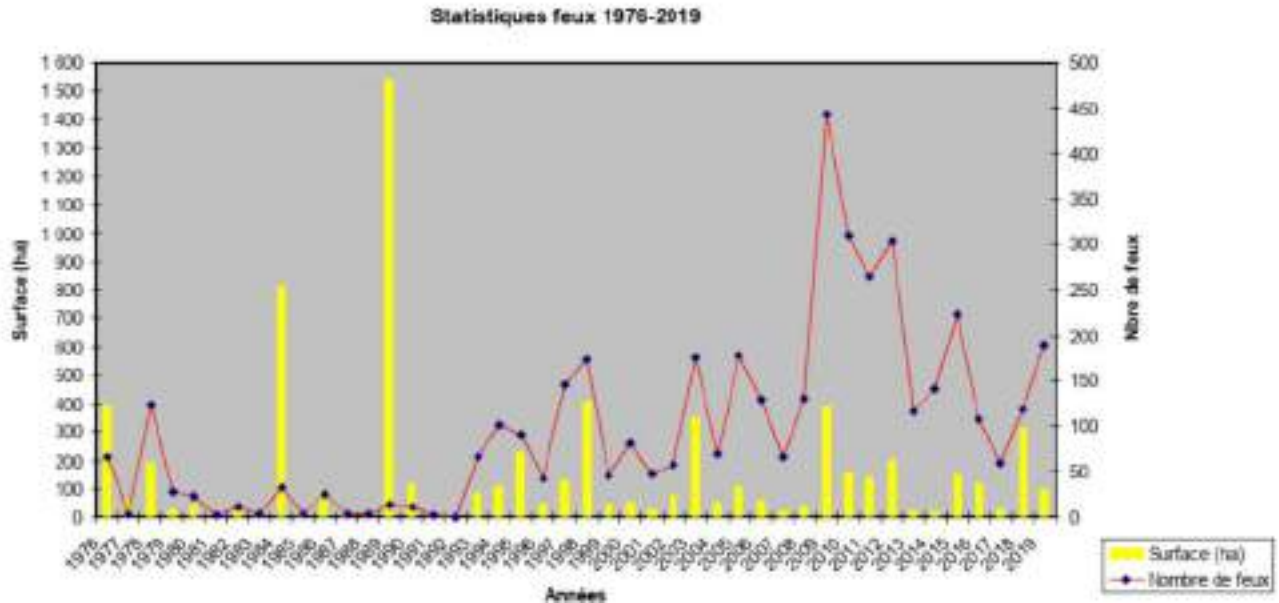
Les incendies de forêt peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur les écosystèmes forestiers. Or ceux-ci fournissent des services écosystémiques d'importance comme la protection contre d'autres risques naturels (par exemple, la limitation des ruissellements, ou le maintien des sols), la production et la transformation du bois, le sylvopastoralisme, les loisirs, d'où la nécessité de limiter les risques de déclenchement et, le cas échéant, de maîtriser le feu dans un laps de temps minimum.

- Exposition observée aux feux de forêts



Moyenne annuelle du nombre d'incendies qualifiés comme feu de forêt, période 2007-2018, France

Les conditions favorables aux feux de forêt sont appréciées à partir de l'Indice Feu Météo (IFM), qui permet de caractériser les risques météorologiques de départs et de propagation de feux de forêt à partir de données climatiques (température, humidité de l'air, vitesse du vent et précipitations) et de caractéristiques du milieu (sol et végétation). Pour le périmètre cet indice se situe entre 50 et 100 (voir carte ci-dessous), l'exposition au risque est donc considérée comme moyenne.



Historique des feux de forêts dans le Lot et les périodes de sécheresse

Du fait de sa grande couverture forestière le territoire est sensible au risque. S'ajoute à cela d'autres facteurs aggravants qui pourraient augmenter les risques comme le phénomène d'embroussaillage (qui est lié à la dynamique de baisse de troupeaux et les difficultés pour la filière ovine), le manque de gestion forestière, les difficultés d'accès pour les pompiers (embroussaillage, chemins étroits, etc.) ou encore les réserves d'eau qui pourraient manquer, représentent des enjeux forts pour le territoire. La période de l'année propice aux feux de forêts est l'été du fait de la sécheresse de la végétation et de la faible teneur en eau dans les sols. Le début du printemps est aussi une période sensible pour le territoire.

L'un des principaux feux auquel a été confronté le territoire d'étude est celui qui s'est propagé sur les communes de Cadrieu, Cajarc et Gréalou en 2018, brûlant environ 150 ha, principalement de végétation clairsemée de causses.

➤ Quelles conséquences ?

Les feux de forêts ont des impacts directs sur l'environnement : pollution de l'air par l'émission de particules, destruction de la faune et de la flore, modification des paysages. A long terme, l'impact environnemental du feu peut se traduire par des pertes de biotopes (dont la reconstitution est très lente voire incomplète), des pertes de qualité des sols et de l'aggravation des risques d'érosion.

Avec l'évolution des changements climatiques, le risque de départ de feu de forêt devrait augmenter indépendamment des facteurs anthropiques ou naturels. De plus, aucun PPR d'incendie de forêt n'est présent sur le territoire mais un plan massif a été déployé à l'échelle du Lot.

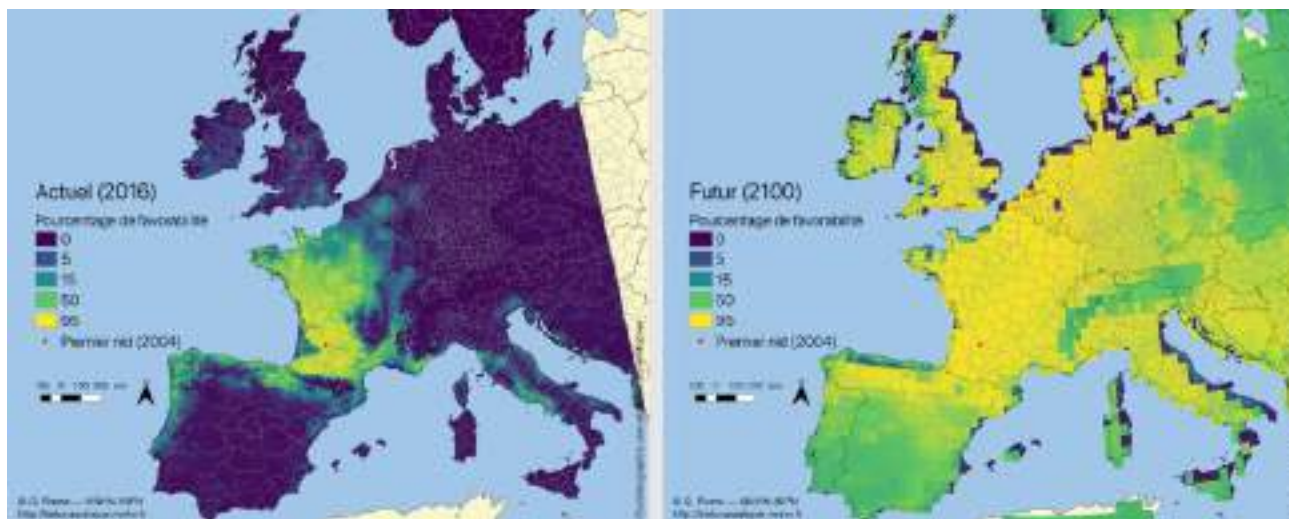
➤ Mesures d'adaptation

Il convient dès aujourd'hui de mettre l'accent sur l'amélioration des connaissances et la compréhension des feux de forêt : les identifier et leur zone, les référencer... Il convient aussi d'identifier les zones forestières les plus vulnérables à l'aléa ainsi que les périodes dangereuses. Des zones tampons ouvertes entre les massifs forestiers peuvent permettre de lutter contre la propagation du feu.

Le risque lié à l'évolution de pathogènes

La hausse moyenne des températures et des sécheresses sont des facteurs favorables à une augmentation de la population d'éléments pathogènes et d'insectes ravageurs.

➤ Le frelon asiatique



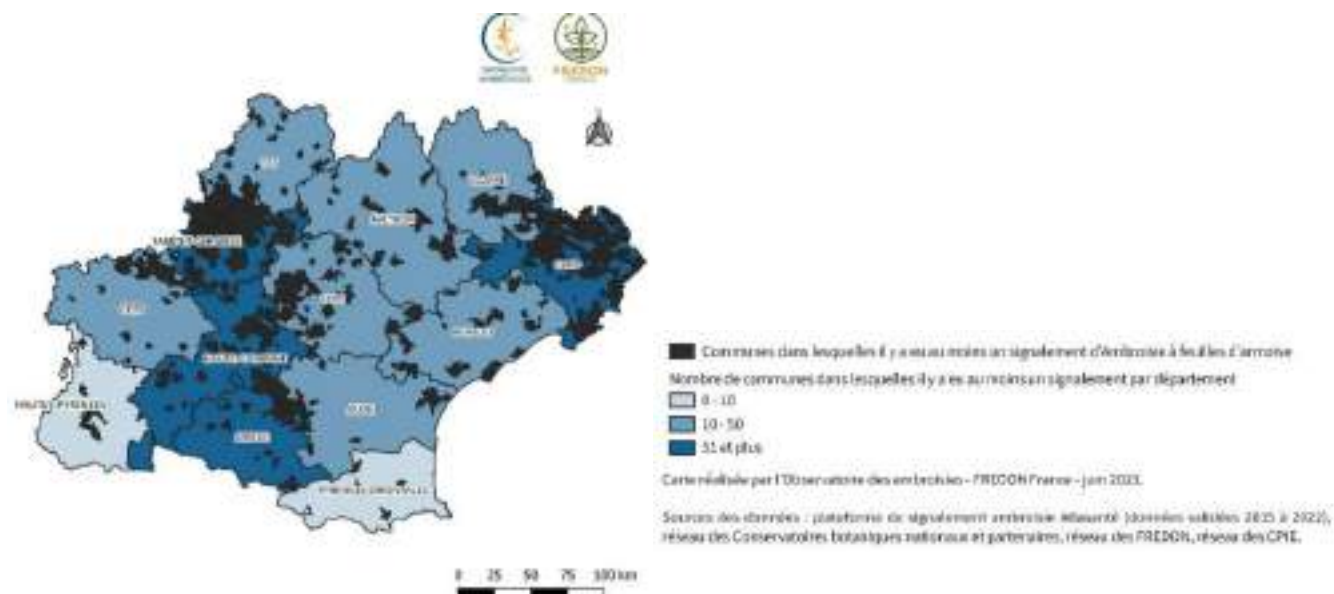
Probabilité d'expansion du frelon asiatique en Europe, définies par les modèles de niches, en 2016 et en 2100. Bleu : défavorable, jaune favorable

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*), introduit accidentellement en France (à proximité du périmètre d'étude) aux alentours de 2004, s'est très vite répandu sur le territoire français. L'augmentation des températures et des précipitations favorisent sa prolifération et risque d'élargir les zones climatiques qui lui sont favorables. Les dégâts peuvent être importants, notamment les activités de production de miel, car il s'agit d'un tueur d'abeille, et de vergers, car il se nourrit de fruits. S'il n'est pas plus agressif qu'un autre hyménoptère (guêpes, bourdons, frelons communes, ...), le venin peut avoir des conséquences forte. S'ajoute à cela, que les frelons asiatiques ont tendance à construire des nids de grande envergure, avec de nombreux individus. Ainsi, si un nid est dérangé par accident, une attaque pourra avoir des conséquences importantes.

➤ L'ambroisie

D'autres éléments pathogènes vont progresser sur le territoire du Parc tels que l'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) plante originaire d'Amérique du Nord, et dont le pollen a des conséquences directes sur la santé. Si aujourd'hui l'Ambroisie se propage principalement par les activités humaines, l'augmentation du taux de CO₂ dans l'air et la hausse des températures accélère son développement et sa propagation.

La plante a peu d'impact sur la biodiversité : elle ne remplace pas d'autres plantes, en revanche c'est une espèce pionnière, qui, si elle s'installe dans un espace libre ou libéré, va grossir et prendre toute la place en laissant peu pour la succession d'autres plantes. La dégradation de certains milieux naturels et certaines espèces vont permettre à l'Ambroisie et d'autres espèces opportunistes de s'uniformiser. La plante est surtout problématique puisqu'elle est particulièrement allergisante pour l'Homme.



Etat de connaissance sur la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en Occitanie entre 2002 et 2022

➤ Le moustique tigre


Le territoire est concerné par la présence du moustique tigre (*aedes albopictus*), qui s'est implanté en 2015 pour la première fois dans le département. L'un des principaux risques associés au moustique tigre est la transmission de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou encore le zika. Pour limiter ce risque, des réseaux de surveillance sont mis en place dans le département du Lot et de Tarn et Garonne :

- Un sur le suivi des personnes qui présenteraient les symptômes des maladies évoquées et revenant d'une zone épidémique (professionnels de santé, Agence Régionale de Santé, Santé Publique France...),
- Un sur le suivi de la progression géographique du moustique sur le territoire fait par le Département du Lot

Aléa climatique / Aléa induit	position du territoire à l'aléa	
	<i>Actuelle</i>	<i>Future</i>
<p>Canicule Environ la moitié des vagues de chaleur se sont produites ces 10 dernières années.</p>	Forte	Très forte
<p>Inondations Nombreux cas répertoriés et touchants une grande partie du territoire ; 160 arrêtés inondations et 124 arrêtés inondations et mouvements de terrain depuis 1982.</p>	Forte	Très forte
<p>Retrait-gonflement des argiles Exposition moyenne (sur la quasi-totalité du territoire) à forte sur le territoire. Evolution en fréquence et intensité ces dernières années.</p>	Moyenne	Forte
<p>Mouvements de terrain Très peu de cas recensés et très localisés (notamment le long des cours d'eau).</p>	Faible	Moyenne
<p>Sécheresse Un assèchement proche de 7 % sur l'année, à l'exception de l'automne entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010. Une augmentation de la surface des sécheresses passant de 5% dans les années 1960 à 10% de nos jours.</p>	Moyenne	Forte
<p>Tempêtes Phénomène connu mais ponctuel et rare : deux arrêtés avant 1990.</p>	Faible	Moyenne
<p>Feux de forêts Phénomènes en augmentation ces dernières années. Indice Feu Météo : 50 – 100.</p>	Moyenne	Forte
<p>Éléments pathogènes Présence importante d'éléments pathogènes sur le territoire (moustique tigre, frelon asiatique, ambroisie...), évolution de l'aire de répartition.</p>	Forte	Très forte



Carte des départements de métropole où la présence du moustique tigre est connue au 1er janvier 2022

EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE AUX RISQUES ET VULNÉRABILITÉS
 <p>RISQUES CLIMATIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le périmètre d'étude dispose d'une vulnérabilité importante actuelle aux questions des canicules, des inondations ou encore des éléments pathogènes. En prenant en compte le changement climatique, l'exposition futur sera d'autant plus importante à ces mêmes thématiques, mais s'ajoute une sensibilité au retrait et gonflement des argiles, aux sécheresses et au feux de forêts. Le précédent diagnostic n'aborde pas la question des risques et de la vulnérabilité territoriale. Cela n'étant pas forcément identifié comme un enjeu majeur. Néanmoins, on notera que les menaces mentionnait déjà le risque incendie par l'extension des surfaces boisées. Les principales tendances montrent surtout une prise en compte des risques avec le développement d'outils de gestions (comme les PPR) et des études de vulnérabilités récentes qui voient le jour à l'échelle départementale. Un sujet qui devient prégnant aujourd'hui dans les politiques locales.



Et le changement climatique ?

Le changement climatique entraînera des répercussions fortes sur les risques naturels. Les aléas vont se renforcer, que ce soit pour les questions d'inondations avec une répartition des pluies différentes, ou pour les questions de mouvement de terrain, avec des modifications qui vont toucher directement leur structure, ce qui pourra augmenter les enjeux de retraits et gonflement des argiles par exemple, ou le ruissellement, l'érosion des berges, etc.

L'étude de vulnérabilité du Lot met en avant une augmentation à attendre des mouvements de terrain, comme les chute de blocs, les éboulements et les glissements de terrain, qui pourront intervenir sur le flancs de vallées.

Ce sera aussi l'occasion de voir des aléas se renforcer, comme les feux de forêts qui sont déjà présents et qui seront plus nombreux et plus intenses.

I. Synthèse et analyse AFOM

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>risques technologiques et industriels sont très limités sur le territoire de.</p> <p>risques naturels les plus forts, principalement d'inondation, sont encadrés par les plans de prévention.</p> <p>certains zones sont épargnées par les risques naturels et technologiques.</p> <p>nuisances et les pollutions sont limitées sur le territoire.</p>	<p>risque inondation marqué autour des principaux cours d'eau du territoire.</p> <p>certains zones sont particulièrement exposées à la présence du risque retrait et gonflement des argiles qui pourra se renforcer en impactant les biens, les structures et les populations.</p> <p>risque feux de forêt est déjà présent sur le territoire.</p> <p>il existe un enjeu de nuisances sonores autour de l'autoroute A20.</p> <p>certains établissements potentiellement polluants sont présents sur le territoire.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>présence de document de gestion des risques qui permet de limiter l'exposition des populations.</p> <p>plan massif sur le Département du Lot et l'ensemble de la démarche de gestion du risque feux de forêt suscitée auprès des acteurs.</p> <p>étude de vulnérabilité du Département du Lot qui représente une initiative pour prendre conscience des enjeux à venir et des besoins d'adaptation</p>	<p>le changement climatique renforcera tous les risques naturels déjà existants : une augmentation des feux forêts, des impacts du retrait et gonflement des argiles, des inondations avec le renforcement de phénomènes climatiques extrêmes.</p> <p>l'exposition des populations sera aussi renforcée par la présence de canicules qui pourront se renforcer avec le changement climatique.</p> <p>des périodes de pluies plus intenses durant les saisons d'hiver et printemps, pourront renforcer les risques inondations.</p> <p>la présence d'éléments pathogènes pourra se renforcer, induisant des enjeux sanitaires forts.</p>

3. Adaptation et anticipation déjà engagée

Les changements climatiques, via une chaîne complexe d'interactions entre le climat, l'environnement et les sociétés, posent un risque majeur pour la santé et le bien-être des populations, pour les milieux et la biodiversité, et pour les activités, notamment l'agriculture et la forêt.

En ce qui concerne le Parc naturel régional des Causses de Quercy, **l'accent est mis sur l'augmentation des canicules, des inondations et la hausse des températures avec tous leurs effets associés** : impacts sur les ressources en eau, fragilisation des milieux naturels, de la biodiversité ou encore de la santé des habitants.

Mais si le changement climatique implique une vulnérabilité plus forte, il peut aussi être susceptible **de constituer de nouvelles opportunités**. La connaissance des impacts est donc fondamentale pour agir en ce sens.

a) La ressource en eau

Dans le domaine de l'eau, les pressions qui s'exercent localement (diminution des précipitations estivales, davantage de sécheresses, fortes pluies en hiver...) sont susceptibles de s'aggraver sous l'effet des changements climatiques, notamment sur les volumes d'eau et leur qualité. Parallèlement, la hausse des températures augmentera l'évapotranspiration, résultant une diminution de l'eau disponible, tant pour les eaux de surface que pour les nappes.

Ainsi, que ce soit l'eau des nappes souterraines ou les eaux superficielles, la ressource est largement dépendante des paramètres climatiques et de leur évolution attendue au cours du XXI^e siècle.

Les enjeux liés à la ressource en eau

Le réseau hydrographique du territoire est principalement caractérisé par des eaux souterraines qui sont sensibles aux pollutions de part de la spécificité du sous-sol karstique du territoire. Une des orientations de la Charte 2012-2024 du PNR portait sur la préservation de la ressource souterraine et à la qualité des rivières, dont 3 mesures sur la mise en œuvre coordination solidaire de gestion de l'eau à l'celle du Parc, sur l'enrichissement de la connaissance en eau et du karst.

- *Actions lancées en lien avec l'adaptation au changement climatique*

Le programme Intrakarst a été lancé en ce sens et s'est terminé en juillet 2022, permettant de mieux comprendre le système karstique de l'Ouyse. Ce dispositif équipé de capteurs dans plusieurs sites de surfaces et souterrains permet de mesurer l'évolution de l'eau. Afin de pérenniser le suivi et l'étude des sous-sols, un nouveau programme va être lancé en 2023 permettant d'anticiper les variations de qualité et de quantité aux sources dès la détection d'une pluie.

Une autre étude a été initiée sur les échanges entre le Karst et le Célé sur la totalité du bassin karstique du Célé. Son but est de mieux comprendre la rivière et son alimentation karstique et à mieux caractériser l'alimentation et le fonctionnement des sources AEP.

- *Quelques recommandations en termes d'adaptation aux changements climatiques :*
 - Poursuivre l'amélioration de la qualité des ressources en eau et conforter les réseaux de surveillance.
 - Continuer les efforts de réduction de la ressource en eau par une démarche plus sobre de la part des habitants et des secteurs agricoles et industriels.
 - Soutenir les initiatives des collectivités, industriels, agriculteurs et promouvoir des solutions et innovations efficaces.
 - Assurer le suivi, la veille et la concertation entre les usagers, de manière à définir les principes de partage de l'eau et des usages.
 - Sécuriser une occupation du sol et des pratiques agricoles garantissant la protection des captages d'eau.

b) Forêt, milieux naturels et biodiversité

Par les modifications qu'il crée en matière de températures, de précipitations, de fréquence et d'intensité d'évènements extrêmes, le changement climatique impacte également toutes les composantes du monde vivant, que ce soit à l'échelle des espèces ou à l'échelle plus large des écosystèmes.

Bien que difficiles à évaluer, ces impacts constituent une pression sur les milieux et les écosystèmes supplémentaires aux pressions anthropiques : urbanisation et étalement urbain, spécialisation de l'agriculture vers les grandes cultures, fragmentation des milieux par les infrastructures etc. Or nos sociétés humaines dépendent de ces écosystèmes et de leur capacité à s'adapter.

La forêt, l'un des écosystèmes les plus exposés au changement climatique sera d'autant plus impactée : augmentation des températures, évolution des régimes de précipitations, sécheresses et canicules plus fréquentes sont susceptibles d'impacter la forêt en profondeur, résultant en des évolutions de productivités et un déplacement géographique des aires favorables aux différentes essences forestières. L'impact des bioagresseurs sur les forêts sera plus important, le changement climatique impactant physiologiquement les arbres, les rendant plus vulnérables.

Ainsi, plusieurs problématiques se dégagent pour la forêt, les milieux naturels et la biodiversité sur le territoire : le dépérissement des essences, sur l'évolution des peuplements, l'augmentation du risque feux de forêt, la dégradation et la perte des services écosystémiques, la modification des aires de répartition, les évolutions physiologiques ou encore les extinctions locales...

Les enjeux liés à la forêt, les milieux naturels et la biodiversité

La forêt représente 60% de l'occupation des sols du territoire, composée à 75% de feuillus (chênes et frênes). Une grande part de la forêt est présumée ancienne (environ 48,7%) qui permet d'abriter de nombreuses espèces forestières et représentant des niches écologiques intéressantes. Un enjeu du territoire sera de valoriser ces forêts face aux effets du changement climatique en définissant notamment une stratégie d'adaptation et en soutenant une gestion durable de la ressource. En effet, l'augmentation des températures devrait accroître le risque incendie, le dépérissement des arbres dû à l'accroissement du stress hydrique et thermique et à l'augmentation de la propagation des bioagresseurs et maladies. Des évolutions de peuplements et de la phénologie des arbres, de leur cycle de développement, etc. sont également à prendre en compte dans les impacts liés aux changements climatiques.

Le Parc possède un patrimoine naturel riche par la présence d'un réseau important de zones humides, cours d'eau, de bois, et possède plusieurs réservoirs de biodiversité. Cela est d'autant plus important grâce aux différents zonages de protections réglementaires et espaces protégés : ZNIEFF de type 1 et de type 2, zones Natura 2000, ENS, réserves naturelles...

- *Etat de santé des forêts*

La résistance des peut être influencés par la météo et les changements climatiques. Ainsi, chaque année, le Département de la santé des forêts propose un panorama schématique de la santé des forêts à l'aide d'indicateurs choisis pour leur importance économique et leur répartition spatiale, pour mettre en perspective leurs évolutions spatiales et temporelles et évaluer l'état sanitaire des essences principales.

L'état sanitaire moyen des essences de feuillues et résineuses, indique pour ces 5 dernières années : des dégâts modérés pour le chêne pédonculé et le hêtre et des dégâts importants pour le châtaignier (voir ci-dessous). Les sécheresses estivales sont un facteur de dégât plus ou moins important, selon les années, pour l'ensemble des essences, mais de manière générale ces dernières années ce facteur s'est accentué.

- *Actions lancées en lien avec l'adaptation au changement climatique*

L'une des orientations voulue par la Charte du PNR était la mobilisation en faveur de la biodiversité du territoire, notamment la valorisation de ses forêts, la préservation des sites naturels majeurs et une gestion durable de la biodiversité.

Plusieurs actions ont été mises en place répondants aux différentes mesures de l'orientation, notamment l'édition de trois ouvrages techniques pour accompagner les acteurs dans leurs démarches volontaires de préservation de la nature. Des observatoires citoyens ont été déployés afin d'inciter la population à contribuer au programme scientifique du Parc en récoltant des données paysagères et naturalistes. Un programme d'animation et de diffusion est en cours d'élaboration. D'autres actions auprès des citoyens sont menées comme le « Défi familles à biodiversité positive », porté par la Fédération des Parc, et dont le but est d'inciter les citoyens à valoriser et protéger la biodiversité en réduisant leurs impacts. D'autres actions ont été mises en place : comme l'animation de 13 sites Natura 2000 dans l'objectif de concilier es usages que de s'adapter au changement climatique.

- *Quelques recommandations en termes d'adaptation aux changements climatiques :*

- Intégrer la biodiversité dans chaque nouveau projet d'aménagement et dans chaque décision politique.
- Continuer les efforts de protection des milieux remarquables peu ou mal protégés et également la « nature ordinaire ».
- Reconstituer les corridors écologiques, en prenant en compte les migrations des espèces animales et végétales et la continuité écologique, notamment pour les cours d'eau.
- Privilégier une végétation adaptée aux évolutions climatiques et au développement d'espèces invasives.
- Informer sur les bénéfices environnementaux rendus gratuitement.
- Poursuivre les actions déployées par le SDIS en lien avec la lutte contre les incendies.

c) Agriculture

L'agriculture est un des premiers secteurs à être impactés par le changement climatique : en cause sa sensibilité face aux variations climatiques (hausse des températures, sécheresses plus fréquentes, diminution de l'eau disponible...). Elle doit ainsi dès à présent s'emparer de la question des impacts du changement climatique et de son adaptation en mobilisant les acteurs à des échelles diverses : exploitations, territoires et filières agroalimentaires.

Les enjeux liés à l'agriculture

Les changements climatiques entraîneront des répercussions directes sur le secteur et représentent une menace à la fois pour la survie économique des exploitations et pour les activités qui en dépendent. Il pourra entraîner des baisses de rendements agricoles en lien avec la ressource en eau et l'évolution des températures moyennes (sécheresses), mais aussi en lien avec des épisodes de gel tardifs. La productivité des exploitations d'élevage sera aussi impactée à cause de la baisse du confort thermique des animaux (stress thermique, stress hydrique). L'apparition de nouvelles crises agricoles ou l'accroissement des risques existants pourront être observés et aggravés.

- *Actions lancées en lien avec l'adaptation au changement climatique*

Plusieurs actions ont été menées par le Parc, notamment pour répondre à l'orientation sur la lutte contre la déprise agricole. De nouveaux milieux herbacés ont été réouverts en 2022 à Saint-Sulpice et à Esclauzels, dans le cadre du programme Milieux Ouverts Herbacés. 22 parcs de pâturage ont été ouverts, dans un objectif de préservation de la biodiversité et de la réduction du risque incendie. Le Parc contribue, avec le CD46, la Chambre d'agri et SCOPELA, à la formation des éleveurs sur la gestion de la ressource fourragère sur les territoires de Causses.

D'autres actions en lien avec le changement climatique ont été mise en place comme le projet « Revenons à nos moutons » dont l'un des axes permet d'accompagner la résilience des exploitations face au changement climatique en adaptant les ressources protéiques des élevages avec la mise en place d'essais de nouvelles cultures adaptées. Le Parc et la Chambre d'agriculture du Lot souhaitent engager un projet pour sécuriser les ressources en eau par l'utilisation de l'eau pluviale pour l'abreuvement des animaux. Dans le cadre du programme SCO-ADOPT (Applications des Données d'Observation de la Terre pour les Parcs Naturels Régionaux et leurs Territoires), une méthode de suivi des prairies à travers la pratique du retard de fauche et de son impact va être réalisée, par images satellites.

- *Quelques recommandations en termes d'adaptation aux changements climatiques :*
 - Développer une vision prospective et du conseil afin d'anticiper les phénomènes à long terme.
 - Favoriser les cultures moins sensibles à la sécheresse et moins consommatrices d'eau.
 - Adapter les pratiques culturales vers plus de biologique.
 - Accompagner les éleveurs dans la recherche de solutions pour sécuriser leurs ressources fourragères (évolution des pratiques, recherche de foncier, diversification des milieux pâturés, adaptation des essences des prairies de fauche à la sécheresse, etc.).

d) Tourisme, activités et loisirs

Le changement climatique va impacter négativement le secteur du tourisme, notamment le tourisme fluvial avec la baisse des débits des cours d'eau, ou encore le tourisme vert avec la dégradation de certains espaces naturels. Il pourra aussi apparaître des problèmes d'approvisionnement en des sites touristiques, avec une pression qui est concomitante avec la période d'étiage estivale.

Les enjeux liés au tourisme

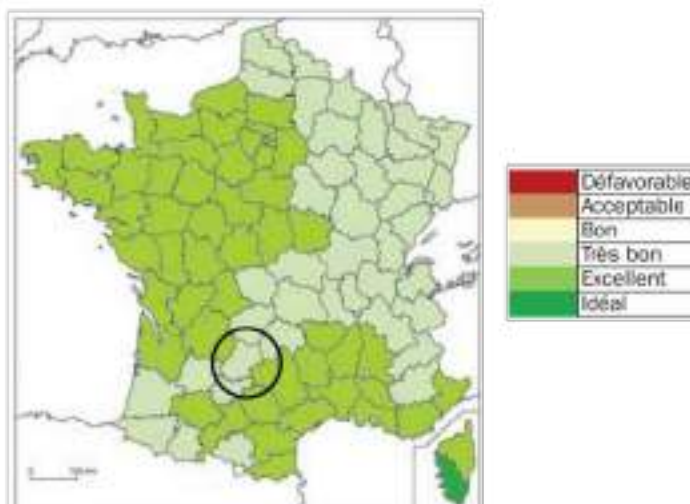
L'attractivité touristique du territoire va être impactée par les effets directs des évolutions climatiques (sécheresse, inondation, tempêtes...). L'augmentation des besoins en énergie ou en eau dus aux événements extrêmes (fortes chaleurs, canicules...) pourront conduire à des tensions sur les ressources, des conflits d'usage entre les utilisateurs ou encore à une limitation des activités de loisirs. Les sites touristiques risquent d'être dégradés en raison des incendies, des retraits-gonflements des argiles... Enfin, des dommages pourront avoir lieu sur les infrastructures et les équipements touristiques.

- *L'indice climato-touristique (ITC)*

Dans son rapport sur le changement climatique, les coûts des impacts et les pistes d'adaptation de 2009, l'ONERC a approché la notion d'impact du changement climatique sur le confort des touristes grâce à l'analyse de l'indice climato-touristique (ICT) de Mieczkowski.

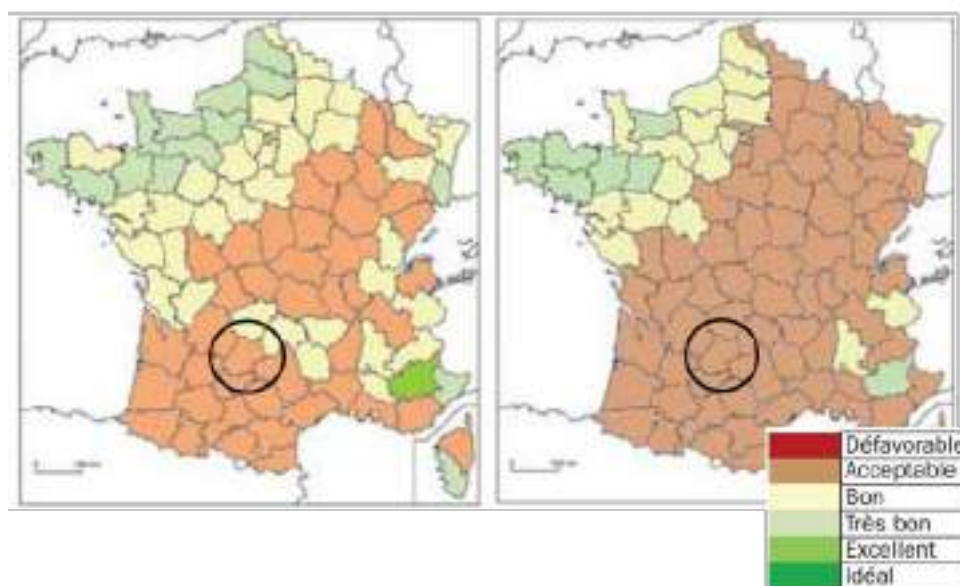
La première étape a consisté à analyser sur la base de l'ICT « l'attractivité climatique » moyenne des mois de juillet et août sur la période de référence 1980-2000. La figure ci-dessous présente le résultat de ce calcul.

ITC des mois de juillet et août sur le période 1980-2000



Sur cette base, des projections de l'ICT ont été effectuées à l'horizon 2080-2100, compte tenu du changement climatique. Les différences entre la carte de la période 1980-2000 et celles des périodes 2080 et 2100 illustrent **une régression de deux niveaux l'ICT au niveau du territoire**. En effet, l'ICT est défini comme « Très bon » avant 2000, se dégrade et est évalué comme « Acceptable » en 2080 et 2100

ITC des mois de juillet et août sur le période 2080 (gauche) et 2100 (droite)



- *Actions lancées en lien avec l'adaptation au changement climatique*

Plusieurs actions ont été mises en œuvre afin de répondre à l'orientation sur le maintien et la création d'activités touristiques durables sur le Parc dans l'objectif de développer un tourisme durable au bénéfice de tout le territoire. Des actions s'inscrivent dans une démarche d'adaptation au changement climatique comme le développement de la Marque Valeur Parc auprès d'hébergeurs et de sites de visites et animation du réseau des bénéficiaires de la Marque, la production et la diffusion de fiches écogestes dans les hébergements marqués Parc, ou encore un accompagnement des hébergeurs et restaurateurs qui souhaitent s'engager dans des investissements permettant de réduire leurs impacts sur l'environnement (en mobilisant le Fond Tourisme durable).

4. Transition écologique et agriculture

Le secteur agricole est une composante structurante dans le paysage du Parc, qui rencontre des enjeux forts en matière de transition écologique. En effet, le secteur agricole est :

Le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre malgré une faible présence dans les consommations (14% des consommations totales). Cela s'explique principalement par les émissions qui sont dues au cheptel (ovins et caprins) qui sont la source de gaz à effet de serre plus puissants que le carbone (méthane et protoxyde d'azote).

La méthanisation représente 5% des productions totales d'énergies renouvelables sur le territoire et ce vecteur dispose d'un potentiel non-négligeable mais qui impliquent de nombreux enjeux (cf : chapitre EnR). Néanmoins, une véritable réflexion est nécessaire pour encadrer le déploiement de méthaniseurs en tenant compte :

- Des enjeux d'acceptation des populations,
- Des impacts environnementaux (gestion des digestats notamment) et des impacts olfactifs et sonores pour les riverains des installations et des épandages,
- De l'équilibre avec le besoin d'énergie pour ne pas faire concurrence avec les besoins alimentaires, La faible part de terres arables implique qu'il n'est pas envisageable de produire des cultures dédiées pour les méthaniseurs.
- Des intrants et des capacités du territoire pour que les méthaniseurs soient rentables.

Le pastoralisme représente une très forte valeur ajoutée à la biodiversité locale. En effet, les pratiques de pastoralisme permettent de maintenir des espaces ouverts qui accueillent une diversité biologique exceptionnelle, que ce soient des espèces rares et emblématiques comme les orchidées des pelouses sèches, etc. La tendance à l'abandon des pratiques pastorales qui commencent à se faire ressentir à l'échelle du Parc est un enjeu important peut impliquer un embroussaillage important. Un travail pour maintenir l'activité pastorale représente un enjeu majeur pour l'écologie du territoire.

Le secteur est particulièrement sensible au changement climatique. En effet, les études menées à l'échelle de l'Occitanie (ORACLE) montrent des enjeux forts sur l'agriculture en lien avec le changement climatique. Parfois certaines cultures peuvent connaître une baisse ou une stagnation des rendements, comme pour le maïs grain, le blé. D'autres cultures peuvent être favorisées temporairement, comme la vigne, qui connaît une hausse des rendements, mais avec des vins dont le degré d'alcool augmente.

Mais le secteur est aussi un levier important pour l'adaptation du territoire au changement climatique en limitant la vulnérabilité du territoire et l'exposition des populations. Certaines pratiques, notamment d'élevage et de développement/protection du bocage sont des atouts majeurs dans la lutte contre les risques naturels. En limitant le ruissellement, réduisant les inondations, maintenant les sols, etc. Les pratiques agricoles favorables permettent de réduire la vulnérabilité du territoire. A contrario, certaines pratiques, notamment impliquant des grands espaces ouverts, sont à l'origine d'un renforcement des enjeux pour les biens et les populations du territoire.

L'agriculture est un élément clé dans la transition écologique, mais cela nécessite la recherche d'un équilibre majeur entre atout et enjeux. Cet équilibre doit passer par une approche permettant de déployer des pratiques durables dans le contexte actuel et de maintenir les pratiques qui sont les plus vertueuses actuellement.

En conclusion l'agriculture représente un élément clé du paysage du territoire, à la fois économique mais aussi environnemental. Les bénéfiques pratiques agricoles extensives d'élevage sont particulièrement importants pour la biodiversité mais aussi dans l'adaptation au changement climatique. Or, les enjeux sont particulièrement importants pour maintenir ces bénéfiques. Et notamment, le secteur est confronté à un enjeu de maintien des pratiques actuelles, mais aussi de faire face aux effets du changement climatique. Un véritable travail du maintien de l'activité est indispensable pour le territoire.

5. Synthèse :

De manière générale, la question du changement climatique est de plus en plus présente sur les activités et l'environnement du territoire d'étude. Ainsi plusieurs actions apparaissent pour répondre aux défis climatiques : des actions sur le tourisme, l'agriculture, la forêt ou encore le tourisme. L'ensemble de ces actions sont nécessaires, mais les enjeux sont particulièrement forts.

Il sera donc indispensable de développer dans les années à venir des actions fortes qui doivent être de différentes natures en fonction des évolutions et des problématiques :

- Des actions de protection pour maintenir l'état existant et garder les atouts environnementaux tels qu'ils le sont aujourd'hui
- Des actions d'accompagnement au changement climatique car les conditions climatiques ne permettront pas une adaptation naturelle. Par exemple, il n'est pas pertinent de sanctuariser les forêts existantes, si les espèces présentes ne pourront plus vivre sur le territoire
- Des actions complémentaires et innovantes qui consistent à ne pas mettre le territoire sous cloche, mais de continuer à rechercher le moyen de adapter les activités, notamment économiques, en lien avec les conditions futures.

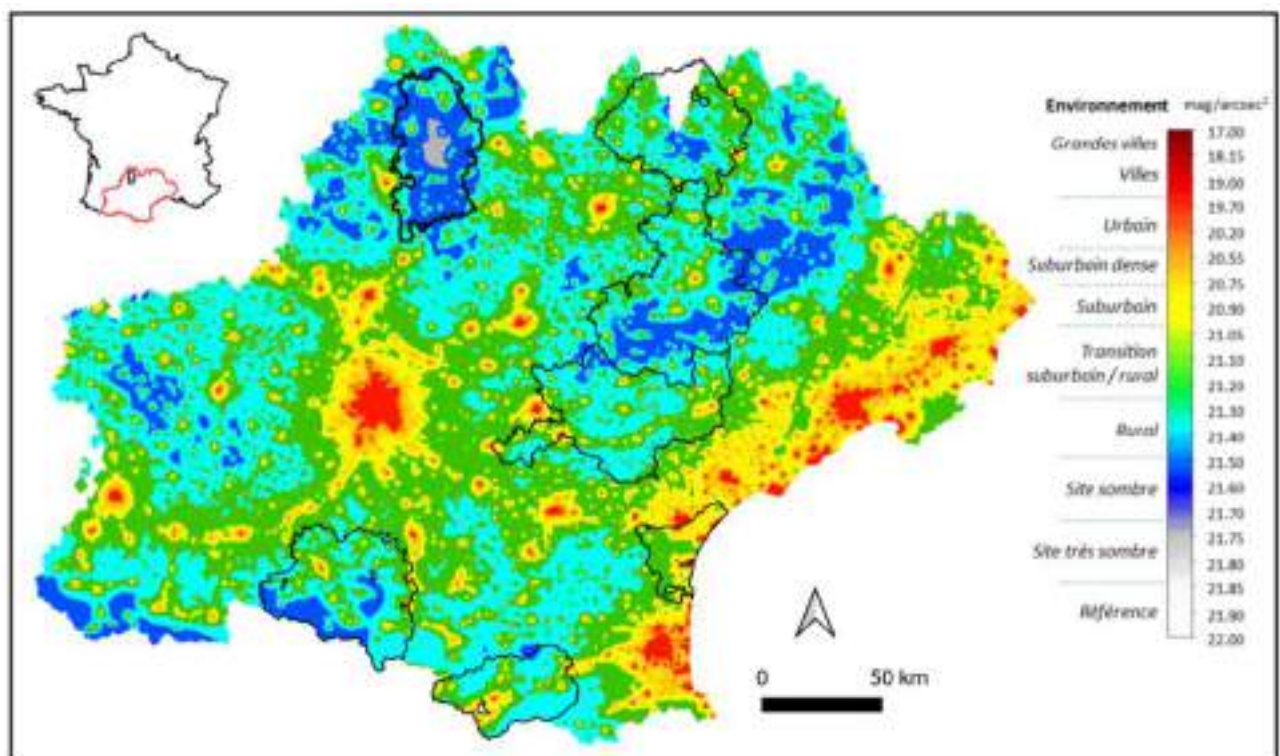
PARTIE 3 : LA NUIT

I. La qualité du ciel nocturne

1. Le triangle noir

Le 1 août 2001, une équipe de chercheurs italiens et américains, dirigée par le professeur Pierantonio Cinzano, publiait le premier atlas mondial de la clarté artificielle du ciel nocturne. La carte de la qualité du ciel nocturne réalisée par Cinzano *et al*, résultant de l'analyse de données satellites, permettait d'identifier et de localiser précisément les rares zones de France métropolitaine exemptes de pollution lumineuse. Depuis, d'autres analyses et simulations du phénomène de pollution lumineuse ont été réalisées. Une zone de forme triangulaire située sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy est ainsi classée « meilleur ciel de France métropolitaine » : le « triangle noir » du Quercy vient de naître.

En 2021, le laboratoire DarkSkyLab a réalisé une carte de pollution lumineuse de la région Occitanie, qui confirme la grande qualité du ciel nocturne du Parc. Le Parc a ensuite élaboré une trame noire grâce à une étude réalisée sur la base de ces données (2021).



Carte de pollution lumineuse d'Occitanie, réalisée par DarkSkyLab en 2021

La carte de pollution lumineuse après 1 heure du matin (cœur de nuit) permet de visualiser les extinctions d'éclairage public des communes. Ainsi, l'impact de la lumière se fait ressentir sur trois zones principales à l'échelle globale du Parc:

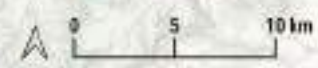
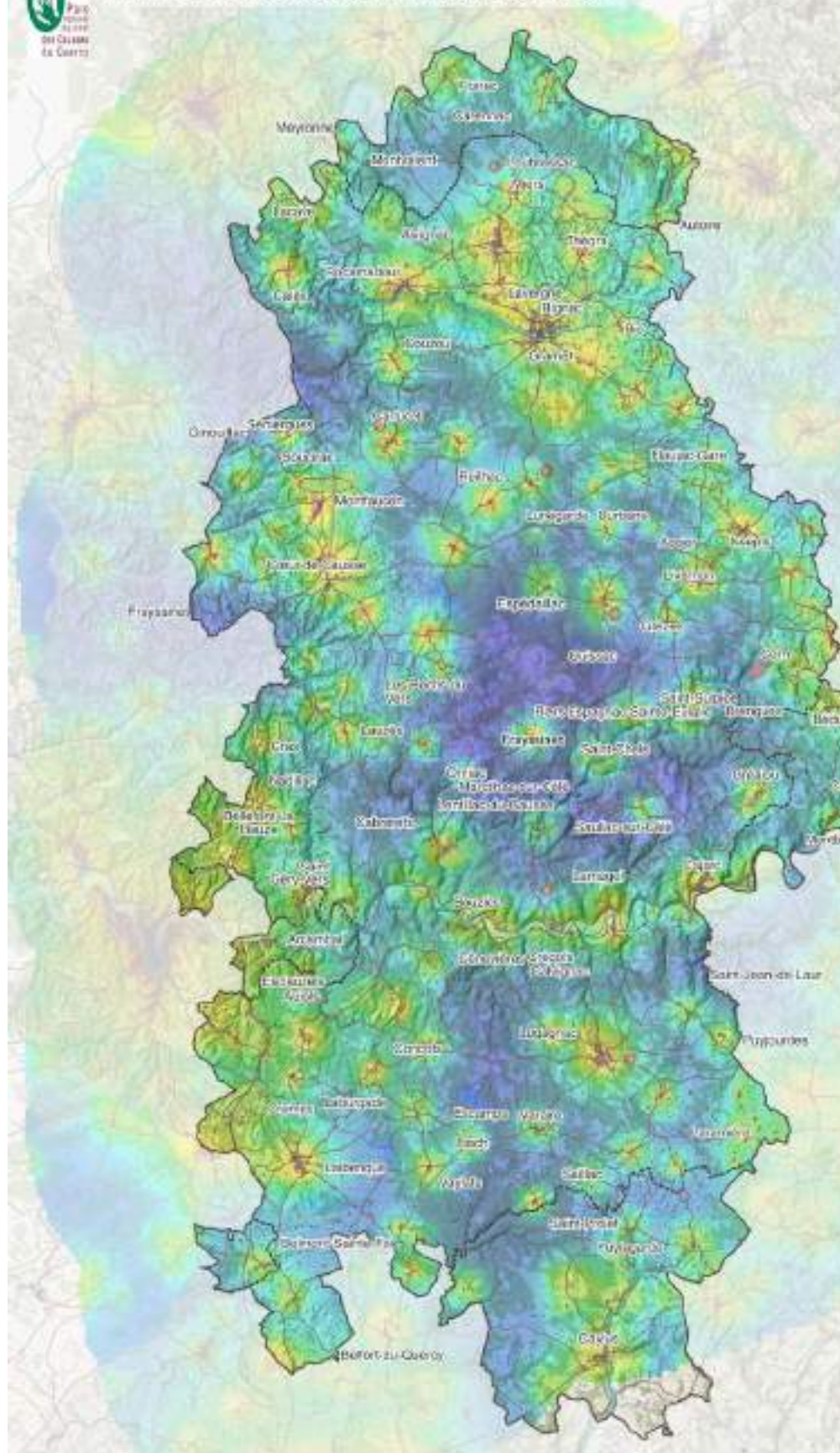
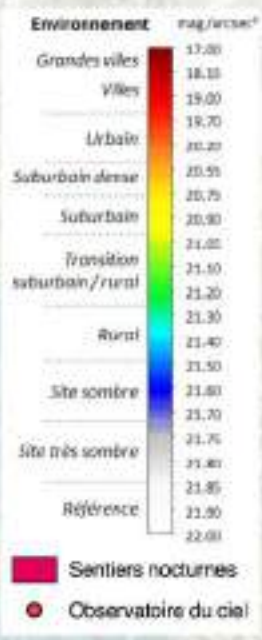
- Au Nord avec notamment Gramat, Rocamadour et Alviernac.
- La vallée du Lot qui constitue une barrière à la continuité écologique au sein du Parc, avec beaucoup de villages ne pratiquant pas l'extinction (Saint-Cirq-Lapopie, Tour-de-Faure, Saint-Martin-Labouval), et un grand parc électrique.
- La périphérie de Cahors, dont l'influence est également visible le long de la limite Sud-Ouest du Parc.

L'étude de 2021 a pu mettre en évidence les points de conflits entre la TVB et la pollution lumineuse par deux méthodes :

- Une méthode déductive qui consiste à superposer la carte de pollution lumineuse sur la TVB afin d'en faire ressortir les zones impactées par la lumière. La superposition de ces cartes par plusieurs sous trames de la TVB du parc.
- Une méthode intégrative qui consiste à refaire une TVB en intégrant la lumière comme élément fragmentant au même titre que les routes et les cours d'eau.

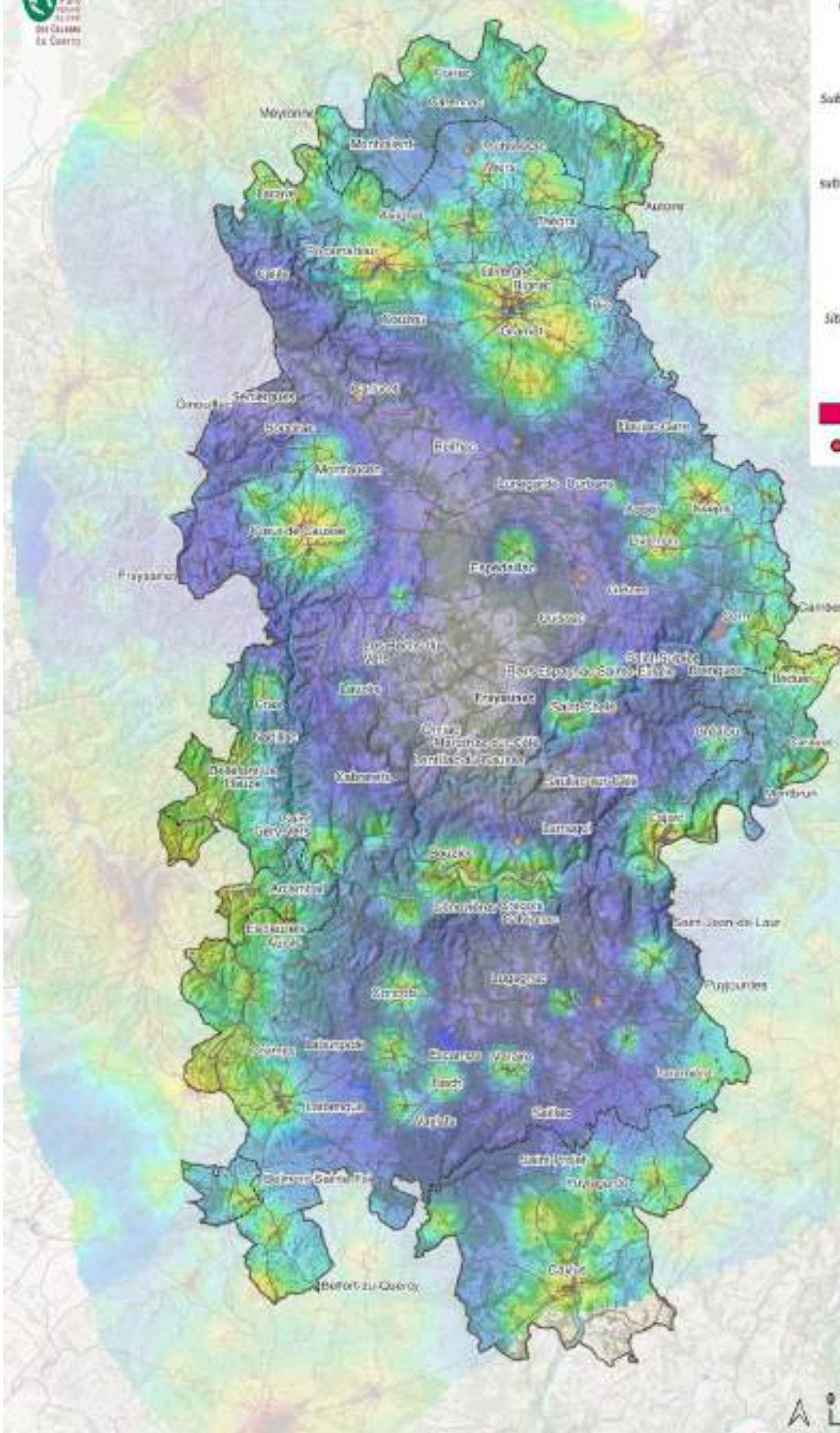


CARTE DE LA POLLUTION LUMINEUSE AVANT 1H





CARTE DE LA POLLUTION LUMINEUSE APRÈS 1H



Par ces deux méthodes, plusieurs zones à enjeux ont été mises en évidence, dans lesquelles la biodiversité nocturne est fortement impactée. Ces zones sont donc des secteurs prioritaires pour la mise en œuvre d'actions de réduction de la pollution (sensibilisation du grand public, des élus, plantation d'arbres, accompagnement dans des projets d'amélioration d'éclairage ...).

Ainsi, on retrouve quatre zones fortement impactées (dans l'ordre croissant) :

- La zone de Labastide-Murat : Le manque d'extinction totale nocturne et une radiance élevée entraînent une "perte" de réservoirs de biodiversité (notamment visible sur la sous trame prairie)
- La périphérie de Cahors : La pollution lumineuse de la commune de Cahors se répercute sur les communes au sud-ouest du Parc. En considérant que la pollution se fait encore plus forte plus à l'ouest, hors des limites du Parc, ce territoire est plus impactant que ce que la seule Trame noire du Parc laisse voir,
- Le secteur de Gramat – Alviñac – Rocamadour : Ce secteur présente la plus forte pollution lumineuse du Parc (> 20,6 mag/arc sec²).
- La vallée du Lot : En plus de comporter de nombreux villages ne pratiquant pas l'extinction, on y trouve plusieurs sites touristiques valorisant leur patrimoine avec l'éclairage (par exemple Saint-Cirq-Lapopie). Le caractère infranchissable du Lot constitue un obstacle supplémentaire à celui de la lumière, accentuant la séparation nord/sud du Parc pour le déplacement de la biodiversité nocturne.

Ces observations et analyses sont tout de même à nuancer. Elles proviennent d'une méthodologie développée en peu de temps et présentent donc leurs limites.



Quelles perspectives ?

Une connaissance plus approfondie des espèces et milieux particulièrement sensibles à la pollution lumineuse permettrait de les intégrer dans la méthodologie de la Trame noire. Connaître leur comportement face à une pression lumineuse serait intéressant afin de mieux construire les corridors. Dans l'objectif de réaliser des trames noires spécifiques à certaines espèces à enjeu, il serait pertinent de mobiliser la connaissance sur leur milieu de prédilection.

L'utilisation de la fréquentation des routes permettrait de prendre en compte l'effet des phares de voitures. Plusieurs études montrent que l'activité des espèces nocturnes n'est pas constante toute au long de la nuit, elle présente souvent des pics au début (crépuscule) de nuit et en fin de nuit (aube). L'extinction en extrémité de nuit (avant 1h et après 5h) est donc plus bénéfique pour la biodiversité que celle en cœur de nuit.

II. La reconnaissance et la valorisation du ciel nocturne

1. Villes et villages étoilés



En mai 2021, le Parc naturel régional des Causses du Quercy devient « Territoire de villes et villages étoilés », classé officiellement par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Ce label est une distinction qui vise à encourager les dynamiques collectives de sensibilisation et d'action des communes pour lutter contre la pollution lumineuse. Le label est attribué à l'issue d'un concours national pour une durée de quatre ans.

39 communes du Parc sont labellisées Villes et Villages Etoilés:

- 5 communes obtiennent 4 étoiles ;
- 12 en obtiennent 3 ;
- 8 en obtiennent 2 ;
- 7 en obtiennent 1.



2. Sentier de découverte et observatoire

Plusieurs sites d'observations ont été aménagés sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy : six sites équipés de dalles et de tables d'interprétations sont mis disposition du public afin de profiter des nuits étoilées.



<https://www.tourisme-lot.com/le-lot-secret/parc-naturel-regional-des-causses-du-quercy/le-ciel-noir>

III. Synthèse et analyse AFOM

POINTS FORTS	FAIBLESSES
<p>paysage nocturne de grande qualité, soutenu par une implication citoyenne importante et génératrice de convivialité : randonnées sous les étoiles, observations la nuit, sentiers de découverte...</p>	<p>les pôles de pollution lumineuse liés à des centres économiques, résidentiels et touristiques. les zones en enjeux pour la biodiversité nocturne à préciser</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>la qualité du ciel nocturne qui constitue une opportunité pour le développement touristique et la protection / valorisation de la trame noire les acteurs institutionnels moteurs sur la valorisation du ciel noir et la prise en compte des enjeux biodiversité, qualité de vie, énergie.</p>	<p>la fragilité de la trame noire issue de la forte concentration touristique et identifiées sur certains secteurs, notamment de le long de l'Odon, du Lot et Célé.</p>



**LES CAUSSES
DU QUERCY**

Patrimoine culturel et immatériel



Comité
régional
des Causse
du Quercy



unesco
Convention

Patrimoine immatériel

L'identité culturelle des Causses du Quercy a pour base une société rurale traditionnelle qui porte l'héritage et la mémoire des modes de vie passés et qui se perd peu à peu avec la déprise agricole. Cela concerne non seulement les éléments matériels (outillage, bâtiment, parcellaire...) et tout un patrimoine « immatériel » (la langue, les pratiques, les savoir-faire...), mais également l'organisation et la vie en société (les usages sociaux et les rites, l'imaginaire, les croyances, les contes...). Il s'agit donc de recueillir toute une mémoire locale et régionale.

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, d'importants bouleversements socio-économiques, démographiques et culturels ont modifié profondément le rapport qu'ont les habitants à leur territoire. Le reflux agricole, l'apparition d'une économie touristique, l'arrivée de nouveaux résidents, mais aussi la circulation des humains ~~hommes~~, des idées et des technologies modernes conditionnent en effet le mode de vie sur les Causses du Quercy. Le passage de la société traditionnelle à la société moderne modifie les liens entre l'Homme et son environnement (dans sa perception et son utilisation) et transforme l'organisation des occupations humaines sur le territoire et leur évolution dans la société.

Pour « dire » un territoire et son histoire, la langue et l'expression des habitants sont des éléments incontournables. Dans les Causses du Quercy, la langue d'oc est encore parlée, par les anciens notamment, dans le cercle familial par exemple, ce qui favorise l'attachement au pays, la cohésion sociale et intergénérationnelle (notamment grands-parents / petits-enfants), ou à l'extérieur, sur les marchés et les foires notamment. L'occitan est enseigné dans deux écoles primaires du territoire à Gramat et Assier. Dans ces établissements, certaines disciplines sont enseignées en langue d'oc.

1. Traditions locales

a) Le terroir et la gastronomie

Les foires et les marchés

Plusieurs facteurs expliquent l'intérêt culturel du territoire du Parc des Causses du Quercy : la force de la culture du Sud-Ouest, marquée par la gastronomie, les productions agricoles de qualité, mais aussi une tradition de convivialité et de vivre ensemble qui a imprégné le territoire et l'imprègne encore. Au carrefour de l'art de vivre et des pratiques de rencontre et de partage,

Le territoire a depuis longtemps été marqué par des foires et des marchés très ancrés historiquement, héritages agricole ancien, et qui constituent aujourd'hui d'authentiques formes de patrimoine vivant, dans la pratique qu'en ont les habitants et les visiteurs, dans leur relation vivante au territoire. Instaurés dès le Moyen Âge, les foires et marchés sont une tradition d'échange ancienne et très ancrée sur le territoire. Éléments de la vie traditionnelle quercynoise, ces rendez-vous sont justifiés par l'isolement de nombreuses fermes et les traditions marchandes du territoire.

Lors de ces rassemblements, les paysans y acquéraient des bêtes à élever, en particulier le porc, l'oie ou la dinde, ou y vendaient celles qu'ils avaient élevées. Les bêtes de travail étaient également acquises ou échangées. Sous l'Ancien Régime, les productions agricoles y étaient vendues, avant d'être achetées, à partir du XIX^e siècle, directement sur les exploitations par des négociants.

Les foires, plus rares, sont des événements économiques qui rythment également l'année avec l'organisation de foires annuelles ou organisées tous les deux ou trois ans à Figeac, Cajarc et Capdenac-Gare. Des foires plus thématiques ont également lieu aux beaux jours à l'exemple la foire de l'arbre et du bois organisée à Latronquière. (hors Parc)

Les produits traditionnels

La diversité des terroirs nourrit des productions agricoles de qualité et de recettes culinaires caractéristiques. En témoigne aujourd'hui les nombreuses protections des productions locales par des AOP, AOC et IGP qui manifestent une reconnaissance nationale de ces productions. Les liens de ces productions avec le patrimoine sont multiples, qu'il s'agisse de l'ancienneté des productions culinaires (cabécous), de la continuité des pratiques d'élevage adaptées au terroir, comme le pastoralisme sur les Causses, ou le rôle de ces activités sur les formes architecturales vernaculaires locales. D'autres productions animales sont également présentes sur le territoire, sans disposer des éléments de reconnaissance ou de qualification que celles citées précédemment (pas d'AOC sur le cabecou). Il peut ainsi être citée la filière volailles (oies, canards...) généralement transformées en confits, foies gras, farcis, fritons et terrines diverses, et qui appartiennent à la tradition culinaire globale du Sud-Ouest.

Concernant la production végétale, outre la filière céréale présente sur l'ensemble des terroirs, la filière fruits et légumes est particulièrement représentée dans les vallées du Lot et du Célé offrant une grande diversité de produits (asperges, melons du Quercy, fraises...). Sur les coteaux du Limargue, les nombreux vergers permettent de proposer des variétés de prunes, noix, châtaignes ou encore pommes, dont certaines endémiques au territoire.

b) La culture orale

Le Caussanel

Les traditions occitanes, notamment linguistiques, doivent se comprendre dans cette même perspective de pratique concrète, matérielle, non idéologique, du territoire. Dans le sud-ouest des Causses, on parle le Caussanel. Puis, de Larroque-Toirac à Aynac et de Quissac à Labathude, on parle le Fijagol. Enfin, sur le secteur du haut Ségala, on parle l'Orlhaguès.

Ces variantes possèdent des caractéristiques générales de la langue d'Oc. Le caractère rural du territoire a permis de la conserver par sa pratique. Cependant, son usage reste aujourd'hui le fait des générations les plus anciennes. La conservation de termes locaux souvent intraduisibles en français est néanmoins un fait. Ces termes peuvent ainsi désigner des éléments du bâti, à l'exemple des « solelhos » (greniers ouverts au dernier étage), des « sécadous » (séchoirs à châtaignes), ou encore des « countadous » (ouvertures présentes dans les murs permettant de compter les moutons).

Musiques et danses

Menacée de disparition par l'abandon des jeunes générations, la musique de tradition orale fait l'objet d'un mouvement de sauvegarde, d'étude et de valorisation à la fin des années 1970. Des travaux de recherche et de collectage sont menés en Quercy par le Département du Lot et déposés sous forme de documents audio ou audio-visuels aux archives départementales.

Outre ce travail de sauvegarde, des actions de médiation plus récentes permettent de remettre au goût du jour cette tradition orale et gestuelle. Des figures de proue telles que Xavier Vidal ont beaucoup apporté au paysage musical traditionnel du Lot. Peut être cité son travail avec l'association La Granja à Soulomes, basée sur le Parc naturel régional des Causses du Quercy, consacré à la chanteuse et conteuse Alberte Forestier, véritable figure vocale du pays figeacois. Plus ancienne, l'Association pour les musiques de tradition populaire en Quercy (AMTPQ) réalise également un recueil de répertoires et organise de nombreux événements musicaux.

Grâce à l'ensemble de ces actions, la musique et la danse traditionnelles trouvent en Quercy un terroir de restitution favorable. La formation de musiciens et la création d'un enseignement de musiques traditionnelles au sein de l'ADDA du Lot témoignent de cette volonté d'amener les jeunes générations à se réapproprier ce patrimoine musical local.

c) Savoir-faire constructifs

Les diverses techniques de valorisation des ressources géologiques locales pour la construction constituent un patrimoine immatériel emblématique du territoire, intemporel et toujours vivant car encore utilisé par certains artisans et par les associations de sauvegarde du patrimoine. Selon les faciès calcaires (massifs, lités...), on procède soit par taille en pleine masse (pour fabriquer des contenants), soit en utilisant des monolithes (pour réaliser des éléments de blocage), soit en construisant en pierre sèche (posée à sec pour faire des murs, voûtes, couvertures).

Le territoire se caractérise spécifiquement par trois savoir-faires emblématiques :

- la taille en pleine masse : Le plus simple pour faire des petits et des grands contenants, était de tailler directement dans la masse de la roche.

Le creusement des lacs dans la roche est probablement très ancien. Au 19^{ème} siècle, la forme a été rationalisée pour optimiser le contenant : forme rectangulaire, parois verticales, avec espace d'accès. En réalité le creusement de la roche dépasse de beaucoup le motif du lac et s'étend à toutes sortes de contenants en place comme les puits, les vasques, etc. Aujourd'hui, les évolutions mécaniques ont orienté les réalisations vers des objets modernes et des objets domestiques de plus petites dimensions : curages mécaniques, des enduits d'argiles / à la chaux remplacés par des enduits en ciment.

- Les monolithes ou pierres lourdes : Ce sont des pierres de grandes dimensions qui sont issues des lits de calcaire naturellement dissociés. Ils sont retaillés pour réaliser de nombreux éléments de blocage.

Les pierres lourdes correspondaient à des techniques pour un patrimoine marqué par le caractère seigneurial des habitations avec pigeonnier. Ces pierres réclamaient une pose précise. Ces monolithes participent au charme du tout-venant propre aux ouvrages paysans. Ces pierres étaient utilisées pour le calage et le blocage, les systèmes constructifs en dalles notamment les fontaines, les ensembles de murs et margelles, les sols, les ensembles type lavoir avec bassin.

Certaines utilisations de ce savoir-faire disparaissent dans le paysage : les dalles de couronnement des murs et des puits ne sont pas ou peu remplacées. Disparaissent également les pierres horizontales des têtes de murs tandis que les monolithes verticaux sont parfois restitués.

Aujourd'hui, des efforts sont faits pour fournir des monolithes de toiture à taille régulière par des entreprises spécialisées. Jusqu'à une période très récente, les toitures en monolithes étaient remplacées par une toiture en tuiles « canal ». Les grandes dalles naturelles sommairement retaillées manuellement sont, pour le moment, peu remplacées

- La pierre sèche : Les pierres locales cueillies à l'occasion des labours ou lors des dérochements sont posées à sec pour faire des murs, des voûtes, des couvertures ou des sols. Plus ?

Ce sont les joints à sec qui mettent en valeur l'assemblage habile des pierres utilisées telles qu'elles se présentent avec leur irrégularité naturelle. Ce savoir-faire a survécu grâce à la transmission opérée par des paysages, des associations ou des formateurs. Cette dynamique a été soutenue dans les années 2000

par les journées de formation organisées par le Parc et les restaurations de son équipe de terrain. Un guide national de bonnes pratiques de construction des murs de soutènement en pierre sèche, édité par la CAPEB et de nombreux guides locaux, témoignent de l'intérêt des différents partenaires pour la sauvegarde de ce savoir-faire. Les pierres non gélives peuvent être récupérées dans des champs retournés pour bâtir des murets par des associations.

L'intérêt de ce savoir-faire est d'avoir généré l'une des rondeurs du paysage les plus emblématiques et les plus pittoresques : couvertures des cabanes, pigeonniers, colombiers, fontaines et fours...

Plusieurs caractéristiques architecturales existent :

- Des voûtes en encorbellement,
- Clavées en coupole ou en berceau,
- Les couvertures en lauzes sur voûtes : Construire avec du tout-venant a conduit les anciens à poser judicieusement les lauzes de tailles décroissantes de bas en haut avec parfois un joli mouvement de contre-courbe. L'assise du bas est généralement disposée de façon à faire larmier (?) en débordant largement.
- Des couvertures sommaires
- Des couvertures en lauzes ~~Lauzes~~ sur charpentes



Difficulté des savoir-faires

Aujourd'hui, il arrive également que les savoir-faire soient perdus et que l'exploitation des ressources locales (pierres, sables, argiles et bois) soit remplacée par des ressources importées (pierres, sables, lauzes), le façonnage manuel se soit orienté vers une production mécanique, le principe de calage traditionnel soit remplacé par le principe de collage ou que l'outillage ait changé (outils électriques).

Les savoir-faires traditionnels se heurtent également à un problème d'approvisionnement, parfois lointain venant de la Dordogne et du Gard. La fourniture est coûteuse et plus standardisée qu'en l'était la production locale. Aujourd'hui, la pose à sec est rare. La plupart des calades sont posées à bain de mortier et perdent le charme des joints secs. Les matériaux neufs sont coûteux et taillés de façon plus standard.



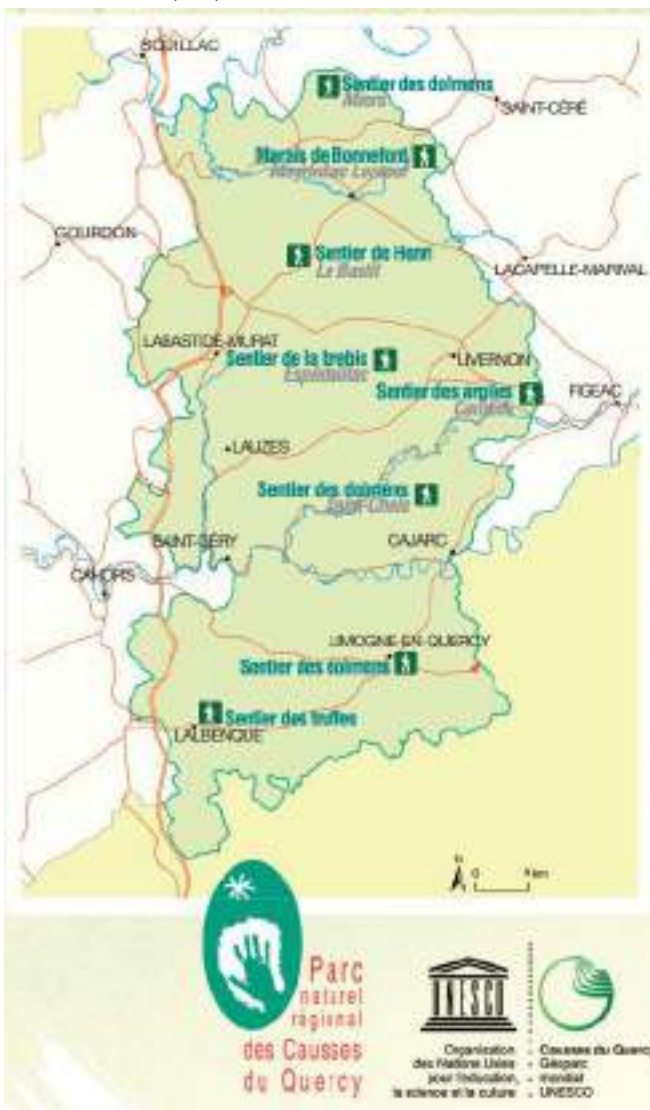
d) Autres savoir-faire

D'autres savoir-faire existent également et sont identitaires sur le territoire :

- La ferronnerie serrurerie, tôlerie, fonte : Ces ouvrages parfois ténus et premiers jetés sont plus importants qu'il n'y paraît pour l'histoire du petit patrimoine. Ils sont à la fois outils préalables et éléments de finition.
- Maçonnerie de pierre avec liants : Sont pris en compte dans ce vaste domaine les singularités qui sont menacées : la diversité des pierres locales, la variété des appareils qui en résulte, les liants à base de terre et sables locaux. Les variétés de maçonnerie sont liées à l'époque de construction, à la position sociale de celui qui fait la commande ou qui réalise, aux savoir-faire

en cours et à la ressource en pierre locale ou importée.

- Charpentes en bois : Les charpentes sont généralement assez simples. La perte de caractère est souvent due à une modernisation systématique des profils des bois et des assemblages.
- Couvertures en terre cuite : Le remplacement des tuiles artisanales par des tuiles industrielles pose le même problème d'anachronisme et fait entrer le petit patrimoine brutalement dans une modernité sans charme.



2. Sentier d'interprétation

Le Parc naturel régional a mis en place des itinéraires de découverte du patrimoine et de l'histoire du territoire. Il s'agit de sentier assez court qui apportent une lecture thématique.

- Sentier de la Brebis d'Espédaillac
- Sentier des Dolmens de Saint-Chels
- Sentiers des Dolmens de Miers, des dolmens de Limogne-en-Quercy, des argiles à Cambes, des truffes à Lalbenque,
- Etc.

I. Patrimoine archéologique

Les grottes ornées constituent l'une des particularités essentielles du Parc, notamment avec les grottes de Pech-Merle, Roucadour, des Fieux, de Pergouset qui font partie des plus beaux fleurons de l'art rupestre européen. Le Parc dispose là de vestiges importants d'un point de vue scientifique, patrimonial et artistique qui suscitent un fort intérêt de la part du grand public (importante médiatisation de l'art rupestre). 14 grottes ornées sont classées ou inscrites aux Monuments Historiques sur le territoire du Parc. Seule la grotte de Pech Merle est accessible au public, les autres ne sont pas visitables

Les vestiges mégalithiques sont également très présents sur le Parc (dolmens et menhirs). Pour l'essentiel ce sont des dolmens datés de la période du chalcolithique (début de l'âge des métaux, vers 2000 av. J.C.). Cet ensemble est identifié par les scientifiques sur la base de

particularités architecturales dans la construction des dolmens qui correspondent à une culture préhistorique locale propre au Quercy. Cet ensemble quercynois comprend environ 800 dolmens et mégalithes dont près de la moitié sont sur le territoire du Parc (environ 350 dolmens).

Les collections archéologiques sont conservées pour une partie au musée Amédée Lemozi du Pech-Merle à Cabrerets. Cette collection provient d'une quarantaine de sites préhistoriques du département fouillés et étudiés depuis le début du siècle. Une dizaine d'entre eux présentent des séquences chronologiques de référence pour la connaissance des occupations préhistoriques dans la région (grotte du Noyer, abri Murat, gisement de Roucadour...). On y trouve également les collections d'Armand Viré et de l'abbé Lemozi, les grands précurseurs de l'archéologie lotoise. Au total, ce sont près de 20 m³ de matériel qui sont déposés à Pech-Merle.

Une autre partie des collections lotoises a été transférée au dépôt régional du Service régional de l'archéologie (SRA) à Toulouse.

D'autres ensembles archéologiques moins importants sont conservés par les communes où ils ont été découverts. Certains villages disposent en effet d'espaces réservés à la présentation publique de ce mobilier archéologique (micro-musées, quelques vitrines...). La dispersion de ce mobilier archéologique d'une grande qualité scientifique entrave la gestion correcte et l'étude du patrimoine archéologique lotois.

Le sud du Quercy recèle des gisements extrêmement riches de fossiles tertiaires accumulés dans d'anciens gouffres comblés, les célèbres "poches à phosphorites" (également appelées phosphatières). Ces vestiges paléontologiques permettent de reconstituer plus de 30 millions d'années d'évolution de la vie et des climats à l'ère tertiaire. On compte actuellement environ 800 gisements situés dans les Départements du Lot, Tarn et Garonne, Tarn et Aveyron. Ces vestiges ont une renommée internationale pour la qualité de leur conservation et leur intérêt scientifique. L'association les Phosphatières du Quercy a été créée en 1993. Son objet est de "valoriser le patrimoine naturel et culturel composé par le milieu karstique et plus particulièrement par les carrières à phosphate et ce dans un but de protection y compris contre le pillage des sites".

II. Équipements et lieux de diffusion de la culture

Une politique culturelle volontariste a permis de doter le territoire d'une offre publique ou associative importante : saisons de spectacles annuelles, festivals, cinémas classés art & essai assortis des labels « jeune public » « recherche et découverte » et « répertoire et patrimoine », structures d'enseignement et de pratique de la musique, centre d'art contemporain, réseau de médiathèques, musée labellisé...

Ces événements et sites permettent parfois de mettre en lumière des éléments remarquables du patrimoine local, comme des monuments majeurs du territoire parfois fermés au public et ouverts exceptionnellement lors de ces événements (par exemple, le château de Cabreret). Rien que sur le Grand-Figeac, l'ensemble de la programmation du spectacle vivant, tous événements confondus, représente une fréquentation globale de 60 000 usagers par an.

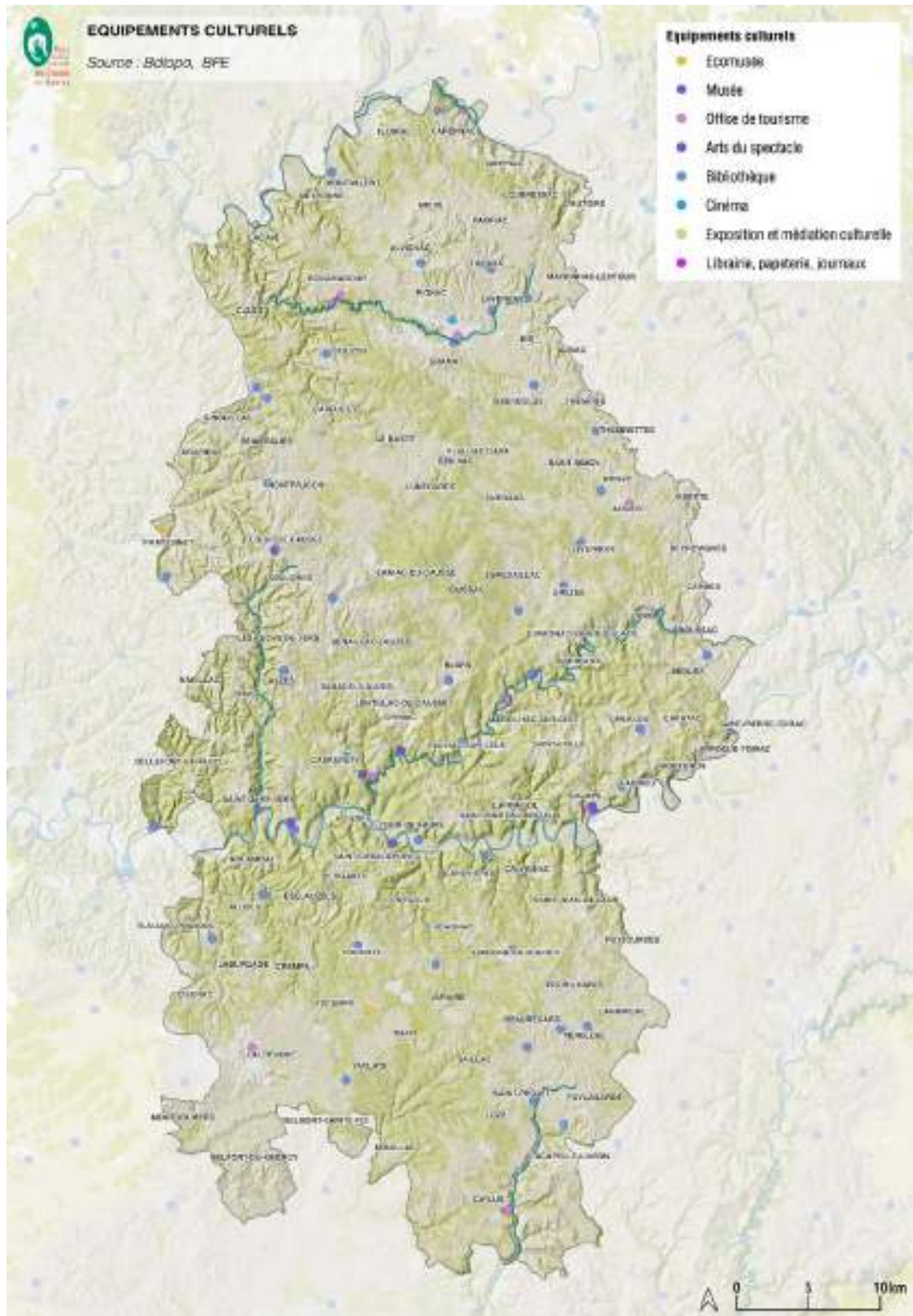
Il existe dans le Parc des structures de médiation de la préhistoire ouvertes au public.

- les sites aménagés : la grotte ornée du Pech-Merle (Cabrerets) , la grotte ornée des Merveilles (Rocamadour) et l'archéosite des Fieux (Miers)
- les lieux de diffusion de la préhistoire : le musée de préhistoire Amédée Lemozi, Pech-Merle (Cabrerets) et l'archéosite des Fieux (Miers).
- Des sites paléontologiques : les Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach
- Des sites ethnologiques : le Musée des Arts et Traditions populaires de Limogne-en-Quercy raconte la vie et l'histoire des paysans quercynois. La Borie d'Imbert à Rocamadour, est un centre d'interprétation des patrimoines ruraux et traditions populaires. Le Musée départemental de Cuzals à Sauliac sur Célé traite du patrimoine rural et des traditions populaires (site appartenant au Département du Lot, partiellement fermé au public à partir de 2024 pour réhabilitation).

Les autres équipements :

- Le Musée d'Art Sacré – Francis Poulenc à Rocamadour : statues, peintures, pièces d'orfèvrerie, vêtements et autres objets d'art religieux témoignent du passé et de la richesse du patrimoine religieux de la cité.
- Le Musée Départemental Murat à Labastide-Murat : maison natale du roi de Naples devenue en 1959 le musée Murat ; mobilier, documents et objets divers ayant appartenu à la famille des Princes.
- Le Mémorial Quercy Vapeur à Saint-Géry : site récréatif autour d'un musée ferroviaire.
- Les Jardins du Grand Couvent à Gramat : expositions sur les travaux des champs et les labours et sur les instruments de musique.
- Musée ferroviaire de Cajarc : situé dans l'ancienne halle à marchandises de la gare de Cajarc : matériel et objets anciens représentant les multiples activités du chemin de fer
- Maison Rignault et André Breton à Saint-Cirq Lapopie, Centre international du surréalisme et de la citoyenneté mondiale (ouvert depuis 2023)
- Le musée de la préhistoire à Car

Plusieurs sites archéologiques et paléontologiques inscrits sur les territoires du Parc naturel régional et du Pays Bourien (Maison du patrimoine de Fajoles et site du Plage, Grottes de Cougnac, Plage aux Ptérosaures, Archéosite des Fieux, Centre de préhistoire du Pech-Merle, Phosphatières du Cloup d'Aural) participent à une dynamique de réseau («Les paléonautes»), s'engagent dans une démarche de conservation, d'accueil du public, en particulier du jeune public et mettent en œuvre différentes actions : publication, création d'outils pédagogiques, évènementiels communs (labellisation «pôle d'excellence rurale»). Nouveaux sites associés hors Parc Musée de l'Homme et de Neanderthal (La Chapelle aux Saints, grotte de Foissac)



III. Synthèse et analyse AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Une identité quercynoise affirmée au travers de nombreuses aménités paysagères et culturelles et animées par des animations et des actions locales (les causeries...)</p> <p>Une dynamique de préservation et de valorisation du patrimoine culturel impulsée par les EPCI : Grand Figeac, Grand Cahors et Cauvaldor (rénovation de petit patrimoine ...)</p> <p>Des retraités actifs sur le territoire, notamment dans le domaine associatif et culturel</p> <p>Un tissu associatif constitué qui crée des initiatives locales pour pallier l'absence de certains équipements et services : lieux de vie, café associatif, épicerie...</p> <p>Des tiers lieux multithématiques et intergénérationnels et des équipements qui favorisent la diffusion et l'enseignement culturel et artistique (médiathèque, musique, professionnels ..)</p>	<p>Des activités sportives motorisées qui altèrent la cohérence de l'identité et l'image du Parc (implique une faiblesse des prises de conscience et d'engagement des transitions écologiques et climatiques)</p> <p>Une intervention du Parc qui ne s'appuie pas assez sur les événements existants</p> <p>Un paysage originel modifié (embroussaillage, épaisissements des ripisylves...) qui complique le sentiment d'appartenance du territoire : on constate un ancrage aux paysages passés (murs en pierres, chemins de halage...) et trop peu de représentations des paysages du « Futur »</p> <p>Une faiblesse de la communication de ce que représente la vie dans le Parc, générant ainsi des fausses représentations et des incompréhensions entre publics : locaux d'origine et nouveaux arrivants</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Certains EPCI s'emparent du sujet de la culture et du patrimoine, notamment Grand Figeac et Cauvaldor dans les documents de planification et dans d'autres études (PAH, Plan de Paysage, Charte paysagère...)</p> <p>Les politiques de transition énergétique en lien avec l'habitat et le patrimoine</p> <p>Les initiatives politiques en faveur du « faire ensemble », de la transition culturelle, du bien-être, de la cohabitation avec la nature</p> <p>Des acteurs qui impulsent la vie culturelle du territoire : REISSA, Locollectives...</p> <p>L'engagement des jeunes et des nouveaux arrivants vis-à-vis des traditions locales, de « faire ensemble »</p> <p>Les labels qui valorisent les qualités intrinsèques du territoire et le réseau des géoparc mondiaux / UNESCO qui amènent des échanges et une collaboration territoriale</p>	<p>Un affaiblissement du tissu associatif : enjeu du renouvellement du tissu associatif (jeunes générations)</p> <p>Risque d'essoufflement et d'affaiblissement des traditions locales vis-à-vis des nouveaux arrivants a saisonnalité de l'activité touristique a un impact sur la vie du territoire puisqu'elle entraîne une dévitalisation des bourgs et du tissu associatif local à certaines périodes de l'année (peu de résidents une partie de l'année pour faire vivre le tissu associatif : taux de résidences secondaires importants).</p>



LES CAUSSES
DU QUERCY

Vie du territoire



unesco
WORLD HERITAGE SITE

PARTIE 1 : LES HABITANTS

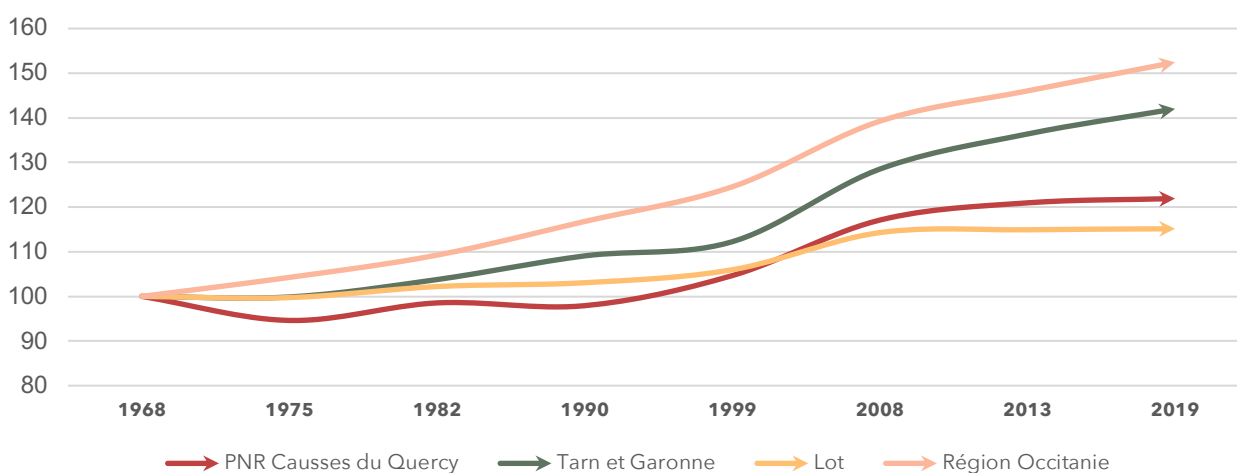
I. Les habitants

2. Population

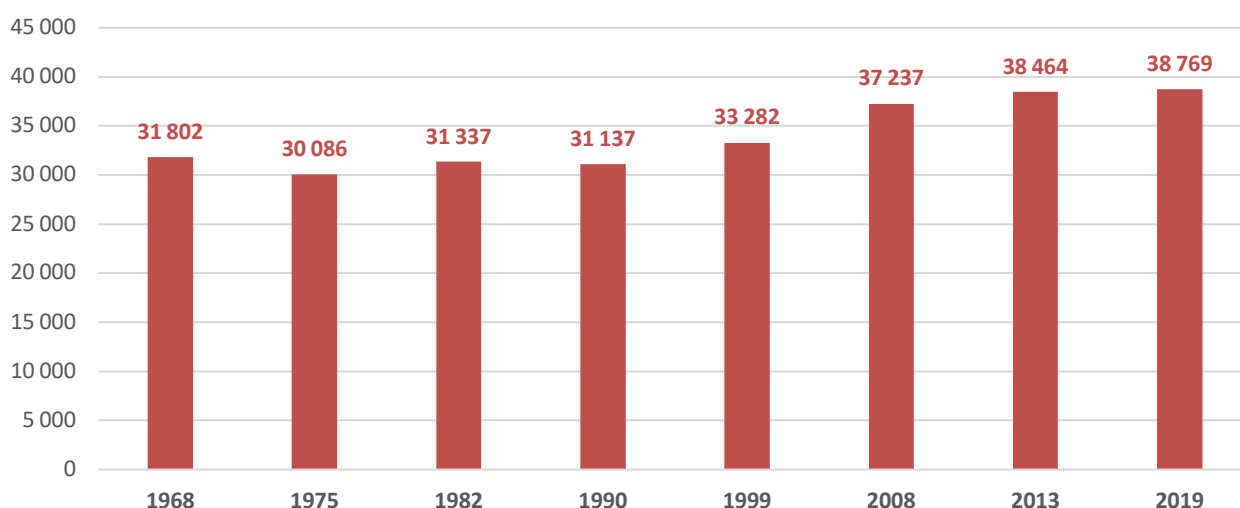
a) Le solde migratoire positif permet de maintenir la croissance de peuplement

Le territoire du périmètre d'étude se caractérise ces dernières années par une évolution démographique favorable. La population est ainsi passée de 37 237 habitants en 2008 à 38 769 habitants en 2019². L'augmentation de la population y est supérieure à la tendance départementale du Lot depuis la fin des années 1990.

Evolution comparative de la population entre 1968 et 2019 en base 100
sur le périmètre d'étude et les territoires de référence (INSEE RP 2019, atopia)



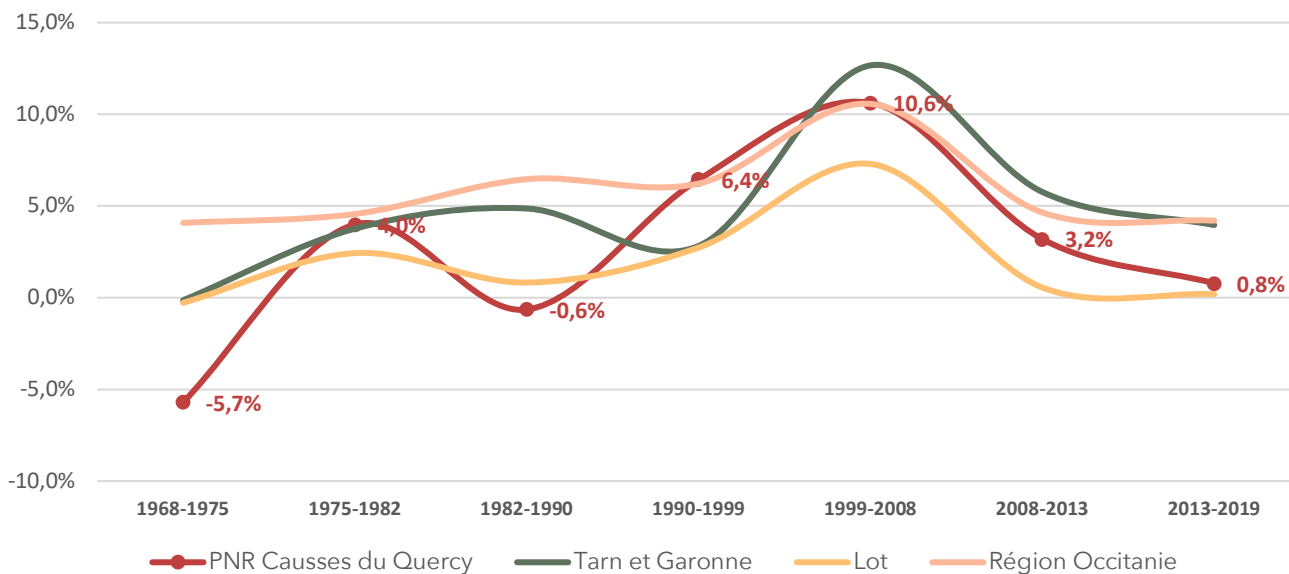
Evolution de la population du périmètre d'étude entre 1968 et 2019 (INSEE RP, atopia)



² En tenant compte de l'élargissement du périmètre d'étude.

Concernant le taux d'évolution par périodes, le maximum a été atteint dans les années 2000, entre 1999 et 2008 (+10,6%) : on observe depuis une diminution de cet indice, même si ce dernier reste positif.

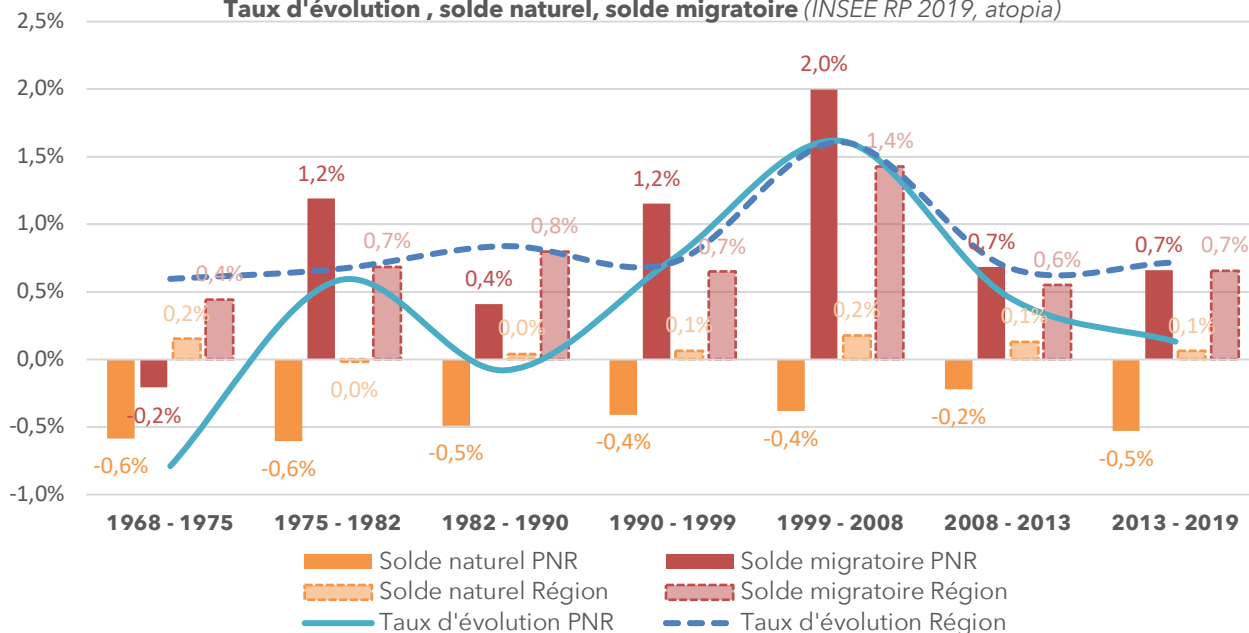
Taux d'évolution de la population par période, de 1968 à 2019 (INSEE RP 2019, atopia)



Cette croissance démographique n'est pas due à une forte poussée du nombre de naissances, mais à un apport de population venant d'autres départements. Depuis une vingtaine d'années, la population du périmètre d'étude croît plus vite que celle du département du Lot, du Tarn-et-Garonne ou de la région Occitanie.

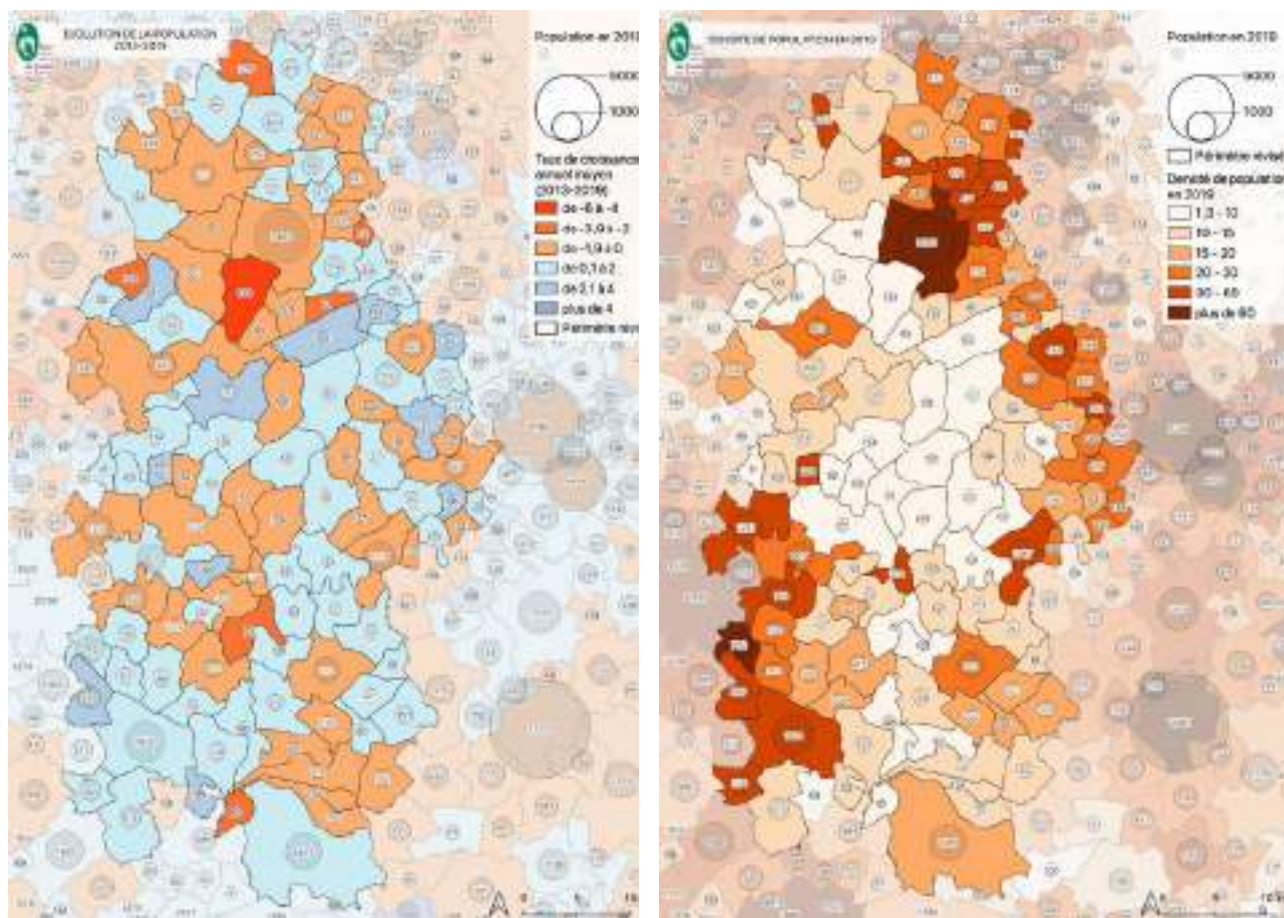
Depuis plus de 50 ans, le solde naturel est négatif sur le périmètre d'étude et le dynamisme migratoire y est aussi important qu'à l'échelle régionale sur la période 2013-2019 (+0,7%).

Taux d'évolution, solde naturel, solde migratoire (INSEE RP 2019, atopia)



L'accroissement de la population s'observe de manière plus accentuée dans certaines communes du territoire, à proximité de l'aire d'attraction urbaine de Figeac (Carayac +4,8% ; Issepts +4,2% ; Durbans +3,1%) et de Cahors (Cieurac +3,3% ; Lauzès +2,8% ; Bouziès +2,7%).

A contrario, c'est au Nord du périmètre d'étude où s'observent les taux d'évolution annuel de la population les plus faibles sur la période 2013-2019 (Albiac -5,8% ; Le Bastit -3,7% ; Padirac -2,48%).



Malgré la dynamique démographique positive, la densité de population reste très faible avec 17,86 habitants au km² en moyenne.

A titre de comparaison, la densité de population du département du Lot est de 33,3 habitants / km² et la moyenne nationale de la densité de population des parcs naturels régionaux est de 51,76 habitants au km².

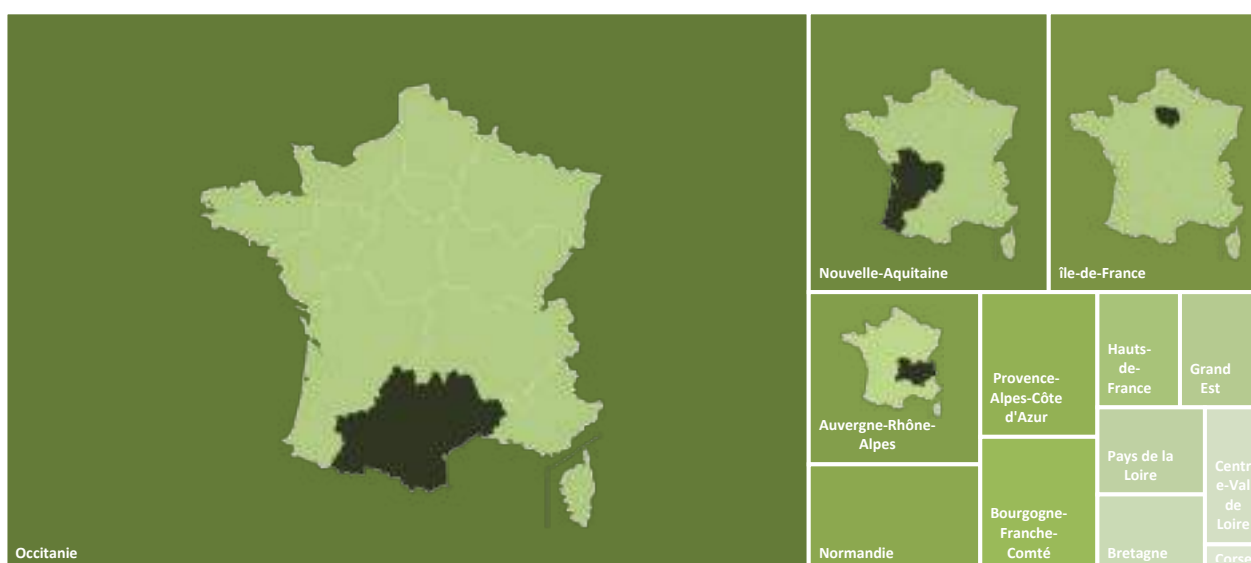
b) Les nouveaux habitants proviennent des territoires voisins

« Les nouveaux arrivants sont par essence plus mobiles que les populations locales. Ils s'installent un temps et peuvent repartir. Ils sont porteurs d'autres projets et d'autres organisations. Ils sont enfin vecteurs de nouveaux modes de vie et de culture » (extrait du Regards sur le Parc n°1 sur le thème de la démographie).

L'analyse des migrations résidentielles montre que les néo-quercynois proviennent principalement du Lot et des départements voisins (résidence antérieure 1 an auparavant).

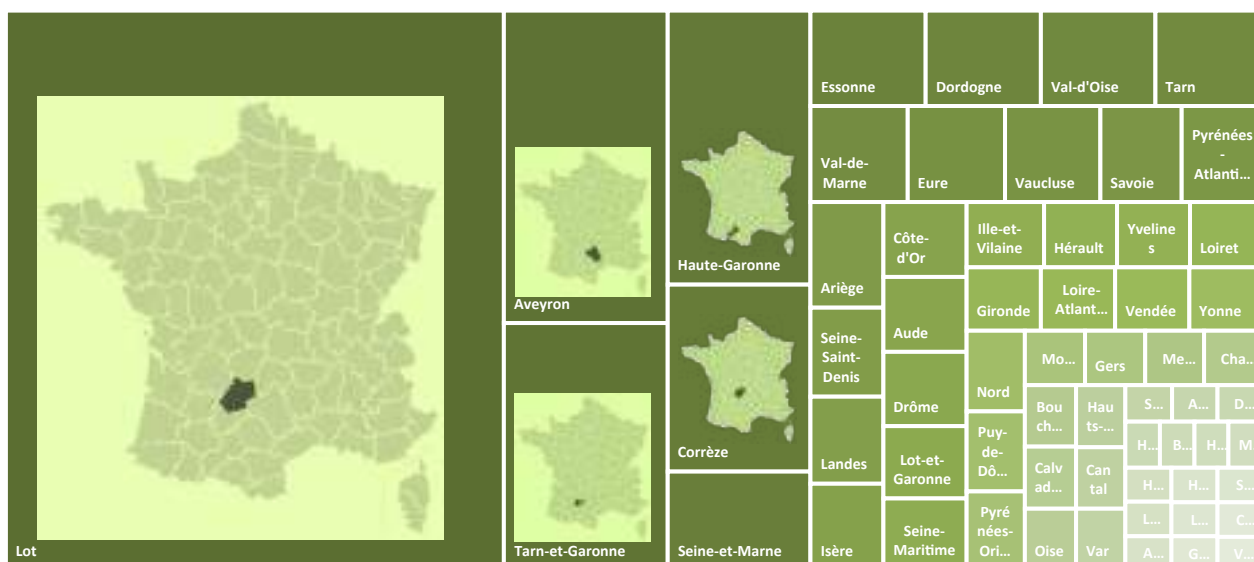
Région de provenance des nouveaux habitants

(MIGCOM : Fichier Migrations résidentielles, atopia)



Département de provenance des nouveaux habitants

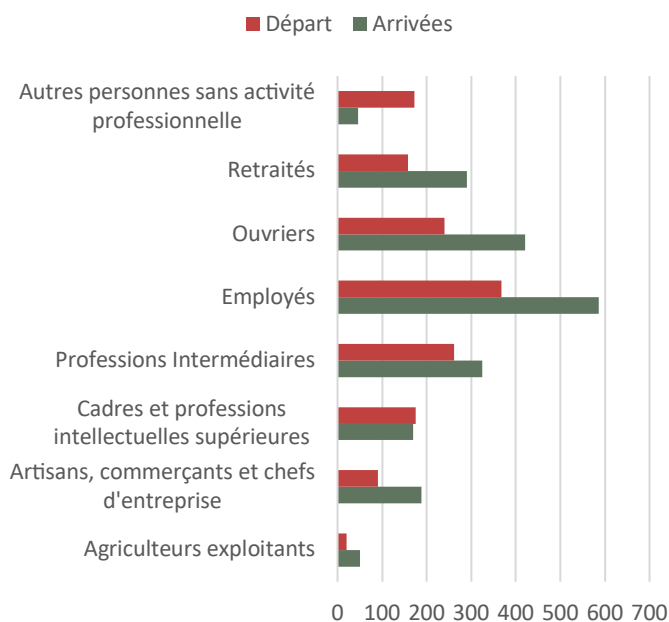
(MIGCOM : Fichier Migrations résidentielles, atopia)



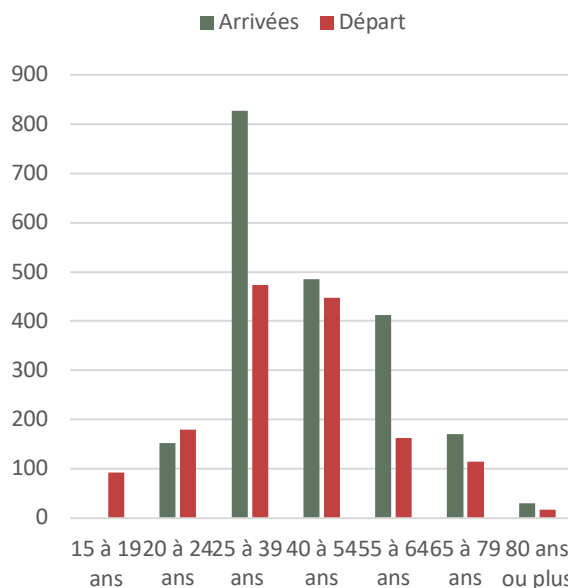
Méthode

Les données MIGCOM sont issues du fichier Migrations résidentielles du recensement de la population 2021. Les données sont bilocalisées résidence actuelle-résidence antérieure (1 an auparavant), décrivant les caractéristiques de l'individu ainsi que celles du ménage auquel il appartient.

Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 8 postes (MIGCOM : Fichier Migrations résidentielles, atopia)



Âge regroupé de la personne de référence du ménage en 8 classes d'âge (MIGCOM : Fichier Migrations résidentielles, atopia)



Les personnes qui se sont récemment installées sur le territoire du périmètre d'étude sont des personnes aux revenus modestes, de catégories socioprofessionnelles de type « employés » et « ouvriers » pour la plupart d'entre elles. Il s'agit principalement de jeunes adultes âgés entre 25 et 39 ans.

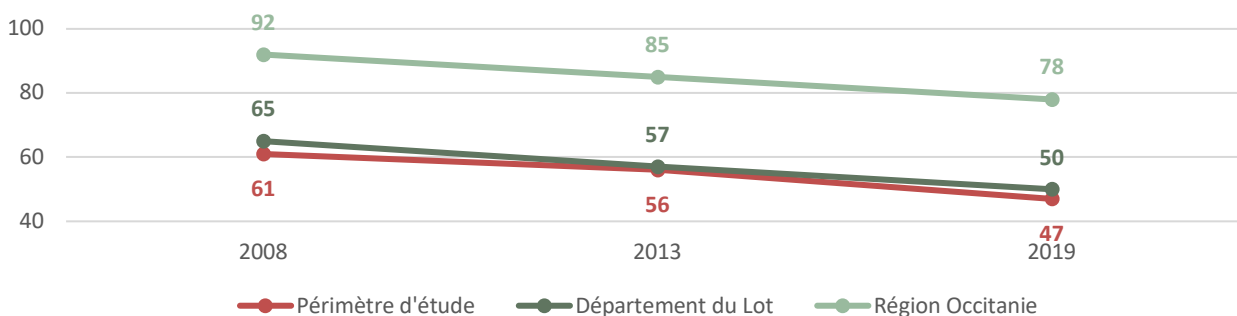
c) La population est vieillissante ...

L'examen de l'évolution de la structure de la population par tranches d'âges apporte un certain nombre d'éléments préoccupants. L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes.

Aussi, entre 2008 et 2019, l'indicateur de jeunesse dans l'ensemble de la population du périmètre d'étude est tombé de 61 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans en 2008 à 47 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans en 2019. Au cours de la même période, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans est quant à lui passé de 124 en 2008 à 165 personnes en 2019.

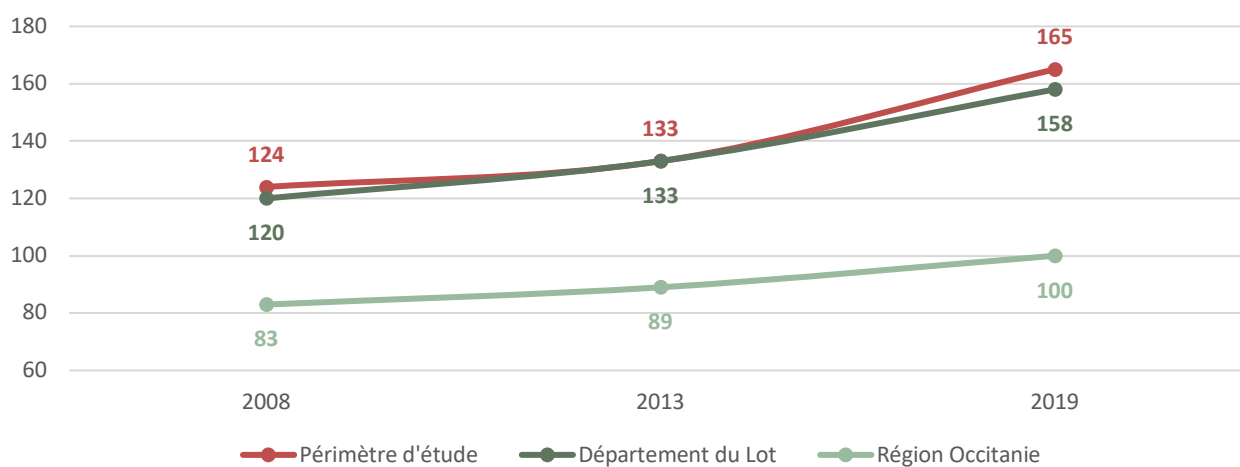
Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus

(INSEE RP 2008, 2013, 2019, atopia)



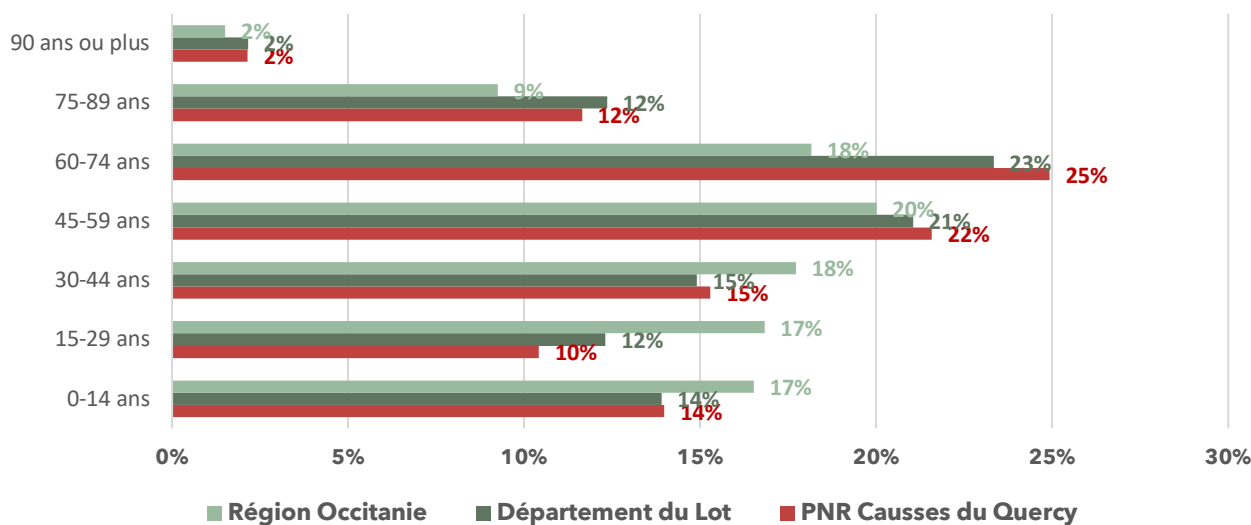
Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans

(INSEE RP 2008, 2013, 2019, atopia)



Répartition de la population par classes d'âges en 2019

(INSEE RP 2019, atopia)

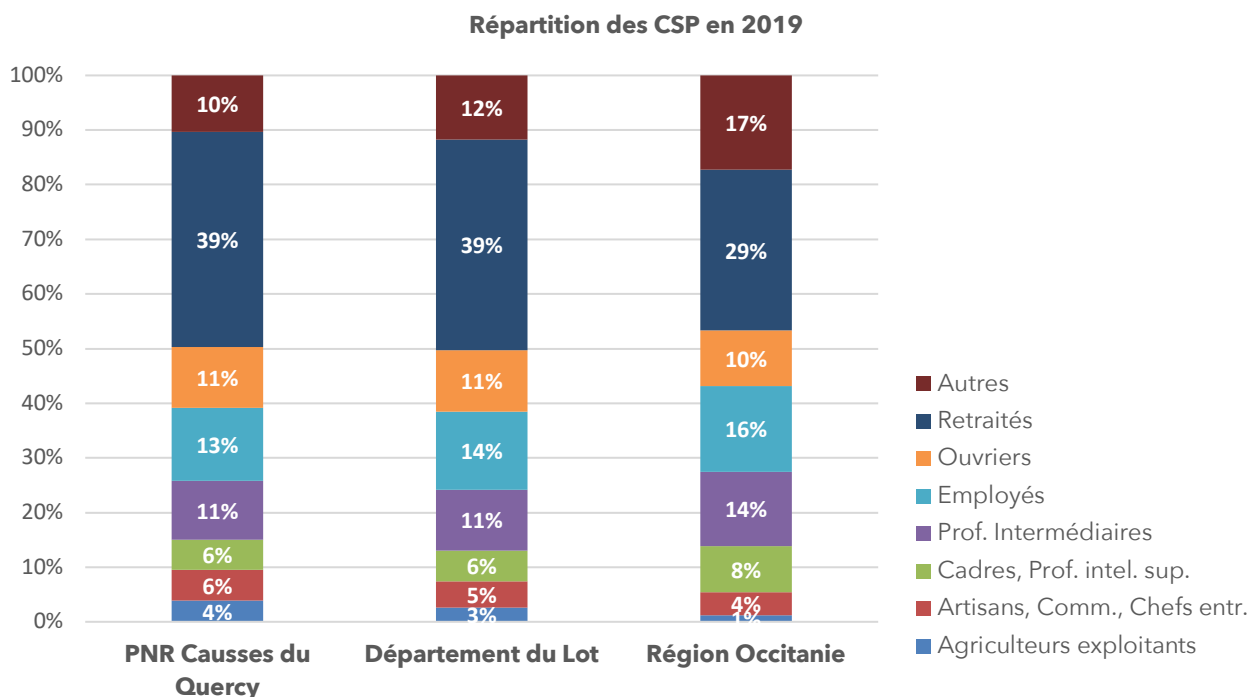


En 2019, la classe d'âge des 60-74 ans est la plus importante : elle représente 25% de la population totale du territoire. En deuxième position la classe d'âge des 45-59 ans représente 22% de la population du territoire du périmètre d'étude. Il s'agit de la classe qui constituera les personnes âgées dans 20 ans.

La population du Parc est de ce fait plus âgée que celle du département du Lot, de la région Occitanie et encore plus que celle du territoire français pris dans sa globalité.

Aussi, la progression des classes d'âges âgées, pose la question de l'adaptation du territoire pour ces populations.

... et précaire



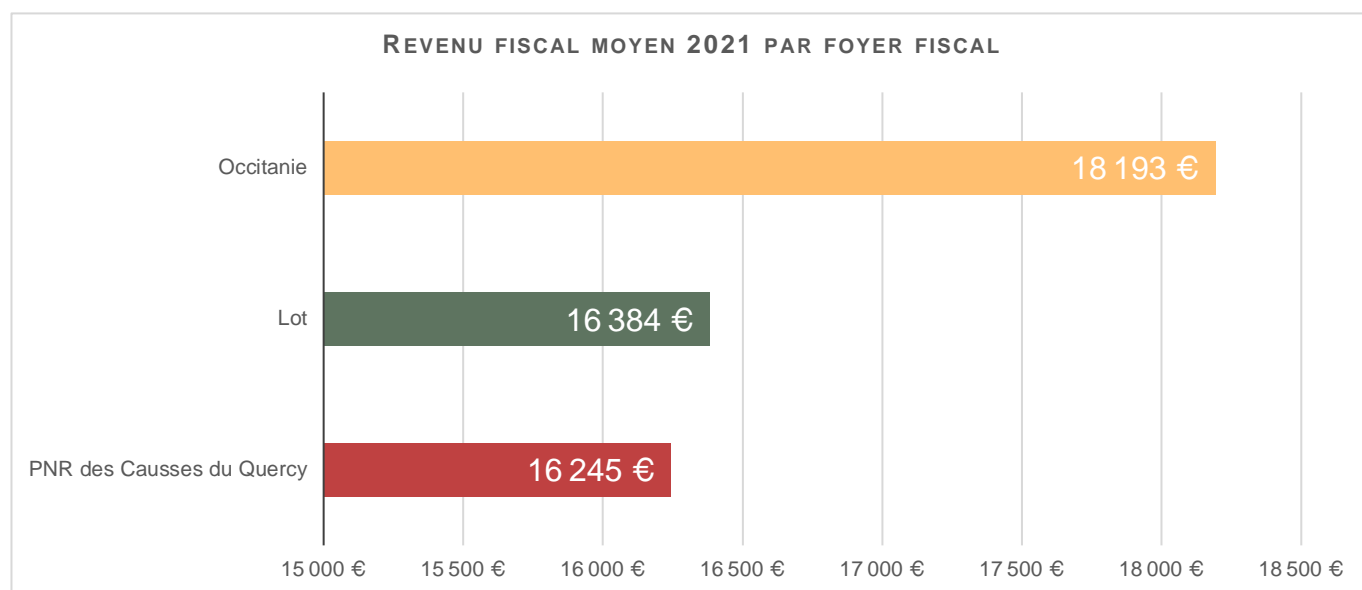
Les préoccupations sont tout aussi évidentes pour ce qui concerne les retraités. Ils passent de 37,2 % à 39,2% entre 2008 et 2019, une part plus importante qu'aux échelles départementale (38,6% dans le Lot ; 30,3% dans le Tarn-et-Garonne) et régionale (29,4%).

Outre les retraités, ce sont les ouvriers et les artisans commerçants, et chefs d'entreprise qui sont les mieux représentés. Ils représentent respectivement 13% et 6% des actifs, un taux plus élevé qu'à l'échelle régionale (10,2% d'ouvriers et 4,3% d'artisans commerçants, chefs d'entreprise en 2019) mais légèrement inférieur à l'échelle du Lot (11,2% et 4,9%).

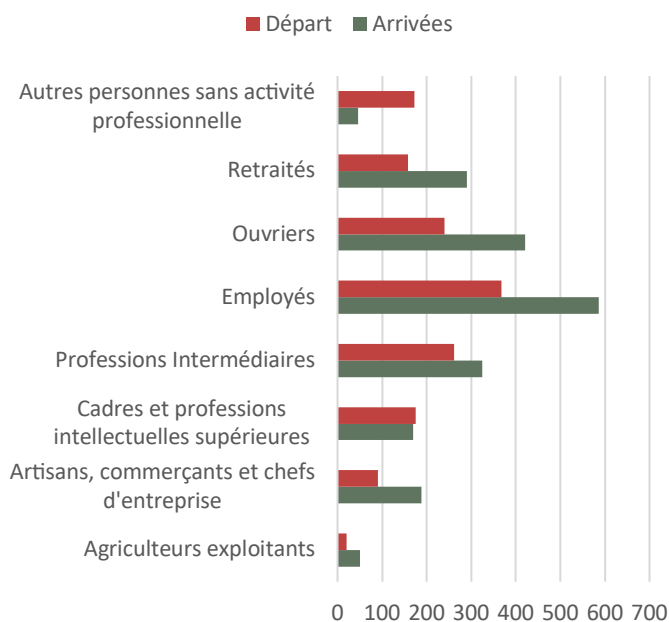
En 2021, le revenu fiscal moyen par foyer fiscal en Causses du Quercy (16 245 €) est légèrement inférieur au revenu fiscal moyen du département du Lot (16 384 €) et nettement inférieur à celui de la région Occitanie (18 193 €).

Les communes situées au centre et sur la partie Sud du périmètre d'étude sont celles où les revenus sont les plus faibles.

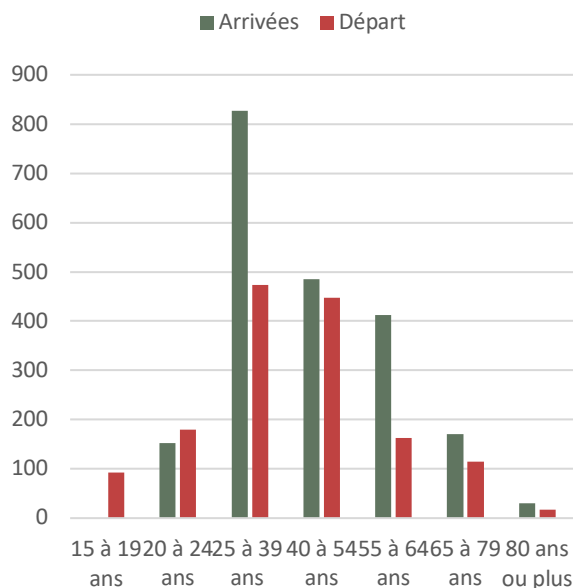
Les foyers fiscaux aux revenus plus élevés sont quant à eux localisés sur la partie Nord du territoire du Parc et à proximité de la ville porte de Cahors.



Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 8 postes (MIGCOM : Fichier Migrations résidentielles, atopia)



Âge regroupé de la personne de référence du ménage en 8 classes d'âge (MIGCOM : Fichier Migrations résidentielles, atopia)



La portée du renouvellement démographique qu'a connu le territoire au cours de ces dernières années induit des impacts sociaux et économiques.

Deux aspects de la démographie du Parc sont préoccupants : la diminution sensible de la part des jeunes de moins de 20 ans dans la population totale et d'autre part, l'importance croissante de la population de retraités. La pyramide des âges repose sur une base de plus en plus étroite et le sommet à l'inverse tend à s'élargir de plus en plus.

PARTIE 2 : SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

3. Organisation de l'offre locale d'équipements et de services

a) Les bassins de vie du territoire

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy se compose de 11 bassins de vie : Cajarc, Cahors, Caussade, Figeac, Gourdon, Gramat, Lacapelle-Marival, Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Céré, Souillac et Villefranche-de-Rouergue.

Ce sont essentiellement les bassins de Cajarc, Cahors, Figeac, Gourdon, Gramat et Saint-Antonin-Noble-Val qui déterminent l'organisation du Parc : les cinq autres bassins concernent une portion très réduite du territoire.

En effet, ces bassins de vie constituent, au sens de l'INSEE : *l'échelle la plus fine sur laquelle ont accès les individus aux services et aux équipements les plus courants*. À la différence du bassin d'emploi, **le bassin de vie prend en compte la capacité d'attraction des équipements et de services** (publics et privés) **de la ville principale**. Ce sont donc **des espaces fonctionnels qui mettent en lumière les périmètres de vie des habitants** dans le territoire. Ils peuvent être considérés comme les espaces délimités par l'aire d'influence d'une ville.

À l'exception de Gramat et de Cajarc qui exercent respectivement une aire d'attraction sur le nord et le sud-est du territoire, les bassins de vie sont délimités par l'influence de villes situées en dehors du périmètre du Parc. Le bassin de vie de Cahors, commune limitrophe du territoire, exerce une aire d'attraction sur les communes du sud-ouest du Parc. Les communes de Gourdon et de Figeac exercent leur aire d'influence respectivement sur le centre-ouest et centre-est du territoire. Sur des portions plus restreintes du territoire, l'extrême nord et sud quant à eux, se partagent l'influence de plusieurs villes extérieures.

Dans le centre et le nord du territoire, les bassins de vie centrés sur Gramat et Cajarc ne s'étendent que très peu en dehors des limites administratives du Parc, ce qui traduit un rayonnement relativement faible de ces communes autour de périmètres de vie qui se bornent presque aux limites du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

L'analyse des bassins de vie permet d'une part d'entrevoir un mode de fonctionnement du Parc en matière d'équipements et de services qui s'organise en interaction avec ses territoires voisins et, de l'autre, d'identifier les communes qui se distinguent à travers leur capacité d'attraction.

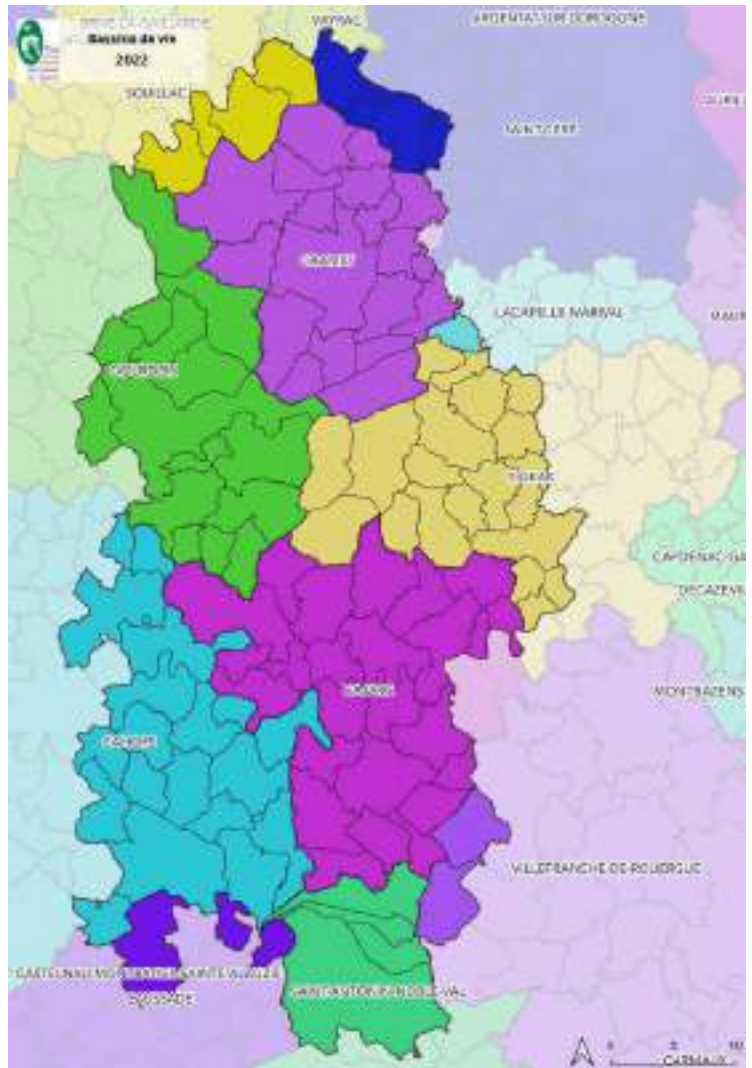
b) L'organisation de l'offre sur le territoire

Le Parc disposait en 2021 de **1875 équipements** toutes catégories et gammes confondues, **ce qui représente près du quart (23%) du nombre total d'équipements du département** du Lot mais seulement moins d'1% des équipements de la région Occitanie (0,75%). En prenant en compte la population, le territoire propose, comme à l'échelle du département, **46,8 équipements pour 1000 habitants**, ce qui est largement supérieur (+4,5 points) à la moyenne observée à l'échelle de la région.

Dans le nord du territoire, **la commune de Gramat** (192 équipements) **forme avec les communes voisines de Rocamadour** (77 équipements) **et d'Alvignac** (37 équipements) **le pôle principal en matière d'équipements et de services** du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Les communes de Cajarc (99 équipements) et de Lalbenque (94 équipements) constituent les principales polarités secondaires du territoire.

D'autres communes encore présentent des nombres d'équipements relativement importants à l'échelle du territoire telles que Caylus (83), Cœur de Causse (76), Limogne-en-Quercy (67) et le petit pôle constitué d'Assier (43 équipements) et de Livernon (39 équipements).

Lorsqu'on s'intéresse à la répartition des équipements par commune dans le territoire, on observe un gradient d'éloignement autour du centre du Parc à mesure qu'on s'écarte des voies de communication structurantes (les départementales D802 et D653 ainsi que l'autoroute A20) et des principales communes rurales du territoire. Si le centre, qui correspond à la partie la moins peuplée du Parc comporte naturellement moins d'équipements, la répartition de ceux-ci sur le reste du territoire



+présente tout de même une particularité. En effet, le nombre d'équipements par commune augmente dans les marges du territoire, notamment au nord, à l'est et dans le sud-ouest à mesure que l'on se rapproche des communes de Cahors (1100), Figeac (576), Saint-Céré (247) ou encore Villefranche-de-Rouergue (600) qui constituent d'importants pôles d'équipements à l'échelle du grand-territoire.

c) La répartition par gamme

Localisé à proximité de plusieurs villes de taille intermédiaire telles que Brive-la-Gaillarde, Tulle, Bergerac, Rodez, Aurillac, Montauban ou même Albi, le Parc est également proche de l'agenais et de la région toulousaine qui constituent d'importants pôles en matière d'équipement.

Avec un taux d'équipements pour 1 000 habitants pour la gamme de proximité de 33,8, le Parc présente un niveau plus élevé que celui observé à l'échelle du Lot (+1,6) et de l'Occitanie (+3,6). Concernant les gammes intermédiaires et supérieures en revanche, le territoire présente des taux plus faibles aussi bien au niveau départemental que régional.

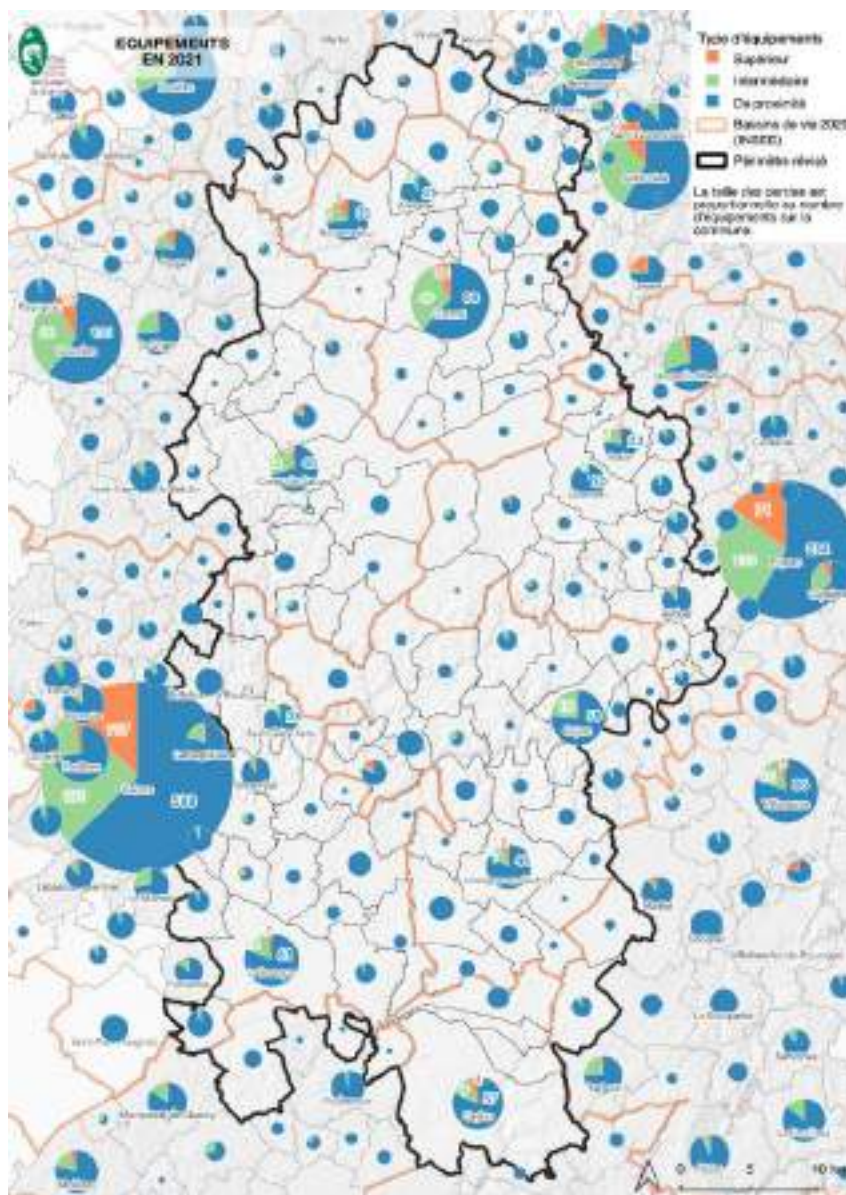
En 2021, le territoire dispose de :

- 49 équipements supérieurs (11% des équipements du département du Lot) ;
- 182 intermédiaires (15% des équipements du département) ;
- 1352 de proximité (24% des équipements du département).

Densité d'équipements par gamme pour 1000 habitants (INSEE BPE 2021, atopia)

	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
PNR	33,8	4,5	1,2
Lot	32,3	7,0	2,5
Occitanie	30,2	6,8	2,6

La commune de Gramat conforte son rôle de centralité du territoire en réunissant près d'un quart des équipements supérieurs du territoire (23%) ainsi que 30% des équipements intermédiaires. Le reste de l'offre en matière d'équipements supérieurs et intermédiaires se répartit dans les communes de Rocamadour, Cajarc, Lalbenque, Caylus, Cœur de Causse, Montfaucon ou Assier.



4. Des équipements suffisants mais distants

À l'image des Lotois et de manière plus marquée encore, les habitants du Parc sont peu concentrés dans les centres urbains et beaucoup vivent loin des équipements, pourtant nombreux au regard de la population. Le cœur du PNR fait d'ailleurs partie des zones moins dotées en équipement identifiées dans le département.

a) Offre de proximité

Le territoire dispose d'une couverture correcte en services et équipements de la gamme de proximité tous domaines confondus : sur une majorité du territoire, **plus de la moitié de la population** du territoire (53%) a **théoriquement accès à au moins un service ou équipement de proximité à moins de 5 minutes en voiture**. C'est près de 90% de la population qui se trouve à 10 minutes ou moins en voiture d'un équipement de proximité et, portée jusqu'à 15 minutes, ce nombre atteint même les 99%.

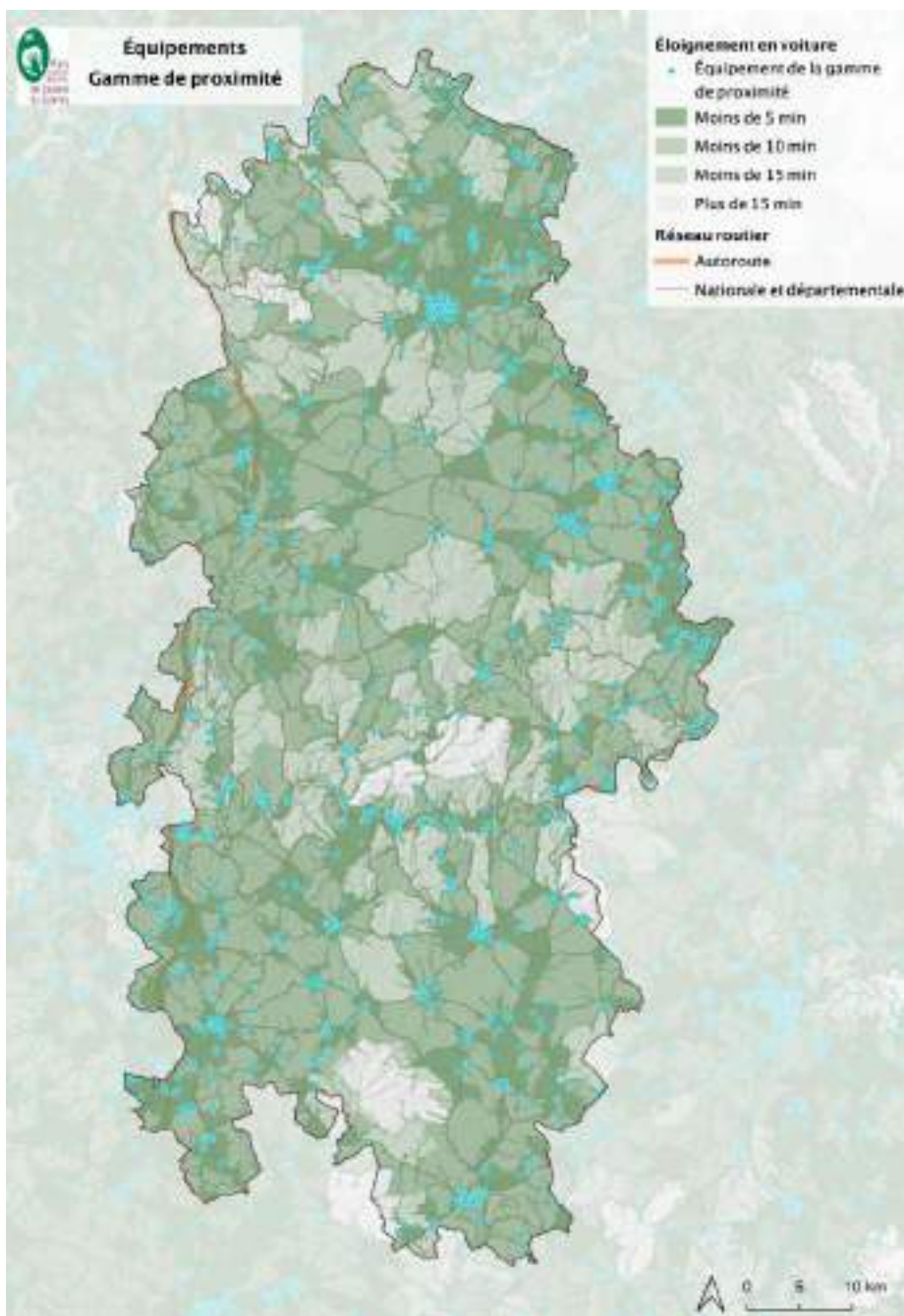
La partie restante se situant à l'extrême nord, sud et au centre du territoire correspond essentiellement aux espaces agricoles et forestiers situés entre les vallées du Lot et du Célé, le nord de la commune de Caylus ou encore le nord-ouest du Parc.

Cet éloignement des habitants aux services et équipements augmente pour les gammes intermédiaires et supérieures à mesure que leur nombre diminue et qu'ils se concentrent dans les principales villes du territoire.

b) Offre intermédiaire

Le maillage des équipements de la gamme intermédiaire couvre une partie moins importante du territoire : ceux-ci sont nettement moins accessibles pour certaines portions du territoire. Ainsi, on a :

- 22% de la population du territoire se trouve à 5 min ou moins d'un équipement de la gamme intermédiaire en voiture ;
- 65% de la population se trouve à 10 minutes ou moins en voiture ;
- 91% de la population se trouve à 15 minutes ou moins en voiture.





Équipements Gamme intermédiaire

Éloignement en voiture

● Équipement de la gamme intermédiaire

Moins de 5 min

Moins de 10 min

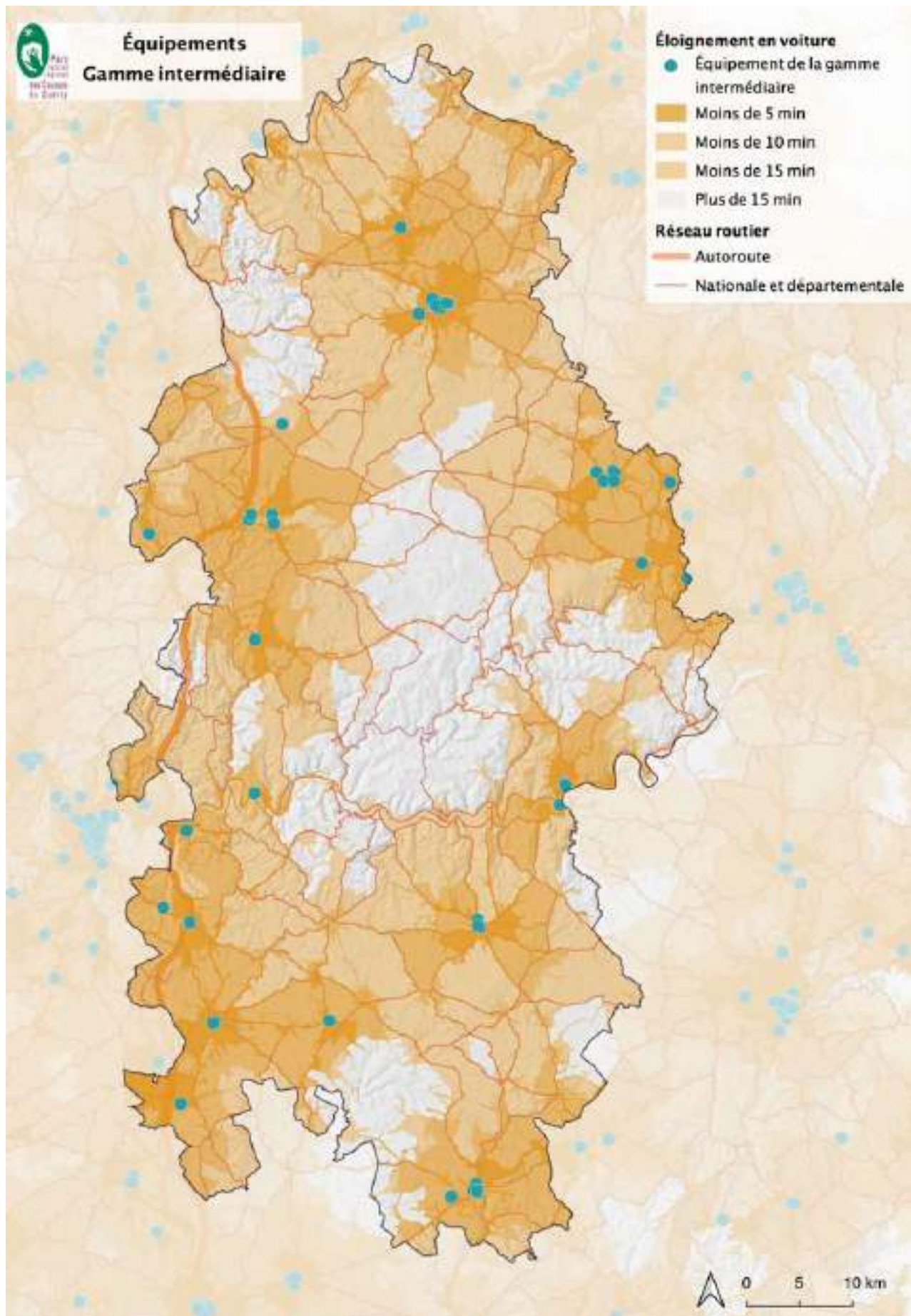
Moins de 15 min

Plus de 15 min

Réseau routier

— Autoroute

— Nationale et départementale



Ce sont essentiellement des portions du centre et du sud du territoire, constitués d'espaces forestiers et de petits bourgs ruraux notamment situés entre Cœur-de-Causse et Livernon ou au nord-ouest du territoire, qui se trouvent à l'écart des équipements de la gamme intermédiaire.

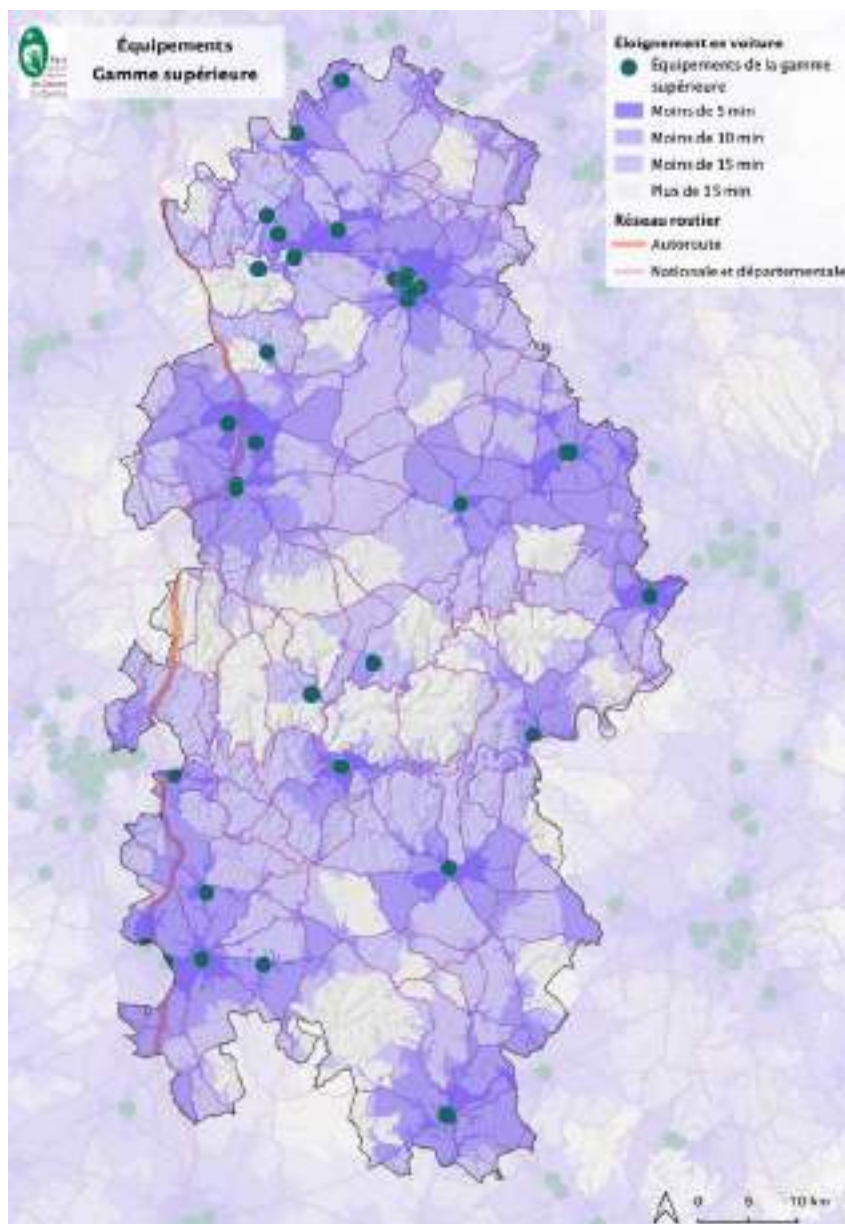
c) Offre supérieure

Moins nombreux encore mais néanmoins répartis de manière un peu plus diffuse, les équipements de la gamme supérieure demeurent moins accessibles pour certaines portions du territoire. Ainsi, on a :

- 19% de la population du territoire se trouve à 5 minutes ou moins en voiture d'au moins un équipement de la gamme supérieure du Parc ;
- 59% de la population du territoire se trouve à 10 minutes ou moins ;
- 92% de la population du territoire se trouve à 15 minutes ou moins.

On a ainsi seulement 8% de la population théoriquement éloignée de plus de 15 min en voiture d'au moins un équipement supérieur. Ce sont une nouvelle fois des portions du centre, de l'extrême sud du Parc (- et beaucoup moins du nord-ouest cette fois) qui se trouvent à l'écart des équipements les plus structurants du territoire qui sont concernées.

Les secteurs concernés sont principalement **des espaces agricoles, boisés ou forestiers ainsi que des petits villages et hameaux reculés qui sont éloignés des principaux axes de communication (A20, D802, D911) et des principaux foyers de population du territoire** : la vallée du Célé, les communes du sud entre Lalbenque et Caylus, le centre entre Saint Géry-Vers et Cajarc ou encore entre Gramat et Marcihac-sur-Célé.

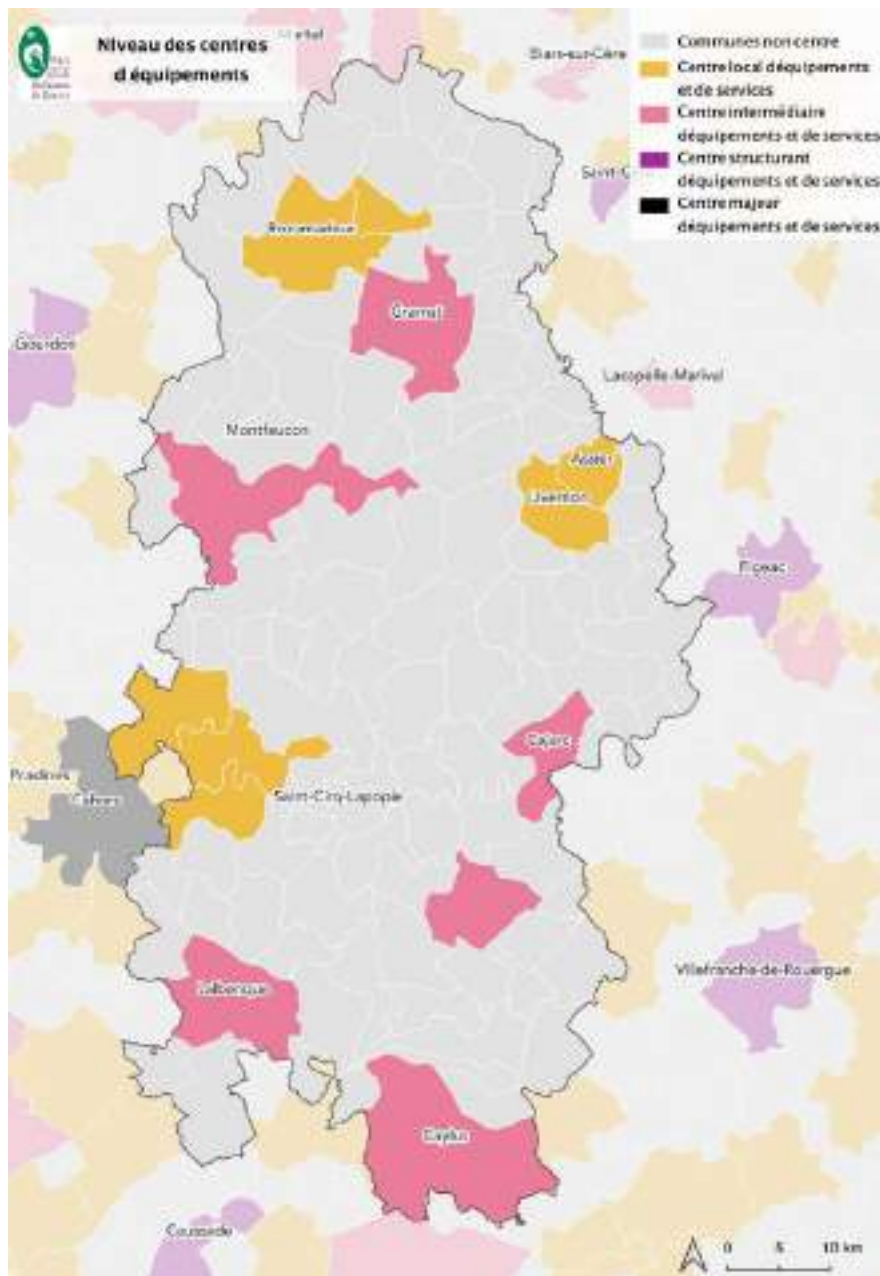


d) Le niveau des centres d'équipements identifiés sur le territoire

Afin de mieux appréhender les fonctions de centralités des communes en matière d'équipements et de services sur le territoire, il est intéressant d'utiliser l'indicateur développé au cours de l'étude « Centralités » de l'INRAE-CESAER parue en 2020. Cet indicateur permet d'**identifier les différents rôles des communes dans les dynamiques locales et intercommunales en distinguant quatre niveaux de centralités**. Ceux-ci sont caractérisés en centres locaux, intermédiaires, structurants ou majeurs d'équipements et services.

Ainsi, au regard de cet indicateur, on retrouve dans le périmètre du Parc :

- aucun centre majeur d'équipements et de services qui propose des services plus rares comme certaines spécialités médicales hospitalières, des services de l'aide sociale aux personnes fragiles, des tribunaux, des établissements de l'enseignement supérieur, de grands équipements sportifs et culturels et de la grande distribution. C'est la commune frontalière de Cahors qui est considérée comme tel et qui exerce une influence importante sur la partie sud-ouest du territoire à travers son bassin de vie ;
- aucun centre structurant. En revanche, plusieurs communes à proximité sont considérées comme tel : Villefranche-de-Rouergue, Figeac, Gourdon, Caussade et Saint-Céré. Celles-ci proposent des équipements supplémentaires, certains essentiels, mais dont le recours n'est pas quotidien : équipements commerciaux spécialisés (librairie, épicerie, magasin de sport, d'électroménager, de meubles), hôtels, agences de travail temporaire, mais aussi des services de santé plus spécialisés : laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie ;



- 16% d'équipements sportifs, culturels et de loisirs ;
- 14% d'équipements de santé ;
- 8% de commerces ;
- 6% d'équipements en matière de transports et tourisme ;
- 3% d'équipements d'enseignement.

- 6 centres intermédiaires d'équipements et de services (Caylus, Lalbenque, Cœur de Causse, Gramat, Cajarc et Limogne-en-Quercy) : ils présentent une offre de commerces et services enrichie, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien (offre de soin de premier recours complète, etc.) ;

- 7 centres locaux d'équipements et de services (Rocamadour, Alvignac, Assier, Livernon, Bellefont-La-Rauze, Saint Géry-Vers et Arcambal) : leur offre est restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité : coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment

- 103 communes non centres.

Réalisée parallèlement à l'élaboration du programme d'appui *Petites Villes de demain (PVD)*, l'étude « Centralités » précédemment évoquée, a participé au cadrage de la cible de ce programme.

L'objectif de PVD est de **redynamiser les villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité** liées à la présence d'équipements et de services au profit de leurs habitants et de ceux des communes de leur aire d'influence. Dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy, **les communes de Gramat, Cajarc, Limogne-en-Quercy, Lalbenque et Caylus, identifiées comme centres intermédiaires d'équipements et de services, ont été sélectionnées dans le cadre du dispositif PVD fin 2020.**

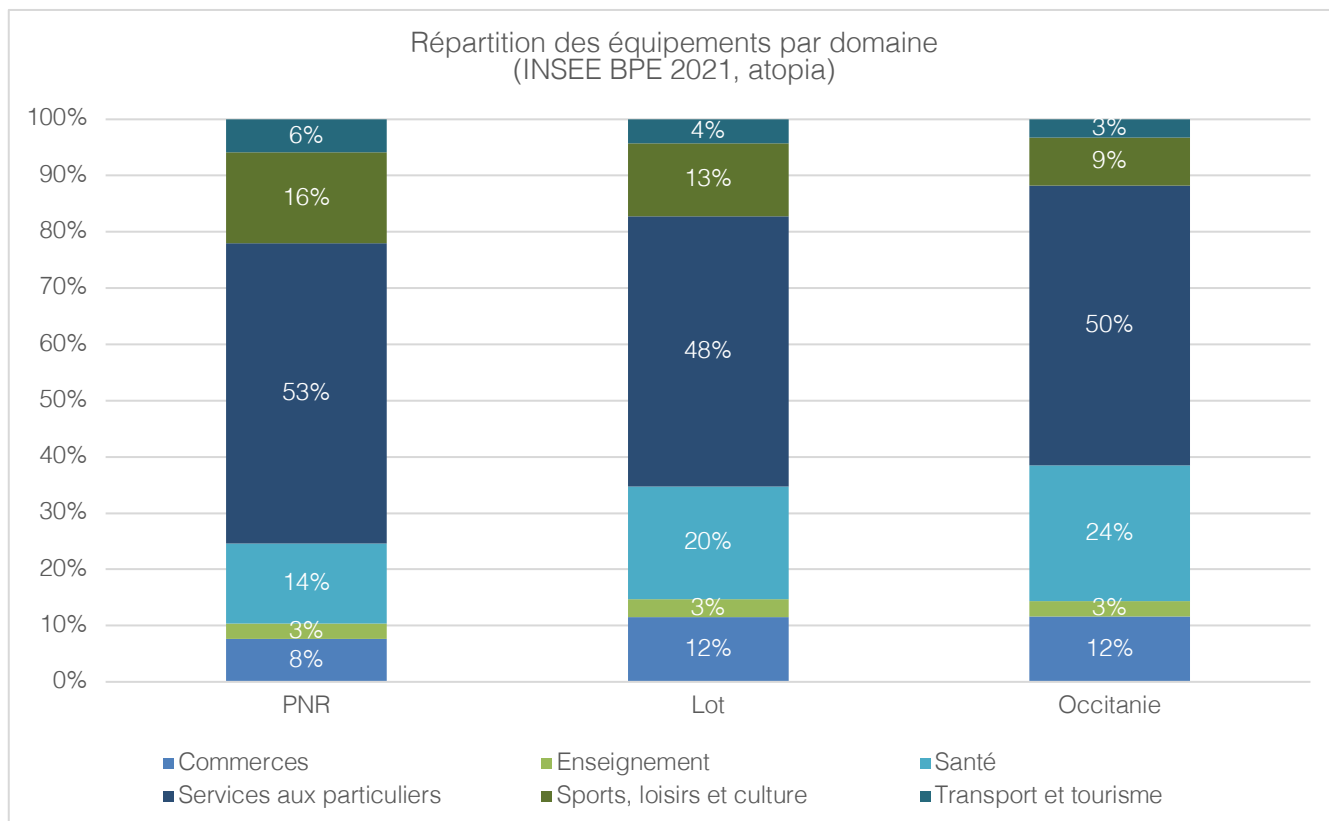
Parmi les 1875 équipements dénombrés en 2021 sur le territoire, le Parc naturel régional présente la répartition suivante :

- 53% de services aux particuliers ;

Au regard des territoires de comparaison, le Parc présente une part d'équipements de santé nettement inférieure à celle du département (-6) et de la région (-10). Dans une moindre mesure, les proportions d'équipements commerciaux sont également plus faibles. Ces observations sont à mettre en lien avec le caractère rural, le nombre d'habitants (40 000 habitants en 2019) du territoire ainsi que le fonctionnement du Parc en interaction avec ses territoires voisins.

Par ailleurs, il se démarque par sa proportion d'équipements sportifs, culturels et de loisirs nettement supérieurs à celle observée à l'échelle du Lot (+3) ou de l'Occitanie (+7). De même, il dispose d'un part d'équipement de transports et de tourisme plus importante que le département et la région. Ceci est à mettre en lien

avec le déploiement d'équipements et d'activités permettant de découvrir et/ou de profiter de la richesse patrimoniale, la nature préservée (marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels) et le relief du Parc.



II. Les services aux particuliers

En 2021, le Parc dispose de 1000 équipements de services aux particuliers (banque, poste, restaurant, salon de coiffure, agence immobilière, tribunal, etc.) soit environ le quart de l'offre départementale.

Les équipements de services aux particuliers sont inégalement répartis tant à l'échelle des départements qu'à celui du Parc naturel régional. Dans cette partie du centre du département, l'offre se concentre au sein et autour des principales communes ainsi que le long des cours d'eau (le Lot, le Célé et la Dordogne notamment) ou encore des axes routiers en direction du nord du Lot et des communes de Cahors, Figeac, Villefranche-de-Rouergue ou même Montauban.

À l'échelle du territoire, ces types d'équipements sont implantés dans les communes du nord, de l'est et le sud-ouest du Parc. En effet, on remarque une concentration nette de ce type d'équipements autour de la ville de Gramat, les communes à proximité de Figeac et de Cahors et dans une moindre mesure le long de l'A20 et la D662 le long du Lot.

Dans le Parc comme dans le Lot, ce sont les zones en recul des principales villes, centres-bourgs et des principaux axes de transport qui en sont le moins dotés.



5. Le déploiement de structures pour un meilleur accès des services publics à la population

En ce qui concerne l'accès aux services publics, le territoire du Parc jouit de la présence de 8 espaces labélisés Implantations France Services (IFS) sur les 23 présents dans le département et un peu plus de 300 dans la région fin 2022. Le déploiement de ces structures s'inscrit dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. L'objectif est de proposer une qualité d'accueil renforcée au sein d'un guichet unique dans une structure fixe ou mobile située à moins de 30 minutes, reposant sur un cahier des charges identique sur tout le territoire. De plus, à l'initiative des acteurs locaux, les Maisons France Services peuvent créer des partenariats supplémentaires et être des lieux de vie grâce à des actions relatives à la culture, l'économie, l'éducation, etc.

Ainsi, on recense huit espaces France Services dans les communes principales du Parc telles que Assier, Cajarc, Caylus, Cœur de Causse, Gramat, Lalbenque, Limogne-en-Quercy et Saint-Géry-Vers. Les autres structures du département sont notamment composées d'un site dit « itinérant » au niveau de Cahors (Bus France services Communauté d'agglomération Grand Cahors), un espace multi-sites à Laysme et un autre lieu fixe à Biars-sur-Cère.

II. Les équipements liés à l'enseignement

En matière d'équipements relatifs à l'enseignement, le Parc dispose en 2021 de **51 établissements** dont **90% (41) relèvent de l'enseignement du premier degré** et seulement **7% du second degré**. En effet, le territoire se caractérise par une offre de proximité composée d'écoles élémentaires et notamment de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) dispersés.

Le maillage d'équipements des cycles primaires et secondaires

En effet, à l'échelle du Parc, on dénombre 46 établissements de l'enseignement du premier degré et 4 du second degré (premier et second cycle), parmi lesquels on recense :

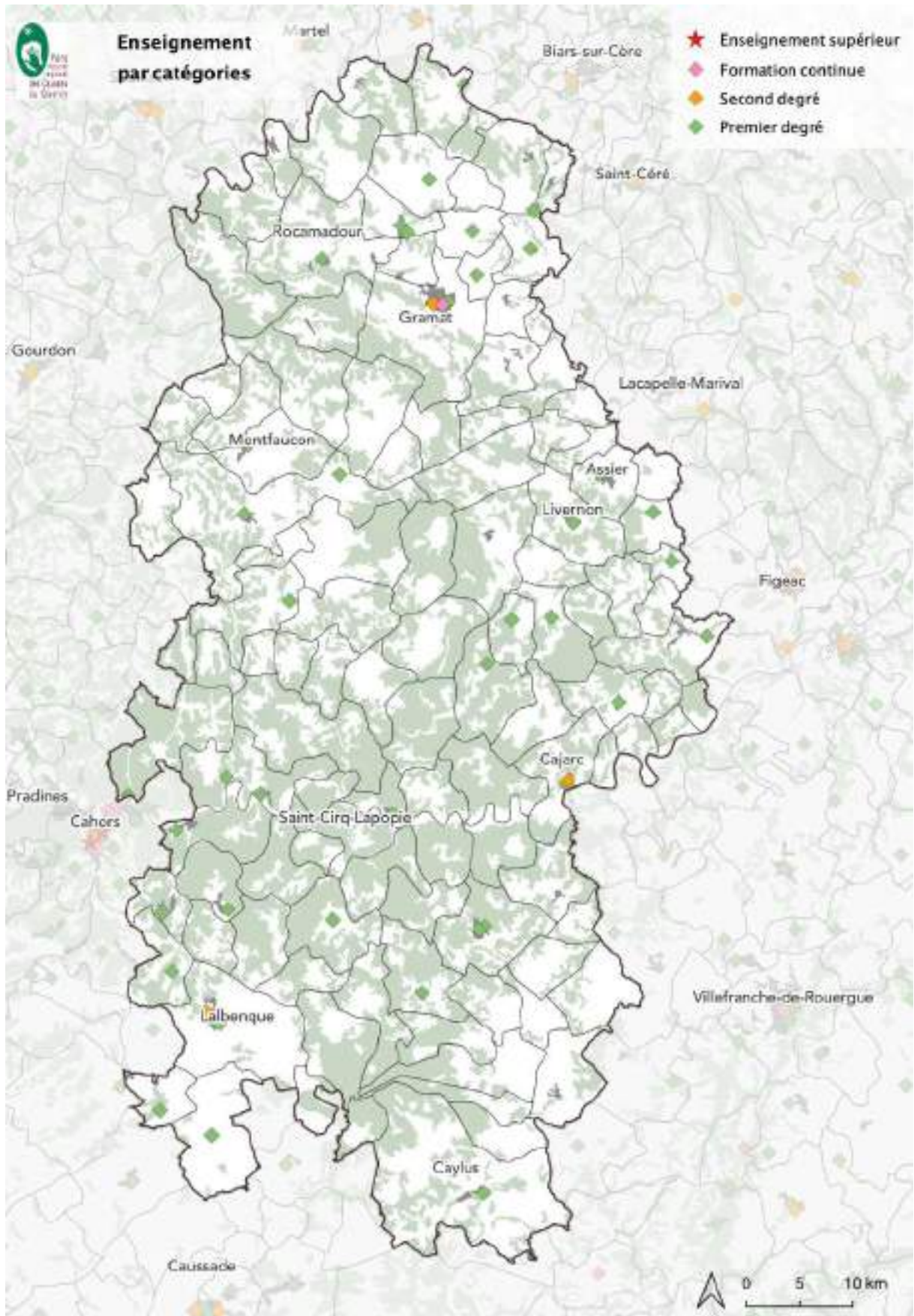
- 39 écoles élémentaires dont 20 de RPI dispersés, 7 écoles maternelle dont 4 de RPI dispersés ;
- 4 collèges ;

La répartition des établissements dépend des niveaux et des types d'enseignement. Du fait du caractère rural du territoire, les établissements du premier degré présentent un maillage relativement diffus dans le Parc bien que la partie centre et sud du Parc en soit peu pourvue. Les établissements du second degré quant à eux se concentrent à Gramat et dans les principales communes du territoire telles que Lalbenque ou encore Cajarc.



Enseignement par catégories

- ★ Enseignement supérieur
- ◆ Formation continue
- Second degré
- ◆ Premier degré



Une offre de formation continue - relativement importante - à proximité du PNR qui compense l'absence d'une offre de l'enseignement supérieur

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy se caractérise par l'**absence de lycée et d'établissement relevant de l'enseignement supérieur** (universitaire comme non-universitaire). Cependant, la commune de Gramat dans le territoire se démarque puisqu'elle dispose de l'**unique centre dispensant des formations d'apprentissage agricole du département** : le CFAA CFPPA du Lot.

Par ailleurs, la proximité du Parc avec les communes de Cahors, Villefranche-de-Rouergue et d'autres permet aux habitants du PNR de bénéficier d'une dizaine de formations continues. Ainsi, on identifie :

<i>Commune</i>	<i>Type d'établissement</i>	<i>Nom</i>
<i>Gramat (Parc)</i>	Formation continue agricole	CFPPA du Lot
<i>Villefranche de Rouergue</i>	Formation continue agricole	Pôle de formation de Bernussou (élevage et agromachinage)
<i>Monteil</i>	GRETA	Lycée général et technologique Alexis Monteil
<i>Verfeil-sur-Seye</i>	Centre de formation d'apprentissage	Maison Familiale Rurale
<i>Cahors</i>	Divers formations continues et centres de formation d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - École des métiers du Lot - GRETA CFA Midi Pyrénées Nord - Centre de formation Taxi et métiers de l'Artisanat du Lot - Purple Campus Cahors - AFTRAL IFA Cahors (transport et logistique)

L'offre d'enseignement à proximité du Parc est cohérente avec l'identité du territoire en proposant une diversité de formations professionnelles à destination des métiers de :

- l'artisanat à travers quatre grands types d'activités (le bâtiment, les services, l'alimentation, la production) et des spécialités locales telles que les métiers de bouche, métiers d'art, imprimerie et arts graphiques ou encore la restauration de bâtiments ;

- l'agriculture pour se former à l'élevage ovin, bovin, les vaches laitières, l'élevage et transformation du canard, le maraîchage, la viticulture, etc. notamment au service des filières qui font la réputation du territoire (confiture-compote, vin, foie-gras, fromage, laine) ;
- l'industrie à travers les grands secteurs du département de la construction électrique et électronique de haute puissance, l'aéronautique, la mécanique et l'agroalimentaire ;
- le tertiaire en lien avec les filières du tourisme, le sport et l'animation, les services de gestion ou encore le commerce, la distribution et la vente.

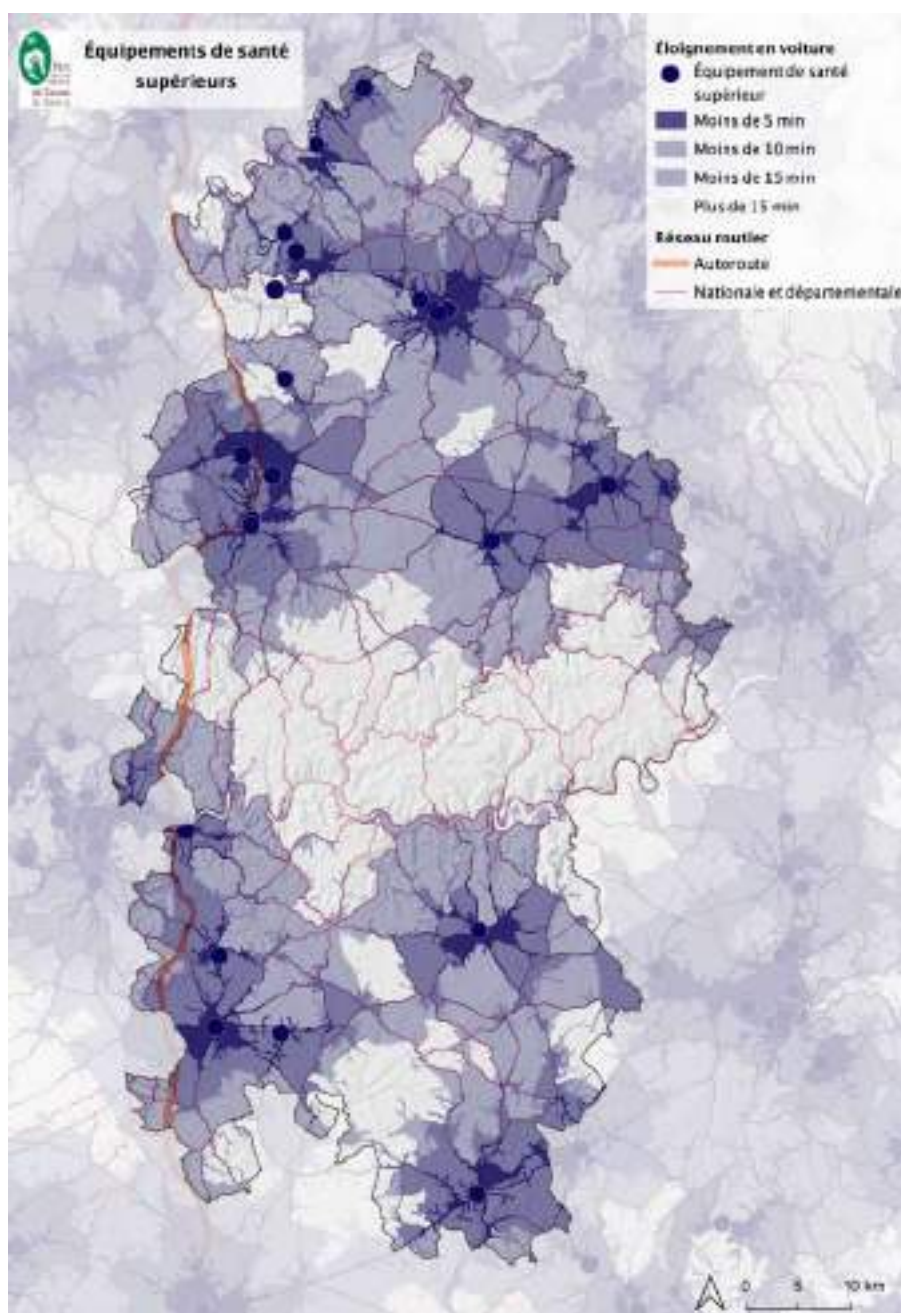
III. Les équipements de santé par gamme

En matière d'équipements de santé, le Parc dispose en 2021 de 266 équipements parmi lesquels on retrouve :

- **32 équipements de la gamme supérieure** avec notamment la présence d'un centre hospitalier (hôpital Louis Conte à Gramat), un hôpital psychiatrique (Institut Camille Miret à Gramat), 1 centre de dialyse, une quinzaine de services d'action sociale (protection de l'enfance, personnes âgées et adultes handicapés) ainsi qu'une petite dizaine de spécialistes ;
- **63 équipements de la gamme intermédiaire** dont principalement dans les fonctions médicales et paramédicales (13 psychologues, 11 pédicure-podologues, 10 orthophonistes et 2 sage-femmes), des services d'action sociale notamment 5 services ambulanciers ;
- **162 équipements de la gamme de proximité** dont notamment 80 infirmiers, 29 masseurs kinésithérapeutes, 28 médecins généralistes, 13 chirurgiens-dentistes ou encore 12 pharmacies ;
- **9 équipements hors gamme** parmi lesquels on retrouve des équipements structurants tels que **4 Maisons de santé pluridisciplinaire** (Gramat, Lalbenque, Assier, Cœur de Causse), différents services d'action sociale (CHRS, centre d'hébergement provisoire et établissements pour adultes et familles en difficulté) ainsi que d'autres praticiens spécialisés (ergothérapeute).

Des équipements de santé structurants concentrés à Gramat et les principales communes du territoire

La répartition de l'ensemble des différentes gammes d'équipements en matière de santé permet d'identifier sur le territoire un pôle local en matière de santé à Gramat. Des petits pôles secondaires existent au niveau des communes d'Assier, Lalbenque, Cajarc ou Limogne-en-Quercy, ce qui souligne/conforte une fois de plus leur caractère structurant pour le territoire/à l'échelle du PNR.



6. L'éloignement aux services supérieurs de santé

À l'image d'une grande partie des zones rurales françaises, le Parc connaît l'absence de certains services hospitaliers et un éloignement à certains services spécifiques de santé sur son territoire. Il se caractérise notamment par l'absence de centre de santé, de services d'urgences ou de maternité. Ces problématiques

sont dues à plusieurs facteurs dont la réduction des budgets de santé et la difficulté à recruter des médecins et du personnel médical qualifié dans ces territoires. Les hôpitaux, cliniques et maisons de santé localisées dans ces territoires ont du mal à attirer du personnel, ce qui les contraint souvent à devoir fermer, muter et/ou se regrouper.

Sur le territoire, cette situation se traduit de la manière suivante :

- 15% de la population a théoriquement accès à au moins un équipement de santé supérieur à moins de 5 minutes en voiture ;
- 50% de la population à 10 minutes ou moins en voiture ;
- 85% de la population à 15 minutes ou moins en voiture, laissant 15% de la population à une distance importante d'un équipement de santé supérieur sur le périmètre du PNR.

Les éloignements peuvent avoir des répercussions importantes sur les communautés locales puisque les personnes qui vivent dans ces zones rencontrent souvent des difficultés à accéder à des soins de santé de qualité et doivent parcourir de longues distances pour se rendre à un hôpital ou chez un médecin. Cela peut entraîner des retards dans le diagnostic et le traitement des maladies, ce qui peut avoir des conséquences graves pour la santé des patients.

A défaut de disposer de certains équipements structurants en matière de santé, **le Parc doit s'appuyer sur l'offre des centralités externes** au territoire à l'image des communes de Cahors, Figeac, Saint-Céré, Sarlat-la-Canéda, Villefranche-de-Rouergue, Gourdon ou encore Montauban. Pour donner un ordre d'idée, depuis la fermeture de la maternité de Figeac en 2009, un habitant de Gramat se situe à environ 1h en voiture de celle de Cahors, 1h15 min de Sarlat-la-Canéda, 1h de Brive-la-Gaillarde en Corrèze ou 1h10 de Montauban.

Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie en lien avec le Conseil départemental du Lot, s'efforce depuis ces dernières années de conforter l'offre de proximité autour de Gramat par diverses mesures telles que :

- l'accompagnement à la rénovation de l'hôpital Louis Conte ;
- le regroupement des EHPAD sur un site aux normes ;
- la promotion du développement d'une offre de service médico-sociale complémentaire (hébergement temporaire, accueil de jour pour les personnes âgées, renforcement du service de soins infirmiers à domicile...),
- le soutien de la maison de santé de Gramat ;
- l'incitation au développement de l'activité de l'hôpital de Gramat via la mise en place de consultations avancées dans de nouvelles spécialités (diabétologie, gériatrie, médecine vasculaire, douleur et soins palliatifs) ;
- le soutien au recrutement de nouveaux médecins, notamment en confortant l'offre de stage et les conditions de logement des jeunes internes.

7. L'accès aux soins de services de proximité : le cas des médecins généralistes

Comme la plupart des territoires ruraux encore, le Parc naturel régional des Causses du Quercy est confronté au **manque d'accès aux soins de proximité**. En cause notamment, les départs à la retraite successifs des médecins établis à la fin des années 1970 qui ne sont pas remplacés et le niveau insuffisant du numerus clausus (c'est-à-dire le nombre d'étudiants en médecine accédant à la 2^e année) pendant les années 90 ainsi que la perte d'attractivité médicale des territoires ruraux/la tendance à l'installation des jeunes médecins dans les centres urbains.

Le territoire est particulièrement touché : il y a dans le PNR **0,7 médecin pour 1000 habitants contre 0,9 pour le Lot et 1 pour l'Occitanie**. En 2021, on comptabilisait **164 médecins généralistes dans le département du Lot**, un chiffre qui descend autour de 130 début 2023 et qui devrait encore chuter ces prochaines années. La principale raison de cette diminution étant **l'âge avancé des médecins du territoire** expliquant leur départ successif. En effet, à ce jour, **un médecin sur deux a 60 ans et plus**, et ce sont près d'une cinquantaine de médecins qui vont partir à la retraite d'ici 5 à 10 ans. Plusieurs médecins en exercice aujourd'hui ont plus de 65 ans, une caractéristique forte dans le Lot.

Au vu de la situation, la question de l'accessibilité aux soins de proximité devient préoccupante sur le territoire. La carte ci-contre montre la répartition et le niveau d'accès en voiture aux médecins généralistes sur le territoire. Avec 28 médecins généralistes présents en 2021, on a :

- 17% de la population du territoire a accès à un médecin à moins de 5 minutes en voiture ;
- 53% de la population se trouve à 10 minutes ou moins d'un médecin en voiture ;
- 86% de la population se trouve à 15 minutes ou moins d'un médecin en voiture.

Ainsi, seulement **un peu plus de la moitié de la population du territoire qui se trouve à 10 minutes ou moins en voiture d'un médecin généraliste**. L'offre se concentre essentiellement dans les principales communes du territoire (Gramat, Cajarc, Assier, Caylus) et dans une moindre mesure le long des principaux axes routiers (l'A20, D911, D926).

Au vu de la situation, **des séries de mesures** coordonnées ont récemment été prises à différents échelons territoriaux **pour pallier les difficultés d'accès aux soins**. Ainsi, on peut citer :

La mise à disposition d'outils pour prévenir les départs prématurés de médecins qui arrivent à saturation comme la possibilité pour un médecin d'avoir un assistant médical qui peut remplir plusieurs tâches administratives, de préparation de la consultation et des missions d'organisation et de coordination. Ainsi, on comptait déjà 14 assistants médicaux en exercice un peu partout dans le département du Lot au début de l'année 2023, tous au sein de Maison de Santé ;

Le déploiement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et de centres de santé dans le département. On compte **11 MSP conventionnées avec la CPAM dans le Lot** : Cressensac, Vayrac, Sousceyrac, Souillac, Gramat, Figeac, Catus, Prayssac, Lamagdelaine, Lalbenque et celle de Saint-Georges à Cahors. Pour être conventionnées Maison de Santé Pluridisciplinaire, les structures doivent compter au minimum deux médecins généralistes traitants et un autre professionnel de santé (infirmier, kinésithérapeute...) ainsi que proposer un exercice regroupé et coordonné au service d'un véritable projet de santé sur un territoire, souvent en lien avec une pharmacie de proximité. Les praticiens sont alors libéraux, mais exercent autour d'un projet de santé commun, une patientèle commune et sur un territoire souvent de l'échelle d'un canton.

Le Lot compte également quatre MSP qui ne sont pas conventionnées avec la CPAM : Labastide-Murat (Cœur de Causse), Payrac, Saint-Céré et Assier car elles ne remplissent pas le cahier des charges du conventionnement, soit parce qu'elles ne possèdent pas assez de médecin généraliste traitant, soit parce qu'il n'y a pas de coordination ou qu'il n'y a pas de projet de santé rédigé. Le territoire dispose en tout de quatre Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

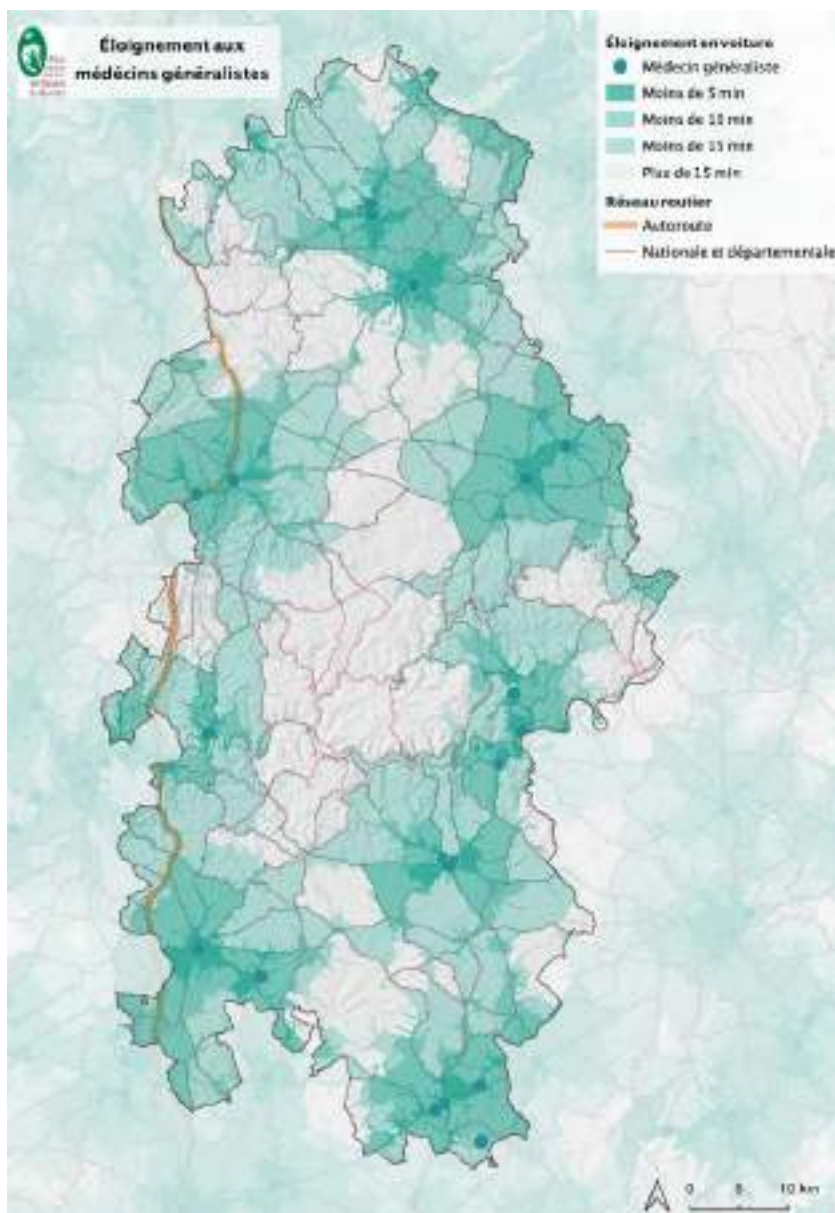
Il existe en plus trois centres de santé dans le Lot, à Lacapelle-Marival, Cazals-Salviac et Castelnau-Montratier où le médecin est salarié de la structure, qui peut être gérée par une communauté de communes, une association, etc. La plupart de ces centres ne comptent actuellement qu'un seul médecin et en cherchent de nouveaux.

Ces pratiques de médecine coordonnée répondent aux envies d'installation de médecins qui désormais ne souhaitent plus exercer seul mais en équipe avec des confrères, non seulement pour un meilleur exercice médical mais aussi pour respecter la vie personnelle. Pour preuve, tous les nouveaux médecins qui se sont installés dans le département en 2022 (ils sont 6) ont rejoint une MSP ou un Centre de santé ;

La mise en place de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) dans le département. Les médecins libéraux se regroupent au sein de structures pour échanger, organiser l'offre de soins sur le territoire et avoir plus de poids face aux organisations de la santé.

La CPTS du Nord du Lot sur le territoire de Cauvaldor est déjà active et concerne 45 000 Lotois de 77 communes. Concrètement, elle permet par exemple aux patients, par l'intermédiaire du médecin ou du site internet (www.cptsdunorddulot.org), de savoir quels sont les médecins qui acceptent les nouveaux patients, les offres de prévention, les plannings de consultation à l'hôpital... Cette CPTS permet aussi aux professionnels de santé de se connaître entre eux et de travailler en réseau.

Une autre CPTS est en train de se finaliser sur le territoire du Grand Figeac (opérationnelle au premier trimestre 2023) et une troisième concernera Cahors et tout le sud du Lot et sera effective fin 2023.



Le zonage médical établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie et l'Assurance maladie qui permet aux médecins d'obtenir des aides à l'installation plus importantes dans les zones prioritaires. Dans le Lot, les zones identifiées comme prioritaires sont, dans le sud du département, une large partie des communautés de communes Vallée du Lot et Vignoble (débordant jusqu'à Cazals) et du Quercy Blanc. Toute la vallée de la Dordogne est également classée en zone d'intervention prioritaire, suivant une ligne Souillac - Gramat - Saint-Céré. La zone limitrophe avec le Cantal est également concernée : secteurs de Labastide-du-Haut-Mont - Saint-Cirgues - Bagnac-sur-Célé. Tout le reste du département du Lot est classé en Zone d'action complémentaire

En parallèle à ces actions, d'autres sont également menées afin de favoriser l'installation des nouveaux médecins en partenariat avec le programme d'attractivité Oh My Lot du département.

8. Une large gamme d'équipements sportifs et de loisirs de proximité

En 2021, on recense dans le Parc 304 équipements sportifs, culturels et de loisirs, identifiés par la Base permanente des équipements de l'INSEE. Parmi eux, certains équipements sont plus courants et disposent d'un meilleur maillage sur le territoire. En matière d'équipements sportifs, ce sont les boulodromes (62), les terrains de tennis, les terrains de grands jeux (35), les salles non spécialisées (20) ainsi que les plateaux et

terrains de jeux extérieurs (13) qui sont les plus répandus.

D'autres équipements sont moins courants, plus typiques des bourgs-centres ou de secteurs spécifiques (les cours d'eau notamment) tels que les centres équestres (10), les bassins de natation (9), les sports nautiques (4) notamment pour la pratique du canoë-kayak, les salles multisports (4), les salles de combat (3) ou encore les espaces roller-skate-vélo bicross ou freestyle (2).

En matière d'activités de loisirs, le territoire dispose d'un nombre important de boucles de randonnées (38) et de sentiers permettant d'arpenter les vallées et falaises du Parc et de découvrir son patrimoine architectural, paysager et naturel riche. On note également deux équipements de baignade aménagée sur le Lot et la Dordogne.

La majorité des équipements sportifs et de loisirs, dans toute leur diversité sont situés dans les communes les plus importantes (Gramat, Lalbenque, Cajarc, Limogne-en-Quercy, Saint-Cirq-Lapopie, Assier, Cœur-de-Causse) et à proximité des cours d'eau et forêts du territoire (vallée du Lot, du Célé et de la Dordogne), en corrélation avec la répartition de la population sur le territoire et le cadre environnemental offert par cet espace.

En complément, la base de données topographiques 2022 identifie d'autres activités du champ des équipements sportifs et de loisirs tels que :

- 6 aires de décollage pour la pratique du vol libre en deltaplane ou en parapente sur les 11 sites officiels dans le département du Lot ;
- une base de loisirs dit « espace nature et loisirs du Liauzu » dans la vallée du Célé et un itinéraire aménagé sur paroi rocheuse dite la via ferreta du Liauzu à Orniac.

EVOLUTION**ENTRE 2012 À 2023 PROPRE AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS**

**UN
ÉCLATEMENT DE
L'OFFRE**

- Une augmentation de la population depuis 1990 donc un besoin accru en équipements et services de proximité
- Un vieillissement de la population et un solde naturel en déficit depuis plus de 50 ans
- Une augmentation des familles monoparentales, des personnes seules et des couples sans enfants impliquant un besoin de proximité plus important des équipements et des services

III. Synthèse et analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un tissu associatif constitué qui crée des initiatives locales pour pallier l'absence de certains équipements et services : lieux de vie, café associatif, épicerie... - Des maisons de services structurées par des circuits / itinéraires de services - Des contrats territoriaux qui participent à la rénovation / implantation d'équipements - De nombreux pôles éducatifs, des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) - Un système de solidarité entre habitants et une prise d'initiatives qui permet de faire naître de nombreux projets 	<ul style="list-style-type: none"> - L'éclatement de l'offre en services et équipements implique plusieurs faiblesses : une dilution des espaces vécus, une fragilisation du lien social et l'envie de « faire ensemble » et un accroissement des besoins en mobilités - Peu irrigué par les réseaux et ne favorisant pas les accès aux services et équipements périphériques - Déséquilibre entre les parties du territoire, en lien avec les EPCI, sur le niveau ou la qualité de l'accès à la culture et équipements culturels (cinémas, bibliothèques.) - Une faiblesse de l'offre de petite enfance (moins de 6 ans) : crèche, assistante maternelle...
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Graine, Carrefour des Sciences, CPIE, CTG EVS (services familles, loisirs) - Les initiatives politiques en faveur du « faire ensemble », de la transition culturelle, du bien-être, de la cohabitation avec la nature - Le décroisement / l'évolution des pratiques professionnelles (éducation au territoire + importante) - L'évolution du regard porté sur la ruralité (éducation des jeunes), le patrimoine (préservation / adaptation). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'affaiblissement du tissu associatif : enjeu du renouvellement du tissu associatif (jeunes générations), la saisonnalité de l'activité touristique a un impact sur la vie du territoire puisqu'elle entraîne une dévitalisation des bourgs et du tissu associatif local à certaines périodes de l'année (peu de résidents une partie de l'année pour faire vivre le tissu associatif : taux de résidences secondaires importants). - Le vieillissement de la population entraîne un besoin de services et d'équipements de proximité accru.

PARTIE 3 : MOBILITÉ

I. Les infrastructures de transport

1. Le réseau routier

Le territoire est accessible par l'autoroute A20 Paris – Toulouse et les trois échangeurs sur le territoire. Le réseau routier est complété par un réseau départemental principal dont quatre routes structurantes. Un réseau de routes départementales secondaires permet d'irriguer le territoire.

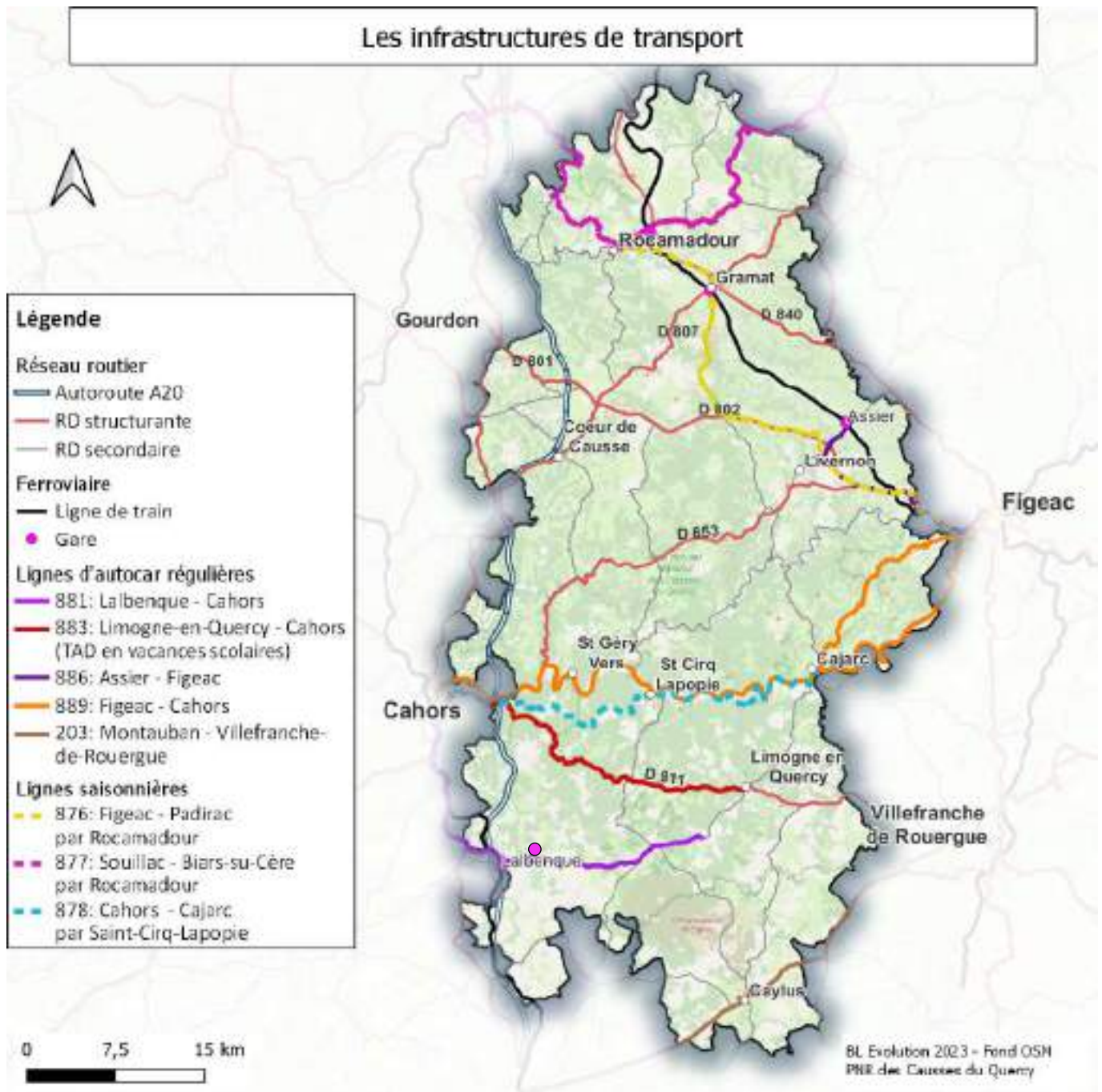
L'A20 accueille plus de 17'000 véhicules par jour dans les deux sens en moyenne en 2019 soit une augmentation de près de 15% par rapport à 2007³. Le réseau départemental est aussi marqué par une tendance à la hausse du trafic, avec une très forte croissance sur certaines routes (RD802 au niveau de Livernon et RD19 au niveau de Limogne).

Tableau 1 Evolution du trafic routier les routes départementales entre 2012 et 2022

Route	Point de comptage	Trafic 2022 (veh/jour)	Trafic 2012 (veh/jour)	Evolution	Remarques
Réseau principal structurant (catégorie A)					
RD801	Gourdon	5 713	6 000	-5%	Trafic en légère diminution depuis 2010
RD802	Livernon	4 418	400	30%	Très forte croissance du trafic depuis 2007
RD807	Montfaucon	2 772	750	2%	Trafic constant
RD840	Fons	3 814	250	4%	-10% Diminution constante du trafic depuis 2010
Réseau principal (catégorie B)					
RD653	Sabal-del-Lauzès	906	080	1%	-16% Diminution constante du trafic depuis 2010
RD911					Pas de données
RD19	Limogne	1 396	130	1%	24% Augmentation constante depuis 2011

³ Source : Open data Ministère de la Transition Ecologique

Les infrastructures de transport



2. Bornes de recharge pour véhicules électriques

On référence 90 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le périmètre du Pnr⁴.

3. Le train

Une ligne de train traverse le nord-est du territoire : la ligne de Brive-la-Gaillarde à Rodez via Capdenac. Le train effectue 7 trajets par jour dans le sens Brive-Rodez, 6 dans l'autre sens et dessert les 3 gares du territoire : Assier, Gramat et Rocamadour-Padirac. Elles sont toujours desservies malgré une faible fréquentation.

⁴ Source : data.gouv.fr

La ligne Orléans – Montauban via Limoges passe à l'ouest du territoire. Elle dessert les gares de Souillac, Gourdon, Cahors et Lalbenque. Cette dernière se trouve en limite de territoire.

La fréquentation de l'ensemble des gares en 2021 est au même niveau qu'en 2015, malgré une diminution en 2018 (liée à la grève historique de la SNCF 3 avril au 28 juin) ainsi qu'en 2020 (liée à la pandémie de COVID).

Tableau 2 Fréquentation des gares du territoire

Nom de la gare	Total Voyageurs 2021	Total Voyageurs 2020	Total Voyageurs 2019	Total Voyageurs 2018	Total Voyageurs 2017	Total Voyageurs 2016	Total Voyageurs 2015
Ligne de Brive-la-Gaillarde à Rodez via Capdenac							
Assier	10 281	7 173	8 883	7 528	9 895	10 561	10 321
Gramat	15 183	10 952	12 369	12 205	14 971	16 179	16 898
Rocamadour - Padirac	7 404	5 917	6 702	5 726	7 512	7 031	6 896
Ligne de Orléans à Montauban via Limoges							
Lalbenque - Fontanes	20 139	12 762	8 564	5 380	7 844	7 333	7 450
Cahors	352 827	263 846	331 604	299 131	355 110	348 633	358 654
Dégagnac	697	267	215	151	308	347	352
Gourdon	103 255	75 932	96 737	84 878	97 678	97 145	100 610
Souillac	105 478	82 337	109 126	96 573	111 933	109 928	113 808

Sources : fréquentation en gares, SNCF Open Data (consulté le 13/07/2023)

4. Les lignes d'autocar de la région Occitanie

La région Occitanie propose 5 lignes régulières sur le territoire :

- 881 entre Lalbenque et Cahors
- 883 entre Limogne en Quercy et Cahors (à la demande durant les vacances scolaires)
- 886 entre Assier et Figeac
- 889 entre Figeac et Cahors
- 203 entre Montauban et Villefranche-de-Rouergue qui passe par Caylus au sud

Ces lignes d'autocar sont assez peu utilisées pour les trajets du quotidien.

Exemple : environ 150 actifs font la navette entre Cahors et Saint Gély-Vers (13km) chaque jour (dans les 2 sens). Seulement 3% font le trajet en bus, le reste le fait en voiture. Même chose entre Cahors et Lalbenque (20km) : 250 actifs font la navette chaque jour et seulement 1% en car⁵.

En complément, des lignes d'autocar saisonnières sont proposées pour desservir les sites touristiques :

- 876 entre Figeac et Padirac par Rocamadour (du 01/07 au 31/08 + weekends juin et septembre)

⁵ Source : Patrice Nogues d'après Insee 2020

- 877 entre Souillac et Biars-sur-Cère par Rocamadour (du 01/07 au 31/08 + weekends juin et septembre)
- 878 entre Cahors et Cajarc par Saint-Cirq-Lapopie (du 01/07 au 31/08)

e) Les politiques de mobilité des collectivités

Le covoiturage

Dans le cadre de son plan régional de covoiturage, la région Occitanie accorde une aide financière au conducteur et passager pour les trajets inférieurs à 30 km. Toutefois, aucune aire de covoiturage n'est référencée sur le site de l'Observatoire national du covoiturage au quotidien. La pratique semble encore très peu développée sur le territoire.

Les autres services de mobilité

Parmi les 8 EPCI qui font partie du parc, seul le Grand-Cahors a pris la compétence mobilité en 2021. Pour les autres, la Région est AOM locale. Toutefois, certaines collectivités proposeront des services de mobilité.

5 collectivités proposent un service de **transport à la demande** (TAD). Ces services sont plutôt destinés pour des besoins ponctuels : pour aller au marché, prendre le train, faire ses courses en ville, aller à un rendez-vous...

La CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron favorise la pratique de l'**auto-stop** avec la mise en place du service Rezo Pouce. Les habitants de la collectivité peuvent bénéficier des actions proposées par la **Plateforme Mobilité 82**, qui a pour objectif de favoriser la mobilité des habitants du Tarn et Garonne.

Le Grand-Cahors est la seule collectivité à disposer d'un **plan vélo**.

Tableau 3 Les politiques de mobilité des EPCI

EPCI	Politique mobilité
CA du Grand Cahors	Evidence: réseau de transport urbain avec lignes régulières et TAD, gratuit pour tous « Plan vélo et mobilités actives 2021-2026 »
CC Causses et Vallée de la Dordogne	RAS
CC Grand-Figeac	Service TAD: certains jours de la semaine, déposes prévues aux points définis sur l'une des 14 communes de destinations selon des plages horaires définies par secteur
CC Ouest Aveyron Communauté	Service TAD à domicile, horaires et destination fixes (3 secteurs), plutôt pour des besoins ponctuels en semaine 4 aires de covoiturage (hors Pnr)
CC Quercy - Bouriane	Service TAD à destination de Cahors (1er jeudi du mois), Gourdon (mardi et jeudi) ou Saint Germain du Bel Air (vendredi)
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	RAS
CC du Causse de Labastide Murat	Service TAD à destination de Labastide-Murat (2e et 4e lundis du mois), Cahors (1er et 3e jeudis du mois) et Gramat (vendredi)
CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	Rezo Pouce Prêt de vélos électriques par le Pays Midi-Quercy Permanence de la plateforme Mobilité 82 à Caylus et Saint Antonin Noble Val

5. Les déplacements pendulaires

Les déplacements domicile-travail permettent de mettre en évidence l'aire d'influence d'un pôle d'emploi. Les données sont issues du recensement de la population réalisé par l'INSEE en 2019.

Le Parc est surtout une zone de résidence. Les deux principaux pôles d'emploi, Cahors et Figeac, se situent à l'extérieur du Parc. Les autres pôles d'emploi sont Gramat, Souillac, Gourdon et Biars-sur-Cère. Seul Gramat est sur le territoire du parc.

a) Des déplacements fortement dépendant de la voiture

La voiture est le mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail. En moyenne, 82% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture, avec de légères différences selon les EPCI. Les transports en commun sont utilisés par seulement 1,5% des actifs, signe que l'offre n'est pas adaptée à leurs besoins.

Tableau 4 Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail (exprimés en %)

EPCI	Pas de déplacement	Marche à pied	Vélo/VAE	Deux-roues motorisé	Voiture	Transports en commun
CA du Grand Cahors	4,5	10,1	1,4	1,3	79,2	3,5
CC Causses et Vallée de la Dordogne	6,8	6,0	1,4	1,0	83,8	1,0
CC Grand-Figeac	6,6	6,5	0,9	1,0	83,2	1,7
CC Ouest Aveyron Communauté	8,2	6,0	0,4	1,1	83,5	0,8
CC Quercy - Bouriane	6,8	5,8	0,6	0,9	84,8	1,1
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	8,5	4,2	0,7	0,9	84,5	1,3
CC du Causse de Labastide Murat	9,2	8,2	0,3	1,1	80,2	1,0
CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	12,7	7,8	0,9	1,0	75,7	1,8
Moyenne	7,9	6,8	0,8	1,0	81,9	1,5

6. Ligne de chemin de fer entre Cahors et Capdenac

Une ligne de chemin de fer existe entre Cahors et Capdenac. Il s'agit d'une ligne à voie unique non électrifiée d'environ 70km. Elle a été fermée au trafic voyageur en 1980 et au trafic fret en 1989. Trois projets étaient envisagés pour le futur de la ligne : La réouverture de la ligne, le retour d'un train touristique ou encore la réalisation d'une voie verte. C'est le projet de voie verte qui a été retenu et les travaux ont commencé (déferrement de la ligne).

b) Réalisation d'une voie verte entre Cahors et Capdenac

Le syndicat mixte des voies vertes du Lot souhaite réaliser une voie verte entre Cahors et Capdenac :

- en privilégiant l'emprise de l'ancienne voie ferrée,
- en préservant et en mettant en valeur les éléments architecturaux et les dispositifs constructifs remarquables de cette ancienne voie ferrée,
- en valorisant l'ensemble des points d'intérêt, services et équipements à proximité de cette future voie de manière à en faire une infrastructure de découverte et d'irrigation du territoire traversé.

Ce projet s'inscrit dans le **schéma Départemental Cyclable** adopté en 2016. Une étude AVP a été réalisée en 2023 afin de préciser la réalisation de la voie verte. Le tracé envisagé s'étend sur 65 km de la gare de Cabessut à Cahors au lieu-dit du Soulié à Capdenac et traverse 19 communes. Il a été découpé en 10 tronçons dont 9 sur l'emprise de la voie ferrée.

La voie verte entre dans le cadre d'une desserte du territoire plus large, par les mobilités douces. Le projet de Voie Verte serpente d'une rive à l'autre du Lot et se connecte à deux autres axes touristiques majeurs de découverte de la Vallée du Lot : la Véloroute V86 et le GR 36/46/Route de Saint-Jacques de Compostelle.

L'enjeu du projet est de coordonner la signalétique informative et directionnelle d'une part et de sécuriser des connexions d'autre part afin de permettre aux divers usagers de passer aisément d'un itinéraire à l'autre.

L'objectif de la réalisation est fixé à long terme (de 10 à 15 ans) du fait des incertitudes pesant sur les financements extérieurs possibles, les capacités financières du syndicat et les diverses procédures administratives inhérentes à ce projet.

LA FUTURE VOIE VERTE & LES AUTRES ITINÉRAIRES MAJEURS DE DÉCOUVERTE DE LA VALLÉE DU LOT

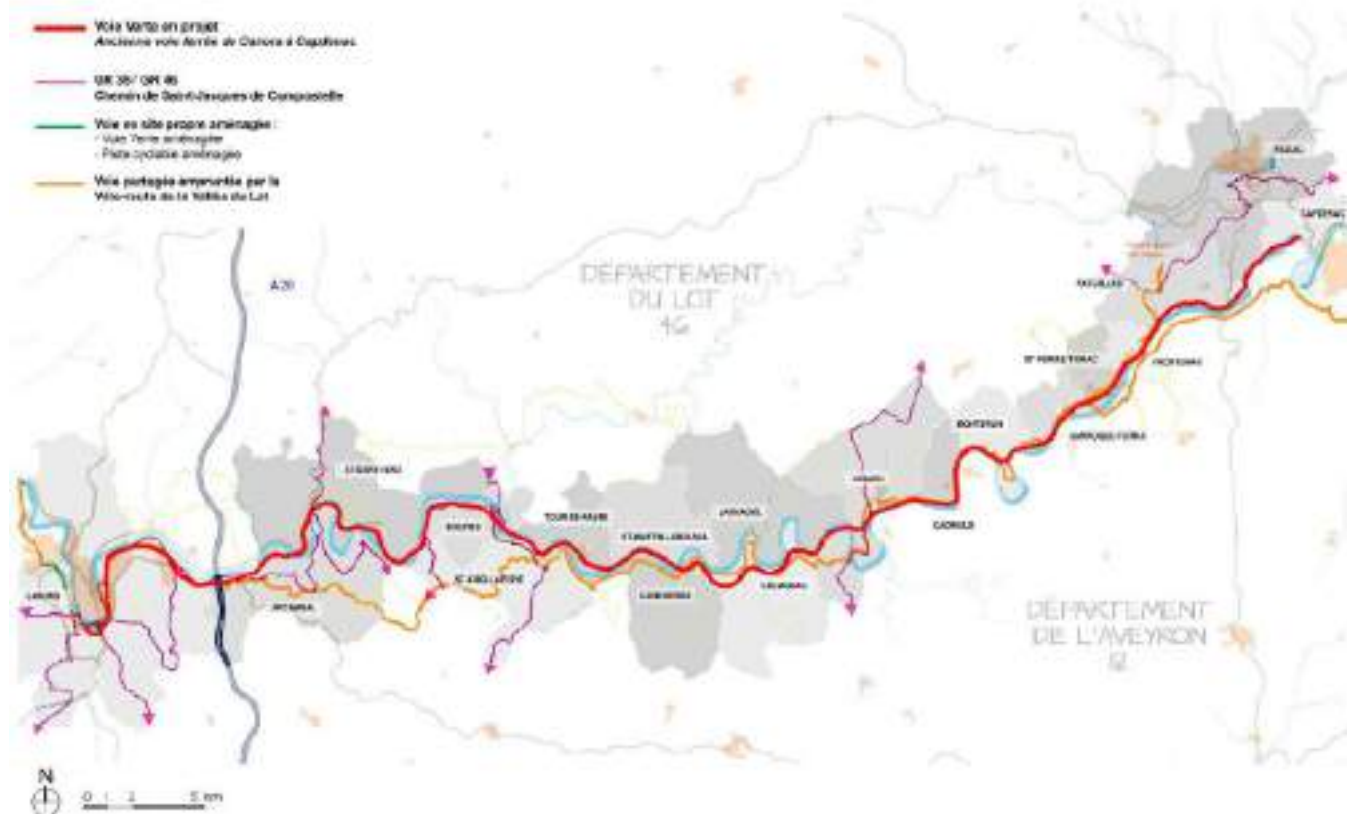



Figure 1 Carte de la future voie verte de la vallée du Lot (Source: Etude et réalisation de la voie verte le long du Lot entre Cahors et Capdenac, 2023)

EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A LA MOBILITÉ
 <p>UNE FORTE DÉPENDANCE À LA VOITURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un trafic routier en hausse : 83% des trajets domicile – travail s’effectuent en voiture individuelle ▪ La ligne cahors – capdenac : un projet de voie verte en cours ▪ Des mobilités alternatives menacées : des lignes de chemins de fer risquent de fermer (Brive-Rodez et Cahors-Capdenac)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un bon maillage routier - Plusieurs lignes de bus régionales qui desservent le territoire - Des lignes de bus saisonnières pour desservir certains sites touristiques (Rocamadour et St-Cirq-Lapopie) 	<p>Une mobilité fortement dépendante de la voiture individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un trafic routier en hausse sur la plupart des routes du territoire - Une ligne de train au nord du territoire au service réduit - Des déplacements fortement dépendant de la voiture individuelle

<ul style="list-style-type: none"> - Des services de transport à la demande sur certaines collectivités <p>Des voies vertes qui constituent de réels supports pour le tourisme mais pas encore suffisamment développé pour les mobilités du quotidien. C'est également un bon moyen d'impulser de nouveaux aménagements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu ou pas d'aménagements cyclables pour les déplacements de proximité - Faiblesse de l'aménagement des espaces publics pour les pratiques en dehors de la voiture : place du piéton, du vélo questionné - Une carence de transports collectifs
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des projets pour décarboner la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel de développement de l'intermodalité avec le train - Le développement du covoiturage et de l'autopartage - Le développement de services vélos à destination des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Une ligne de train fragile qui pourrait fermer



LES CAUSSES
DU QUERCY

Dynamiques économiques et Ressources locales



Table des matières

DYNAMIQUES ECONOMIQUES ET ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

RESSOURCES LOCALES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PARTIE 1 : LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUE **Erreur ! Signet non défini.**

I. Caractéristiques de l'appareil économique local **Erreur ! Signet non défini.**

1. **Emplois : une progression de la population active mais des créations d'emplois insuffisantes sur le territoire du Parc** **Erreur ! Signet non défini.**

2. **Un tissu d'entreprises commerciales et artisanales dense, concentré autour des pôles urbains ...****Erreur ! Signet non défini.**

3. **25 ans de partenariat entre la chambre de Commerce de Métiers et d'Artisanat du Lot et le Parc.****Erreur ! Signet non défini.**

PARTIE 2 : ACTIVITÉ AGRICOLE **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

1. **Évolution de l'agriculture**..... **Erreur ! Signet non défini.**

II. **L'élevage sur le territoire**..... **Erreur ! Signet non défini.**

Quel lien avec les effets du changement climatique ? **Erreur ! Signet non défini.**

I. PRATIQUES ANCIENNES..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

III. **Les démarches de valorisation de l'agriculture** **Erreur ! Signet non défini.**

1. **La reconnaissance agricole**..... **Erreur ! Signet non défini.**

Les variations de températures, un facteur important pour la pérennité des cultures patrimoniales.....**Erreur ! Signet non défini.**

II. FILIERES AGRICOLES **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

1. **La filière laine** **Erreur ! Signet non défini.**

2. **Les autres filières présentes (issues de la Chambre d'agriculture de l'Occitanie)**..... **Erreur ! Signet non défini.**

3. **Circuits courts et ventes directes** **Erreur ! Signet non défini.**

PARTIE 3 : ACTIVITÉ D'EXTRACTION..... **Erreur ! Signet non défini.**

I. L'ACTIVITE D'EXTRACTION **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

1. **Carrières de pierres à bâtir** **Erreur ! Signet non défini.**

2. **Extraction de Lauzes Calcaires en micro-carrières**..... **Erreur ! Signet non défini.**

Les micro-carrières : une piste pour une filière durable **Erreur ! Signet non défini.**

PARTIE 4 : ACTIVITÉ SYLVICOLE..... **Erreur ! Signet non défini.**

I. Occupation et répartition de la forêt..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. **Un territoire couvert à 47% par la forêt** **Erreur ! Signet non défini.**

II. **Les chartes forestières du territoire**..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. **Les Chartes forestières**..... **Erreur ! Signet non défini.**

III. **Caractéristiques de la forêt (issues de la Charte forestière du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne) ...** **Erreur ! Signet non défini.**

1. **Activités liées à la forêt**..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. **Caractéristiques du socle végétal**..... **Erreur ! Signet non défini.**

PARTIE 5 : ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCOTOURISME **Erreur ! Signet non défini.**

I. Activités touristiques et écotourisme **Erreur ! Signet non défini.**

1. **Les activités et principaux sites remarquables** **Erreur ! Signet non défini.**

3. **Différents types de tourisms**..... **Erreur ! Signet non défini.**

II. **Écotourisme et tourisme durable : le socle de la politique touristique des Causses du Quercy ? ...****Erreur ! Signet non défini.**

III. **Les infrastructures et structures touristiques existantes** **Erreur ! Signet non défini.**

2. **L'atout Valeurs Parc décliné localement dans les Causses du Quercy**..... **Erreur ! Signet non défini.**

IV. **Synthèse et analyse AFOM des activités économiques** **Erreur ! Signet non défini.**

PARTIE 1 : LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUE

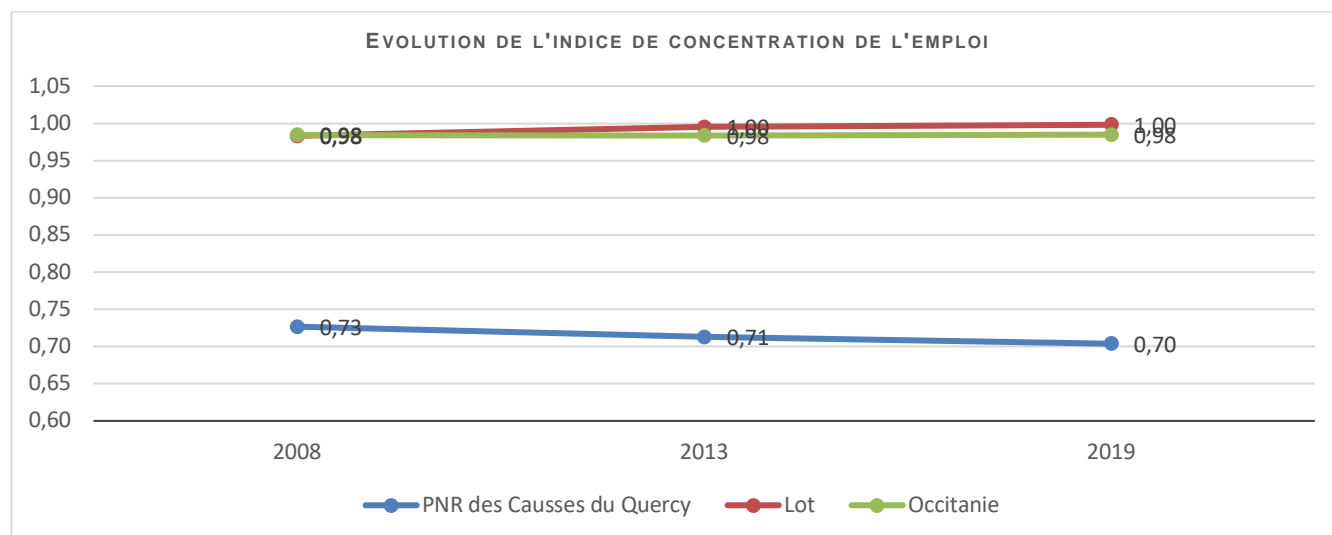
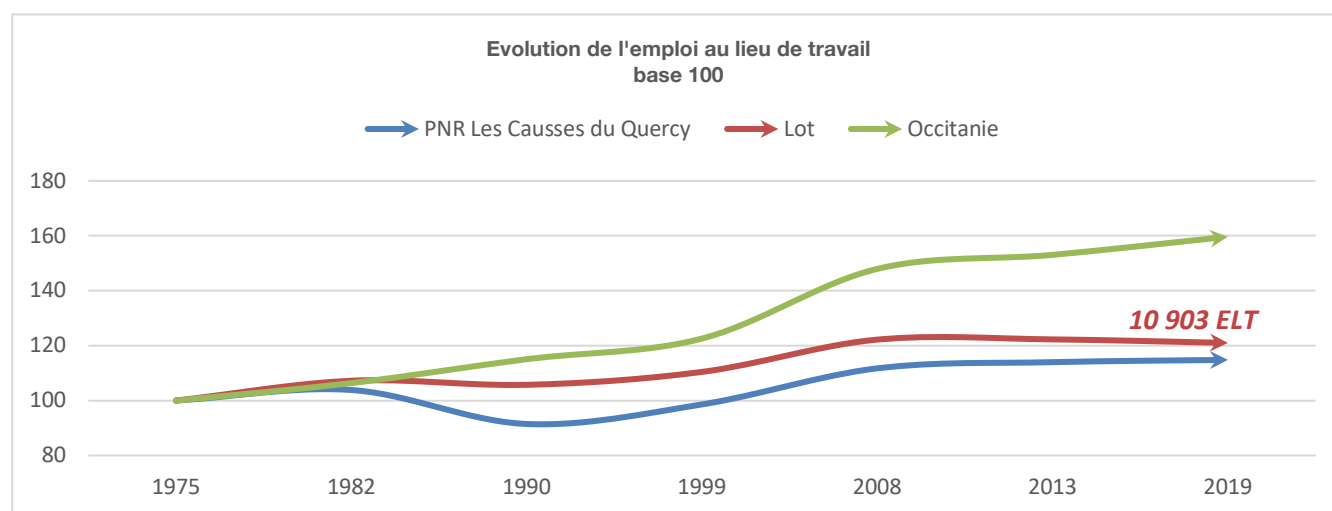
I. Caractéristiques de l'appareil économique local

1. Emplois : une progression de la population active mais des créations d'emplois insuffisantes sur le territoire du Parc

Si le nombre d'emplois au lieu de travail a pu connaître une progression constante entre les années 1990 et la fin des années 2000, on observe un ralentissement voire une stagnation du nombre d'emplois au lieu de travail sur la dernière décennie (11 290 ELT en 2013 contre 11 373 ELT en 2019).

Dans le même temps, le nombre d'actifs occupés est passé de 15 029 en 2008 à 17 519 en 2019.

Cette diminution du rapport emplois/actifs accroît la tendance à la dépendance du territoire vis à vis de l'extérieur. En effet, avec 10 903 emplois au lieu de travail pour 15 485 actifs occupés, le territoire du périmètre d'étude n'occupe pas une fonction de pôle d'emplois pour les habitants du territoire et les territoires voisins.

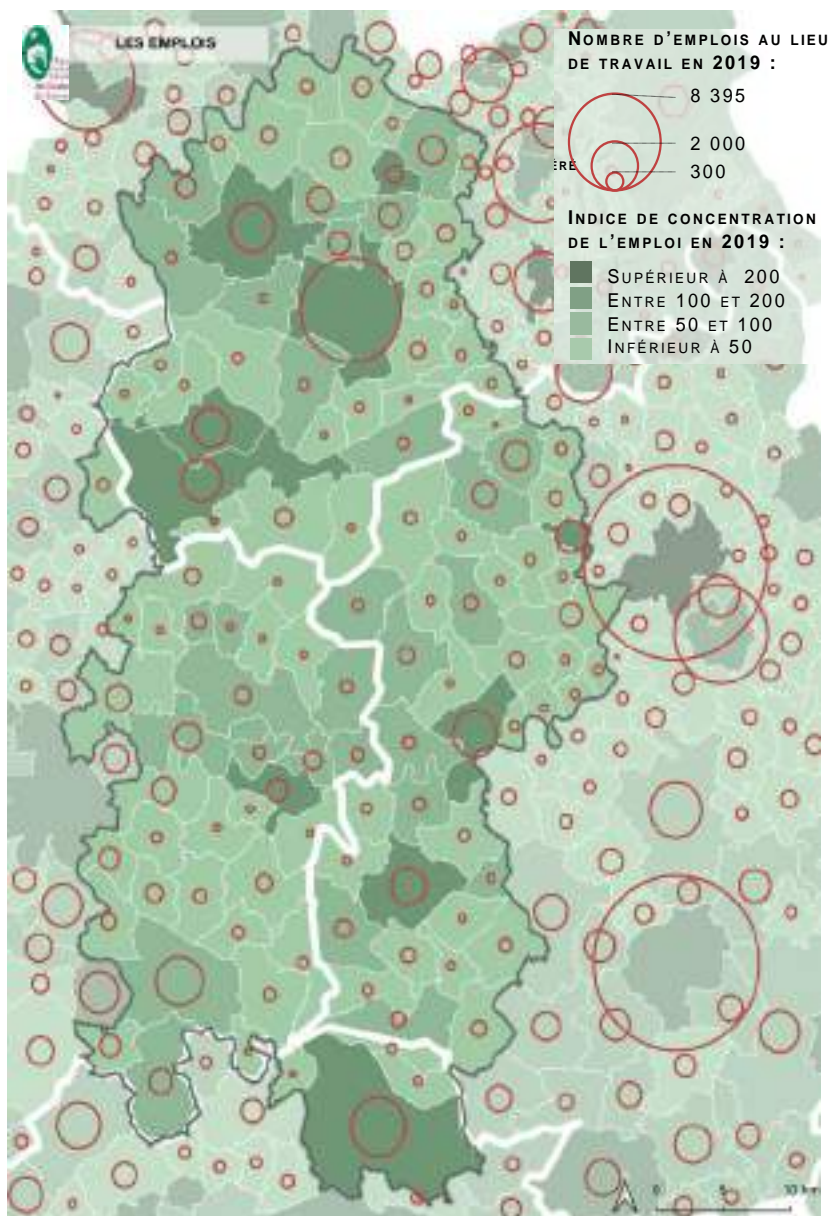


L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs ayant un emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace.

Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

A l'échelle du périmètre d'étude, l'indice de concentration de l'emploi est de 70,4 emplois pour 100 actifs occupés. Le territoire du Parc est donc marqué par un profil essentiellement résidentiel.



À titre de comparaison, l'indice de concentration de l'emploi à l'échelle du département du Lot est de 99,8 à l'échelle du Lot et de 98,5 à l'échelle régionale (Occitanie), nettement supérieur à celui de du Parc des causses du Quercy.

Toutefois, si le territoire est marqué par un profil essentiellement résidentiel à l'échelle du Parc, quelques pôles locaux jouent pleinement un rôle de pôle d'emploi. C'est notamment le cas de Gramat (2 566 emplois), Caylus (752 emplois), Lalbenque (525 emplois), Rocamadour (513 emplois), Cajarc (490 emplois).

En outre, des pôles d'emplois localisés en dehors du territoire du Parc exercent leur influence sur les communes du Parc (Cahors, Figeac, Souillac, Villefranche, Leyme, etc.)

a) Des activités mise en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins du territoire et de ses habitants

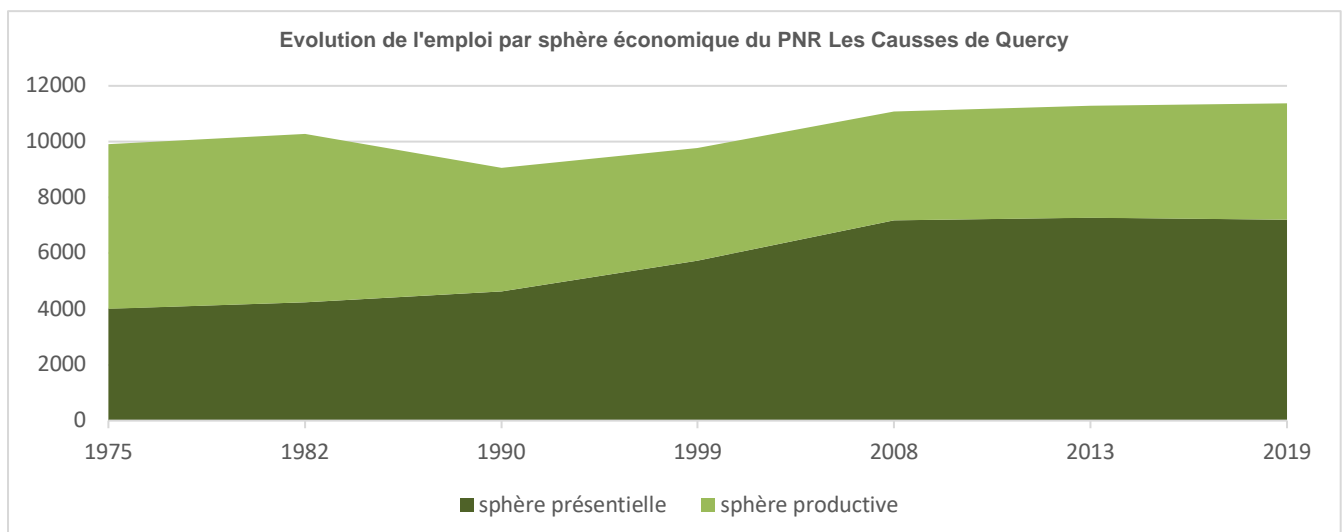
La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Cette lecture permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre à l'échelle d'un territoire.

L'économie présentielle, considérée comme l'un des moteurs du développement local, est intimement liée à l'attractivité et donc très sensible à l'image d'un territoire.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la

zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les emplois de la sphère présentielle se localisent pour répondre à la demande locale et dépendent des revenus dépenses par la population présente (et non pas seulement par la population recensée).

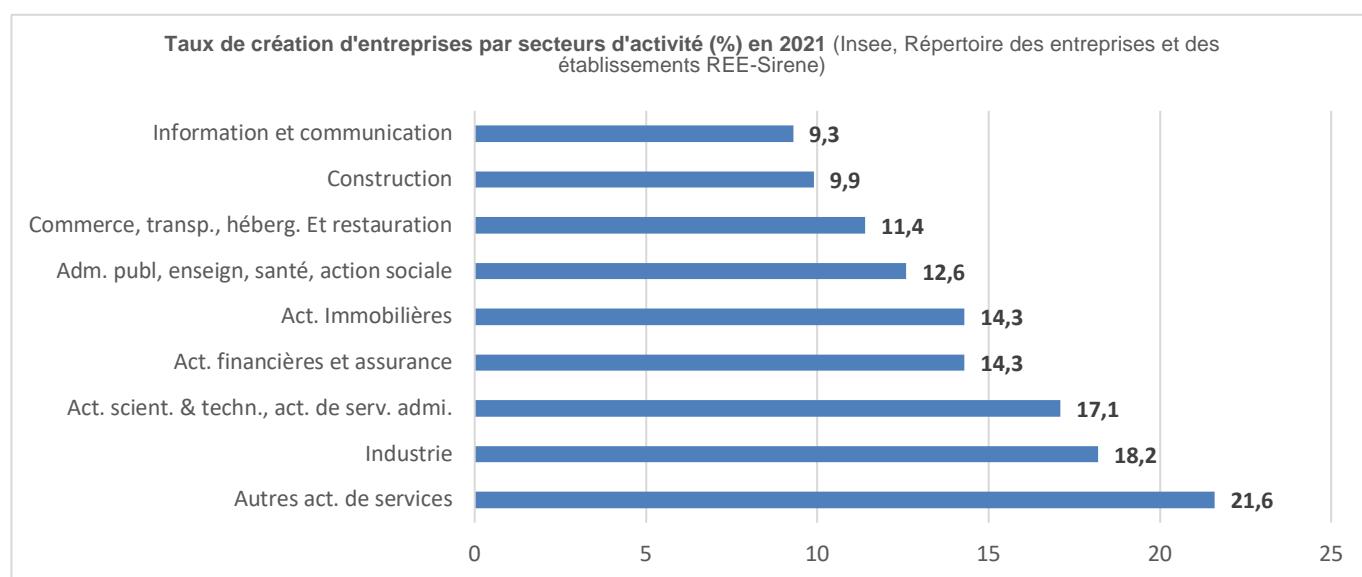


Depuis les années 1990, sur le territoire du Parc, les emplois de la sphère présentielle sont plus nombreux que les emplois de la sphère productive (7 207 emplois de la sphère présentielle contre 4 165 emplois de la sphère productive en 2019). On observe entre les années 1990 et 2000, une augmentation des emplois de la sphère présentielle puis une stagnation sur la dernière décennie.

L'économie présentielle est donc dominante sur le territoire du périmètre d'étude. Cette économie s'intéresse aux mêmes secteurs que l'économie résidentielle (services à la personne, commerce, services au public, etc.) mais en tenant compte de la population non-résidente présente sur le territoire du Parc (touristes, excursionnistes, résidents temporaires, etc.)

Aussi, sur le périmètre d'étude, le tissu économique est dominé par la filière des services marchands en nombre d'emplois. Ces derniers représentaient près de 36% des emplois du territoire en 2019 (Insee) et les emplois salariés du secteur sont en augmentation constante depuis les années 2010. En 2022, le secteur des services marchands recensait 1 291 emplois salariés sur le territoire du périmètre d'étude (URSSAF), devant le secteur du commerce (811 emplois salariés en 2022) et les services non marchands (798 emplois salariés en 2022).

Au sein de l'emploi salarié, ce sont donc surtout les activités de services qui portent la croissance de l'emploi sur le périmètre d'étude.



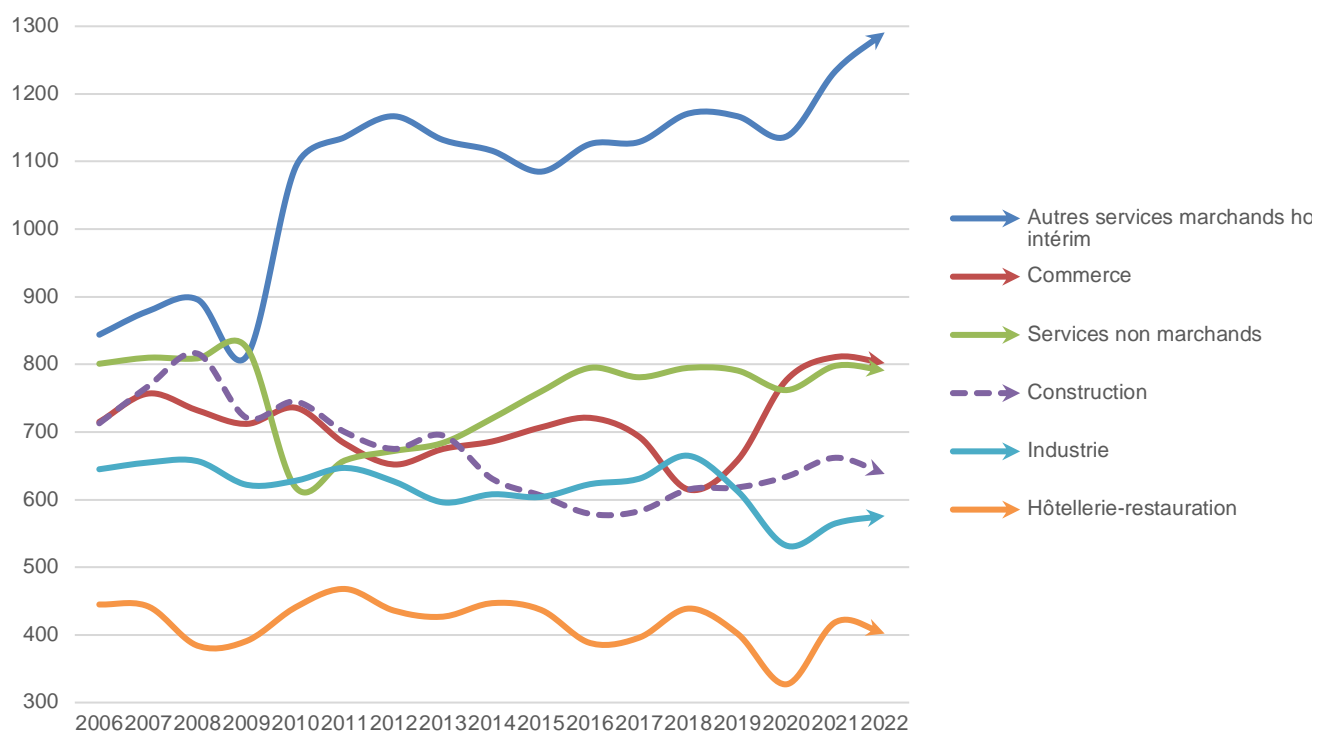
Au regard du taux de création d'entreprises par secteurs d'activités, l'économie présentielle représente à elle seule plus de 50% des créations d'entreprises en 2021.

Par ailleurs, le profil économique du territoire du Parc se distingue des territoires de comparaison (département et région) par une plus forte présence des emplois agricoles et de la construction (artisanat). Ces secteurs d'activités représentent 13% et 9% des emplois du territoire avec plus de 650 emplois salariés dans le secteur de la construction.

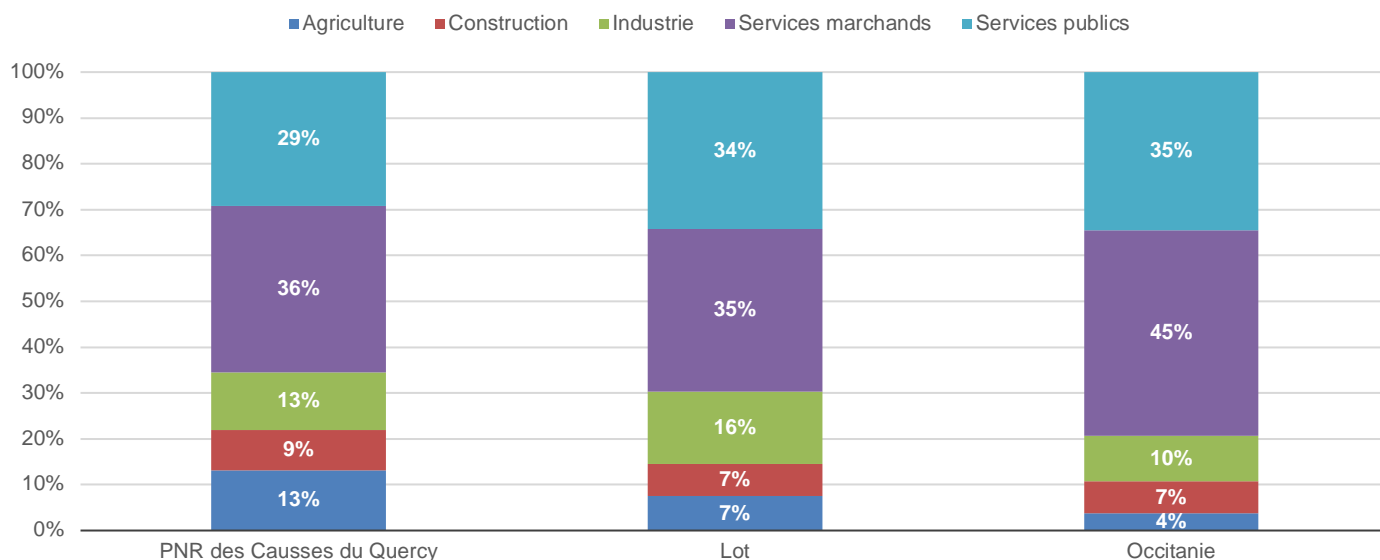
Enfin, si le Lot et le Tarn et Garonne ne sont pas des départements traditionnellement industriels et ne produisent pas de matières premières susceptibles de créer une industrie lourde, le périmètre d'étude enregistre cependant près de 13% d'emplois

industriels (contre 10% à l'échelle de l'Occitanie) et plus de 575 emplois salariés dans le secteur de l'industrie. Le secteur représente près de 18% des créations d'entreprises en 2021.

EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ SUR LE TERRITOIRE DU PNR LES CAUSSES DU QUERCY DANS LES 6 PREMIERS GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS



EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2019

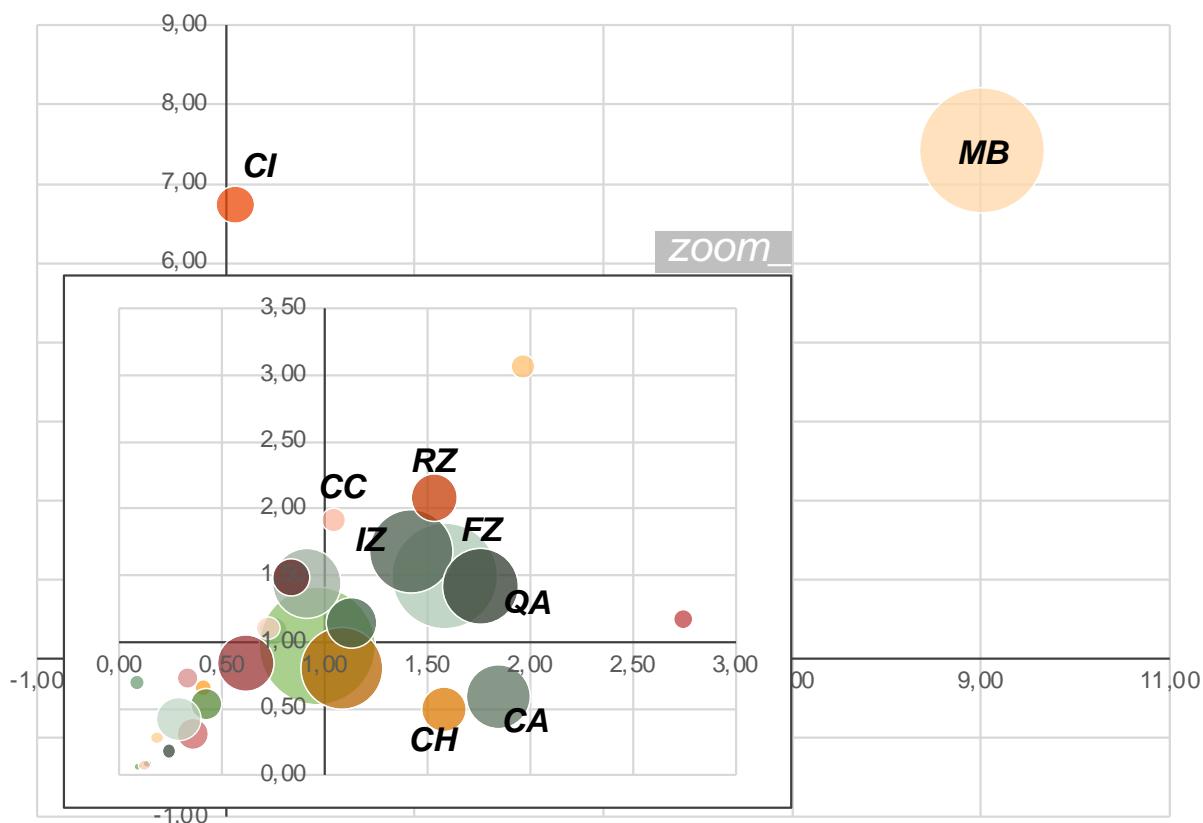


Le graphique ci-dessous montre les spécificités économiques des activités du PNR des Causses du Quercy par rapport à la région Occitanie.

Aussi, l'analyse du tissu économique montre une spécialisation du territoire dans les activités touristiques (récréatives RZ, hébergement restaurant IZ), ainsi que dans le secteur de la construction (FZ).

Vis à vis de l'échelle régionale (en abscisse du graphique ci-dessous) le Parc se distingue par une plus forte présence d'emplois liés à la métallurgie (CH) et aux industries agro-alimentaire (IAA).

SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS DU PNR DES CAUSSES DU QUERCY



FZ Construction

IZ Hébergement et restauration

MB Recherche et développement

QA Activités pour la santé humaine

CA Industries agro-alimentaires

RZ Arts, spectacles et activités récréatives

CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques

CC Bois et papier

CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

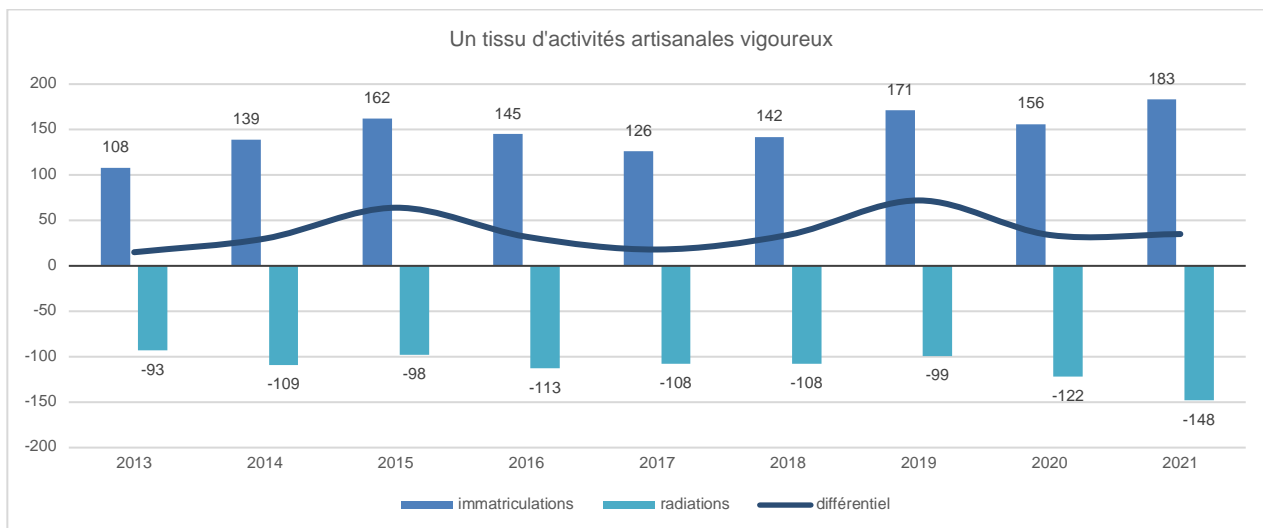
Méthode

Les indicateurs de concentration et de spécialisation caractérisent plus finement le tissu économique d'une zone géographique ; La concentration est la part des postes salariés du secteur d'activité par rapport au nombre total de postes salariés du territoire étudié. La spécialisation d'un secteur d'activité donné est le rapport entre la part de postes salariés pour le territoire étudié rapporté à la part des postes salariés pour le territoire de comparaison (ici la région Occitanie). Supérieure à 1, l'activité est surreprésentée. Les données ont été calculées à partir de la base de données Insee, Flores 2021 (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié).

2. Un tissu d'entreprises commerciales et artisanales dense, concentré autour des pôles urbains

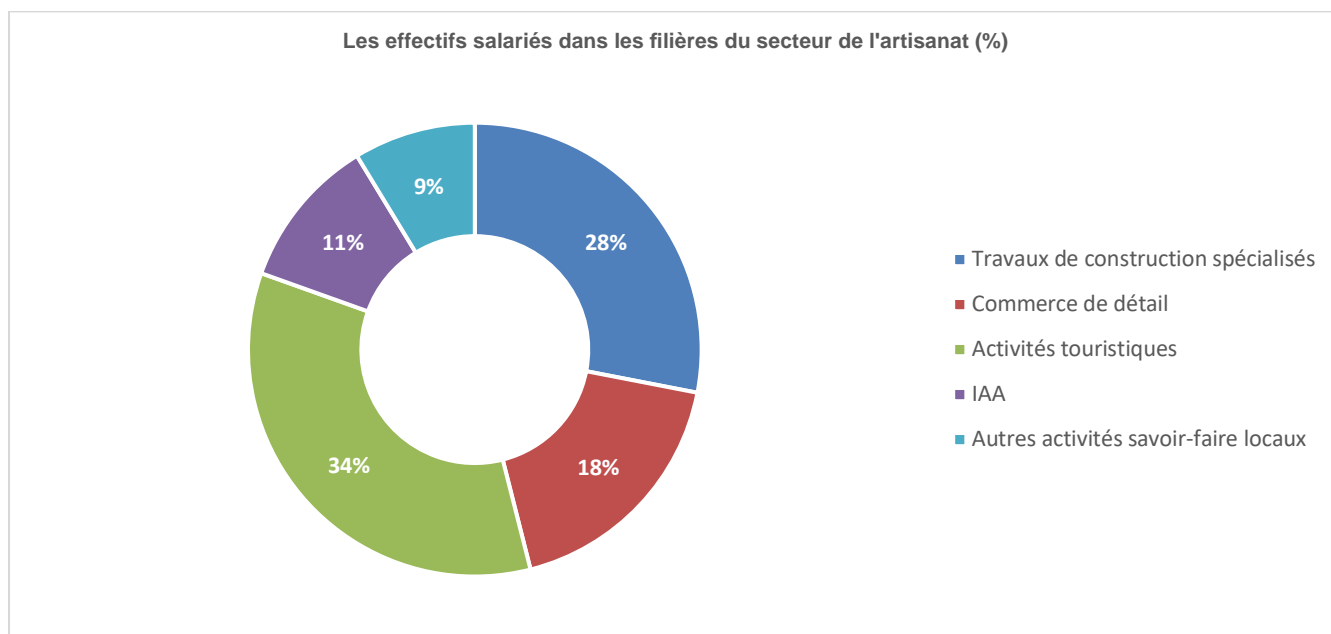
Le secteur de l'artisanat est en progression constante sur le territoire du Parc avec une densité d'entreprises artisanales élevée (supérieure aux moyennes régionale et nationale), et une répartition homogène sur l'ensemble du territoire (6 entreprises artisanales par commune en moyenne).

Le tissu d'activités artisanales est vigoureux sur le territoire du Parc avec plus d'immatriculations que de radiations depuis plusieurs années (en 2021, on recense 183 immatriculations contre 148 radiations). Il s'agit d'un d'un des secteurs majeur en matière de perspectives d'emplois et d'activités pour le territoire du Parc naturel. Attention cependant car on note une forte augmentation des structures en microentreprise avec un seul chef d'entreprise indépendant, contre une diminution des entreprises plus structurées en société et/ou avec l'emploi de salariés. Il y a donc une augmentation du secteur artisanal mais aussi une fragilité concernant les entreprises structurées.



Le secteur de l'artisanat est dominé par les activités touristiques qui représentent près de 34% des emplois salariés du secteur (hébergement, restauration, activités créatives, artistiques et de spectacle, activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes, etc.)

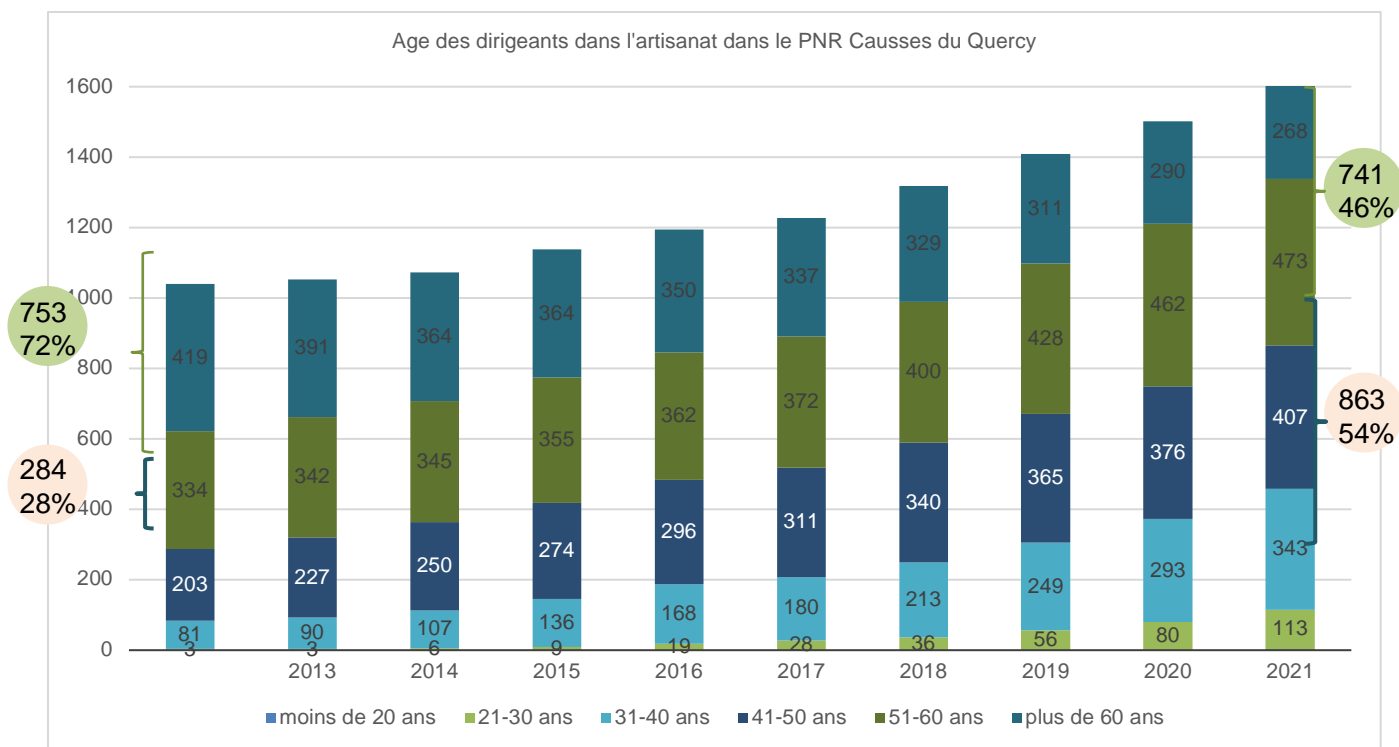
Ce sont ensuite les métiers liés à la construction et aux travaux de construction spécialisés (28%) et le commerce de détail (18%) qui composent le tissu économique de l'artisanat du territoire.



La dynamique de création d'entreprises artisanales permet au territoire de se distinguer et d'être reconnu à l'échelle du département du Lot.

La population de chefs d'entreprises croît de façon continue depuis 10 ans, et bénéficie d'un rajeunissement. La part des artisans chefs d'entreprise âgés de plus de 50 ans est ainsi passée de 72% en 2012 à 46% en 2021. Les dirigeants dans l'artisanat sont près de 54% d'entre eux âgés de moins de 50 ans lorsqu'ils n'étaient que 28% en 2012.

Pour autant, la transmission des entreprises reste une préoccupation majeure. L'enjeu réside dans la valorisation du dynamisme entrepreneurial local au bénéfice de l'emploi local et dans la qualification des chefs d'entreprises au bénéfice de la pérennisation des savoir-faire traditionnels du Quercy.



Le tissu économique du territoire du Parc est composé de zones artisanales de petites taille (moins de 10 ha). Ces zones artisanales accueillent des activités de proximité, sur des parcelles de petites surfaces.

Elles sont implantées à proximité des polarités comme la commune nouvelle de Cœur de Causse (anciennement Labastide-Murat), Gramat, ou encore Livernon, sur l'axe Souillac-Figeac et à proximité de la ville porte de Cahors.

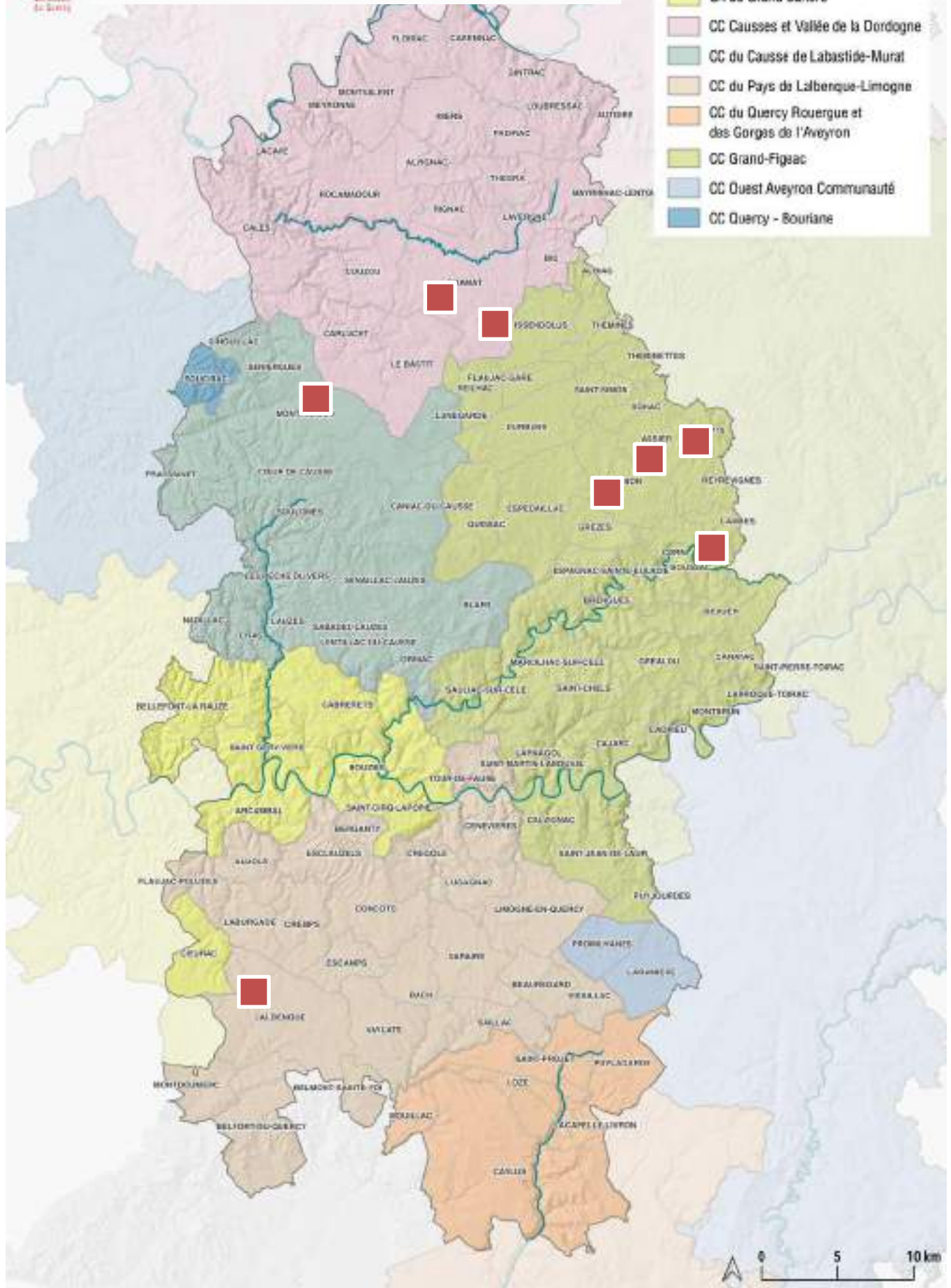
Toponyme	Superficie (ha)	Commune
Za Quercypôle 2	9	Cambes
Quercypôle	8	Cambes
Zone d'Activités de Lissaure	9	Labenque
Clairière d'Activités de Coupille	5	Livernon
Zone d'Activités des Vieilles Vignes	19	Rignac
Bouysonnet	11	Assier
Zone Artisanale du Périé	10	Gramat
Zone Artisanale Mas de Regardet	6	Gramat



LES ZONES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES EN CAUSES DU QUERCY

EPCI

- CA du Grand Cahors
- CC Causse et Vallée de la Dordogne
- CC du Causse de Labastide-Murat
- CC du Pays de Lalbenque-Limogne
- CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- CC Grand-Figeac
- CC Ouest Aveyron Communauté
- CC Quercy - Bourlène



3. 25 ans de partenariat entre la chambre de Chambre de Métiers et d'Artisanat du Lot et le Parc

Le Parc et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Lot ont un partenariat établi depuis la création du Parc en 1999, en vue de promouvoir le développement de l'activité artisanale en Causses du Quercy.

Dans ce cadre, différentes actions sont conduites pour accompagner l'installation ou la reprise des entreprises artisanales favoriser les démarches environnementales (ateliers, visites de chantiers, labellisation « Éco-défis des artisans du Parc », accompagnement de la filière « écoconstruction », etc.)

Sur le territoire du Parc, l'artisanat représente une force significative avec 1 492 entreprises en activité au 1er janvier 2023, soit une moyenne de plus de 15 entreprises par commune.

Tout au long de l'année, une chargée de mission de la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Lot intervient dans les locaux du Parc pour animer divers programmes de soutien à l'activité artisanale, contribuant ainsi à renforcer le tissu économique local et à favoriser la vitalité des artisans au sein de la région :

- Appui à la création et à la transmission-reprise
- Le développement de la filière pierre
- Les éco-défis des artisans
- Les savoir-faire liés à la réhabilitation du patrimoine bâti
- La valorisation des métiers d'art
- Les GéoDélices

Cette collaboration permet au Parc de renforcer ses missions en matière de développement économique. En outre, elle offre aux porteurs de projets un service de proximité, facilitant ainsi l'accès aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs ambitions entrepreneuriales. Cette initiative conjointe souligne l'engagement continu envers la vitalité économique locale et favorise un environnement propice au développement des entreprises sur le territoire du Parc.



Crédits photos : PNR causses du Quercy.

a) La valorisation des métiers d'arts

Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) : Promotion des Métiers d'Art et Valorisation du Patrimoine

La tenue des Journées Européennes des Métiers d'Art, en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et le Parc naturel régional des Causses du Quercy, a été l'occasion de mettre en avant une vingtaine d'artisans d'art locaux. L'exposition a attiré plus de 3000 visiteurs au cours du week-end, offrant une vitrine riche et diverse des savoir-faire locaux, avec des animations telles que la fabrication d'enduits, des conférences, des ateliers participatifs et des contes en balade.

Valorisation des Savoir-faire dans les Métiers de la Pierre et de la Charpente/Couverture pour la Préservation du Patrimoine

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, a entrepris un programme visant à préserver les savoir-faire dans les métiers de la pierre, de la charpente et de la couverture. Le patrimoine bâti de la région, résultant de ces compétences locales, constitue une richesse, mais est confronté à des transformations quotidiennes et à la perte progressive de certains savoir-faire. En 2014, un guide de recommandations intitulé « Connaître, Comprendre et Restaurer le Petit Patrimoine » a été produit. De plus, une enquête menée en 2013 auprès des artisans a été suivie en 2014 par des réunions de travail et une visite de chantier à la grange de Bargues à Assier. L'objectif est de créer une charte de qualité pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy, destinée aux professionnels et aux commanditaires, contribuant ainsi à valoriser les artisans détenant ces savoir-faire, éventuellement par le biais de la Marque Parc.

Découverte des Métiers de l'Artisanat par les Jeunes

Dans le cadre d'une collaboration avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et de la Semaine École/Entreprise, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot a offert une immersion d'une journée à l'École des Métiers du Lot à Cahors aux élèves de 3ème DP3 du collège La Garenne de Gramat. Vingt-deux élèves ont ainsi pu découvrir les métiers de peintre, menuisier, mécanicien, boucher, serveur de restaurant, boulanger et vendeur aux côtés des apprentis. Cette journée riche en échanges, en pratiques concrètes et en découvertes a permis aux élèves de mieux comprendre le monde de l'artisanat. L'initiative a été saluée par les enseignants et les jeunes participants, offrant une perspective réaliste sur les filières de formation et les exigences du monde professionnel.

EVOLUTION

ENTRE 2012 À 2023 PROPRE AU TISSU ÉCONOMIQUE

En 2012, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a évalué la viabilité de l'initiative Eco-défis des artisans en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à travers un stage de 5 mois. Ce stage a mis en lumière l'intérêt de ce label tant du point de vue de la sensibilisation environnementale que de la dynamique économique.

Suite à ces conclusions et à la réception positive des entreprises envers Eco-défis, les deux partenaires ont exprimé le désir de l'étendre sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Ainsi, à la fin de l'année 2013, le recrutement d'un chargé de mission à mi-temps a été réalisé pour donner le coup d'envoi à l'animation du projet.

Toutes les entreprises bénéficiaires de cet accompagnement se montrent satisfaites. Des initiatives telles que l'installation de citernes d'eau de pluie, des formations à l'éco-conduite, l'embauche d'apprentis, la mise en place du compostage, ainsi que des travaux d'isolation ont été lancées grâce à ce soutien.

Le label Eco-défis a pour objectif de mettre en valeur les artisans du territoire du Parc qui s'engagent activement dans des actions concrètes en faveur de l'environnement. S'impliquer dans Eco-défis signifie :

- Valoriser l'image de l'entreprise auprès des consommateurs
- Faire connaître son entreprise à travers la campagne de communication orchestrée par le Parc et la Chambre de Métiers.
- Profiter d'un accompagnement personnalisé pour mettre en place les défis environnementaux.
- Accueillir et assurer le suivi des candidats à la reprise d'entreprises artisanales, réparation et attribution des prêts LIA (enveloppe spécifique au territoire du Parc)

La plateforme LOT INITIATIVE ARTISANAT, originellement dédiée exclusivement à la reprise d'entreprises, a étendu son champ d'action pour inclure les projets de développement d'entreprises. L'association Lot Initiatives Artisanat apporte son soutien aux entreprises artisanales en expansion, tant dans leurs projets d'investissements immobiliers que dans leurs initiatives mobilières, en mettant l'accent sur l'innovation.

En ce qui concerne les projets d'investissements immobiliers, l'intervention se traduit par l'octroi d'un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, représentant 10% des besoins plafonnés à 30 000 €, remboursable sur une période maximale de 10 ans.

Pour ce qui est des projets d'investissements mobiliers, l'accent est mis sur les projets liés à la création de nouveaux produits, l'exploration de nouveaux marchés, ou l'adoption de nouveaux procédés de production. Ce volet prévoit un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, couvrant 10% des besoins plafonnés à 20 000 €, remboursable sur une période maximale de 5 ans. Sont exclues les demandes de financement liées au besoin en fonds de roulement, au renouvellement du matériel, ainsi que les projets de création d'entreprise.

Gestion des déchets artisanaux du bâtiment

Le Parc et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot collaborent dans le cadre d'un programme axé sur la gestion des déchets artisanaux. À la suite de l'enquête réalisée en 2013, des suggestions d'actions impliquant les collectivités, les responsables des plateformes d'accueil des déchets inertes, le Parc et l'Artisanat (représentants des artisans et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot) ont été formulées. À partir de ces recommandations, un groupe de pilotage sera constitué sous la direction du Parc. Ce groupe aura pour mission d'évaluer, de prioriser, de coordonner et de mettre en œuvre les propositions d'actions destinées aux acteurs concernés par la problématique de la gestion des déchets artisanaux.



ARTISANAT



L'EMPLOI

- Ralentissement voir une stagnation du nombre d'emplois
- Un rapport emplois/actifs qui diminue (donc augmente la dépendance du territoire vis à vis de l'extérieur)
- Le secteur de l'artisanat est en progression constante sur le territoire du parc

PARTIE 2 : ACTIVITÉ AGRICOLE

1. Évolution de l'agriculture

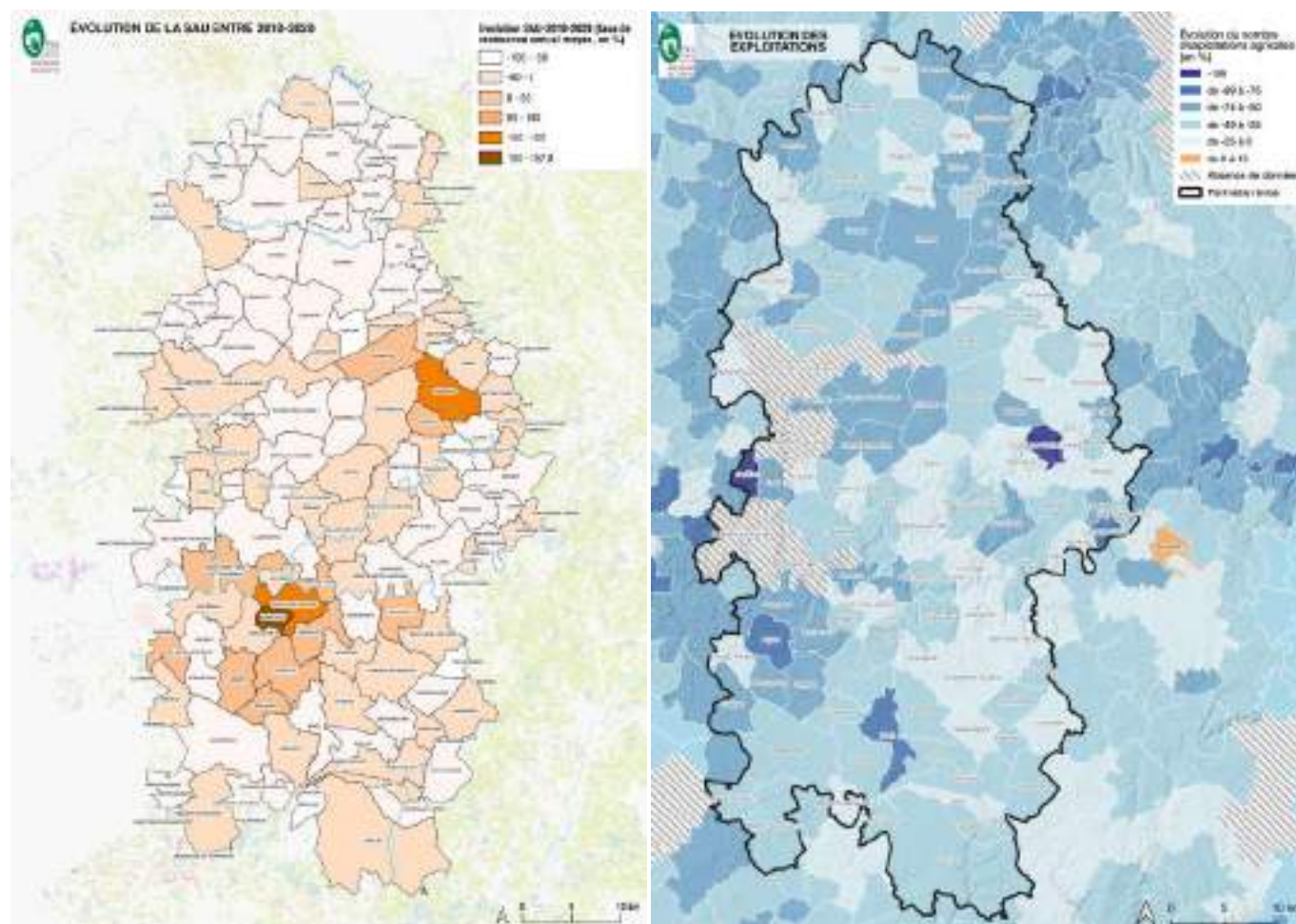
a) Surface agricole utilisée et évolution des exploitations

En moyenne, sur l'ensemble du territoire du Parc, la Surface Agricole Utilisée (SAU) **par exploitation** a évolué positivement de 20,6% entre 2010 et 2020 (contre -2,4% dans le département du Lot, -1,3% en Tarn-et-Garonne, -0,7% en Corrèze). Cela montre une tendance forte à l'augmentation de la surface des exploitations sur le territoire du Parc.

L'analyse du nombre d'exploitations par commune fait apparaître une densité assez faible dans les régions des Causses (Causse Central, Vallée du Lot et Causse Limogne- Lalbenque) avec pour certaines communes un nombre d'exploitations inférieur ou égal à 3. Dans le Limargue et le Quercy Blanc, la densité d'exploitations est plus importante.

Le type de sol et le mode d'exploitation expliquent en grande partie ces disparités et lié à l'activité économique des filières mises en place sur ces différents secteurs.

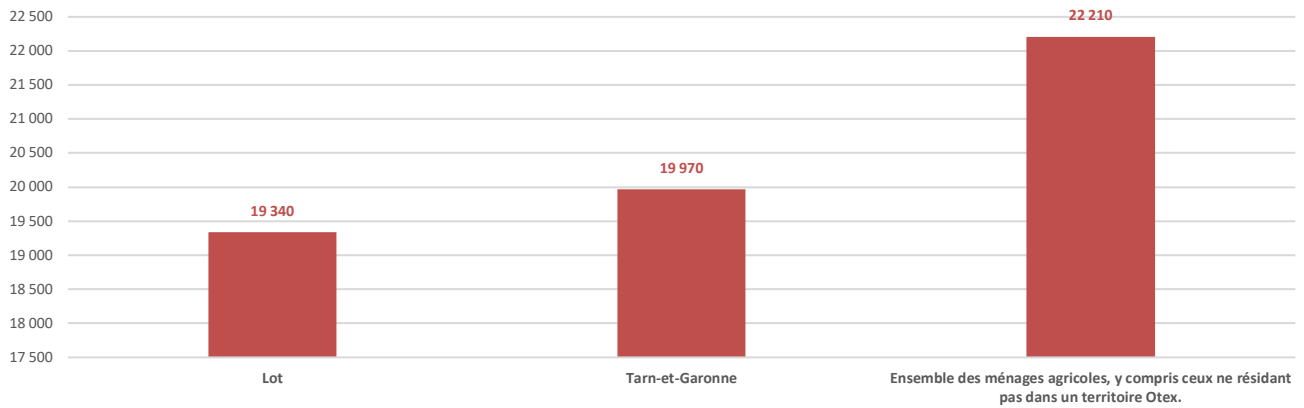
On constate que le secteur de forte diminution des exploitations correspond également au secteur de diminution des SAU : ainsi, on conclut une diminution de l'agriculture sur une grande partie des Causses centrales, à l'Ouest et au Nord du territoire. A l'opposé, sur les secteurs où la SAU augmente et les exploitations diminuent, on observe l'apparition et le développement de plus grandes exploitations (augmentation des terres et des bâtiments).



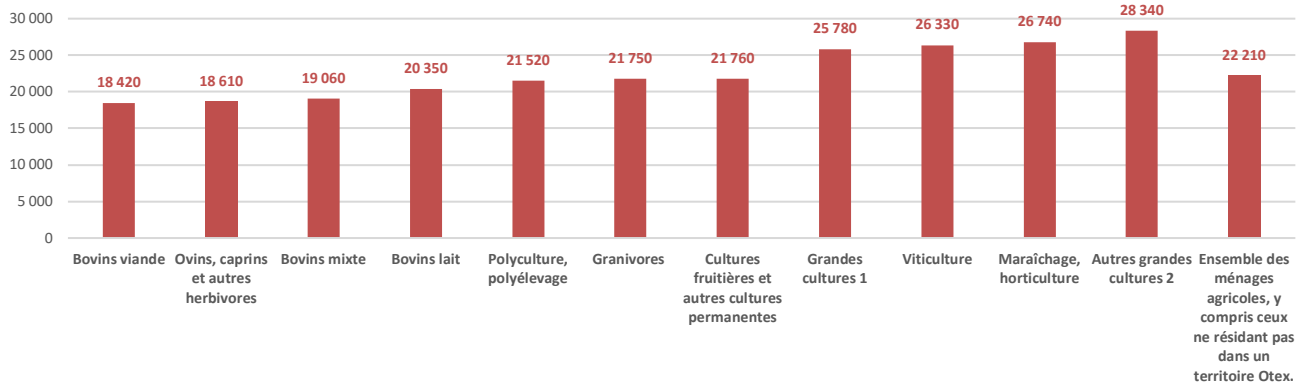
Pyramide des âges des agriculteurs



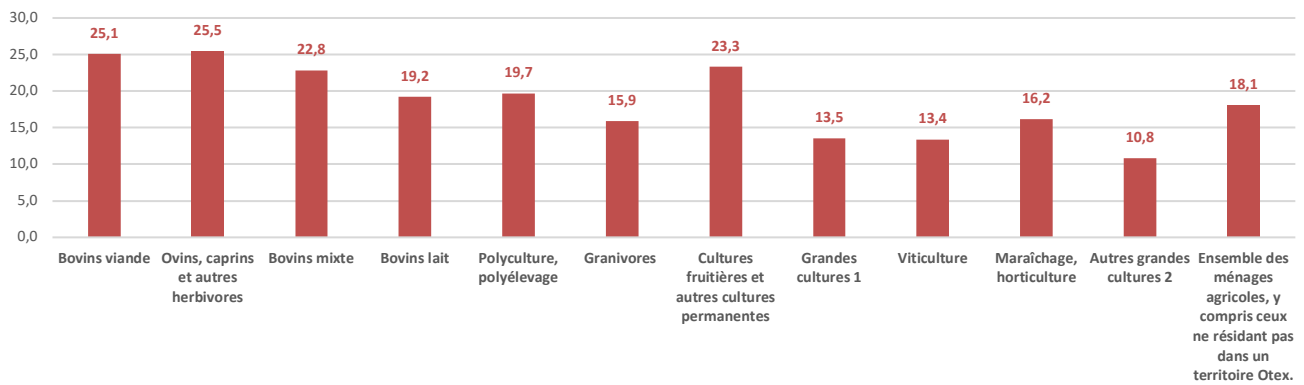
Niveau de vie annuel (médiane) en euros des ménages agricoles en 2018 (source : Insee, Filosofi 2018)



Niveau de vie annuel (médiane) en euros des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018 (source : Insee, Filosofi 2018)



Taux de pauvreté (en %) des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018 (source : Insee, Filosofi 2018)





Des exploitants vieillissants, aux revenus modestes

Le nombre d'exploitations et d'exploitants est en baisse sur le territoire, . En se référant à l'analyse démographique, on constate que l'âge moyen des chefs d'exploitation est élevé. La répartition par âge permet de conforter la tendance à la diminution des exploitations à venir puisque près d'un tiers des agriculteurs du territoire ont plus de 54 ans (chiffre est en augmentation depuis 2013 contrairement à la Région et au département du Lot) et qu'une portion assez faible se situe dans la tranche d'âge 15-24 ans (portion en diminution depuis 2013). De plus, la taille des troupeaux de l'ordre de 280 brebis et au moins 100 ha pour dégager un revenu minimum qui reste modeste, avec un niveau de vie annuel (médiane) de 18 610 euros pour les éleveurs ovins (*source : Insee Première n°1 876 – octobre 2021 – chiffre année 2018*), parmi les plus faibles chez les éleveurs français, ce qui a tendance à décourager la reprise d'exploitation. Aussi il semble que les terres soient reprises pour l'agrandissement des exploitations et non pas pour l'installation de jeunes éleveurs.

Répartition de la SAU

En étudiant la SAU en 2020, on constate une répartition assez spatialisée des différentes catégories de cultures sur le territoire. Au registre parcellaire, la culture dominante est représentée par les prairies permanentes et temporaires, répartie de façon homogène sur l'ensemble du territoire (voir carte page suivante). Concernant les céréales, on constate une implantation principalement le long de la vallée de la Dordogne et surtout le long de la vallée du Lot du fait de la proximité directe avec la ressource en eau (maïs irrigué). Certaines communes plus au Sud dégagent également une spécialisation sur les céréales, depuis Lalbenque jusqu'à Caylus. Les autres cultures du territoire sont relativement « secondaires » avec une occupation de moindre envergure.



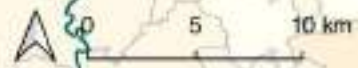
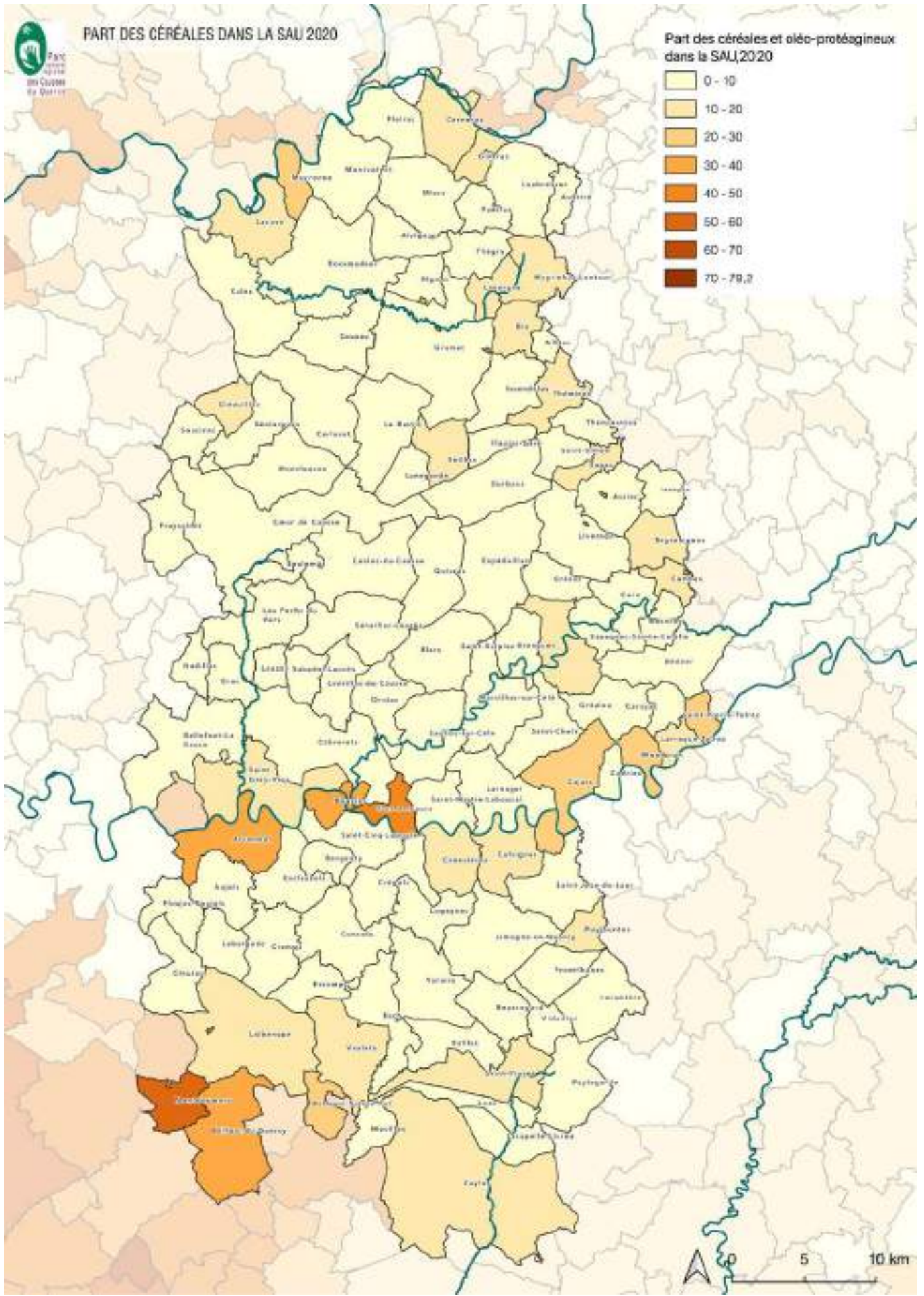
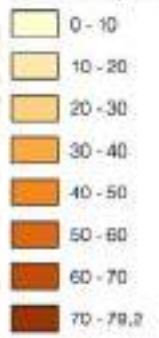
Et les surfaces irriguées ?

En croisant les données des cultures de céréales et des parcelles irriguées dans la SAU en 2020, on constate une corrélation positive entre la proportion de surfaces irriguées et la proportion de céréales sur les communes. Les superficies irriguées comprennent les surfaces ayant été irriguées au moins une fois au cours de la campagne agricole, quel que soit le mode d'irrigation (hors cultures irriguées uniquement dans le cadre d'une protection contre le gel ou d'une lutte phytosanitaire). Ainsi, les secteurs susceptibles d'être vulnérable et à risques pour la ressource en eau sont des secteurs identifiés à l'extrême sud, le long de la Dordogne et du Lot (voir encart sur la carte des surfaces irriguées).



PART DES CÉRÉALES DANS LA SAU 2020

Part des céréales et oléo-protéagineux dans la SAU, 2020

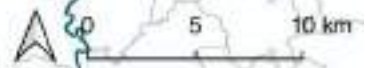
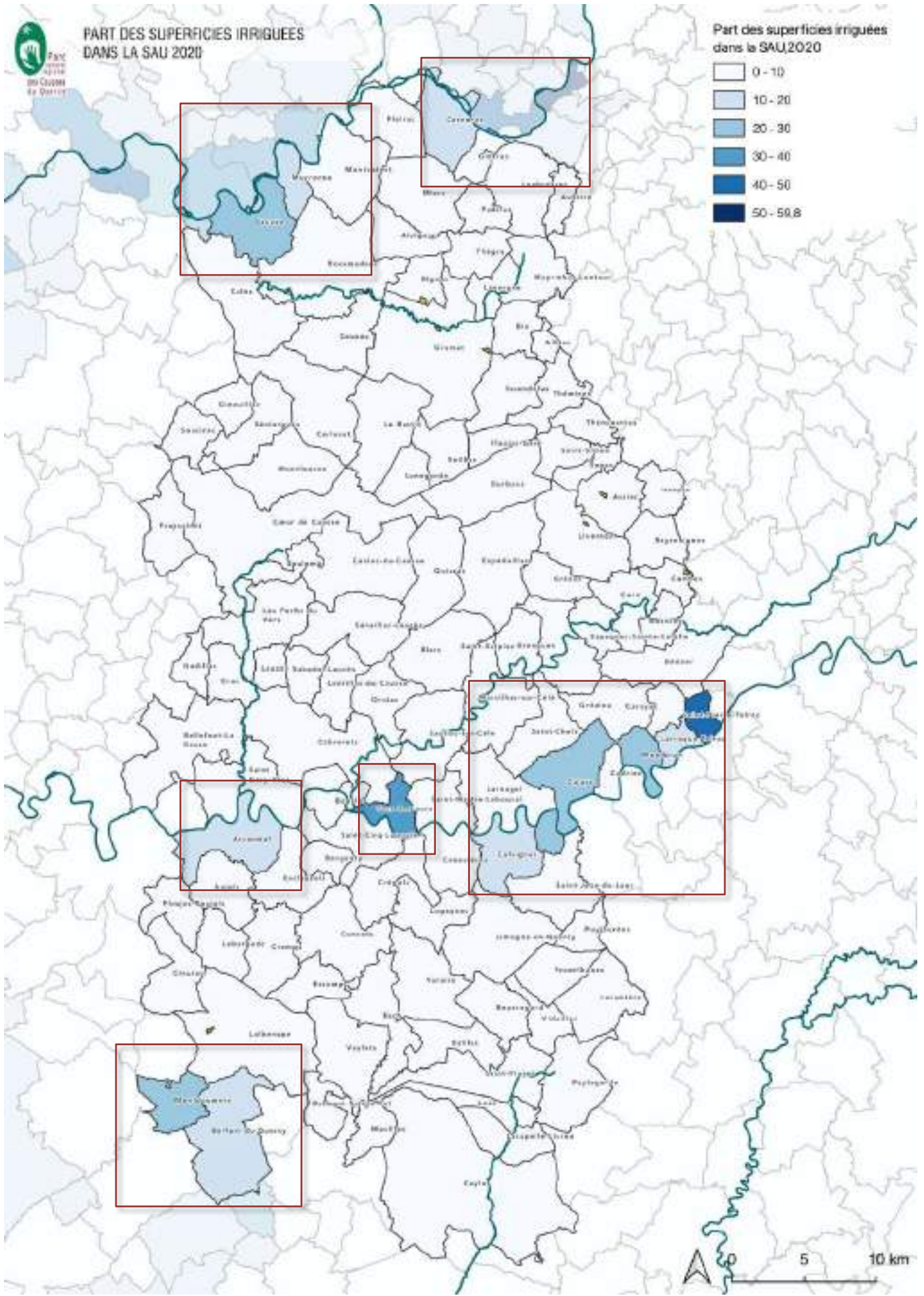




PART DES SUPERFICIES IRRIGUEES
DANS LA SAU 2020

Part des superficies irriguées
dans la SAU 2020

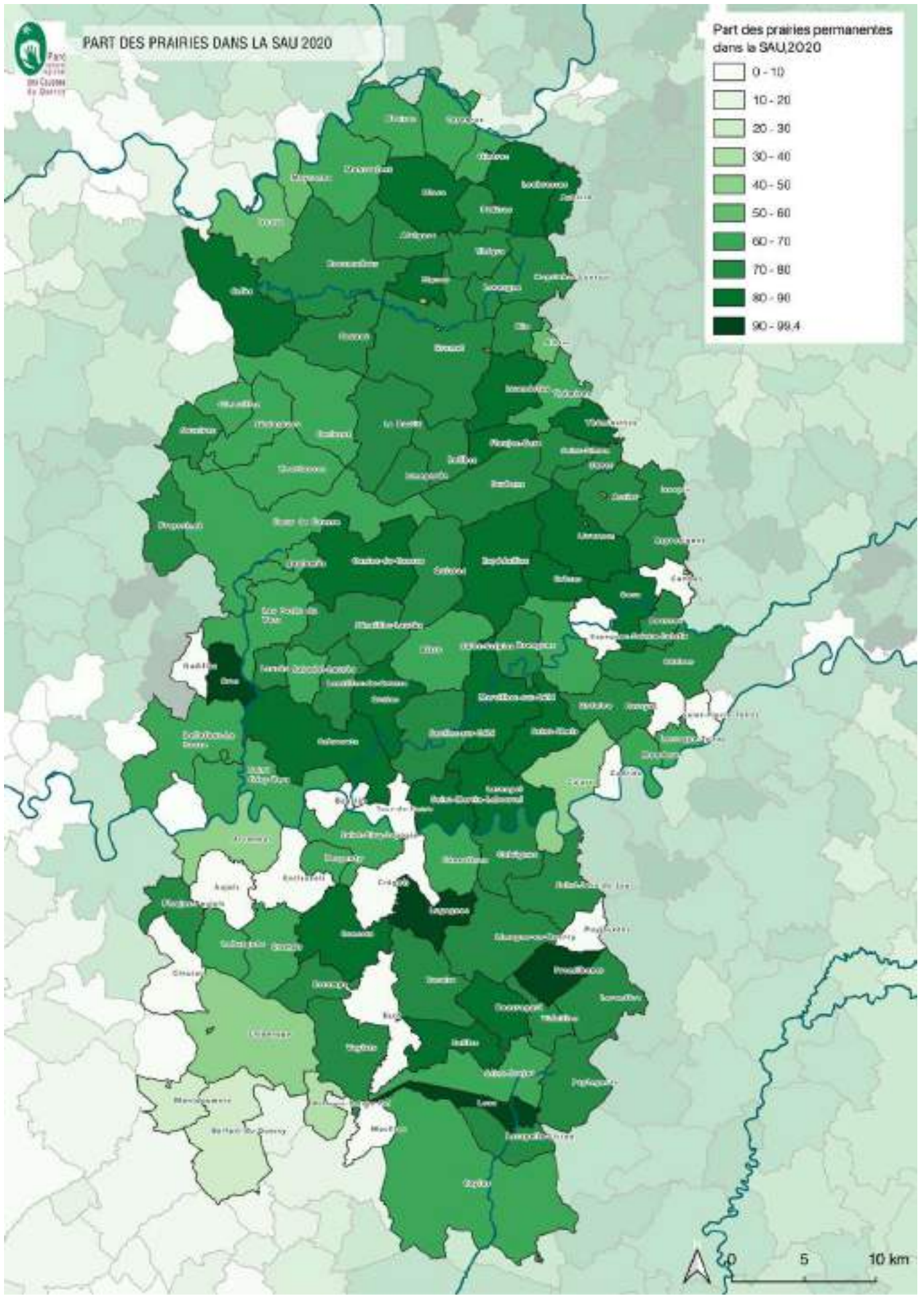
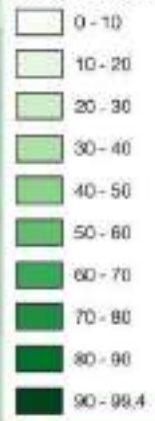
- 0 - 10
- 10 - 20
- 20 - 30
- 30 - 40
- 40 - 50
- 50 - 59,8





PART DES PRAIRIES DANS LA SAU 2020

Part des prairies permanentes dans la SAU 2020



b) Évolution du parcellaire agricole depuis 2010

L'analyse des grandes dynamiques du parcellaire agricole entre 2010 et 2020 permet de constater les tendances agricoles à l'œuvre sur le territoire. La comparaison du registre parcellaire agricole entre 2010 et 2020 permet d'apporter une lecture fine des évolutions agricoles. En comparant l'analyse surfacique du registre parcellaire agricoles, on constate l'importance des surfaces de landes et estives sur le territoire (plus de 50% des surfaces déclarées à la PAC) et des prairies avec la diminution de la part des prairies temporaires au profit des prairies permanentes (peut-être due au fait qu'après 5 ans sans être travaillée, une prairie temporaire devient permanente pour la PAC). Une légère régression des prairies est également à noter entre 2010 et 2020 au profit de l'augmentation des surfaces fourragères et de la diversification.



Part des différents types de cultures en 2010 (source : registre parcellaire agricole 2010)



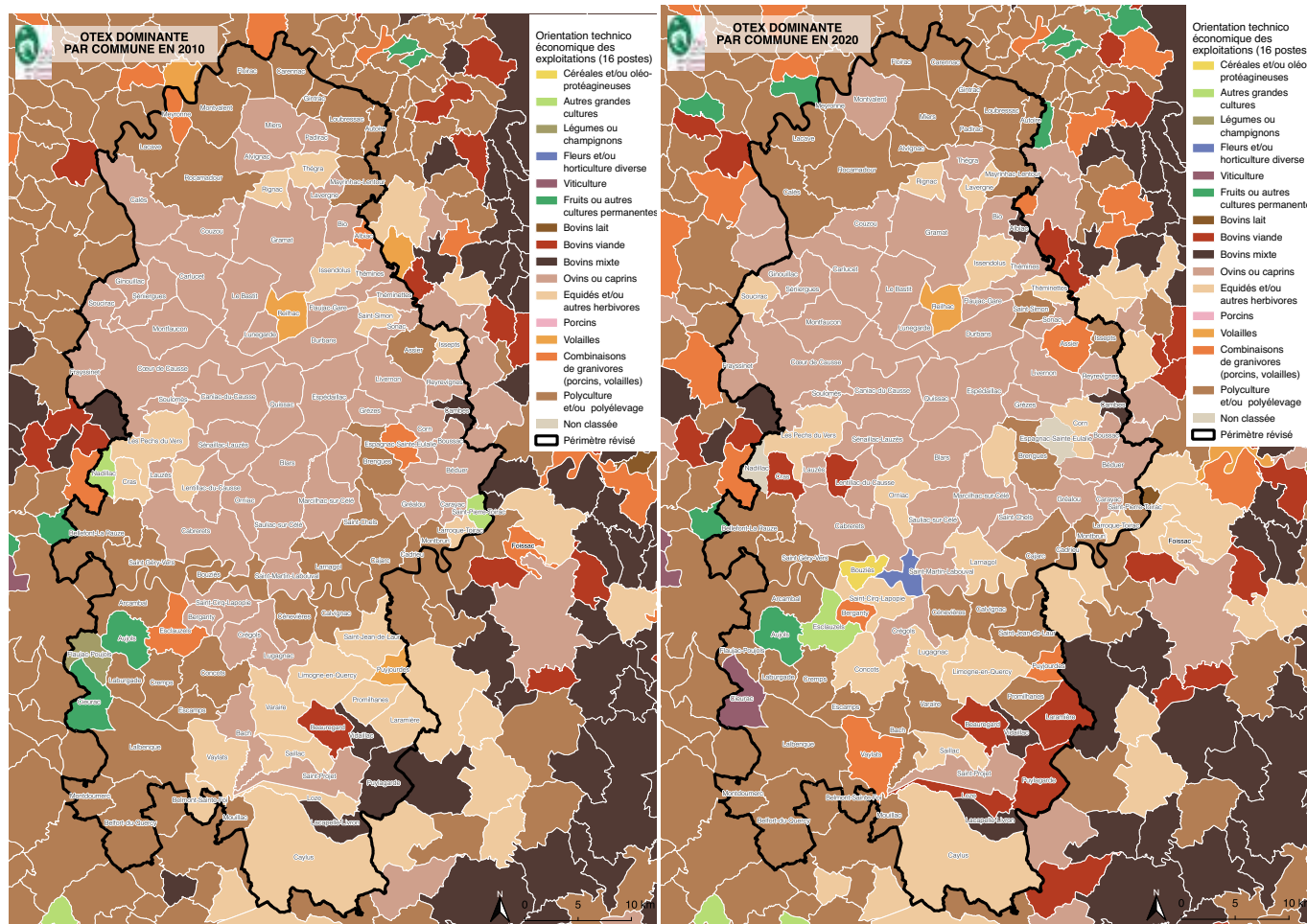
Part des différents types de cultures en 2020 (source : registre parcellaire agricole 2020)

On constate des évolutions plus « à la marge » qui témoignent du développement de certaines productions plus spécifiques, constituant parfois des filières en places et d'autres émergentes : plantes aromatiques, vignes, vergers, etc.



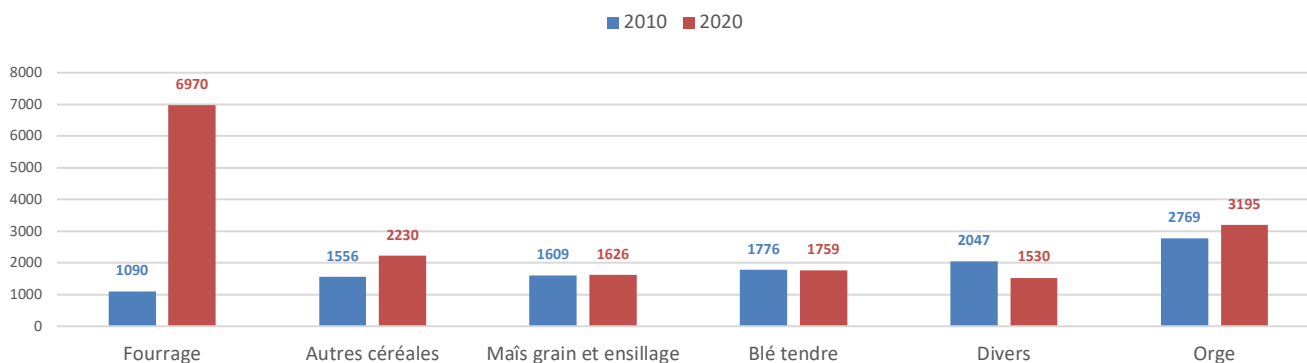
Exemples de paysages agricoles sur le territoire (atopia)

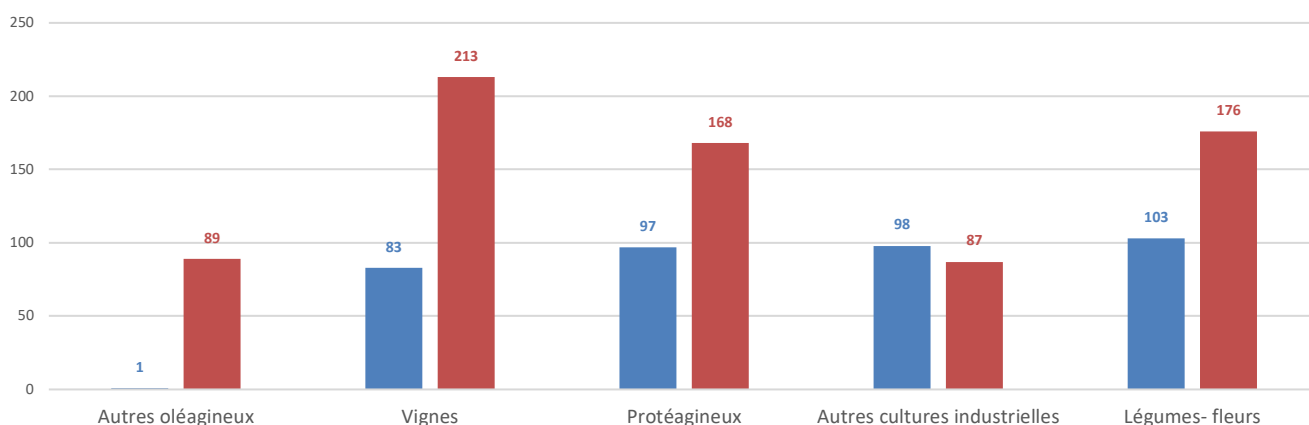
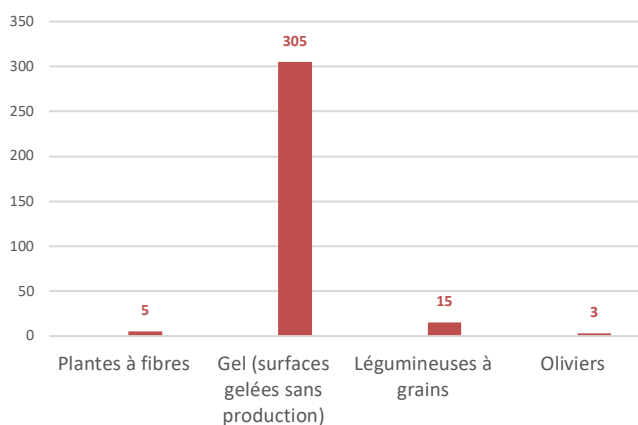
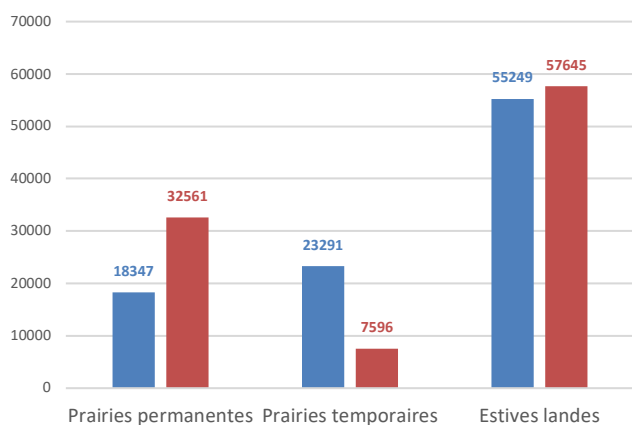
Concernant les Orientations Technico Économique des Exploitations (OTEX), nous observons, entre 2010 et 2020, des OTEX ovins / caprins remplacées par des équidés / autres herbivores et de la polyculture / élevage. Certaines communes connaissent une augmentation depuis 2010 des élevages bovins viandes notamment au sud du territoire. Aussi, on peut constater l'apparition (ou la réapparition) de nouvelles productions / diversification des exploitations : viticulture, fruits, lavandes, plantes aromatiques, chanvres, apiculture, safran. Certaines de ces cultures reviennent sur le territoire car il s'agit d'essences historiquement ancrées sur le territoire, comme la lavande par exemple. Certaines autres cultures retrouvent un nouveau souffle, notamment la vigne à Rocamadour depuis une dizaine d'année et les truffières.



Evolution des OTEX sur le territoire (Agest, atopia)

Évolution des différents types de cultures entre 2010 et 2020 en ha (source : RPG 2010 et 2020)





II. L'élevage sur le territoire

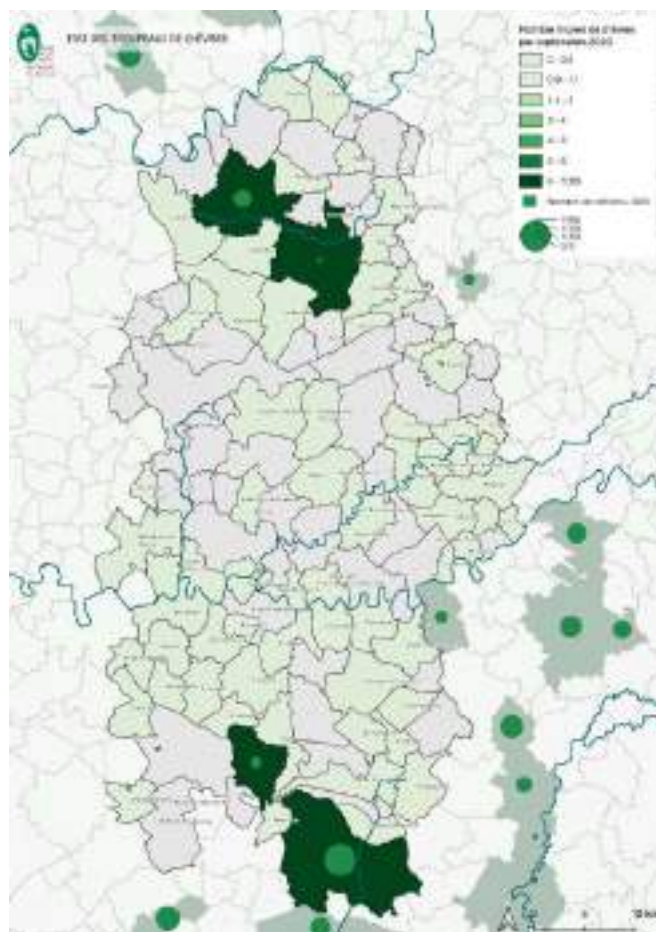
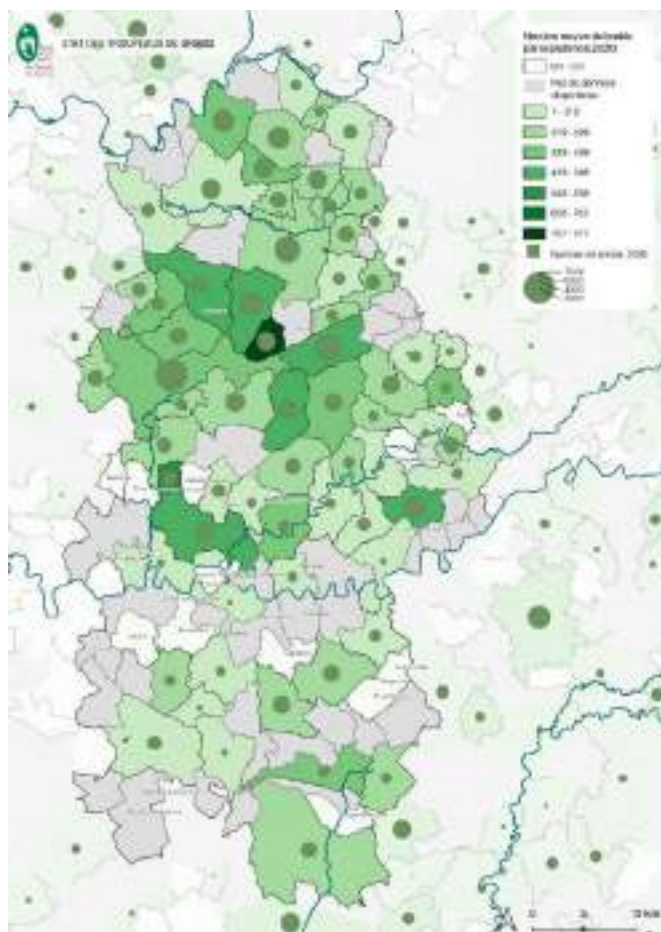
c) Les élevages ovins

L'élevage ovin viande constitue l'élevage dominant sur le territoire depuis des années. Les secteurs de Causses concentrent la majorité des élevages ovins lotois. Le paysage porte l'empreinte d'un système agropastoral. Les éleveurs ovins continuent de pratiquer le pastoralisme c'est-à-dire le pâturage des ressources naturelles spontanées (estive, landes, parcours, prairies permanentes...) ce qui définit l'élevage ovin lotois comme majoritairement extensif et pâturant. Le pastoralisme n'est pas gardé, il est alloté dans des parcs clôturés. C'est dans le Causse Central que se concentre la majorité des élevages ovins. Les exploitations y sont souvent spécialisées dans cette production. Il reste la principale source de revenus même si des voies de diversifications se sont développées ces dernières années... Les élevages de chèvres sont un peu plus localisés, notamment sur les communes de Rocamadour, Gramat, Vaylats et Caylus. L'élevage ovin s'est construit autour de la filière Label Rouge Agneau Fermier du Quercy, une organisation rigoureuse à partir de la brebis Causses du Lot. Depuis 2010 et jusqu'en 2020, on distingue une diminution du nombre et de la taille des cheptels ovins entraînant de fait un risque de disparition des races rustiques anciennes ovines.



2021
444 troupeaux 119845 têtes
Soit entre 2018 et 2021
-1,4% troupeaux
- 4,3% têtes

C'est le développement de l'industrie textile dans la période de pré-révolution industrielle qui a poussé les premières expérimentations de croisements ovins dans le but d'augmenter le volume et la qualité de la laine. En 1875, l'effondrement des cours de la laine et le développement du réseau ferroviaire rebattent les cartes de la production ovine lotoise qui est en crise. Les pouvoirs publics encouragent une sélection de l'espèce orientée sur les qualités bouchères et incitent à l'émulation via l'organisation de concours : c'est le cas notamment avec le concours ovin de Gramat en 1886. C'est à cette époque que se développe la production de l'agneau gras, né à l'automne et engraisé l'hiver en étable.



Les Associations Foncières Pastorales développées sous l'égide du département du Lot participent au dynamisme des activités d'élevage sur le territoire. Une AFP est une forme particulière d'association syndicale qui regroupe tous les propriétaires désireux de participer à un projet de territoire qui répond à de forts enjeux locaux : lutte contre le risque incendie, entretien des paysages, soutenir la filière agricole et valoriser les espèces patrimoniales de milieux ouverts et semi-ouverts. Elles sont créées pour une durée minimale de 10 ans et sont renouvelables. Ce sont des projets collectifs qui mettent en relation tous les acteurs du territoire : propriétaires, éleveurs, techniciens et usagers. Le Département du Lot soutient et impulse la création de ces associations qui permettent de regrouper des terrains et de conforter l'autonomie fourragère des troupeaux.

« Sans une agriculture paysanne, les paysages caussenards sont voués à un inéluctable effacement : les espaces amples aux horizons dégagés par les pelouses, les rubans cultivés des fonds de combes se raréfient au profit de broussailles inextricables auxquelles succèdent des boisements que "l'embroussaillage" rend eux-mêmes impénétrables. Les causses perdent leurs singularités : leur physionomie évolue vers un paysage homogène et boisé. » (CAUE du Lot).



La vulnérabilité de la filière ovine face au loup

Depuis juin 2022, date à laquelle la présence du loup dans le département du Lot a été confirmée, l'OFB a recensé 106 attaques de troupeaux attribuées au loup après analyse. Sur ce total, 38 attaques ont été enregistrées en 2023. Dès le 31 mai 2022, neuf attaques sur six communes du causse central autour de Cœur de Causse avaient été signalées à l'Office français de la biodiversité (OFB). Des analyses génétiques ultérieures ont permis d'identifier l'auteur de ces attaques comme étant une louve, provenant du département du Var, qui a parcouru une partie de la France et demeure toujours présente.

Cette situation est préoccupante pour les éleveurs de brebis du causse. La gestion des populations de loups représente un défi complexe, nécessitant la recherche d'un équilibre délicat entre la conservation de la biodiversité et la protection des intérêts humains, particulièrement dans le cadre des activités d'élevages. Les attaques de loups sur les troupeaux peuvent avoir des conséquences économiques et émotionnelles importantes pour les éleveurs, et la coexistence pacifique entre les activités humaines et la faune sauvage constitue un véritable enjeu pour le Parc.

d) Caractéristique du système ovin sur la petite région agricole des Causses



Dans le cadre de ce système d'élevage, diverses contraintes et atouts façonnent le contexte complexe dans lequel les activités sont conduites (le cas type analysé ici se base sur l'analyse inosys-réseaux élevage <https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2020/07/cas-type-OV-Système-Causse-spécialisé.pdf>). Entre autres, cette réflexion s'accorde avec les aléas climatiques constatés des effets sur le territoire. La vaste disponibilité des surfaces pastorales et de parcours compense les rendements modestes des prairies, offrant ainsi une source alimentaire durant la période estivale. Cette abondance de ressources permet aux exploitations d'atteindre une autonomie fourragère. Pour assurer la production de paille et d'une partie des concentrés, les meilleures surfaces sont consacrées à la culture de céréales.

Toutefois, la nécessité de surfaces importantes peut entraîner un morcellement conséquent du territoire, accompagné de la mise en place de nombreuses clôtures et des déplacements fréquents des troupeaux. L'accompagnement partiel du système, visant à assurer au moins une mise basse par an et par reproductrice, demande une gestion extrêmement rigoureuse pour éviter tout déséquilibre des lots et maintenir la productivité

numérique, restreignant souvent l'utilisation des parcours pendant les périodes de lactation en bâtiment. Aussi, ce système présente plusieurs atouts significatifs. La production sous des signes de qualité tels que Label Rouge et Indication Géographique Protégée (IGP) confère une valeur ajoutée aux produits, renforçant leur attractivité sur le marché. Malgré les défis, l'abondance de la ressource pastorale demeure un atout majeur, bien que la gestion des clôtures et de l'abreuvement soit un défi constant. Le système, basé sur plusieurs périodes de mise bas annuelles, offre des rentrées de trésorerie régulières, permettant des rattrapages en cas de

besoin et une légère accélération du rythme de reproduction. De plus, le caractère agroenvironnemental élevé du système contribue à la préservation des milieux sensibles, de la biodiversité, et à la lutte contre la déprise, l'embroussaillage, et le risque d'incendie. Implanté dans une zone à faible potentiel cultural et en déprise sociale, ce système offre une opportunité de revitalisation économique et sociale. En somme, ces contraintes et atouts créent un équilibre délicat nécessitant une gestion avisée pour maximiser les avantages tout en minimisant les challenges inhérents à ce type d'élevage.

A gauche, un extrait de l'étude inosys -réseaux d'élevage (2016)

L'utilisation exclusive en pâture concerne principalement les prairies temporaires en fin de rotation, avec un chargement de 8,1 UGB/ha sur la Surface Fourragère

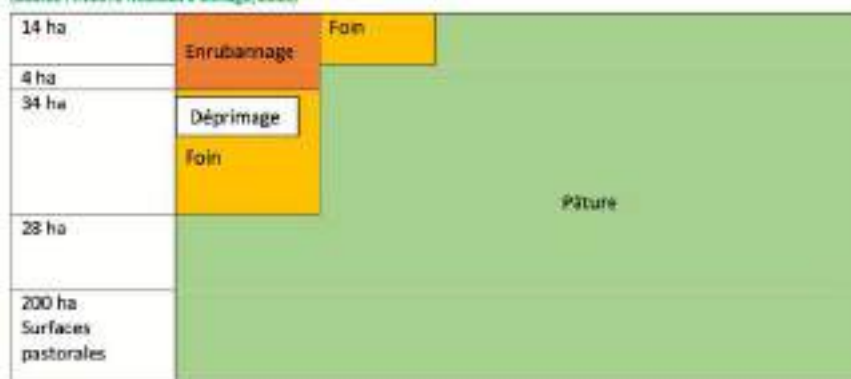
Assolement

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)

Céréales à paille	20 ha
Prairies temporaires (mélanges multispèces graminées légumineuse, (RGA, fétuque, Trèfle blanc...), renouvellement tous les 5 ans)	80 ha
Parcours individuels	200 ha

Utilisation des surfaces

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)



Privilégiée (SFP). Les parcours entrent en jeu au milieu du printemps, en été (notamment dans les parcours boisés), et à l'automne pour les lots de brebis vides ou en début de gestation. Les agnelles bénéficient des meilleurs parcours. Pendant l'hiver, les brebis vides et gestantes peuvent prolonger le pâturage en fonction du contexte climatique de l'année. En automne, un pâturage spécifique est organisé sur les prairies temporaires. Même lorsqu'elles sont en pâture, les brebis peuvent être complémentées en bergerie selon les besoins. Cette approche structurée assure une gestion équilibrée des ressources et une optimisation des périodes de pâturage tout au long de l'année.

e) Une race rustique locale : la cause du lot (ou caussenarde)



Caractéristiques

Il s'agit d'une race ovine rustique de taille moyenne, la brebis pesant entre 60 et 65 kg et le bélier entre 90 et 110 kg. Elle se distingue par des marques noires autour des yeux (lunettes) et sur les oreilles, une tête et une toison blanches, des gigots descendus de taille moyenne, ainsi que des membres robustes. Les mâles et les femelles ne portent pas de cornes. Son pelage jareux recouvre entièrement le corps de l'animal en longues mèches, ce qui lui permet de rester en plein air tout au long de l'année. Cette race se caractérise par sa docilité, son tempérament maternel, sa résistance et sa capacité à marcher sur de longues distances, facilitant ainsi sa gestion en troupeaux importants. Elle est particulièrement prisée pour sa forte aptitude au désaisonnement, ses qualités maternelles exceptionnelles et sa prolificité.



Origine

Cette race ovine s'inscrit dans le groupe des races rustiques pyrénéennes et est spécifiquement associée aux plateaux calcaires qui lui ont valu son nom, le Causse du Quercy. Évoluant depuis de nombreuses années dans ces conditions, elle a développé une charpente robuste et adaptée à son environnement. Le livre généalogique de cette race a été établi en 1955.



Système d'élevage – type de production

Parfaitement adaptée aux systèmes d'élevage en plein air ou en bergerie, cette race ovine est souvent élevée en troupeaux de 300 à 600 brebis, avec un rythme d'agnelage accéléré permettant trois mises bas en deux ans. Fréquemment, elle est croisée avec des béliers de races à viande afin d'obtenir des agneaux présentant une meilleure conformation et répondant davantage aux exigences du marché.

Un exemple concret de ce croisement implique l'utilisation de béliers Ile de France pour croiser avec les brebis Causse, donnant naissance à des brebis appelées F1 46. Ces dernières sont ensuite croisées avec des béliers Berrichon du Cher. Cette stratégie de sélection en deux étapes, associée à une démarche qualité, garantit aujourd'hui le renouvellement des 110 000 brebis présentes dans les troupeaux viande du Lot. Elle offre les meilleures garanties en termes de génétique, de santé animale et de qualité des agneaux produits.



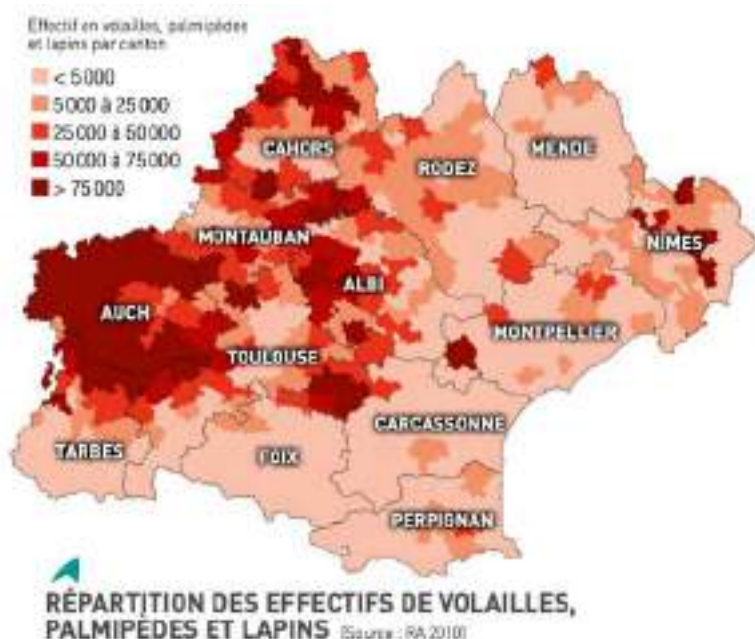
Signes de qualité

Les éleveurs de la race Causse du Lot ont démontré leur capacité à tirer profit de l'organisation collective mise en place pour la gestion de cette race. Dès les premiers stades de son développement, ils ont établi une filière associant la race à un produit de qualité, marqué par une Indication Géographique Protégée (IGP) ou le label "Agneau du Quercy", ancrant ainsi cette production dans le territoire du Lot. En plus de ces initiatives, la race Causse du Lot participe à d'autres démarches de qualité régionales, telles que le Label Rouge "Agneau Fermier des Pays d'Oc" dans la région Midi-Pyrénées. Cette démarche globale renforce l'identité et la renommée de la race tout en assurant la qualité et la traçabilité des produits issus de ces élevages.



Crédit photos : caussenarde.fr

f) Les élevages avicoles



L'Occitanie a produit en 2019, 3% des volailles de chair, 27% des canards gras, 22% du foie gras (canard et oie) et 4% des lapins du territoire national. La région produit 3% des œufs de consommation.

25% des exploitations spécialisées en volailles de chair se situe dans le Gers. Le reste de la production se retrouve essentiellement dans l'Aveyron, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.

Le Gers possède en outre 41% des exploitations spécialisées en palmipèdes. Cette production se localise également dans le Lot, les Hautes-Pyrénées et l'Aveyron. La production de lapins est, quant à elle, concentrée dans le nord de la région (Aveyron et Lot), dans les Hautes-Pyrénées et l'Hérault.

Ces filières sont fortement marquées par la production sous signes de qualité. En volailles, on retrouve 6 SIQO dont un pour la production d'œufs :

- Volailles fermières du Gers (IGP+LR),
- Volailles fermières du Ségala et du Quercy (LR),
- Volailles fermières du Languedoc (IGP+LR),
- Volailles fermières du Lauragais (IGP+LR),
- Poulet ou chapon des Cévennes (IGP),
- Œuf Cocorette (LR+AB).

Concernant les palmipèdes, 2 SIQO couvrent l'essentiel du chiffre d'affaires de la filière : Canard à foie gras du Sud-Ouest (LR+IGP) et Oie fermière Label Rouge.

L'Occitanie compte près de 400 exploitations de volailles en AB et détient 6% du cheptel bio national. Le nombre d'exploitations avicole bio a augmenté de 12% en l'espace d'un an alors que le cheptel a cru, lui, de 6%. Sans surprise et comme en conventionnel, c'est le département du Gers qui concentre la majorité de ces exploitations.

Poules pondeuses

En 2019, la production française d'œufs est en hausse par rapport à 2018 et atteint 928 000 tonnes. Elle représente 14% de la production européenne, soit une augmentation de 2% par rapport à 2018. Volailles de chair : la production française diminue légèrement (-1.7% en poids sur un an). Ce recul est à relativiser, la production 2018 ayant été particulièrement soutenue. Par ailleurs, la filière reste portée par une augmentation des poids carcasses (+6% pour les poulets en 2019 par rapport à la moyenne sur cinq ans). La stratégie de reconquête du marché intracommunautaire, demandeur en carcasses lourdes, se poursuit.

Palmipèdes gras

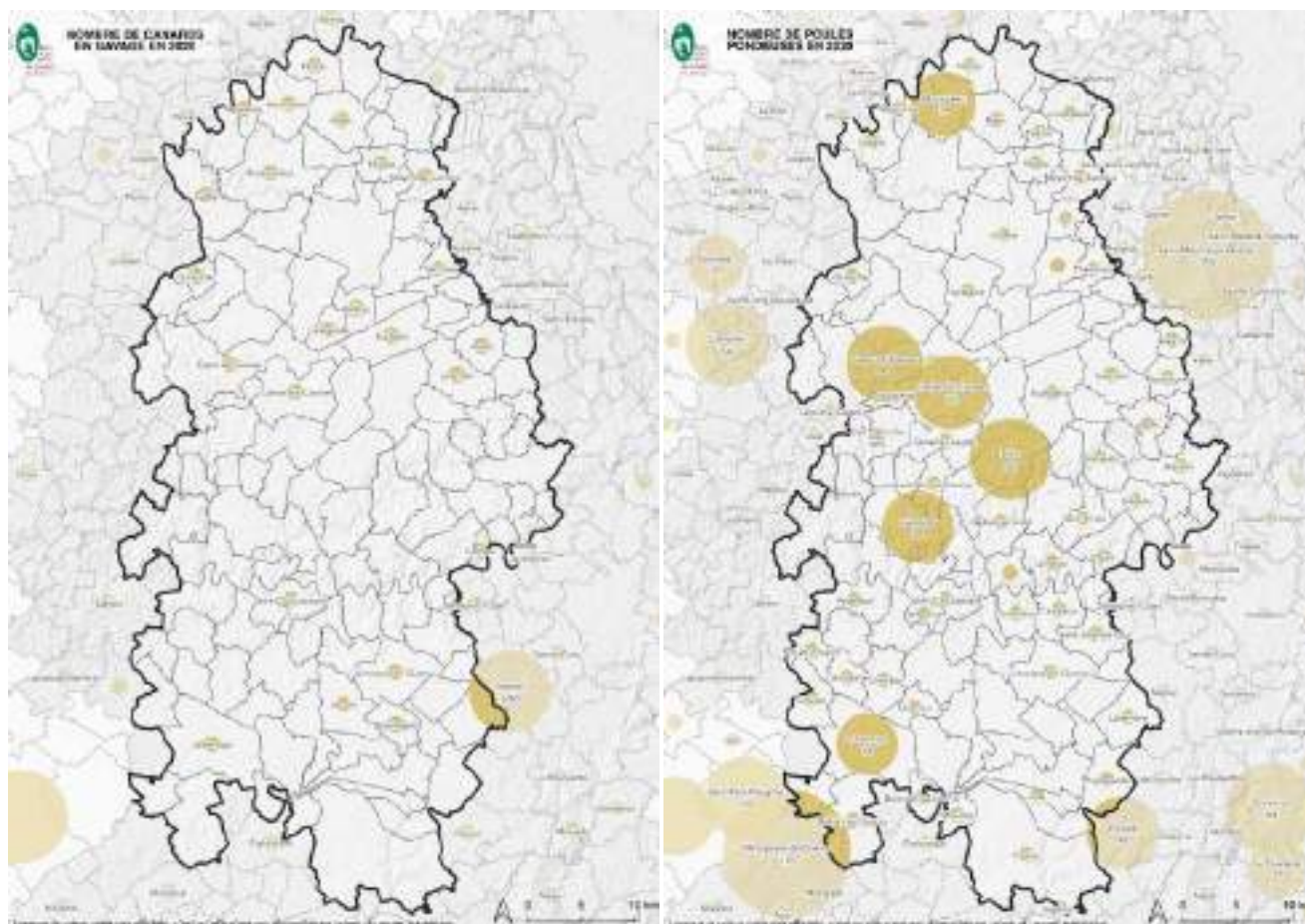
En 2019, l'augmentation de la production de palmipèdes gras en Occitanie s'est poursuivie, mais à un rythme plus faible qu'en 2018. L'activité ne retrouve pas les niveaux atteints avant les épisodes de grippe aviaire en 2016 et 2017. Les volumes ont été réduits suite aux mesures du plan biosécurité et la qualité est mise en avant par les éleveurs du Sud-Ouest. À l'échelle nationale, le solde commercial de foie gras enregistre une forte hausse en 2019 pour atteindre 39M€ contre 21M€ en 2018.

La Chambre d'Agriculture du Lot intervient dans plusieurs domaines :

- L'accompagnement des producteurs en circuit court dans leur projet de mise aux normes sanitaires des ateliers (suivis plan de maîtrise sanitaire et dossiers CE).
- L'accompagnement de porteurs de projet.
- Le suivi du réseau Fermes de Références Palmipèdes gras et volailles de chair (ITAVI et GIE)

Le Plan Contrat Etat Region : Ces actions sont conduites dans le cadre d'un partenariat avec les laboratoires du département avec en particulier la mise en œuvre et l'animation de formations spécifiques qui permettent aux éleveurs, transformateurs, de parfaire leur technique, et la qualité de leur produit dans le souci des obligations réglementaires. La Chambre d'Agriculture du Lot est également partenaire de l'Association des producteurs du LOT en vente directe.

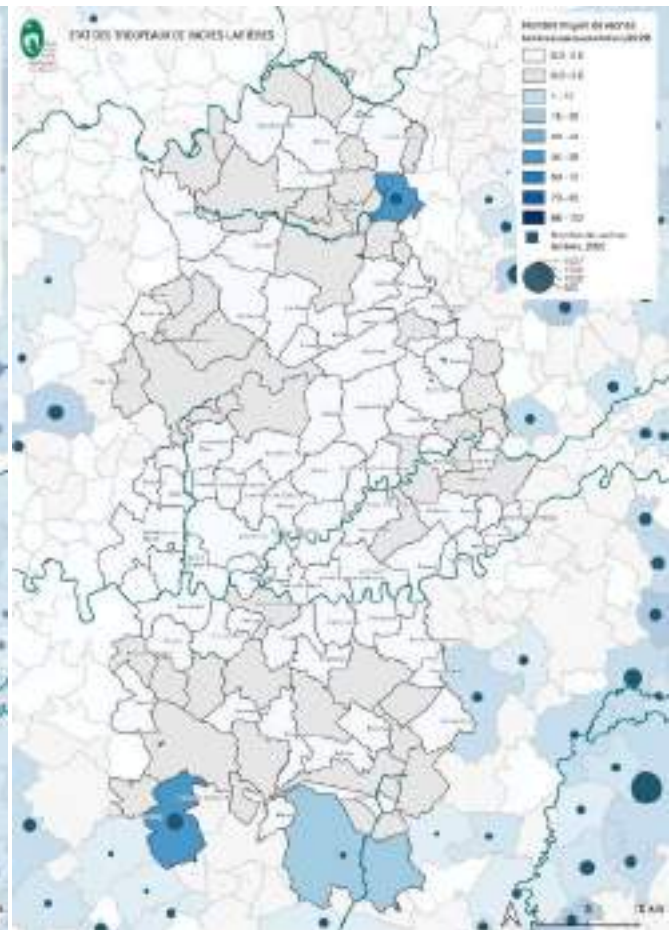
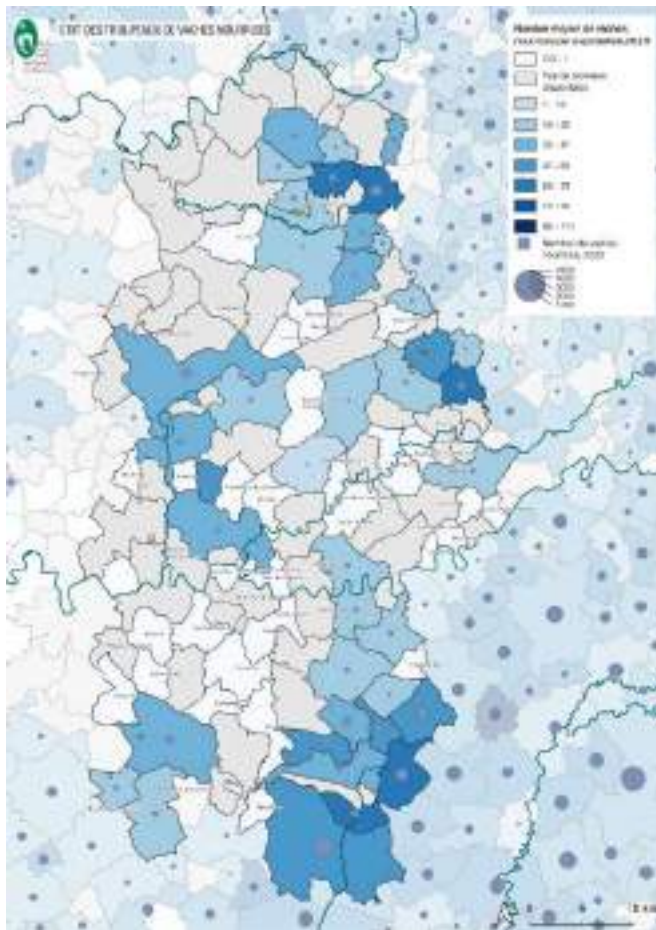
En terme de répartition des élevages sur le territoire, les palmipèdes gras, on recense quelques élevages sur le territoire, principalement au Nord. Concernant les élevage de poules pondeuses, ils sont bien plus importants, avec des communes qui portent les plus gros élevages du territoire.



g) Les élevages bovins

À l'échelle du territoire, les ovins prédominent, représentant plus de deux tiers de l'ensemble des animaux recensés. En comparaison, les bovins, qu'ils soient destinés à la production de viande ou de lait, sont proportionnellement deux fois moins présents sur le territoire que dans l'ensemble du département. Les élevages bovins, en particulier ceux orientés vers la production de viande, occupent une place significative dans la région (voir cartes suivantes). On constate notamment que plusieurs communes du territoire comptabilisent jusqu'à 79-95 vaches nourrices par exploitation en 2020.

En revanche, les élevages de bovins laitiers sont relativement limités et fortement concentrés, notamment dans les communes de Caylus, Mayrinhac, et Belfort-du-Quercy. L'effectif de bovins allaitants, quant à lui, a connu une croissance positive notable depuis 2010, démontrant une dynamique favorable dans cette filière spécifique.



Quid des élevages intensif

L'apparition et le développement de certains types d'élevages, notamment les élevages bovins, fait craindre l'apparition dans le même temps un modèle d'élevage dit intensif, en opposition avec le modèle traditionnel extensif associé aux élevages ovins. Cette pratique accompagne également d'autres phénomènes d'entraînements, tels que l'apparition de bâtiments agricoles de très grandes dimensions, un agrandissement des exploitations, etc. Le modèle intensif s'accompagne également de problèmes sanitaires, comme c'est le cas pour les élevages de volailles et de palmipèdes gras.

Les exploitations agricoles conservent une spécialisation marquée, révélant ainsi leur vulnérabilité potentielle. Les tensions s'intensifient de manière croissante, touchant toutes les filières indistinctement, que ce soit en raison de pressions liées aux échanges internationaux ou aux crises sanitaires. L'évolution des choix d'élevage exigera une transition vers des pratiques plus respectueuses de la biodiversité et de l'environnement, étant donné que la gestion extensive du bétail diffère de manière significative entre bovins et ovins.

Certaines filières, caractérisées par une spécialisation intense, émettent des signaux d'alerte persistants, demeurant fragiles, à l'instar de l'épisode de grippe aviaire touchant les élevages de canards. Le pastoralisme, qui encourage l'ouverture des milieux, se voit remis en question par l'émergence de filières intensives, notamment dans la filière caprine où les chèvres sont nourries en bâtiment. Cette situation soulève des interrogations quant à la capacité du territoire à maintenir le pâturage de ces milieux.



Elevage bovin (atopia)



Quel lien avec les effets du changement climatique ?

Les variabilités climatiques apportées par le changement climatique exacerbent les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs. Les variabilités climatiques impactent les cycles de croissance des cultures, rendant difficile la prédiction des périodes de semis et de récolte. Les températures excessives engendrent également une prolifération des ravageurs agricoles et espèces invasives jusqu'à l'alors contenus, menaçant la santé des cultures. Les écosystèmes agricoles se transforment, forçant les agriculteurs à s'adapter aux réalités changeantes.

Les AFP du Lot participent à la reconquête des espaces embroussaillés et, de fait, limitent les risques de fermeture paysagère, les risques d'incendies et valorisent le patrimoine pastoral, les ressources herbagères et les pratiques associées. Le Lot se compose de plus 70% d'espaces naturels qui participent de façon emblématique à l'identité du territoire. La diminution du nombre d'éleveurs et le morcellement de la propriété foncière rendent certains de ces territoires vulnérables aux risques d'incendie et à la perte de biodiversité.

Quelques chiffres clés à l'échelle du département du Lot :

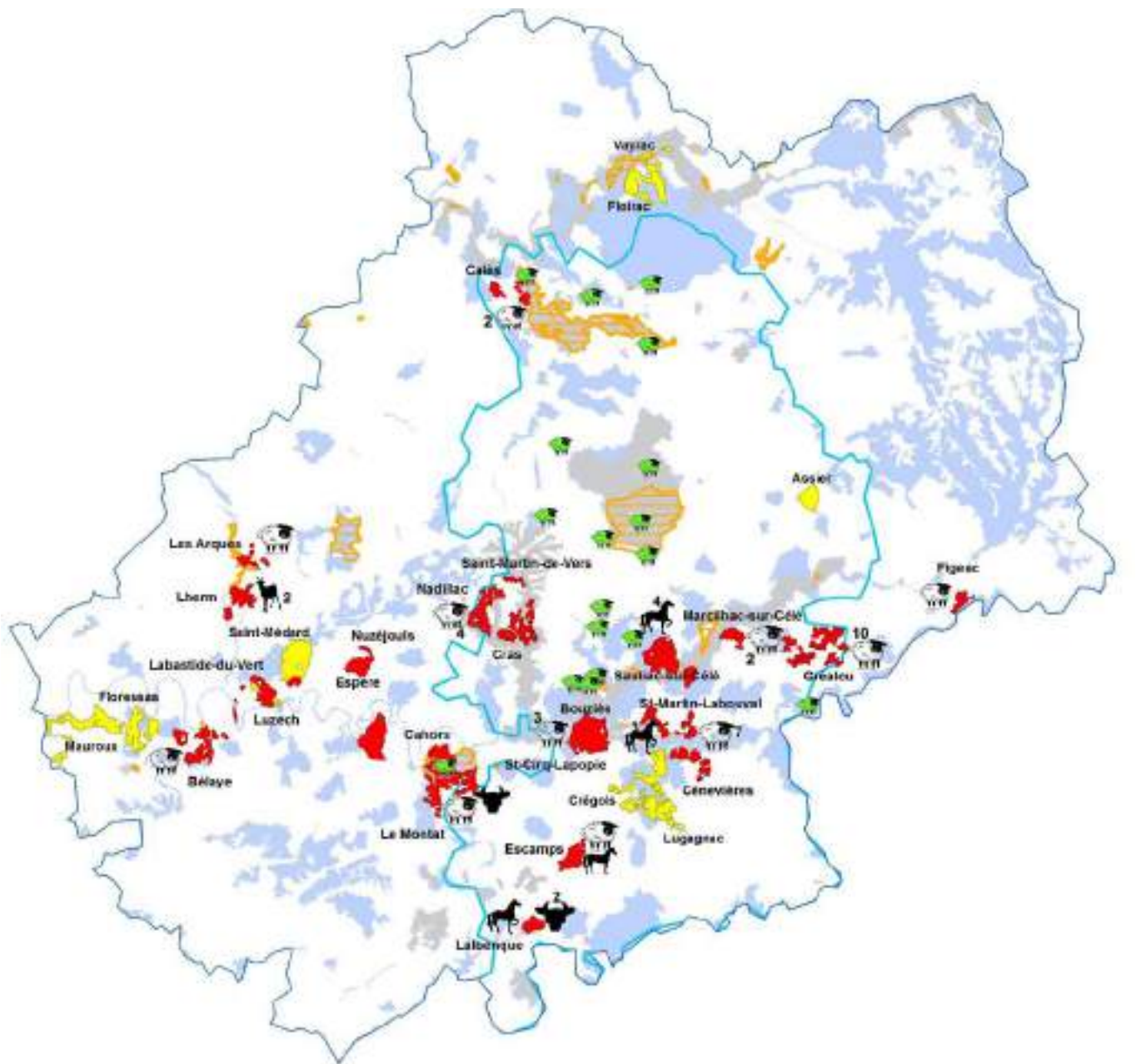
- 22 associations foncières pastorales ont été créées sur les communes de Luzech-Labastide-du-Vert, Bélave, Calès, Les Arques, Lherm, Lalbenque, Nuzéjols-Espère, Gréalou, Nadillac-Cras-Saint-Martin-de-Vers, Bouziès- Saint-Cirq-Lapopie, Cahors-Flaujac-Pujols, Figeac-Capdenac, Escamps, Cénevières-Saint-Martin-Labouval, Marcihac-sur-Célé et Sauliac-sur-Célé, Floirac, Lugagnac-Crégols, Espagnac-Sainte-Eulalie, Saint-Sulpice et Esclauzels
- 5 000 hectares sont aujourd'hui réhabilités
- 1 500 propriétaires
- Plus de 100 éleveurs sont engagés dans cette démarche.

Quelles actions et atouts ?

Cette opération se décline autour de plusieurs actions : développement des connaissances écopastorales d'un point de vue biologique et technique et mise en place d'une méthodologie concertée ; création d'outils d'auto-évaluation et de suivi du pâturage pour les éleveurs...

Elle expérimente la démarche Patur'Ajuste, conçue par un collectif de chercheurs, de techniciens en élevage et de gestionnaires des milieux naturels, qui vise à rechercher une meilleure autonomie alimentaire des troupeaux en s'appuyant sur la valorisation des végétations à flore diversifiée et le maintien des qualités écologiques des milieux naturels.

Il s'agit de proposer aux éleveurs de s'engager sur des mises en état saisonnalisées des végétations, cohérentes avec leur propre système d'élevage et itinéraires techniques. La biodiversité n'est alors plus considérée comme une contrainte mais comme un facteur de production et comme la résultante de pratiques agricoles pertinentes.



- Sites AFPL créés
- Sites AFPL en construction
- Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ)
- Sites Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- 🐄 Eleveurs transhumant
- 🐄 Eleveurs à titre individuel

LOT
LE DÉPARTEMENT
Date: 22/03/2017

Cartographie du département du Lot sur les projets AFP (2017)

II. Pratiques anciennes

a) La transhumance

L'agriculture sur le territoire se traduit par des pratiques agricoles anciennes et traditionnelles notamment la transhumance qui vit aujourd'hui par des associations notamment par le biais de l'association Transhumance en Quercy. Chaque année, la transhumance de Rocamadour à Luzech est l'occasion d'accompagner le troupeau de brebis parties à la reconquête des espaces embroussaillés de la vallée du Lot. Pendant cinq jours de marche, la balade emprunte de splendides chemins de traverse entre Rocamadour et Luzech. Cet événement est organisé par l'association des éleveurs « Transhumance en Quercy », l'association des propriétaires de Luzech / Labastide-du-Vert et le Département du Lot. Au cours de la transhumance, les villages étapes, les associations locales et de nombreux partenaires se mobilisent pour faire de cet événement une véritable fête.



Extrait <https://transhumance.lot.fr/la-transhumance-%C3%A0-quoi-%C3%A7a-sert>

III. Les démarches de valorisation de l'agriculture

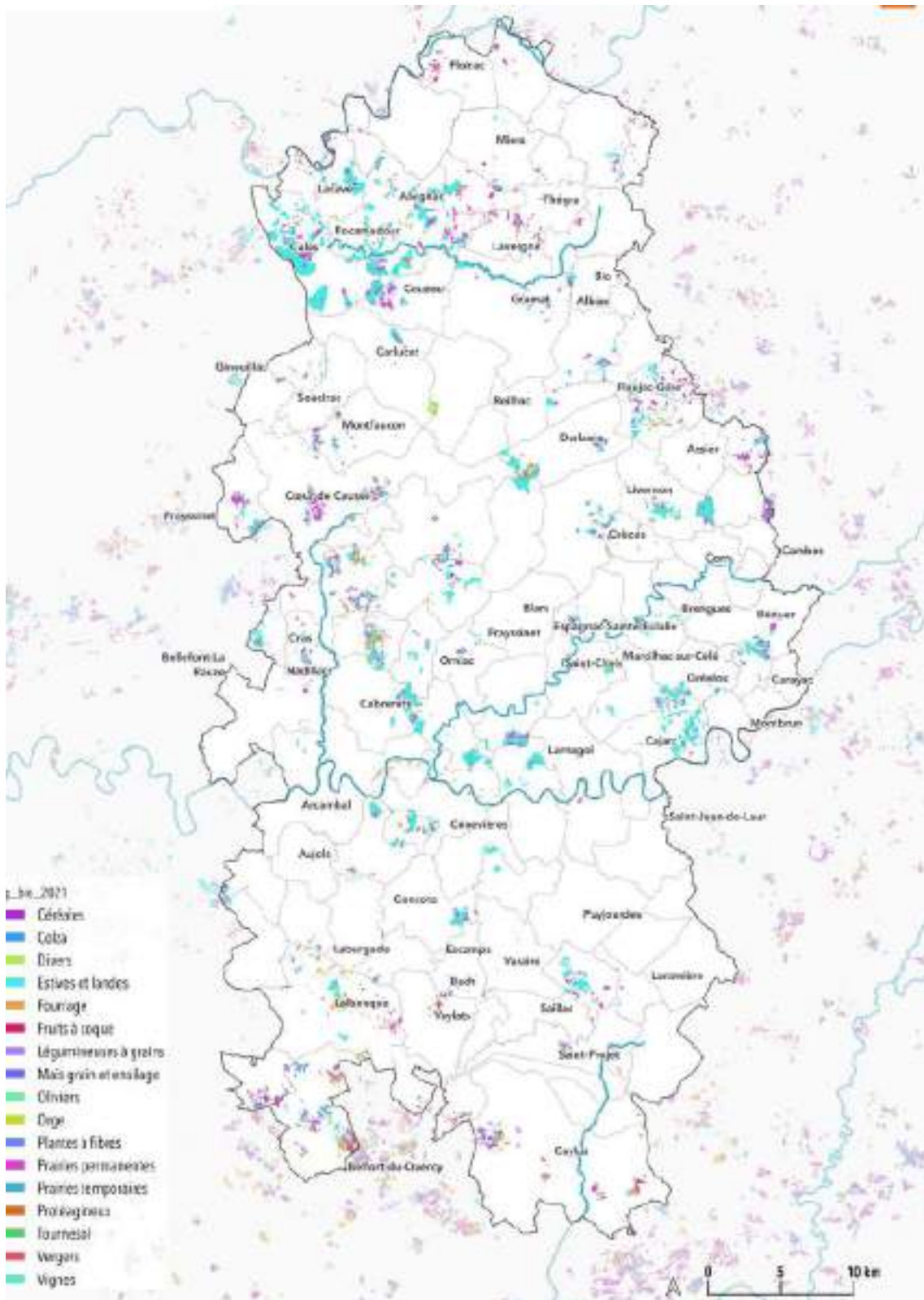
a. Les Mesures Agro-Environnementales

L'agriculture extensive est encore très représentée sur le territoire est bien adaptée aux démarches agroenvironnementales. Les différents programmes qui ont été mis en place ont eu un écho particulièrement favorable sur le territoire,

Les programmes les plus récents de mesures agroenvironnementales concentrent aujourd'hui des démarches sur des territoires très restreints aux enjeux écologiques reconnus comme prioritaires : les sites Natura 2000.

b. L'agriculture biologique

Depuis 2010, on constate une évolution des exploitants agricoles sur le territoire du PNR. Les cultures concernées sont essentiellement les estives et les landes, les céréales et le fourrage. Les cultures spécialisées sont assez peu concernées par l'agriculture biologique.



Répartition des parcelles agricoles sur le territoire

1. La reconnaissance agricole

La protection et la reconnaissance de filières de production de qualité est représentée par plusieurs types et dispositifs de reconnaissance : AOC, AOP, IGP, label rouge, etc. Les élevages caprins ne représentent qu'une faible proportion de ces animaux. Pourtant le Cabécou et le fromage AOC Rocamadour qui sont issus de cette production sont très liés à l'image des Causses. Ces éleveurs sont par ailleurs assez dispersés sur l'ensemble du territoire.

Les élevages de canards, répartis de manière assez dispersée sont, comme les élevages caprins, bien adaptés à des filières courtes. La commercialisation en vente directe des produits est assez largement répandue sur les exploitations où ces productions sont souvent associées à un autre élevage (ovin ou bovin viande).

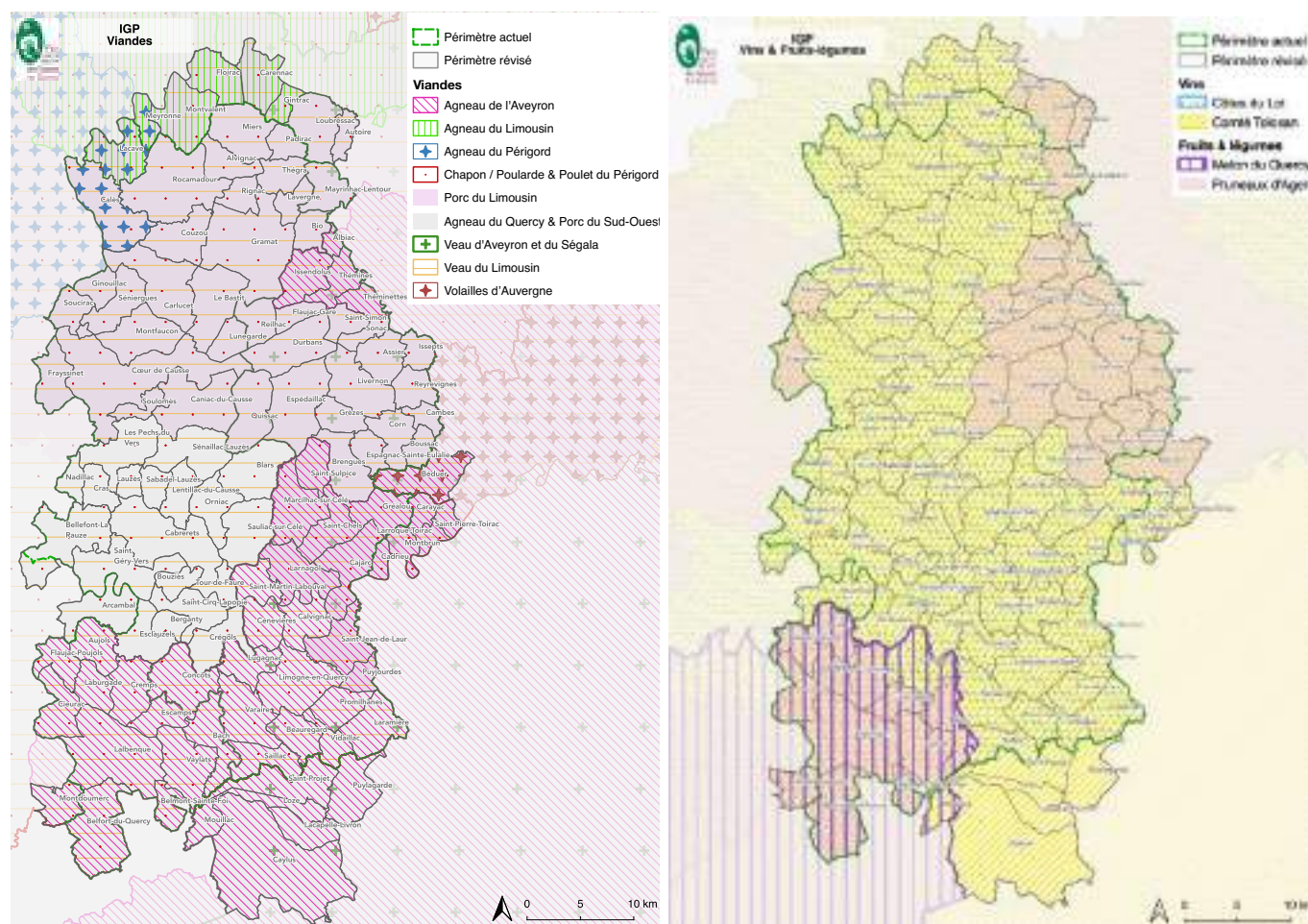
Ainsi, la typicité gastronomique du territoire reflète des systèmes de productions d'exception selon une logique géographique et paysagère :

- Vignobles de la frange Ouest (coteaux du Quercy , Cahors, Chasselas de Moissac) ;
- Noix et huiles de noix du Périgord appuyés par les vallées du Lot et de la Dordogne ;
- Une viande reconnue : Agneau fermier du Quercy ;
- Un fromage présent sur la quasi-totalité du Parc : le Bleu des Causses ;
- Un fromage reconnu : le Rocamadour.

a. Les indications géographiques protégées (IGP)

L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles.

Les IGP sont assez nombreuses et se caractérisent par des productions majoritairement animales et des productions végétales.



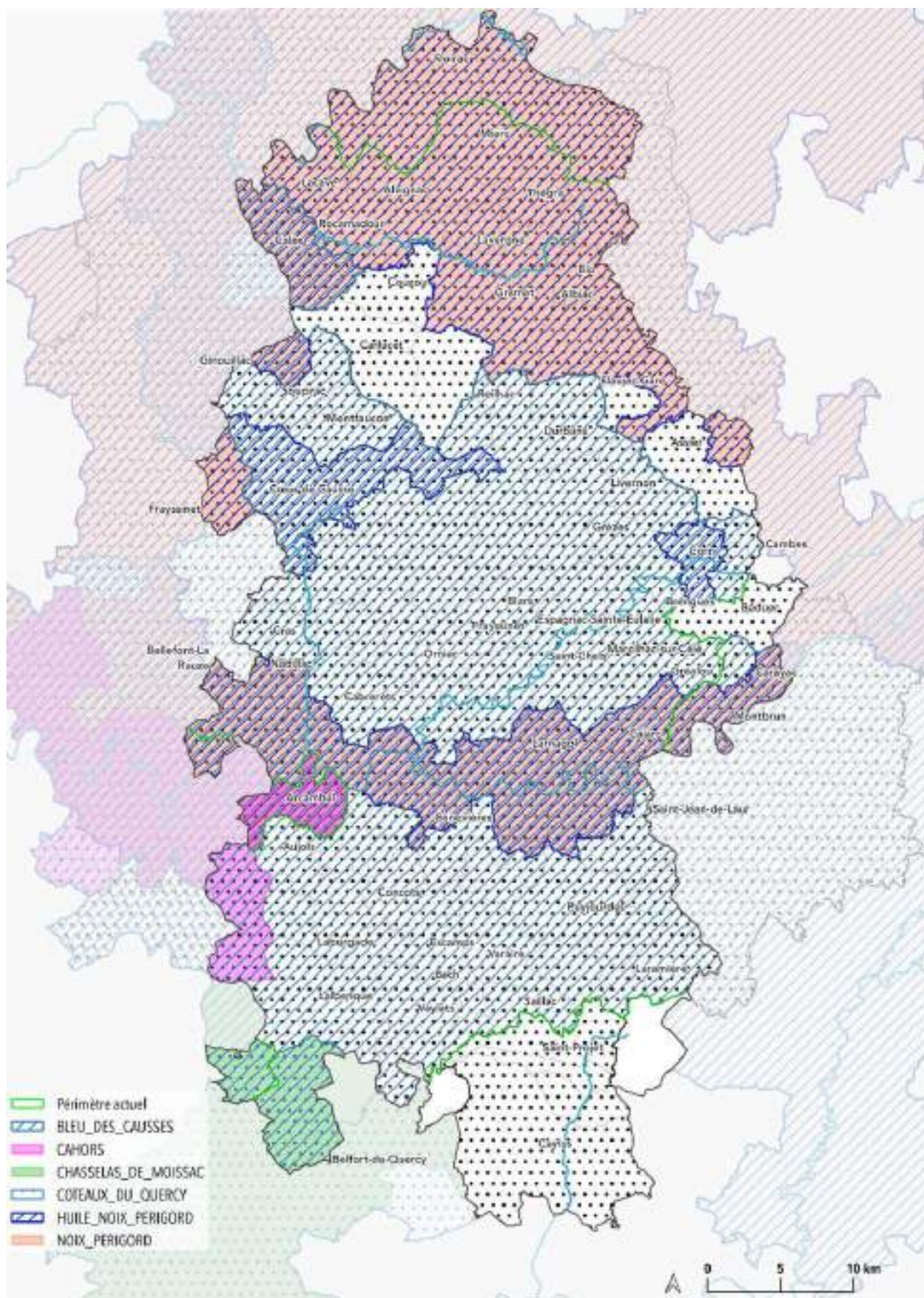
Distinction des IGP sur le territoire : viandes à gauche et vins/fruits/légumes à droite

b. Les Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

Les AOC se caractérisent sur le territoire de plusieurs types :

- Pour les fromages : Fromage Rocamadour, Bleu des Causses et Bleu d'Auvergne
- Pour les productions végétales : Noix et huile de noix du Périgord,

- Pour les vins : Vin de Cahors, vin des coteaux de quercy et le chasselas de Moissac



Les AOC sur le territoire

c. Les productions labels rouge

Cette production est très bien structurée et organisée sur le département. La création en 1982 du Label Rouge "Agneaux fermier du Quercy" (1er agneau labellisé en France), a contribué largement à la structuration de cette filière prépondérante sur le territoire. De plus, la présence d'un abattoir et d'un marché dans la zone permettent aujourd'hui de conforter cette filière qui reste fragile économiquement.

On distingue également d'autres labels rouges :

- Veau élevé sous la mère
- Porc au grain du Sud-Ouest
- Bœuf Blond d'Aquitaine



d. Les sites remarquables du gout

- Le Safran du Quercy à Cajarc

Cultivé en Quercy depuis le moyen âge, le safran était présent dans de nombreuses familles pour une consommation personnelle. Il n'a jamais complètement disparu des jardins du Quercy. Cette filière est structurée et animée fortement par l'association de producteurs " les Safraniers du Quercy ", forte d'une soixantaine de producteurs répartis dans tout le Quercy et dans les cantons limitrophes de l'Albigeois et du Rouergue. L'association guide notamment les démarches pour obtenir le " label rouge " et l' " IGP " .



- La noix du Périgord à Martel

Martel fait partie de l'association nationale des « Sites remarquable du Goût » qui s'attache à défendre et à promouvoir la richesse des produits du terroir ainsi que le patrimoine naturel et bâti associé à ces fleurons emblématiques de l'art de vivre à la française. Ici, le produit mis en valeur est la noix du Périgord, à déguster sous toutes ses formes, pour ses qualités gustatives et ses bienfaits. La Station Expérimentale de la Noix a été créée à Creysse à 7 km de Martel en 1987. Ce pôle inter-régional d'activités et d'études technologiques consacré au développement de la noix du Périgord est de très grande qualité.



Extrait photographique du site Lot Tourisme

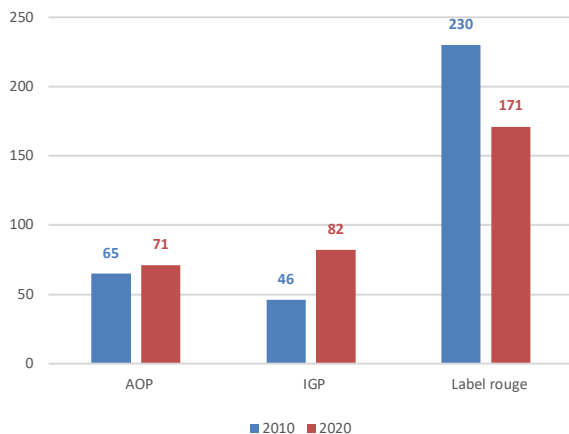
- La truffe noire de Lalbenque

La truffe noire (*Tuber melanosporum Vittad*) de Lalbenque est un champignon souterrain qui se développe, soit de façon spontanée dans des truffières naturelles, soit plus généralement dans des plantations d'arbres mycorhizés, chênes pubescents et chênes verts.

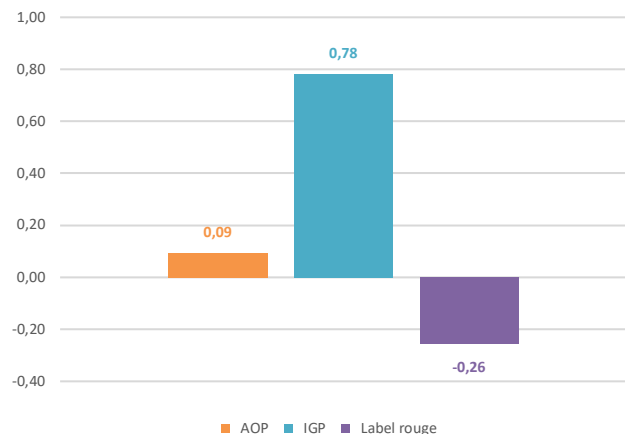
Les sols et le climat du Quercy et plus particulièrement du causse de Lalbenque – Limogne sont favorables à la production de la truffe noire, récoltée en hiver, de décembre à mars, à l'aide du cochon, du chien (ou même de la mouche).

Le Site remarquable du goût du marché aux truffes de Lalbenque propose, sur place, en partenariat avec le Syndicat des trufficulteurs de la région de Lalbenque et l'Office de tourisme du pays de Lalbenque – Limogne, de faire découvrir la truffe. En plus des marchés, tout au long de l'année, des manifestations autour de la truffe noire de Lalbenque visent à honorer le champignon. Découverte, tradition, rencontres et gastronomie sont les thèmes de ces événements.

Évolution du nombre d'exploitations par label entre 2010 et 2020 à l'échelle du périmètre 2012-2027 (Agreste Recensement agricole 2020, atopia)



Évolution du nombre d'exploitations (en %) par label entre 2010 et 2020 à l'échelle du périmètre 2012-2027 (Agreste Recensement agricole 2020, atopia)





Les variations de températures, un facteur important pour la pérennité des cultures patrimoniales

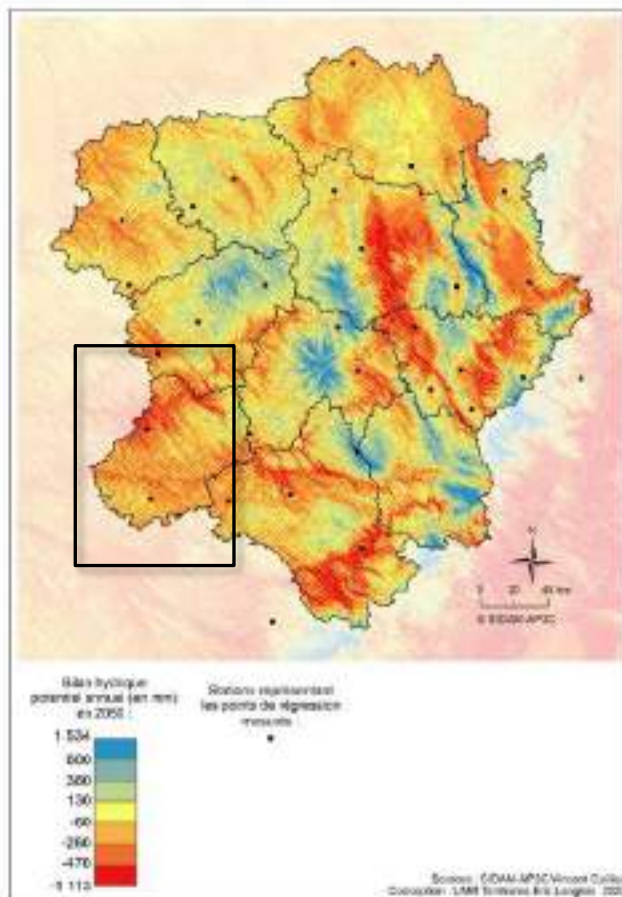
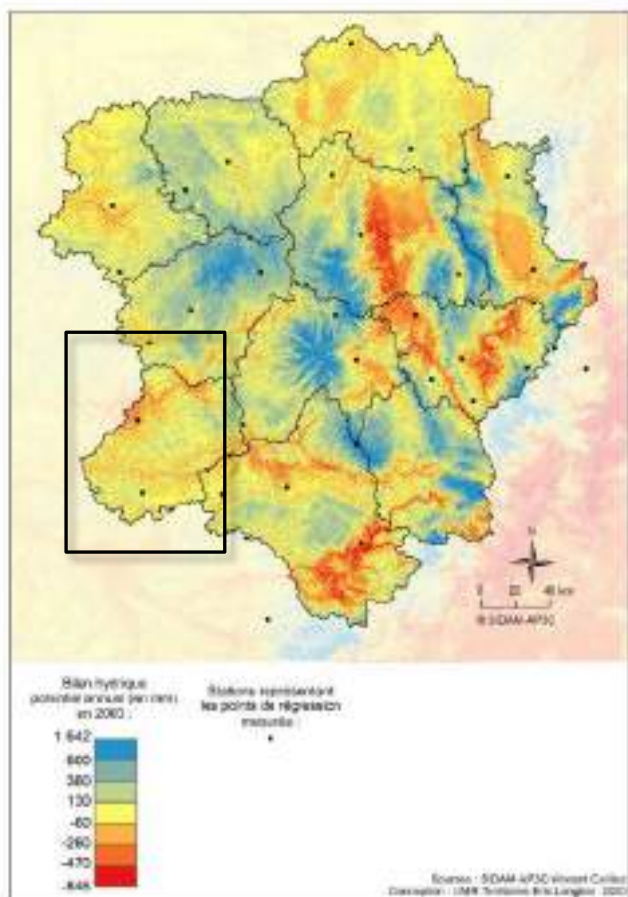
Malmenés lors des élagages ou non renouvelés, les alignements de noyers ou de fruitiers disparaissent des bords des routes les plus fréquentées. Les formes sur demi-tige plus précocement productives sont préférées aux formes tiges qui autrefois donnaient des allures de jardin aux vieux vergers. Ainsi, la composition et la forme des cultures de noyers a évolué dans le paysage.

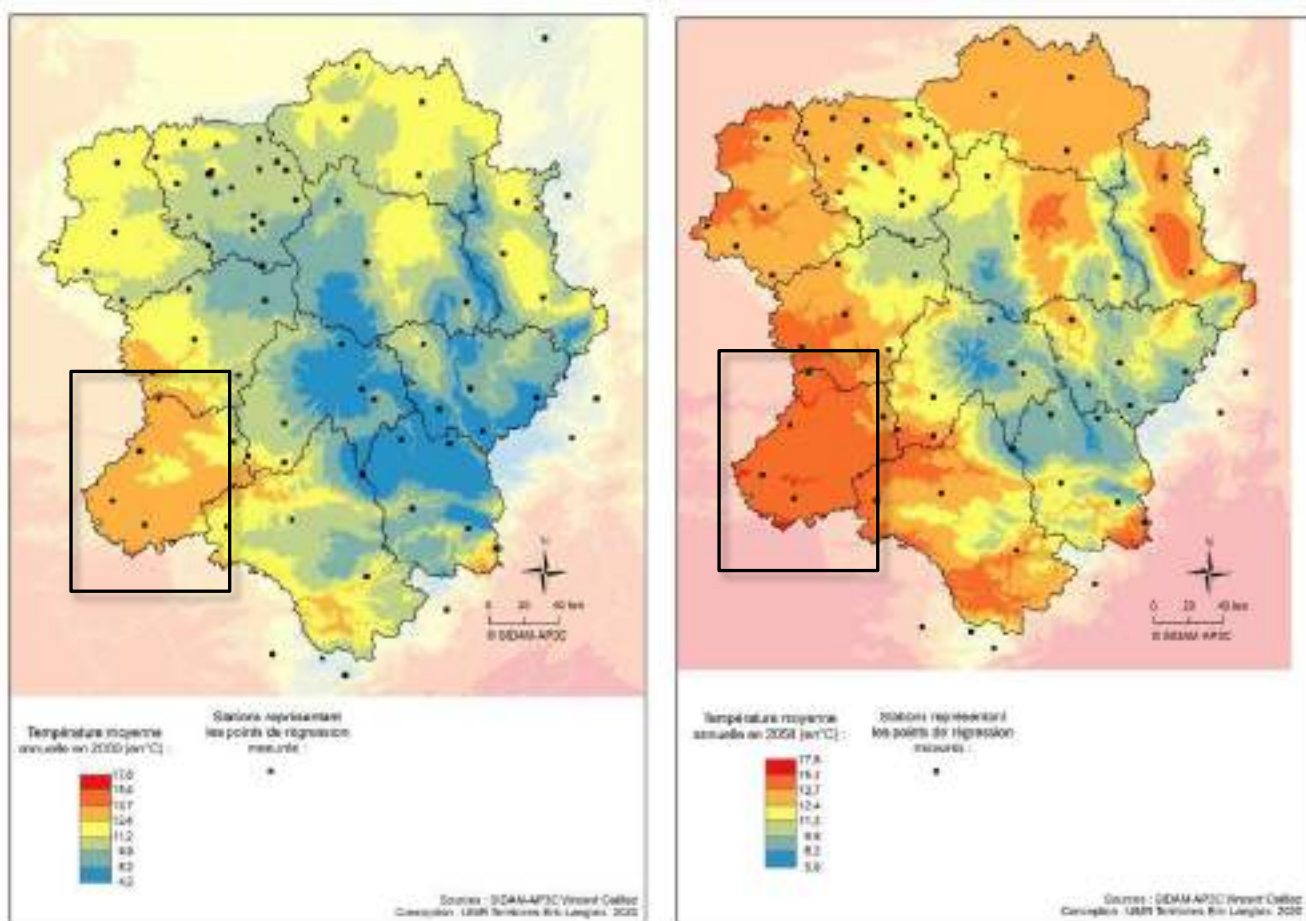
Beaucoup de cultures sont particulièrement sensible au changement de saison, avec les évolutions des températures : on constate notamment sur les cartes issues des données du SIDAM des variations sur l'évolution de la réserve en eau du sol et sur des variations de températures entre 2000 et 2050. La production est ainsi fragilisée par la problématique de l'aléa climatique.

L'incidence des aléas climatiques sur les ressources fourragères est devenue une préoccupation majeure pour les éleveurs. Les variations climatiques, notamment des étés plus secs et prolongés, suivis de pluies intervenant tardivement dans le cycle de pousse de l'herbe, rendent la recherche de ressources plus difficile à l'automne. Ces conditions climatiques défavorables ont des répercussions directes sur la disponibilité des pâturages, mettant ainsi les éleveurs dans une situation délicate pour assurer une alimentation adéquate à leur bétail.

Parallèlement, les arbres fruitiers et la vigne font face à un défi croissant avec l'augmentation des gelées de printemps. Ces gelées, de plus en plus problématiques, compromettent les récoltes en perturbant le développement des fleurs et des jeunes fruits. Les producteurs de fruits et de raisins doivent faire face à une complexité accrue dans la gestion de leurs cultures, cherchant des moyens de prévenir les effets néfastes de ces conditions météorologiques imprévisibles. Les conséquences de ces aléas climatiques s'étendent au-delà des pertes de rendement, impactant également la stabilité économique des exploitations agricoles et la disponibilité des produits pour les consommateurs. Ainsi, la gestion adaptative des pratiques agricoles devient essentielle pour atténuer ces effets et assurer la durabilité à long terme de l'agriculture face aux changements climatiques.

La truffe est également fragilisée par la hausse des températures, impactant considérablement son cycle et donc les rendements et productions associées. En effet, celle-ci a besoin d'un climat tempéré avec printemps pas trop secs sans gelée tardive, des étés chauds avec des périodes sèches limitées à 3 semaines, un automne clément sans gelée précoce, et des hivers sans froid intense. Le climat du sud de la France est en principe favorable à condition que ce cycle des températures reste présent, ce qui n'apparaît pas être le cas au regard des dernières années.





III. Filières agricoles

1. La filière laine

a) Quelques chiffres (issus de l'étude « États des lieux filière laine du Lot du PNR Causses du Quercy »)

Au niveau national :

- 80 % de la laine française exportées en suint chaque année et valorisée en moyenne à 2 € / kg (source douane 2018).
- 58 races de moutons et 7 millions de moutons soit environ 14 000 tonnes de laines brutes tondues chaque année.
- Seulement 4 % de la laine est valorisée en France. (mettre les sources)

Dans le Lot :

- 203 000 brebis et 801 troupeaux de plus de 10 brebis (99.6 % du cheptel total) avec une moyenne de 253 brebis/troupeaux. (données Chambre d'Agriculture 46 - 2016).
- La race Causses du Lot représente environ 50 % du cheptel (source Ovilot). (dernier recensement racial).

Sur le territoire du Parc :

- 121 069 ovins (chiffre Chambre d'Agriculture 46 - 2019) et 442 élevages.

b) Caractéristiques de la brebis et de la laine « Causses du Lot »

Bien adaptée aux systèmes d'élevage en plein-air ou en bergerie, cette brebis se conduit fréquemment en troupeaux de 280 brebis, avec un rythme d'agnelage accéléré (3 agnelages en 2 ans). Elle est souvent exploitée en croisement avec des béliers de race à viande pour obtenir des agneaux de meilleure conformation et correspondant mieux aux besoins du marché. Ainsi, les brebis Causses du Lot sont croisées avec des béliers Ile de France pour produire des brebis appelées F1 46 qui sont à leur tour croisées avec des béliers Berrichon du Cher selon un schéma appelé « Schéma à double étage ». On obtient alors des agneaux F2 plus adaptés aux attentes des acheteurs.

Le Parc a réalisé une étude sur le troupeau de géniteur du sélectionneur Ovilot. Les mesures de finesses réalisées indiquent une moyenne de 28.1 μ . Les valeurs s'étalent de 21.3 à 33.8 μ (116 béliers pur race Causses du Lot). Elle est gonflante et bien adaptée à la literie ou au vêtement de dessus. Les mèches sont longues (12 cm) ce qui est un avantage pour le développement de fil. La laine de la Causses du Lot est connue pour son gonflant et son utilisation en matelasserie et pour le rembourrage. Cette laine a pu être utilisée pour réaliser les toiles de tweed en Angleterre. L'ouvrage de l'association "la Caussenarde" compile de nombreuses informations sur l'utilisation passée. La longueur de mèche est bien un avantage pour le fil mais sa faible qualité finale n'en fait pas un avantage. Il existe très peu de valorisation sous cette forme dans le département pour cette race.

Toutefois, depuis la réalisation de l'étude sur l'état des lieux de la filière laine, la réalité actuelle de l'élevage ovin connaît une transformation notable, s'éloignant de plus en plus de la pratique qui était autrefois considérée comme la norme. Si la filière a connu une période où des systèmes très productifs étaient privilégiés, avec par exemple trois agnelages en deux ans, elle a depuis évolué vers des modes de conduite plus flexibles. Désormais, on favorise un seul agnelage par an réparti sur deux ou trois périodes distinctes. Cette transition trouve son origine dans la nécessité d'adapter les pratiques à l'augmentation de la taille des troupeaux, tout en répondant à un impératif de réduction de la main-d'œuvre.

Cette modification a permis de réduire le temps que les animaux passent en bâtiment, répondant ainsi à des impératifs de bien-être animal. Un autre facteur de cette évolution réside dans les exigences du cahier des charges LR Agneaux Fermiers du Quercy, qui stipule que les agneaux doivent être élevés en bergerie, avec un abattage avant 150 jours pour éviter un goût trop prononcé. En conséquence, la période entourant l'agnelage se déroule en bâtiment, tandis que le reste du temps et pour d'autres troupeaux, les animaux peuvent évoluer en extérieur. Cette adaptation des pratiques vise à concilier les contraintes de la filière avec le respect des normes de qualité et de bien-être animal.

c) Le parcours classique de la laine lotoise

Aujourd'hui, la laine est principalement gérée par la coopérative agricole CAPEL. La coopérative assure la collecte de 300 tonnes de laine par an, principalement de la laine du Lot, mais également de Dordogne et de Lozère. Elle se charge de la majorité du volume départemental. Depuis 2005, le système de collecte se fait en partenariat avec des tondeurs. La laine est centralisée chez les tondeurs puis envoyée en brute chez un négociant qui la valorise à 90 % sur le marché mondial.

Un chantier de tonte coûte environ 1.5 € à 2.5 HT par brebis. En fin de journée, la laine est pesée au calcul théorique (1.6 kg de laine pour les causses du Lot et 2.2 kg pour les F1), l'agriculteur reçoit ensuite un bon d'achat avec le poids et le tarif proposé. Le tarif évolue en fonction du marché, sur les quinze dernières années le tarif a évolué en moyenne de 0.4 à 0.6 centimes par kilo de laine, entre 2015 et 2017 le tarif a augmenté de 0.8 à 1 € par brebis. Aujourd'hui le prix d'achat ne couvre plus les frais de tonte. Dans le meilleur des cas, le prix d'achat couvre les frais, mais cela fait longtemps que ce n'est plus le cas. Depuis 2018, le cours mondial de la laine a largement chuté du fait d'une moindre demande de la Chine et du ralentissement de son économie. Ce cours mondial actuellement très bas, engendre un coût quasi-total pour les agriculteurs.

d) Acteurs de la laine du territoire

- La CAPEL : coopérative agricole et agroalimentaire ayant pour but de valoriser la production des adhérents, principalement positionnée sur la production animale (palmipèdes, bovin et ovin). Elle regroupe plus de 3 000 collaborateurs et emploie autour de 700 personnes sur un territoire Lot, Corrèze et nord du Tarn et Garonne. Aujourd'hui, la CAPEL collecte 300 tonnes de laine par an qui sont vendus en brut sur le marché mondial.
- Association la Caussenarde : association loi 1901 née d'une réflexion autour de la problématique de la laine. Cette association a pour but de valoriser et promouvoir la brebis caussenarde du Lot et en particulier sa laine. L'association regroupe ainsi des éleveurs, des artisans, etc. L'association a pour but de communiquer et de transmettre des connaissances et des savoir-faire concernant la laine et la brebis. L'association fédère des bénévoles souvent à la retraite anciennement issus du monde de la création textile.
- Association la Caussenarde éleveurs : association loi 1901 qui regroupe uniquement les éleveurs dans un but de vente et valorisation des produits lainiers. Actuellement, cela concerne 5 fermes sur le territoire du Parc.
- Atelier laine d'Europe Occitanie : association loi 1901, . Interprofessionnelle (fédération, réseaux d'éleveurs, créateurs, industriels de la laine) à l'échelle européenne. En Occitanie, 50 adhérents sont en phase de regroupement pour relancer la filière laine via la création d'un système de tri et collecte au niveau des élevages de la région. Pierre Reveillac est le président.
- Mouton givré : entreprise basée à Cambes qui réalise des sacs isothermes en laine locale et chanvre. La laine est directement collectée et triée chez les éleveurs. Structure en développement, passage de 2 à 4 salariés en 3 ans.
- Virgo coop : SCOP SAS qui a pour objectif de contribuer activement à la transition écologique des territoires, en développant et en portant des initiatives à forte valeur ajoutée du point de vue sociale, environnementale et économique. Le premier projet est celui du renouveau de la filière chanvre textile, biologique et équitable en France dont une partie de la production est basée dans le Lot. La SCOP a également racheté l'atelier de tissage avec Éric Carlier à Mazamet nommée Tissage d'autan, spécialisé dans le tissage de matière naturelle dont la laine et le chanvre.
- De nombreux petits artisans transformant la laine, souvent de manière secondaire ou bien en activité de retraite.

e) Les débouchés de la laine

Les différents débouchés de la laine se caractérisent par une qualité précise de laine. Ainsi, si la tonte et le tri sont réalisés de manière précise, on peut distinguer jusqu'à quatre catégories de laine :

- Les « crotteux » à direction du compostage et amendement (environ 15 % du volume total de toison)
- La laine matelas/isolation à direction du bâtiment et du rembourrage (environ 70 %). La laine à textile à direction du fil et du tissu d'ameublement.

⇒ Cette catégorie peut encore se diviser avec un tri fin afin de distinguer la laine pour le fil (la qualité la plus fine) et celle pour le tissu. (environ 15 %).

➤ Amendement et compostage

Beaucoup d'expérimentations ont déjà été réalisées, sont en cours de réalisation ou sont à venir. Malgré cela aucun résultat n'a abouti jusqu'alors à un développement à l'échelle industrielle. A partir du moment où il y a une transformation de la matière, le coût de revient de l'amendement devient trop important. Une expérimentation de polybioaid (Association de Services Etudes Recherches Polymères Biodégradables) semble prometteuse avec une simple micronisation de la matière et incorporation au compost. Les résultats sont très positifs en termes de fertilisation et de circuits-courts (la laine est directement réutilisée sur place). Cependant, ce procédé rencontre un frein réglementaire majeur.

La laine est considérée comme un déchet de classe 3, elle doit donc subir une désinfection à 70°C pendant 1 h dans une unité agréée. Le compost joue ce rôle de désinfection, mais n'est malheureusement pas une unité agréée. Une évolution ou à minima une dérogation pour une utilisation de la laine dans cette direction semble une solution, viable économiquement, à appuyer.

➤ Isolation

La laine est connue pour être un bon isolant thermique et phonique. Elle peut être utilisée en vrac ou bien conditionnée en panneaux. Comme tous les matériaux biosourcés, le coût de ce type d'isolation est plus important que les gammes classiques minérales (laine de verre, laine de roche par exemple). Ce débouché à l'avantage de consommer de gros volume de laine, mais la valorisation n'est pas la plus intéressante. Cependant, les exemples de réussite de filière s'appuyant principalement sur ce débouché existent. Le travail du PNR de Lorraine et l'émergence cette année de la coopérative Mos'laine en est le meilleur exemple. La coopérative associant éleveurs, transformateurs, pouvoirs publics, entreprises textiles, etc. produit aujourd'hui deux types d'isolant avec un coût d'achat de laine à 2,5 € HT/Kg.

➤ Textile ameublement

C'est la valorisation la plus intéressante de la laine, mais celle qui nécessite le plus de trésorerie. Le parcours de la laine est à minima d'une année actuellement. Les opérations de transformations sont nombreuses et les artisans filateurs et tisserands ont des délais très importants. Le faible volume produit et l'irrégularité des approvisionnements n'aide pas à avoir un modèle fluide et cadré temporellement. La qualité de la laine de la caussenarde limite l'utilisation pour l'habillement, mais une amélioration de la qualité de laine et donc du fil produit permettrait de développer ce débouché.

➤ Rembourrage

La laine de la Causses du Lot est dite gonflante et est reconnue pour être une bonne laine à rembourrage. Les possibilités de valorisation en matelas, coussins, couette sont importantes. Actuellement, l'association la caussenarde valorise la majeure partie de sa production ainsi. Les possibilités de production à façon sont nombreuses pour ces produits et relativement facile à mettre en œuvre.



Quid des autres filières locales

De nombreuses autres filières sont présentes depuis longtemps sur le territoire, vivant par le biais de soutien des Départements et de la Région Occitanie (Chambre d'agriculture) mais aussi des associations locales qui font vivre les différents modes de productions et produits locaux.

Ces filières représentent une authenticité et une volonté locale de pérenniser économiquement et culturellement l'agriculture sur le territoire. C'est notamment le cas de l'apiculture, des ovins, des bovins, des caprins et des palmipèdes.

2. Les autres filières présentes (issues de la Chambre d'agriculture de l'Occitanie)

a) Filière apiculture

La filière est fortement représentée par « Bienvenue sur le site de la Ruche du Quercy », un syndicat des apiculteurs du Lot depuis 1935. Son but est de promouvoir et de défendre l'apiculture : Regrouper, aider, défendre les apiculteurs, diffuser des techniques, des informations apicoles et rassembler les apiculteurs lotois en les affiliant au SNA (Syndicat National Apicole) situé à Paris.

b) La filière bovin lait

Le département du Lot est un des rares départements du Sud-Ouest à avoir conforté sa production depuis la mise en place des quotas en 1984. Cette exception régionale est liée à la nature même du territoire (lien fort à l'herbe) et à une dynamique professionnelle forte, qui s'est appuyée sur une démarche interprofessionnelle

constante, organisée autour d'une interprofession départementale : le Centre Interprofessionnel Laitier du LOT (CIL 46) doté d'une présidence tournante entre les collèges producteurs / Coopératives et entreprises privées. Ce dernier collège assure en 2012/13 la présidence du CIL.

c) La filière bovin viande

En 2015, le Lot compte 1 739 détenteurs de bovins, dont 51 % sont des éleveurs de bovins allaitants. Les 887 élevages bovins allaitants du département détiennent 60 % des vaches et réalisent 42 % des ventes. Les élevages bovins allaitants représentent plus de 42 400 vaches allaitantes, soit 73 % du cheptel bovin départemental.

L'élevage bovin allaitant est principalement orienté vers la production d'animaux maigres de type « broutards », destinés à l'export. En effet, 61 % des élevages bovins allaitants ont une activité de naisseurs (avec ou sans repousse). De plus, 74 % des animaux commercialisés par les éleveurs allaitants sont vendus maigres.

d) La filière caprine

En 2010 dans le Lot, 121 producteurs sont recensés, avec un effectif de 17 400 chèvres et 6 600 chevrettes. La production s'élève à 9 098 000 l dont 3 000 000 l destinés à la transformation fromagère, et 6 000 000 de l collectés par les entreprises (source Cilaisud). La filière départementale est largement dominée par la zone AOP Rocamadour, qui fait l'objet d'une présentation particulière.

e) La filière ovine viande et fromage

Avec ses 183 848 brebis allaitantes (BDNI 2021) et 5486 brebis laitières (BDNI 2021), le Lot est le premier département d'Occitanie et le deuxième au niveau national pour l'élevage ovine viande.

L'élevage est orienté vers la production d'agneaux lourds de bergerie, valorisés par les Labels Rouges « Agneau Fermier du Quercy » et « Agneau Fermier des Pays d'Oc ». 99,6 % des brebis du département se trouvent dans les 797 troupeaux de plus de 10 brebis (BDNI 2021). Les troupeaux ovins lotois comptent en moyenne 230 brebis mais la taille des troupeaux est très variable d'un élevage à un autre.

La filière ovine a un poids économique conséquent dans le Lot : elle génère un produit de plus de 40 millions d'euros, soit 13,5 % du produit agricole départemental (Agriscopie 2020).

Les éleveurs ovins sont accompagnés sur les plans technique et économique par les organisations de producteurs (OP) et la Chambre d'Agriculture du Lot. Les 3 OP du département regroupent 80 % des éleveurs ovins lotois. Il s'agit de 2 OP commerciales : CAPEL (Coopérative Agricole des Productions et Elevages du Lot) et GEOC (Groupement d'Elevage Ovin Caussenard); et d'une OP non commerciale : ELVEA 46 (Association d'éleveurs). La filière dispose de 2 outils d'abattage : un multi-espèces à SAINT-CERE et un spécialisé en ovine à GRAMAT, avec atelier de découpe, en plein cœur du bassin de production ovine du département.

En 2018, ce sont 222 492 agneaux et 21 547 brebis qui ont été abattus à GRAMAT, soit une production de 4 512 tonnes de viande ovine. C'est le 1er abattoir ovine au niveau national pour les abattages d'agneaux labellisés. Il est complété d'un atelier de découpe. 120 personnes se répartissent sur l'ensemble du site. Le second outil, basé à SAINT-CERE, a abattu 31 893 agneaux en 2019, 1 121 brebis, pour une production de 613T de viande ovine. La viande d'agneau est ensuite commercialisée aussi bien dans le Lot qu'à l'extérieur du département. A présent, l'un des défis majeurs de la filière est d'assurer le renouvellement des générations chez les éleveurs ovins, afin de garantir l'avenir de la production.

f) Filière avicole et de palmipèdes gras

Dans le but de renforcer et de structurer la filière, il est proposé aux éleveurs d'abattre non loin de leur exploitation et d'initier une dynamique collective avec eux, notamment en termes de nouveaux modes de valorisation (commercialisation directe et transformation fermière). L'objectif est de réaliser une prestation d'abattage et de découpe de volailles de chair et de palmipèdes gras.

La filière avicole a souffert de la crise sanitaire en particulier pour les exploitations spécialisées, les productions sous certification et SIQO. Le poulet standard s'est bien vendu. Les abattages ont globalement en baisse pour l'ensemble des filières à l'exception notable des poulets de chair. La production de palmipède a, de son côté, été frappée par une double crise, sanitaire avec la Covid 19 et épidémique avec le retour de l'influenza aviaire. Ainsi, les différents confinements et les mesures de restrictions liées à la situation sanitaire ont fait fortement chuter la consommation de foie gras, produit festif par excellence (Pâques, Noël) et consommé en restauration hors domicile. De nouveaux foyers d'influenza aviaire ont par ailleurs été signalés en Nouvelle Aquitaine à l'automne. L'Occitanie a été touchée à son tour en fin d'année avec l'apparition de foyers de contamination dans le Gers, les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne. Malgré tout, le volume de canards abattus en 2020 se maintient à son niveau de 2019 mais reste toutefois bien en dessous de celui atteint en 2015 avant l'apparition des épisodes de grippe aviaire.

3. Circuits courts et ventes directes



En 2020, la crise sanitaire et économique due à la pandémie de coronavirus marque un tournant important pour les circuits courts et plus largement pour les circuits de proximité.

En effet, le confinement des populations, le ralentissement des échanges commerciaux et la peur des pénuries alimentaires ont été autant de catalyseurs renforçant l'attrait des consommateurs pour les produits locaux. Les agriculteurs confrontés à la fermeture de plusieurs débouchés (restauration, export...) se sont organisés, individuellement ou collectivement, pour repenser leurs circuits de distribution. Ainsi, plusieurs drives fermiers ont vu le jour pendant le premier confinement et perdurent aujourd'hui.

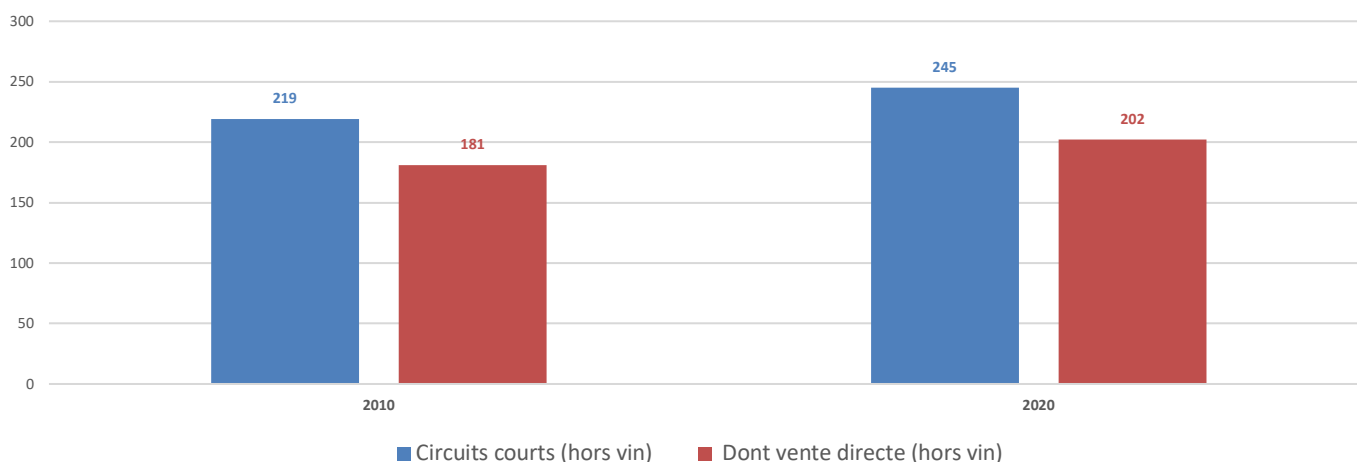
La crise a également révélé les fragilités de nos systèmes alimentaires et les politiques de relance visent aujourd'hui à renforcer les circuits de proximité. En Occitanie, cela s'est notamment traduit par la création d'une association rassemblant les plateformes d'approvisionnement en produits locaux (APPRO) afin de répondre de manière plus efficace aux marchés proposés pour la restauration collective.

Dans le Lot, on compte 2500 exploitations « professionnelles » dont 460 exploitations transforment à la ferme et 400 vendent régulièrement en circuits courts, auxquelles il faut rajouter plus d'une centaine d'exploitations de produits non transformés (melons, noix...) qui vendent tout ou partie en direct :

- 230 vignerons (organisation : FD Vignerons indépendants, Syndicat des vins côtes du Lot, Syndicat des vins coteaux du Quercy),
- 70 fromagers (organisation : Syndicat des producteurs de fromages Rocamadour),
- 65 palmipèdes gras (organisation : Association foie gras du Lot),
- 30 à 40 volaillers (poulets...).

Dans le Tarn-et-Garonne, environ 600 exploitations vendent des produits en circuits courts dans le département. Plus de 50% d'entre elles basent leur modèle économique sur les circuits courts. Les exploitations de moins de 20 hectares sont souvent plus spécialisées dans certaines orientations techniques telles que l'arboriculture, le maraîchage, la viticulture, les palmipèdes gras et volaillers, ...

Évolution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 à l'échelle du périmètre 2012-2027 (Agreste Recensement agricole 2020, atopia)






OTEX 2020

OTEX (2000)

- 1516 - Grandes cultures
- 2829 - Maraichage, horticulture
- 3000 - Viticulture
- 3800 - Fruits
- 4500 - Bovin lait
- 4600 - Bovin viande
- 4700 - Bovin mixte
- 4800 - Ovin, caprin et autres herbivores
- 5074 - Porcins, volailles
- 6184 - Polyculture, polyélevage
- Marchés
- Ventes directes



EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A L'AGRICULTURE
 <p data-bbox="92 309 336 371">UNE REGRESSION DE L'ÉLEVAGE OVIN</p>	<ul data-bbox="416 219 1455 383" style="list-style-type: none"> ▪ Une diminution des élevages ovins depuis 2010 ▪ Un vieillissement des exploitants entraînant une problématique de reprise des exploitations ▪ L'apparition et le développement d'élevage intensif (caprin, bovin...) entraînant des risques accrus de problèmes sanitaires
 <p data-bbox="129 488 304 618">DES RISQUES ACCRUS LIÉS À CERTAINES PRESSIONS</p>	<ul data-bbox="416 456 1455 573" style="list-style-type: none"> ▪ L'apparition du loup entraînant une fragilité sur la pérennité des élevages ovins ▪ Une fragilité accrue de la ressource en eau qui questionne les pratiques agricoles, notamment les productions céréalières et l'abreuvement
 <p data-bbox="113 750 320 846">DES MESURES DE VALORISATION AGRICOLES</p>	<ul data-bbox="416 640 1198 875" style="list-style-type: none"> ▪ Un développement de l'agriculture bio entre 2010 et 2020 ▪ Des mesures de valorisation de la race Causse du Lot et des pratiques de transhumance ▪ Un déploiement de mesures agro-environnementales ▪ Un développement des sites AFP et des surfaces agricoles réhabilités ▪ Des filières émergentes : la laine, les plantes aromatiques...

PARTIE 3 : ACTIVITÉ D'EXTRACTION

I. L'activité d'extraction

Le département du Lot est pourvu d'un Schéma départemental des carrières (SDC), approuvé le 30/11/99. Le territoire de projet du Parc naturel régional des Causses du Quercy avait été intégré à l'élaboration de ce Schéma, avec notamment la prise en compte des ZIEM (Zones d'intérêt écologique majeur) de la charte du Parc et des pSIC (pré-Sites d'intérêt communautaire) (réseau Natura 2000).

Aujourd'hui, le nombre de carrières locales est réduit et en même temps la palette des calcaires disponibles. Les pierres locales les plus fréquentes sont les calcaires bleu, jaune, blond et cassant, blanc, etc. L'allure des murs varie également beaucoup en fonction de la forme des pierres, de leur dimension, de l'espacement des joints et des assises plus ou moins horizontales.

1. Carrières de pierres à bâtir

L'approvisionnement des chantiers d'entretien, restauration et rénovation des architectures traditionnelles en pierres locales devient de plus en plus difficile. Nombre d'artisans témoignent de cette problématique qui déborde largement le territoire.

La pénurie en matériaux locaux est aussi imputable à la lourdeur des procédures d'ouverture ou d'extension des carrières, lourdeur hors de proportion pour de petites entreprises dont le marché, certes porteur, reste forcément très localisé et de faible volume. Il existe aujourd'hui une procédure allégée qui satisfait à l'approvisionnement de chantiers de restauration ou d'entretien du patrimoine monumental. Il serait souhaitable de l'adapter aux chantiers du patrimoine ordinaire domestique qui fait l'identité des paysages, notamment pour la lauze.

L'élaboration du schéma régional des carrières devra considérer les carrières de pierres à bâtir sur la base d'un diagnostic localisé des ressources d'une part, de leur potentiel économique d'exploitation d'autre part.

2. Extraction de Lauzes Calcaires en micro-carrières

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et l'association des Artisans Lauziers Couvreur (ALC) ont souhaité élaborer ce guide technique pour participer à la préservation du patrimoine bâti par le partage de techniques et de savoirs.

Autrefois, l'extraction de matériaux se faisait sur place ou à proximité du chantier, valorisant donc une grande diversité de compositions et de couleurs de pierres selon les lieux de chantiers, comparé aux faibles possibilités actuelles de fourniture en pierre locale. Aujourd'hui, l'extraction de matériaux est interdite sauf dans certains cas particuliers. Selon le Code Civil, le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol. Cependant, ce droit de propriété ne lui donne pas le droit d'exploiter le tréfonds librement, notamment en extrayant la roche, même pour son utilisation personnelle. En effet, quelle que soit la quantité de pierre extraite, la réglementation analyse cette opération comme une exploitation de carrière, soumise à des règles strictes en matière urbanistique et environnementale.

Une « micro-carrière » se différencie d'une carrière par les volumes extraits (100 m³ maximum de matériau brut utile extrait par an), la durée d'exploitation (5 ans maximum) et sa destination, réservée à la restauration d'édifices anciens dont l'intérêt patrimonial justifie que celle-ci soit effectuée avec leurs matériaux d'origine. Sur le plan administratif, la procédure est simplifiée et ne nécessite pas d'enquête publique.

Ces carrières, dites patrimoniales, jouent donc un rôle essentiel dans la préservation des composantes bâties des paysages. Elles peuvent être ouvertes en justifiant du besoin local en matériaux nécessaires à la restauration de bâtiments anciens patrimoniaux. A ce titre, l'avis écrit de l'Architecte des Bâtiments de France est requis. Il peut s'agir de carrières de pierre, de sable ou d'argile. Elles bénéficient d'un régime de déclaration qui précise notamment les dispositions nécessaires prises pour :

- La préservation de l'esthétique du site.
- Les mesures de préservation de l'environnement.
- Les modalités d'extraction.
- Les principes de remise en état du site.

L'autorisation est délivrée pour 5 ans maximum. L'extraction doit être inférieure à 100 m³ par an et la quantité totale ne doit pas excéder 500 m³. La carrière doit se situer à au moins 500 m d'une carrière soumise à autorisation ou déclaration.

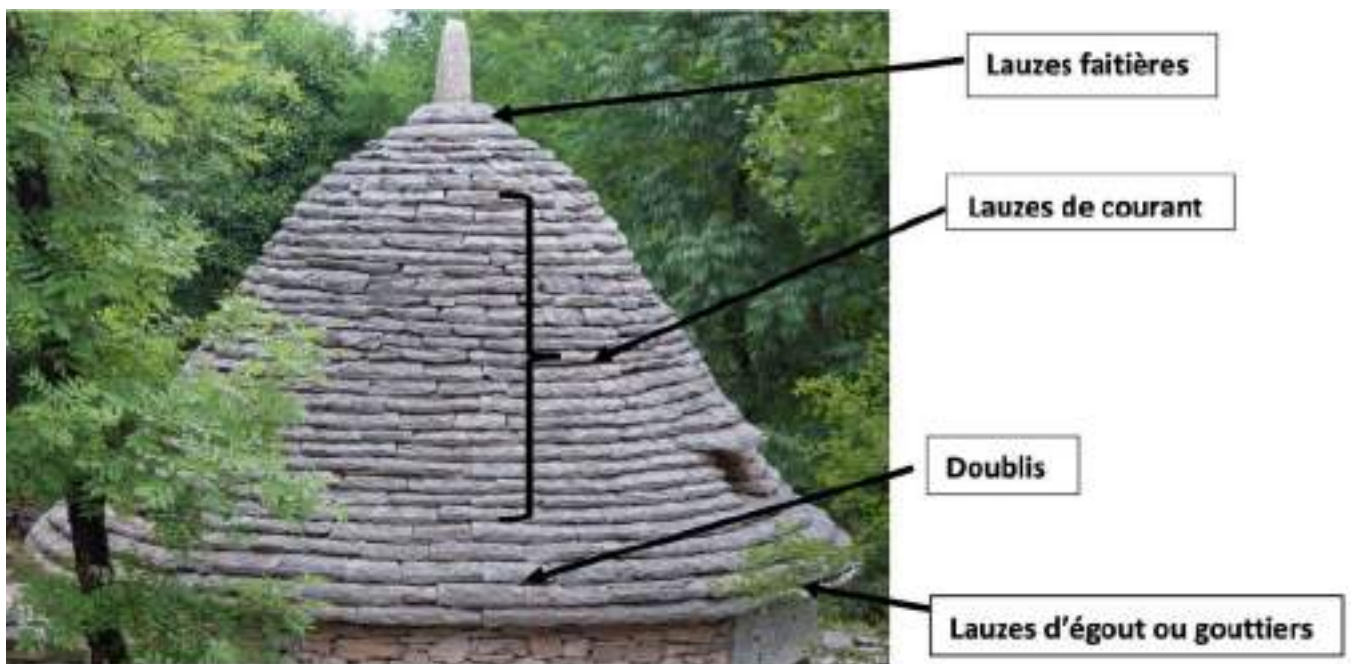
En outre, aujourd'hui l'approvisionnement en pierres locales peut se faire par :

- l'épierrement des champs.
- la récupération sur d'anciens ouvrages (non recommandée car risquant d'oblitérer une restauration future).

- la récupération sur des chantiers de terrassement.
- l'approvisionnement en carrière.
- l'ouverture de micro-carrières.



Artisan lauzier faisant « sonner » la lauze pour s'assurer de sa qualité et Micro-carrière de lauzes calcaires à Grèzes (46) – extraction des lauzes à maximum 80 cm de profondeur



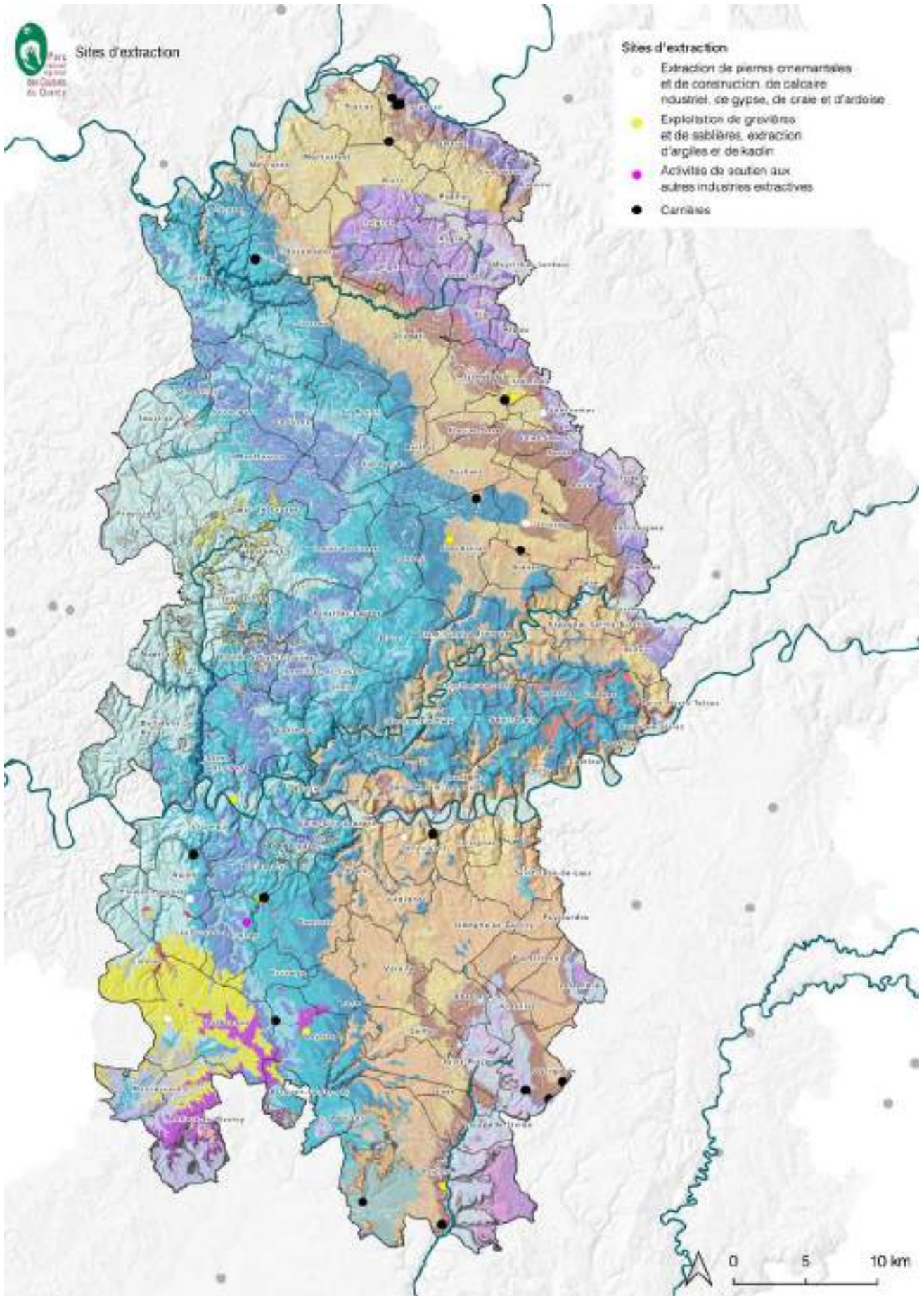
Les différents types de lauzes



Sites d'extraction

Sites d'extraction

- Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
- Explotation de graviers et de sables, extraction d'argiles et de kaolin
- Activités de soutien aux autres industries extractives
- Carrières





Les micro-carrières : une piste pour une filière durable

La micro-carrière constitue une solution à envisager si toutes les autres ne sont pas possibles, il est important de mener des réflexions sur d'autres possibilités d'approvisionnement. Des partenariats avec les agriculteurs et les entreprises de terrassement, par exemple, seraient un bon moyen d'élargir l'approvisionnement et d'éviter le « gâchis » de matériaux, trop souvent broyés sur place. Ces partenariats pourraient permettre aux artisans d'être informés et d'accéder plus facilement à cette ressource.

Il est à noter parallèlement que le dispositif de micro-carrière ne s'inscrit pas comme concurrentiel face aux exploitations soumises à autorisation, car produisant des ressources inexistantes sur le marché, et destinées à être utilisées sur des chantiers bien précis. De même que rien n'empêche un artisan d'ouvrir une micro-carrière avec l'aide technique et logistique d'un carrier de sa région, possédant matériel et savoir-faire pour extraire ce dont il a besoin.

L'objectif de cette démarche d'ouverture d'une micro-carrière est, en effet, de préserver le patrimoine bâti en utilisant des matériaux locaux, de valoriser les savoir-faire, de réduire le bilan carbone des restaurations de bâti tout en impactant au minimum les milieux naturels.

Aussi, restaurer le patrimoine bâti, revaloriser les savoir-faire liés à la pierre sèche et à la lauze, promouvoir les métiers de bâtisseur en pierre sèche, de couvreur lauzier et développer l'approvisionnement en matériaux locaux sont une façon très concrète de contribuer au développement durable.

PARTIE 4 : ACTIVITÉ SYLVICOLE

I. Occupation et répartition de la forêt

1. Un territoire couvert à 47% par la forêt

Selon les données de l'occupation du sol de 2020 issues de la bdcarto, la surface boisée totale du territoire est de 47% à l'échelle du nouveau périmètre du Parc, soit 103 199,85 hectares.

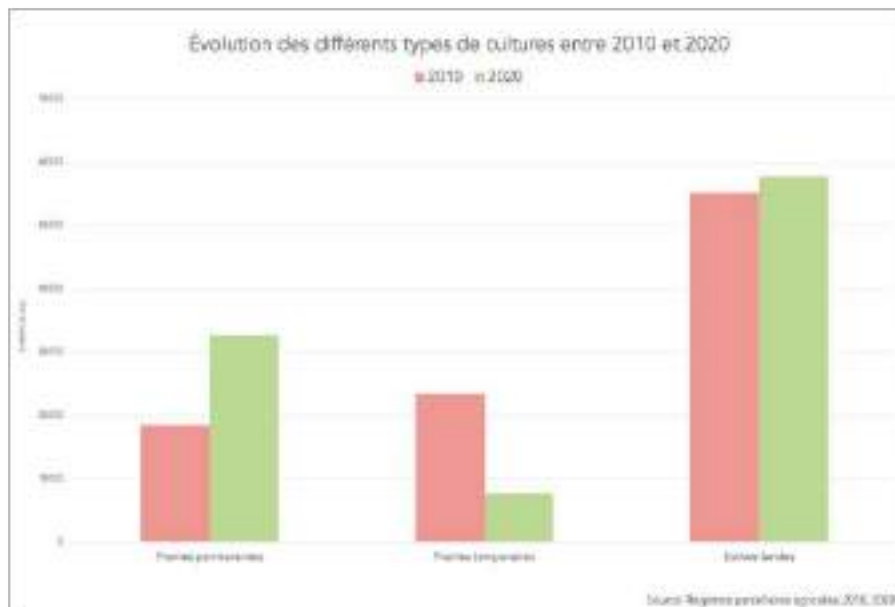
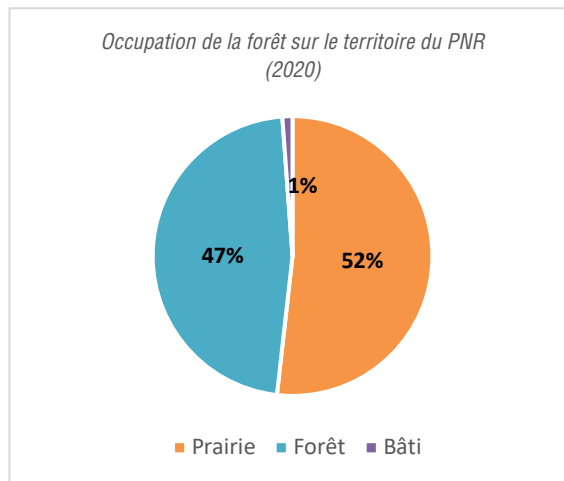
La répartition du socle boisé est très hétérogène du nord au sud du territoire, avec une occupation boisée sur la moitié sud du territoire, de part et d'autre de la vallée du Lot principalement, tandis que le Nord correspond davantage à des espaces de bocages.

La couverture forestière semble globalement avoir augmentée depuis 2012 avec un enrichissement spontané des espaces peu entretenus, majoritairement en pente et difficile d'accès.

La forêt la plus représentée sur le territoire du Parc correspond à la forêt de feuillus fermée avec des ensembles forestiers très différents les uns des autres sur le plan de la géologie et des peuplements forestiers rencontrés :

- La Bouriane (25 020 ha), où dominant le châtaignier et le pin maritime, souvent en mélange ;
- Les Causses (135 150 ha), couverts en quasi totalité par le chêne pubescent faiblement productif ; Le Quercy Blanc (13 450 ha), région agricole avec le taux de boisement le plus faible (22.5%) ;
- Le Ségala (28 470 ha), marqué par une diminution continue de la surface boisée.

Cette surface boisée est composée principalement de « peuplements lâches et morcelés », à de taillis, quelques forêts constituées de mélange feuillus et de résineux et très peu de futaies résineuses.



Les landes à buis ou à genévriers sont présents principalement au Nord de la vallée du Lot. Elles apparaissent au sommet des bassins versants et sont souvent les prémices de la réoccupation de l'espace par la forêt : on constate par ailleurs, d'après le registre parcellaire agricole de 2010 et de 2020, une augmentation de ce type d'espace sur le territoire, témoignant certainement d'un enrichissement de certaines parcelles.

Les forêts plantées sous forme de résineux (pins noirs, pins douglas ou cèdres) ou d'arbres d'alignements (peupliers, noyers à bois) occupent assez peu le territoire du Parc.

Ces dernières plantations témoignent en particulier dans les vallées du mouvement de déprise agricole.

a) La ressource forestière

Le territoire du Parc se caractérise par un certain nombre de types de peuplements :

- Les futaies régulières : La plupart des futaies résineuses ont un intérêt économique. Celles d'une certaine surface bénéficient en général d'une gestion, même imparfaite, mais les petites ne font souvent l'objet d'aucune sylviculture. Chez les feuillus, les futaies, comme le reste, sont essentiellement composées de chênes et hêtres.

- Les mélanges taillis-futaie et taillis avec réserves : Ces forêts comportent des cépées et des arbres de franc-pied du même âge ou d'un âge différent s'ils sont issus de la conservation de coupes précédentes.
- Les taillis simples : La grosseur des bois va jusqu'à la qualification de « bois moyens », soit environ 25cm de diamètre à 1,30m du sol. Une faible partie des taillis est améliorable au sens sylvicole.
- Les plantations ou semis naturels : Il s'agit d'abord de la survie du jeune boisement qui doit être soulagé d'une trop forte concurrence par des dégagements de la végétation adventice.
- Les jeunes futaies : Il s'agit de jeunes boisements feuillus ou résineux d'une hauteur comprise entre 8 et 15 mètres. A ce stade, l'enjeu sylvicole est encore très élevé : c'est à ce stade que s'acquière la qualité (toutes essences), la stabilité et la productivité optimum (résineux).
- Les futaies irrégulières : Ce qui différencie une futaie irrégulière d'une futaie régulière c'est essentiellement le fait d'avoir sur une même parcelle, des arbres d'âge et de grosseur différents, en mélange équilibré.

Les feuillus dominent largement le territoire, notamment :

- le chêne pubescent : très rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse. Autrefois utilisé en traverse SNCF ou charpente, aujourd'hui seuls le bois de feu et la perche à moule restent ses débouchés, et de façon ponctuelle la traverse paysagère.
- le chêne sessile : rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse.
- le chêne pédonculé : rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse.
- Le châtaignier : production de bois importante sur un court délai est principalement présent en vieux taillis issus de coupes pour les bois des mines.
- Le hêtre : produit un bois blanc de qualité. Longtemps recherché, ses débouchés sont pour l'instant plus restreints par effet de mode. Les hêtraies sont en général âgées, les jeunes peuplements sont rares.
- Le frêne et le merisier : on ne trouve ces deux espèces que mélangées au chêne ou au hêtre. Ils donnent de bons résultats uniquement dans les zones fraîches au sol profond. Leur croissance est rapide et leur bois précieux.
- Le peuplier : il reste le seul arbre à produire son maximum sur les terrains de vallées aux bonnes potentialités.

Les résineux procurent une intéressante récolte de bois d'œuvre. Parmi l'ensemble des essences on peut observer :

- Le douglas : c'est le premier résineux sur le territoire. Il est porteur de gros espoirs pour les forestiers privés. Son bois est excellent en charpente, pour la construction de maisons
- Les pins Laricio et sylvestre : ces résineux très rustiques peuvent valoriser des sols pauvres chimiquement. Ils résistent bien à la sécheresse et sont souvent le seul recours sur les sols à faible réserve en eau.
- Le pin maritime : présent uniquement en Bouriane, il est, la plupart du temps en adéquation avec les taillis de châtaignier (et/ou les chênes).
- Le mélèze : c'est un des rares résineux qui perd ses aiguilles en hiver. Il résiste très bien au vent et au froid, il aime une atmosphère sèche mais demande des sols bien alimentés en eau.
- Le cèdre de l'Atlas : ce bel arbre, un peu plus exigeant que les pins, est assez résistant à la sécheresse.



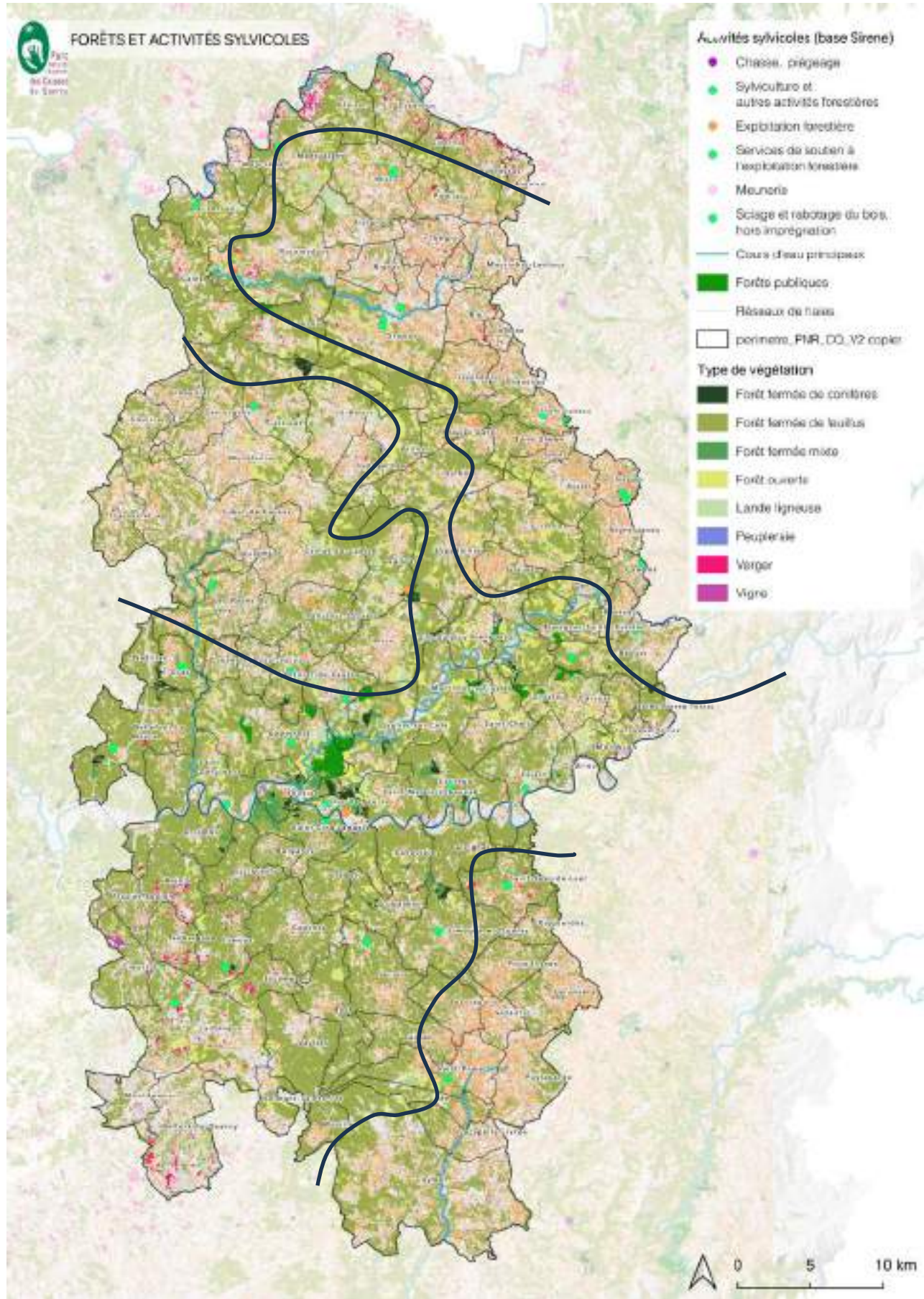
FORÊTS ET ACTIVITÉS SYLVICOLES

Activités sylvicoles (base Sirene)

- Chasse, piégeage
- Sylviculture et autres activités forestières
- Exploitation forestière
- Services de soutien à l'exploitation forestière
- Meunerie
- Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
- Cours d'eau principaux
- Forêts publiques
- Réseaux de haies
- périmètre_PNR_CO_V2 copier

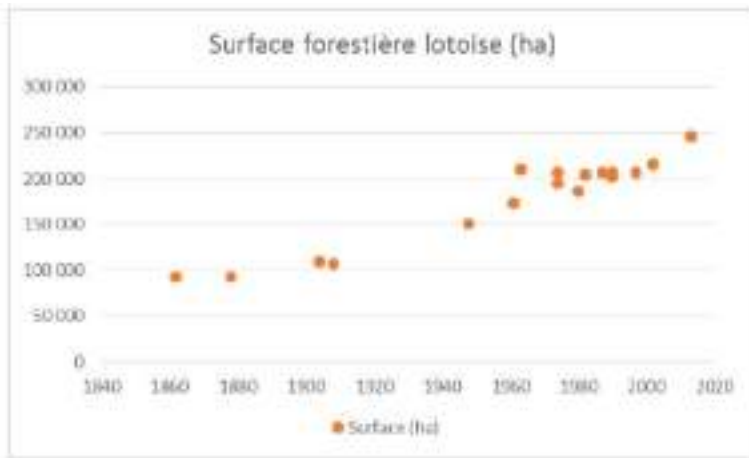
Type de végétation

- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger
- Vigne



b) Historique de la forêt

Forêt et agriculture sont ici intimement liées : la plupart des parcelles ont été cultivées à un moment ou à un autre par une agriculture vivrière. « Dans les années 1820, d'après les cartes de Cassini, on estime que le taux de boisement du Lot était de 7% ; il est de 50% aujourd'hui. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la superficie boisée depuis 1840 »(source IFN).



Evolution de la surface des forêts sur le Lot, de 1860 à nos jours

Jusqu'au début du 19^{ème} siècle, les agriculteurs vivaient quasiment en autarcie. Sur le Ségala, le seigle était la culture de base, avec du sarrasin sur les sols moins fertiles. La récolte des châtaignes et des glands était une activité importante.

Sur le Causse, l'élevage ovin tenait une place importante dans les exploitations et les troupeaux étaient gardés par des bergers qui passaient une partie de leur temps à clôturer les parcs en bâtissant de petits murets en pierre sèche typique de ce territoire. Sur le plan forestier, la forêt était cultivée en une sorte de taillis sous futaie où les réserves servaient de bois de construction et le taillis de bois de feu.



Photo illustrant le sciage dans le Ségala au début du XX^{ème} siècle

Les cultures agricoles se concentraient sur les plateaux et les vergers de châtaigniers étaient plantés en bordure sur le Ségala. Les bois étaient entretenus par :

- Les animaux (moutons et cochons) qui parcouraient les bois. Les feuilles mortes, les buis et les fougères étaient récoltés pour leur litière, les sous-bois étaient donc "propres". Le châtaignier non greffé, était utilisé pour la fabrication de tuteurs, piquets, planches et charpentes ainsi que la tonnellerie.
- Le chêne était surtout utilisé pour le chauffage, soit domestique, soit sous forme de fagots vendus aux boulangers ou charbonniers. Les glands servaient pour la nourriture des bêtes voire celle des habitants qui les consommaient sous forme de galettes. Les arbres étaient émondés en été (chêne, frêne) : les fagots étaient mis à sécher et servaient de nourriture aux brebis, les branches servant ensuite pour le chauffage ou la cuisson des aliments.



Photo illustrant la route vers Saint Céré et son marché du bois au début du XXème siècle

Très vite au tout début du 20ème siècle, les campagnes se vidèrent conduisant à la pénurie de main d'œuvre et à l'abandon des surfaces les moins productives et les moins faciles d'exploitation. Avec l'intensification de l'agriculture, la mécanisation et l'arrivée des tracteurs dès les années 1920, la récolte des châtaignes diminua progressivement.

A partir de la guerre de 1914, on ne planta quasiment plus de châtaigniers. La forêt fut à cette époque utilisée pour la production de charbon de bois en meules de terre. En complément du charbon de Decazeville, cette production locale se développa fortement lors de la seconde guerre mondiale, pour les gazogènes mais aussi pour les forges, et scieries du Fumémois (autour de la ville de Fumel). Le châtaignier a été beaucoup utilisé pour les mines (notamment sur la commune de Saint-Perdoux et ses alentours) jusqu'à la fin de la 2ème guerre mondiale.

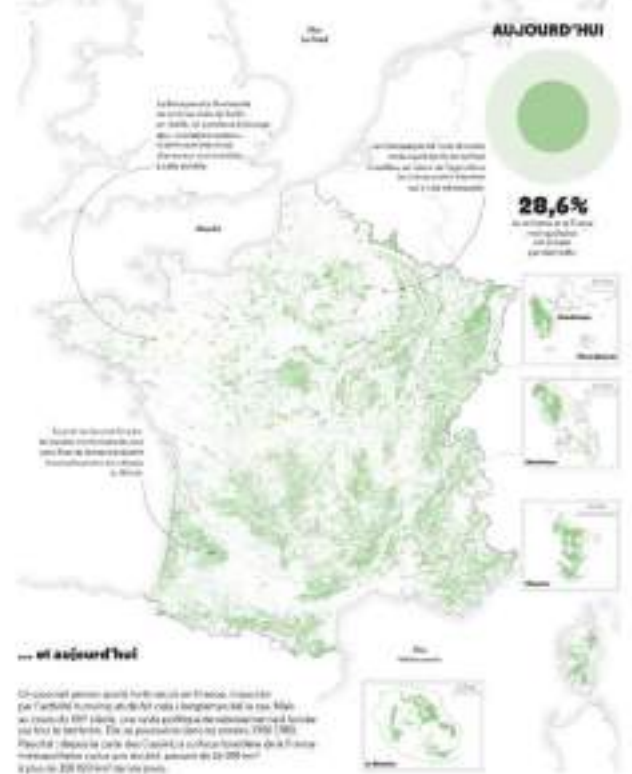
Avec l'arrivée des bulldozers, les défrichements commencèrent vers les années 1950 sur le Ségala, marquant un ralentissement de l'avancée de la forêt. Sur le causse, la forêt gagne toujours du terrain du fait du pâturage extensif ovin de moins en moins dense, de l'agrandissement des exploitations, du vieillissement des chefs d'exploitations, voire de la non reprise des exploitations sur les zones les plus ingrates.

Avec la création du FFN (Fond Forestier National) en 1946, le Ségala fut le berceau des premiers boisements résineux d'importance sur le Lot au sortir de la guerre avec les aides de l'Etat et ce jusque dans les années 1980. Toutes les plantations résineuses datent de cette époque. Durant cette période, un agent FFN était présent sur le territoire avec la création d'une pépinière administrative à Sousceyrac qui cessa son activité dans les années 70. Pendant plus de 20 ans, elle approvisionna ce territoire en plants résineux.

Dans les années 70, un projet d'installation d'une usine de papier sur la commune de Viazac a lancé une grande campagne de création de Groupements Forestiers. Ils ont, pour la plupart, été réalisés sur des terrains pentus et difficiles ou peu prisés par l'agriculture, ce qui a par la suite, compliqué leur gestion. L'abandon du projet d'installation d'une usine papetière et l'arrêt du FFN a mis fin aux grands projets de reboisement. Depuis, en particulier sous l'influence de la politique agricole et des aides à l'extensification proposées aux agriculteurs, le rythme des nouveaux boisements s'est fortement ralenti jusqu'à devenir marginal.

La forêt reprend ses droits

Commentaire à ce que l'on pensait terminés : l'essentiel des surfaces boisées en France a retrouvé sa hauteur d'âge à la fin du XIX^e siècle et aujourd'hui.



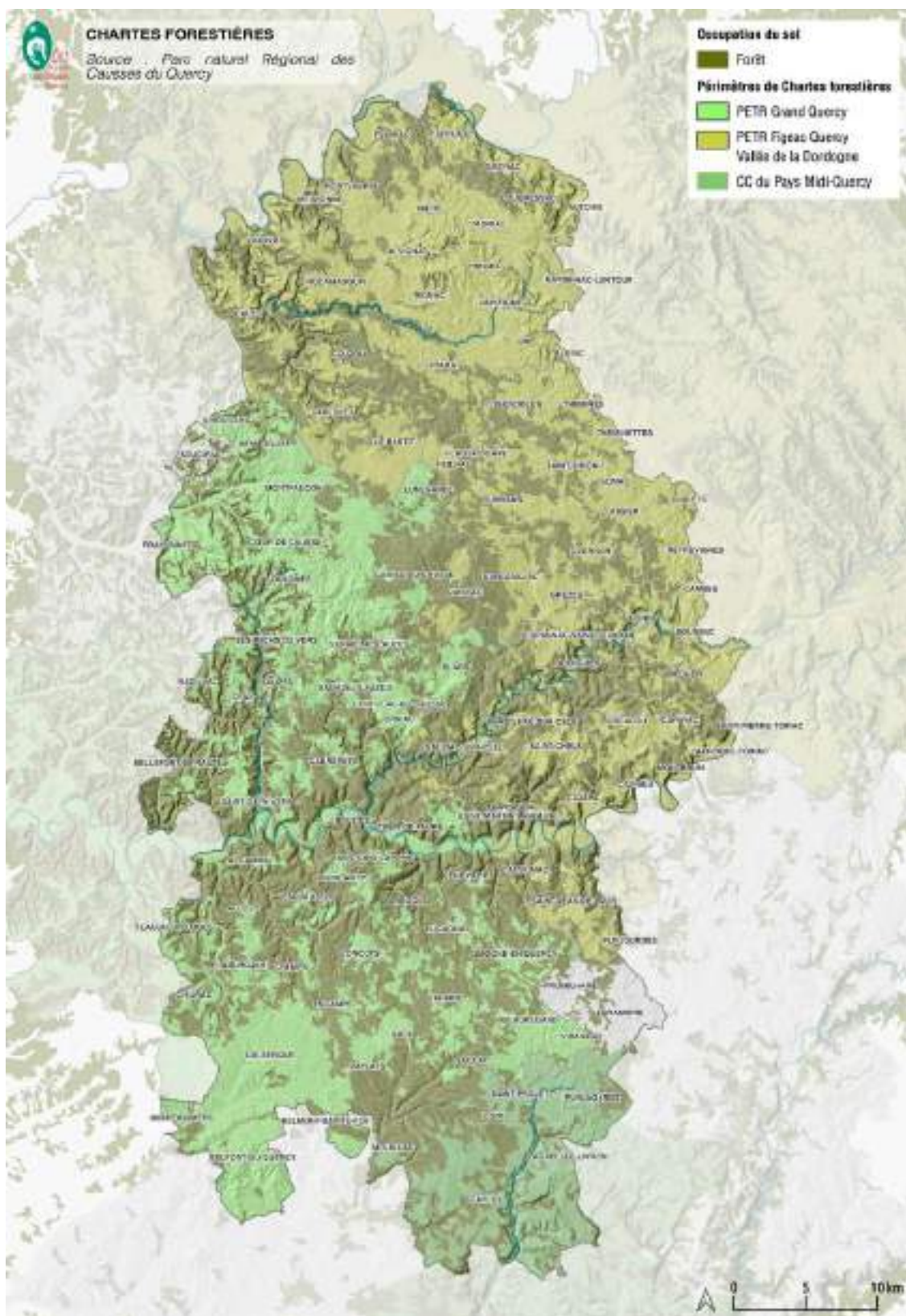
La conséquence d'une non-gestion

La mauvaise gestion ou une gestion irrégulière et sans une stratégie globale (globalité des acteurs et des échelles) entraîne souvent des effets regrettables sur le bois à long terme :

- Les bois produits sont de faible qualité, particulièrement dans les feuillus ;
- Le territoire subit donc des pertes économiques, aussi bien sur le plan individuel que collectif : ressource sous exploitée, emplois non créés, faible alimentation de la filière bois locale, non utilisation d'une énergie bois abondante et renouvelable ;
- Fragilisation des peuplements aux événements climatiques (vent, neige, sécheresse) ;
- Risques parasites accrus ;
- Risques de coupes rases opportunistes de type « minières » (exploitation poussée du gisement) pouvant compromettre un potentiel d'avenir ;
- Renouvellement insuffisant des peuplements (chênaie, châtaigneraie, mais aussi résineux) ;
- Qualité des paysages et de l'environnement amoindrie (forêts moins ouvertes, moins diversifiées, moins accessibles, cadavres sur pied) ;
- Diminution de la fixation du CO2.

II. Les chartes forestières du territoire

Le territoire du Parc naturel régional est doté de trois chartes forestières : la charte forestière du PETER Grand Quercy et la charte forestière du PETER Figeac-Quercy-Vallée de la Dordogne. Ces chartes permettent de répondre aux attentes du territoire : c'est un outil de développement territorial spécifique à la valorisation de la forêt et des produits forestiers.



2. Les Chartes forestières

a) La Charte forestière du Grand Quercy

Le Grand Quercy regroupe 153 communes au sein de 7 EPCI en intégralité : 6 Communautés de communes : Causse de Labastide-Murat, Cazals-Salviac, Pays de Lalbenque-Limogne, Quercy Blanc, Quercy-Bouriane, Vallée du Lot et du Vignoble ; et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Le territoire du Grand Quercy s'étend sur 2 717 km² et compte 93 928 habitants, il occupe la moitié sud-ouest du Département du Lot. Le Grand Quercy s'organise autour d'un maillage de bourgs-centres entre 1000 et 3000 habitants : Salviac, Lalbenque, Montcuq, Puy L'Evêque, Prayssac, Le Vigan, auxquels se rajoutent les anciens chefs-lieux de canton qui constituent des pôles de services de proximité (des bassins de vie).

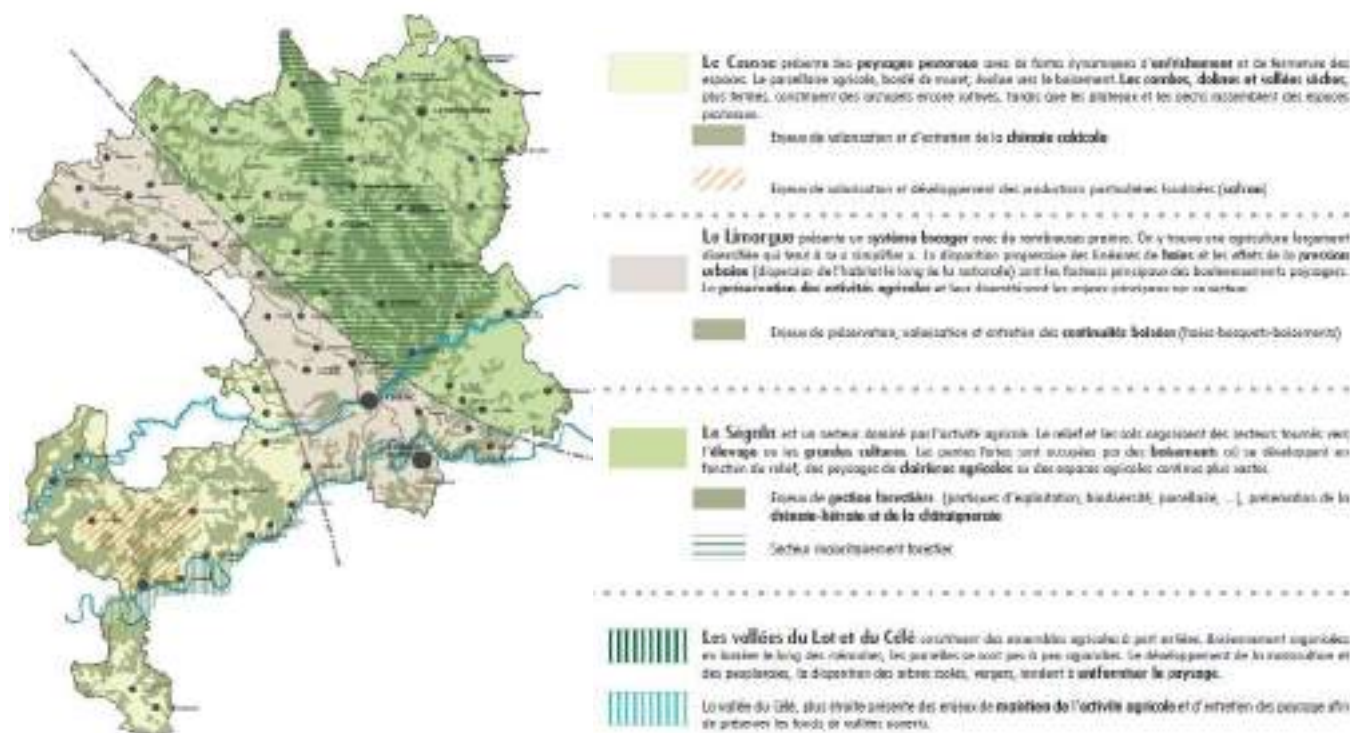
La Charte forestière du Grand Quercy s'inscrit dans les politiques forestières globales. Ces différentes politiques s'articulent, principalement, autour d'enjeux et d'objectifs transversaux qui prennent en compte les aspects multi-fonctionnels de la forêt :

- Mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion sylvicole durable ;
- Des prélèvements raisonnés en adéquation avec la demande ;
- Une dimension sociétale et environnementale (accueil du public, préservation de la biodiversité, énergie et climat...)
- Une vision prospective (long terme, ex : changement climatique)

Les forêts lotoises occupent une place majeure dans le territoire départemental : elles s'étendent sur 263 000 ha, occupant ainsi 50 % du territoire. Il y a 90% de feuillus et 10% de résineux. Les essences phares sont les chênes et le châtaignier. La forêt appartient à 97% à des propriétaires forestiers privés. On compte plus de 66 000 propriétaires dont la plupart sont détenteurs de petites surfaces (3.9 ha en moyenne par propriétaire).

b) La Charte forestière du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Figeac-Quercy Vallée de la Dordogne fut créé en 2015 suite à la candidature commune du Pays de Figeac (du Ségala au Lot-Célé) et du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour porter un programme LEADER sur la programmation 2014-2020.



Carte des enjeux paysagers liés à la forêt sur le territoire du Pays de Figeac (Pays de Figeac, 2014)

Les principaux enjeux concernent donc l'entretien et la valorisation des espaces boisés du territoire, afin de les maintenir ouverts et attractifs. Par ailleurs, le bocage du Limargue est, après celui de Normandie, l'un des plus riches et diversifiés de France. En termes de paysage mais aussi de préservation de la biodiversité, son entretien est un enjeu essentiel, qui mérite avant tout une étape de diagnostic pour mieux le connaître, le caractériser, et définir des pratiques adaptées et peu coûteuses pour favoriser son maintien.

Dans les objectifs des Pays d'Art et d'Histoire du territoire (la majeure partie de l'analyse ci-dessus est tirée du projet du Pays d'Art et d'Histoire du Grand Figeac) de consolider et promouvoir l'identité patrimoniale du territoire et de la diffuser au plus près des publics sur le territoire, de nombreuses possibilités existent pour mettre en avant les matériaux nobles existant sur notre territoire, notamment le bois et la pierre qui y prennent une place majeure.

Un travail de sensibilisation et de formation auprès des artisans est déjà entamé, ainsi qu'auprès des architectes pour encourager la création contemporaine de qualité. Cette volonté est également forte dans la perception du syndicat des architectes du Lot, rencontré dans le cadre de ce diagnostic.

c) La Charte forestière du Pays Midi Quercy

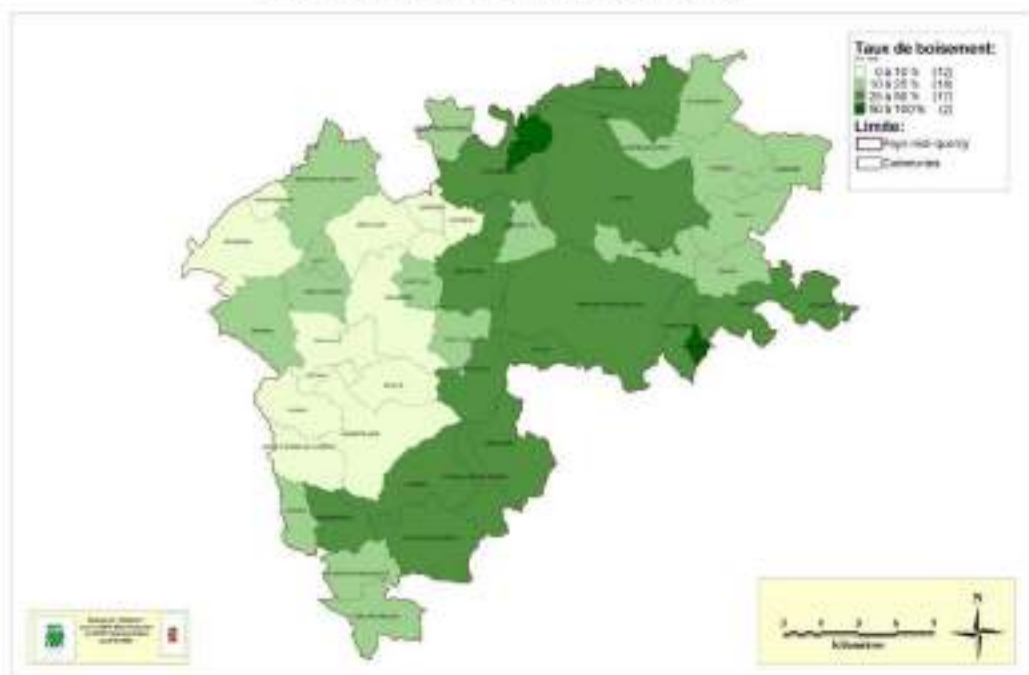
La communauté de communes de Pays Midi Quercy a réalisé en 2011 une Charte forestière pour répondre aux problématiques spécifiques du massif forestier et permettre un développement durable de la forêt. La Charte détail le phénomène associé au développement de la forêt issu de la déprise agricole. Au cours du XXème siècle, le Pays Midi-Quercy a connu une forte progression de sa surface boisée. Cette évolution est particulièrement liée à celle du secteur agricole : la déprise agricole ayant laissé à l'abandon de nombreuses terres, celles-ci ont, peu à peu, été colonisées par la forêt.

Les enjeux identifiés issus de la Charte sont les suivants :

- C'est en Pays Midi-Quercy que les premiers projets bois-énergie du département de Tarn-et-Garonne ont vu le jour. Aujourd'hui encore, ce territoire est marqué par son dynamisme dans le développement de la filière. Les diverses initiatives sur le territoire et l'implication de nombreux acteurs démontrent, par ailleurs, la volonté de structurer une telle filière au niveau local.
- Dynamiser la gestion forestière en Pays Midi-Quercy apparaît un enjeu majeur, aussi bien d'un point de vue économique, écologique, que social.
- Le Pays Midi-Quercy, comme de nombreux autres territoires, a été touché par la déprise agricole. Sur le Pays, celle-ci s'est notamment traduite par une progression de la forêt sur les espaces autrefois cultivés. Cette colonisation des milieux ouverts par la forêt n'est pas sans conséquences sur les plans économique, social, environnemental (fermeture des paysages, biodiversité menacée, accroissement du risque incendie.)
- Particulièrement dans les Causses, le sylvo-pastoralisme émerge comme une stratégie prometteuse pour valoriser les forêts actuellement peu productives. L'établissement d'une activité pastorale, favorisé par le développement d'Associations Foncières Pastorales, offre une solution envisageable pour contenir l'embroussaillage et prévenir la fermeture des milieux forestiers. Cette démarche contribue également à l'entretien du paysage, jouant ainsi un rôle actif dans la préservation de l'écosystème local. Cependant, de telles initiatives peuvent être confrontées à un défi récurrent dans le domaine forestier, à savoir le morcellement de la propriété forestière. Ce phénomène complexifie la mise en place de projets sylvo-pastoraux cohérents et efficaces. Parmi les risques identifiés, le risque d'incendie émerge en tant que préoccupation majeure. Sur la période de 2002 à 2006, pas moins de 30 feux ont été répertoriés dans les communes de Saint Antonin-Noble-Val, Cazals, Bruniquel, et Montricoux, avec une concentration particulièrement élevée en 2003. Cette réalité souligne la nécessité de prendre des mesures préventives et de développer des stratégies durables pour concilier les initiatives sylvo-pastorales avec la gestion responsable des risques environnementaux.

Dans les Causses notamment, le sylvo-pastoralisme peut permettre de valoriser une forêt aujourd'hui peu productive. Le maintien d'une activité pastorale, via le développement d'Associations Foncières Pastorales, permettrait de limiter l'embroussaillage et la fermeture des milieux forestiers, et de participer à l'entretien du paysage. Cependant, ce type d'initiative peut se heurter à un problème récurrent dans le domaine forestier, à savoir le morcellement de la propriété forestière. Des risques sont identifiés, notamment le risque incendie. De 2002 à 2006, 30 feux ont été dénombrés sur les communes de

Carte 13 | Taux de boisement par commune, en Pays Midi-Quercy



Saint Antonin-Noble-Val, Cazals, Bruniquel, et Montricoux, les plus nombreux en 2003.

III. Caractéristiques de la forêt (issues de la Charte forestière du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne)

1. Activités liées à la forêt

a) La chasse

Dans le département du Lot, l'organisation de la chasse se distingue par son caractère atypique, avec seulement 28 des 497 structures de chasse répertoriées en tant qu'Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA). La majorité des structures adoptent la forme d'associations loi 1901, regroupant chasseurs et propriétaires terriens, qu'ils pratiquent ou non la chasse. Les propriétaires terriens, ayant cédé leurs droits de chasse aux associations, deviennent ainsi adhérents.

Au cours des quinze dernières années, une chasse estivale du chevreuil s'est développée dans le Lot, débutant dès le 1er juin avec des tirs individuels. Cette pratique, encadrée par la réglementation, attire principalement des chasseurs en provenance de toute la France, voire de pays de la Communauté européenne. Souvent en famille, ces chasseurs louent des gîtes, participent à diverses activités et favorisent la consommation de produits locaux, générant ainsi des retombées économiques significatives au niveau local. Cette dynamique pourrait potentiellement se développer davantage pendant la période plus calme de l'automne-hiver.

Face à la demande croissante des restaurateurs et traiteurs locaux pour de la viande de gibier, notamment pendant les périodes festives, l'idée d'une meilleure valorisation de la venaison en circuit court émerge comme une opportunité. La Chambre d'Agriculture, engagée dans une démarche en faveur de l'approvisionnement des établissements de restauration collective en produits locaux, mène cette initiative en partenariat avec la Fédération des chasseurs. Cette collaboration vise à explorer les possibilités d'établir une filière locale, favorisant ainsi une synergie entre la chasse et l'agriculture locale.

b) La promenade

Selon une enquête de l'Office National des Forêts, 51 % des Français fréquentent la forêt au moins une fois par mois, privilégiant avant tout la promenade, la cueillette de fleurs et de champignons, et enfin la pratique sportive.

Bien que la forêt puisse être privée, elle reste en grande partie accessible au public qui peut s'y promener. Cependant, la cueillette des champignons est souvent réglementée, signalée par des panneaux dissuasifs accrochés aux abords des bois. Malgré ces restrictions, les conflits d'usage existent, et les propriétaires s'organisent pour préserver cette ressource et éviter les actes de "pillage". Une réglementation stricte entoure la cueillette de champignons, mais son respect demeure rare, alimentant ainsi le mécontentement des propriétaires. Des problématiques similaires peuvent également survenir pour certains fruits à coques, tels que la châtaigne ou la noisette.

Le territoire se caractérise par une forte orientation vers cette activité de pleine nature, accessible à tous, ce qui constitue un atout majeur pour l'attractivité touristique. Elle s'inscrit également dans une véritable culture locale, notamment à travers les chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Les circuits de randonnée, qu'il s'agisse des Circuits de Grande Randonnée (GR) ou des petites boucles plus familiales, sont bien structurés.

Les sports de pleine nature sont fréquents dans le département et se positionnent comme des utilisateurs actifs de la forêt. Bien que les statistiques officielles manquent pour quantifier cette utilisation, une variété d'offres de parcours en VTT, randonnée à pied, à cheval, en canoë, motocross ou quad, témoignent de cette dynamique. Cependant, cette croissance de l'utilisation des forêts privées à des fins touristiques peut avoir des conséquences importantes sur la responsabilité civile des propriétaires forestiers.

Le lien entre la forêt et l'hébergement touristique peut ne pas être immédiat, mais la recherche de la forêt en tant que "cadre de vie" a conduit de nombreux sites d'hébergement touristique en France à mettre en avant cette spécificité. Selon les opérateurs touristiques, une offre plus conséquente de "tourisme Nature" est présente dans les départements à "faible valeur touristique", caractérisés par peu de patrimoine bâti ou de grands sites exceptionnels.

2. Caractéristiques du socle végétal

a) Les forêts anciennes

Il est difficile de définir les forêts anciennes, mais on peut retenir cette définition simple : « ce sont des espaces boisés qui ont conservé leur vocation forestière depuis le début du 19ème siècle, période qui marque le minimum forestier pour une grande partie du territoire français, et période la plus lointaine pour laquelle il existe des documents suffisamment précis permettant de localiser les boisements. La localisation de ces forêts se base donc sur les cartes de l'état-major (1818-1866) numérisée.

Ces forêts présentent des caractéristiques écologiques essentielles, notamment des espèces forestières peu mobiles ou des champignons du sol. Elles sont riches en vieux arbres et en bois mort qui sont des niches écologiques indispensables pour de nombreuses espèces ainsi qu'à la bonne santé et à la fonctionnalité de l'ensemble des forêts. La conservation de cette ressource est donc aussi un enjeu important pour le territoire.

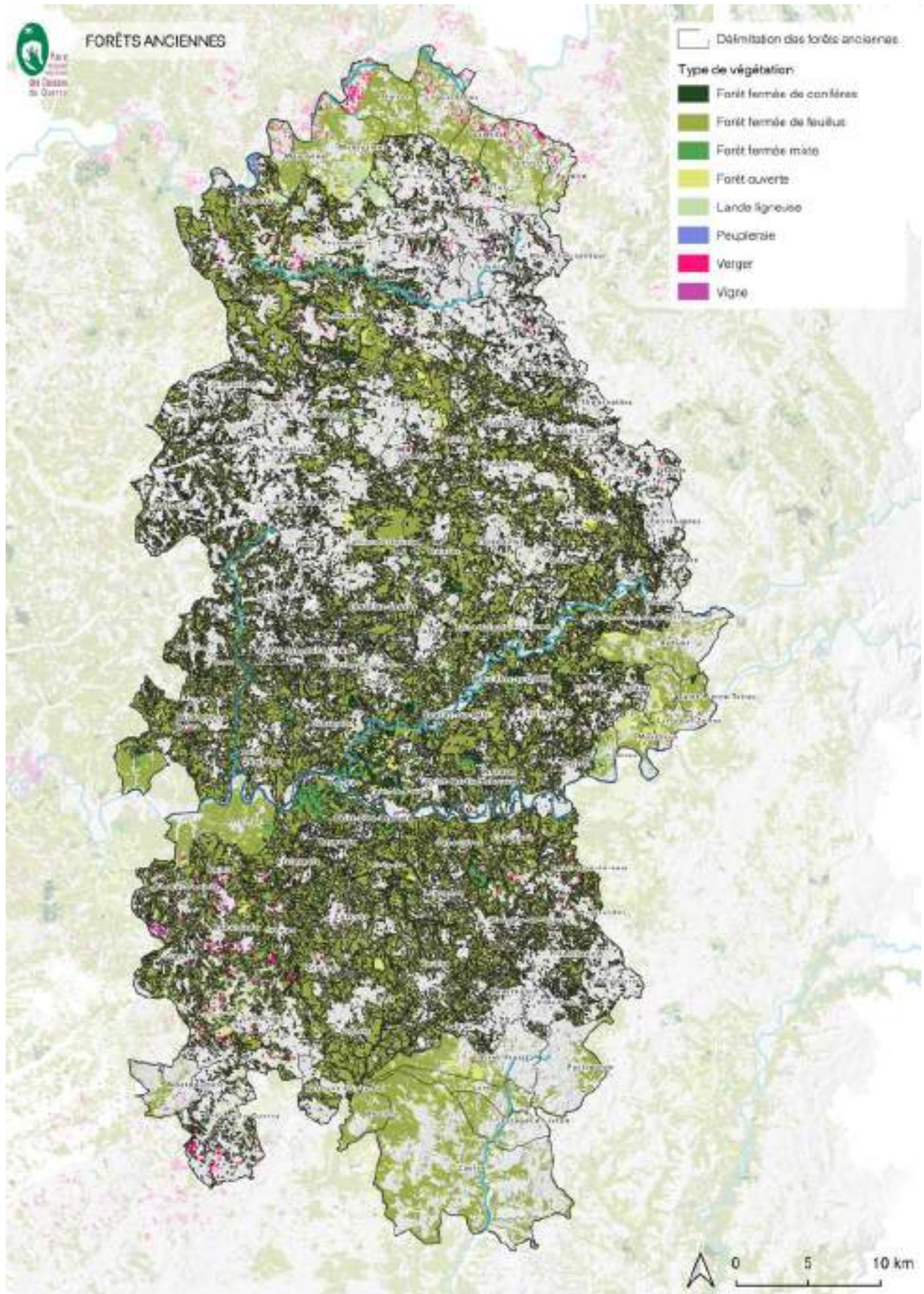


FORÊTS ANCIENNES

□ Délimitation des forêts anciennes.

Type de végétation:

- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger
- Vigne



b) La haie

Le territoire du Parc naturel régional se caractérise par un réseau de haies très dense et localisé sur des secteurs très spécifiques. Celle-ci est souvent négligée et mérite une place particulière, notamment pour ces rôles multiples :

- D'abord en termes de délimitation de parcelles : son rôle premier était de délimiter la propriété et de servir d'enclos pour les animaux. Les arbres isolés ont toujours été présents pour apporter de l'ombre aux animaux.
- D'un point de vue de la biodiversité, les linéaires de haies sont composés d'espèces végétales très variées. Elles apportent aussi un refuge pour de très nombreuses espèces d'oiseaux, de petits animaux, d'insectes,... elles sont le lieu de vie de nombreux auxiliaires de culture. Les haies sont prises en compte dans les trames vertes des Plans Locaux d'Urbanisme. En découpant les espaces, elles permettent aussi le passage du gros gibier « à l'abri » du danger. Actuellement, la Fédération de Chasse du département tente avec l'association Arbres Haies Paysages 46 de reconstituer les linéaires de haies du territoire pour en favoriser la biodiversité.
- Elles constituent, comme la forêt, des espaces qui retiennent mieux l'eau et les sols : elles diminuent l'impact des ruissellements, retiennent les sols avec leur réseau racinaire, maintiennent de la fraîcheur et de l'humidité avec l'ombre qu'elles font bénéficier aux parcelles.
- Elles apportent de la matière organique et minérale dans les parcelles, en puisant les minéraux en profondeur dans les sols et les libérant avec la matière organique lorsque les feuilles tombent.
- C'est une ressource actuelle et future en bois de chauffage qu'il est possible d'exploiter.

Selon les études menées par le PNR sur le bocage du Limargue, il pourrait être considéré comme le plus beau et le plus riche après celui de Normandie. Une partie seulement a été diagnostiquée, et il serait intéressant de pouvoir continuer cette étude. Avec la culture des céréales qui s'intensifie, les haies disparaissent sur le territoire comme partout en France. Lorsqu'elles sont maintenues, leur entretien est rarement approprié à leur survie et au maintien de leur biodiversité. La gestion des coupes doit être adaptée dans les parcelles, autant que sur les bords de route. Des actions de sensibilisation et de valorisation de la haie pourraient être engagées en ce sens.

c) Les filières forêt-bois

La filière bois sur le territoire est organisée par plusieurs acteurs institutionnels, notamment :

- L'Office national des forêts (ONF) qui gère les forêts publiques, gère l'accueil du public, la protection du territoire, la protection de la forêt et de la biodiversité, etc ;
- Le Centre National (et Régional) de la Propriété Forestière qui est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Le CRPF a un rôle pivot dans l'organisation de la forêt lotoise, puisqu'elle est aujourd'hui à 97% privée. ;
- Fransylva, syndicat des propriétaires forestiers privés : défend les propriétaires forestiers et la forêt privée auprès des pouvoirs publics français et européens, des partenaires de la filière forêt-bois et des organismes non- gouvernementaux impliqués dans la filière forêt-bois;
- La Chambre d'Agriculture Départementale du Lot : propose un service de conseil pour les agriculteurs propriétaires forestiers sur le Lot;
- Le projet de Cœur de Forêt dans le Lot : face aux enjeux du changement climatique, l'association propose d'agir auprès des petits propriétaires de bois pour les aider à valoriser leur forêt la préserver. Elle mobilise des propriétaires forestiers, améliore la forêt par la mise en place d'une gestion durable des parcelles, valorise le bois localement, etc.



Quid de l'adaptation face aux effets du changement climatique : en plus de l'atténuation, comment préparer l'avenir face au changement climatique ?

Des pressions sont croissantes sur les milieux forestiers liées aux effets du changement climatique et à l'utilisation du bois pour la production d'énergies renouvelables. Un enjeu de protection des espaces boisés et d'intégration d'une protection des îlots de vieux bois peut être posé.



Le schéma suivant donne un aperçu complet de ses débouchés et acteurs

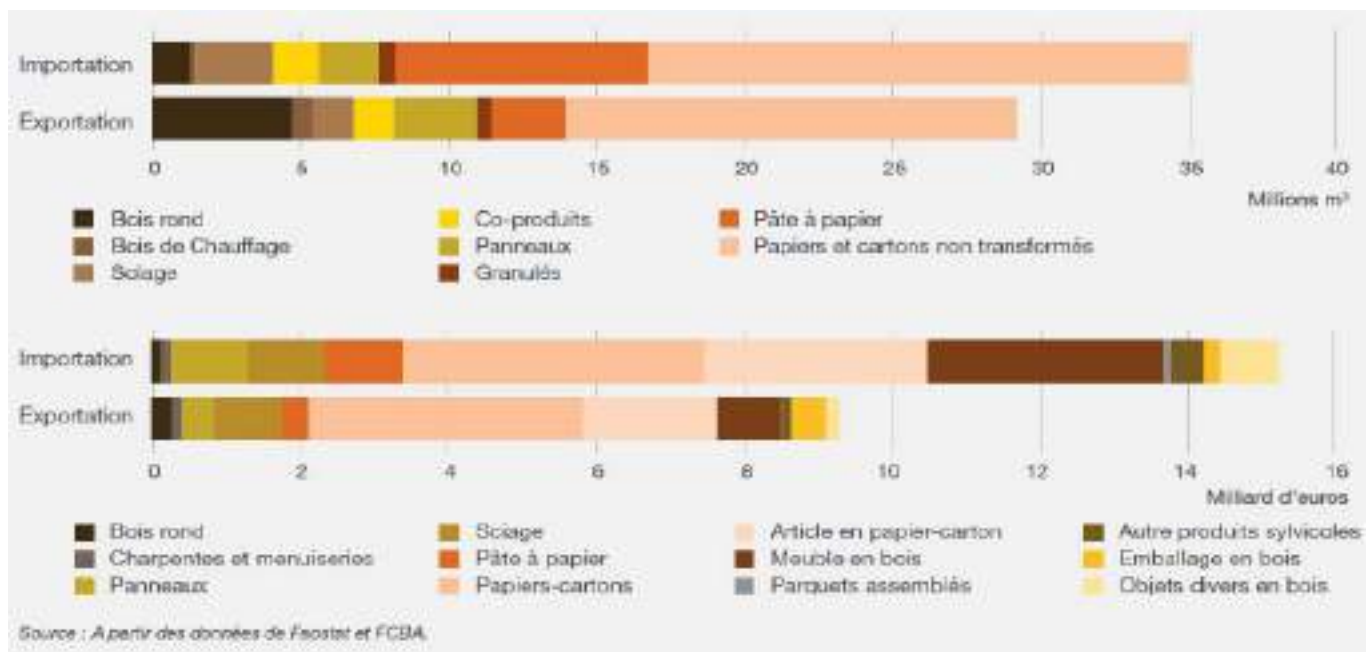
Globalement, sur le territoire l'économie du bois tourne principalement autour du bois d'œuvre, qui est celui qui offre le plus de valeur ajoutée à la filière. Il est d'autant plus intéressant que sa coupe et sa transformation offrent des sous-produits, appelés connexes, qui peuvent facilement être valorisés dans les autres sous-filières du bois, soit le chauffage et le bois industrie. C'est la complémentarité des débouchés qui permet au bois d'augmenter peu à peu sa valeur ajoutée.

Organisation de la filière-bois

La filière Forêt Bois s'articule de la parcelle forestière à la pose de la fenêtre, couvrant ainsi l'ensemble des étapes de la transformation du bois. Les débouchés du bois sont diversifiés, tout comme les acteurs qui interviennent dans cette chaîne de valeur complexe. Selon l'INSEE, la filière forêt-bois englobe tous les acteurs économiques impliqués dans les diverses étapes de transformation de la matière première bois. La filière se structure autour des métiers suivants :

- Les sylviculteurs, qu'ils soient propriétaires forestiers ou non, ainsi que les exploitants forestiers, sont responsables de la gestion quotidienne des bois et des forêts.
- La première transformation du bois, principalement assurée par les scieries, marque le début du processus de transformation.
- La seconde transformation, qui implique des professionnels tels que les menuisiers, les charpentiers, les fabricants de parquets et lambris, intervient pour donner au bois des formes et des utilisations spécifiques.

Depuis les années 1990, les courbes de consommation et de production du bois en France présentent une tendance à la baisse, semblant étroitement liées. On observe un pic de consommation après la violente tempête de 1999, soulignant l'impact des événements climatiques majeurs sur les tendances de cette filière. Cette dynamique témoigne de la nécessité d'adapter la gestion de la filière face aux évolutions du marché et aux phénomènes environnementaux.



Structure en volume (en haut) et en valeur (en bas) des importations et exportations de la filière Forêt Bois française en 2016 (IACE, 2019)

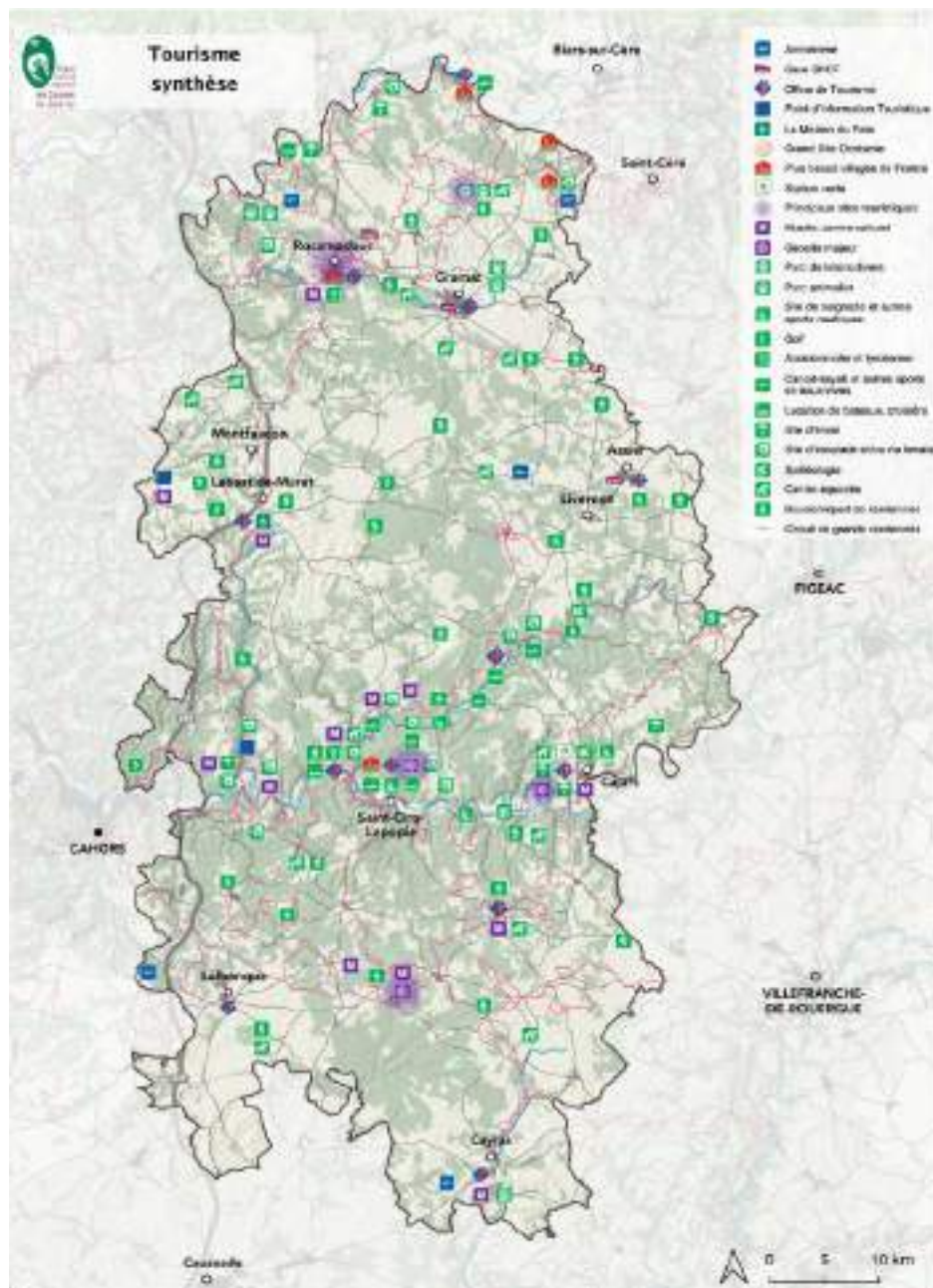
Finalement, les bois bruts exportés sont à faible valeur ajoutée, pour importer des produits à base de bois à forte valeur ajoutée et en grande quantité. Ces déséquilibres, très liés au coût de la main d'œuvre dans notre pays, se retrouvent dans de nombreuses filières. Ils ont accentué la désindustrialisation du pays, et les échanges commerciaux globaux avec les autres pays.

EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A LA FORÊT
 <p>UNE AUGMENTATION DES SURFACES FORESTIÈRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une progression du socle forestier spontané sur l'ensemble du territoire augmentant le risque d'incendie
 <p>FRAGILITÉ DU SOCLE FORESTIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fragilisation des peuplements aux événements climatiques (vent, neige, sécheresse) ▪ Crainte d'une mauvaise gestion ou une gestion irrégulière qui amène des soucis de renouvellement du socle forestier

PARTIE 5 : ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCOTOURISME

I. Activités touristiques et écotourisme

1. Les activités et principaux sites remarquables



La richesse des Causses du Quercy en fait un territoire attractif, qui bénéficie d'importants flux touristiques (dont 1/4 d'étrangers) grâce à la renommée internationale de plusieurs sites prestigieux tels que :

- la cité mariale de Rocamadour (entre 1,5 et 7 millions de visiteurs par an),
- le gouffre de Padirac (entre 400 000 et 500 000 visiteurs par an),
- le village médiéval de Saint-Cirq-Lapopie (400 000 visiteurs par an),
- ou encore la grotte ornée du Pech-Merle (80 000 visiteurs par an).

Autour de ces Grands sites, il existe toutefois des centaines de sites naturels, patrimoniaux et de villages moins connus qui conservent également une richesse et une singularité forte et authentique qui a façonné les nombreuses facettes des Causses du Quercy.

Cependant, l'offre touristique se concentre principalement autour de ces sites, dans les vallées de la Dordogne, du Lot et du Celé.

3. Différents types de tourisimes

a) Un tourisme familial

Le Parc œuvre à développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire. Il a également choisi de privilégier un tourisme familial en accompagnement jusqu'en 2017-18 ses partenaires dans la mise en place d'offres spécifiques « enfants-famille » : Parc famille.

Le Parc a proposé de 2013 à 2018 un

programme d'animations durant le mois d'avril « Les Causses du Quercy en famille » et une application mobile « Quercy en famille » présentant l'offre touristique adaptée aux familles.

b) Un tourisme de loisirs de pleine nature

La politique en matière de tourisme dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy repose sur la découverte et la mise en valeur du patrimoine historique, géologique et paysager du territoire en misant sur l'itinérance et les activités de plein air.

Les Causses du Quercy sont un terrain idéal pour la pratique de loisirs de pleine nature, comme la randonnée, le VTT et VTC, la spéléologie, l'escalade ou le canoë-kayak (cf. les équipements sportifs et de loisirs page n°X)...

Le territoire dispose d'une cinquantaine de circuits de promenade et randonnée balisés (dont une trentaine qui font l'objet d'interprétation) ainsi qu'entre 250 et 300 km de sentiers de Grande Randonnée (GR). Le plus parcouru est le GR65_Via Podiensis-chemin de Saint Jacques-de Compostelle (10 000 cheminants usent le

tronçon du Parc). D'autres sont pratiqués, on peut notamment citer la boucle itinérante Saint-Jacques formée par les chemins de GR (GR65, 651,46) qui empruntent notamment les voies lotoises du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (125km). D'autres existent encore, plus « thématiques » comme la boucle des « 100 km du Quercy – Entre causses et vallées », la boucle sensible et artistique « Via Causs'mos » (70 km) ou encore la boucle « Panorama sur Saint-Cirq-Lapopie et le Géoparc des Causses du Quercy » (90 km) qui permet de découvrir le patrimoine géologique remarquable du territoire.

Il est aussi possible de découvrir par les eaux le territoire avec le canoë-kayak et la descente de la vallée du Célé, ce qui permet de profiter de panoramas et de moments d'immersion. Des offres multi-activités en itinérance ont été développées (rando, vélo, canoë)

Deux villes sur le territoire font parties du réseau des labels « station verte ». Station Verte est un label touristique créé en 1964 par la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige. Une Station Verte est un territoire d'accueil au coeur des terroirs, reconnu au niveau national comme une Station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement. Mais ce label n'est pas valorisé au niveau du Parc et aucune action spécifique ne sont menées.

c) Le géotourisme

Le géotourisme désigne une forme de tourisme de nature exploitant les particularités géologiques des sites visités. Fort d'un patrimoine riche en la matière - le Parc est labellisé Géoparc mondial UNESCO-, le territoire en fait l'un de ses principaux éléments distinctifs et vecteur d'attractivité.

Aujourd'hui, les sites géotouristiques constituent des structures proposant des aménagements spécifiques, des visites guidées, des sentiers thématiques, des structures muséo-graphiques, des itinéraires d'interprétation. Hormis les grands sites touristiques, cette richesse géopatrimoine reste cependant encore trop méconnue... On recense différents sites de renom tels que la grotte du Pech-Merle avec ses authentiques dessins préhistoriques ; l'ensemble des grottes de Lacave, ses lacs, concrétions et son petit train ; ou encore les phosphatières du Cloup d'Aural.

Les corniches, les gouffres et rivières en surface et souterraines du territoire sont le support de multiples activités touristiques à la fois sportives et ludiques comme la spéléologie, l'escalade et le canoë-kayak (vallée du Célé, causse de Gramat, St Chels, Limogne)

Au-delà de son patrimoine géologique riche précédemment évoqué, le territoire peut notamment s'appuyer sur :

- la qualité de son ciel étoilé et le fameux « triangle noir » du Quercy
- des sites naturels protégés parmi lesquels une vingtaine de sites d'intérêt écologique, de grandes zones humides classées (Marais de Bonnefont, étangs de Puy-Blanc, lac de Bannac, etc.) ;
- des identités marquées et différenciées entre les villages du causse de Gramat et du causse de Limogne parmi lesquels certains appartiennent au réseau « Les plus beaux villages de France » ;
- des sites culturels et patrimoniaux riches et préservés entre les sites reconnus, classés et le patrimoine vernaculaire ;
- ;
- et d'autres structures spécifiques telles que le parc animalier à Gramat ou l'écomusée de Cuzals, .

II. Écotourisme et tourisme durable : le socle de la politique touristique des Causses du Quercy ?

Depuis sa création, le parc a choisi d'encourager un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement et des habitants.

En cohérence avec l'objectif premier d'un parc naturel régional qui n'est autre que de préserver et gérer durablement un territoire dont le patrimoine naturel, culturel et paysager présente un intérêt particulier, un certain nombre d'activités et de pratiques touristiques sont organisées en ce sens et relèvent de l'écotourisme.

Dans la mouvance du développement durable, l'écotourisme est défini en 1992 par la Société internationale d'écotourisme comme « une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales ». L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) fait de l'écotourisme l'une des branches du « tourisme durable » puisqu'il tend à minimiser l'impact sur l'environnement pour le préserver à long terme. Toutefois l'écotourisme se base davantage sur la découverte des écosystèmes et implique une participation active des populations locales et des touristes à la sauvegarde de la biodiversité. Il se pratique dans la nature, en petits groupes, au sein de petites structures.

Ainsi, la démarche de la marque « Valeurs Parc naturel régional » (cf. page n°66) s'inscrit pleinement dans cette pratique du tourisme. Tout comme une partie de l'offre de lieux de diffusion et de préservation de la culture locale que sont les « écomusées ».

Il existe effectivement différentes structures, au nombre de 8, identifiées sur le territoire comme des écomusées. On peut définir les écomusées comme des structures vivantes, souhaitant conserver et valoriser les savoir-faire, les traditions, les métiers et l'habitat ancien d'un territoire en particulier.

Ces structures permettent la transmission de connaissances, la recherche, la conservation et la valorisation d'un ensemble de biens naturels, culturels, matériels comme immatériels propres au territoire.

III. Les infrastructures et structures touristiques existantes

Capacité d'accueil et hébergement touristique : une offre d'hébergement diversifiée, structurée par les hôtels, campings et meublés de tourisme

D'après l'Insee, l'offre touristique du Parc se compose en 2023 de :

- **45 hôtels pour 962 chambres.** Parmi eux, la quasi-totalité sont classés selon la répartition suivante : 6 hôtels non classés (13% de l'offre), 17 hôtels 2 étoiles (38% de l'offre), 19 hôtels 3 étoiles (42% de l'offre) et 3 hôtels 4 étoiles (7% de l'offre) ;
- **36 campings pour un total de 2 311 emplacements.** Parmi eux, on retrouve la répartition suivante : 7 campings non classés (19,5% de l'offre), 7 campings 2 étoiles (19,5% de l'offre), 14 campings 3 étoiles (39% de l'offre) et 8 campings 4 étoiles (22% de l'offre) ;
- **3 villages vacances** situés à Caylus, Lentillac-du-Causse et Saint Géry-Vers pour un total de 719 lits ;
- **6 résidences de tourisme** implantées à Alvignac, Le Bastit, Cajarc, Gramat, Saint-Jean-de-Laur et Thégra pour un total de 1 637 lits.

L'implantation hôtelière se concentre dans les pourtours des principales villes et à proximité grands sites touristiques du territoire telles que Gramat, Cajarc, Saint-Cirq-Lapopie, Saint Géry-Vers, etc.... Elle est quasiment inexistante dans les milieux plus reculés les moins denses (hors des vallées et des principaux axes routiers) en dehors de quelques établissements implantés dans des espaces spécifiques ou atypiques. Les campings, quant à eux, sont implantés le long et à proximité des cours d'eau comme le Lot, le Célé et la Dordogne, des espaces boisés et des bases de loisirs du PNR. En dehors des sites insolites, le reste du maillage des hébergements touristiques se concentre en partie sur les axes touristiques et routiers du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, ce qui facilite la visibilité de ceux-ci.

Capacité d'accueil touristique et types d'hébergements dans le Lot et dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy



2. L'atout Valeurs Parc décliné localement dans les Causses du Quercy

En complément des labels Qualité Tourisme (niveau national) et Qualité Tourisme Occitanie Sud de France (niveau régional), est née en 2016 la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » : marque collective attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle, à tous les professionnels de leur territoire qui le souhaitent et qui satisfont le niveau d'exigence requis. (depuis 2011 la distinction "Accueil Parc" pouvait déjà être attribuée aux hébergements et sites de visites.) Cette marque porte les valeurs du Parc autour de l'attachement au territoire, les rapports humains et la préservation et valorisation de l'ensemble des patrimoines.

Valeurs Parc naturel régional affirme sa dimension nationale puisque Valeurs Parc est une marque commune à l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux. Propriété de l'État, elle offre ainsi cohérence et lisibilité aux consommateurs car elle fait l'objet d'un suivi dans le temps. Cela dit, elle est mise en œuvre sur chacun des Parcs traduisant aussi son fort ancrage territorial.

Plus qu'un faire-valoir individuel, Valeurs Parc matérialise le lien qui unit les entreprises à leur territoire remarquable mais aussi les entreprises entre elles notamment dans le cadre de filières territoriales qui rassemblent des professionnels en amont et en aval d'une production et plus généralement dans le cadre de démarches collectives et solidaires. Les 2500 entreprises bénéficiaires fonctionnent en réseaux à la fois sur leur territoire mais aussi au sein de la communauté inter-Parcs des bénéficiaires de la marque.

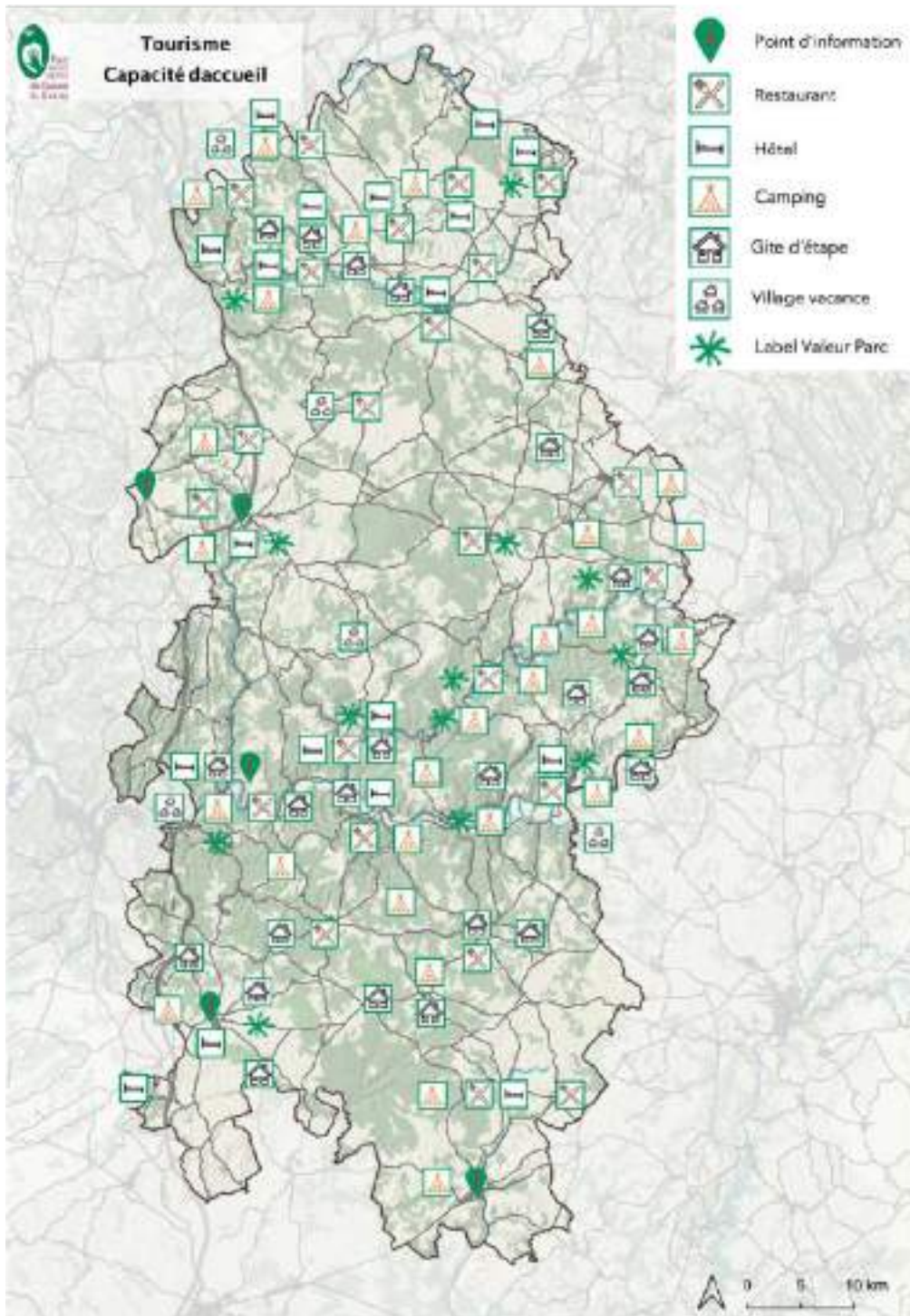
(Carte qui fait état des établissements bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc (hébergeurs, sites de visite, produits locaux : extrait <https://www.parc-naturels-regionaux.fr/les-enjeux/economie/valeurs-parc-naturel-regional/valeurs-parc-naturel-regional-la-marque>)



Concrètement, elle permet d'apporter une valeur ajoutée aux entreprises bénéficiaires en les différenciant sur leur marché, en lien avec les valeurs qu'elle porte. Pour l'obtenir, il faut respecter les critères d'un cahier des charges sélectif basé sur la qualité de l'accueil, le lien au territoire, la valorisation des produits locaux, l'intégration dans le paysage et la préservation de l'environnement... Au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy, près de 70 professionnels du tourisme et producteurs sont titulaires de cette reconnaissance. Ainsi, ils sont notamment :

- Hébergeurs : gîtes et gîtes d'étape (10), maisons d'hôte (9), village vacances (1), hôtels (7), camping (3), hébergements insolites (2)

- Maisons, (éco)musées thématiques, animations et sites de visites nature et patrimoine (16)
- Restaurateurs (7)
- Agriculteurs, producteurs et artisans locaux (9) : apiculteurs, viticulteurs, éleveurs de canard gras, maraîchers
- Accompagnateurs de pleine nature (5) : spéléologie, randonnée, équitation, VTT, parapente, canoë, via ferrata...

Cette marque garantit notamment que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs fortes du Parc, qu'il a du caractère/est différenciant, qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières locales, qu'il s'inscrit en réponse à des enjeux du territoire et qu'il est donc porteur de sens. En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe directement à la vie du territoire et à la protection des patrimoines.



EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE AU TOURISME
 <p>UNE AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation de la fréquentation touristique sur les sites emblématiques du territoire : vallées, villages remarquables, etc. ▪ Une fragilisation des milieux naturels à cause de la surfréquentation : piétinement, pollution, pression...
 <p>FRAGILITÉ DES ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des activités de pleines nature rendues impossibles à cause des effets du changement climatique : étiages, sécheresses...

IV. Synthèse et analyse AFOM des activités économiques

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Une diversité des productions locales (et de paysages) garant de la pérennité des activités de polycultures traditionnelles</p> <p>Des cultures dites « historiques » et un pastoralisme ancien, héritage agricole sur le territoire : safran, truffe, canard, ovin, rocamadour... reconnues en termes de qualité (beaucoup de SIQO)</p> <p>Une reconnaissance de certains produits agricoles par la mise en place de « Site Remarquable du Goût »</p> <p>Une image de marque qui contribue à l'attractivité du territoire, notamment par « Valeurs Parc » représentée par de nombreux professionnels « ambassadeurs » du Parc et de la qualité de son terroir : vente directe à la ferme, gîtes, ..</p> <p>Des sites naturels, paysagers et géologiques qui contribuent à l'attrait du territoire et favorise un tourisme d'exception</p> <p>Des sites touristiques (Rocamadour, Saint-Cirq, Padirac...), des reconnaissances patrimoniales (Géoparc, UNESCO, ciel noir...) de renommée internationale et une itinérance tout aussi reconnue : GR emblématique de Saint-Jacques</p> <p>Des initiatives et des expérimentations qui font apparaître de nouvelles filières émergentes : renouveaux de plusieurs cultures et savoir-faire : chanvre, lavande, bourrache, ...</p> <p>Des productions raisonnées et extensives principalement, avec des filières dites « complètes » notamment avec la viande et le lait : abattoir de Gramat (ovin, canard et volaille) et autre abattoir rouvert récemment sur le territoire</p> <p>Des races rustiques protégées et valorisées : la caussenarde (race identitaire et atout certain pour le développement d'une potentielle filière laine)</p> <p>Présence d'une ressource bois importante malgré un manque de valorisation</p>	<p>Des pôles de développement économique qui sont hors territoire et qui induisent un éloignement des emplois et des pôles de consommation (entraînant de fait un impact sur les filières)</p> <p>Des contraintes agronomiques qui persistent au regard des évolutions climatiques (ressource en eau, période de sécheresse importante, périodes d'étiage...)</p> <p>Peu d'entreprises structurantes sur le territoire</p> <p>Difficulté de structuration de certaines filières et de l'émergence de certaines : par exemple la laine</p> <p>Mauvaise image de la forêt de Causse : débouchés difficiles pour le bois de chauffage</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le programme LEADER peut être une opportunité pour porter les projets de filières locales</p>	<p>L'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réchauffement climatique menace l'autonomie fourragère du territoire, la pérennité de la ressource en eau (qualité / quantité) et entraîne la disparition

La forêt est une opportunité importante pour la ressource fourragère car elle permet le développement des cultures à l'abri de la chaleur et des intempéries (pour répondre également à l'autonomie fourragère, l'augmentation des prix de l'alimentation animale).

L'appétence pour le slow tourisme et VAE ?)

La nouvelle voie verte est perçue comme une opportunité pour le développement de nouveaux produits (circuits, activités, hors saison) face à un intérêt sociétal grandissant pour l'alimentation de qualité et de proximité

L'accompagnement des agriculteurs et libération de foncier pour permettre l'installation de nouveaux exploitants

Opportunités des appels à projets (ADEME, ANCT, Massif, etc.) qui impliquent une veille et une ingénierie

La politique « Grand site Occitanie »

Le réseau « Tourisme de Nature » porté par la Région Occitanie

La coopération accrue avec les pôles limitrophes pour des débouchés de productions (alimentaire notamment) pour la restauration collective (écoles, etc.)

Interfiliales (exemple : le tourisme avec l'agriculture, l'artisanat avec le tourisme) notamment avec la marque « Valeur Parc »

Le dynamisme résidentiel régional pour développer de nouveaux débouchés pour les filières primaires et les opportunités de développement de bois énergie via la transition énergétique : coopérations inter-Parcs à l'échelle régionale

La construction d'une chanvrière à Caylus pour développer la filière du chanvre

L'évolution de RT2020 qui accroît les besoins en produits biosourcés et géosourcés pour développer des filières émergentes et développer l'artisanat

Le ZAN et la densification sont perçus comme des opportunités pour accompagner la rénovation villageoise et promouvoir les filières artisanales locales

Les bâtiments sous-occupés sont une opportunité pour l'accueil d'activités économiques

La diminution de la disponibilité du foncier économique à l'échelle nationale est une opportunité pour l'accueil de nouvelles activités économiques

Règlementation Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour le réemploi de matériaux

Loi antigaspi pour impulser des filières circulaires

Le changement climatique est l'occasion pour le Parc d'être précurseur sur des filières (accroissement de son attractivité)

La création et le développement des AFP

d'espèces endémiques / rustiques avec une perte de l'identité du Parc

- Le développement de l'agrovoltaïsme qui menace le foncier agricole
- Le vieillissement des exploitants agricoles a pour conséquence un agrandissement des exploitations et une intensification des pratiques : risques sanitaires (grippe aviaire) et la dégradation des qualités paysagères du Quercy (déprise agricole)

Le tourisme :

- La saisonnalité de l'activité est questionnée : l'augmentation du risque de sécheresses liée au changement climatique a un impact sur les activités nautiques (rivières asséchées), manque de main d'œuvre hors période touristique (exemple : guides conférenciers)
- La préservation de l'identité « Valeur Parc » face à d'autres territoires labélisés sous d'autres labels : enjeu de visibilité et de maintien d'une offre différenciante

L'artisanat :

- La perte de la notion de métiers / de savoir-faire liée à une diminution de l'offre de formation des métiers
- La perte des spécialisations de certains métiers liée au statut d'auto-entrepreneur : « artisans multifonctions »



LES CAUSSES

DU QUERCY

Synthèses et enjeux



I. Principaux constats et enjeux du territoire

1. Synthèse patrimoine naturel et monde souterrain

➤ Une méconnaissance de certains milieux emblématiques

Le territoire du Parc naturel régional se caractérise par un niveau de naturalité remarquable sur l'ensemble du territoire (milieux peu transformés) issu de plusieurs composantes caractéristiques, notamment :

- des milieux emblématiques spécifiques : pré-bois, forêts, pelouses, prairies et humides/aquatiques ;
- les écotones, soit des zones de contacts forêt/prairies, particulièrement bénéfiques pour la biodiversité ;
- une surface majeure couverte par plusieurs zones de protection réglementaires ou zones d'inventaires ;
- un lien de continuité de milieux entre les zones plus ou moins présentes, à protéger ou à renforcer.
- de nombreux îlots identifiés en forêts anciennes qui sont particulièrement intéressants pour la biodiversité

Cet ensemble qualitatif et remarquable est fragilisé toutefois par une méconnaissance de ces milieux et par une négligence de la valeur des milieux contributifs à la biodiversité (bourg/village/nature ordinaire...). Certaines espèces emblématiques constituent également une richesse exceptionnelle sur le territoire, par exemple les bryophytes (mousses, etc.), les orchidées, le rhinolophe euryale, le cuivré des marais, la micro-faune aquatique... mais dont les enjeux sont à redéfinir et à actualiser dans la nouvelle Charte au regard du changement climatique et des effets d'entraînements.

➤ Des trames écologiques de qualité

Le territoire se caractérise également par une cohérence écologique en place remarquable, soutenue par des Trames Vertes et Bleues dont les enjeux sont déclinés et intégrés à diverses échelles et dans plusieurs projets de planifications : SCoT, PNR, Trame verte et bleue, etc. Une nouvelle définition de la Trame Verte et Bleue est en cours par la Région Occitanie, tout comme des nouveaux inventaires des milieux sont à intégrer à la réflexion pour la nouvelle Charte.

La qualité du ciel nocturne est déjà bien intégrée dans les enjeux de la trame noire et des espèces associées : le Parc s'est bien approprié ce sujet à travers des démarches de valorisation et de sensibilisation. Toutefois, on constate des menaces fortes qui pèsent sur la Trame Verte et Bleue et la Trame noire : réseau routier, urbanisation qui entraîne une pollution lumineuse plus importante...

➤ Une absence de coordination globale de gestion de la ressource en eau

Le territoire se caractérise par 12 masses d'eau souterraines en bon état chimique et quantitatif (d'après l'état des lieux 2019 de l'agence de l'eau). Toutefois, plusieurs fragilités sont identifiées sur cet état de la ressource :

- une fragilité de la qualité de l'eau souterraine et de surface par des pressions anthropiques (pollutions agricoles, urbaines, touristiques) ;
- une fragilité concernant le Célé qui présente un état écologique médiocre et une fragilité concernant les masses d'eau du Célé et du Lot en mauvais état chimique menacés par le changement climatique et des pressions d'origine humaine (augmentation des prélèvements).

Cette vulnérabilité s'intensifie à mesure que les effets du changement climatique deviennent plus prégnants : période de sécheresse, débit d'étiage faible... et que les activités touristiques en période estivale ne prennent pas en compte la fragilité de certains milieux et de la ressource en eau. Aussi, la très grande diversité d'outils de gestion et de gouvernance (EPTB, PNR, SAGE/ SDAGE...) ne permet pas une gestion globale et coordonnée de la ressource.

➤ Une valorisation de la trame noire qui se poursuit

On constate une reconnaissance prouvée concernant la qualité de la trame noire : le "triangle noir du Quercy" classé « meilleur ciel de France métropolitaine ». Une carte de pollution lumineuse a été réalisée en 2021 par DarkSkyLab pour définir la trame noire au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Cette étude permet d'identifier des zones à enjeux concernant la pérennité de la trame noire : la zone de Labastide Murat, la périphérie de Cahors, le secteur de Gramat – Alviçnac – Rocamadour et la vallée du Lot. Aussi, on constate un potentiel d'approfondissement pour aller plus loin dans la méthode de détermination de la trame noire : connaissance sur les espèces, sur la fréquentation des routes...

Le Parc valorise et sensibilise à ce patrimoine nocturne par le biais de labels villes et villages étoilés (39 communes), des sentiers de découverte, des observatoires du ciel et par une implication citoyenne importante et génératrice de convivialité : repas sous les étoiles, observations de la nuit, sentiers de découvertes...

➤ Une exceptionnalité géologique avérée mais menacée par des facteurs de pression

Labellisé Géoparc UNESCO impliquant tout un ensemble patrimonial géologique remarquable, le territoire du Parc est concerné par la Réserve naturelle nationale (RNN) d'intérêt géologique du Lot, classée en juin 2015 et gérée par le Syndicat mixte du Parc. La mission première est d'assurer au mieux la préservation, voire la restauration du patrimoine classé. Bon nombre de sites géologiques bénéficient en plus d'autres outils de protection :

- Natura 2000 (politique européenne),
- Espaces naturels sensibles ou ENS (politique départementale),
- Monuments historiques ou MH (politique nationale).

Une pédagogie est instaurée autour de ces sites géologiques par le déploiement d'une sensibilisation des plus jeunes aux plus âgés et par des aménagements spécifiques. De plus, ces sites font également l'objet d'une surveillance accrue pour observer les effets du changement climatique sur l'équilibre faune et flore qu'ils renferment.

ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA THEMATIQUE PATRIMOINE NATUREL ET MONDE SOUTERRAIN

- 1. La protection quantitative et qualitative de la ressource en eau (souterraine et de surface)**
- 2. L'adaptation des activités économiques vers des pratiques plus vertueuses et favorables au maintien de la biodiversité et à la préservation des ressources**
- 3. La sensibilisation et l'implication des citoyens dans la préservation et la valorisation de la biodiversité et de l'environnement**
4. La bonne gestion de l'ensemble des écosystèmes du territoire, au-delà des espaces déjà protégés (« nature ordinaire »)
5. L'approfondissement et le partage des connaissances sur les milieux naturels, les espèces et leurs évolutions
6. La gestion des pressions touristiques et des activités de loisirs sur les sites à forte valeur environnementale
7. La restauration des corridors de la trame verte, bleue et noire fragilisés par les activités humaines
8. La pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus
9. La réduction de l'exposition des biens, des personnes et de l'environnement face aux risques climatiques (ex. incendies)
10. La préservation et la valorisation de l'environnement nocturne

2. Synthèse paysage, urbanisme et habitat

➤ Une hétérogénéité des connaissances et des actions en matière de paysage

4 entités paysagères reflétant une richesse et une déclinaison de motifs et de structures mais celles-ci sont toutefois fragilisées par la déprise agricole (risque d'effacement des motifs agricoles de bocages et de pré-bois) et l'artificialisation sur certains sites. Des Chartes paysagères / plans de paysage reconnaissent et valorisent le patrimoine paysager par des analyses et des programmes d'actions mais restent particulièrement segmentés sur le territoire, ne permettant pas une stratégie d'ensemble à l'échelle du Parc. Le Parc pourrait jouer ce rôle fédérateur en la matière.

➤ Un patrimoine emblématique protégé mais un patrimoine ordinaire altéré

Le patrimoine exceptionnel est protégé sur le territoire par une grande diversité de dispositifs (Bien UNESCO, Géoparc UNESCO, MH, SPR, Grand Site de France, 4 PAH) mais principalement situés dans les vallées majeures et sur des sites patrimoniaux remarquables, laissant les secteurs des causses sans mesure de reconnaissance et de protection spécifique. Le Parc pourrait jouer un rôle de révélateur de ces secteurs non protégés pour la future Charte.

Le patrimoine du quotidien fait l'objet d'un recensement par le Département, l'UDAP et le Conservatoire du patrimoine bâti (PNR). Bien que ce travail d'inventaire ait très largement été traité et continu ses travaux, les mesures de réhabilitation, de valorisation du petit patrimoine reste encore insuffisamment développé, malgré un travail réalisé par des associations locales de protection du patrimoine.

➤ Des développements urbains aux marges du territoire qui menacent les typologies des villages traditionnels



Le territoire du Parc présente une évolution positive du nombre de logements entre 1968 et 2019, notamment aux abords de Gramat, en périphérie des bourgs des plateaux et sur la frange Sud-ouest impliquant une vigilance spécifique sur ces secteurs concernant l'intégration patrimoniale et paysagère de constructions nouvelles. Des formes urbaines emblématiques reconnues et labellisées (perchés, de pente, de ruisseaux, bourg castral, bastide, bourg ecclésial) se retrouvent fragilisés par ces développements urbains récents qui ne respectent que très peu souvent l'architecture et les typologies urbaines locales.

Ce constat traduit un problème sous-jacent associé à la trop faible valorisation et transmission des savoir-faire constructifs locaux : valorisation des matériaux locaux, valorisation des métiers de l'artisanat, de la maçonnerie, normalisation des techniques anciennes. . .

➤ **Des centralités villageoises qui s'essoufflent**

Ces développements urbains périphériques permet également de traduire à contrario un essoufflement des logements dans les centralités. De plus, l'augmentation de la part des logements vacants depuis 2013 ainsi que l'augmentation de la part des résidences secondaires traduisent une vigilance sur la concurrence du parc de logements, notamment en ce qui concerne les airbnb. En cumulant l'ensemble de ces phénomènes, on peut traduire une fragilité du maillage villageois et du tissu bâti traditionnel, dans les centralités notamment.

➤ **Une composition du parc de logements en dissonance avec les besoins de la population**

Le parc de logements est composé en majorité de maisons (92% en 2019), d'un parc locatif très faible et une part des appartements assez faible tout comme le nombre de T1 et T2. Cette offre déséquilibrée par rapport aux besoins de la population ne permet pas à tous de s'installer aisément sur le territoire, en particulier les jeunes, les personnes en formation, les couples sans enfants, les personnes seules, etc. La répartition de l'offre en équipements (scolaire et de santé notamment), ne favorise pas ces installations.

➤ **Une vigilance concernant les productions d'énergies renouvelables**

Les consommations énergétiques et les émissions stagnent sur le territoire, avec une forte consommation du résidentiel et des bâtiments vieillissants et des transports. Bien que les EnR sur le territoire se développent assez lentement (principalement le bois-énergie, l'hydro-électricité), des projets apparaissent, notamment de méthaniseurs et de panneaux photovoltaïques au sol.

Toutefois, la transition actuelle révèle un déséquilibre entre les besoins de production et les projets réalisés. Aussi, l'apparition de la loi d'accélération peut conduire à une problématique / pression supplémentaire qui pourrait précipiter les implantations déqualifiantes impacter le paysage.

ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA THEMATIQUE PAYSAGE, URBANISME ET HABITAT :

- 1. La conciliation de la production des énergies renouvelables avec la valeur patrimoniale du territoire (bâti, paysage, biodiversité...)**
- 2. La conservation du patrimoine bâti et architectural d'exception fragilisé par des rénovations inadaptées aux spécificités locales**
- 3. La lutte contre la dégradation des paysages par les nouvelles constructions, en particulier dans les secteurs proches des agglomérations**
4. La conciliation des besoins résidentiels et économiques avec les objectifs de sobriété foncière
5. La lutte contre la banalisation des paysages du quotidien (fermeture des paysages, nouvelles constructions, simplification des motifs agricoles...)
6. L'attractivité résidentielle des centres des bourgs et des villages (vacances résidentielle et commerciale)
7. L'adaptation de l'offre de logements pour répondre à la diversité des besoins, des habitants comme des saisonniers
8. La lutte contre la précarité énergétique liée au logement
9. L'érosion et la dégradation du patrimoine rural lié à la pierre

10. La conciliation du besoin de logements résidentiels et touristiques (résidences secondaires, airbnb)

3. Synthèse activités économiques

➤ **Un tissu économique et artisanal relativement stable, peu dynamique**

Le premier secteur économique est représenté par les services marchands, tandis que le profil économique du territoire du Parc est marqué par la présence des emplois agricoles et de la construction (artisanat). Le territoire entretient des liens économiques (notamment pour l'emploi) avec les territoires voisins et dans le Nord du territoire des petits pôles (autour de Gramat) entraînant d'importants déplacements domicile-travail. Le tissu économique montre une spécialisation dans les activités touristiques.

La dynamique de création d'entreprises permet au territoire de se distinguer et d'être reconnu à l'échelle du département. La population de chefs d'entreprises croît de façon continue depuis 10 ans, et bénéficie d'un rajeunissement. On constate toutefois des risques de fragilisation du tissu artisanal du fait de l'âge des chefs d'entreprises et des difficultés du recrutement.

➤ **Une agriculture très tournée vers les activités pastorales mais fragilisée par une baisse des activités ovines**

Le territoire du Parc se caractérise par une diminution des OTEX (orientations technico économiques des exploitations) ovins / caprins et une augmentation des équidés / autres herbivores et polyculture / élevage ainsi que des élevage bovins viandes et bovins, notamment au sud du territoire. Ce constat amène une vigilance sur le maintien des modèles extensifs ainsi que sur le risque de l'augmentation de la taille des exploitations et donc le délaissement de certaines parcelles moins accessibles).

L'élevage ovin, activité historique dominante sur le territoire, est en diminution depuis 2010 (-1,4% des troupeaux et - 4,3% du nombre de têtes entre 2018 et 2021 selon l'INSEE) et fragilisé par la situation économique des éleveurs, le changement climatique, la présence du loup. La volonté du Parc est de maintenir et de valoriser les élevages ovins par des expérimentations en cours pour valoriser les races traditionnelles et rustiques (causses du Lot) et de valoriser les filières associées (laine, viande).

La création et l'animation de plusieurs AFP (association foncière pastorale) en collaboration avec des éleveurs ou des associations d'éleveurs ont permis de réinvestir par le pâturage des sites embroussaillés. Cela constitue 3000 hectares de milieux herbacés gérés par une cinquantaine d'éleveurs (sur le territoire du Parc côté Lot, on dénombre 16 AFP tandis que le département du Lot en compte 22 et 3 sont en cours de création) pour limiter notamment la fermeture paysagère et le risque d'incendie. Actuellement, on compte 100 exploitations qui pâturent 4670 ha sur le département et 65 exploitations qui pâturent 2734 ha sur le territoire du Parc côté Lot.

➤ **Des filières et des productions de qualité et locales**

Les filières existantes et émergentes locales sont structurées différemment sur le territoire. Les filières liées à l'élevage (viande et fromage) sont les plus « complètes » avec des abattoirs, des sites de transformation et de la vente directe. D'autres filières, plus « nouvelles » se structurent encore aujourd'hui : filière laine, PPAM (Plantes à parfums aromatiques et médicinales), vignes, chanvre (construction d'une chanvrière à Caylus).

Ces filières constituent une opportunité pour une agriculture résiliente adaptée au changement climatique : accompagnement et expérimentation agricole pour pallier les problématiques de ressource en eau.

➤ **Une typicité gastronomique qui reflète des systèmes de productions d'exception**

De nombreux produits sont reconnus et protégés par des chartes de qualité AOC/AOP/IGP et des labels, des sites remarquables du gouts, ... Le territoire se caractérise également par une grande diversité de marchés locaux et des points de vente directe intégrés dans un réseau de distribution local très resserré.

➤ **Un territoire couvert par trois Chartes forestières**

La Charte forestière constitue un outil spécifique de valorisation de la forêt et des produits forestiers, avec un programme d'actions opérationnelles. Le socle de la forêt du Parc est occupé par une richesse végétale : les haies, les arbres isolés, les peupleraies, etc.

Ce socle constitue une opportunité importante pour la ressource bois et notamment la filière bois-énergie, malgré un besoin évident d'une structuration de la filière et de mise en réseau des différents corps de métiers : les sylviculteurs (propriétaires ou non), les exploitants forestiers, la première transformation (scieries) et la seconde transformation (artisans et ventes).

➤ **Une identité touristique très tournée vers les atouts naturels, paysagers, bâtis du territoire**

L'offre touristique se base sur des sites remarquables (vallées, villages labellisés, activités d'eau, ...) de notoriété mondiale et d'autre part un tourisme « slow » axé sur les sentiers de randonnée, le ciel nocturne, les musées, les géosites, etc. La notoriété du territoire s'appuie également sur son offre de sites géologiques protégés et d'exception (Les phosphatières, les sites de la Réserve géologique du Lot, les parcours de « géorandonnée » et le label Géoparc mondial UNESCO comme support touristique et de sensibilisation important), les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, les atouts liés à la qualité du ciel noir (sentier nocturne, sites d'observations) ...

Le territoire est réputé pour ses sites naturels et ses activités sportives (randonnée, via ferrata, baignade, activités nautiques, vol libre... mais dont la pérennité est menacée par les effets de la saisonnalité et du changement climatique (sécheresse, fragilité de la ressource en eau...).

ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA THEMATIQUE ACTIVITES ECONOMIQUES :

- 1. L'adaptation des activités économiques (agriculture, tourisme, sylviculture, artisanat...) aux effets du changement climatique : ressource en eau, périodes de sécheresse importante, périodes d'étiage...**
- 2. Le maintien de l'agriculture extensive pour assurer la pérennité des milieux ouverts et des équilibres socio-économiques**
- 3. Le maintien et la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement et génératrice d'une diversité de paysages**
4. L'installation de jeunes agriculteurs pour assurer la transmission des exploitations ou le montage de projets innovants de reprise
5. L'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes répondant à des besoins d'adaptation aux effets du changement climatique (laine, chanvre...) et la diversification des activités
6. L'attractivité économique, touristique et résidentielle en s'appuyant sur les atouts du territoire (espace protégé, qualité du cadre de vie, label Géoparc mondial UNESCO)
7. L'adaptation du territoire aux nouveaux process économiques, modes de travail et évolution des compétences
8. Le développement et le renforcement de filières locales existantes (valorisation des ressources primaires : bois, pierre, viande, avicole...)
9. La mise en œuvre d'un tourisme « toutes saisons » pour diminuer la pression sur les ressources et offrir des retombées économiques aux acteurs de la filière et au territoire
10. Le renouvellement des actifs et des emplois

4. Synthèse vie du territoire

➤ **Une population vieillissante**

La population a augmenté depuis 1990, supérieure à la tendance départementale du Lot. On constate également un vieillissement. En effet, en 2019, les personnes de 60 ans et plus représentent près de 39% de la population totale et les retraités constituent une part importante sur le territoire (39% soit 13146).

Le solde naturel est en déficit depuis plus de 50 ans mais le solde migratoire reste positif, permettant de maintenir une dynamique de peuplement. Aussi entre 2013 et 2019, on constate une augmentation des familles monoparentales, des personnes seules et des couples sans enfants, questionnant l'offre de logements, d'équipements et de services.

➤ **Une dépendance très forte de la voiture**

Les habitants du territoire sont dépendants de la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien avec 83% des trajets domicile-travail. Le territoire du Parc est desservi par 3 gares ferroviaires et se situe à proximité de 2 gares plus à l'Ouest mais cette desserte est fragilisée par le risque de fermeture de la ligne Brive-Rodez et par la difficulté d'accès aux gares extérieures de Souillac et Gourdon. Il existe également plusieurs lignes d'autocars peu attractives pour la mobilité du quotidien ainsi que d'autres modalités alternatives : le TAD (transport à la demande, covoiturage...). Enfin, la mobilité fait l'objet de stratégies et de plans d'actions mis en œuvre à l'échelle des EPCI du territoire.



➤ **Des projets de voies vertes**

Le ligne de chemin de fer Cahors – Capdenac est fermée depuis 1989. Trois projets sont éventuellement possibles pour le futur :

- La réouverture de la ligne pour le transport de voyageurs et le fret pourrait accueillir 2 000 voyageurs par jour et réduire le flux de camions (intérêt environnemental).
- L'association Quercy Rail souhaite le retour d'un train touristique entre Cajarc et Saint-Cirq-Lapopie
- Le syndicat mixte des voies vertes du Lot souhaite créer une voie verte sur l'ancienne voie ferrée (étude AVP réalisée en 2023).

Aujourd'hui les travaux de déferrement portés par le Syndicat mixte ont commencé dans la perspective d'une voie verte.

Le transport associé au tourisme constitue également une opportunité intéressante pour le territoire et la valorisation de ses atouts : Les sites de Rocamadour et de Saint-Cirq-Lapopie sont desservis par autocar sur la période de tourisme estivale (du 1er juillet au 31 août), ainsi que les week-end de juin à septembre. La grotte de Pech Merle n'est pas desservie par l'offre de transports.

➤ **Un affaiblissement de l'offre en services et équipements qui peut conduire à une certaine dépendance vis-à-vis des pôles d'équipements limitrophes**

On constate une assez bonne couverture des services et équipements mais une augmentation de l'éloignement des habitants aux services et équipements pour les gammes intermédiaires et supérieures. La dépendance des équipements en dehors du territoire, ainsi, le maintien de ce niveau de services est un enjeu de vitalité pour le territoire.

La faible irrigation par des services de mobilité ne favorise pas l'accès aux services et équipements mais quelques opportunités apparaissent toutefois : maisons de services structurées par des circuits / itinéraires de services, contrats territoriaux, pôles éducatifs, des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), etc. De plus, on note la mise en place de tiers lieux multi-thématiques et intergénérationnels et des équipements qui favorisent la diffusion et l'enseignement artistique.

➤ **Une bonne dynamique interne des pratiques et créations culturelles**

La culture et l'art sur le territoire vivent par le biais de plusieurs équipements, structures de sensibilisation et par une dynamique pédagogique impulsée notamment par quelques EPCI : Grand Figeac, Grand Cahors et Cauvaldor, par des Pays d'Art et Histoire, le Parc. On constate toutefois un manque de cohésion globale à l'échelle du Parc (actions hétérogènes en fonction des EPCI). Le Parc s'appuie sur plusieurs piliers pour son programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment le pastoralisme, les sites Natura 2000, le Géoparc et la Réserve. Cet angle d'approche tournée vers la nature constitue une opportunité d'approfondissement pour les milieux/ espèces (Observatoire citoyens...), de valorisation des sites remarquables, de protection des zones à risques, de la valorisation de la trame noire...

On constate une bonne dynamique interne des pratiques et créations culturelles : accompagnement et volonté à encourager la connaissance de la culture locale, dynamisme de la vie associative locale, existence d'un centre d'art, de résidences d'artistes, etc. Mais on identifie un niveau et une qualité d'accès limité à la culture et aux équipements culturels (effet de polarité autour des villes principales).

ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA THEMATIQUE VIE DU TERRITOIRE :

- 1. La sensibilisation et l'appropriation par tous des patrimoines du territoire (y compris les plus jeunes) et des défis des transitions**
- 2. L'accompagnement et la mise en valeur d'une culture vivante (traditions, expressions artistiques, événements festifs, pratiques et savoir-faire...)**
- 3. L'adaptation des équipements et des services du territoire aux évolutions de la population**
4. Le développement de nouvelles formes de participation citoyenne
5. L'organisation du report modal (mobilités alternatives à la voiture)
6. Le renforcement du maillage territorial en service

7. L'accessibilité aux services de l'ensemble des habitants (numérique, médiation, tarification...)
8. La pérennisation et le développement des activités socio-culturelles et des manifestations qui participent à l'animation du territoire
9. Le maintien et le développement du tissu associatif
10. L'amélioration de l'offre culturelle et de sa visibilité

5. Un séminaire pour définir les enjeux et premières pistes d'actions

Au cours d'un séminaire dédié à l'analyse des enjeux territoriaux, une diversité de défis a été soumise à l'attention d'un large éventail d'acteurs locaux et institutionnels. L'objectif était de permettre à cette assemblée de sélectionner et de hiérarchiser les principaux enjeux qui façonnent le territoire. Ce forum de réflexion a offert une plateforme d'échange où les participants ont examiné et débattu des grandes thématiques qui impactent la région.

Chaque participant, représentant une expertise ou une perspective unique, a contribué à l'identification des enjeux majeurs dans des domaines variés tels que l'économie locale, l'aménagement du territoire, la préservation environnementale, l'éducation, et bien d'autres. Ce processus participatif a permis de mettre en lumière la diversité des préoccupations et des aspirations des différents acteurs impliqués dans le développement du territoire.

Suite à ces échanges fructueux, une étape cruciale a été atteinte : la sélection des enjeux prioritaires. Les participants ont collaboré pour évaluer l'urgence et l'impact de chaque enjeu, en vue de déterminer les actions à entreprendre. Ce processus de priorisation a permis de définir un plan d'action stratégique, orienté vers le développement durable et cohérent avec les besoins spécifiques du territoire.

Ainsi, ce séminaire a joué un rôle clé dans la création d'une feuille de route collective, guidant les efforts futurs pour résoudre les défis territoriaux identifiés. Il a également renforcé la collaboration et la compréhension mutuelle entre les acteurs locaux et institutionnels, jetant les bases d'une approche concertée pour l'avancement et l'épanouissement du territoire.



Ce séminaire avait un triple objectif :

- Partager des éléments de diagnostic et proposition d'enjeux thématiques
- Faire le tri/hiérarchiser les enjeux proposés
- Engager une première réflexion autour des pistes de recommandations pour répondre aux enjeux et alimenter la future Charte

II. Conclusion

Le diagnostic du Parc Naturel Régional révèle une toile complexe et interconnectée, où la préservation de la biodiversité, le développement durable et la promotion de l'équilibre entre l'homme et son environnement occupent le devant de la scène. Les diverses thématiques explorées, allant de la protection des écosystèmes à la valorisation des patrimoines culturels, ont mis en lumière l'importance cruciale de la gestion équilibrée des ressources naturelles, paysagères, bâties.

Les grands constats issus de cette analyse soulignent l'urgence de mettre en œuvre des stratégies intégrées, impliquant étroitement les acteurs locaux, les institutions et la communauté, pour assurer la pérennité de ce précieux écosystème. En effet, des pressions et des menaces pèsent sur l'équilibre des paysages actuellement en place, notamment l'artificialisation des milieux naturels, le changement climatique, le recul des pratiques agropastorales et la progression de la forêt ou encore les pollutions. L'identification des enjeux majeurs offre une opportunité stratégique pour orienter les actions futures en faveur du développement durable, tout en préservant l'identité et la richesse naturelle du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Il devient impératif de favoriser une approche collaborative, garantissant la concertation et la participation citoyenne au cœur des décisions pour assurer la transmission de ce qui constitue aujourd'hui les exceptionnalités et les piliers emblématiques du Parc : la géologie, les paysages, la nuit ou encore le pastoralisme. En encourageant un dialogue continu entre les parties impliquées, le Parc Naturel Régional peut véritablement devenir un modèle exemplaire de cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature, illustrant comment la préservation de notre patrimoine naturel peut s'inscrire dans une vision durable et collective. Ainsi, les défis identifiés deviennent autant d'opportunités pour forger un avenir où la biodiversité prospère et où les générations futures peuvent profiter des merveilles de cet environnement préservé.

Les nouvelles communes intégrées au périmètre s'inscrivent dans une logique patrimoniale cohérente au regard des critères définis par le Code de l'Environnement : ce nouveau périmètre constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable, fragile et menacé et comportant un intérêt reconnu au niveau national.

En effet, on retrouve une cohérence géomorphologique et topographique associée au système des Causses et du karst, ainsi qu'une logique paysagère, agricole et forestière qui s'attache encore une fois à la logique spatiale des Causses, des essences végétales associées, du système sylvopastoral rattaché, entremêlé avec d'autres entités fortes telles que le Limargue et le Terrefort ou les grandes vallées qui entaillent et structurent le territoire : la Dordogne et le Lot. La cohérence biogéographique et naturelle est également présente, au regard de l'ensemble des dispositifs existants qui couvrent une grande partie du territoire et des continuités écologiques, tout comme la logique associée au patrimoine bâti (religieux, militaire, vernaculaire, ...) qui amène une lecture du patrimoine protégé et vernaculaire très tournée vers des marqueurs urbains ruraux (caselles..), archéologiques (dolmen..) ou lié à l'habitat (maisons quercynoise, fermes, formes villageoises, matériaux locaux...). Enfin, plusieurs autres entités permettent de justifier de la cohérence d'ensemble du nouveau périmètre, à savoir la qualité du ciel nocturne ou encore le patrimoine culturel (traditions, fêtes).